MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

ET

ARCHIVES DES ARTS

DE BELGIQUE.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

ET

ARCHIVES DES ARTS

DE BELGIQUE.

Recueil publié par

MM. J. DE SAINT-GENOIS, Professeur-Bibliothécaire à l'Université;
C. P. SERRURE, Professeur d'histoire à l'Université;
A. VAN LOKEREN, Avocat;
et P. C. VAN DER MEERSCH, Avocat et Archiviste de la Flandre orientale;
A GAND.

Année 1845.

Gand,

IMPRIMERIE DE LÉONARD HEBBELYNCK,
Vieille Citadelle, 132.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. J. J. Altmeyer, professeur à l'Université de Bruxelles.
Ph. Blommaert, avocat, à Gand.
J. Borgnet, archiviste de la province de, et à Namur.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
N. Cornelissen, membre de l'Académie de Bruxelles, à Gand.
P. De Decker, membre de la Chambre des Représent., à Bruxelles.
Mgr De Ring, à Fribourg (Bade).
Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.
O. Delepierre, attaché à la Légation belge, à Londres.
H. Helbig, à Mayence.
Fr. Hennebert, archiviste de la ville de Tournai.
F. Henaux, homme de lettres, à Liége.
Ed. Joly, avocat, à Renaix.
J. Ketele, archiviste honoraire de la ville d'Audenarde.
Le Glay, archiviste du département du Nord, à Lille.
F. H. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
M. L. Polain, archiviste de la province de Liége.
Alex. Pinchart, élève de l'Académie des Beaux-Arts, à Brux.
Ch. Piot, attaché aux Archives générales, à Bruxelles.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
Le Baron De Reiffenberg, conserv. de la Biblioth. royale, à Brux.
A. B. G. Schayes, attaché aux Archives générales, à Bruxelles.
Th. Schellinck, paléographe, à Gand.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand.
D. J. Van der Meersch, docteur en médecine, à Audenarde.
L. Van de Walle, à Gand.
A. L. Van Hoorebeke, à Gand.
L. A. Warnkoenig, professeur à l'Université de Tübingue.
A. Warzée, attaché au ministère des travaux publics, à Bruxelles.
A. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles.
J. F. Willems, membre de la Commiss. royale d'histoire, à Gand.

C^t Onghena Sc.

TABLEAU CONSERVÉ A L'HÔTEL DE VILLE D'AUDENAERDE

GASPAR HEUVICK, JEAN SNELLINCK ET SIMON DE PAPE,

PEINTRES BELGES,

ET QUELQUES-UNES DE LEURS PRODUCTIONS.

L'histoire des peintres belges et la description plus ou moins détaillée de leurs ouvrages les plus remarquables, ont occupé, depuis Karl Van Mander jusqu'à nos jours, plusieurs écrivains de mérite, auxquels il n'a manqué ni zèle ni activité pour ajouter des pages intéressantes aux travaux de leurs devanciers. Mais combien de fois ne se sont-ils pas vus arrêtés dans leurs recherches par l'insouciance ou le peu d'empressement de leurs contemporains à les seconder! De là cette ignorance, dont quelques-uns ont soin de s'excuser dans leurs ouvrages, tantôt à l'égard de certaines particularités biographiques, tantôt à l'égard des productions artistiques qu'ils eussent désiré faire connaître. Et cependant, quel moyen plus propre à éterniser le nom et les ouvrages d'un homme de mérite, que la publicité par la voie de la presse?

Van Mander, le premier dans les Pays-Bas, qui conçut l'heureuse idée d'écrire et de publier la vie des peintres des dix-sept provinces, se plaint, dans la préface de son livre, de l'indifférence avec laquelle on reçut ses demandes de renseignements sur la vie et les travaux de maint artiste,

qu'il voulait faire connaître à la postérité (1). Le laborieux Houbraken, qui, un siècle plus tard, reprit le même sujet, dans la vue de compléter autant que possible et de continuer l'ouvrage de Van Mander, déclare aussi que souvent il ne fut pas plus heureux que son devancier, dans le cours de ses recherches pour la composition de son *Théâtre des peintres des Pays-Bas* (2). Cela ne semble-t-il pas dénoter assez clairement qu'aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles l'amour de l'art animait bien moins qu'on ne le pense, cette classe bourgeoise, d'ailleurs si industrieuse, d'où sortent d'ordinaire la plupart des artistes célèbres?

Un auteur récent, feu l'estimable Immerzeel, de La Haye, et ses continuateurs ont été mieux secondés dans leurs recherches. Aussi se louent-ils de bon cœur de l'obligeance et de l'empressement qu'ils ont rencontrés partout, lorsqu'ils

(1) *Schilder-Boeck.* — Het leven der doorluchtighe nederlantsche en hoogduytsche schilders. Alckmaer, 1604, in-4°. *Voorrede.* « Aengaende » onse nederlandsche vermaerde schilders, ick heb myn best ghedaen » deselve by een te vergaderen en in goeden ghevolghe te schicken, elck » op zynen tydt. Hier in hebb' ick weyniger behulp connen becomen als » wel mynen ernst oft begeerte groot en vyerigh was, schynende of by » weynighen sulex was behertight of datter qualyck yemandt mynen lust » hem deelachtigh wilde maken, enz. »

(2) Arn. Houbraken, *Het groote Schouwburg der ned. schilders,* enz 's Gravenhage, 1753; 3 deel. in-8°, 2^e^ druk. — « Wy moeten 't ons ge- » troosten dat wy van sommige konstschilders, die in onsen tyd noch ge- » leefd hebben maer weinig weten te zeggen; ja naanlyks agter sommiger » geboortentyd hebben kunnen komen, zoo om dat er van de zelve geen » nageslacht meer overig was, en zy die hen in hun leven gekend hadden » dood waren, als ook om dat sommigen, die noch al veel bericht daer » omtrent zouden hebben kunnen geven, zig daar aan niet lieten gelegen » zyn. Ja ik kan den lezer wel verzekeren met waarheid dat, indien ik » een yder waar van ik onderrigtinge in dingen, die duister voor my wa- » ren, verzocht hebbe, in dien zelven yver en geneigtheyd gevonden had » als daar ik in was, veele zaken meer in 't licht zouden gekomen heb- » ben, die nu wel voor altoos in 't duister zullen begraven blyven. » D. I, bl. 36, in 't bericht op *J. Snellinck.*

recueillaient les matériaux destinés à élever ce nouveau monument biographique aux peintres, sculpteurs, etc., anciens et modernes, même aux artistes vivants, qui appartiennent à la Belgique et à la Hollande (1).

Cependant, quels qu'aient été les efforts de ces derniers auteurs pour composer un travail aussi complet que possible, surtout en ce qui concerne les artistes des temps passés, ils ont dû involontairement laisser subsister des lacunes. L'insouciance déplorable, dont Van Mander, Houbraken et d'autres se sont plaints à juste titre, a fait que bien des notices sur d'anciens peintres et leurs travaux, sont restées inachevées. Force fut donc aux biographes postérieurs de les reproduire, le plus souvent sans pouvoir y ajouter quelque éclaircissement d'importance. De ce nombre, sont les notices sur Jean Snellinck, de Malines, et sur Gaspar Heuvick, d'Audenarde. Quant au peintre Simon De Pape, de cette dernière ville, son nom n'est pas connu des biographes, et ses tableaux le sont à peine de quelques amateurs, quoiqu'ils trahissent le pinceau habile d'un élève de la bonne École.

Nous avons cru quelque peu servir la science, en publiant les notes que nous possédons sur ces anciens peintres et sur celles de leurs productions que l'on conserve dans les édifices publics d'Audenarde. Les touristes-amateurs y vont rarement visiter les objets de peinture, dans la conviction peut-être qu'en fait de tableaux il ne s'y trouve rien d'intéressant, puisque Descamps garde le silence à leur égard. En effet, cette ville de la Flandre est du petit nombre de celles que le savant peintre du roi de France n'a point

(1) De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters. van het begin der XV^e^ eeuw tot heden, door *J. Immerzeel junior*, enz. Amsterdam, 1842-43. 3 D. in-8°. — *Voorrede.*

visitées pendant son voyage pittoresque, en 1768 (1); et cependant elle pouvait alors offrir à la vue des connaisseurs, plusieurs toiles capitales de bons maîtres, dont quelques-unes sont dispersées maintenant (2).

Nous ne nous faisons point illusion sur le rang que l'on assignera aux deux anciens *maîtres,* mentionnés dans ces notes; mais puisqu'on leur a consacré un article laudatif dans les Vies des peintres flamands, nous nous croyons autorisés à fournir au moins quelques données encore, sur leurs personnes et leurs travaux.

Nous laisserons au jugement des connaisseurs qui veulent bien apprécier les productions de De Pape dans nos églises, s'il ne mérite pas quelque place à côté de plusieurs peintres du XVII^e^ siècle, auxquels les biographes ont consacré une notice, ou du moins une mention qui honore leur mémoire.

Gaspar Heuvick.

Jusqu'à ce jour, que nous sachions, on n'a pu ajouter aucune particularité importante à la notice louangeuse que Van Mander consacra à ce peintre, et que la plupart des biographes postérieurs ont reprise en substance. On ne mentionne aucune production du pinceau de cet *excellent maî-*

(1) Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant. Rouen, 1769; in-8°.

(2) Parmi les tableaux remarquables disparus à la suite de la suppression des couvents, à Audenarde, nous citerons seulement une belle composition de Pourbus, *le Vieux,* qui orna jadis l'église des Récollets. C'est un grand tableau à deux volets, représentant l'Adoration des Mages, — la Visite des Bergers, — la Circoncision. Van Mander, dans la vie de ce peintre, en parle avec éloge. Nous le vîmes, il y a quelques années, chez un particulier, qui en avait récemment fait l'acquisition.

tre, comme il le nomme, qui puisse justifier cet éloge. C'est que l'on croyait toujours que les tableaux de Heuvick étaient tous ensevelis dans le fond de l'Italie, où cet artiste passa une partie de ses jours.

Voici ce que Van Mander en dit dans le chapitre de son ouvrage, où il parle d'Octavio Van Veen et d'autres peintres vivants de son temps :

« Il y a encore en Italie, à Barri, dans la Pouille, un peintre belge attaché (si je ne me trompe) à l'évêque de cette ville. C'est un fort bon maître, très-versé dans la connaissance de toutes les parties de la peinture. Il a fait d'excellentes affaires dans ce coin éloigné, non-seulement par son art, mais aussi par le commerce de grains, durant la dernière disette qui désola l'Italie. Du temps que je demeurais à Rome, il était une de mes connaissances. Son nom est *Gaspar Heuvick,* d'Audenarde, en Flandre. Il demeura un assez long espace de temps chez *Costa,* peintre du défunt duc de Mantoue. Selon mon calcul, il doit avoir maintenant (1604) l'âge de 54 ans. Je me serais bien plutôt rappelé de lui, comme de juste, s'il n'avait point demeuré si loin de notre patrie (1). »

Lorsque cet auteur écrivit son ouvrage, il habitait le fond de la Hollande, notamment à Haerlem, où il demeura depuis 1583 jusqu'en 1604, qu'il transfera son domicile à Amsterdam. On sait qu'il mourut dans cette dernière ville, en 1606. Pendant le temps que vécut Van Mander en Hollande, des dissentions religieuses et des guerres sanglantes désolaient plusieurs provinces, et empêchaient les bonnes et libres relations entre les deux fractions territoriales des Pays-Bas. Il n'est donc pas étonnant que notre zélé biographe rencontrât maint obstacle dans le cours de ses infor-

(1) Schilderboeck, Ed. *ut supra,* f° 295 v°.

:ations, et que souvent il reçut des renseignements peu récis sur l'état de l'art et des artistes dans les provinces oumises au gouvernement espagnol. Van Mander, qui con- :nt Heuvick à Rome pendant le séjour qu'il y fit de 1574 . 1577, le croyait donc encore à Barri, dans la Pouille.

Il paraît que notre peintre, riche d'instruction et d'épargnes, quitta l'Italie en 1587, pour retourner au sein de ses parents et amis dans sa ville natale, où il dût recevoir un excellent accueil après une si longue absence.

Nous n'avons pu nous procurer des renseignements sur l'époque précise de sa naissance, ni sur celle de son décès (1); non plus s'il fût marié, quoique le contraire soit probable. Mais ce qui est plus certain, c'est qu'il était le fils aîné de *Josse Heuvick*, qui le fit enregistrer, simultanément avec trois autres fils et une fille, au registre des bourgeois-francs de la seigneurie de Pamele, à Audenarde, peu après la première moitié du XVI^e^ siècle (2). Si l'on en croit Van Mander, qui avance qu'en 1604, Gaspar Heuvick pouvait avoir 54 ans, l'année de sa naissance serait 1550, et partant, il aurait été plus jeune de deux ans que ce biographe. Cependant, par une induction tirée de l'époque probable à laquelle il fut enregistré, nous croyons qu'il était plus avancé en âge.

Josse Heuvick, père de notre peintre, exerçait la profession de tapissier (*tapytsier*), ou fabricant de tapis pour les gros négociants, alors fort nombreux dans la ville. Nous l'a-

(1) Nous ne savons à quelle source a puisé Immerzeel pour fixer, quoique avec doute, sa mort en Italie, en 1611.

(2) *Poortersboue van hoorye van Pamele,* f° iijxx v.

Jaspaert, Joos, Davidt, Pieterkin, Tannekin, } *Alle Joos Heuvicx kinderen f^s^ Pieters Janszone f^s^ Gheerts.*

NB. Ces enregistrements anciens portent très-rarement des dates.

vons trouvé cité dans nos anciens documents, déjà dès 1541, comme l'un des conseillers, et ensuite comme juré de la loi de Pamele (*gezworen wethouderschap*). Plus tard, il devint homme de fief de la cour féodale de la terre d'entre Marcke et Ronne, dont le baron de Pamele était le seigneur (1). Dans une attestation formulée en acte légal, et donnée en 1564, il se qualifie, avec un collègue, d'ancien officier et juré de ce baron (*danof wy meneghe jaren officiers ende wethauders gheweest zyn*).

Nous rapportons ces particularités pour faire voir que le père de Gaspar avait appartenu à la classe de la bonne bourgeoisie, et que partant, il fut en état de donner à son fils les moyens nécessaires pour se former dans l'étude de la peinture.

En effet, peu de villes paraissaient plus propres qu'Audenarde à inspirer le goût de cet art; car en ce temps, elle ressemblait presque à une seule et vaste manufacture de tapis, dont les fabricats étaient expédiés dans la plupart des villes de l'Europe, et même en Turquie. Or, l'on sait que pour la fabrication de ces objets de luxe et d'art, si variés de dessins, il fallait le secours d'artistes, qui en fissent les patrons, rehaussés des couleurs les plus brillantes. Ce fut toujours à des peintres habiles que cette besogne était confiée, surtout pour les tapis de prix et de commande spéciale. Quelquefois les riches personnages, l'opulente corporation qui faisaient cette commande, fournissaient eux-mêmes les cartons et les retiraient après l'achèvement de l'ouvrage. Il est connu que des peintres, très-distingués par leurs grandes compositions historiques, ont consacré leur pinceau à ce genre de peinture.

(1) Cette terre, qualifiée quelquefois de baronnie, était située près de la ville, le long de la rive droite de l'Escaut, entre les deux gros ruisseaux la Marcke et la Ronne. Elle renfermait plusieurs seigneuries, et ressortait, en matière foncière, de la cour féodale de Heinsberg, appartenant au duc de Clèves.

En présence de tant de beaux modèles, Heuvick, déjà initié dans les principes de l'art, et entraîné par un ardent désir de se perfectionner, aura fait ses adieux à sa ville natale, pour prendre la route de l'Italie. C'était alors, comme elle l'est encore aujourd'hui, la terre classique des arts d'imitation, où, selon Van Mander, beaucoup de jeunes Flamands allaient puiser ces conceptions grandioses, cette manière savante, qui distinguaient l'École italienne de cette époque.

On peut croire que Heuvick, tout jeune encore, se forma dans l'atelier de *Lorenzo Costa,* peintre du duc de Mantoue, dans le palais duquel se trouvait une précieuse collection de tableaux. De là, il se sera rendu à Rome, où Van Mander dit l'avoir connu, entre les années 1574 et 1577. Ensuite, il s'est attaché à l'évêque de Barri, chez lequel il aura travaillé un certain temps, et où probablement il aura fait ses principaux ouvrages. Que si dans un temps de disette il augmenta sa fortune, cela se conçoit facilement, quand on considère qu'alors la Flandre flamingante était comme le grenier général, où, au besoin, plusieurs pays méridionaux venaient s'approvisionner, et que la ville natale de *Heuvick* renfermait quelques gros commerçants de blé, dont il peut avoir été le commissionnaire.

Au reste, quoiqu'il en soit de notre peintre, c'est un fait connu, que ceux des biographes qui en ont parlé, n'ont indiqué jusqu'à ce jour aucun de ses tableaux. Nous avons la satisfaction de pouvoir en décrire deux, dont le collége échevinal d'Audenarde le chargea, lors de son retour de l'Italie, pour orner la salle de justice, à l'hôtel-de-ville. L'un représente le Jugement dernier; l'autre est une composition allégorique sur les vertus d'un magistrat, appelé à juger ses semblables. Tous deux sont peints sur bois, et ont conservé leur encadrement primitif.

Voici quelques détails sur l'ordonnance du premier tableau, qui a en hauteur 3 mètres 25 centimètres, et en largeur 1 mètre 90 centimètres :

Jésus-Christ, majestueusement assis sur les nues, baisse ses regards vers la foule anxieuse réunie dans la vallée de Josaphat. Il tient le bras droit levé, et son maintien manifeste un juge bon, mais sévère. A sa droite est la sainte Vierge assise, les mains croisées sur la poitrine, semblant implorer la clémence de son divin Fils pour les pécheurs. Derrière elle sont Moïse et d'autres saints personnages de l'ancienne Loi. A la gauche du souverain Juge est assis le disciple bien-aimé, S^t^-Jean, également dans une attitude suppliante. Puis viennent les apôtres et un grand nombre de saints et de saintes du nouveau Testament. Au-dessus de cette hiérarchie céleste planent des anges, qui portent les différents emblèmes de la Passion. D'autres anges, artistement groupés dans l'air sous les pieds du Christ, sonnent de la trompette. Plus bas, saint Michel, au regard sévère, mais sans l'épée flamboyante, sépare les élus des condamnés, lesquels sont chassés par des anges dans les flammes de l'enfer, dont l'entrée, sous la forme d'une gueule monstrueuse, est à droite du spectateur. Des diables, bizarrement figurés, sortent de ce gouffre ardent et saisissent leurs proies, qui font des grimaces horribles. Aux pieds de l'archange est un grand squelette renversé, vu de face, qui donne un singulier effet à cette scène effrayante. De l'autre côté sont des âmes attendant leur jugement; puis les élus et les âmes du purgatoire, que des anges conduisent vers la demeure céleste. — Le bord inférieur du cadre porte le millésime de 1589.

Quoique le sujet de ce tableau ait été reproduit maintes fois, surtout chez nos pieux ancêtres qui en décoraient communément leur salle de justice (1), nous nous sommes

(1) Le Jugement dernier de l'hôtel échevinal de Gand, belle composition à figures de grandeur naturelle, fut peint par Michel Coxie, qui mourut en 1592. — En 1825, on transféra ce tableau au nouveau Musée de la ville, érigé aux Augustins (V. *Notice des tabl. du Musée de Gand*, p. 11, n° 13).

permis d'entrer dans quelques détails sur cette production, pour donner un aperçu de l'ordonnance du peintre. Nous laissons de côté ce qui appartient à la critique artistique, dans laquelle notre compétence est au moins douteuse. Qu'il suffise de dire que nous estimons ce tableau, non-seulement pour la mémoire de son auteur, mais aussi pour quelques beautés d'ensemble, de dessin et de coloris, qu'avec l'œil d'un profane nous avons cru y découvrir. La même réserve sera observée à l'égard des autres pièces, dont nous ferons mention ci-après.

Anciennement, ce tableau n'était pas toujours visible. Un élégant rideau, en étoffe rouge, le couvrait d'ordinaire. Il est probable que pendant que les échevins siégaient en qualité de juges criminels, on découvrait cette effrayante représentation de la Justice divine, dans le but, sans doute, d'émouvoir les âmes des coupables et de prévenir le crime de faux serment.

Voici maintenant le sujet de l'autre tableau :

Thémis, aux yeux couverts d'un bandeau, est assise dans un fauteuil, et tient d'une main l'épée nue et de l'autre la balance; au-dessus des coupes sont figurées les lettres *M* (*meum*) et *T* (*tuum*). A sa droite est la Piété, accompagnée d'une cigogne, et tenant un calice et une croix. A sa gauche est la Prudence, représentée avec un serpent et un miroir à manche dans les mains. Toutes deux sont assises sur un socle de marbre. Sous les pieds de la Justice rampe l'Envie, foulée par elle, et s'appuyant sur un sac renversé, d'où sortent des monnaies et des objets précieux. Une couronne feuillée et un sceptre sont placés sur cet amas de richesses, près duquel deux Génies s'embrassent. Une draperie amaranthe remplit le fond du tableau. Au-dessus sont figurées les armes royales, entre celles de Flandre et d'Audenarde.

Sur le bord du socle de la Prudence, se lit : JASPAERD

HVEVIC. F. Sur le cadre : 1589. — Haut., 1 mètre 50 centim.; larg., 1 mètre 25 cent.

Ce tableau, fort bien conservé, mais à nos yeux d'un moindre mérite artistique que le premier, orne actuellement encore la salle des séances de l'hôtel-de-ville. Il n'en est plus de même du Jugement dernier. Par la suite des temps, la représentation de ce sujet, dans une salle de justice séculière, perdit de son importance, ce qui fit qu'on relégua le tableau, nous ne savons quand, dans un coin du grenier. Ensuite, il fut placé dans une chapelle de l'église de Ste-Walburge, contre un mur humide, où il marchait lentement vers une dégradation complète. Depuis quelques mois, et par suite du blanchîment de l'église, ce monument de la piété de nos pères a trouvé, par nos soins, un lieu de sûreté dans un autre établissement religieux de la ville.

Nous ignorons si quelque vieille église de village de nos environs possède une production du pinceau de HEUVICK, quoique la chose ne soit pas tout-à-fait improbable. Il se pourrait cependant que notre peintre fut déjà décédé peu après l'année 1590; car il nous répugne d'admettre, sans documents certains, qu'il soit retourné en Italie, où il serait mort, croit-on, en 1611.

Nous donnons en note un extrait des registres aux comptes de la ville d'Audenarde, où il est fait mention des tableaux de notre peintre (1).

(1) *Rekeninge van* 1en *april* 1588 *tot laetsten maerte* 1589. *Cap. div. zaken.*

« Item betaelt Jaspaert Huevick up rekeninghe ende in minderinghe van 't maken van 't Oordeel hanghende up scepenen camere, lxxij p. par.

» Item Arent De Meyere voor de mouluren by hem ghemaect an de twee sticken schilderyen hanghende in scepene camere, xliij p. par. »

Rekeninge van 1en *april* 1589 *tot laetsten maerte* 1590. *Cap. ut supr.*

« Item ghepresenteert Jaspaert Huevick, den xvi Meye, voor de ghereetschap in het schilderen van het Oordeel ende Justice up scepenen camere ses cannen wyns, heft vij p. iiij sc. p.

» Item betaelt Jaspaert Huevick voor vulle betalinghe van iij^{c} iiij^{xx} p.

Jean Snellinck.

Ce peintre malinois, qui passa une grande partie de sa vie à Anvers, est honorablement cité dans toutes les biographies des artistes belges. On parle avec éloge de son savoir-faire, et à peine indique-t-on une production de son pinceau qu'on soit à même de montrer aux amateurs. C'est dans le but de remplir en partie cette lacune, que nous lui avons consacré ces lignes, quoique nous n'ayons rien de bien neuf à produire sur les particularités de sa vie. Mais avant de nous en occuper, il ne sera peut-être pas hors de propos de jeter un coup-d'œil sur ce qu'on en a écrit dans les auteurs, que nous avons été à même de consulter.

Van Mander, dans la vie d'Otto-Venius, parle de Snellinck, son contemporain, en ces termes :

« Il se trouve aussi à Anvers un Hans Snellinck. C'est un fort bon maître et un excellent peintre, né, si je ne me trompe, à Malines. Il peint admirablement bien l'histoire, ainsi que les faits de guerre, et souvent des princes et de grands seigneurs l'ont employé dans ce genre. Il a fait plusieurs tableaux, représentant des batailles arrivées dans les Pays-Bas, où l'on voit la fumée de la poudre se répandre comme un brouillard léger parmi les combattants. Il peut avoir maintenant (1604) l'âge de 55 ans (1). »

D'après cette donnée, il paraît hors de doute que l'auteur a pu admirer quelques-unes de ces productions de l'art;

par., over 't maken van het Oordeel hanghende up scepenen camere, danof hy de lxxij p. par. up rekeninghe ontfaen heeft.... iije xiiij p. par.

» Item betaelt Andries De Bock lx p. par. over de leveringhe van t ellen root canfant tot xxiiij p. ij sc. p. d'elle tot de gaerdyne van de voors. schilderye; mitgaders an Joos Pyeke vi p. ij sc. p. voor het yserwerck daer toe dienende, ende de zwarte zustren, viij p. iiij sc. p. voor de fringen ende dmaken van diere, heft tsamen lxxiiij p. vi sc. parisis. »

(1) Van Mander, Schilderboeck, *ut supr.*, f° 295 v°.

mais il oublie d'indiquer à son lecteur où il pourrait se rendre pour jouir de leur vue. Rappelons-nous toutefois qu'alors Van Mander habitait depuis vingt ans la Hollande.

Corneille De Bie, qui écrivit vers 1660 une histoire rimée des peintres belges, composa une strophe en l'honneur de Snellinck (1). Il exalte particulièrement ses talents sous le rapport de ses peintures pour tapisseries, et en cela De Bie semble indiquer les ouvrages auxquels Snellinck se livra de préférence. Ne serait-ce pas à ce genre d'occupation, qui était alors une spécialité, que l'on doit attribuer la rareté de ses tableaux d'église ou de cabinet?

Arnoud Houbraken, qui publia en 1719 *le grand Théâtre des peintres des Pays-Bas,* pour servir de supplément à l'ouvrage de Van Mander, se trouve réduit à répéter le dire de ce dernier sur Snellinck, sans pouvoir indiquer la moindre production artistique de ce dernier (2). C'est à ce sujet qu'il exprime ses doléances sur le peu d'empressement qu'on eut, de son temps, à lui être utile dans ses recherches. Seulement, il ajoute à sa notice, que le grand Van Dyck l'estima digne d'occuper une place parmi les meilleurs peintres, et qu'il fit son portrait.

Descamps, qui n'en sait pas plus que Houbraken sur la vie et les ouvrages de Snellinck, nous apprend dans la *Vie*

(1) *Gulden Cabinet van de edele vrye Schilderconst.* Antw., 1661; in-4°, p. 104. Voici ces vers :

JOANNES SNELLINCKX, SCHILDER VAN ANTWERPEN.

Den snellen geest van Snellinckx werken
Compt ons *Pictura* oock verstercken,
Die door haer cracht der const, bedroogh
Al menich scherp' en snelle oogh :
Wanneer men sach het tweede leven
In syn tapecery geweven,
Waer in met snel en stouten aert
De ploeyen cloeck syn uytgespaert.

(2) *Groot Schouwburg der nederl. schilders.* T. I, p. 35.

des peintres, que ce portrait, peint par Van Dyck, orne son épitaphe dans l'église paroissiale de S^t^-Jacques (*lisez* S^t^-Georges) à Anvers, sur laquelle on lit : « Cy-git le célèbre » Jean Snellinck, peintre de l'archiduc Albert et d'Isabelle, » et de son Excellence le comte de Mansfelt, etc.; mort le » premier octobre 1638, âgé de 94 ans; et de *Pauline Cuy-* » *pers,* sa femme, morte le 6 octobre 1638, ainsi que leur » fils *André Snellinck,* mort le 10 septembre 1653 (1). »

J. Immerzeel est le seul auteur, à notre connaissance, qui, après avoir répété les éloges de ses devanciers sur ce peintre, en cite une grande composition. « On trouve mentionné, dit-il, que Snellinck peignit, en 1601, un tableau capital à deux volets, pour l'autel de la chapelle des Merciers (*Kramersgulde*), dans la cathédrale de Malines. Il représente la Résurrection du Sauveur : au-dessous sont les figures de S^t^-Pierre et de S^t^-Paul, et dans le lointain les saintes femmes qui se rendent au tombeau du Christ. Sur l'intérieur des volets sont peintes l'Annonciation de la Vierge et la Nativité, et à l'extérieur se voit le patron de la confrérie (2). » Immerzeel ajoute que Van Dyck ne se borna pas seulement à peindre le portrait de son vieil ami, mais qu'il

(1) *La vie des peintres flamands,* etc. Paris, 1753; t. I, p. 179.

(2) *De levens en werken der holl. en vl. kunstschilders, enz.* T. III, bl. 96. — Comment ce tableau *capital* n'est-il point mentionné par Descamps dans son *Voyage pittoresque,* publié en 1769, ni dans le *Peintre amateur et curieux* de Densaert, imprimé en 1763? A moins que nous ne nous trompions, aucun de ces deux auteurs ne cite une seule production de *Snellinck,* quoique bien des tableaux qu'ils indiquent n'appartiennent point à des maîtres du premier ordre. Cependant, l'un et l'autre n'oublient pas de nous apprendre que l'épitaphe de *Snellinck,* ornée de son portrait fait par Van Dyck, se trouve dans l'église de Saint-George à Anvers, vis-à-vis de la Chaire de vérité, comme le dit Densaert. — Au reste, le tableau principal cité par *Immerzeel* n'est plus exposé dans la cathédrale de Malines; les volets seuls s'y voient encore dans le pourtour du chœur.

en fit lui-même la gravure. On sait que *Pierre De Jode* l'a également reproduit sur cuivre.

La curiosité nous a fait parcourir les notices des tableaux de quelques musées, tels que celui de Napoléon (an X), celui d'Anvers (1829), de Gand (1825), de Bruxelles (musée royal, 1844), ainsi que plusieurs catalogues de riches collections particulières, et nulle part le nom de Snellinck ne se fait remarquer. C'est seulement dans la notice du musée de la ville de Bruxelles (1821) (1), que nous avons rencontré ce peintre avec l'indication de trois de ses tableaux : l'un représente Jésus-Christ attaché à la croix, avec accessoires différents (nos 114 et 254); l'autre est le portrait en pied d'une femme (no 115). Il paraît, au reste, d'après les informations d'un ami des arts, qu'à Anvers même, où Snellinck vécut longtemps et où il existe de si belles collections particulières, ses tableaux sont introuvables.

Voici maintenant ce que nous pouvons ajouter aux récits des auteurs, consultés par nous, sur ce peintre :

Il est effectivement vrai, ainsi que l'assure le réthoricien De Bie, que Snellinck s'occupa, peut-être par spécialité, à peindre des modèles ou cartons pour de grandes tapisseries historiques. Sous ce rapport, il eut de fréquentes relations avec les manufacturiers d'Audenarde, chez lesquels il se rendit quelquefois. Nous le trouvons mentionné, sous l'année 1608, dans un fragment de registre aux annotations d'un fabricant de tapis, nommé *Georges Ghuys,* lequel reçut beaucoup de commandes de négociants d'Anvers, entr'autres de *Pierre Robyns,* son beau-frère. Le sujet historique, qu'alors il eut à peindre en détrempe, était un épisode de la vie de *Zénobie,* reine de Palmyre, en huit *pa-*

(1) Le gouvernement a fait naguères l'acquisition de ce musée, pour le réunir, dit-on, au musée royal de Belgique.

trons. Nous ajouterons que le susdit fabricant avait encore parmi ses grands sujets pour tapis : *Debora, Salomon, les enfants d'Ely, Holofernes et Judith, Enéas, Moïse et Pharaon, Gédéon, Ulysse, Pomone, Notre Dame,* etc. Il est à croire que plusieurs de ces cartons furent peints par le même artiste.

Ce fut surtout en 1615 que Snellinck, étant à Audenarde, entreprit de faire pour quelques corps de métiers et confréries des tableaux d'autel pour leurs chapelles, établies dans l'église paroissiale de la ville. Nous donnons ici la description de ceux qui y sont encore conservés.

Le tableau d'autel de l'ancienne confrérie de S^t^-Jacques l'Apôtre. Il représente la Transfiguration de J.-C. Le Seigneur vêtu d'une tunique verte, et soulevé de terre sur le mont Thabor, est placé dans une nuée lumineuse, entourée de têtes de chérubins. A ses côtés sont Moïse et Elie, dans l'attitude de lui adresser la parole; la partie inférieure de leurs corps est couverte de nuages. Plus bas sont les disciples Pierre et Jacques, assis, les yeux fixés avec étonnement sur leur divin maître, tandis que Jean le contemple debout; on lit dans le coin de droite : In dekendom van Pieter van den Baese f^s^ jans, Joan. Snellinck, f. 1616. Peint sur bois. — L'autel fut construit à neuf en 1614.

L'Assomption de la S^te^-Vierge. Tableau d'autel de l'ancienne corporation des Merciers, sous l'invocation de Saint-Michel. La Vierge Marie, en robe d'azur, les yeux levés, est bénie par Dieu le Père, qui occupe le haut du tableau et étend sur elle les deux mains. A ses côtés sont assis sur des nuages Dieu le Fils à gauche, et Dieu le Saint-Esprit à droite, tous deux drapés de rouge et tenant chacun d'une main un petit globe surmonté d'une croix, tandis que de l'autre ils semblent féliciter Marie dans sa gloire. Au bas se groupent plusieurs anges qui expriment leur joie en la contemplant. — Sur bois.

Ce tableau avait anciennement deux volets, sur l'un desquels Snellinck aura mis probablement son nom. Nous ignorons ce qui y était représenté, mais à coup sûr le patron de la corporation n'y aura pas été omis.

La composition ci-dessus offre cela de remarquable, que le S^t^-Esprit y est figuré sous une forme humaine, tandis que d'ordinaire on le représente sous la forme d'une colombe rayonnante. Depuis longtemps, cette manière de figurer la 3^e^ personne de la S^te^-Trinité n'est plus adoptée dans nos églises. Mais le peintre n'avait-il pas été obligé de le reproduire ainsi? c'est ce qui paraît probable; car nous trouvons dans le registre de la corporation, au compte de 1616 à 1617, que les anciens du métier s'assemblèrent en chambre, à l'effet de délibérer sur les sujets à peindre sur le panneau et les deux volets destinés au tableau d'autel de leur chapelle. Puis, on s'accorda avec Snellinck pour la somme de 480 livres parisis, à payer en quatre termes, d'année en année, plus un pot de vin de 4 liv. 16 sc. p. pour son fils.

Dans l'église de N. D. à Pamele, au-dessus d'un confessionnal, il se trouve du même peintre un tableau d'assez grande dimension, à deux volets, représentant la Création de l'homme. Dieu, sous la figure d'un vieillard, à barbe flottante, se tient devant le corps d'Adam, qui est couché nû à l'ombre d'un arbre; il semble par son attitude lui donner la vie. Trois anges accompagnent le Père éternel, tandis qu'un singe, un chien et un bel oiseau se groupent près d'Adam. Le Paradis terrestre, dans lequel ce mystère se consomme, est admirablement étoffé d'arbres, de plantes et d'animaux. Sur l'intérieur du volet à gauche, on trouve Adam et Ève, près de l'Arbre de la science du bien et du mal. La mère commune, séduite par le Serpent infernal, a cueilli une pomme, qu'elle présente à Adam. Le volet à droite nous montre nos premiers parents, qu'un ange chasse impitoyablement du Jardin des delices. Le dehors des volets

est peint en grisaille. On y voit sur l'un : Adam bêchant la terre à la sueur de son front; sur l'autre : Ève assise, ayant son premier né sur les genoux, recevant des mains d'Adam le fruit de son labeur.

Ce tableau est bien conservé et brillant de coloris. Ainsi que les autres productions de ce peintre, il trahit, par une manière large et une touche particulière, un pinceau habitué à rendre de grands sujets historiques, principalement destinés aux tapisseries, qui étaient alors parvenues à un degré remarquable de perfection. La grisaille seule a souffert et s'écaille en différents endroits. Au bas du volet à gauche et à l'intérieur, on lit : Joan. Snellinck, f. 1608.

Les marguilliers avaient commandé ce tableau pour un nouveau maître-autel, dont, pendant une soixantaine d'années, il fit le principal ornement; car il paraît que cet autel était alors fort simple, et partant d'un excellent effet pour la vue de la belle colonnade gothique qui entoure l'abside. Nous avons trouvé dans le registre des comptes de l'église, que la belle menuiserie qui forme encore le cadre de ce tableau, fut achetée à Anvers pour la somme de 600 liv. p., et que l'on s'accorda avec Snellinck pour la peinture, au prix de 672 liv. p. La dorure avait coûté plus de 300 liv. p.

Simon De Pape.

Nulle part, à notre connaissance, on n'a donné quelque notion sur ce peintre; et cependant, les ouvrages dûs à son pinceau, et qui décorent les deux églises paroissiales d'Audenarde, attirent l'attention des connaisseurs. C'est que, cloué dans sa ville natale, au milieu d'une jeune famille, et y trouvant une existence honnête, De Pape se sera peu soucié de briller sur un plus grand théâtre; c'est aussi peut-

être qu'à l'époque de sa vigueur, il aura vu les anciens élèves de l'École de Rubens éclipser, pour ainsi dire, des talents modestes comme les siens, bien qu'à coup sûr, il ne dût point céder le pas à quelques-uns d'entr'eux. Quoiqu'il en soit, le nom de ce peintre nous a paru mériter d'être tiré de l'oubli.

Simon De Pape, fils de Simon, naquit à Audenarde en 1623.

Son père, d'abord orfèvre, puis architecte-ingénieur, exécuta plusieurs grandes constructions publiques par ordre du Magistrat. Ce fut, d'après ses dessins et sous sa surveillance, qu'en 1615-20 on éleva pour la première fois cette belle et remarquable toiture en bois sur le grand clocher de l'église de Ste-Walburge, toiture dont le faîte en forme de poire, surmonté de la croix, et quelques autres parties furent dévorés par le feu du ciel en 1804. Père de sept enfants, dont cinq fils, il donna à chacun une éducation honnête et plus ou moins artistique; deux d'entr'eux en profitèrent avec succès. L'aîné, nommé *Josse,* fit tant de progrès dans la peinture que son père, quoique peu fortuné, le laissa partir pour Rome, où il se fit remarquer par son intelligence et son aptitude au travail. Malheureusement *Josse* ne put continuer sa carrière et revoir ses parents. Il mourut dans cette ville, après y avoir fait un séjour assez prolongé. Une tradition de famille nous apprend que, s'étant mis en chemin pour retourner dans sa patrie, muni d'une bonne provision d'études et de croquis, il tomba subitement malade dans une hôtellerie hors de Rome; qu'il ne tarda pas à y mourir empoisonné, et que toute sa pacotille devint la proie d'un infâme voleur.

Son frère puiné, *Simon,* adoucit, en quelque sorte, les douleurs du père, en se distinguant par son application dans l'art de la peinture. On croit qu'il fut un certain temps élève de Gaspar De Craeyere. Marié à 30 ans et ayant peu de fortune, il s'adonna d'abord au genre du portrait, ce

qui est souvent d'un bon rapport pour les artistes qui y réussissent, et *Simon* fut de ce nombre. Les portraits qui nous en restent sont frappants de vérité, d'expression et de coloris; les mains surtout se distinguent par leur belle exécution; aussi se plaisait-il toujours à les reproduire. Un des plus beaux que nous ayons vus, est celui d'un ancêtre de Mr *Louis Van Verren,* ancien bourgmestre d'Audenarde, demeurant actuellement à Bruxelles. Il représente un fabricant de tapisseries, *Pierre Van Verren,* sous le brillant costume de capitaine de la garde bourgeoise. Le tableau porte le millésime de 1666 et l'âge de la personne. Mr L. V. V. se fait un plaisir de le montrer aux amateurs.

Il se trouvait naguère au Musée de Gand (1), sous le n° 27, un superbe portrait peint par Simon De Pape; c'est celui de *Claude Stuperaert,* abbé de Tronchiennes-lez-Gand. « Le prelat, assis dans un fauteuil devant un tableau de la sainte Vierge avec l'enfant Jesus, tient de la main droite un livre posé sur une table, sur laquelle est une tête de mort (*Notice du Musée,* 1825). »

Nous-même, nous possédons un portrait de famille, fait par le même artiste, en 1668. Il représente un prieur de l'abbaye de Sonnebeke, *Gaspar Van de Kerchove,* fondateur d'une bourse à Louvain et au petit Béguinage de Gand. L'habile pinceau du peintre s'y fait remarquer comme dans ses autres productions.

Les magistrats d'Audenarde, voulant témoigner à De Pape la confiance qu'ils avaient dans ses talents, le chargèrent, en 1669, de copier le portrait en pied de S. M. très-chrétienne. On sait que depuis le mois d'août 1668, Audenarde, comme plusieurs autres villes de Flandre, était passée par

(1) Cette belle collection est maintenant invisible : on lui destine, dit-on, un nouveau local. Il est à espérer que la ville de Gand, qui se distingue par son amour pour les Beaux-Arts, ne tardera guères à en faire jouir le public.

droit de conquête sous la domination de Louis XIV, et que l'intendant de la province, *Claude Talon,* y avait fixé sa résidence. Or, le collége échevinal, pour faire sa cour à ce haut personnage et se montrer dévoué au nouveau souverain, n'avait rien de plus à cœur que d'orner la salle du conseil d'un beau portrait du roi. Cependant, De Pape ne réussit point dans ses démarches à en prendre une copie. Nous ne savons où, ni à qui il s'est adressé; mais on lui fit compter 48 livres parisis, pour l'indemniser de ses peines (1). Force fut donc de le faire copier à Paris même; car nos magistrats ne reculèrent point devant les frais. Ce tableau représente Louis XIV à cheval, de grandeur naturelle. Il coûta la somme de 688 liv. p.; il orne actuellement encore la salle susdite à l'hôtel de ville (2). Des connaisseurs l'attribuent à Philippe De Champagne, qui, à cette époque, était premier peintre de la reine de France, et directeur du cabinet royal au Luxembourg.

Vers le même temps, l'archiconfrérie de la S^te^-Trinité, établie dans l'église paroissiale d'Audenarde, chargea Simon De Pape, qui en était membre, de faire le dessin d'un autel en bois, d'une architecture grandiose et propre à recevoir trois tableaux, dont l'exécution lui fut également confiée. Ce beau monument, élevé dans le chœur latéral de droite, existe encore intact. Il ne s'y trouve rien, y compris même les marbrures, qui ne soit d'une exécution admirablement soignée.

Le tableau principal, celui du milieu, nous montre la rédemption des esclaves chrétiens. Un Dey africain écoute fièrement les offres d'un religieux Trinitaire, en costume

(1) Payé à Simon De Pape pour la vacation qu'il at faict croyant povoir copier le portrait de Sa Maté. Par ordonn. et quittance, xlviij livres p. (*Compt. de la ville*).

(2) Restitué les débourses faictes à Paris pour le portret de Sa Maté très-chrétienne. Par ordonnance, vi^c^ iiij^xx viij livres p. (*Compt. de la ville*).

blanc, pour le rachat de trois esclaves à genoux devant lui. L'un et l'autre personnage sont accompagnés d'une suite. Le haut du tableau est occupé par la Ste-Trinité et plusieurs anges. Cette composition, quoique plus large, ressemble en quelques endroits au tableau d'autel de Gaspar De Craeyere, placé dans la chapelle d'une confrérie semblable dans l'église de St-Jacques à Gand. Une tradition de famille nous apprend que De Pape reproduisit dans ce tableau quelques portraits de parents et amis d'une parfaite ressemblance. Les sujets des deux pièces latérales font allusion au mystère de la Trinité. Dans l'une, c'est le Baptême de J.-C. par St-Jean-Baptiste, et dans l'autre, la Visite des trois anges à Abraham. De Pape peignit aussi pour le couvent des Franciscaines ou Pénitentes un grand tableau d'autel, représentant l'Invention de la croix par Ste-Hélène. La pieuse impératrice n'y est point figurée à cheval, comme on la voit souvent dans la reproduction de ce sujet. Lors de la suppression de ce couvent par Joseph II, l'autel de Ste-Hélène fut transporté dans l'église de Pamele, à Audenarde, où il existe encore.

Mais le morceau que l'on tient pour le plus remarquable, qui soit sorti du pinceau de notre peintre, est une Descente de croix, librement imitée d'après Rubens. De Pape dût avoir une grande confiance dans son savoir-faire pour oser reproduire un des chefs-d'œuvre du prince des peintres belges, et il y réussit peut-être au delà de son attente. Ce tableau orna jadis le maître-autel de l'église paroissiale de Ste-Walburge; mais depuis que l'on a modernisé le chœur en 1786, une place bien modeste dans un bas-côté de l'édifice, lui est tombée en partage.

Ce fut vers 1675 qu'il entrepit l'exécution de ce tableau, aux frais duquel devaient contribuer la fabrique de l'église, la corporation des brasseurs, dont Ste-Walburge était la patronne, et puis la ville pour une certaine part.

Notre artiste travailla encore pour quelques monastères et églises des environs d'Audenarde, et notamment pour l'abbaye d'Eename, où jadis se trouvaient plusieurs de ses tableaux. On prétend que parmi ceux qui furent sauvés de ce monastère et qui ornent encore l'église de la susdite commune, il existe une assez belle toile de De Pape. Le peu de confiance que nous avons dans nos connaissances artistiques, nous engage à ne pas le citer, d'une manière certaine, parmi ses productions. Au reste, ce peintre n'avait point, que nous sachions, l'habitude de signer ses ouvrages, ce qui fait qu'un profane, sans autre guide qu'un coup-d'œil peu exercé, pourrait facilement être induit en erreur. Cette absence de signature peut bien avoir aussi contribué à son oubli dans les annales de l'art.

Simon De Pape mourut à Audenarde en janvier 1677. Il laissa une veuve et sept enfants, dont quelques-uns en bas âge. Aucun de ses fils n'embrassa sa profession.

Nous tenons quelques détails sur ce peintre et ses tableaux de personnes âgées, à mémoire traditionnelle, et surtout de feu notre père, Ph. Vander Meersch, qui descendit de la famille De Pape, et qui se destina lui-même dans sa jeunesse à la profession de peintre.

Qu'on nous permette, avant de terminer ces notes, de jeter ici une modeste fleur, quoique bien tardive, sur la tombe de cet homme vertueux et obligeant, qui nous fut si cher, et dont le souvenir honorable est encore vivace parmi nos concitoyens qui l'ont connu. Ce sera seulement sous le rapport de l'art que nous voulons en faire mention.

Philippe Vander Meersch naquit en 1749, à Audenarde, où ses ancêtres, pendant quatorze générations successives, avaient été bourgeois, tantôt *forains,* tantôt *francs* (1). Il

(1) Par des recherches, de pure curiosité, dans les anciens registres des bourgeois (*Poortersboeken*), conservés aux archives de la ville, nous sommes parvenu à constater cette suite de générations.

apprit les premiers éléments de la peinture chez un parent, qui s'occupait spécialement de cet art; mais désireux d'acquérir des connaissances plus solides, il se rendit à Anvers, où il fréquenta avec assiduité les leçons de l'Académie de peinture et de l'amphithéâtre anatomique. Bientôt admis dans l'atelier d'Antheunissen, il prit un goût particulier pour le genre du paysage, étoffé de figures et d'animaux, surtout de vaches et de moutons, qu'il aimait souvent de reproduire sur ses toiles et dessins. Plus d'une fois nous lui avons entendu raconter qu'alors le jeune Ommeganck, devenu plus tard un si grand paysagiste, était celui des élèves commençants, qui lui préparait ses couleurs. Quelques-uns de ses tableaux, sortis de cet atelier, sont encore en notre possession; ils témoignent des plus heureuses dispositions dans ce genre. Vers la fin de 1769, dans le but de se perfectionner, il se rendit, à Paris, où il fut admis aux leçons de peinture à l'Académie de S^t^-Luc. Profitant de son séjour dans cette capitale, où des chefs-d'œuvre en tout genre excitent l'enthousiasme des jeunes artistes, il partagea son temps entre l'étude de la peinture et celle de l'architecture. Ce fut enfin pour ce dernier art qu'il se sentit une vocation déterminée; et sans abandonner le pinceau, il se mit à fréquenter avec grande assiduité les cours de l'Académie royale d'Architecture et l'École des Arts du professeur Blondel.

De retour dans sa ville natale, en 1773, il conçut l'idée d'y établir une École gratuite de Dessin et d'Architecture, dont, jusqu'à ce moment, ses jeunes concitoyens avaient été privés. Un ami d'enfance, sympathisant de goût artistique avec lui, l'aida dans l'exécution de cet utile projet. A cet effet, ils louèrent, à leurs frais, deux chambres assez spacieuses, et l'administration de la ville alloua une somme pour subvenir aux dépenses de feu et lumière. Mais l'incontestable utilité de cette institution ne tarda pas à être généralement comprise. Dès l'année suivante, elle reçut de grands encou-

ragements par des souscriptions généreuses, tant des nobles et des magistrats, que du clergé et des riches monastères, parmi lesquels figurait honorablement l'abbaye d'Eename.

Par l'instigation des deux zélés fondateurs, le Magistrat, en 1776, sollicita et obtint de S. M. l'Impératrice-reine un octroi, qui accorde à la nouvelle Académie plusieurs insignes faveurs. En voici le texte :

Octroy.

L'Impératrice Douairière et Reine.

Chèrs et bien amés.

Nous vous remettons ci-joint pour votre information et direction l'acte portant établissement d'une Académie de dessin, peinture et architecture dans notre ville d'Audenarde. A tant, chèrs et bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde.

De Bruxelles, le 14 septembre 1776. — Paraphé ne v^t^. — Plus bas, par ordonnance de Sa Ma^té^, signé De Reul.

Adresse : *Au Magistrat d'Audenarde.*

Sa Majesté, voulant favoriser l'établissement d'une Académie de dessin, peinture et architecture dans la ville d'Audenarde, et encourager les Beaux-arts qui en font l'objet, Elle a, de l'avis des chef-président et gens de son conseil privé, et à la délibération du Sérénissime duc Charles Alexandre de Lorraine et de Baar, son lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, déclaré et déclare :

1° Qu'Elle veut bien prendre ladite Académie sous sa royale protection et lui accorder sa bienveuillance.

2° Que cette Académie pourra s'intituler : Académie royale de dessin, peinture et architecture.

3° Que les président et directeurs de la même Académie pourront faire graver et employer pour les actes et dépêches qui la concerneront, un sceau particulier, portant pour légende : Sigillum acad. pict. et architect., et au bas : Erect. 1773.

4° Qu'Elle veut bien assurer aux élèves qui se distingueront dans cette Académie le même nombre et la même espèce de prix qu'Elle a trouvé bon d'accorder à pareilles Académies, érigées dans les villes de Brusselles, Anvers, Bruges et Gand.

5° Que les président et directeurs pourront faire frapper à l'hôtel des monnoyes de Sa Majesté en cette ville de Brusselles, aux frais de l'Académie, les médailles dont ils pourroient avoir besoin pour la distribution des prix ultérieurs.

6° Finalement, que cette Académie sera de tout chef soumise à la police et surintendance du Magistrat d'Audenarde.

Et sera copie de la présente envoyée à ceux du même Magistrat pour leur information et direction.

Fait à Brusselles, sous le cachet secret de Sa Majesté, le 14 septembre 1776.

Paraphé *ne v^t^*. — Plus bas, *signé :* Th. De Reul.

(*Extrait du registre aux délibérations de l'Académie. L'original repose aux archives de la ville*).

Le Magistrat, voulant répondre dignement à l'extrême bienveillance de l'impératrice et de son digne gouverneur-général, le prince Charles, résolut de faire construire un local, où les leçons académiques pussent être convenablement données. A cet effet, on choisit l'emplacement de la boucherie près de la Grand'Place, et le professeur Van der Meersch reçut la mission d'en dresser les plans, etc., et d'en soigner l'exécution. On avait trouvé le moyen de subvenir à toutes les dépenses sans endetter la ville. Ce fut à la fin de l'été 1780 qu'eut lieu l'inauguration solennelle de ce monument. La façade grandiose qui donne sur la Grande-Place, est bâtie en pierres d'Ecaussines, dans l'ordre corinthien, à deux avant-corps; le sousbassement ou rez-de-chaussée, artistement voûté, est destiné à la boucherie. Deux médaillons, placés dans les entre-colonnements, portent en lettres d'or des inscriptions qui perpétuent le souvenir de l'époque où cet édifice fut construit, et du zèle de nos ancêtres pour la culture des Beaux-Arts.

C'est ainsi que les deux artistes et amis, Philippe Vander Meersch et Antoine Van den Hende, virent en peu de temps leur humble fondation prendre rang parmi les principales du pays; aussi ce fut toujours leur plus douce satisfaction

de voir fleurir cette institution, dont ils restèrent professeurs jusqu'à la fin de leur carrière (1).

Architectes-ingénieurs de la châtellenie d'Audenarde, on leur doit plusieurs travaux remarquables et utiles dans quelques villages du ressort de cette juridiction. Ce fut sur les plans et dessins de V. D. M. qu'en 1786, les marguilliers de Ste-Walburge, à Audenarde, firent élever le maître-autel en marbre et toutes les décorations du chœur de cette église. Les édifices modernes les plus marquants de la ville, à cette époque, sont également l'ouvrage de ces deux architectes.

Quoique Ph. V. D. M. s'occupât peu de la peinture à l'huile (2), il cultiva avec succès le dessin au lavis et colorié, à l'aide duquel il sût donner souvent à ses ouvrages un mérite attrayant. On conserve encore à l'hôtel-de-ville d'Audenarde une carte dressée sur une grande échelle, en 1777, par ces deux ingénieurs; elle représente le plan de la ville, des fortifications et des faubourgs. Tous les édifices publics, les églises et les couvents y sont dessinés à vol d'oiseau, avec une exactitude et une précision des plus minutieuses. La ville leur paya pour ce bel ouvrage 430 florins.

Les amis de l'architecte V. D. M. ont maintes fois regretté qu'il ne se fût pas consacré plus spécialement à la peinture. En effet, tous ses dessins, soit académiques, soit autres, se font remarquer par une grande correction; il maniait le pinceau avec facilité, et son coloris s'est toujours ressenti de l'École anversoise du temps. Mais un goût presque passionné pour l'art de construire, le firent constamment préférer le compas et l'équerre à la palette séduisante du peintre.

Audenarde, décembre 1844.

Dr D. J. Vander Meersch.

(1) M. Van den Hende mourut en 1814. M. Vander Meersch en 1819.

(2) On voit dans l'église d'Etichove, près d'Audenarde, deux tableaux de chevalet dûs au pinceau de cet artiste. L'un représente l'Échelle de Jacob, l'autre la Barque de St-Pierre. Ils sont enchâssés dans la boiserie du chœur

Recherches

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE QUELQUES IMPRIMEURS BELGES, ÉTABLIS A L'ÉTRANGER, PENDANT LES XV^e^ ET XVI^e^ SIÈCLES.

(Suite. — V. 1844, p. 9 et 291.)

III.

ARNOLDUS DE BRUXELLA, IMPRIMEUR A NAPLES, DE 1472-77.

Depuis que les religieux bénédictins de Subiac attirèrent Sweynheym et Pannartz dans leur monastère, depuis l'époque surtout où ces deux célèbres artistes se fixèrent à Rome, dans la maison de Petrus de Maximis, l'imprimerie ne tarda point à obtenir droit de cité dans la plupart des villes d'Italie. — L'année 1469 la vit éclore à Venise et à Milan; en 1470, elle s'établit simultanément à Foligno, Trévi et Vérone; en 1471, six villes en furent dotées à la fois : Trévise, Bologne, Ferrare, Pavie, Florence et Naples.

La capitale du royaume de Naples occupe donc le cinquième rang dans la série glorieuse des cités transalpines, qui reçurent au XV^e^ siècle des établissements typographiques.

L'art typographique parut à Naples sous le règne de Ferdinand I. Ce prince, qui aurait pu léguer à la postérité un nom vénéré, s'il n'avait souillé sa gloire par des actes de la plus basse vengeance à l'égard de ses sujets, alliait à un caractère cruel et vindicatif, l'amour le plus ardent pour

les sciences, les arts et les lettres, qu'il cultivait lui-même avec succès.

Fils naturel d'Alphonse le Magnanime, auquel il succéda, son règne fut aussi dur et agité, que la fin de celui de son père avait été doux et pacifique; cependant, au milieu du soulèvement des grands et des guerres intestines, qui désolaient ce pays, au milieu des horreurs occasionnées par les invasions des armées étrangères, et les sanglantes exécutions qui sont les résultats ordinaires des réactions politiques, Ferdinand trouva le temps de faire fleurir les lettres, d'encourager les arts et d'honorer les sciences; et quoique l'histoire lui demande un compte sévère du sang de ses sujets, inutilement versé, des exactions sans nombre que la rapacité de son caractère lui fit commettre, elle ne peut se refuser à reconnaître, que sous le rapport littéraire et artistique, son règne n'ait été un des plus brillants des fastes de l'histoire napolitaine.

Une fois débarrassé des révoltes de ses barons, il s'appliqua surtout à encourager le commerce, en lui accordant de sages libertés; l'industrie, en lui donnant de généreux encouragements; les arts et les sciences, en les honorant par de justes récompenses; il sut, à l'exemple des Médicis et des Nicolas V, attirer dans son royaume tout ce que la Grèce comptait alors d'hommes savants et instruits, et les soustraire par là aux persécutions et à la tyrannie que les sultans, successeurs de Constantin et de Théodose, faisaient peser, à cette époque, sur ce malheureux pays. Ce fut lui qui, en 1465, introduisit à Naples l'art de fabriquer les étoffes de soie, et quelques années plus tard, l'art de préparer la laine; en 1468 et 1474, il y établit le consulat des orfèvres. Mais le plus grand bienfait dont il favorisa ses sujets, c'est de les avoir fait jouir de bonne heure de l'art divin de l'Imprimerie, qui avait, seulement depuis peu d'années, fait son apparition en Italie.

Les écrivains ne sont point d'accord sur qui Ferdinand jeta les yeux, pour réaliser son projet de doter sa patrie de la plus belle invention du XV^e^ siècle; quelques-uns (1) soutiennent qu'Arnoud de Bruxelles fut chargé le premier, par ce prince, de former un établissement typographique; d'autres, et de ce nombre est Guiliano Majo ou Maggio (2), prétendent que Mathias Moravus, qui avait déjà eu des presses à Gênes, introduisit l'Imprimerie à Naples, d'après les conseils du moine Blaise; d'autres enfin (3), l'attribuent à Sixtus Riessinger.

Quelque satisfaction que nous éprouverions de pouvoir révendiquer cet honneur en faveur d'un de nos compatriotes, nous devons reconnaître cependant que les monuments typographiques de l'époque, qui sont la meilleure preuve en cette matière, ont depuis longtemps résolu la question en faveur de Riessinger; en effet, des travaux importants, dont les dates ne peuvent laisser aucun doute, prouvent que ce laborieux artiste se trouvait déjà, dès l'année 1471, à la tête d'un établissement typographique, tandis qu'à

(1) Giannone, *Histoire civile du royaume de Naples.* La Haye, 1742; t. III, p. 569. — Summonte, *Istoria di Napoli,* t. III, p. 488. — Passaro, *apud Summonte.* — *Dictionnaire biographique* de Chaudon et Delandine, v° Ferdinand. — Toppi, *Bibl. napoletana,* p. 17.

(2) Dans l'épître dédicatoire de son livre de *Priscorum proprietate verborum,* de 1475, imprimée dans Meerman, *Annal. typogr.,* t. II, p. 118.

(3) Lorenzo Giustiniani, *Saggio storico-critico sulla tipografia del Regno di Napoli. In Napoli,* 1793; in-4°, p. 22. — Marchand, *Hist. de l'imprimerie,* p. 59, et Suppl. p. 48. — Maittaire, *Ann. typ.,* t. I, p. 28. — Malinkrot, *De arte typogr.,* p. 84. — Chevillier, *Origine de l'imprimerie de Paris,* p. 125. — La Serna, *Dict. bibl. du XV^e^ siècle,* t. I, p. 259. — Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana,* t. VI, pars I, p. 439. — Falkenstein, *Geschichte der Buchdrukerkunst.* Leipzig, 1840; p. 227. — Orlandi, *Origine della Stampa,* p. 126. — Peignot, *Dict. de Bibliogie,* t. III, p. 325. — Tom. Bozio, *De sign. eccl.,* cap. 5, sig. 93. — Rocca, *De typogr. rapport.,* par Summonte, *Istoria di Napoli,* t. III, p. 488.

cette époque, aucune production des presses d'Arnoud de Bruxelles ne vient témoigner de son existence comme imprimeur. Quant à Mathias Moravus, il est certain qu'il imprimait encore à Gênes en 1474, et qu'il ne vint à Naples qu'en 1475; et quant à la dédicace de Giuliano Majo, il est évident qu'elle ne doit être considérée que comme une épître adulatoire, dont les auteurs du XV^e^ siècle étaient si prodigues envers leurs imprimeurs.

Sixtus Riessinger, Riesinger ou Rusinger, mais non Rufigner, comme le nomme Gallizioli (1), peut être regardé comme un des imprimeurs les plus distingués de son siècle; il appartient à cette légion de prêtres instruits, qui prirent une si large part au développement et à la propagation de l'Imprimerie dans tous les pays de l'Europe; nous avons déjà eu occasion de le dire (2), prêtres, nobles, savants, personne ne croyait contraire à sa dignité, à son rang, à sa naissance, de s'occuper d'un art essentiellement civilisateur. Parmi le nombre immense de prêtres qui s'occupèrent, pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles, de travaux typographiques, nous nous contenterons de citer Petrus Posa, qui imprima à Barcelone, de 1481-1494; Petrus Valla, artiste à Brescia, en 1473; Bapt. Farfengo, dans la même ville, de 1490-99; Caspar Lampugnani a Milan, en 1484; Andreas de Bosiis, dans la même ville, en 1492; Bonetus Locatellus, à Venise, en 1486; Joannes Weyssenburger, à Nuremberg, en 1503, etc.

Parmi les nobles, nous nous bornerons à nommer Gutemberg, issu d'une famille équestre de Mayence; Jean Philippe de Lignamine, imprimeur à Rome, chevalier sicilien, ami de Sixte IV (3); Christophe Beggiamo, issu d'une illus-

(1) Gio. Gallizioli, *Origine della stampa e degli stampatori di Bergamo, dissertazione all' accademia degli Eccitati,* 1786.

(2) P. 77.

(3) Maittaire, *Ann. typ.,* t. I, p. 28. — Mongitore, *Bibl. sicula,* t. I, p. 361.

tre et noble famille de Savigliano (1); François Tuppo, à Naples, et Jenson, à Venise, qui, après avoir été nommé *Comte Palatin* par le pape Sixte IV, ne continua pas moins à exercer son art; parmi les savants, il suffit de citer les Alde, les Badius, les Etienne, les Rescius, etc.

Si l'on peut en croire Giustiniani (2), Riessinger aurait été disciple de Gutemberg; ce qui est certain, c'est que ce fut lui qui, vers l'année 1471, introduisit l'Imprimerie à Naples, et qu'il s'y distingua si bien par sa conduite et l'austérité de ses mœurs, qu'il ne tarda pas à captiver l'estime de Ferdinand et l'affection de la noblesse du royaume. Ce prince, jaloux de le fixer définitivement dans ses états, le combla de bienfaits, lui accorda diverses prérogatives et franchises, et lui offrit même des évêchés et d'autres dignités ecclésiastiques; mais ce prêtre modeste refusa des offres si brillantes, et préféra rentrer dans son pays; il y accepta des fonctions sacerdotales et y mourut à un âge très-avancé (3).

Riessinger était à peine établi à Naples, qu'il y fut suivi par un de nos compatriotes, par Arnoud de Bruxelles, *Arnaldus* ou *Arnoldus de Bruxella.*

Arnoud était Bruxellois, tous les auteurs en conviennent, et lui donnent même la qualification générique de *Flamand* (*Fiammingo* (4), qu'on donnait, à cette époque, à tous ceux qui étaient originaires de la Belgique; du reste, son

(1) La Serna Santander, t. I, p. 447. — Vernazza, *Lezione sopra la stampa.* Cagliari, 1778; in-8°, p. 25.

(2) Giustiniani, *Saggio storico-critico sulla tipografia del Regno di Napoli. In Napoli,* 1793; in-4°, p. 22.

(3) Marchand, *Hist. de l'impr.*, Suppl. p. 49, not. 59. — Schœpflini, *Vindiciæ typogr.*, p. 119. — La Serna Santander, t. I, p. 260. — Giustiniani, *ubi supra,* p. 23. — Malinkrot, *de ortu et progresssu artis typogr.*, p. 84. — Falkenstein, *ubi supra,* p. 228. — Wimphelingii, *Epit. rerum germanic.*, cap. 65. — Chevillier, *Origine de l'impr. de Paris,* p. 125.

(4) Giustiniani, *ubi supra,* p. 43. — Giannone, *Hist. de Naples,* t. III, p. 569. — Falkenstein, p. 228.

nom indique suffisamment son origine; on sait qu'il était autrefois d'usage d'ajouter aux noms ou aux prénoms des personnes, celui du lieu ou du pays de naissance. Il serait facile d'en multiplier les exemples; il suffira d'indiquer parmi les imprimeurs de cette époque, Bartholomæus *de Crémone* et Nicolaus *de Francfordia,* à Venise; Gerardus *de Flandria,* à Trévise; Bartholomæus *Vercellensis,* à Brescia; Guillelmus *de Papia,* à Vicence, etc., etc.; parmi les érudits, qui ne connait Georgius *de Trébizonde,* Jacques *de Voragine,* etc.

L'époque précise de l'arrivée d'Arnoud à Naples n'est pas certaine; il n'en est pas de même de celle à laquelle il a commencé a faire rouler ses presses. Guistiniani (1) pense qu'il y arriva avec Riessinger ou peu de temps après lui, toutefois qu'il n'y commença à imprimer qu'en l'année 1473; Maria di Blasi (2) fixe son arrivée en 1475, et prétend qu'il n'y exerça son art que pendant deux années. Ce sont autant d'erreurs; car il y donna, dès 1472, une édition de la Rhétorique de Cicéron, ou tout au moins l'ouvrage intitulé : *Augustini Datti, viri disertissimi aliqua documenta diligentissime composita,* avec cette souscription : *Completum Neapoli,* ANNO DOMINI MILLESIMO QRADRINGENTESIMO SEPTUAGESIMO SECUNDO DIE QUARTO MENSIS JUNII, *per Arnaldum de Bruxella.*

A en juger par les monuments que le temps nous a conservés, les débuts d'Arnoud dans la carrière typographique ne doivent pas avoir été faciles; car, du 4 juin 1472, date de la première édition de Dattus, jusqu'au 21 juillet 1473, qu'il publia les sermons de *Robertus de Licio,* c'est-à-dire pendant l'espace d'une année, aucune production ne sortit

(1) Giustiniani, *ubi supra,* p. 43.

(2) Maria di Blasi, *nella lettera seconda al Padre Don Carlo Girolamo Custello Casinese bibliothecario del monistero, e canonico della Metropolitana chiesa di Monreale de* 26 *Dicembre* 1765, p. 44.

de ses presses, si ce n'est peut-être la Rhétorique de Cicéron, indiquée par Denis, ou quelques-unes des éditions sans date, dont nous parlerons dans la notice de ses impressions; de plus, quand on considère l'excessive rareté de toutes ses productions, on est porté à croire que tous ses travaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous; nous adoptons d'autant plus facilement cette hypothèse, qu'il est peu probable qu'un artiste, capable de donner le 21 juillet 1473 un ouvrage de 207 *feuillets*, admirable d'exécution, et qui porte tous les caractères d'une grande supériorité dans l'art, si difficile à cette époque, de l'Imprimerie, aurait laissé son établissement, pendant une année entière, dans le plus inexplicable abandon. Quoiqu'il en soit, l'année 1474 se signala par plusieurs travaux importants : le 9 mars, il donna les lettres d'Augustin Dattus et une nouvelle édition des *Documenta* de cet élève distingué du célèbre Francesco Filelfo; au mois d'avril suivant, il publia le *Liber cibalis et medicinalis* de Matthæus Sylvaticus, de Salerne, corrigé et augmenté par Angelus Cato Supinas, de Bénévent, lecteur public en philosophie et médecin du roi Ferdinand. Cet ouvrage important, qui ne compte pas moins que 337 feuillets, peut être regardé comme un chef-d'œuvre de l'imprimerie de cette époque. Dès ce moment, Arnoud imprima une grande activité à son établissement typographique; ses publications se succédèrent comme par enchantement : le 7 août vit paraître une édition des *Lettres familières de Cicéron,* et le 15 novembre suivant, sa précieuse édition des *OEuvres d'Horace,* en 168 feuillets; en 1475, il mit, entre autres, sous presse une édition de Lucien, avec la version latine de Lilius Castellanus, le traité de *Balneis,* attribué à Joannes Elysius, et l'année suivante, celui d'Albert le Grand, *De arte bene moriendi.* Dans la première moitié de l'année 1477, il mit la dernière main à une belle édition des *Sonnets et Triomphes* de Pétrarque, et donna le

9 mai, un traité : *De naturis, qualitatibus et virtutibus herbarum,* d'Æmilius Macer. Après cette époque, son nom ne paraît plus sur aucun ouvrage; il est à croire que cette année fut celle de sa mort.

Arnoud de Bruxelles est regardé à bon droit, par tous les bibliographes, comme un des meilleurs imprimeurs de son temps; et quand on considère sa supériorité dans le bel art de la typographie, la beauté des caractères qu'il employait, l'heureux choix qu'il mettait dans ses publications, on n'est pas étonné de l'empressement avec lequel il fut reçu par le roi Ferdinand, de l'estime dont, de l'aveu des historiens napolitains, il jouissait auprès de ce prince, et des avantages dont il le combla constamment; et s'il est vrai qu'il fut élève du vénérable Sixtus Riessinger, on doit convenir qu'il soutint dignement la réputation de son maître, auquel il n'eut pas le bonheur de survivre.

Parmi les élèves qui sortirent de son établissement, on cite *Judocus Hoensteyn* ou *Havestein* (1), originaire du diocèse de Spire; cet artiste, dont les caractères ont une grande ressemblance avec ceux dont notre compatriote avait l'habitude de se servir, paraît avoir quitté son atelier vers l'année 1475; au moins à cette époque, on le voit seul à la tête d'une *officine*.

On ignore quels furent les savants chargés dans l'imprimerie d'Arnoud des travaux littéraires; cependant l'*Horace,* qu'il publia en l'année 1474, nous fournit la preuve que cette partie faisait l'objet de toute sa sollicitude, car, quoiqu'elle soit en partie faite sur l'édition *princeps,* la comparaison du texte, avec celui d'autres éditions, a démontré à M. Badigton (2), qu'il a dû se servir de plusieurs manus-

(1) Ginstiniani, *ubi suprà,* p. 64.

(2) Dibdin, *Introduction to the knowledge of rare and valuable editions of the greek and latin classics.* London, 1827; t. II, p. 75 et suivantes.

crits, qui lui ont fourni de bonnes variantes; nous savons aussi que l'édition de *Lucien* a été soignée par Castellanus et celle de *Sylvaticus,* par Angelus Cato Supinas, de Bénévent; toutefois on ignore s'il avait un correcteur en titre, attaché spécialement à son atelier; mais ce qui attirait principalement son attention, c'est la partie typographique, pour laquelle il ne négligeait rien, afin de se maintenir à la hauteur des premiers artistes de l'Europe; papier, caractères, encre, *composition,* tout ce qui concerne enfin le *matériel* d'une imprimerie, est d'une perfection, d'une beauté et d'un fini admirables; on a fait la remarque qu'il n'a jamais employé que le caractère romain, qui déjà, à cette époque, était en grande faveur en Italie, tandis que dans d'autres pays, surtout en Allemagne, on s'en tenait toujours au gothique. On a constaté aussi, et ceci est important pour les bibliographes, que ses caractères ont quelques particularités, qui servent à les faire distinguer de ceux employés par ses contemporains; c'est ainsi que la finale *us* est presque toujours marqué par un 9, b^9 m^9 n^9 ; que la lettre *i* est rarement pointée; *per* est toujours désigné par un *p,* dont l'extrémité inférieure est barée; l'*m* est souvent figurée par un 3 (2). Le papier dont il faisait usage, est en général beau, fort et d'une grande blancheur; cependant, la différence des filigranes prouve qu'il en employait de diverses fabriques. L'usage du *vélin* parait lui avoir été inconnu; du moins, M. Van Praet ne cite aucun livre imprimé avec ce luxe, auquel les curieux attachent tant de prix.

Nous avons dit ailleurs (3) que les imprimeurs du XV^e^ siècle tiraient ordinairement 275 à 300 exemplaires de tous les ouvrages qui sortaient de leurs presses. Nous croyons qu'Arnoud n'a pas suivi en cela l'exemple de ses

(1) Laire, *Index,* t. I, p. 314.
(2) Giustiniani, p. 44.
(3) *Bulletin du Bibliophile belge,* t. I, p. 217.

contemporains, car il n'y a aucun artiste dont les productions soient devenues aussi rares que les siennes; il en est même, comme les *OEuvres d'Horace,* de 1474, et les *Sonnets et Triomphes de Pétrarque,* de 1477, dont on ne connaît que *les seuls exemplaires* qui ornaient la précieuse bibliothèque du duc de Cassano Serra, à Naples; il y a plus, et ceci est bien flatteur pour notre pays, c'est l'existence de ces deux *rarissimes éditions* dans cette bibliothèque remarquable, qui ont déterminé Lord Spencer à en faire l'acquisition en bloc; cette circonstance nous est révélée par M. Dibdin (1); du reste, pour donner une preuve du haut degré de rareté de tous les monuments typographiques d'Arnoud de Bruxelles, il suffira de dire qu'on les cherche vainement dans les bibliothèques les plus riches et les plus nombreuses en incunables, et que c'est à peine si la Bibliothèque royale de Paris, qui ne compte pas moins que 12,000 impressions du XV^e^ siècle, en fournit cinq ou six exemplaires. Quant aux collections particulières, elles ne sont pas mieux partagées : des différents ouvrages dont nous avons pu constater l'existence, lord Spencer n'en possédait que *deux,* avant qu'il fît l'acquisition de la bibliothèque de Cassano Serra, qui lui en a fourni encore *onze*; nous n'avons trouvé qu'*une seule* de ses impressions dans chacune des bibliothèques de La Vallière, Gaignat et Mac-Carthy, tandis que les bibliothèques de MM. Crévenna, Meerman, Lammens, de Van Hulthem même, qui, on le sait, poursuivait avec une rare persévérance tout ce qui intéressait directement ou indirectement la Belgique, n'en contiennent *aucune*. Disons, avant de faire connaître les éditions sorties des presses d'Arnoud de Bruxelles, que nous en avons trouvé plusieurs à Gand, dans la belle collection d'incunables de M^r^ Fr. Vergauwen, et surtout dans la magnifique

(1) Dibdin, *Bibl. Spenc.*, t. VIII, préface.

bibliothèque de M. Borluut de Nortdonck, qui est certainement la plus riche de la Belgique.

ÉDITIONS IMPRIMÉES PAR ARNOUD DE BRUXELLES, A NAPLES.

I.

M. T. Ciceronis Rhetorica. Neapoli, per Arnaldum de Bruxella, 1472. — In-folio.

Cette édition, dont l'existence n'est pas encore bien constatée, est rapportée par Denis, et après lui par d'autres bibliographes; elle est restée inconnue à Giustiniani.

Voyez : Denis, Suppl. ad Maittaire, p. 12. — Panzer, Ann. typ., t. II, p. 154, n° 4. — Hain, Repert. bibl., n° 3058. — Brunet, Manuel, t. I, p. 684.

II.

Augustini Datti viri disertissimi aliqua documenta diligentissime composita. (In fine) : Completum. Neapoli, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo secundo die quarto mensis Junii per Arnaldum de Bruxella. — In-4°.

Cette édition, qui est le premier livre, avec date certaine, imprimé par Arnoud de Bruxelles, est restée inconnue à Giustiniani et à d'autres bibliographes. C'est un ouvrage de grammaire, dont on trouve la description sommaire dans la *Bibliotheca Spenceriana,* VII, n° 70; il a été réimprimé plusieurs fois dans le courant du XV^e^ siècle; Arnoud de Bruxelles en donna une nouvelle édition le 9 mars 1474.

Voyez : Opuscoli di autori Siciliani, vol. 20, p. 349. — Panzer,

Ann. typ., t. II, p. 367, n° 36. — Hain, Repert. bibl., n° 6024. — Brunet, Manuel, t. II, p. 24. — Dibdin, Biblioth. Spencer., t. VII, n° 70. — Guingené, Hist. litt. d'Italie, t. III, p. 343.

III.

Sermones clarissimi in sacra Theologia magistri fratris Roberti Caratzuli de Litio, ordinis Minorum, sermones varii de timore judiciorum Dei. Impressi in civitate Neapolis, die XXI mensis Julii. M.CCCC.LXXIII. per Arnaldum de Bruxella. — In-folio.

Cette édition, qui est un chef-d'œuvre de typographie, n'est pas rapportée par Giustiniani; elle se compose de 207 feuillets, en caractères romains, sans chiffres, signatures ni réclames; on lit au recto du dernier feuillet la souscription suivante :

> Sermones clarissimi in sacra theologia Magistri
> fratris Roberti Caratzuli de litio ordinis minorum
> De timore iudiciorum dei : impressi in ciuitate
> Neapolis Per Arnaldum de Bruxella. die. XXI.
> mensis Julii. M.CCCC.LXXIII.

Maittaire, pag. 331, cite, d'après Toppi, une édition de ces sermons, sous le titre de : *Sermones de amore divinorum officiorum,* et pag. 569, d'après Beughem, une autre sous la date de 1493; il est cependant certain qu'Arnoud de Bruxelles n'a donné que celle qui fait l'objet de cet article.

Robert Caracciolus jouissait de son temps d'une grande réputation comme prédicateur, tant à cause de sa grande facilité que de l'indépendance avec laquelle il traitait les sujets les plus délicats; il se permit souvent des sorties contre des papes et des cardinaux. On grava sur sa tombe le distique suivant :

> *Ille Robertus hic est Christi, quo presule Vatum*
> *Nemo post Paulum clarior orbe fuit.*

Voyez : Maittaire, p. 327, 331 et 569. — Panzer, Ann. typ.,

t. II, p. 154, n° 5. — Catalogue de Gaignat, n° 347. — Dibdin, Biblioth. Spencer., t. VII, p. 29, n° 44. — Hain, Repert. bibliog., n° 39. — Brunet, Manuel, t. I, p. 549. — Toppi, Bibl. Napoletana, p. 270. — Tiraboschi, Storia della letteratura italiana, tom. VI, p. 1145.

IV.

Laudivii Epistolæ magni Turci (*Muhammedis secundi*). Neapoli, Arnaldus de Bruxella, die XVII septembris, anno M.CCCC.LXXIII. — In-4°.

Édition très-rare, en caractères ronds, de 22 feuillets, sans chiffres, signatures, ni réclames. D'après la description qu'en donne Hain, elle commence ainsi :

Laudivii equitis Hierosolymitani ad Francinum Beltrandum in epistolas magni Turci praefatio.

Après cette préface, le texte commence par cet intitulé :

Epistolae Turci latine redditae per Laudiuium.

Au verso du 22e et dernier feuillet se trouve cette souscription :

> Epistole magni Turci finiunt : a Laudivio eq te Hierosolymitano edite : ac in civitate Neapolis impresse per Arnaldum de Bruxella. die. XVII. Septembris. Anno. M. CCCC. LXXIII.

La version de ces lettres, donnée par Laudivius, a été imprimée plusieurs fois dans le courant du XVe siècle; nous avons déjà décrit (année 1844, p. 36) celle qui est sortie des presses de Gérard de Flandre.

Voyez : Maittaire, p. 329. — Panzer, Ann. typ., t. II, p. 154-55, n° 6. — Brunet, Manuel, t. III, p. 60. — Dibdin, Biblioth. Spencer., t. VII, p. 120, n° 177. — Hain, Rep. bibl., n° 10,505. — La Serna Santander, Dict. bibl. du XVe siècle, t. II, p. 100, n° 835.

V.

Nicolaus Sagundinus ad Johannem filium de Epistolari dicendi genere. (In fine) : *Vale.* — In-4°.

On a prétendu que cet opuscule de 11 feuillets, qu'on a trouvé relié avec les *Magni Turci Epistolæ,* édition de 1473, traduites par *Laudivius,* était sorti des presses d'Arnoud de Bruxelles; mais Giustiniani a prouvé que rien n'autorise à l'attribuer à notre compatriote.

Voyez : Giustiniani, Saggio storico-critico sulla tipografia del Regno di Napoli, pag. 45.

VI.

Augustini Dati aliqua documenta ad Antonium amicum suum. Neapoli, anno millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto, die nona mensis Marcii, per Arnaldum de Bruxella. — In-4°.

Cette édition, la seconde publiée par Arnoud de Bruxelles, est imprimée en caractères ronds; elle a 32 feuillets, de 27 lignes dans les pages entières, sans signatures, chiffres, ni réclames. Le volume commence par cet intitulé : *Augustini Dati uiri disertissimi aliqua documenta diligentissime composita ad Antonium amicum suum carissimum incipiunt,* et se termine par la souscription suivante : *Completum Neapoli Anno Domini Millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto : die nona mensis Marcii : per Arnaldum de Bruxella.*

Voyez : Giustiniani saggio storico-critico sulla tipografia del regno di Napoli, p. 47. — Maittaire, Ann., p. 340. — Panzer, Ann. typ., t. II, p. 155, n° 10, et t. VI, p. 368, n° 10. — Hain, Repert. bibl., n° 6025. — Brunet, Manuel, t. II, p. 24.

VII.

Matthœi Silvatici, medici de Salerno, liber cibalis et medicinalis Pandectarum. Neapoli (Arnoldus de Bruxella), M.CCCC.LXXIIII. — Gr. in-folio.

Cette édition peut être regardée comme la première de cet ouvrage; les caractères ronds dont l'artiste s'est servi, ont quelque ressemblance avec ceux qu'Ulric Han a employés dans son édition de *Priscianus* et de *Tortellius,* et Moravus dans celle de *Seneca* et de *Maius;* elle est cependant généralement attribuée à Arnoud de Bruxelles. Cet ouvrage de Matheo Silvatico, médecin du roi Robert, fut écrit en 1337; Angelus Cato Supinas de Bénévent le confia aux presses de notre compatriote, et en soigna l'édition.

Le volume se compose de 337 feuillets (ou 338), à deux colonnes, de 50 lignes par page; il n'a ni chiffres, ni signatures, ni réclames; il commence par un index de 5 feuillets, suivi d'une épître dédicatoire de l'éditeur au roi Ferdinand, en 3 autres feuillets; cette épître, qu'on trouve au long dans Giustiniani, commence ainsi en 6 lignes, en lettres capitales :

INCLYTO. ATQUE. GLORIOSISSIMO. FERDINANDO. SICILIAE. REGI. ANGELUS CATO. SUPINAS. DE BENEUENTO. PHILOSOPHUS. ET MEDICUS. FOELICITATEM.....

Suivi de l'*attestation* et de l'*adjuration* au lecteur, après lesquelles vient au recto du 3e feuillet, le texte de Sylvaticus, avec cet intitulé en rouge :

INCIPIT. LIBER. CIBALIS. ET MEDICINALIS. PANDECTARUM. MATHEI SILVATICI. MEDICE DE SALERNO. ET GLORIOSISSIMO ROBERTO. REGI. SICILIE INSCRIPTUS.

Terminé par cette souscription :

EXPLICIT. liber Pandecta
rum. Quem Angelus Cato Supinas
de Beneuento Philosophus et Medicus
magna cum diligentia z emendati impri
mendum curauit. in clarissima et nobi

lissima atq; prestantissima Dulcissimaq;
ciuitate Neapoli. Regum Ducum
Procerumq; matre Prima Aprilis.
M.CCCC.LXXIIII.

Suivi de ces vers latins :

Idcireo excelso deo gratias agamus
Noscere q. causas et certa uocabla rer.
Et medicas artis : per breue queris iter
Me lege : nec multo mercaberis Angelus en me.
Sic et diuitibus pauperibusque parat
Cui tm me nunc fas est debere : Salernum
Urbs debet quantum patria terra mihi.

Sur un dernier feuillet, imprimé seulement au recto, se trouve un registre pour l'ordre des cahiers.

Ce volume est d'une exécution magnifique; le papier, qui est d'une grande beauté, est de diverses fabriques, si on en juge par les différents filigranes.

Il en existe un très-bel exemplaire dans la Bibliothèque royale de Paris.

Comparez : Panzer, Ann. typ., t. IV, p. 368, n° 13. — Giustiniani, Saggio sulla tipografia del Regno di Napoli, p. 84 et suiv. — Catalog. de M. Gaignat, t. I, p. 302, n° 1165. — Catalog. de la Vallière, t. I, p. 498, n° 1708. — Catalog. de Mac-Carthy, t. I, p. 289, n° 1848. — Dibdin, Bibl. Spencer., t. IV, p. 24 et 25, n° 785. — Hain, Repert. bibl., n° 15194. — Brunet, Manuel, t. IV, p. 287. — Toppi, Bibl. Napoletana, p. 17 et 111.

VIII.

Marci Tullii Ciceronis epistolæ familiares. Neapoli, per Arnaldum de Bruxella, anno a nativitate domini MCCCCLXXIIII. die septima mensis augusti. — In-fol.

Edition très-rare. Elle commence ainsi : *Marci. Tullii. Ciceronis. Epistolarum familiarium liber primus incipit ad Lentulum lege feliciter : M. T. Cicero Lentulo Proconsuli : Salutem. dicit.* A la fin se trouve cette souscription : *Epistole familiares Marci Tullii Ciceronis impresse in ciuitate*

Neapolis sub Serenissimo domino nostro domino Ferdinando Sicilie Rege. Anno a natiuitate domini M.CCCC.LXXIIII. die septima mensis Augusti. Indictione septima. Per Arnaldum de Bruxella expliciunt.

Voyez : Panzer, Ann. typogr., t. IV, p. 368. n° 10*b*. — Giustiniani, Saggio sulla tipografia del Regno di Napoli, p. 46. — Brunet, Manuel, t. I, p. 691. — La Serna Santander, Dict. bibl. du XV^e^ siècle, t. II, p. 320 et 21, n° 463.

IX.

Horatii opera omnia. Neapoli, Arnoldus de Bruxella, 1474, die XV nov. — In-4°.

Edition très-précieuse, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, qui, de la bibliothèque du duc de Cassano Serra, a passé dans celle de Lord Spencer. M. Dibdin, d'après lequel nous allons donner la description, affirme que c'est le volume le plus rare de la collection des *Classiques;* Panzer paraît ne pas l'avoir vu, et se borne à dire : *Editio rarissima, a Cl. Morellio visa, nemini ex præcipuis bibliographis dicta;* La Serna Santander, qui n'a pas été plus heureux, se contente de dire : *Edition infiniment rare et peu connue.*

Cette édition n'est précédée d'aucune préface; elle se compose en tout de 168 feuillets, dont 81 feuillets pour les odes, 32 pour les épîtres, 9 pour l'art poétique, 45 pour les satyres et 1 pour le registre; elle n'a ni chiffres, ni réclames, ni signatures; les pages qui contiennent les odes ont 25 vers, les épîtres et les satyres 24. Le volume, entièrement imprimé en caractères romains, commence ainsi :

Quinti Oratii flacci liber primus incipit me
trum Asclepiadis pragmatice monocolos :
ECENAS atauis edite regibus :
Ohe presidium dulce decus meum

Sunt quos curriculo puluerem olimpicum
Collegisse iuuat : metaq; feruidis :
Euitata rotis? palmaq; nobilis :
Terrarum dominos euehit ad deos.

A la fin des Odes, c'est-à-dire, au recto du 81 feuillet, dont le verso est blanc, se trouve cette souscription :

Completum est opus Oratii in odis per Arnaldum de Bruxella Neapoli Anno domini Millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto die vero quindecima mensis nouembris.

Au recto du feuillet suivant commencent les *Epîtres :*

Quinti Oratii flacci Epistolarum liber primus
Rima dicte mihi summa dicende camena
Spectatum satis et donatum iam rude queris.
Mecenas iterum antiquo me includere ludo
Non eadem est etas : non mens : Veiani armis
Herculis ad postem fixis latet abditus agro

qui se terminent au verso du 113 feuillet, par ce vers de l'éditeur ou de l'imprimeur :

Qui dedit expleri laudetur mente fideli.:.

Au recto du 114 feuillet se trouve l'*Art poétique,* commençant ainsi :

Quinti Oratii Flacci poetria
Vmano capiti cernicem pictor equinam
Iungere si velit varias inducere plumas
Vndiq; collatis membris ut turpiter atrum.
Desinat in piscem mulier formosa superne
Spectatum admissi risum teneatis amici.

Il est terminé au verso du 123 feuillet, par ces mots :

Quem verbo (*sic*) arripuit : tenet occiditq; legendo
Non missura cutem nisi plena cruoris hirundo (*sic*).
FINIS.

Suivent les *Satyres,* au recto du 124ᵉ feuillet :

Quinti Oratii flacci Sermonum liber pri
mus incipit
VI FIT Mecenas ut nemo quam
Sibi sorte (*sic*) ulla (*sic*)
Seu ratio dederit seu fors obiecerit
Contentus viuat laud[3] diuersa sequentes
O fortunati mercatores grauis annis
Miles ait : multo iam fractus membra labore.

qui se terminent au verso du 168 feuillet par ces deux vers:

Vt nihil omnino gustaremus velut illis
Canidia afflasset : peior serpentibus afris.
FINIS.

Le registre occupe le recto du 169[e] et dernier feuillet.

Arnoud de Bruxelles paraît avoir suivi pour cette édition le texte de celle sans lieu, ni date, qui est généralement regardée comme la première d'Horace; du moins, il en reproduit souvent les leçons vicieuses; cependant, il a aussi fait usage de plusieurs MSS., qui lui ont fourni de bonnes variantes. M. Babington, du collége de la Trinité à Cambridge, les a toutes recueillies, et M. Dibdin les a insérées dans la 4[e] édition de son *Introduction to the knowledge of rare and valuable editions of the Greek and Latin Classics*. London, 1827; t. II, p. 75 et suiv.

On peut consulter sur cette rarissime édition : Dibdin, Bibl. Spenceriana, t. VII, p. 55, n° 91. — Dibdin, Introduction to the knowledge of rare and valuable editions of the Greek and Latin Classics. London, 1827; t. II, p. 75 et suiv. — Panzer, Ann. typogr., t. II, p. 155, n° 11. — La Serna Santander, Dict. bibl. du XV[e] siècle, t. III, p. 36, n° 737. — Giustiniani, Saggio storico-critico sulla tipografia del Regno di Napoli, p. 46 et 47. — Hain, Repert. bibliogr., n° 8869. — Brunet, Manuel, t. II, p. 629.

X.

Dati Epistolæ. Neapoli, per Arnoldum de Bruxella, 1474. — In-4°.

Cette édition, inconnue à Panzer, Giustiniani et autres

bibliographes, est rapportée par Dibdin, dans la *Bibliotheca Spenceriana;* elle est exécutée en beaux caractères romains. L'ouvrage entier se compose de 33 feuillets, dont le premier au recto occupe le titre, et le dernier, aussi au recto, la souscription en quatre lignes et demie.

Comparez : Dibdin, Bibliotheca Spenceriana, t. VII, n° 69. — Hain, Repert. bibliogr., n° 6027. — Brunet, Manuel, t. II, p. 24.

XI.

Aristeas super translatione septuaginta duorum interpretum. Neapoli, per Arnaldum de Bruxella, M.CCCC.LXXIV. — In-4°.

Cette édition de Mathias Palmerius est très-rare; elle a 37 feuillets sans chiffres, signatures, ni réclames, à 28 lignes par page. La souscription, en trois lignes, se trouve au verso du 37e feuillet, sous laquelle se trouve la table. La première version d'*Aristeas* avait déjà paru, avec la bible latine, imprimée à Rome en 1471, par Sweynheym et Pannartz.

Le catalogue de sir Mark Masterman Sykes, publié à Londres en 1824, annonce une édition de cette version sous la date de 1473, qui a été payée 10 liv. sterl.; nous croyons qu'Arnoud de Bruxelles n'a imprimé d'autre édition que celle de 1474.

Voir : Brunet, Manuel, t. I, p. 171. — Hain, Repert. bibliogr., n° 1654. — Dibdin, Bibl. Spenc., t. VII, p. 14, n° 20. — Catalogo Ab. Nicol. Rossi, part. 2, edit. sæculi XV, p. 44. — Panzer, Ann. typ., t. II, p. 155, n° 12. — Guinguené, Hist. litt. d'Italie, t. III, p. 420.

XII.

Luciani poete et oratoris de veris narrationibus libelli duo, latine, Lilio Castellano interprete. Neapoli, per Arnaldum de Bruxella, M.CCCC.LXXV, die VI Martii. — In-4°.

Cette édition de Lucien, traduite par Lilius Castellanus,

est imprimée en caractères romains, d'une netteté et d'une élégance admirables, sans chiffres, signatures, ni réclames; ce volume offre cette particularité, qu'en plusieurs endroits, des espaces sont laissés en blanc, sans que le texte soit interrompu. Je me suis assuré que le volume se compose de 49 feuillets, au lieu de 48, comme l'indiquent les bibliographes; les pages entières ont 24 lignes. — L'ouvrage commence au recto du 1^er^ feuillet par cet intitulé :

LVCIANI. POETEET. O
RATORIS : DE. VERIS
NARRATIONIBVS LIBEL
LI DVO : A LILIO CASTEL
LANO DE GRECO IN LATI
NVM TRADVCTI. ET IN
PRIMIS EIVS AD MARCVM
PISTORIENSEM : EPISTO*la.*

La souscription, suivante en 6 lignes, se trouve au recto du dernier feuillet; après la table :

Completum et impressum est pns opusculum in Ci
uitate Neapol per Arnaldum de Bruxella
die VI° Marcii M°.CCCC°.LXXV°
regnante serenissimo dno Ferdinando Si
cilie et cetera Rege Anno sui regni de
cimo octauo.

C'est par erreur que M. Dibdin, *Bibl. Spencer.,* dit que la souscription porte que cet ouvrage a été imprimé le 6 mars 1478.

Il en existe un exemplaire de la plus belle conservation dans la superbe collection de M. Borluut de Nortdonck, à Gand, et un autre dans la Bibliothèque royale à Paris.

Voyez : Maittaire, p. 348. — Panzer, Ann. typ., t. II, p. 156, n° 15. — Giustiniani, Saggio sulla tipografia del Regno di Napoli, p. 49. — Orlandi, Origine e progressi della stampa, p. 128. — Dibdin, Bibl. Spenc., t. VIII, p. 70, n° 108. — Brunet, Manuel, t. III, p. 192. — Hain, Repert. bibliogr., n° 10,259.

XIII.

Historia de infantulo Simone. S. l. a et typogr. nomine. — In-4°.

Cette édition, imprimée avec les caractères d'Arnoud de Bruxelles, paraît être exécutée d'après celle de Guldinbeck, à Rome, en 1475; on suppose qu'elle a paru au mois d'avril de la même année; elle est terminée par huit vers hexamètres et pentamètres, précédés du mot *Miraculum* et suivis du mot *Finis*.

Cette précieuse édition est inconnue à la plupart des bibliographes; nous la donnons d'après la *Bibliotheca Spenceriana*, t. VII, p. 55, n° 90. Cet opuscule, dont l'auteur est *Joh. Math. Tiberinus*, a été imprimé plusieurs fois par Gérard de Flandre. Voyez les n^os^ XII, XIII et XIV de ces éditions.

XIV.

Libellus de mirabilibus civitatis Putheolorum et locorum vicinorum. Neapoli, Arnaldus de Bruxella, die ultimo mensis Decembris. Anno a nativitate domini M.CCCC.LXXV. — In-4°.

Edition très-rare, sans chiffres, signatures, ni réclames; elle est exécutée en gros caractères ronds; la totalité du volume, qui est imprimé à longues lignes, de 24 dans les pages entières, se compose de 45 feuillets, dont le 1^er^ et dernier sont blancs, y compris la table, qui occupe 3 feuillets. Il est à remarquer que les initiales des chapitres étaient destinées à être peintes à la main; c'est pour ce motif qu'elles sont en blanc, si ce n'est cependant la première du texte, qui est remplacée par une lettre minuscule. — Le volume commence par le titre de l'ouvrage, conçu comme suit :

Libellus de mirabilibus Ciuitatis Putheo
lorum et locorum vicinorum : ac de nomini
bus virtutibusq; balneorum ibidem existen
tium : Et primo ponitur epistola clarissimi
Francisci aretini : ad Pium pontificem maxi
mum : Cui prius Eneas de picolominibus
nomen erat.

Il est terminé par cette souscription, qui se trouve à la fin de la table :

Hoc opusculum recollectum et Inpressum
est per Arnaldum de Bruxella in Ciuitate Ne
apolis in renouationem memorie ciuitatis Pu
theolorum locorumq; conuicinorum : ac balneorum
et aliarum antiquitatum. Die ultimo mensis De
cembris. Anno a natiuitate domini. M.
CCCC. LXXV::.

FINIS.

François d'Accoltis ne paraît être que l'éditeur de cet ouvrage; du moins, il a été réimprimé sous le nom de *Joannes Elysius,* dans la collection *de Balneis,* publiée à Venise, en 1553, par les Juntes; c'est sous le nom d'Elysius qu'il est placé dans le *Répertoire* de Hain et dans le *Catalogue Magliabechi.* Il n'est donc pas étonnant qu'il n'a pas été mentionné par Mazzuchelli, *Scritt. d'Italia,* vol. 1^er^, part. 1, art. *Accolti,* p. 74. — Il en existe un exemplaire dans la belle collection d'incunables de M^r^ F. Vergauwen, à Gand.

Voyez : Fossi, Catal. Magliabechi, t. I, p. 635. — Giustiniani, Saggio sulla tipografia del Regno di Napoli, p. 47. — Panzer, Ann. typ., t. IV, p. 369, n° 16. — Hain, Repert. bibliogr., t. I, p. II, p. 113, n° 6585. — Brunet, Manuel, t. II, p. 323. — Dibdin, Bibl. Spenc., t. VII, p. 68 et 69, n° 105. — Orlandi, Origine e progressi della stampa, p. 128.

XV.

Anonymi libellus de thermis Puteolorum et vicinis in Italia a Francisco Aretino repertus; publicatus et Pio Pontif. Max. dedicatus. Neapoli, M.CCCC.LXXV, per Arnoldum de Bruxella. — In-4°.

Nous citons cette édition d'apres Maittaire, *Ann.*, p. 356, et Panzer, *Ann. typ.*, t. II, p. 156, n° 16. Nous croyons cependant que c'est la même que nous avons décrite ci-dessus.

XVI.

De creatione Ade et formatione Eue ex costa eius. Et quomodo decepti fuerunt a serpente. S. l. a. et typ. nom. (Neapoli, Arnoldus de Bruxella, circa 1475). — In-4°.

Cet opuscule, de 28 lignes dans les pages entières, se compose de 8 feuillets; le catalogue de Payne et Foss, 1830, n° 194, l'attribue à Bartholomæus Guldinbeck de Sulz, imprimeur à Rome en 1475; mais le judicieux M. Brunet, qui a examiné l'exemplaire, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Paris, le croit sorti des presses d'Arnoud de Bruxelles.

C'est un roman rabbinique, traduit de l'hebreu, dont notre compatriote Colard Mansion, premier imprimeur de Bruges, a fait une version, ou plutôt une paraphrase française, qui n'a pas été imprimée. M. Van Praet a donné, dans ses *Recherches sur le seigneur de la Gruthuyse,* un extrait de la *Pénitence d'Adam,* de Colard Mansion. Cet opuscule a encore été imprimé à Rome, par Jean Gensberg, vers 1475, et ensuite dans la même ville, par Etienne Planck.

Voyez : Catalogue Payne et Foss, 1830, n° 194. — Brunet, Manuel, t. I, p. 804. — Van Pract, Recherches sur le seigneur de la Gruthuyse, p. 94 et suiv.

XVII.

Alberti magni de arte bene moriendi. Neapoli, per Arnaldum de Bruxella, die X Maii anno domini M.CCCC.LXXVI. — In-4°.

Edition très-bien imprimée en caractères romains; elle se compose de 26 feuillets, sans chiffres, signatures, ni réclames, de 14 lignes par page.

Le volume commence par cet intitulé : *Fratris Alberti magni ordinis predicatorum quondam Episcopi Ratisponensis : In nomine sancte et Invidue trinitatis Amen : Incipit prohemium de arte bene moriendi : LAUS DEO.*

Au verso du dernier feuillet se trouve cette souscription :

> Impressus Libellus per Arnaldum de Bruxella
> Neapoli die. X. Maii. Anno Domini M.CCCC.
> LXXVI.

Voyez : Panzer, Ann. typogr., t. IV, p. 369. — Dibdin, Bibl. Spenc., t. VII, p. 5, n° 4. — Hain, Rep. bibl., n° 483.

XVIII.

Sonetti, canzone e triomfi. Neapoli, Arnoldus de Bruxella, anno M.CCCC.LXXVII, die tertia mensis Aprilis. — Petit in-fol.

Edition extraordinairement rare, dont on ne connait que le *seul* exemplaire, qui se trouve dans la précieuse collection de lord Spencer; il provient de la bibliothèque du duc de Cassano Serra, à Naples; à cet exemplaire manquent sept feuillets. Elle a 178 feuillets, en caractères ronds, sans chiffres, signatures, ni réclames, à 30 lignes par page. La partie des sonnets finit au verso du 136ᵉ feuillet par cette souscription, en sept lignes :

Finis libri Francisci Petrarchæ fiorentini poete laureati : quem composuit ob amorem Laure, impressi Nea-

poli Regnante Ferdinando illustrissimo Siciliae, Hierusalem et Hungarie rege, anno ejus XVIII, ab incarnatione M.CCCC.LXXVII, de mense Martii, vicesima eiusdem, per me Arnaldum de Bruxella.

Suit la notice sur Laure en un feuillet. — Les *Triomphes* commencent ainsi :

Incipiunt triumphi Francisci
Petrarche poete clarissimi :
Triumpho dellamore. I
EL TEMPO CHE RINNOVA
imiei sospiri
per la dolce memoria di quel giorno
che fu principio a si lunghi martiri.
etc., etc., etc.

et finissent par cette souscription, qui se trouve au verso du 173e feuillet :

Finiunt Triumphi Francisci Petrarche Poete
Laureati Impressi Neapoli Anno. M.CCCC.
LXXVII. Die tertia mensis Aprilis Per Ar
noldum de Bruxella.

Le volume se termine par 4 feuillets, qui contiennent la vie de Pétrarque, et un 5e feuillet pour le registre.

Giustiniani, Panzer, Orlandi et autres bibliographes, font deux articles distincts des deux ouvrages de Pétrarque, qui, d'après La Serna Santander, Dibdin et Brunet, ne font partie que d'un seul volume.

Voyez : Maittaire, Ann., p. 376. — Panzer, Ann. typ., t. II, p. 158, n° 26, et t. IV, p. 370, n° 27. — Haym, Bibliotheca italiana. Milano, 1771-73 ; in-4°, p. 223. — Orlandi, Origine e progressi della stampa, p. 128. — La Serna Santander, Dict. bibliogr. du XVe siècle, t. III, p. 249. — Hain, Repert. bibl., n° 12760. — Brunet, Manuel, t. III, p. 694. — Dibdin, Bibl. Spencer., t. VII, p. 174 et 175, n° 280. — Giustiniani, Saggio sulla tipografia del Regno di Napoli, p. 50.

XIX.

Macri Philosophi liber de naturis, qualitatibus et virtutibus octuaginta octo herbarum. Neapoli, apud Arnaldum de Bruxella, anno millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo die nona mensis Maii. — In-fol.

Première et très-rare édition de cet ouvrage, dont les grands et beaux caractères ronds ont beaucoup de ressemblance avec ceux dont on se servait, à cette époque, à Milan, Mantoue, Parme, et principalement Eucharius Silber à Rome. Ce volume, sans chiffres, signatures, ni réclames, est composé de 44 feuillets, à 30 lignes par page. — Il commence ainsi :

INCIPIT LIBER MACRI PHILOSO
phi in quo tractat de naturis qualitatib⁹ et virtutib⁹
Octuagintaocto herbaruz et primo de Arthemesia
Erbarum quasdam dicturus carmine vires
Herbarum matri dedit Arthemesia nomen
Cui grec⁹ sermo iustum puto ponere primo
Huius opem fertur prius inuenisse dianam.
Arthemis grece que dicitur indeq; nomen
Herba tenet : quia sic inuentrix dicitur eius
etc., etc., etc.

Au recto du 44ᵉ et dernier feuillet se trouve cette souscription :

Liber Macri Philosophi De virtutibus herba
rum finit fœliciter. Neapoli impressus per Arnol
dum de Bruxella. Anno Millesimo quadringentissimo
septuagesimoseptimo die vero nona mensis Maii.:

On en conserve un exemplaire dans la Bibliothèque royale de Paris.

Voir : Dibdin, Bibl. Spencer., t. III, p. 415-16. nº 729. — Brunet, Manuel, t. III, p. 219. — Maittaire, p. 376. — Rossi, p. 56. — Panzer, Ann. typ., t. II, p. 158, nº 28. — Hain, Repert. bibliogr., nº 10,420. — La Serna Santander, Dict. bibl. du XVᵉ siècle, t. III, p. 132, nº 387. — Orlandi, Origine della stampa, p. 128.

XX.

Francisci Petrarchæ Triumphi. Sine loco, anno et typ. nomine. — Pet. in-fol.

Nous donnons cette édition des *Triomphes* de Pétrarque d'après Giustiniani et Hain; elle est exécutée en caractères romains, semblables à ceux employés par Arnoud de Bruxelles et Mathias Moravus. Le volume est terminé par cette souscription :

FRANCISCI PETRARCHAE POETE EXCELLENTISSIMI TRIVMPHI EXPLICIVNT.

Voyez : Panzer, Ann. typ., t. IV, p. 384, n° 95b. — Giustiniani, Saggio sulla tipografia del Regno di Napoli, p. 97. — Hain, Repert. bibliogr., n° 12,781.

XXI.

Declamationes in Turcum et exhortationes ad arma in eum capienda ad Principes Christianos, per Joannem Aloysium Tuscanum. S. l. a. et typogr. nomine. — In-4°.

Cette édition, dédiée au pape Paul III, est attribuée à Arnoud de Bruxelles ou à Hoensteyn; cependant, à en juger par les *y*, qu'on y rencontre fréquemment et qui ont une forme toute particulière, on peut l'attribuer au premier de ces artistes; Hain cite aussi une édition sans date de cet opuscule, qu'il croit sortie des presses d'Ulric Han, à Rome; c'est probablement la même qui nous occupe, elle a aussi 16 feuillets, de 27 lignes par page, en caractères ronds, sans chiffres, signatures, ni réclames; elle se termine de même que la nôtre, par les mots : *Deo Optimo Maximo Gratias.*

Voir : Hain, Repert. bibliogr., n° 13,749. — Panzer, Ann. typ., t. IV, p. 385, n° 95d. — Giustiniani, Saggio sulla tipografia del Regno di Napoli, p. 97.

XXII.

Repetitio C. quoniam, in quo tractatur materia juris patronatus. S. l. a. et typ. nomine. — In-fol.

De 15 feuillets à 2 colonnes, sans chiffres, signatures, ni réclames; imprimé avec les caractères d'Arnoud de Bruxelles ou avec ceux de Hoensteyn.— Le volume commence ainsi : *Incipit solemnis repeticio. C. quoniam de electio. libro sexto per eximium ll. doc. sacrorumque canonum uerum interpretem Do Staphanum* (sic) *de Cayeta de Neapoli in qua tractatur iuris patronatus materia.* A la fin se trouve cette souscription : *Explicit solempnis repetitio C. quoniam..... in qua tractatur. materia iuris patronatus.*

Voyez : Panzer, Ann. typ., t. IV, p. 385, n° 95ᵉ. — Giustiniani, Saggio sulla tipografia del Regno di Napoli, p. 97. — Hain, Repert. Libl., n° 4233.

P. C. Van der Meersch.

Des Aides et des Subsides,

EN BELGIQUE.

Les aides et subsides, appelés en flamand *heden en subsidiën,* étaient des secours accordés au souverain pour subvenir aux frais de la guerre. Dans l'origine, ces secours n'étaient que temporaires, et on ne les accordait que dans un pressant besoin, comme dans le cas d'une guerre intérieure ou d'une agression étrangère; mais le retour de ces besoins réels ou fictifs étant devenu très-fréquent, et l'état étant de plus en plus sujet à des dépenses extraordinaires, ces secours finirent par former de véritables contributions permanentes, dont le système actuel n'est, à quelques changements près, qu'une image plus ou moins fidèle.

Le souverain n'avait pas le droit de lever les aides et subsides. Il était tenu d'en faire la demande aux États de chaque province ou aux magistrats des villes, lesquels avaient le privilége d'y consentir ou de les refuser. Ces demandes ne se faisaient point simultanément à toutes les provinces; aussi, n'existait-il aucune loi nationale qui indiquât les quotités de chacune d'elles. Les aides et les subsides ne se levaient pas même uniformément dans toutes les provinces: chacune d'elles avait sa manière, ou, pour nous servir de l'expression alors employée, un pied particulier de lever

ses contributions. De sorte que cette institution, qui pourtant n'avait pas moins d'influence sur la destinée du peuple que notre budget actuel, était aussi informe que toutes celles qui étaient sorties du moyen-âge.

Pour expliquer cet état de choses, il faut se rappeler que les peuples des provinces belges ne se gouvernaient pas sur le même modèle. Autrefois régies chacune par son souverain, ces provinces formaient des principautés indépendantes, ayant chacune des lois distinctes et un gouvernement séparé, et réunies ensuite sous une même souveraineté, elles conservèrent leur mutuelle indépendance, leurs lois et leurs usages. Elles avaient aussi une législation politique, et des institutions appropriées à cette législation; mais il n'y avait point d'unité nationale, point de peuple belge. Le nom collectif de *Belgique* n'était pas même employé dans la langue du gouvernement : c'étaient les *Pays de par-deça,* les *Pays d'embas*, et plus tard les *Pays-Bas*. On disait encore *la Flandre,* pour désigner toutes les provinces méridionales, comme on disait *la Hollande,* en parlant de toutes les provinces septentrionales. Le pouvoir du prince n'embrassait pas précisément l'ensemble; il se reportait, non sur la Belgique en masse, mais plutôt, en se modifiant suivant la différence des lieux, sur chaque province en particulier. En se faisant inaugurer dans les diverses provinces, le souverain prêtait un serment propre à chacune d'elles. Il n'était pas, à proprement parler, le *souverain des Pays-Bas,* il était duc de Brabant, de Limbourg, comte de Flandre, de Namur, d'Artois, de Hollande, seigneur de Malines, marquis du Saint-Empire (Anvers), etc.

On conçoit tout ce qu'un pareil état de choses devait présenter d'obstacles à l'introduction de lois générales, et combien il était difficile qu'une institution convînt également à toutes ces provinces, dont chacune avait son esprit, ses usages, ses intérêts tout-à-fait distincts. La difficulté s'aggravait

encore par l'attachement des Belges à leurs lois coutumières. Ils les rangeaient sur la même ligne que leurs priviléges; aussi le souverain s'engageait-il à les maintenir également, par le serment solennel de l'inauguration. Quand ce dernier publiait un nouvel édit, ce n'était ordinairement qu'après avoir pris l'avis des conseils provinciaux, pour s'assurer que l'édit ne contenait rien de contraire au droit national. C'est ainsi que les mesures les plus utiles, les dispositions les plus évidemment sages, furent quelquefois mal accueillies, négligées, enfreintes, causèrent même des troubles, par cela seul qu'elles n'étaient pas d'usage et qu'elles ajoutaient aux coutumes. Il fallait plusieurs fois en rappeler l'exécution; et néanmoins les meilleures lois ne parvenaient pas toujours à se naturaliser dans toutes les parties de la Belgique.

Le privilége le plus important des États des provinces, qui est aussi celui de toutes les assemblées législatives, était le droit qu'ils avaient de refuser les aides ou subsides demandés. C'était là leur grande ressource contre les empiétements du pouvoir; car on ne peut leur reprocher d'avoir montré, en aucun temps, trop de complaisance envers l'autorité du prince. La Belgique n'était pas un pays d'impôt, disait-on, mais de subside (*een land van hede*), maxime qui signifiait, en d'autres termes, que le souverain devait se contenter de ce que les provinces voulaient bien lui accorder.

Dès que les aides et les subsides demandés par le prince étaient accordés par les États, la répartition s'en faisait dans toute la province, d'après une cotisation légale toujours en vigueur; et comme il était de l'essence de cette matière d'exiger une parfaite égalité *relative* entre les contribuables, cette cotisation était formée d'après les ressources effectives de chaque endroit, la richesse et la situation de son territoire, son industrie, son commerce; en un mot, d'après toutes les bases productives, susceptibles d'être imposées. Cette loi,

qu'on nommait l'*acte de transport* de la province, était invariable : de sorte que la quotité générale des aides et des subsides étant connue, chaque endroit savait pour quelle somme il devait y contribuer; tout ce qui restait à faire aux magistrats était de répartir cette somme entre les différents contribuables, et d'assigner la part de chacun.

Mais outre les défauts que nous y avons déjà remarqués, cette institution subit le sort commun à toutes, de se corrompre encore avec le temps. Les ordonnances de Charles-Quint (1) nous apprennent que depuis 1408 jusqu'à 1515 la répartition des contributions resta invariable dans la Flandre, quoique le temps et les événements apportassent, pendant cette époque, les plus grands changements à la fortune des divers endroits de cette province : les ruptures des digues, les irruptions de la mer, les tempêtes qui comblèrent les ports de sable et en rendirent l'accès dangereux ou impraticable aux navires, les guerres et les révolutions qui déplacèrent le commerce, détruisirent, appauvrirent ou ruinèrent les uns, tandis que d'autres s'enrichirent et devinrent plus florissants. On se vit obligé d'accorder des exemptions et des diminutions à ces quartiers ruinés ou appauvris, sans en être compensé par ceux dont l'état était devenu plus prospère; de sorte qu'au commencement du règne de Charles-Quint, les aides et les subsides ne rapportaient plus que la moitié de ce qui avait été primitivement accordé par les États.

Cette diminution des finances eut lieu dans toutes les provinces. Maximilien d'Autriche s'en plaignit dès qu'il fut parvenu au gouvernement des Pays-Bas par son mariage, et pour la montrer aux États, il leur prouva que son beau-père avait reçu, en 1475 :

(1) Voyez *Placards de Flandre*, t. I, fol. 434 et suiv.

Du duché et du comté de Bourgogne . .	27,400	livres	tournois.
Du Brabant.	12,754	»	»
Du Luxembourg.	1,180	»	»
De la Gueldre.	13,885	»	»
De la Hollande	14,300	»	»
De la Zélande.	2,685	»	»
De l'Artois	17,683	»	»
Du Hainaut.	12,199	»	»
Du pays de Namur	5,936	»	»
De la Flandre.	42,390	»	»
	150,412	»	» (1).

On ne peut citer ces chiffres, qui nous donnent la richesse relative de nos provinces entre elles, sans remarquer combien la Flandre l'emportait sur les autres. Sa quote-part montait, comme on le voit, à plus d'un quart de la totalité des subsides. La même remarque pourra se faire à propos des autres états que nous allons établir : on y trouvera en outre la mesure de la prospérité ou de la décadence de nos provinces, considérées séparément.

Le mal qui s'était introduit dans les finances, ne tarda pas à exciter l'attention du gouvernement actif et éclairé de Charles-Quint. Dès la première année de son règne, ce prince, de concert avec les États de Flandre, institua une commission pour faire une nouvelle répartition, ou, comme on l'appelait alors, un nouveau transport de cette province. Ce fut un travail de deux ans, que l'on trouve inséré dans les *Placards de Flandre,* et qui ne manque pas d'intérêt (2). Les villes furent taxées à 44 °/₀ et les châtellenies à 56 °/₀ du total des aides et des subsides à fournir par cette opulente contrée (*a*). Pour ne citer que les subdivisions principales,

(1) M. le baron de Reiffenberg, *Mémoires couronnés de l'Académie,* t. II, p. 23-24.

(2) *Placards de Flandre,* t. I, fol. 544 et suiv.

(*a*) L'unité monétaire était la livre parisis ; cette monnaie était d'un

Gand dut payer 14 livres 2 escalins p. °/₀; Bruges, 14 livres 8 escalins; Ypres, 7 livres; Dunkerque, 24 escalins; Courtrai, 22; Audenarde, 21; Poperinghe, 13; Nieuport (avec Lombartzyde), 14; Termonde, 10; Bergues-S'-Winoc, 9; L'Ecluse, 8; Dixmude, 7, etc.

Au nombre des châtellenies, celle du Vieux-Bourg de Gand fut taxée à 48 escalins 6 deniers p. °/₀; celle des Quatre-Métiers (y compris Hulst, Axele et le Poldre de Namur), à 36 escalins; le pays de Waes (avec celui de Beveren et ses dépendances), à 3 livres 16 escalins; la châtellenie d'Audenarde, à 35 escalins 6 deniers; le pays de Termonde, à 29 escalins; le pays d'Alost (y compris les villes d'Alost et de Grammont), à 8 livres 13 escalins; le Franc, à 10 livres 2 escalins; le quartier d'Ypres, à 56 escalins; la châtellenie de Courtrai, à 5 livres 4 escalins; le quartier de Furnes, à 5 livres 4 escalins, et les subdivisions de moindre importance, à l'avenant.

Après s'être ainsi spécialement occupé de la Flandre, Charles-Quint la prit pour base pour régler les quotes-parts de presque toutes les autres provinces des Pays-Bas. Van Meteren (1) nous donne les proportions d'après lesquelles l'aide novennale de 300,000 florins par mois, accordée par les États à l'Empereur, lors de sa grande guerre contre la France, fut levée dans ces provinces.

La Flandre y contribuait pour 1/3 de la totalité (2);

quart plus forte que la tournoise. Les États de Flandre accordèrent à Charles-Quint, lors de sa Joyeuse-Entrée, une aide de 200,000 écus, à 48 gros la pièce; ce qui fait 240,000 florins de 20 sols (40 gros), ou 40,000 livres, de 6 florins chacune.

(1) *Histoire des Pays-Bas*, liv. XXII.

(2) Van Meteren dit, 6/8 (ou 3/4): certes, cela ne peut être qu'une faute d'impression : après avoir dit que le Brabant payait les 5/18 de la totalité de cette aide, il a voulu dire que la Flandre en payait les 6/18 ou le 1/3.

Le Hainaut y contribuait	pour	1/6	partie	de la	Flandre;
L'Artois,	»	1/6	»		»
Lille, Douai et Orchies,	»	1/8	»		»
La Hollande,	»	1/2	»		»
Namur,	»	1/16	»		»
Tournay,	»	1/19	»		»
Tournaisis,	»	1/45	»		»
Valenciennes,	»	1/6	du	Hainaut;	
La Zélande,	»	1/4	de	la Hollande;	
Utrecht,	»	1/10	»		»
Le Brabant,	»	5/18	de	la totalité;	
Malines,	»	3 %	du	Brabant.	

Pour faire cette répartition générale, on avait eu égard non-seulement aux ressources respectives des provinces, mais encore à leur position *momentanée;* c'est-à-dire, que celles qui étaient limitrophes de la France et qui avaient à souffrir de la guerre plus que celles de l'intérieur, contribuaient moins en proportion (*a*).

Tous les efforts qu'avait fait Charles-Quint pour introduire l'uniformité dans les différentes branches de l'administration, furent détruits sous le règne tyrannique de Philippe II. Lorsque, entre autres exactions, son lieutenant, le duc d'Albe, leva, en 1569, le 100e denier des immeubles, il frappa le pays d'une contribution d'environ 6,400,000 florins.

(*a*) Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer ici que le budget ordinaire de nos souverains, à cette époque, était composé du subside ordinaire, des revenus des domaines et des tonlieux. En 1536, lorsque la Belgique était à son apogée de gloire et de richesses, le subside ordinaire n'était que 9,868,560 florins de Brabant; ce qui est peu de chose, considéré isolément ou comparé avec les budgets actuels. Cependant, comme il ne pouvait s'étendre davantage sur cette matière, un écrivain contemporain assure, pour donner une idée des revenus du souverain des Pays-Bas, qu'ils n'étaient point inférieurs à ceux des rois d'Angleterre, avant que ces monarques se fussent emparés des biens du clergé.

Dans cette somme, la Flandre contribuait pour			1,600,000 flor.
Le Brabant,	»	. . .	800,000
La Zélande,	»	. . .	100,000
Le Hainaut,	»	. . .	306,000
La Hollande,	»	. . .	519,000
L'Artois,	»	. . .	216,000
Lille, Douai et Orchies (1),	»	. . .	216,000

C'était donc pour la Flandre un quart, pour le Brabant un huitième, etc., du subside général. Mais alors les impositions étaient aussi variables qu'iniques : c'était un véritable baromètre placé sous l'action directe de l'avidité insatiable et des besoins sans nombre de l'odieux gouvernement de cette époque.

Cinq ans plus tard, en 1574, Don Louis de Requesens, successeur du duc d'Albe, leva un subside de 2,000,000 de florins (200e denier),

Et la Flandre en paya	650,000	florins.
Le Brabant.	542,000	»
L'Artois	136,000	»
Lille, Douai et Orchies.	81,250	»
Valenciennes.	23,000	»
La Hollande (*a*)	271,000	»
La Zélande	77,000	»
Tournai et Tournaisis.	21,750	»
Malines	16,250	»
Namur et Utrecht (2)	73,500	»

Nos provinces faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour se soustraire aux extorsions continuelles des Espagnols : sous le gouvernement du Grand-Commandeur de Castille,

(1) Mr Ch. Steur, *Précis hist. de l'état politique des Pays-Bas sous le règne de Charles VI.* Mémoires couronnés de l'Académie, t. VII.

(*a*) La plus grande partie de cette province, ainsi que de celle de la Zélande, était alors occupée par le prince d'Orange.

(2) Ph. Bor, *Oorspronk der Nederl. Beroert.*, enz., boek VII.

celles qui étaient les plus récemment incorporées aux XVII provinces des Pays-Bas, la Gueldre, la Frise, l'Overyssel et Groningue, soutenaient encore qu'elles ne pouvaient être imposées comme les autres, attendu qu'elles ne faisaient point partie des *pays patrimoniaux;* leur réclamation fut trouvée si juste, que le gouvernement les imposa, en effet, séparément (1).

De tous les malheurs qui fondirent sur notre belle patrie sous Philippe II, la division qui s'opéra dans l'esprit politique et religieux du peuple lui fut le plus fatal. A cette époque néfaste, non-seulement toute impulsion tendant à ramener les Pays-Bas à l'unité monarchique fut détruite, mais les habitants de ces provinces se divisèrent en deux nations distinctes, et le provincialisme, ce partage étroit du pays en plusieurs états indépendants les uns des autres, fut rétabli dans les provinces catholiques par la réconciliation avec l'Espagne ; car, notez bien qu'Alexandre Farnèse ne traita pas collectivement avec toutes ces provinces, mais sèparément avec des villes, des quartiers, auxquels il donna des capitulations, qui redressaient leurs griefs et rétablissaient leurs anciens priviléges. Ces clauses générales étaient étayées de quelques autres, propres à rétablir ou à maintenir l'autorité royale et la religion catholique. Mais jusqu'à l'avènement d'Albert et d'Isabelle à la souveraineté de la Belgique, on ne fit rien pour rétablir le désordre et la confusion dans lesquelles toutes les branches de l'administration étaient tombées, rien encore pour relever le pays de la ruine et de la désolation universelle dans lesquelles une guerre civile et religieuse sans exemple l'avait plongé. Aussi, ces princes n'y trouvèrent-ils que des éléments destructeurs de toute espèce de gouvernement. Il leur fallut, en commençant leur règne, reconstituer l'état, organiser les consti-

(1) P. Bor, boek VII.

tutions, les lois politiques, les conseils, les corps administratifs et l'armée, rétablir les finances et la police, le commerce et l'industrie.

Ils avaient en outre les ennemis les plus redoutables au dehors : l'Angleterre et les Provinces-Unies, et quoiqu'en paix avec Henri IV depuis le traité de Vervins, ce prince, avec toute sa franchise française, ne cessa jamais de leur faire une guerre sourde et peu honorable, en assistant, contre la foi jurée, les Hollandais.

Dans leur perplexité, les archiducs convoquèrent les États-généraux : la séance d'ouverture eut lieu dans la grande salle du palais à Bruxelles, le 28 avril de l'année 1600. Les archiducs, environnés de toute leur cour et de leurs ministres, y assistèrent. Jean Richardot, président des conseils d'état et privé, porta la parole en leur nom. Il représenta aux États, « que les archiducs avaient été très-fâchés de trouver leurs pays en un état beaucoup pire qu'ils n'avaient cru, et de voir les troupes mutinées en tant d'endroits, sans avoir aucun respect pour eux, et sans ménager les peuples chez qui elles étaient logées; qu'ils demandaient les bons avis de leurs sujets pour remédier à ces désordres, qu'il fallait faire la paix ou continuer la guerre, qu'ils étaient très-disposés à la paix, si l'on pouvait ramener les ennemis à leur devoir; que si l'on était contraint à pousser la guerre, on en pourrait enfin espérer un bon succès, parce que les archiducs la pouvaient beaucoup plus facilement soutenir que les provinces rebelles, puisqu'outre la bonté de leur cause, ils étaient soutenus par les forces de la monarchie espagnole ; que les trésors du Pérou et des Indes leur étaient ouverts par Philippe III, qui avait autant de bonne volonté pour l'Infante, sa sœur, que son père en avait eu; que néanmoins tout ne pouvait leur venir d'Espagne, mais qu'il fallait que les provinces belges les aidassent, et que c'était pour cela que les États-généraux avaient

été convoqués, afin de délibérer sur les moyens de faire la guerre, en attendant que le temps de la paix fût venu; que l'on recevrait tous les mois d'Espagne la somme de deux cent cinquante mille écus, mais qu'il fallait que les provinces contribuassent, de leur côté, pour entretenir une meilleure discipline dans les troupes, et faire cesser les désordres et les plaintes; qu'il faudrait pourvoir à la subsistance des garnisons ordinaires et réparer les villes frontières, qui étaient fort endommagées; que pour mettre Leurs Altesses en état d'entretenir leur cour de leurs propres revenus, il faudrait que tout l'ancien domaine des ducs de Bourgogne fût racheté ou dégagé d'entre les mains de ceux à qui il avait été vendu ou engagé pour les besoins publics, depuis les troubles des Pays-Bas; ce qui pourrait se faire en peu d'années, par les moyens que les archiducs indiqueraient, ou qui seraient suggérés par les Etats; mais qu'en attendant que cela fût fait, Leurs Altesses demandaient de quoi vivre dans leurs états; qu'il serait urgent de trouver dans cette assemblée la somme de cinq cent mille écus pour apaiser les mutins (1). »

Les désordres et la démoralisation des bandes de toutes nations dont la Belgique était inondée depuis le gouvernement du duc d'Albe jusqu'à la trêve de 1609, furent tels, en effet, qu'elles causèrent plus de mal à ce pays et à ses souverains que tous leurs ennemis ensemble. Sous prétexte qu'elle n'était pas payée, cette soldatesque effrénée se révoltait continuellement, chassait ses chefs pour en choisir d'autres dignes de sa confiance, s'établissait dans des places fortes, courait et pillait le pays dans tous les sens. Aussi, pour se défaire de ce fléau, les Etats-généraux de 1600

(1) Archives du royaume, reg. États-généraux de 1600, fol. 5-8; Van Meteren, liv. XXII; Grimeston, *A general Hist. of the Netherlands*, p. 1234.

n'eurent rien de plus à cœur que la réorganisation de l'armée, et ils votèrent provisoirement la somme demandée par les archiducs (1).

Cependant, quelque grands que fussent les besoins de l'état, les Etats-généraux ne se pressaient point de voter d'autres subsides; car s'ils s'étaient réconciliés avec l'Espagne, s'ils avaient accepté la souveraineté des archiducs, ils n'étaient point guéris de leur vieille rancune contre toute espèce d'étrangers, et ils ne prétendaient point non plus avoir rien perdu de leur ancienne indépendance. Le provincialisme, dont nous avons déjà parlé, était aussi loin d'être favorable à la souveraineté naissante d'Albert et d'Isabelle; les députés de chaque province étaient venus à Bruxelles avec l'intention formelle d'apposer, à leur consentement, des conditions pour obtenir la réparation des infractions faites à leurs priviléges et le redressement de tous leurs griefs. Aussi les Etats-généraux étaient unanimément d'accord, pour demander, avant tout, que les troupes étrangères évacuassent le pays; que toutes les fonctions et toutes les dignités publiques, que les étrangers occupaient malgré les lois nationales les plus expresses, fussent données aux Belges; que toutes les contributions fussent respectivement perçues par les commis et les trésoriers de chaque province; que l'administration générale des finances, sans en excepter celles qui venaient d'Espagne, fût soumise à leur contrôle, et que nommément les officiers espagnols de la *Hazienda* et de la *Visita*, qui avaient le maniement de ces finances et qui étaient publiquement accusés des dilapidations les plus scandaleuses, fussent réformés. Puis ceux qui s'étaient flattés de voir tout changer sous le règne des archiducs, étaient blessés par la vue des mêmes

(1) Il existe à Vienne, dans les archives de la chancellerie des Pays-Bas, des documents importants sur les moyens de répression employés contre les troupes mutinées de l'armée des archiducs.

Note de la Rédaction.

habillements, le même langage, les mêmes mœurs que celles des Espagnols, et d'une cour ruineuse par sa magnificence.

Jusque-là les Etats-généraux étaient loin d'avoir diminué l'embarras des archiducs qui, dès leur entrée en Belgique, s'étaient pourtant appliqués à gagner l'estime et la confiance de leurs nouveaux sujets, et ces princes avaient peut-être autant de raisons que Philippe II, pour demander « si eux aussi, qui étaient étrangers, on ne voudrait point à la fin les chasser du pays, » lorsqu'un des événements les plus mémorables du XVII^e^ siècle, vint changer les choses de face : ce fut l'invasion de la Flandre par les Hollandais, avec la bataille de Nieuport.

La malheureuse issue de cette bataille, après avoir jeté l'épouvante dans la nation, eut le précieux avantage de réunir autour du trône tous les vœux et tous les cœurs, d'éveiller, peut-être pour la première fois, un sentiment de nationalité. Les Belges exaltaient le bon ordre et la promptitude de la marche au secours de Nieuport, l'intrépidité et la valeur de l'archiduc dans l'action, ensuite sa courageuse conduite pour arrêter le moindre progrès d'un ennemi vainqueur; tout fut expliqué à son avantage, tout encouragea le peuple. On peut dire que la défaite lui fut plus favorable que la victoire ne le fut à Maurice de Nassau.

Dès que la nouvelle de cette défaite fut parvenue à Bruxelles (4 juillet 1600), les Etats-généraux finirent leurs longues discussions et décrétèrent par acclamation une levée imposante d'hommes, telle que l'exigeaient le salut du pays et l'honneur national. Deux jours après, ils accordèrent encore aux archiducs un traitement annuel de deux cent cinquante mille florins, à condition toutefois, que Leurs Altesses diminueraient les grandes dépenses de leur maison et réduiraient le tout au même pied qu'à la cour des anciens ducs de Bourgogne.

L'inutilité des démarches que l'on fit en même temps pour entrer en arrangement avec les Etats des Provinces-Unies vint encore fortifier les liens qui rattachaient les Belges à leurs nouveaux souverains. Jusqu'alors, rien n'avait pu faire désespérer les provinces catholiques de parvenir à la réunion de toutes les provinces des Pays-Bas, comme sous Charles-Quint, et il faut que leur illusion sur les vues des Hollandais fût profonde, et qu'elles fussent fortement convaincues de la nécessité d'une pareille réunion, puisqu'elles entamèrent des négociations, à cet effet, au moment même où la victoire venait d'enfler l'orgueil de ces républicains et où le commerce et l'indépendance qu'ils s'étaient créés, après tant d'efforts, les enrichissaient. Il est vrai qu'un bon accommodement avec les Provinces-Unies était le meilleur, sinon le seul moyen, de faire cesser les maux qui accablaient le pays; mais il était évident que les esprits étaient trop exaltés et les choses trop avancées pour pouvoir espérer encore d'y parvenir. On en eut la preuve la plus convaincante dans les conférences qui eurent lieu à Berg-op-Zoom entre les députés des deux partis. Ceux des provinces du Nord y montrèrent la même horreur de la domination des archiducs, qu'ils avaient auparavant de celle de l'Espagne, et ils y furent d'autant plus intraitables, qu'ils pouvaient se flatter d'avoir humilié leur ennemi en face de l'Europe. Aussi, leurs propositions se trouvèrent-elles diamétralement opposées aux intentions des députés des provinces du Midi, qui s'en retournèrent à Bruxelles très-mécontents et très-convaincus que cette grande affaire devait se décider par les armes.

Sur leur rapport, les Etats-généraux se mirent aussitôt en devoir de trouver les subsides qu'ils avaient votés et d'en fournir même de plus abondants à leurs maîtres. Ils dressèrent un aperçu de l'état militaire du pays et des dépenses que nécessitait l'entretien de la cour et de l'armée.

Les troupes qui formaient les garnisons, montaient à 8450 hommes, dont l'entretien montait par mois à	82,120
Les 10,000 fantassins, répartis en cinq régiments, pris parmi les régnicoles, coûtaient par mois.	128,700
Les quinze bandes d'ordonnance (3000 chevaux) devaient coûter par mois.	60,750
Les frais de 250 chariots de camp, s'élevaient par mois à	16,667
La cour coûtait par mois environ	21,000
Les dépenses des revues, etc., étaient portées par mois à environ	12,000
	fl. 320,237

D'après ces données, les Etats-généraux votèrent une aïde de 300,000 florins par mois, répartie entre les provinces de la manière suivante :

La Flandre payait	95,000 flor.	par mois,
Le Brabant	70,000 »	»
Le Hainaut.	30,000 »	»
L'Artois	30,000 »	»
Luxembourg.	10,000 »	»
La Gueldre	10,000 »	»
Namur	7,000 »	»
Limbourg	6,000 »	»
Malines	3,500 »	»
Lille	10,000 »	»
Douai	5,000 »	»
Orchies	10,000 »	»
Valenciennes.	5,000 »	»
Tournay.	3,500 »	»
Tournaisis	5,000 »	»
	300,000 flor.	par mois,

ou 3,600,000 par an.

Moyennant cette somme, le pays devait être exempté et délivré de toute espèce de corvées, de contributions ou de services imposés sans le consentement des Etats; toutes les

autres dépenses devaient être supportées par l'Espagne. Les États-généraux apposèrent encore une foule d'autres conditions à leur consentement; ils maintinrent notamment la plupart de celles dont nous avons parlé. Mais les événements subséquents rendirent une partie de leurs intentions inexécutables; d'autres furent adroitement éludées par les archiducs et par les Espagnols, de sorte que tout resta dans le même état jusqu'à la trêve de 1609.

Cette aide, qui n'avait été, dans le principe, accordée que pour une seule année, fut également fournie les années suivantes. Cependant, elle parut dans la suite une charge trop lourde et trop onéreuse, eu égard aux ressources du pays; il fallut la réduire, en sorte qu'à la fin du règne d'Isabelle l'on ne payait plus que 226,665 florins par mois, ou 2,719,980 flor. par an.

La Flandre contribuait alors dans cette somme pour	90,000	florins.
Le Brabant, pour	40,000	»
L'Artois, pour	25,000	»
Le Hainaut, pour	28,000	»
Luxembourg, pour	8,333	»
Valenciennes, pour	4,000	»
Namur, pour	5,833	»
Lille, Douai et Orchies, pour	16,666	»
Tournay et Tournaisis, pour	5,833	»
Malines, pour	3,000	»
	226,665	flor.(1)

Encore, pour trouver cette somme, fallut-il taxer tout le monde à des contributions exorbitantes, sans en excepter ceux-là même qui en avaient toujours été exempts (2), les

(1) Archives du royaume, reg. États-généraux de 1632, fol. 276-277.

(2) Placards de Brabant, tom. II, fol. 119; Chappuys, *Histoire de la guerre de Flandre*, part. II, liv. XXI, p. 729, etc.

cardinaux, les prélats, la maison de l'archiduchesse, jusqu'aux petits enfants (*a*).

Mathématiquement parlant, on peut donc dire que la Belgique s'appauvrit d'environ un tiers sous le règne si vanté d'Albert et d'Isabelle, et que jamais elle ne s'était trouvée dans un état moins prospère.

Après ces princes, la Belgique eut encore à essuyer une longue suite de calamités. Ce peuple généreux et magnifique, qui longtemps avait étonné l'Europe et l'Asie, devint victime de l'ineptie et du mauvais vouloir de son propre gouvernement, autant que des spoliations et de l'ambition des puissances étrangères, et il fut finalement livré à l'Autriche, ruiné, ravagé, fouillé dans tous les sens et réduit au plus bas degré d'abaissement.

En acceptant les provinces belges, l'empereur Charles VI contracta l'obligation d'en améliorer le triste sort; et sans vouloir prouver que cette promesse ait été tenue, il faut avouer qu'il ne pouvait venir dans des circonstances plus fâcheuses, ni mieux justifier par ses actes l'opinion favorable que les Belges s'étaient formée de sa sagesse et de son pouvoir. Le premier soin de l'empereur fut d'organiser un conseil d'état, auquel il attribua la direction des affaires du gouvernement, des relations extérieures, des finances, de l'armée, de la marine, de l'instruction, et généralement de tout ce qui constitue l'ensemble de la haute administration. Cette institution, bientôt jugée insuffisante, fut remplacée par l'organisation ancienne des trois conseils collatéraux, ouvrage de Charles-Quint. Cependant les embarras finan-

(*a*) Les États-généraux de 1600 avaient également posé en principe, que personne ne serait exempt de contribution, excepté Leurs Altesses et leur maison. Cependant, sur les instances des archidnes, cette exemption fut accordée aux quatre ordres mendiants, aux jésuites et aux capucins, qui, tous, disait-on, avaient plutôt besoin d'être secourus que chargés.

ciers rendirent ces mesures incomplètes, et le désordre continua à régner dans le gouvernement. Aussi, l'empereur, après avoir assuré le sort des institutions les plus essentielles, s'occupa spécialement de l'état des finances. Il avait rétabli le crédit public, qui s'était évanoui, en reconnaissant les dettes contractées par les gouvernements antérieurs; mais toutes les branches des revenus publics étaient affectées au payement des intérêts de la dette, et leur produit ne suffisait point encore à cet objet. Les domaines régis par une administration dispendieuse, ne rapportaient pas assez pour couvrir les frais de leur administration, après le paiement des rentes dont ils étaient grévés. Il fut donc pourvu à ce désordre, au moyen d'un remboursement total des sommes hypothéquées sur ces biens, et l'établissement d'une meilleure organisation permit des suppressions indispensables dans le personnel des employés. Ce qui était nécessaire à l'égard des finances de l'état, ne l'était guère moins au sujet de celles des provinces. Le système financier de la Flandre, en particulier, réclamait le remède le plus prompt et le plus efficace; car les abus et les dilapidations avaient rendu la dette de cette province hors de proportion avec ses moyens pécuniaires. Les réglements nouveaux sur l'administration, que Charles VI fit rédiger et qu'il approuva, n'apportèrent d'abord aucun adoucissement à la position où se trouvait cette province. Mais comme une bonne organisation porte en soi le remède à tous les maux, on ne tarda pas à éprouver les effets salutaires que la prévoyance du gouvernement avait entrevus (1).

Le grand nombre de documents officiels qui nous restent du temps de Charles VI, prouveraient, au besoin, que jamais on ne s'occupa aussi consciencieusement des diffé-

(1) Mr Ch. Stour. *Précis hist. de l'état politique des Pays-Bas sous le règne de Charles VI.* Mémoir. cour. de l'Académie.

rentes branches de l'administration qu'alors. Nous avons sous les yeux un manuscrit du vicomte de Wynants, conseiller-régent du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne, qui nous donne, sur cette époque, des renseignements très-complets. D'après ce MS., les subsides fournis en 1721, étaient répartis entre les provinces belges de la manière suivante :

La Flandre produisait	fl. 1,825,000
Le Brabant.	971,180
Luxembourg.	313,668
Le Hainaut.	225,000
Limbourg	89,600
Namur.	78,000
Malines	48,000
La Gueldre	45,500
Les pays retrocédés par la France (y compris les domaines) (*a*)	992,621
	fl. 4,588,569

A la même époque, les domaines

de la Flandre rapportaient.	fl. 119,896	10	0
du Brabant »	309,678	2	5
du Luxembourg »	77,250	0	0
du Hainaut »	25,507	1	0
de Limbourg »	52,429	0	6
de Namur »	117,848	11	9
de Malines »	34,496	7	9
de la Gueldre »	780	0	0
les recettes domaniales diverses.	66,992	13	9
les tonlieux, les droits d'entrée et de sortie. .	1,953,814	3	0
	fl. 2,760,692	10	2

(*a*) A la paix d'Utrecht, la France fut forcée de nous restituer Menin, Tournay, Furnes, Dixmude, Ypres, Loo, Poperinghe, Warneton, Commines et Wervick, avec leurs domaines, châtellenies et dépendances.

A ces espèces principales de revenus, on peut joindre, pour l'époque de Charles VI, quatre moindres branches, savoir : les parties casuelles (*a*), les revenus de la poste, celui des terres franches (*b*) et le subside pour l'entretien de la cour.

En 1721, le montant des parties casuelles était de	fl. 77,650
Du revenu de la poste	172,401
Des terres franches	21,448
	fl. 271,499

En additionnant toutes ces parties, on trouve que la somme totale de tous les revenus de Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens montait, en 1721, à fl. 7,620,760.

Toutefois, il est essentiel de remarquer que la totalité de cette somme ne rentrait point dans les caisses de l'état : d'abord, il faut en rabattre 1,759,431 florins pour les modérations et les exemptions que l'on était obligé d'accorder aux quartiers faibles ou insolvables, pour les frais ordinaires d'administration et d'entretien des domaines, pour les intérêts des emprunts contractés à différentes époques et hypothéqués sur ces revenus, etc., etc.; puis un subside de 1,456,000 florins que le gouvernement de la Belgique de-

(*a*) On appelait de ce nom la vente des offices et des emplois publics, le droit de médianat, les concessions de grâces, octrois et autres moyens arbitraires, soit à l'égard des villes ou des communautés, soit à l'egard de simples particuliers. (Voyez M. Steur, ouvrage cité.)

(*b*) En vertu de leurs priviléges, les terres franches étaient exemptes des aides et des autres impositions ordinaires, auxquelles les villes et les villages de la province dans laquelle elles étaient situées, étaient sujettes; mais on les avait imposées à titres de rations et d'exemptions des garnisons.

Il y avait des terres franches dans toutes les provinces; les possesseurs en étaient soumis aux lois communes, et devaient aux souverains la même sujétion que les autres habitants du pays. La démangeaison de s'y ériger en petits souverains indépendants ne manquait pourtant point à beaucoup de seigneurs, qui trouvaient un ennemi redoutable dans l'auteur du MS. que nous consultons.

vait payer à la Hollande pour l'entretien de la barrière, et une autre somme de 704,431 florins pour l'amortissement et les intérêts annuels des emprunts contractés avec la même puissance. Ensemble 3,919,862 florins, qui étaient prélevés sur la masse des revenus de S. M. I., et qui devaient être considérés comme n'en faisant pas partie.

Les autres charges du gouvernement consistaient, à cette époque, dans l'entretien de l'armée, le paiement des pensions, gages et appointements des fonctionnaires et la liste civile.

Les troupes impériales allemandes, composées de cinq régiments d'infanterie, de deux régiments de dragons et d'une compagnie d'invalides (*a*), absorbaient	fl. 1,878,231
Les troupes nationales, composées de sept régiments d'infanterie (*b*) et de trois régiments de cavalerie (*c*), coûtaient.	1,438,453
La liste civile réclamait	425,865
S. A. le prince Eugène de Savoye, comme gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas autrichiens, jouissait d'un traitement de	168,240
Et le marquis de Prié, comme ministre plénipotentiaire, de	58,573
Les gages de ceux qui constituaient ce qu'on appelait le gouvernement politique (les conseillers suprêmes à la cour de Vienne, les conseillers d'état	
A reporter . .	fl. 3,969,262

(*a*) Le marquis de Prié ayant ordonné, en 1721, de recruter les régiments d'infanterie jusqu'à 2000 hommes chacun, il fallut faire une levée de 1600 hommes; ce qui augmenta le budget de la guerre de 180,000 flor par an.

(*b*) Ceux du comte de Lannoy, du duc de Bournonville, du marquis de Pamallier, du comte François de Gand, du prince Claude de Ligne, du marquis de Los Rios et du comte de Maldeghem.

(*c*) Celui du marquis de Westerloo, et les dragons des princes de Holstein et Ferdinand de Ligne.

Report. . . .	fl. 3,969,362
et des finances, les ministres et leurs employés, les officiers des chambres de compte et de justice, etc.) s'élevaient à	626,780
Les gouverneurs et commandants des provinces et des places, les officiers de l'état-major, de l'artillerie, du ministère espagnol et de la justice militaire, les munitions, les réparations des fortifications et les pensions, exigeaient environ	692,796
Les deux compagnies d'archers et d'hallebardiers.	35,252
Les dépenses mentionnées plus haut montaient à	3,919,862
Ainsi, toutes les dépenses du gouvernement, en 1721, étaient de	fl. 9,244,035

Sur un budget de 7,620,760 florins de revenus, il y avait donc l'énorme déficit de 1,623,295 florins.

Nous disons énorme, car cette faible somme de 7,620,760 florins était alors une charge accablante pour le pays; on aurait droit d'être étonné, aujourd'hui que l'on connait les ressources du gouvernement, si l'on ne savait qu'en 1706 le désordre dans les finances était porté à ce point, qu'en Flandre on levait sur le peuple plus de six fois la valeur des aides que les États accordaient annuellement au gouvernement.

En effet, en 1727, une partie du Franc de Bruges payait en droit d'accises, sur une population de 6857 habitants, 33,228 florins d'impôts, ce qui revenait pour la Flandre, toutes choses égales d'ailleurs, à près de cinq millions de droits (1).

Pour ne pas sortir des limites qui nous sont imposées, nous devons terminer ici notre article sur les aides et les subsides en Belgique, quoique pourtant il en reste encore beaucoup à dire. Nous aurions pu citer surtout quelques

(1) Voyez Mr Ch. Steur, ouvrage cité, et les *Placards de Flandre*, tom. IV.

exemples de patriotisme et de dévouement à leurs souverains, que donnèrent nos anciens États-provinciaux sous ce rapport : ils votèrent, entre autres, un subside de 560,000 fl. pour l'entretien de la cour de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, sœur de l'empereur Charles VI. Jusqu'alors aucun prince n'avait encore joui d'un traitement aussi considérable; mais les États ne se décidèrent à grever le pays, déjà obéré, de cette charge nouvelle et onéreuse, que dans le but de seconder les vues de l'empereur, d'établir à Bruxelles une cour respectable et digne du rang de cette princesses d'y attirer les étrangers, et de favoriser ainsi le commerce et l'industrie

L. Van de Walle.

Notice

SUR

LE *ROXBURGHE CLUB* ET SUR SES PUBLICATIONS.

Ainsi que le dit Sénèque dans sa 84e lettre, le loisir, sans l'amour des livres, est la mort de l'âme; c'est le tombeau d'un homme vivant. Non-seulement les livres nous rappellent le passé; mais ils nous permettent en quelque sorte de déchirer le voile de l'avenir. Lorsque la prospérité nous sourit, ils sont la source des jouissances les plus pures, et dans l'adversité ce sont d'inséparables consolateurs. Tout homme raisonnable a un désir inné d'étendre le cercle de ses connaissances; or, comme c'est par les livres que l'on atteint le plus aisément ce but, il est impossible que chacun n'ait pas en soi l'amour plus ou moins prononcé de ces précieux instruments de l'intelligence. Aussi trouve-t-on des bibliophiles aux époques les plus reculées de l'histoire.

Dès que l'imprimerie fut connue, ce fut un livre sur l'amour des livres qu'elle répandit dans le public, et il est bien peu d'amis des lettres qui ne se soient donné le plaisir de lire le *Philobiblon* de Richard de Bury, imprimé à Cologne en 1473, et plusieurs fois réimprimé depuis.

Plus les lumières se sont répandues, plus le nombre des livres s'est accru, et plus l'affection qu'on leur porte a gran-

die. De là la formation de Sociétés de bibliophiles dans tous les pays. Jusqu'à présent on s'est contenté d'en parler assez vaguement, sans songer à aucun travail d'ensemble sur ces associations et sur les ouvrages qu'elles publient.

Dans un précédent article du *Messager des Sciences historiques,* nous avons dit que nous nous occupions depuis longtemps d'un aperçu général sur chacune d'elles, depuis leur origine, en ce qui concerne l'Angleterre. Le *Roxburghe Club* étant, sauf erreur de notre part, la plus ancienne de l'Europe, nous commencerons par son histoire.

Jean, troisième duc de Roxburghe, naquit en 1740 et mourut en 1804. Sa vie fut partagée entre les amusements de la campagne, lorsqu'il était en Ecosse, et la formation d'une bibliothèque, lorsqu'il se trouvait à Londres. Dans cette dernière occupation, il déploya une patience et une persévérance, qui ont été rarement égalées et jamais surpassées. Le zèle de M. Georges Nichol, libraire de S. M., fut aussi utile au duc qu'à la célèbre bibliothèque de Georges III, qui fut donnée, toute entière, avec une libéralité vraiment royale, par Georges IV au Musée Britannique, dont elle fait aujourd'hui partie.

On raconte que le goût des livres fut inspiré au duc de Roxburghe, par une scène dont il fut témoin du vivant de son père. Un jour, lord Oxford et lord Sunderland, deux célèbres bibliophiles de leur époque, dînant chez Robert, second duc de Roxburghe, la conversation tomba par hasard sur l'*editio princeps* de Boccace, imprimée à Venise en 1471, et tellement rare qu'on doutait même de son existence. Le duc ne faisait pas collection de livres, mais il arriva qu'il avait vu un exemplaire de cette édition, qu'on lui avait offert pour cent guinées, somme qui semblait énorme en ce temps. Ce fut donc avec une entière assurance qu'il se fit fort de montrer à ses hôtes le précieux volume dont ils s'entretenaient. Le jeune homme, alors mar-

quis de Beaumont, fut frappé de l'enthousiasme qui éclata à l'aspect du volume, n'oublia jamais la scène qui s'en suivit; et attribuait à cette circonstance la passion, qu'il ressentit toujours depuis, pour les livres rares, passion qui fit de lui un des plus constants et des plus judicieux collecteurs de livres qui aient jamais formé une riche bibliothèque.

A sa mort, sa magnifique collection, après avoir donné lieu à un long procès, fut enfin mise en vente, excita le plus grand émoi, et produisit les prix les plus élevés qu'eussent encore présenté aucune vente de livres en Angleterre, et même sur le continent. Le concours innombrable de personnes de tout rang qui se réunirent à l'hôtel du feu duc, durant les quarante-deux jours que dura la vente, fut tellement grand, que quelques-unes faillirent être étouffées; d'autres ne purent jamais parvenir jusqu'à la salle de vente, malgré tous leurs efforts.

C'est le 17 juin 1812 que commença cette véritable lutte, où entre autres volumes des plus précieux, se trouvait le Boccace de Valdarfer, de 1471, que le marquis de Blandford acheta ce jour même, pour l'énorme somme de 2260 livres sterling (56,500 francs). Quelques bibliophiles proposèrent d'établir un anniversaire, en commémoration de cet événement, et immédiatement une réunion eut lieu à *S^t^-Alban's Tavern,* sous la présidence du duc de Sutherland. Le docteur Dibdin, qui est récemment venu faire un tour en Belgique, fut choisi en qualité de vice-président. A ce premier banquet, il n'y eut que seize membres. Au deuxième anniversaire, vingt-quatre étaient présents, parmi lesquels, le duc de Devonshire, le marquis de Blandford, lord Morpeth, aujourd'hui comte de Carlisle, etc. Il fut décidé que l'on n'admettrait que 31 associés, qui devraient tous être reçus à l'unanimité des suffrages. Chacun à son tour, dans l'ordre alphabétique des noms, devait faire réimprimer quelque ouvrage, surtout en vers. Ce ne fut néan-

moins qu'à la troisième réunion ou second anniversaire, que le premier ouvrage du *Roxburghe Club* parut; c'était la traduction du second livre de l'*Énéïde,* par lord Surrey, le plus ancien exemple de l'emploi du vers blanc en Angleterre.

A chaque banquet, dix *toast* étaient régulièrement portés : 1° A la cause de la Bibliomanie par tout l'univers; 2° à la mémoire de l'immortel Christophe Valdarfer; 3° à la mémoire de l'immortel Caxton; 4° à la mémoire de Wynkyn de Worde; 5° à la mémoire de Julien Notary; 6° à la mémoire de William Faques; 7° à la mémoire de Richard Pynson; 8° à la mémoire de la famille des Aldes; 9° à la mémoire des Étiennes; 10° à la mémoire de Jean, duc de Roxburghe.

Le comte Spencer assistait au troisième anniversaire et occupa le fauteuil de président. Sir Walter Scott fut élu membre en 1823.

Lorsqu'on lit dans les feuilles publiques de l'époque et dans quelques bibliographies anglaises, le récit de la vente du duc de Roxburghe, on n'est nullement étonné qu'à la suite de l'excitation extraordinaire qu'elle produisit, des amateurs de livres aient songé à en perpétuer le souvenir. Et quels amateurs encore! (1).

(1) A la mort de cinq des membres de ce club, voici ce que produisit la vente de leurs livres :

M. Heber	44,366	liv.	sterl.
M. Hibert.	21,700	»	»
M. Sykes	18,700	»	»
M. Dent.	15,000	»	»
Le duc de Marlbourough .	14,482	»	»

Donnant un total de. . . . 114,248 liv. sterl. ou 2,856,200 francs.

La valeur des bibliothèques du comte Spencer et du duc de Devonshire est approximativement élevée à la même somme. Ainsi près de six millions entre sept amateurs !

Le *Miroir du Monde,* en anglais, imprimé par Caxton en 1480, se vendit 8790 francs; un Calendrier des Mariniers, in-folio, de 1503 (*Kalendayr of the Shyppers*), 4500 francs; un recueil en trois volumes in-folio, d'anciennes ballades anglaises, 11,940 fr.; *The Boke of Troij,* imprimé par Caxton, 1060 livres 10 sh. ou 26,512 francs. Il est vrai que cet exemplaire, d'une beauté remarquable, du premier livre publié en langue anglaise, avait appartenu à Élisabeth Gray, épouse d'Édouard IV. Un autre ouvrage du même imprimeur, *Confessio Amantis,* s'éleva à l'énorme somme de 8,500 francs. Il serait inutile de continuer l'énumération de tous les prix extraordinairement élevés de cette vente, qui fournit pendant plus de deux mois à la presse quotidienne et périodique une foule de commentaires, de critiques et de plaisanteries.

Néanmoins le *Roxburghe Club* fleurit pendant plusieurs années et publia plus de quarante ouvrages rares et curieux, parmi lesquels plusieurs présentent un haut intérêt, non-seulement à cause de leur rareté, mais encore par leur mérite intrinsèque. Chaque fois que par hasard quelques-uns de ces volumes se trouvent en vente, ils sont toujours fort chers, et un jour qu'une collection complète fut offerte aux amateurs, elle se vendit 130 livres sterl., ou 3250 francs.

Mr Joseph Haslewood, un des membres les plus zélés de cette société de bibliophiles, eut l'heureuse idée d'annoter tout ce qui se passait à chaque réunion; ce manuscrit fut vendu à sa mort, et imprimé à très-petit nombre en 1837, du même format que les publications du *Roxburghe Club,* et sous le titre de Roxburghe Revels. Un amateur a bien voulu nous communiquer un exemplaire de ce livre rare, et nous en avons tiré les particularités suivantes.

Le 17 juin 1816, quatre nouvelles publications furent distribuées à la fois : 1° Les trois premiers livres d'Ovide, traduits par Thomas Churchyard en 1578; 2° les poèmes de

Richard Barnfield, de 1598; 3° des renseignements sur l'Écosse en 1591, et un recueil de poésie, de 1606.

Les banquets étaient en général très-beaux; on en peut juger lorsqu'on saura qu'à la séance de 1818, quinze membres seulement étant présents, les frais montèrent à 2130 fr.

En 1819, par une coïncidence très-remarquable, le jour même de l'anniversaire du *Roxburghe Club,* le Boccace, acheté par le marquis de Blandford, duc de Malborough, 2260 livr. sterl., fut revendu publiquement par le même directeur de vente, pour 875 guinées seulement. Lord Spencer, le compétiteur du marquis en 1812, fut l'acquéreur, et gagna de cette manière, par sept années d'attente, 34,625 francs.

Depuis la fondation de la société, chaque membre avait eu exclusivement le choix de l'ouvrage, qui devait se publier à tour de rôle. Cette mesure ayant donné lieu à quelques publications d'une faible importance bibliographique, il fut résolu en 1826, qu'une commission examinerait dorénavant le mérite intrinsèque du livre à mettre au jour, et qu'il serait imprimé non plus aux frais de l'éditeur, mais que la dépense serait supportée en commun. En 1827, sir Frédéric Madden, conservateur des manuscrits du Musée britannique, fut chargé d'éditer le poème de *Havelock le Danois,* qu'il venait de découvrir dans la bibliothèque Bodléienne. C'est sous tous les rapports la plus importante et la plus curieuse des publications du *Roxburghe Club.*

Nous ferons connaître quelques autres des publications les plus importantes du *Roxburghe Club :*

1° *Cérémonial du mariage de Marie, reine d'Écosse, et du Dauphin de France,* d'après l'original de 1558, qui se trouve au Musée Britannique, et imprimé à Rouen, chez Jaspar de Remortier.

Voici la description du costume de Marie : « Elle estoit

vestue d'un habillement blanc comme lis, fait si somptueusement et richement, qu'il seroit imposible de l'escrire : duquel deux jeunes damoyselles portoient la queue longue à merveilles. A son col pendoit une bague d'une valeur inestimable, avec carcans, pierreries et autres richesses de grand pris. Et sur son chef portoit une couronne d'or, garnie de perles, diamans, rubiz, saphirs, esmeraudes et autres pierreries de valeur inestimables; et par espécial au milieu de la dite couronne pendoit une escarboucle estimée valoir cinq cens mil escuz et plus. »

2° L'ancien roman anglais intitulé : *William and the Wer Wolf,* d'après un manuscrit unique du XIV^e^ siècle, appartenant à la bibliothèque de *King's College,* à Cambridge.

Dans l'édition anglaise du *Roxhurghe Club,* après une excellente introduction historique et bibliographique par sir Frédéric Madden, se lit une longue notice très-curieuse sur les Lycanthropes, nommés *Werewolves* en anglais, *Wahrwolf* en allemand, et *Weer-wolf* en flamand.

Tout ce que l'on sait touchant l'auteur de ce roman en vers, c'est ce qu'il nous en apprend lui-même. Il rapporte qu'il le traduisit du français, à la requête de Humphrey de Bohun, comte de Hereford, ce qui permet de fixer la date de la composition à l'année 1350. L'ouvrage français porte pour titre : *Roman de Guillaume de Palerne.* Selon l'auteur de la *Bibliothèque Protypographique,* il s'en trouvait trois exemplaires dans la Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Aujourd'hui le seul exemplaire connu, est celui de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris. L'original français, traduit lui-même du latin, est particulièrement intéressant pour la Belgique, ayant été composé à la demande d'Yolande, fille aînée de Baudouin IV, comte de Hainaut, et d'Alice de Namur. Par le mariage de Judith avec Baudouin I, comte de Flandre, la comtesse Yolande était du sang de Charlemagne,

et par le mariage de son frère Baudouin le Hardi avec Marguerite d'Alsace, elle devint tante de Baudouin VI, comte de Flandre et du Hainaut, qui en 1204 fut élu empereur de Constantinople; et d'Isabelle de Hainaut, qui en 1180 partagea le trône avec Philippe-Auguste, roi de France. On voit par une pièce insérée dans Duchêne, qu'Yolande vivait encore en 1202. — Il est remarquable que ce roman, curieux sous plus d'un rapport et surtout par son ancienneté (car il date de la fin du XII^e^ siècle), ait échappé à l'attention de Roquefort et des Bénédictins, auteurs de l'histoire littéraire de la France.

3° *Vies des Saints,* en vers, par un moine de Clare, dans le comté de Suffolk, 1443; d'après un manuscrit du Musée britannique.

L'auteur, ou plutôt le poète, se nomme Osbern Bokenam. Le manuscrit, d'après lequel ce poème est publié pour la première fois, est *unique*. A la dernière feuille, on voit qu'il fut terminé en 1447; mais il est de différentes mains. Cette publication présente plusieurs détails sur la vie monastique en Angleterre à cette époque, et se borne à la vie de onze saintes, à savoir : Marguerite, Anne, Christine, Agnès, Dorothée, Madeleine, Catherine, Cécile, Agathe, Lucie et Elisabeth.

Ensuite vient le récit des aventures des onze mille Vierges, comprenant environ 450 vers. Voici le titre exact du livre dont nous parlons : *The lyvys of Seyntys, translatyd into Englys be a doctour of Dyvynite clepyd Osbern Bokenam.*

4° *Ballades et autres poèmes,* par John Gower. Ce recueil, écrit en français, n'avait jamais été imprimé auparavant. Le manuscrit original est dans la bibliothèque du marquis de Stafford. Vers 1400, le poète lui-même en fit

don à Henri IV, roi d'Angleterre. Le duc de Sutherland actuel en est possesseur, parce que lord Fairfax, un des généraux de Cromwell, le donna en 1656 à son ami et parent, sir Thomas Gower, chevalier et baronnet, ainsi que le porte l'inscription dédicatoire (1).

Après l'épître en vers latins et un morceau mutilé en vers français, viennent cinquante ballades françaises, divisées en deux parties, d'après une méthode assez curieuse.

Voici ce que l'auteur dit de celles comprises dans la première partie :

« Les ballades d'amour jesqes enci sont fait specialement pour ceaux quattendont lours amours par droite mariage. »

La seconde partie renferme :

« Les ballades qui sont universeles a tout le monde selonc » les propretés et les condicions des amantz qui sont diver- » sement travailez en la fortune d'amour. »

Ensuite vient un poème sur la dignité et l'excellence du mariage.

On peut consulter, sur le recueil dont nous parlons, le second volume de l'*Histoire de la poésie anglaise,* par Warton, et les *Commentaires* du révérend Todd, sur Gower et Chaucer. Voici un extrait de notre poète :

En ressemblance d'aigle qui surmonte
Toute autre oisel pour voler au dessure,
Tres douls amis vostre amour tant amonte
Sur toutz amantz par quoi jeo vous assure
De bien amer, sauf toutdis la mesure
De mon honour le quell jeo guarderai,
Si parler n'ose, ades jeo penserai.

5° Six livres de *Métamorphoses,* renfermant les Fables d'Ésope, traduites du français en anglais par William Cax-

(1) On sait que l'aîné des fils du duc de Sutherland porte le titre de marquis de Stafford ; le second fils, celui de comte Gower, etc.

ton, avec un fac-simile du texte original et une gravure sur bois représentant Orphée. 1819.

C'est la première fois que cet ouvrage est imprimé, quoiqu'un passage de Caxton lui-même semblerait nous autoriser à croire qu'il l'aurait déjà été en 1480. Quoiqu'il en soit, non-seulement on n'en connaît nul exemplaire; mais l'éditeur, Georges Hibbert, dit qu'il n'en connaît qu'un seul manuscrit, celui du collége de S^te^-Marie Madelaine, à Cambridge.

Caxton, dans ce travail, s'est contenté de traduire les *Métamorphoses d'Ovide,* publiées à Bruges par Colard Mansion, qui lui-même avait suivi l'ouvrage de Thomas Walleys, moine dominicain anglais, qui composa vers 1332 ses *Moralitates Metamorphoseos Ovidii,* etc., où il mêla d'une façon curieuse le sacré au profane.

6° *La Mort d'Arthur. Les Aventures de sire Lancelot du Lac.* Imprimé pour la première fois d'après un MS. de la bibliothèque Harléienne, avec un fac-simile du texte original. 1819.

Wanley pense que ce poème fut traduit du français durant le règne de Henri VII. On en trouve une analyse détaillée dans le premier volume de M. Ellis : *Specimens of early English metrical Romances.*

Nonobstant le titre de *Mort d'Arthur,* l'ouvrage est presqu'exclusivement consacré aux aventures de sire Lancelot du Lac et aux dangers qu'il court durant ses amours avec l'épouse du roi Arthur.

L'éditeur, convaincu sans doute de la difficulté de dire quelque chose de nouveau sur un sujet traité si fréquemment par plusieurs auteurs, n'a donné qu'une introduction d'une trentaine de lignes.

7° *Poèmes écrits en anglais, par Charles duc d'Orléans,*

durant sa captivité en Angleterre, après la bataille d'Azincourt. Imprimés pour la première fois d'après un MS. du Musée britannique. 1827.

On sait que Charles, duc d'Orléans, fils aîné de Louis, duc d'Orléans, fut fait prisonnier par les Anglais en 1415, à la bataille d'Azincourt, et qu'il demeura enfermé à la Tour pendant vingt-cinq ans. Sa rançon, montant à 300,000 couronnes, fut payée en 1440, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre. Aussitôt après sa délivrance, il épousa en troisièmes noces Marie, fille d'Adolphe duc de Clèves, dont il eut un fils, qui devint roi de France sous le nom de Louis XII.

Le duc Charles avait composé en français cinq cent deux ballades, sept sonnets, cent trente-et-une chansons, et environ quatre cents rondelets. Ses œuvres manuscrites se trouvent dans la Bibliothèque royale, à Paris. Il imita les mêmes sujets en anglais avec toute la verve d'une composition originale, et en montrant une si profonde connaissance de la langue, que ses vers feraient honneur aux poètes anglais, contemporains du royal prisonnier, si quelques-unes de leurs productions étaient venues jusqu'à nous. Ceux qui vinrent après, ne firent guère mieux.

C'est une chose digne de remarque, que le premier poète (dans l'ordre chronologique) que possèdent les Anglais, soit un prince français.

8° *Daiphantus ou la Passion de l'Amour,* par Antony Scoloker. 1604.

Ce poème, dont le sujet est un Don Juan du XVI^e^ siècle: *A scourge to beautie, a traytor to women, and an infidel to love,* ainsi que s'exprime l'argument, a été publié d'après une édition de 1604, devenue excessivement rare. Il est à regretter que l'éditeur du *Roxburghe Club* n'ait mis ni introduction ni notes à ce livre, ce qui en fait une publica-

tion d'assez peu d'intérêt, si ce n'est sous le rapport de la manière passablement burlesque dont le sujet a été traité.

9° Le roman de *Havelok le Danois,* accompagné du texte français, d'une savante introduction, de notes et d'un glossaire.

C'est la première fois que ce roman est publié en anglais, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Bodléienne. Avant que sir Frédéric Madden le découvrit dans un volume contenant différents autres ouvrages, on le croyait perdu. On voit par le texte français, à la suite du texte anglais, que l'auteur de celui-ci ne doit en aucune façon être regardé comme un traducteur, mais plutôt comme un imitateur. Les différences sont telles, que ce sont presque deux romans différents. Voici l'histoire qui y a donné lieu : Grime, un pauvre pêcheur anglais, s'occupait de la pêche, dans un petit batelet, lorsqu'il aperçut un canot qui lui semblait abandonné au courant. Il s'en approcha et y vit couché un jeune enfant, enveloppé de langes, et qu'un cœur impitoyable avait ainsi exposé à la mort. Le pêcheur, touché, porta l'enfant chez lui, l'éleva avec grand soin, et voulut lui faire apprendre son métier. Mais l'enfant avait trop d'activité pour une vie aussi paisible. Devenu grand, ses actes de courage et ses prouesses le font remarquer. Enfin, après plusieurs aventures extraordinaires, il épouse la fille du roi d'Angleterre. Alors il découvre qu'il est le fils du roi de Danemarck, et vit heureux avec son épouse, après avoir comblé de richesses son père nourricier, qui construisit près de l'endroit où il avait trouvé Haveloke, une ville à laquelle il donna le nom de *Grimsby*.

Quoiqu'il y ait quelques variations dans cette légende, le fond en est partout le même. Certains auteurs n'y voient qu'un conte, d'autres veulent y trouver un fait historique.

Nous avons cru d'autant plus nécessaire d'entrer dans quelques détails au sujet des ouvrages les plus remarquables publiés par le *Roxburghe Club,* que non seulement le plus grand nombre est imprimé pour la première fois, mais encore que chacun de ces volumes n'a été tiré qu'au nombre de quarante exemplaires au plus. Ils sont donc de la plus grande rareté, et les quelques notes qu'on vient de lire, pourront servir à faire connaître des ouvrages qu'un grand nombre de lecteurs, en Belgique surtout, n'aura peut être jamais l'occasion d'apprécier, ni d'examiner.

Octave Delepierre.

ANTIQUITÉS CELTO-GERMANIQUES ET GALLO-ROMAINES,

TROUVÉES SUR

LE TERRITOIRE DE RENAIX ET DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES [1].

(FLANDRE ORIENTALE).

Sépultures Gallo-Romaines.

De toutes les localités que nous avons explorées, le *Bois de Saint-Pierre* est celle qui nous a fourni la moisson la plus abondante d'antiquités : une course sur ses *défrichés* a été rarement sans résultat.

Le canton que l'on désigne sous le nom de *Bois de S^t^-Pierre,* occupe une étendue de terrain de plus de deux cents hectares. Il est situé entre *Renaix* et *Escornaix,* à une distance presque égale (une lieue) du centre de chacune des deux communes. Au sud-ouest, il joint presque immédiatement le plateau du *Muziekberg,* connu par ses *tumuli;* au nord et au levant, le grand chemin de terre, dit *Heirweg,* traversant les hameaux des *Quatre-Vents* et de la *Cocambre,* le borde; et au couchant, un mince ruisseau qui coule vers le nord, le sépare du *Maerkelenhout.* Il est traversé, dans toute sa largeur, par le chemin communal de *Renaix* à *Escornaix.* A quelque trois cents mètres à droite de ce chemin est un vallon, ou plutôt, un ravin, au fond duquel serpente un ruisseau, appelé *Steenbeke,* qui porte

(1) Voyez *Messager des Sciences,* 1844, p. 524.

ses eaux vers le midi, et divise ainsi les *défrichés* en deux parties, l'une orientale et l'autre occidentale.

Sur l'extrême limite du territoire d'*Ellezelles*, le *Bois de S^t^-Pierre* forme frontière du Hainaut : aussi entend-on ici les derniers échos de la *langue wallonne*. Au nord, à l'est et à l'ouest, à peine a-t-on porté le pied sur le territoire de la Flandre, qu'on n'entend plus qu'un seul idiôme, qui y soit presque exclusivement parlé : le *flamand*. C'est une chose vraiment digne d'observation, que ces limites territoriales, établies depuis tant de siècles, soient aussi celles du langage. On ne saurait douter qu'elles n'aient été tracées, dès leur principe, entre deux peuples d'origine différente. La cause de cette diversité de langage a été le sujet de nombreuses et intéressantes recherches de la part de nos historiens (1).

Il y a une cinquantaine d'années, les plaines de *S^t^-Pierre* étaient encore un vaste bois; depuis, on n'a cessé d'en déroder de temps à autre des portions plus ou moins considérables, et aujourd'hui, à peine en reste-t-il encore quelques vestiges. Autrefois, on n'en peut douter, ces champs furent peuplés et cultivés comme ils le sont à présent. Quelle effroyable catastrophe ont-ils donc eu à essuyer, pour que le gland et la faine aient pu de nouveau s'y répandre, germer et grandir (2)? On se rappelle involontairement ces

(1) Voir la carte des langues dans l'*Atlas historique* de Jusserlt, Bruxelles, 1836, in-folio.

(2) Au XIII^e^ siècle, les localités qui comprenaient le *Bois de St-Pierre*, étaient un pays sauvage et désert. C'est ce que nous voyons par les vers suivants de notre fameux poème *Reynaert de Vos*, écrit à cette époque :

..... Hi verstaet alle dinghen.
Tusschen Arkeloos ende Dronghelinghen
Ende *Eenaem* (*) ende *Floorsbergen* (**)
In alle die wildernisse nergen,
En is geen dier so sterc so coen
Ten is van meester Abrioen
Eedwonghen als hijt ansiet... (Page 204 de l'édition de Willems).

(*) Eename.

(**) Flobecq. C'est précisément entre ces deux communes qu'est le *Bois de St-Pierre*.

terribles invasions des hordes barbares, dans la première moitié du V^e^ siècle (407 et 451), où tout, dans la Gaule-Belgique, fut pillé, dévasté, mis à feu et à sang.

Avant la domination française, le *Bois de S^t^-Pierre* était une dépendance de l'abbaye de *Maegdendaele,* à Audenarde; actuellement, il appartient aux enfants de feu M. le baron Léopold Lefebvre, de Tournay (1). C'est ce dernier propriétaire qui en a fait activer le défrichement, lequel est en ce moment presque entièrement terminé.

Si, depuis que les travaux de dérodement ont commencé, un ami dévoué de nos antiquités les avait suivis avec soin, que d'objets précieux eussent été recueillis en ces lieux, que d'observations curieuses faites au profit de la science! Informez-vous auprès des ouvriers, qui les premiers ont défriché ces terrains; il n'en est pas un seul qui n'ait fait quelque trouvaille. Tuiles, poteries, meules, armes, ustensiles, médailles, etc., volaient partout en éclats sous la pioche et étaient partout dispersés sur le sol. Des vestiges de fondations cimentées, des ouvrages souterrains ont été aperçus. On n'en retrouve plus la trace, car la culture a changé l'aspect des lieux. Il faudrait désormais de grandes dépenses pour en faire la recherche.

Combien de monuments précieux sont ainsi tous les jours anéantis, perdus à jamais pour la science! Après avoir bravé des siècles, un instant ils revoient le jour, pour périr sous une main que guide la cupidité ou l'ignorance. N'est-il pas à regreter que dans toute localité quelque peu importante du pays, on ne rencontre de ces hommes spéciaux, qui

(1) Nous saisissons cette occasion pour payer un nouveau tribut de reconnaissance à la mémoire de ce digne propriétaire. Nous nous plaisons à consigner ici, que toutes les demandes que nous lui avons adressées aux fins d'être autorisé à explorer ses vastes domaines d'*Escornaix*, d'*Ellezelles* et de *Flobecq*, ont été favorablement accueillies et libéralement accordées. Que ne rencontre-t-on partout de pareilles dispositions!

prennent à tâche d'explorer leurs environs, de surveiller les fouilles de terrain, que nécessitent toujours en tous lieux tant de travaux divers; de recommander la conservation des objets que le hasard fait découvrir, de les collectionner enfin, et de les faire connaître avec les différentes circonstances qui ont amené et accompagné leur découverte (1)? De quelle utilité ne seraient pas de semblables travaux! quel immense intérêt ne présenteraient pas pour nous ces collections locales! Les antiquités amenées à grands frais des pays étrangers, pour enrichir nos Musées, ont sans doute leur mérite; mais ce mérite est-il comparable aux enseignements que nous donnent ces restes de nos ancêtres, que le sol natal a conservés? Suppléant au silence des historiens, ces nobles témoins des anciens âges, annales irrécusables, nous initient à la connaissance des arts, des mœurs, des coutumes, des usages, en un mot, de la civilisation des différents peuples qui ont successivement foulé le sol de la patrie. Par leur provenance, par leur nombre (nous envisageons ici particulièrement les monuments funéraires), ils nous aident à déterminer la position des lieux habités dans les premiers temps de notre histoire, tout en nous faisant connaître leur importance relative. Respect donc à ces vénérables débris que le temps a épargnés, et qu'il a transmis jusqu'à nous comme un héritage séculaire de nos pères. Formons des vœux, pour qu'ils trouvent bientôt partout de zélés appréciateurs, pour qu'on se pénètre enfin combien ils sont dignes en tout point de fixer l'attention.

Si, comme nous l'avons rapporté plus haut, et comme la seule inspection du sol le prouve du reste, une foule d'objets d'antiquité ont été détruits en défrichant les terrains du

(1) L'expérience nous a démontré que partout il y a à moissonner. Chaque fois que nous avons poussé nos recherches dans une localité encore inexplorée, nous en avons rapporté quelque document, quelque donnée nouvelle. C'est bien ici le cas d'appliquer le *Quærite et invenietis.*

Bois de S^t^-Pierre; si un grand nombre d'autres sont venus se réunir entre nos mains depuis qu'il nous a été permis de surveiller l'essouchement; combien encore n'en reste-t-il pas ensevelis dans ces champs que la charrue parcourt maintenant! Il ne se passe pas d'année, que quelque découverte ne vienne nous confirmer dans cette pensée. Chaque fois que l'on remue ce sol intéressant à une profondeur plus qu'ordinaire, nous avons des faits nouveaux à enregistrer, des objets à ajouter à ceux que nous possédons. C'est ainsi que, vers la fin de l'année 1841, le nommé Jean-Bapt. Hainaut, dit *Pessemier,* journalier du hameau *T'en Broecke* (le Breucq), sur *Ellezelles,* nous mit sur la voie d'une découverte, aussi riche en observations que celle faite en novembre 1839.

Le 15 du mois de décembre, il était occupé à niveler une portion de terrain, qu'il exploitait au *Bois de S^t^-Pierre,* sur le *défriché* de 1828, à l'orient du ruisseau la *Steenbeke*. Tout-à-coup, au milieu de débris de vases, il aperçoit un petit pot, qu'il vient de mettre à nu. Il s'en empare, le vide, et n'y trouvant ni or, ni argent, il le jette loin de lui. Le 17 suivant, nous traversions le *Bois de S^t^-Pierre;* Hainaut, qui y déracinait des souches d'arbres sur une partie non encore dérodée, nous apprit les détails de sa trouvaille. Nous nous fîmes aussitôt conduire par lui sur le lieu de découverte, où nous ne tardâmes pas à retrouver le vase qu'il avait déterré. C'était une petite *urne-potiche* de la plus belle conservation. La gelée l'avait fait adhérer au sol. Etant parvenu à la détacher, nous visitâmes avec attention l'endroit où elle avait été exhumée. Nous y comptâmes les débris de cinq autres vases (voir ci-après n° 1). Poussant plus avant nos recherches, nous pûmes reconnaître trois autres gisements de débris : un, à quatre mètres vers le nord; un second, à trois mètres vers l'ouest, et un troisième, à six mètres au midi.

Ces quatre gisements accusaient indubitablement l'emplacement d'autant de sépultures. Nous aurions volontiers

sur le champ fait exécuter une fouille; mais le froid qui avait durci la terre, ne nous permettait pas d'y songer, et nous forçait de différer nos investigations.

Nous étions le 11 février 1842, lorsqu'une température moins rigoureuse nous ramena sur les *défrichés*. Aidé de deux ouvriers, nous fîmes ouvrir le sol à l'endroit où Hainaut avait déterré son vase. A peine avions-nous creusé le terrain sur une étendue d'un peu plus d'un mètre, en remontant vers l'est, que nous rencontrâmes les débris d'une assiette en terre grise, à côté de laquelle se trouvaient déposés sept autres vases (voir ci-dessous n^os^ 2, 3, 4 et 5). A deux mètres de ce dépôt, toujours dans la même direction, nous en trouvâmes un autre, composé de cinq vases (n^os^ 6 et 7). Nous continuâmes ensuite à fouiller pendant plus de deux heures, mais nous n'obtînmes plus aucun résultat.

Ayant fait opérer au hasard différentes ouvertures, et toujours sans succès, nous prîmes enfin le parti de revenir aux endroits, que nous avons dit parsemés de débris de vases. En les explorant, nous acquîmes la conviction que tout y avait été détruit. Un gîte cependant, celui que nous avons désigné comme étant le plus au nord, nous offrit, à une profondeur de 0,17 centimètres seulement, un groupe de trois vases *coupés par le travers*. Au fond de l'un d'eux, une potiche en terre brune d'une assez grande dimension, se trouvait, parmi des cendres et parcelles d'os, un petit bracelet, des grains de collier, et une fibule en fer (voir aux n^os^ 8, 9 et 10 ci-dessous).

Ce léger succès nous engagea à faire encore quelques recherches, mais ce fut en vain que nous sondâmes le sol partout alentour; la bêche ne rapporta plus rien, si ce n'est quelques débris de vases. Croyant donc le terrain suffisamment exploré, nous l'abandonnâmes avec l'intention de n'y plus revenir. Mais voici qu'à la fin d'avril dernier (1844), une trouvaille, due encore une fois au hasard, nous y rappela de nouveau.

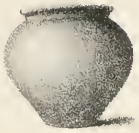

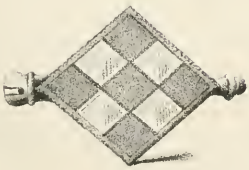

Ed. J. d^s

Lith.de L.Defferrez Sablon 10 Gand.

Louis Delepeleire, tailleur au hameau de la Cocambre, qui a pris à ferme le champ de Hainaut, il y a deux ans depuis la S'-Martin, y redressait, tout en le préparant pour y planter des pommes de terre, certaines inégalités qu'offre toujours le terrain. A trois ou quatre mètres nord-est de l'espace par nous exploré, il rencontra, le 20 avril, un groupe de quatre vases; et non loin de là, une petite potiche isolée, au fond de laquelle gisait, avec des cendres, une médaille de moyen bronze. Ces vases, qui tous étaient en pièces, nous furent immédiatement transmis avec la pièce de monnaie. Nous y reconnûmes : une assiette de couleur rouge et jaune (voir notre 1^er^ article, sous le n° 1, et ci-dessous n° 3), un vase d'une pâte noire très-tendre, dont il nous a été impossible de bien déterminer la forme, et trois potiches, une en terre noire, une autre en terre blanchâtre, et une troisième, celle qui recélait la médaille, en terre brune, d'une belle fabrication. Nous prîmes aussitôt la résolution de faire exécuter de nouvelles fouilles, mais sur une échelle plus vaste. Les 22, 23 et 29 avril y furent presque entièrement consacrés. Elles amenèrent pour résultat la découverte de huit groupes ou sépultures.

Parmi le grand nombre de vases qui les composaient, deux seulement furent trouvés dans un état parfait de conservation (n^os^ 11 et 12); tous les autres étaient brisés. Mais les bronzes que nous recueillîmes, nous dédommagèrent de cette perte, qui, du reste, était peu regrettable, attendu que nous ne rencontrâmes pas un seul vase de forme nouvelle, et que le résultat de nos observations n'en a pas moins été le même (voir ci-dessous n^os^ 13, 14, 15, 16 et 17).

Quelques parcelles de fer, entièrement consommées par l'oxide, que nous aperçûmes dans quelques groupes, nous semblèrent provenir de fibules de ce métal.

Cette fois, en quittant le champ d'exploration, nous recommandâmes à L. Delepeleire d'user de toutes les précau-

tions possibles lorsque le hasard le guiderait encore vers quelque découverte, et, le cas échéant, de nous en transmettre sur le champ la nouvelle. Le 3 mai suivant, il fit la rencontre d'une sépulture, que nous regardons, sous certains rapports, comme le monument le plus curieux que nos fouilles nous aient fait connaître. *Huit instruments de pierre,* disposés en cercle autour de deux vases, une petite urne-potiche et une petite cruche, la constituaient. Tous ces objets furent soigneusement recueillis; ils étaient dans le meilleur état de conservation (nos 18, 19, 20, 21 et 22).

Le 15 du même mois, Delepeleire, continuant à aplanir son terrain, mit encore à nu un groupe formé de deux petites urnes-potiches, l'une en terre grise et l'autre en terre jaunâtre, cette dernière parsemée à sa surface d'une infinité de grains de quartz. La première renfermait une paire de grandes fibules émaillées, et un petit anneau de bronze (ci-dessous nos 23 et 24).

Le surlendemain, 17 mai, il exhuma la moitié inférieure d'un vase, jadis coupé par le milieu. En vidant la terre que ce tesson contenait, il en retira neuf grains de collier; trois en verre bleu, et six en terre cuite (voir au n° 25).

Au commencement du mois d'août, après la récolte d'une partie de seigle qui bordait les terrains explorés, nous fîmes pratiquer encore une fouille. La rencontre des débris d'une petite urne-potiche en terre grise, avec cendres et ossements, et une petite hache en silex noir, trouvée isolément à six mètres nord-est du tombeau avec instruments de pierre, fut tout ce qui la signala.

En général, toutes les sépultures qui furent découvertes depuis l'occupation du champ par Louis Delepeleire, étaient espacées à l'est de celles antérieurement explorées.

Comme on aura pu le remarquer par l'exposé des fouilles qui précède, les divers gisements de vases, tant entiers que brisés, nous ont indiqué les places de *vingt* inhumations

distinctes. Ces vingt sépultures occupaient une étendue carrée de seize mètres de côté. La distance qui les séparait les unes des autres, variait d'un à sept mètres. Quant à leur profondeur dans la terre, elle était la même qu'au *Maerkelenhout;* c'est-à-dire, que les vases qui les composaient, se trouvaient recouverts *tout au plus* de trente centimètres de terre. Seulement un groupe faisait une exception notable, c'était celui avec instruments de pierre. Il gisait à 0,45 centimètres de la surface du sol. C'est à cette circonstance que nous attribuons sa bonne conservation.

Si l'on songe que le terrain circonscrit par nos sépultures, fut naguère retourné par l'essoucheur, puis cultivé pendant voici seize ans, n'est-on pas en droit de supposer que nombre d'autres tombeaux existaient en ce lieu, et que ceux que nous avons été appelé à explorer, est le peu qui a échappé aux atteintes de la pioche et de la bêche? On conçoit sans peine que tous les groupes qui se sont trouvés à portée de ces instruments, et, selon toute apparence, la plupart étaient dans ce cas, ont été ou anéantis ou mutilés. De cette dernière catégorie sont évidemment ces groupes, offrant des vases coupés par le travers. Et pour preuves de l'entier anéantissement de sépultures, n'avons-nous pas ces débris de vases, qui se montraient presque partout sous la bêche dans le cours de nos fouilles; ces morceaux de fer consommés par la rouille, restes de fibules; ces portions d'os calcinés, etc. Mais rendons grâce au hasard qui nous a si bien servi : ces quelques sépultures qu'il nous a conservées, nous ont fourni de nouvelles et précieuses données.

On s'étonnera peut-être, que parmi tant de vases qui ont été exhumés dans ces fouilles, un nombre si restreint l'aient été en entier. Mais qu'on veuille bien se rappeler ce que nous avons exposé dans notre article précédent, au sujet de la destruction des vases funéraires au *Maerkelenhout,* et on comprendra qu'ici les mêmes causes ont dû produire les mêmes effets.

En comparant le résultat de ces fouilles à celui que nous ont procuré les fouilles du *Maerkelenhout,* on est nécessairement amené à assigner une origine commune aux sépultures découvertes d'une et d'autre part. En effet, ces sépultures nous ont révélé des caractères absolument identiques: mêmes formes et même fabrication des vases; même agencement et disposition des groupes; une analogie parfaite entre les différents objets d'ornements recueillis dans les vases. Nous devons cependant faire remarquer, qu'ici ne fut trouvé aucun vase ou fragment de vase de *terre sigillée;* que d'un autre côté, aucun tombeau en pierres brutes ou en tuiles ne s'y est fait voir. Mais évidemment, cela n'établit rien contrairement à une identité de provenance.

Ainsi que nous l'avons laissé entrevoir plus haut, le fait le plus marquant de cette trouvaille, est, sans contredit, la découverte du *tombeau avec instruments de pierre.* Nous osons croire qu'on a rarement trouvé ces instruments réunis dans les conditions où ils se sont ici présentés à nos recherches. Les vases qu'ils accompagnaient, les fibules et crochets que l'un de ces vases contenait, sont incontestablement de fabrique gallo-romaine. Et quant à la sépulture considérée dans son ensemble, elle ne nous offre pas le moindre indice, qui nous permette de lui donner une origine distincte de celle des tombeaux qui l'environnaient, et partant, de la reporter à une autre époque.

On ne saurait nier que des données, telles que celles que l'observation de ce rare tombeau nous livre, ne soient de nature à jeter quelque lumière sur les questions agitées entre les archéologues relativement à l'attribution et à la destination des instruments de pierre. Nous consacrerons plus tard un article spécial à cette classe si intéressante de monuments, où nous ne rapporterons que des faits, résultat de nos observations sur le terrain de découverte. En attendant qu'il nous soit permis de signaler ici, que la quantité d'in-

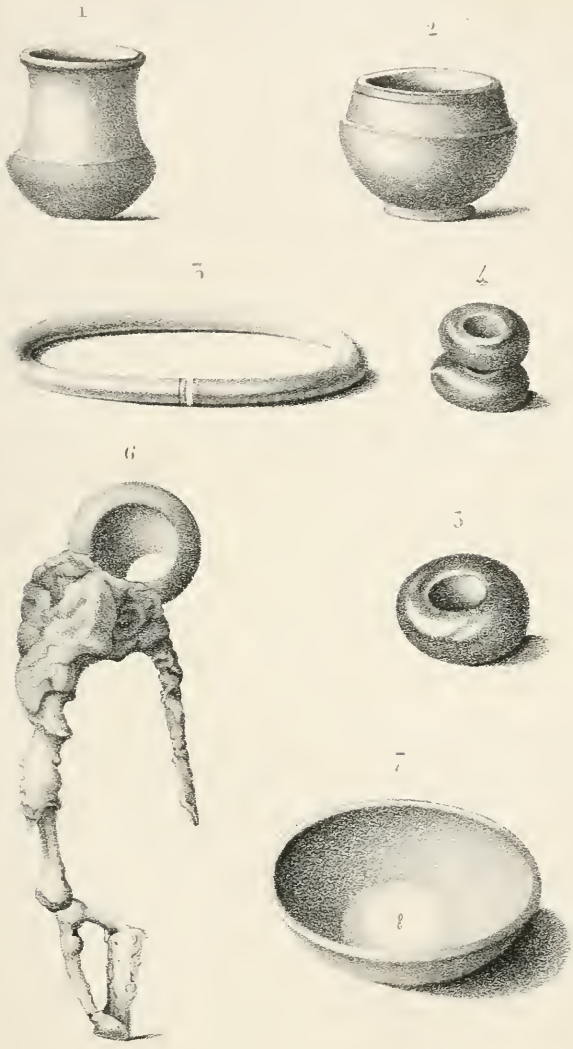

Lith. d- L. Defferrez. Caldon ic. Gand.

struments de pierre venue au jour dans nos environs, seulement depuis que nous les explorons, est vraiment prodigieuse, comparativement au nombre de ces instruments déterrés dans les autres localités du pays.

Nous avons dit dans le courant de cette notice, qu'une médaille de moyen bronze avait été trouvée au fond d'une petite urne, parmi des cendres et parcelles d'os. Ce bronze, qui nous donne encore une date certaine, est de Trajan (98 à 118 de J.-C.), et représente au revers, l'*empereur, à cheval, terrassant un ennemi*. Quand on le recueillit, il était enveloppé dans un morceau de peau ayant l'aspect du parchemin. C'est là une particularité qu'on pourrait révoquer en doute, et à laquelle nous même nous aurions hésité de croire, si la moitié de cette peau qui nous a été remise, n'eut conservé, avec des traces d'oxide, l'empreinte, ou mieux, le moule de la pièce. Il est à penser que c'est l'oxide dont la peau est pénétrée, qui en a déterminé la conservation. Nous exhibons ce curieux spécimen à côté d'une portion du vase, dans lequel gisait la médaille.

Nous allons maintenant procéder à la description des objets provenus des fouilles, en y ajoutant les observations que leur découverte nous a suggérées. Certains détails pourront paraître longs; mais nous ne nous sommes pas cru dispensé de les donner, étant surtout de nature à guider ceux qui seraient quelque jour dans le cas de faire des trouvailles semblables aux nôtres. Ces objets sont :

1° Une petite urne-potiche à surface raboteuse, d'une pâte noire et très-dure. Elle a 0,10 centimètres de hauteur, sur 0,125 millimètres de diamètre à son plus fort renflement. J.-B^te^ Hainaut, qui l'a exhumée, nous a dit, que sur le fond se trouvait une terre blanchâtre (des cendres), qu'il croyait être de l'*argent consommé*. Nous avons pu constater que cette urne était accompagnée : d'une assiette en terre grise, d'une petite cruche en terre jaunâtre, d'une assiette

à enduit rouge et jaune, et de deux petites potiches en terre grise. De toutes les urnes-potiches de cette espèce de terre que nous ayons rencontrées jusqu'ici, celle-ci est la seule qui n'offre pas sous le col, à la naissance du renflement, deux petites fossettes jumelles. Voyez le dessin de cette urne à la pl. III, fig. 1.

On trouve dans le *Recueil d'Antiquités* du chanoine De Bast (1) plusieurs urnes rappelant la forme potiche, entr'autres, dans le second supplément, à la pl. I, fig. 3 et 8; à la pl. II, fig. 12 et 13, et à la pl. III, fig. 6. Ces vases proviennent, les premiers, de Bavai; les seconds, de Nieukercke, dans le pays de Waes, et le dernier, du voisinage de Lille.

2° Quatre très-petites urnes-potiches en terre grise, d'une pâte très-fine, offrant pour ornement des filets horizontaux, entre lesquels sont tracées des hachures. Leur forme et leurs dimensions varient peu. La plus grande a 0,085 millimètres de hauteur, sur 0,086 de diamètre; la plus petite, 0,075 sur 0,086. Nous en donnons les figures pl. III, n^os^ 2, 3, 4 et 5, auxquelles on pourra rapporter la forme d'un très-grand nombre de petites urnes semblables, déterrées en novembre 1839. Quelquefois, au lieu de simples hachures tracées sur ces vases, ce sont de minces filets en relief, entrelacés avec tant d'art, qu'ils produisent un *natté* du plus charmant effet. Nous regrettons que les proportions exigues de nos dessins ne nous aient pas permis d'exprimer ce caractère, en figurant le n° 3, qui offre un assez bel échantillon de ce genre d'ornementation.

Nos quatre petits vases contenaient des cendres et des parcelles d'os calcinés : l'un d'eux était retourné sur son

(1) *Recueil d'Antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite,* par M. J. De Bast ; deuxième édition, in-4°. Gand, 1810 ; avec un premier et un second supplément. Gand, 1809-1810 ; 2 vol. in-4°.

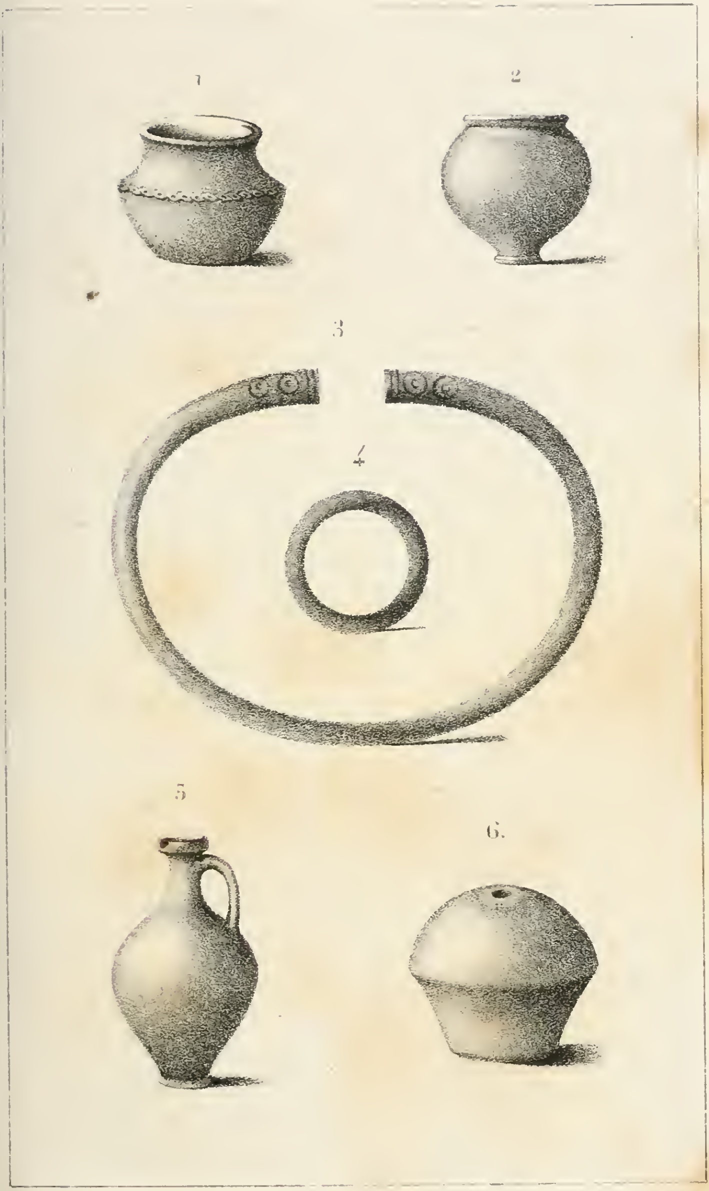

Ed. J. d^t [illegible]

ouverture. Ils formaient un groupe ou sépulture, conjointement avec une assiette en terre grise, une assiette rouge et jaune (ci-après n° 3), et deux grandes urnes (n° 4), dont l'une renfermait les trois petites agrafes décrites au n° 5.

3° Une assiette d'une pâte noire très-fine, enduite d'un rouge-vif à la surface interne, et d'un jaune-terne à la surface externe. Elle a en hauteur 0,043 millimètres et 0,215 en diamètre, y compris le rebord, qui est large de 0,02 centimètres. Cette espèce de poterie, assez commune, est si tendre, qu'elle résiste difficilement à la fouille. Nous avons cependant réussi à en retirer presque intact notre spécimen, figuré au n° 6 de la planche III.

4° Une grande urne de couleur brune, mais d'une pâte grise; haute de 0,175 millimètres, et offrant dans sa plus grande largeur 0,185 millimètres : elle est parfaitement conservée (voyez pl. III, fig. 7). Quelques urnes de même forme, furent rencontrées dans les fouilles de 1839; malheureusement toutes étaient ou furent brisées. M. Janssens, dans ses *Gedenkteekenen*, pl. XVIII, fig. 3, esquisse une urne tout-à-fait semblable, trouvée dans un tumulus, à *Moyland*.

Une seconde urne, de même fabrication, mais plus grande encore que celle que nous venons de décrire, se trouvait à côté de celle-ci. Comme elle était en pièces, nous fouillâmes soigneusement la terre que contenait ses débris. Nous trouvâmes sur le fond, reposant parmi des parcelles d'os et des cendres, que renfermait également l'autre urne :

5° Trois petites fibules en bronze, dont deux pareilles et formant la paire. Elles sont parfaitement travaillées, émaillées de vert et de rouge; en outre, l'une d'elles est ornée de petits grains de verre jaunes et bleus. Nous les avons reproduites dans leurs dimensions naturelles, sous les n°s 8 et 9 de la planche III. Toutefois, nous n'avons donné qu'une seule figure de la fibule double, qui est celle à losanges verts et rouges (n° 8).

Ces trois bronzes sont dans un état si avancé d'oxidation, que nous craignons à chaque instant de les voir se réduire en poudre.

Nous ferons remarquer ici, en passant, qu'on ne saurait apporter trop d'attention à l'exhumation des petits objets de bronze, que les sépultures recèlent d'ordinaire. Par leur long séjour dans la terre, le métal dont ils sont fabriqués est bien souvent entièrement décomposé, et converti en un oxide, qu'on appelle vulgairement *vert-de-gris;* alors, ils ne souffrent plus le moindre contact.

Voici comme nous avons l'habitude de procéder à l'égard de ces objets, et nous nous en trouvons bien :

Dès que nous les apercevons dans l'un ou l'autre vase d'une sépulture, nous tâchons d'enlever ce vase tel qu'il est, y laissant toute la terre qu'il contient, et dans laquelle sont enveloppés les bronzes. Nous faisons ainsi transporter le tout, et l'exposons à l'air jusqu'à parfaite dessication. La terre, en séchant, s'est détachée des parois du vase; nous la prenons en masse, et la plongeons dans un bassin rempli d'eau. Bientôt, elle se détrempe, et laisse les bronzes entièrement à découvert. Nous les retirons alors de l'eau, les nettoyons et essuyons doucement au moyen d'un pinceau.

Par ce procédé, nous sommes parvenu à conserver les objets les plus délicats, sans leur faire subir la moindre altération, c'est-à-dire, dans l'état où la terre nous les avait livrés.

6° Un petit vase de terre brune, d'une forme très-gracieuse. Il a 0,095 millimètres de hauteur, et présente un diamètre de 0,088 millimètres à l'ouverture, et de 0,095 dans son plus fort renflement. Comme on aperçoit quelques fissures sur ses parois, nous n'avons pas jusqu'ici osé en faire l'ouverture, croyant que c'est la terre dont il est rempli, qui le maintient dans son entier. Nous avons tout lieu de croire que c'est un petit cinéraire, car quelques parcelles d'os s'y montrent à 0,03 centimètres du bord. Ce vase, re-

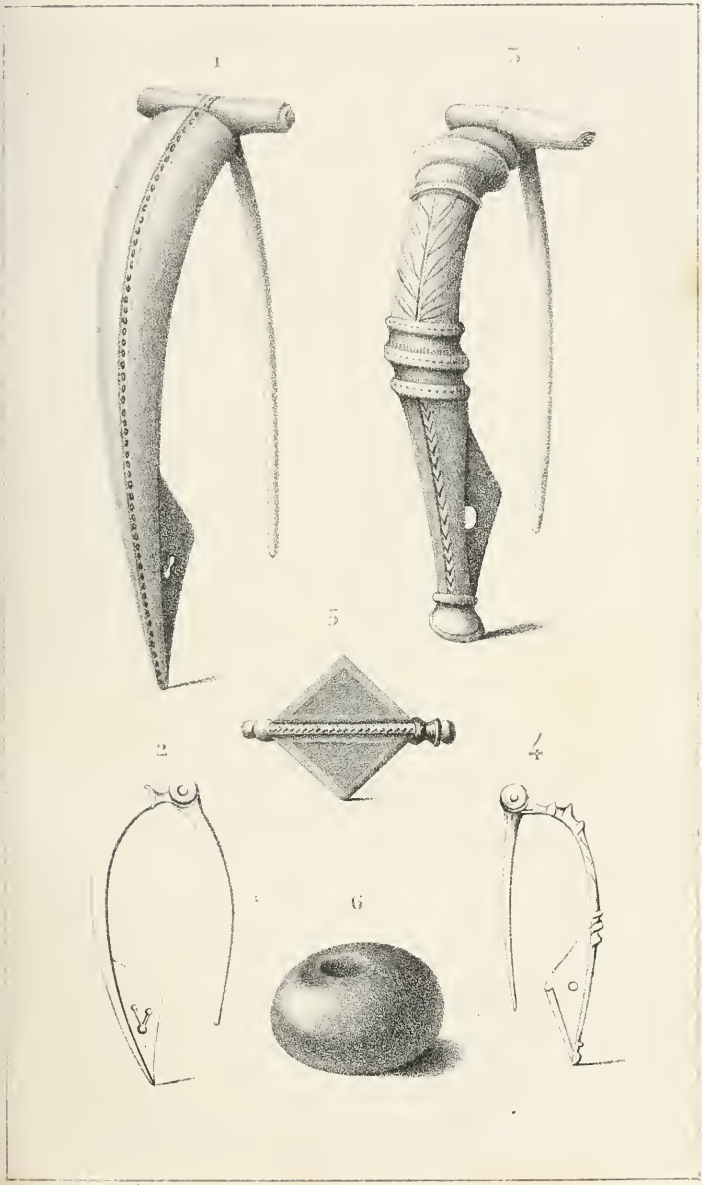

Ed. J d.t

Lith. de L. Deffer[illegible]z Sabl[illegible] Gand.

présenté à la pl. IV, fig. 1, était contenu dans une grande potiche, de même fabrication que celle décrite au n° 1 ci-dessus. Une assiette de terre grise, à bord vernissé de noir (1), était retournée sur l'ouverture de cette potiche, et à sa base se trouvaient encore deux vases : une petite urne en terre grise, et un petit bol ou écuelle en terre rouge non vernissée. La potiche et l'assiette qui la recouvrait, semblaient avoir été brisées comme par une violente secousse imprimée à la surface du sol, probablement par la chûte d'un arbre. La petite urne de terre grise, conforme à celles du n° 2, était aussi en pièces; elle renfermait quelques parcelles d'os et des cendres.

7° Quant au petit bol en terre rouge non vernissée, d'une pâte plus solide, il était conservé dans son entier; mais il fut malheureusement atteint par la bêche durant la fouille. Nous avons essayé de le restaurer pour en prendre le dessin, que nous offrons à la pl. IV, fig. 2. Il a en hauteur 0,092 millimètres, et un diamètre à la saillie de 0,12 centimètres.

8° Un bracelet en fil de bronze, de forme ovale, semblant avoir été modelé sur la circonférence du poignet. Il ne saurait avoir servi qu'à orner le bras d'un enfant, comme on peut le voit par notre dessin, qui le reproduit dans sa grandeur naturelle (pl. IV, fig. 3).

9° Onze grains de collier, dont dix en verre bleu-foncé, et un en verre verdâtre, qui est double. On trouve celui-ci figuré à la planche IV, n° 4. Au n° 5 est un spécimen des dix premiers, qui tous sont conformes, et, à peu de chose près, de même volume. Un d'eux est incrusté dans l'oxide

(1) On voit dans les *Gedenkteekenen* de Janssens, pl. XVII, fig. 5, une assiette en tout pareille à celle-ci, provenant d'un tumulus de *Moyland*, près de *Kalkar*. Parmi les quelques spécimens de cette espèce de poterie que nous avons rencontrés dans nos fouilles, un seul est venu en entier jusqu'à nous; encore est-il dans un état qui laisse beaucoup à désirer. Nous en donnerons le dessin quand nous nous occuperons de la trouvaille de novembre 1839.

10° D'une fibule en fer, représentée en grandeur naturelle sous le n° 6 de la planche IV. Cette fibule, les grains de collier et le petit bracelet ci-dessus, furent recueillis parmi les cendres et ossements, que contenait le fond d'une grande urne en terre brune, laquelle constituait un groupe funéraire, conjointement avec une urne de même couleur, mais de moindre dimension, et une assiette de terre grise à bord vernissé en noir. Ces trois vases avaient été mutilés, soit en dérodant le sol, soit en le cultivant.

Nous avons différentes fois rencontré de ces urnes en terre brune. Leur surface est lisse, et d'ordinaire elles offrent des dimensions plus fortes que les autres urnes. Quoique à parois épaisses, la pâte dont elles sont fabriquées est si tendre, que toujours on les perd dans la fouille en les dégageant dans la terre; mais le plus souvent on les y trouve brisées. Nous ne pouvons mieux comparer cette espèce de poterie pour sa consistance, qu'à de la boue simplement séchée à l'air. Les racines la percent aisément; car elle en est toujours abondamment garnie.

11° Une assiette de terre grise, ayant un diamètre de 0,185 millimètres et 0,04 centimètres de hauteur (voyez pl. IV, fig. 7). Cette variété de poterie est très-commune. Quoique, en général, on la trouve brisée, nous avons pu cependant en recueillir quelques beaux échantillons. On en rencontre de toutes dimensions; mais il est aisé de rapporter celles-ci à l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : Aux vases de grandeur moyenne, tel que celui qui nous occupe, nous donnons le nom *d'assiette;* nous appelons *plats,* ceux d'une capacité plus forte, et *tasses* ou *soucoupes,* ceux de la plus petite dimension. Nous avons remarqué que les vases de cette espèce sont invariablement ou de terre grise ou de terre brunâtre. Ceux de terre brune sont les plus tendres. Ils portent tous, au centre, le nom de la fabrique d'où ils sont sortis; mais il nous a été impossible de lire distincte-

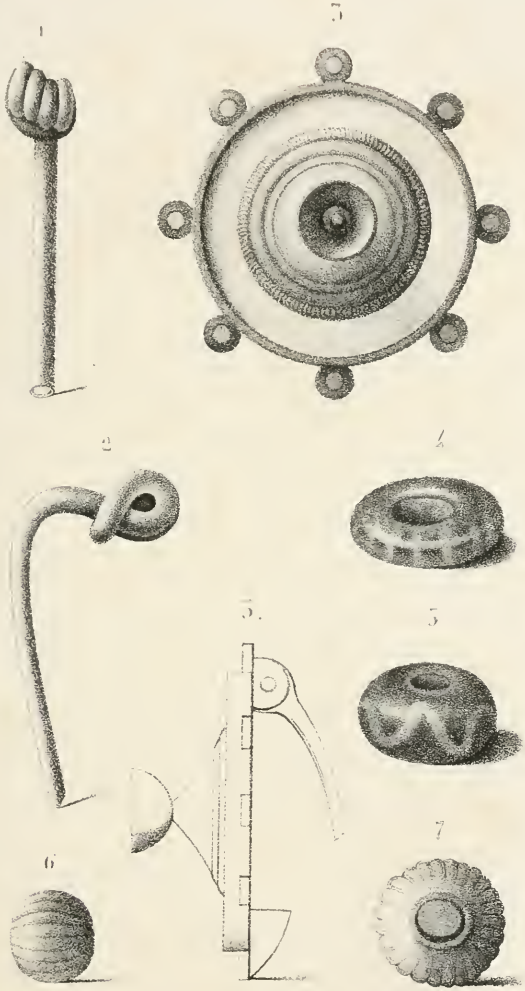

Ed. J. de

Lith. de L. Defferrez. Sablon te. Gand.

ment ce nom sur aucun du grand nombre de ces vases que nous avons déterrés, tant l'humidité, en décomposant l'enduit qui les colore, a altéré le relief des caractères.

Dans le *Recueil* de M. De Bast, sont figurés deux spécimens de cette espèce de poterie; l'un à la pl. IV, fig. 19, l'autre à la pl. VII, fig. 9. Le premier a été trouvé à Beveren, près d'Audenarde, le second à Zevecote.

12° Un très-petit vase de terre brune, ayant seulement 0,045 millemètres en hauteur, sur 0,06 centimètres dans son plus fort diamètre. Au bord de la saillie que présente le ventre, règne un cordon de petites fossettes (voyez pl. V, fig. 1). Ce vase gisait à 0,33 centimètres au-dessous de la surface du sol. Le groupe funéraire dont il faisait partie, réunissait en outre, les débris de deux urnes-potiches et les morceaux d'une assiette en terre grise. — Nous avions déjà, dans nos fouilles, rencontré des petits vases semblables à celui-ci; mais tous étaient brisés. Cela n'étonnera guères, si nous faisons remarquer qu'ils sont de cette terre brune si tendre, que nous avons fait connaître ci-haut, n° 10.

Plusieurs antiquaires regardent ces très-petits vases, comme ayant servi à renfermer des onguents et des baumes odoriférants. Nous avons toujours soigneusement examiné ce que contenaient les différents spécimens que nous ont offert les fouilles. Tantôt, il est vrai, nous n'y avons trouvé, comme dans celui ici décrit, rien que de la terre; mais d'autres fois, nous en avons retiré des parcelles d'os et un peu de cendres, circonstance qui prouve que ces petits vases étaient aussi employés comme *cinéraires* (urnes).

13° Deux bracelets de la forme la plus simple, n'étant l'un et l'autre comme celui n° 8, qu'un fil de laiton arrondi sur le contour du poignet, et légèrement orné aux deux extrémités, qui offrent un peu plus d'épaisseur. Ils sont d'une dimension plus forte que celui de la pl. IV, ainsi qu'on le voit par la comparaison du n° 3 de la pl. V, où nous avons dessiné un de ces bracelets de grandeur naturelle.

14° Une paire de grandes fibules en bronze, qui paraissent avoir été saucées comme le sont certaines monnaies impériales romaines. Au n° 1 de la planche VI, est la figure d'une de ces fibules, en grandeur naturelle. Le n° 2 de la même planche en donne le profil en demi-grandeur.

Ces fibules et les bracelets ci-avant, tous d'une parfaite conservation, furent trouvés sur le fond d'une assiette en terre brune, à côté de laquelle était une assiette rouge et jaune (n° 3, pl. III, fig. 6), et une potiche en terre grise avec cendres et ossements.

Parmi les débris d'un groupe de vases, consistant en une assiette et deux urnes-potiches en terre grise, éloigné seulement de 1m,50 est du groupe précédent, dont les trois vases étaient également brisés, on recueillit, dans la terre contenue entre les fragments de l'assiette :

15° Une paire de bracelets en bronze, de même forme et dimension que ceux du n° 13, mais d'une moins bonne conservation, et

16° Une paire de grandes fibules, saucées comme celles du n° 14 et tout aussi entières. Le n° 3 de la planche VI représente une de ces fibules : nous l'avons figurée à côté de celle n° 1, afin de faire ressortir leur différence de travail. Le trait n° 4 en retrace le profil mi-grandeur.

17° Un petit bracelet de même grandeur que celui n° 8 (pl. IV, fig. 3). Il gisait parmi les débris des vases d'une sépulture, peu éloignée de celles qui nous ont procuré les bronzes ci-dessus enumérés. Une assiette en terre grise, une urne-potiche de couleur noirâtre, et un petit vase de terre brune dont nous n'avons pas bien reconnu la forme, composaient ce groupe sépulcral.

18° Une petite urne-potiche en terre grise, de la plus belle conservation. Elle est haute de 0,096 millemètres et donne 0,09 centimètres dans son plus grand diamètre. Sa couverte lisse est d'un gris perle superbe. Sa forme dif-

fère quelque peu de celles précédemment esquissées; c'est pourquoi nous en offrons encore la figure sous le n° 2 de la pl. V. On pourra désormais rapporter aux diverses potiches que nous avons dessinées jusqu'ici, la forme de presque toutes celles que nous mentionnerons ultérieurement.

Dans cette petite potiche se trouvaient, outre quelques parcelles d'os calcinés et un peu de cendres :

19° Deux petits crochets de bronze, dont un est figuré de face et de profil pl. VII, n°s 1 et 2, et

20° Deux très-petites agrafes émaillées de vert, représentées par la mieux conservée sous le n° 5 de la pl. VI.

21° Une petite cruche à une anse, en terre rouge-jaunâtre, haute de 0,20 centimètres, et ayant un diamètre de 0,114 millimètres, fut recueillie à côté de la petite urne. Voir pl. V, fig. 5 (Comparez dans Janssens, pl. XII, fig. 8 de ses *Gedenkteekenen*, où se trouve un vase de même forme, provenant de *Born*, près de *Kalkar*).

Ce groupe de deux vases était entouré d'un cordon, formé de huit instruments de pierre, sept petites haches ou coins et un marteau, tous le tranchant tourné vers le haut.

Nous réservons la description de ces haches, ainsi que de celle qui fut trouvée le 5 août, pour l'article que nous intitulerons : *Instruments de pierre*.

22° Un objet en silex, figurant une façon de bouton ou de pommeau, avec un tout petit trou au milieu, gisait à proximité du groupe que nous venons de détailler. Nous avons cru devoir en donner un dessin, quoiqu'à la vérité, il nous paraisse être une formation capricieuse de la nature plutôt que le travail de l'homme (voyez pl. V, fig. 6).

23° Deux fibules en bronze, d'un travail élégant, mais fort endommagées par l'oxide. Elles sont émaillées de vert. Dans le dessin que nous offrons d'une de ces fibules, à la planche VII, fig. 3, nous n'avons pas accusé les altérations que présente le modèle : il nous a semblé tout aussi facile,

en le retraçant, de le rétablir dans son état primitif. Janssens a rapporté de *Born* une fibule travaillée dans le même style que la nôtre (Voir ses *Gedenkteekenen,* pl. X, fig. 2).

Les fibules, que l'on trouve en si grand nombre parmi les sépultures et les restes d'habitations gallo-romaines, servaient à fermer les manteaux, à rapprocher ou à draper avec grâce des parties d'un vêtement. Les femmes comme les hommes en portaient. Leurs formes étaient extrêmement variées : il y en avait en or, en argent, en fer, mais principalement en cuivre. Celles de ce métal, que nous avons représentées, annoncent certainement un grand progrès dans les arts.

24° Un petit anneau de bronze, représenté au n° 4 de la planche V. Nous avons déjà dit que cet anneau et la paire de fibules ci-avant, provenaient d'une sépulture formée de deux petites urnes-poliches.

25° Neuf grains de collier, trois en verre bleu et six en terre cuite. Ces derniers, variant un peu de nuance et de volume, sont de même forme, couleur, et matière, que celui que nous avons figuré sous le n° 1 de notre pl. II (1er article). Nous dessinerons encore ici le plus grand et le plus petit des six (pl. VII, fig. 6 et 7).

Quant aux grains de verre, ils rappellent exactement la forme du n° 5 de la planche IV, sauf qu'ils sont plus forts de volume, et que deux sont ornés de filets d'émail blanc. Voyez à la pl. VI, fig. 6, et à la pl. VII, fig. 4 et 5.

Ici se terminent nos indications sur les fouilles opérées au *Bois de S^t^-Pierre,* sur le champ aujourd'hui exploité par Louis Delepeleire, d'*Ellezelles.* Nous consacrerons un nouvel article à l'importante trouvaille du mois de novembre 1839.

E. Joly.

Renaix, le 10 décembre 1844.

Ch Onghena Sc

HISTORIQUE

DE LA

Commune et de l'Église de Vosselaere.

Nous avons puisé les matériaux de cette notice dans les archives de l'église de cette commune; son digne curé, Mr Jean-François De Muynck, nous a permis de feuilleter toutes les pièces confiées à ses soins. Nous nous estimons heureux de pouvoir lui en exprimer ici notre vive gratitude.

Les chartes, les actes de donations, les anciens comptes, les registres de baptême, de mariage et de décès, les pierres tumulaires de familles seigneuriales, des Van der Meersch van Nevele, des Goethals, autrefois *Bonicolli*, etc., nous ont fourni d'amples matériaux; il est déplorable que les comptes de l'église et des biens des pauvres, depuis 1587 à 1700, aient disparu. On présume cependant que les doubles de ces pièces, qui provenaient du greffe de Nevele, ont été déposés, depuis quelques années, aux archives du tribunal de 1re instance, à Gand : nous n'avons pu nous en assurer. Quoique ces pièces ne soient pas détruites de fait, on peut les regarder comme perdues, personne n'ayant accès à ce dépôt, qu'on dit se trouver dans un inextricable désordre.

Les archives de Vosselaere n'ont pas été à l'abri de toute atteinte : en 1658, un incendie, qui mit en cendres tout le presbytère, dévora les plus anciens registres, et probable-

ment aussi une quantité d'autres pièces importantes. Quoiqu'on ne connaisse pas d'une manière précise la cause de ce malheur, on peut avec vraisemblance l'attribuer aux incursions de la soldatesque française, qui investissait, au mois de septembre de cette année, la ville d'Audenarde.

Les curés de Vosselaere vouèrent de tout temps l'intérêt le plus soutenu à leurs archives : le curé Thomas De Wolf, quand il passa à la cure de Landeghem, transmit par acte sous seing privé, portant la date du 20 mars 1663, à son successeur, Gilles Paret, tous les titres, les comptes des biens des pauvres, le testament de M^me^ Charlotte de Zoete, épouse du chevalier Antoine de Grenet, les constitutions de rentes, et les actes de donation, qui formaient ce dépôt. Il clôt cette pièce en priant son successeur de veiller à la conservation de ces documents avec le même zèle que ses prédecesseurs y apportèrent, et en déclarant qu'il n'avait aucune connaissance des cinq plus anciennes chartes de ce dépôt, dont l'existence ne lui avait été transmise que par tradition, et dont une datait de l'année 1230, pièces qui pouvaient avoir été égarées ou brûlées lors de l'incendie du presbytère.

Les cinq pièces, dont le curé De Wolf déplorait la perte, ont été réintégrées aux archives de Vosselaere, en 1713, par un cultivateur nommé Pierre Coppens, qui les trouva dans les papiers de famille de feu son père. Le curé Jean Utterschaut en dressa le procès-verbal; elles sont respectivement des années 1230, 1320 (23 février), 1379 (5 et 10 janvier) et 1399 (2 février).

Ce dépôt nous fournit aussi des renseignements précieux sur la seigneurie et le château de *Meere,* et sur le fameux tilleul, nommé *Meere-Linde,* situés dans la même commune.

Nous avons recueilli avec soin toutes les remarques, que ces documents pouvaient fournir relatives à la statistique, aux mœurs du temps, à la culture, à la valeur vénale et locative des terres, aux dévastations commises par les réfor-

més du XVI^e^ siècle, et aux horribles désordres des armées de Louis XIV, qui partout laissaient des traces de sang sur leur passage. Nous avons aussi transcrit avec avidité toutes les épitaphes, toutes les inscriptions, qui ont échappé à l'action destructive des temps et aux fureurs des iconoclastes; ces matériaux, qui feront l'objet d'un travail spécial, offrent des renseignements de la plus haute importance pour les familles des Van der Meersch van Nevele, des Van der Coutren, des Van Zillebeke, dit *Taccoen*, des Van Zantvoorde, des Goethals, etc., etc.

Heureux que jusqu'alors la manie barbare de tout renouveler, ou plutôt de tout détruire, n'avait pas encore atteint les fabriciens de Vosselaere! Les remerciements que nous leur en adressons, sont d'autant plus vifs, que partout ailleurs, à la honte de notre siècle, d'autres iconoclastes ou, pour mieux dire, des *Épitaphonoclastes*, en dépit des droits acquis, en dépit de titres qu'ils détruisent, démolissent et vendent à l'encan des pierres tumulaires, qui ne leur appartiennent pas, et qui, à chaque pas, évoquaient le souvenir de quelqu'âme généreuse ou la mémoire vénérée de quelqu'ancêtre! et cela pour faire place aux froides lignes grises et blanches d'un pavé diapré méthodiquement.

La paroisse de Vosselaere, située à trois lieues à l'ouest de Gand, faisait autrefois partie de la châtellenie du Vieux-Bourg de cette ville et du doyenné de Deynze. Elle dût avoir une grande importance, à en juger par les riches donations faites à son église, et par les hauts personnages qui y furent inhumés. Jusqu'au commencement du XIV^e^ siècle, Vosselaere eut des seigneurs particuliers : le nom d'un seul d'entr'eux est parvenu jusqu'à nous. Il se nommait Thomas Van den Turre, sire de Vursselare; il assista à la bataille des Eperons d'or, et la même année (1302), il faisait partie de l'échevinage de la ville de Gand. Depuis, et à une époque qui nous est inconnue, Vosselaere passa sous la domination des seigneurs de Nevele.

Cette commune fut saccagée, en 1300, par les troupes de Charles, comte de Valois, frère de Philippe le Bel, quand il se rendit à Gand; et elle éprouva le même sort, du moins c'est de la plus grande probabilité, à la suite de la journée de Rekelinghe-lez-Deynze, qui eut lieu le 5 juillet 1325.

On peut croire que l'ancienne famille des Van der Meersch van Nevele avait son château fort à l'endroit, connu de nos jours sous la dénomination de *Groot goet ter Meersch* (1). On y rencontre souvent d'anciens murs de fondations, qui sont presqu'indestructibles. Ce château aura été ruiné après la sanglante bataille de Nevele, donnée le 13 mai 1381; c'est ce qu'on peut inférer des mœurs militaires de cette époque. Vosselaere aura encore souffert cruellement à la bataille, livrée au même endroit, le 25 mai 1452, par les Gantois, commandés par Jean Van Melle, au comte d'Estampes.

Vosselaere paya un bien triste tribut aux iconoclastes : dans la nuit du 4 octobre 1575 une bande de ces forcenés, malgré les gardes bourgeoises, qui veillaient nuit et jour à la sûreté publique, envahit le village. Après avoir pillé une ferme, située dans le chemin, dit *Meerstraete,* et nommée

(1) Une tradition assez accréditée dans la paroisse de Vosselaere, nous apprend que ce château aurait été primitivement occupé par les Templiers, et qu'après la destruction de cet ordre en 1312, la famille des Van der Meersch van Nevele en serait devenue propriétaire.

Un bien nommé *'t Goed ter meersch,* se trouvait aussi à Tronchiennes. C'est un des registres des Archives de la ville de Gand (*Weezen-boue,* 1361, p. 171). qui en fait mention : ne connaissant pas au juste l'emplacement de ce château dans la paroisse de Tronchiennes, on peut supposer, avec quelque vraisemblance, qu'il était situé non loin de la Lys, peut-être au hameau nommé *Keuse,* autrefois *Keurse,* à la ferme appartenant à M. Huyttens-Speelman, où l'on voit encore des traces de ruines. Il se peut que ce château n'aura été détruit qu'en juillet 1579, alors que les châteaux de Gavere, d'Hoydonck, d'Eecke, et bien d'autres encore, subirent le même sort. On doit se rappeler qu'on avait résolu, à cette époque, de raser tous les châteaux et les maisons entourées de fossés, situés aux environs de Gand, pour empêcher que les mécontents ne s'en emparassent.

Prannekens-hofstede, maltraité les habitants et violé les femmes, ils y mirent le feu (1). De là, ils pénétrèrent dans l'église par les fenêtres, et s'y livrèrent aux plus horribles dévastations. Les belles verrières furent mises en pièces; les tableaux, parmi lesquels on admirait un *Hugo Van der Goes,* représentant le Christ à la croix, figures de grandeur naturelle, éprouvèrent le même sort; la chaire de vérité, les confessionnaux, les orgues et les fonts baptismaux furent brisés, et ils enlevèrent les cinq cloches.

Toutes les cloches enlevées aux églises, étaient déposées dans le préau du couvent des Frères-Mineurs, à Gand; on les y brisait pour les vendre, ou les faire fondre, pour les convertir en pièces d'artillerie. Cependant, il paraît que celles-ci ne subirent pas le même sort; car, d'après une note écrite sur le registre des baptêmes de l'année 1690, par le curé L. Van der Meeren, il semblerait qu'au moins une de ces cloches aurait été transportée à Lille.

Non satisfaits de ces brigandages, ils profanèrent les sépultures : ils arrachèrent l'épitaphe, gravée sur cuivre, du tombeau de Baudouin Goethals, de son épouse et de leur fille. Ils enlevèrent encore d'autres plaques du même métal, portant des inscriptions relatives à cette famille et à celle des Van Ravenschoot, ainsi qu'une lame de cuivre, ayant servi d'épitaphe à l'un des anciens curés de Vosselaere; un fragment de la pierre tumulaire de celui-ci, sur lequel est sculpté un calice, se voit aujourd'hui à l'entrée de l'église.

Ces détails sont consignés dans une pièce déposée auxdites archives, et émanée du bailli et échevins du pays de Nevele, du 12 novembre 1576, et dont nous avons donné

(1) On lit dans une pièce de ces archives, du 12 novembre 1576 : « Twyf van den voornoemden *De Key* (propriétaire de cette ferme) ende zine dienstmaerten ghevioleert en vercracht, als ooc onmenschelic ende gruwelic gheslaghen, haerlieder naeckt uutgheleedt, de handen ende voeten tsamen gheenoopt, ende by haerlieder hair an de boomen hadden ghebonden, hebben zy, etc. »

un extrait dans la note. Pour empêcher que ces sectaires ne s'emparassent des biens de l'église, comme ils le faisaient habituellement, on les réunit fictivement dans les comptes, aux biens des pauvres; ce ne fut qu'en 1625 qu'ils en furent distraits.

Voici quelques détails statistiques, annotés sur plusieurs pièces de ces archives, qui paraissent dignes de remarque : en 1595, on vendit 1500 verges de Gand, terres et prés, pour la somme de trente livres de gros, ou à-peu-près six livres les trois cents verges. Antérieurement, en 1589, le 5 janvier, on vendit, par acte passé devant les échevins de Gand, une ferme avec habitation et dépendances, et 20 bonniers de terre labourable, prés et bois, situés à Reesseghem, au pays d'Alost, à raison de 15 livres de gros le bonnier. (V. *Schepenen boecken,* fol. 82 verso, 1588 à 89, et fol. 8, 1595 à 96).

En 1658, lors de l'investissement d'Audenarde, Vosselaere, comme le restant du pays, eut à subir les exactions des armées françaises, qui marquaient leur passage par d'horribles traces de dévastations et de brutales violences; en mai 1673 et en 1674, de lourdes contributions de guerre et des excès de tout genre vinrent encore s'appesantir sur elle : les braves de Louis XIV se mettaient même en devoir de piller l'église, quand les archers du guet arrivèrent assez à propos pour y mettre le holà; le curé fut forcé de rétribuer largement leur intervention. A cette époque (1673), le danger de la guerre ne faisant qu'augmenter, on mit en lieu de sûreté les vases sacrés, les meubles et les ornements de l'église. Lors du siége de Gand, par Louis XIV, en 1678, de nouveaux malheurs vinrent accabler Vosselaere : le viol, l'assassinat, l'incendie, signalaient partout la présence des compagnons du grand roi! Ces horribles désordres sont consignés dans les registres de l'état civil (1).

(1) « An. 1674, 18 martii, Obiit Joanna Bruchmans, 19 annorum,

Le 31 août 1667, les soldats français atteignirent la femme de Gilles Van Hoorebeke, à son retour de Bachten pour rentrer chez elle à Tronchiennes : elle fut violée et horriblement maltraitée, et non contents de ces brutalités, ils la dépouillèrent à nue et l'attachèrent à un arbre!

Le 18 août 1684, six mille cavaliers français s'abattirent sur Vosselaere et ses environs, pour contraindre les habitants à payer l'arriéré des contributions, sous peine d'exécution militaire. A la reprise de la guerre en 1688, l'église fut pillée à deux reprises différentes (1). Durant six années, 1689, 1690, 1691, 1693, 1694 et 1695, une maladie épidémique y décima la population : la mortalité était quintuplée. La sacristie et l'église furent de nouveau saccagées en 1691, ainsi qu'en juillet 1696, alors que Villeroy avait son camp à Deynze; toutes les paroisses des environs de Nevele, jusqu'au château d'Oydonck, sur la Lys, furent livrées au pillage.

Cet état de guerre continuel, les misères et les brigandages qu'il entraînait, avait exténué les habitants de nos riches provinces; ils avaient fui le plat pays, les fermes étaient désertes, et les terres en majeure partie restaient en friche. En 1666 une partie de terre, d'une contenance de 1200 verges, nommée *den Kercken Eeckbosch*, n'était louée qu'à raison de trois livres et dix-huit escalins l'an, soit fr. 42-26. Une ferme, que possédait l'hôpital de Poortackere, à Gand, dans ce village, d'une contenance de 75 mesures (*gemeeten*), ne fut affermée qu'à raison de deux cent soixante-dix florins et demi, soit six francs cinquante-

Stupro per vim oblato à Gallis, munita omnibus sacramentis, sepultaque in ecclesiâ.

» An. 1678, 1 junii. Obiit Adriana Bosschere, 17 annorum. *Stupro per vim oblato à Gallis,* in domo sui patris.... »

(1) « Cum exorto bello anno sequente (1688) ecclesia à Gallis fuerit bis spoliata ex parte.... » Registre de naissance de l'année 1690.

trois centimes la mesure. Une partie de terre de 525 verges, fut louée pour six francs en 1703, pour le terme de deux années, et néanmoins en 1705, elle ne trouva plus de fermier à ce prix modique. On voit même que pendant deux années, on donna à ferme une mesure de terre, à la seule condition d'en payer les contributions! Le greffier de Nevele loua sept cents verges de terre, à raison de six francs et demi l'an (1705). En 1714, la valeur locative n'avait pas augmenté; car les comptes de l'église font foi, qu'elle loua à cette époque, pour un terme de six ans, sept cents verges de terre, situées sur le chemin qui conduit de ce village à Deynze, au prix de six florins l'an. En 1691, aucun mariage ne fut célébré à Vosselaere, et jusqu'en 1692 la désorganisation causée par la guerre était telle, que ses habitants ne pouvaient contracter mariage qu'à Nevele (1).

A un quart de lieue de l'église se trouve le château nommé *'t Hof ter Meeren;* il était fortifié jadis. Aujourd'hui ses donjons et ses mâchecoulis ont fait place à des constructions modernes. Les puissants seigneurs de Meere y tenaient leur résidence. La dénomination de *Meere* provient, selon toute apparence, de sa situation voisine d'un marais, ou d'une prairie basse (*Meere, Meir, Moer,* palustris locus, marais). Cependant *Meer* ou *Meere,* signifie aussi dans l'ancien dialecte flamand *Terminus, meta, limes,* limite : dans ce sens, *'t Hof ter Meere* voudrait dire : le château situé sur la limite, ou le château-frontière. Il est possible qu'à une époque fort éloignée de nous, ce château était placé sur la limite extrême d'un *pagus,* d'une seigneurie ou d'une

(1) « Quod hoc anno 1691 continua bella infestaverint adeoque pauca matrimonia contracta et sachristia et templum spoliatum, si vero reperi rentur, ideo hoc spatium est relictum. Anno 1692, 14 septembris, matrimonium contraxere in Nevele, propter bella, tribus proclamationibus præmissis, Joannes Scholier et Livina De Clercq. » Registre des mariages de Vosselaere, an. 1691 et 1692.

division territoriale, dont le souvenir ne nous a pas été transmis.

La gravure n° 1 représente le château de Meere en 1547; déjà alors, sa forme primitive avait été transformée, il offre tout le caractère des manoirs seigneuriaux de cette époque : sur l'avant-plan du tableau, l'artiste a figuré un haut personnage avec sa dame et ses trois enfants. Il est probable que c'est Messire Jean Virtal, son épouse Dame Heylwich L'hermite et leurs trois enfants : nous aurons occasion d'en parler plus loin.

Meere était une seigneurie enclavée dans la paroisse de Vosselaere : elle avait ses baillis, ses bourgmestre et ses échevins. Le fonds, sur lequel ce château était bâti, paraît avoir été un fief relevant du Vieux-Bourg à Gand, peut-être un arrière-fief, dépendant de la seigneurie de Nevele, et que la noble famille des *Van der Meere* tenait soit d'un comte de Flandre, soit du seigneur de Nevele. Quoi qu'il en soit, nous n'avons jamais pu découvrir un écrit quelconque, faisant mention de l'époque de l'inféodation de cette seigneurie. Une pierre tumulaire, encastrée dans le mur de l'église de S^te^-Marie-Leerne, prouve qu'en 1353, ce château se nommait *'t Hof ter Meeren* (1). La famille Van der Meeren, dont quelques membres en 1304 et 1310, figurent au nombre des échevins de la ville de Gand, paraît originaire d'Audenarde. Aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, plusieurs rejetons de cette noble famille furent enterrés dans l'église de S^te^-

(1) Voici cette inscription : « Hier over hende van deser kercken light begraven eenen Geerot De Key, filius Geerot, die overleet den 6 in maerte an. 1353, ende heeft besedt up 100 roeden lands, ligghende voor thof ter Meeren, een jaerghetyde van thien grooten tsjaers met drie lessen te doene in deser kercken up den zesten dach van maerte, de welcke 100 roeden lands mynheere Van der Meere ghecocht heeft met andren landen met 10 grooten tsjaers uutgaende ende waere tvoorschreven jaerghetyde niet ghedaen en worde dat de 10 grooten commen ter kercken profyte. »

Walburge, de cette ville, où elle avait fondé une chapelle qui portait son nom.

Mre Jean Virtal était seigneur de Meere au XVIe siècle : il épousa Dame Heylwich L'hermite. Il mourut en 1559, et sa dame en 1549. Un seul de leurs enfants leur survécut : ce fut Catherine, qui, par son mariage avec Michel Vanderhaghen, fit passer la seigneurie de Meere dans cette famille. Ils procréèrent un fils, nommé Lucas, qui épousa dame Clara Cottrel (1). Philippe-François Vanderhaghen, leur fils, mourut à Gand, le 1er mai 1667, et fut enterré en l'église de Vosselaere; il avait été uni à dame Jeanne-Lucie Pardo. Charles-Ignace Vanderhaghen, leur descendant (2), succéda à cette seigneurie; il épousa, le 28 avril 1711, dame Marie-Jacqueline-Colette Happaert, baronne de Herdershem, dame de Rotselaer, de Dieghem et de Wulfsberghe; elle mourut à l'âge de vingt ans, le 5 avril 1712, et son mari la suivit au tombeau le 25 septembre 1719. Ils laissèrent pour unique héritière, une fille nommée Marie-Louise-Colette-Scholastique, née au château de Meere, le 2 mars 1712, et baptisée dans l'église de Vosselaere, le 23 mars 1712; elle fut mariée en premières nôces à Ignace-François de la Tour-Taxis, seigneur de Baleghem, qui décéda le 17 août 1737.

Nous avons trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque

(1) Cette famille possédait, en 1630, la seigneurie de Tronchiennes.

(2) Nous lisons dans les registres de naissance de cette église, qu'on y baptisa, en 1699, l'enfant légitime de Jacques Nolyman et de Pétronille Verdonck, *qui n'était âgée que de* 13 *ans.* Cette enfant eut pour parrain le seigneur Charles-Ignace Vanderhaghen, dont nous venons de parler. La tradition rapporte (et ce fait nous fut assuré par un respectable vieillard de Vosselaere, qui le tenait de son grand-père, contemporain de ce seigneur), que cette mère, d'une précocité bien rare dans nos climats, était d'une beauté remarquable, qu'elle était la fille d'un des fermiers de ce seigneur, qui parvint à la séduire; et qu'il la maria au moment où sa grossesse devint manifeste, en la dotant, et qu'il l'établit sur une de ses censes.

de l'Université de cette ville, sous le n° 59, un jugement prononcé par les échevins de la ville de Gand, le 17 octobre 1729, contre Sigismond-Jacques Murray, fils de Thomas, que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'il intéresse la susdite dame, et qu'il est empreint du cachet des mœurs de cette époque. Cet arrêt porte en substance ce qui suit : « puisque toi, Sigismond-Jacques Murray, as, de concert avec d'autres vauriens, comploté d'enlever le 8 avril 1729, du couvent de Marquette-lez-Lille, la personne de demoiselle Marie Vanderhaghen, âgée de 17 ans; que tu as voulu faire accroire à l'abbesse, que Messire Albert-Louis Happaert, oncle maternel et tuteur de la susdite demoiselle, avait été frappé d'apoplexie, que tu étais Charles Van Crombrugghe, son cousin, absent depuis longtemps et partant à elle inconnu, que tu étais chargé de l'emmener au château de Meere, vu que son oncle désirait vivement lui parler avant de mourir; que sur l'éveil de quelques soupçons, que tu ne te trouvais accompagné ni d'aucun des équipages, ni d'aucun des valets du susdit baron, tu fus éconduit;

» Que par après tu as tenté d'introduire dans le susdit couvent comme pensionnaire, une fille, ta complice, qui avait promis de te livrer la susdite demoiselle; que le 11 mai 1729, alors que cette jeune demoiselle retournait à son château, en compagnie de son oncle susnommé, du curé de Deynze, de Baudouin Van Crombrugghe, son tuteur paternel, et d'un garde de la châtellenie de Courtrai, tu t'es permis de l'observer avec tes complices au village d'Olsene et de la poursuivre jusqu'à la ville de Deynze, afin de l'enlever; que tu as été assez osé de continuer tes poursuites, à main armée, jusqu'au susdit château, où de désespoir de ne pouvoir pénétrer, tu n'as pas craint avec tes complices, de tirer des coups de feu jusqu'à minuit, au grand péril de ses habitants;

» Que dans la journée du dimanche, 22 du même mois, tu as encore, avec trois de tes complices et deux gendarmes, que tu avais été quérir à Courtrai, surveillé tous les chemins conduisant du château à l'église de Vosselaere, afin d'enlever de force cette demoiselle, au cas qu'elle se fût hasardée de sortir, pour entendre le sacrifice de la messe, que tu aurais tué son tuteur s'il avait fait mine de la défendre; que tes desseins ayant été connus, la susdite demoiselle et ses tuteurs se renfermèrent et se barricadèrent dans leur château;

» Attendu que ces faits ne peuvent être perpétrés dans un pays de justice, sans encourir une juste punition pour servir d'exemple à d'autres; attendu que ces faits sont constants d'après ton propre aveu, si est-il que les échevins te condamnent au bannissement perpétuel des provinces des Pays-Bas, sous peine de mort et de confiscation de tes biens, si tu venais à rompre ton ban. »

Si cette ténacité pour vouloir réussir dans son crime, prouve d'un côté toute l'importance de la fortune de cette riche héritière, elle prouve aussi toute la rudesse des mœurs d'alors.

Cette dame devenue veuve, comme nous venons de le voir, convola en secondes nôces, le 7 juin 1740, avec M^re^ Guillaume-Dominique Du Bois, dit Van den Bossche, qui devint ainsi seigneur de Meere; il laissa cette seigneurie à son fils, M^re^ Pierre-Liévin Du Bois, procréé de ce mariage. Depuis cette seigneurie est restée dans cette famille, qui, avant la révolution de 89, possédait aussi la baronnie de Herdershem, les seigneuries de Rotselaere, de Dieghem et de Wulfsberghe. Le dernier seigneur de Meere, M^r^ Ferdinand baron Du Bois, mourut le 15 mars 1829, et son épouse, dame Marie Van Bouchaut, le 8 mars 1838. Ils ont été enterrés dans le caveau de leur famille, au cimetière de Vosselaere : ils ont laissé pour héritières M^mes^ Sidonie, Clémentine et Victorine Du Bois.

Non loin de ce château, au carrefour où aboutit l'avenue nommée *de Meerstraete,* s'élève un majestueux tilleul, témoin séculaire de la splendeur de ce château, auquel il appartient : il porte le nom de *Meerelinde*. Ce géant a 9 mètres 3/4 ou 32 1/2 pieds de Gand de circonférence à sa base; à hauteur d'homme, il a encore plus de 8 mètres de pourtour, soit 26 pieds 9 pouces. En 1794, des malveillants firent une trouée dans le cœur de l'arbre : il y a dans l'intérieur un espace vide, qui a $4^{m},80$ (16 pieds) de hauteur, et dont le contour comprend 17 pieds 3 pouces. Dans cette cavité, deux arbres ont poussé, ou plutôt ce sont deux parcelles du corps de l'arbre, qui n'ont point été coupées en 94. Ces deux arbres, dont l'un a atteint un diamètre de 4 1/2 pieds, et l'autre, celui de 2 1/2 pieds, n'ont point empêché que le 7 septembre 1838, trente individus fussent se placer en même temps dans le creux de ce colosse. Sa couronne s'étend sur une circonférence de deux cent vingt-huit pieds, soit sur un diamètre de 76 pieds. Cet arbre gigantesque, qui a peu de rivaux en Europe, est toujours vigoureux et promet encore de longues années d'existence.

Lors d'une visite, que nous fûmes faire au château de Meere, au mois de mars 1845, et où M. De Kerchove d'Ousselghem, époux de dame Clémentine Du Bois, nous fit l'accueil le plus aimable et le plus grâcieux, nous avons été inspecter cet arbre renommé. Nous n'avons pu reconnaître par nous-mêmes les faits dont nous venons de parler et qui nous avaient été communiqués par M^r^ J.-F. De Loof, bourgmestre de la commune, parce que l'issue du creux n'était plus assez large pour donner passage à un homme : l'écorce tend évidemment à rapprocher les flancs de l'arbre et à fermer la trouée.

Il est possible que dans les siècles passés cet arbre prêtait son généreux ombrage à la justice de Meere, qui venait rendre ses arrêts sous son feuillage luxuriant : usage que

nos ancêtres avaient emprunté aux Germains et que Baudouin IX, comte de Hainaut, vint à abolir vers le XIII^e^ siècle, quand il ordonna que dorénavant la justice serait rendue dans son château à Mons, et non plus sous les chênes, à Hornu.

Sur le tableau, dont la gravure n° 1 ne reproduit qu'une partie, on a figuré à la droite de la porte d'entrée, un arbre aux formes gigantesques, et à ses pieds les bancs d'un tribunal (*vierschaere*), où l'on s'occupe de la condamnation d'un criminel. Nous pensions qu'on avait voulu reproduire le *Meerelinde;* mais M. De Kerchove nous assura, comme le tenant du père du bourgmestre actuel, que le tilleul placé sur le tableau, se trouvait autrefois au bout de l'avenue qui fait face au château.

Le village de Vosselaere, *Vurselaere, Voslariensis*, *Fursitio,* peut réclamer une haute antiquité : qu'on ne s'étonne pas de la transformation de la dénomination primitive de *Fursitio* en *Vurselaere,* et successivement en *Vosselaere;* car nous rencontrons dans nos annales des transformations de noms, qui sembleraient autrement hasardées, si elles n'étaient étayées de pièces irréfragables, voire *Thesla* en *Destelberghen, Ivete* en *Hyfte,* etc. Nous lisons dans la Chronique de S^t^-Pierre, à Gand (1), et dans les Annales de l'abbaye de S^t^-Bavon, qu'en 694, « Childela sacrata dat ad ecclesiam Memmedung, res suas in *Fursitio.* » A l'année 802, on lit que « Radbertus dedit S. Petro res suas in *Fursitio.* » Cette dernière donation y est encore mentionnée, mais d'une manière plus explicite : « Dedit Radbertus et uxor sua Vrowara S. Petro ad mensam fratrum *in pago Gandensi super fluvium Legia,* in loco nuncupante *Fursitio* curtile unum

(1) Publié par l'abbé Van de Putte, sous le titre de : « Annales abbatiæ S. Petri Blandiniensis. » p. 2, 4 et 79. (Voir les Chroniques belges, Chron. de Fl., t. I, p. 434 et suiv.)

EGLISE DE VOSSELAERE

et quidquid in illo loco habuit, de terra arabili, silvis, campis, pratis et mansionibus sex, etc. » La position de ce *Fursitium,* dans le *pagus Gandensis,* à proximité de la Lys, se rapporte fort bien à celle de Vosselaere (1).

L'acte de la fondation de cette église ne se trouve pas, chose au reste qui ne doit pas nous surprendre : peu d'actes de cette espèce nous sont parvenus. Mais nous savons par une charte de donation en faveur de l'abbaye de Tronchiennes, émanée du comte Robert le Jeune en l'an 1087, que l'église de Vosselaere existait déjà à cette époque (2). « Hæc sunt pertinentia ad præpositurам de supradictis, *Voslariensis ecclesia,* cum omnibus (decimis). » En 1140, le pape Innocent II confirme la possession des propriétés appartenant à l'abbaye de Tronchiennes, « in quibus hæc propriis duximus exprimendis vocabulis : curtis et villas videlicet Landeghem, *Vurslaer,* Peteghem, Hastene..... » Thierry d'Alsace confirma cette donation en 1143. Le patronat de l'église de Nevele fut concédé à la même abbaye par le pape Eugène III, en 1147; il mentionne dans sa bulle, comme annexes à cette église, « Peteghem, Hastene, Landeghem et *Vurslaer.* » Ce droit de *personat* lui avait déjà été donné au mois de juillet de la même année, par l'évêque de Tournai, Anselme : « Nivella *Trunchiniensibus*... intercessione Gosuini abbatis, cum Peteghem, *Vorslaer*..... 1147, idibus julii (3). »

Ces documents constatent incontestablement l'existence d'une église dans cette commune depuis la seconde moitié du XI^e^ siècle, et depuis cette époque aucune pièce quelconque ne parle de la construction ou de la reconstruction d'une nouvelle église en cet endroit : et certes la Chronique

(1) Et non à Vurste, qui se trouvait dans le Brabant et sur l'Escaut.

(2) Voyez *Chroniques belges,* t. I. p. 704, et *Factum ou Mémoires de procédure au sujet des dîmes,* par L. Lootens, 1688; p. 82 et 83

(3) *Chroniques belges,* t. I, p. 710.

de Tronchiennes en aurait fait mention, puisqu'à l'année 1121 (1), elle dit que la consécration de l'eglise de *Landeghem*, qui était comprise dans la donation de Robert le Jeune de 1087, fut célébrée le 15 mars par Lambert, évêque de Tournai. On peut donc tenir pour certain que l'église actuelle de *Vosselaere* existait depuis l'an 1087. Une charte qui se trouve encore aujourd'hui aux archives de l'église de cette commune, et dont nous avons déjà parlé, donne une singulière consistance à cette date, et prouve par induction, que non-seulement cette église était déjà bâtie à cette époque, mais même sa tour. En effet, elle rapporte qu'en 1230 la tour de cette église exigeait de graves réparations, que des experts avaient reconnu qu'il fallait y exécuter de grands travaux de charpenterie, tant au *beffroi* pour y *replacer les cloches,* qu'à l'intérieur de la flèche (2). L'état de délabrement dans lequel cette tour se trouvait alors, et qui avait été cause qu'on dût démonter les cloches, suppose nécessairement une existence d'un siècle et demi, terme qui cadre très-bien avec l'année (1087) où l'on a fait

(1) *Chroniq. belg.*, p. 602.

(2) Cette pièce est rédigée en flamand : elle nous semble trop importante pour le sujet que nous traitons, pour que nous ne la mettions en entier sous les yeux de nos lecteurs :

« Kenlic si allen lieden die nu sin ende naer ons commen sullen. Also bi vroede mannen bevonden es datte binnen den turre van der kerken van Vursselare-durp bi Nevele seer groete temmerwerken noedech sin so anden beelfroete *totten weerhanghene* van der clocken alse binnen der tubbe van derselver turre, so heb ic Seghere Van der Coutren riddre, den prochipape ende den kerkmeesters van der kerken voerseit, beloeft also ic alse nu noch beloeve de costen dervan hoe groet si sonden moghen wesen so van houtten, van yseren, van steenen, van der werklieden dachloenen, enz., te sullen draghene endi bi mi te betalene. Ende ditte alles sonder prys van der kerken voerseit. Ende omme dat die dinghen die boven ghescit sin moeten houden eracht van vastheden. So heb ic Seghere Van der Coutren voerseit dese letteren beseghelt met minen seghele. 1230. » Archives de Vosselaere. — C'est l'une des cinq pièces qui y furent réintégrées en 1713.

la première mention de l'église. Quatre-vingt-dix ans plus tard, la charpente de cette tour demandait de nouvelles réparations : c'est ce que nous apprend une charte donnée par Gossuin Van Zillebeke, dit *Taccoen,* et par son épouse Clara Van Santvoorde, en 1320, et par laquelle ils font savoir que le père de cette dame, Baudouin Van Santvoorde, autorise les fabriciens de cette église à faire abattre, sans indemnité, dans le bois qu'il possédait dans cette commune, tous les arbres nécessaires à ces réparations (1).

Ces deux pièces viennent donner une confirmation sans réplique à l'existence d'une église et d'une tour à Vosselaere, à l'époque reculée où il en est fait mention. Rechercher maintenant à quelle année il faut reporter sa fondation, serait se jeter inutilement dans le vague champ des conjectures. Voici, au reste, ce qu'on lit sur un des registres de naissance de cette église, commencé en 1690, le 22 novembre, par le curé Liévin Van der Meeren : « A quo et quando præcisè sit fundata æcclesia de Vosselaere in nullis antiquis monumentis extat memoria, seviente continuo in nostro Belgio marte etiam æcclesiis infesto, jacta fundamenta à quodam *Mommorantio, vulgi est opinio,* magis nota quam probata, idque quia olim huic ditioni præfuere et tantum ad modernos dominos, decapitato Hornio, ejusque bonis fisco delatis, devoluta est Nivella, cujus appendix est Vosselaer, etc. »

Examinons maintenant si la forme de l'église et le genre de ses ornements se rapportent aux enseignements que nous puisons dans la science de l'archéologie, et s'ils viennent à

(1) « ..... Voert so es noch te wetene also dat binnen der turre van der voorseider kerken an den temmerwerke groete reparatien gheorbort syn, so heeft Mer Bauduin Van Santvoerde, den vadere van minen wive voerseit, den kerkmeesters..... gheconsenteirt ter hulpen van der voerseider werke ende sonder prys de noedeghe boemen te moghen houwen ende halen ute sinen bosch liggliende..... enz. »

l'appui des dates que nous avons constatées plus haut. L'église présente un carré à-peu-près équilatéral, divisé en trois parties par quatre colonnes de chaque côté, dont deux sont engagées; elles sont cylindriques, leur base primitive, en pierre de taille, est conservée, et elles sont surmontées d'arcs cintrés. L'église n'était point voûtée. Le badigeon, le crépi, les réparations successives ont fait disparaître tous les détails d'architecture, et ont fermé la voie à toute investigation; annotons cependant qu'on n'aura pu changer la forme des arcs, et que primitivement, de même que maintenant, elles avaient la forme du plein cintre. L'église est coupée par le milieu par une nef transversale ou transept, et terminée par une niche, où se trouve le maître-autel du côté de l'est. Au milieu du transept s'élèvent quatre pieds-droits, qui supportent la tour, et donnent naissance à des ogives romanes. Ces pieds droits, de forme quadrangulaire, sont couronnés par un tailloir et reposent sur une base saillante. Ils présentent une particularité digne de remarque : de chaque côté, ils sont divisés en quatre parties par trois prismes angulaires, ménagés en retraite dans la masse, d'environ vingt centimètres de profondeur sur toute la hauteur. Ces légères entailles y furent pratiquées pour donner quelque légereté au massif du pied-droit, et pour faire supposer qu'il est composé d'un faisceau de pilliers carrés réunis ensemble. Une tête se trouve, sous le tailloir, dans l'entaille du milieu; on doit supposer que le même genre d'ornement décorait toutes les faces des pieds-droits, mais aujourd'hui on n'en voit plus que sur deux côtés.

Dans les notions que l'on a recueillies sur l'architecture, connue sous la dénomination de *roman secondaire,* en usage de l'an 1000 à 1090, on trouve qu'on adopta en général les pilliers carrés; que les arcades, qui mettaient la nef en communication avec les ailes, n'offraient le plus souvent pour ornement que des pierres symétriques en plein cintre,

et que peu d'églises étaient voûtées en pierres; que leur entrée principale était à l'ouest, et que le chœur était tourné à l'est. On sait aussi que, durant la même époque, on a employé des ogives concurremment avec les cintres, et qu'en général, les colonnes étaient cylindriques (1).

Ces détails s'adaptent bien à la description que nous venons de faire de l'église de Vosselaere, et peuvent faire remonter sa fondation au moins à l'époque rappelée, soit à l'année 1087; mais nous avons observé dans l'église une autre particularité, qui vient corrober ce qui précède. Dans le transept, au-dessus de l'autel à gauche, on voit une corniche, qui présente « un des caractères les plus constants, et un des ornements les plus remarquables de l'architecture romane, ce sont les modillons : les plus anciens (du commencement du XI^e^ siècle) sont très-saillants, tantôt simples et en forme de console, comme dans les églises romanes primitives, tantôt ornées de figures, surmontées immédiatement d'une corniche : des arcades et des colonnes en demi-relief, appliquées sur les murs, se rencontrent souvent dans le XI^e^ siècle; les modillons qui supportent des arcs en ogive, doivent se rapporter à la fin du XI^e^ siècle (2). » Or, des modillons pareils, de l'exécution la plus simple et surmontés d'une corniche, règnent au-dessus de l'autel que nous venons d'indiquer; et des modillons supportant des arcs ogives, et prenant naissance à une colonnette placée dans l'intersection des angles, décorent l'un des arcs sous la tour. On ne peut donc conserver de doute sur l'existence de cette église dans la seconde moitié du XI^e^ siècle.

La forme de l'église n'a jamais été changée; on ne haussa

(1) *Antiquités monumentales,* par Caumont, t. IV, p. 73 et suiv., et p. 186.

(2) *Antiquités monumentales,* par Caumont, p. 133 et 136 : à la planche 56 du même ouvrage, n° 3 au bas à gauche, il en est tracé un exemple, identique avec les modillons à Vosselaere.

que ses bas-côtés, et à une époque très-rapprochée de nous. On conserva le bas des murs, ainsi que les contre-forts, qui sont d'une construction très-simple, n'offrant que peu de saillie et pareils à ceux de toutes les églises de construction ancienne; le reste fut renouvelé en briques, et les fenêtres qu'on y pratiqua, accusent la forme de celles exécutées aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Avant ce changement, le galbe de cette église devait présenter la forme de celle de Mortain, ou même de celle de Basse-œuvre, à Beauvais (1). Aujourd'hui se dessine encore très-distinctement sur la façade la marque de la hauteur primitive des bas-côtés, dont le toit ne fut relevé que pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Dans les combles, on voit de chaque côté de la nef principale trois fenêtres de forme à-peu-près cintrée, avec des moulures fort simples; elles s'appuyent sur un cordon qui règne tout le long du mur, construit en briques. Ces fenêtres, bouchées maintenant à l'intérieur, sont hautes de quatre pieds et larges de deux et demi; elles ne sont pas soutenues par des colonettes : elles ne présentent aucun détail assez caractéristique, pour nous guider dans la recherche de l'époque à laquelle elles appartiennent.

Il nous paraît que la façade de l'église, qui n'est ornée que d'une seule fenêtre, qui découpe la galbe dans toute sa hauteur, n'est pas de construction primitive. La bâtisse en est très-régulière; les pierres sont oblongues et de la même essence que celles du pays d'Alost. On a conservé cependant les anciens contreforts; celui qui est au coin à gauche, quand on est en face de l'église, ne laisse aucun doute sur ce point. La forme allongée de la fenêtre, couronnée d'une simple archivolte, divisée par des méneaux ornés de trèfles, et surmontés de rosaces en forme de cœurs allongés, déno-

(1) Voyez *Antiquités monumentales,* par Caumont, pl. 47 et 52.

tent la fin du XIII^e^ ou le commencement du XIV^e^ siècle. Au reste, la chose me paraît fort peu certaine; le travail de la maçonnerie n'est pas le même que celui des murs latéraux : il est moins vieux. L'état des pierres, la netteté des joints, ne dénotent pas une haute antiquité.

La tour (1) est placée sur le transept : elle est octogone, et surmontée d'une pyramide fort élégante; on a ménagé de petites lucarnes à frontons, à ornements tréflés et à des hauteurs inégales sur ses parois; au sommet de la tour, sous la croix, on voit du côté de l'ouest un simple trèfle à trois feuilles. Un trottoir, garni d'une balustrade découpée à jour, régnait autrefois tout autour de la flèche; elle a été démolie, et le peu de débris qu'on en a conservé, ne présentent plus aucun caractère propre à nous guider dans nos investigations; elle a été remplacée par une simple balustrade en bois. Des gargouilles sont placées à chaque angle d'intersection. Des fenêtres en ogive assez écrasée, avec de simples moulures, qui ne sont pas supportées ou divisées par des colonnettes, découpent les huit pans de la tour. Une archivolte, sans ornements, suit le cintre des fenêtres, et se prolonge d'une imposte à l'autre, de manière à former un cordon tout autour du monument. Nous avons observé que l'intérieur de la tour est bâtie en briques; l'extérieur est revêtu de pierres de taille, de forme oblongue, d'une dimension plus grande que celle de la partie des murs qui se trouve entre l'extrados des toits et le premier cordon sous les fenêtres. Les encoignures de la tour sont joints par des pendentifs maçonnés en encorbeillement, voûtés à plein cintre et évidés en forme de cul-de-four; un échafaudage en charpente permet d'atteindre le sommet, aucun escalier n'y étant ménagé. La flèche est construite en pierres oblongues, de la même espèce que celles que l'on a employées à la tour,

(1) La planche n° 3 représente cette tour; la vue en a été prise du cimetière. La tour est haute de 56 mètres ou 187 pieds de Gand.

dans la partie qui contient les fenêtres. A chaque intersection angulaire des pans et dans toute leur hauteur, on voit, à une distance de douze à quatorze pouces, une suite de *crochets, allongés d'un pied, en forme de feuilles crispées.*

On ne sait pas au juste à quelle époque l'usage des cloches devint général dans les églises des Gaules, usage qu'elles auraient emprunté toutefois aux Romains. D'abord peu volumineuses, elles n'eurent besoin d'aucune construction particulière; mais du VIII^e^ au IX^e^ siècle, leur volume s'agrandissant, elles exigèrent la construction de tours. Ce fut le pape Étienne III, qui fit bâtir la première tour, sur l'église de S^t^-Pierre, à Rome : au IX^e^ siècle, la célèbre abbaye de S^t^-Germain des Prés, à Paris, n'en avait pas encore. A cette époque, il est probable qu'on n'en avait pas dans la Belgique, là où le bruit des cloches aurait pu attirer les troupes dévastatrices des barbares, qui sillonnaient encore ses plaines. Si l'on pouvait faire remonter la fondation de la tour et de *la flèche* de Vosselaere antérieuremet à l'année 1087, elle serait la plus ancienne et peut-être la première de ce pays. Les premières tours furent peu élevées : dans le cours du XI^e^ siècle, quand on ne craignait plus que les monuments élevés attirassent les regards des hommes du Nord, elles s'élancèrent plus haut dans les airs; des arcades borgnes ou bouchées et des fenêtres en plein-cintre ornaient leurs murs. Les tours, en majeure partie, étaient terminées par une flèche, à quatre pans, construite en pierre ou en charpente : on en rencontrait cependant d'octogones, couvertes de toits de la même forme. Un siècle après, cette forme octogone était plus spécialement affectionnée pour ces sortes de constructions, qui réunissaient la solidité à des proportions élancées et légères (1).

(1) Voyez *Cours d'antiquités monumentales,* par M. De Caumont, t. IV, p. 78 et 148.

La description, que nous avons donnée plus haut de la tour de Vosselaere, diffère essentiellement des caractères généraux des tours du XI^e^ siècle, que nous venons de rapporter. L'existence des fenêtres en tiers-point n'est point tant en opposition avec ces caractères que celle des crochets des forme allongée. Nous ne connaissons aucun exemple de tours ayant cet ornement, soit en France, soit en Angleterre ou en Allemagne, dans le courant du XI^e^ ou du XII^e^ siècle. « Les crochets, dit M. Caumont, placés sur les angles des pyramides... surtout à l'extérieur, se rencontrent principalement dans le XIV^e^ siècle; mais on les trouve dès le XII^e^ : ils ont pour caractère, à cette époque et dans le XIII^e^ siècle, d'être allongés et terminés par un évasement, qui figure tantôt un petit fleuron, tantôt une feuille roulée en forme de volute. On peut ajouter qu'ils sont plus écartés les uns des autres que ceux du XIV^e^ siècle. Un trottoir, garni d'une rampe en pierre, se voit presque toujours entre la tour et la base de la pyramide qui la surmonte, à partir du XIV^e^ siècle. Jusques là, les toits pyramidaux des tours avaient reçu peu d'ornements; on y avait seulement sculpté des modillons imbriqués ou des tuiles festonnées; mais au XIV^e^ siècle, on les perça de trous découpés en *trèfles* et en rosaces, et on couvrit leurs angles de *crochets*. Il est cependant possible que, dès la fin du XIII^e^ siècle, quelques tours aient été munies de balustrades et percées à jour; mais je n'en connais pas d'exemple antérieur au XIV^e^ siècle (1). »

A côté des assertions si positives d'un savant aussi versé dans l'archéologie du moyen-âge que M. De Caumont, il est impossible de soutenir que la pyramide de la tour qui nous occupe, ornée de crochets écartés et de lucarnes découpées en trèfle, et entourée d'une rampe en pierre, puisse remonter à une époque antérieure à la deuxième moitié

(1) *Antiquités monumentales,* par Caumont, p. 241 et suiv.

du XI^e^ siècle. La configuration d'ailleurs de cette flèche se rapporte exactement à la tendance générale de l'architecture, qui inclinait au XIII^e^ siècle, à s'*élancer vers le ciel;* elle s'identifie avec cette forme pyramidale, qui se reproduisait dans toutes les parties dominantes des édifices, avec ces proportions si sveltes, qui donnaient aux monuments une apparence de hauteur qu'ils n'avaient pas toujours en réalité. Il nous paraît certain toutefois, et c'est ce qu'on aura pu inférer de ce que nous avons dit plus haut, que les pieds-droits, les arcs à tiers-point et les murs de soutènement de la tour, jusque sous le premier cordon au-dessus du toit, ont été construits avant l'année 1087; mais qu'à partir de ce point, la tour et sa flèche auront été remaniées ou reconstruites à neuf vers l'année 1230, et qu'on aura profité, à cette époque, de la munificence du chevalier Van der Coutren, pour commencer les travaux d'une nouvelle flèche et de la partie de la tour, qui est percée des fenêtres ogives. On aura remarqué que dans la charte de ce personnage, citée à la page 128, note 2, qu'il prit à sa charge toutes les dépenses pour le bois, le fer, les pierres et les journées, à quelques sommes qu'elles pussent s'élever : termes si généraux, qu'on peut difficilement en induire que son offre se bornait à de simples réparations. Cette pièce établit en outre, à toute évidence, qu'il existait déjà alors une tour, dont la fondation doit remonter au XI^e^ siècle, et assez élevée pour contenir un beffroi, afin d'y suspendre des cloches, mais que l'on démolit en partie en 1230.

Cette église est dédiée à S^t^-Eloy; nous ne croyons pas que ce fervent propagateur de la foi se soit arrêté aux environs de Vosselaere. Audoënus, son biographe, donne peu de détails sur les localités qu'il parcourut dans nos provinces. Un des compagnons de ce saint personnage vint se fixer à Iseghem, à quelques lieues de Vosselaere : ce fut S^t^-Thillo ou Thille, Saxon de naissance, que S^t^-Eloy racheta

de l'esclavage et qu'il associa à ses travaux évangéliques, lorsqu'il s'adonna tout entier à la conversion des peuples flamands (1). Autrefois, il y avait non loin de la ferme, nommée *Het goed ter Meersch,* une ruelle, dite : *Het Donckerstraetjen,* où l'on voyait un chêne, que l'on nommait le *Chêne de S^t^-Eloy* (S. Eloys heecsken).

Nous allons rappeler maintenant, et par année, les événements principaux qui se sont passés dans cette église, les donations qu'on lui fit, et d'autres faits qui la concernent.

La plus ancienne donation, dont les archives de cette église ont conservé le souvenir, lui a été faite par Gossuin van Zillebeke et son épouse (personnages dont nous avons déjà eu occasion de parler); en 1320, ils lui donnèrent des fonts baptismaux de marbre, avec un couvercle de métal, ornés des armes des donateurs et de figures de saints (2). Pour perpétuer le souvenir de cette largesse parmi les habitants de la paroisse, ils décidèrent qu'ils donneraient la somme de dix moutons d'or, ou soixante-dix florins, monnaie de Brabant (somme considérable pour l'époque), au premier enfant qui y recevrait les eaux du baptême. Ces fonts, qui durent offrir un échantillon curieux de l'art de ce temps, ont été détruits par les iconoclastes.

La famille Van der Meersch van Nevele y fonda la con-

(1) Voyez *Acta sanct. Bely.,* t. III, p. 210. litt. C, et t. V, p. 394, n° 3.

(2) « Cont ende kenlie sy allen den ghenen die nu syn ende hiernaer wesen sullen. Dat ic Gossuin van Zillebeke, ghesciet Taccoen, ende Clara Van Santvoerde, mijn wettelie wyf, de kerken van Vursselare bi Nevele, ute groete affectie totten tempel van Gode van Hemelrike ende omme andre redenen ons daertoe purrende, hebben ghegheven *eene seer scone ende costelike marmore vunte* metten latoene dexele, up de welcke onse wapenen staen, ende diversche ymagen van Gods heleghen. Ende omme dese ghifte an de kerken voorseit bi ons ghedaen an de prochianen van Vursselare gheheughlic te makene so gheven wi.... ons danex ende bi onsen propren wille den eersten kinde dat over de voorseide vunte sal worden ghedoept eene somme van *thien gulde lamkinen,* voor eenen vuntpennine.... enz. »

frérie de S'-Eloy dès avant le XIV^e^ siècle : le chevalier Jean Van der Meersch, en 1379, en était un des confrères. A l'occasion de son mariage avec dame Marie Van den Pitte (morte en 1378), il fit plusieurs donations importantes à cette église, et en 1379, il lui légua annuellement une redevance de 3 lots de vin de Rhin, pour réconforter les bons paroissiens de Vosselaere qui iraient à communion durant la semaine de Pâques. Cette coutume existait encore en 1447 dans l'église de S'-Martin (Akkerghem), à Gand : dame Catherine de Vaernewyc, épouse de Simon Van der Camer, légua à cette église 6 lots de vin de Rhin annuellement, dans la même intention. Le même chevalier Van der Meersch donna aussi à l'église de Vosselaere : 1° une précieuse table de communion, où l'on avait représenté Jésus-Christ et ses disciples à la dernière Cène; elle était parsemée de rosaces dorées; 2° une magnifique chaire de vérité, avec des bas-reliefs ou des statues sculptées; 3° de beaux vitraux peints. Tous ces précieux ornements sont devenus la proie des sectaires, en 1575, dans la nuit du 4 octobre. La charte qui contient ces diverses donations, donne des détails sur les mœurs de ce temps, qu'on ne pourra révoquer en doute; nous avons jugé utile de la transcrire en note (1).

(1) « Ic, Jan Van der Meersch, ruddere, doe te wetene ende make kenlic, enz., dat boven de menighe groete ghiften bi mi doe ic huwede den kerken van Vursselare bi Nevele, ghegheven. Ende der onder jaerliex voer de hoeghe tide van Paesschen onme den goeden lieden van der voerseider prochie dat H. Sacrament nuttende, haerlieder dermede te reficierene, *drie stoepen rinscher-wins.* Ic alsnu noch hebbe ghegheven ende gheve miins danex ende bi minen propren wille ter eere van Gode van Hemelrike, nt groete devocie tote minen heere sente Loys, ende ute pure affectie totten heere Loys Van der Vennet, prochipape van der voorseider prochie.... in desen tide minen lieven vrient welken zeer statelic ende oec van scharegheu levene es (ende niet so als laeen meestdeel Telergiet ieghenwordegh es, Simoniac ende in ghewaden van cleederen costelic, in spraken ende in haerlieder ommeganc runt, in spisen leckere ende in dranke overdadich, vertasserecrs ende voer de scamele lieden

Ghiselbrecht Rufflaert et son épouse, dame Catherine Van der Munte, firent cadeau à cette église d'un magnifique encensoir en argent, avec tous ses accessoires, en 1399; d'après le document qui se trouve aux susdites archives, cette pièce était d'un ouvrage précieux. Ce don ne fut fait qu'à condition que les donataires obtinssent la permission de faire construire un caveau devant l'autel de S^t^-Eloy, à côté de la sépulture du révérend Jean Maschs, curé de cette église dans le courant du XIV^e^ siècle, ce qui leur fut octroyé. Nous ignorons si on donna suite à cette concession.

Les archives présentent ici une lacune de quatre-vingts années; les documents qui auront été détruits, soit dans l'incendie du presbytère, soit à la suite des guerres qui ont désolé nos contrées pendant tant d'années, nous auraient offert, sans doute, des faits dignes d'être consignés ici. La pièce la plus ancienne que nous avons retrouvée, après celle de 1399, date de 1479; elle contient la création d'une rente annuelle en faveur de cette église, de quatre escalins, monnaie de Flandre.

Baudouin Goethals, qui avait été échevin de la ville de Gand à plusieurs reprises, et dont le château était situé à Vosselaere, où il avait plusieurs fiefs, lui fit cadeau, en 1485, de quelques reliques de S^t^-Denys, qu'il avait obtenues, l'an-

vieckich, ghelt boven den pennine van biechtene te ghevene, als messane dwaelghelt, pardoenghelt, hante pasghelt, mutseghelt, ende meestdeel haer focarie ofte joncwiven hebbende. Eerst eene *costelike heleghe sacramentstafele,* der up int middele ons liefs Heeren laetst avontmael ghefigureert es, ende mette vergulдinen roesen besaeit als oec mette mine wapinen voersien. Item een *manifike preecstoel der up ghesnedinen belden* ende insgheliex mine wapinen staen. Ende eindelic, *vele scoene geschilderde glasveinstren,* so als wilen mine lieve houderen, den *Wittenbroeders binnen Ghent,* hebben ghegheven ende der in hare wapinen staen, ende dewelcke nu ter tiit in den pant van der voerseider cloestere noch siin. Voer alle welke, enz., an. 1379, 5 january. »

née précédente, du pape Innocent VIII (1); ainsi que d'un précieux missel de l'ordre des Prémontrés, exécuté par un Frère Hiéronymite, à Gand. La fabrique lui permit, en rémunération de ces dons, de faire construire devant le maître-autel un caveau sépulcral pour lui et sa famille, et de placer un siége (2) sur la pierre tumulaire de ce caveau, pour son usage et celui de ses successeurs. Baudouin ne jouit pas longtemps de cette prérogative, car, en 1489, il céda volontairement sa place à la confrérie de S^t^-Eloy, qui devenait plus nombreuse de jour en jour.

(1) Cette bulle est intéressante pour la famille Goethals, puisqu'elle confirme les services rappelés dans une charte du X^e^ siècle, et rendus par plusieurs membres de cette illustre famille au Saint-Siége, et surtout par Honorius Bonicolli, quand il délivra le domaine de S^t^-Pierre de l'envahissement des Sarrasins, et le sauva de son entière destruction, vers 880.

Cette charte a été publiée par le *Messager des Arts,* année 1837, p. 369. 484 et suivantes. Nous avons cru utile d'insérer ici la traduction de la bulle d'Innocent VIII, telle que nous l'avons trouvée dans ces archives : « Innocentius, biscop, cnape der cnapen Gods, an onsen lieven zone Baldninus Goethals te Ghend, gheboren int biscopdom van Doornicke, salut ende apostoliquen zeghen. Also ons overghelevert es nw neirenste versoue ende bede, by dewelke gy zeer ootmoedelic ons biddende zyt omme een blyeteeckene van onse goetwilligheit te becommen, in erkentenesse van der menichte groete dienslen by zo veele leden van uwen geslachte sint veele ceuwen der heleghen Stoel van Roeme bewesen, ende sonderlinghe by den capiteyn Honorius Bonicolli, toen hy ontrent tjaer achthondert ende tachentich, van der wreede ongheloovighe Sarrazynen Tdomeyn van sente Pietere van haerlieder vulcomen destructie verloste. Wy willende tvors. in acht nemen, beghiftighen u van een wervelbeen van den Heleghen Dyonisius, twelk u by den Eerweerde Broeder Erasmus, religieus mutten cloestere te Dronghene, tonsewaerts ghesonden van weghe den Grave van Vlaendren, uwen harden ghedughten heere ende prince, zal ghegheven worden, van welke Reliquye gy volghens uw begheerte an ons untghedruet zult moghen beschicken ten voordeele van der keereken van Vursselare by Nevele int vors. biscopdom. Tghuent u van den zeghen van Hemelricke zal weerdich maken. Ghegheven te Roeme by sente Pietere int jaer van den incarnatioene Ons Heeren duust vier hondert vier en tachtentich, vii idus Decembris, Pontificatus nostri anno primo. »

(2) Nommé alors en flamand *Scip.*

Baudouin Goethals fut uni à dame Marie van Raveschoot, trois enfants provinrent de ce mariage : Gheerot, Jean et Marie. Marie mourut le 5 juin 1500, et fut ensevelie la première dans le nouveau caveau de sa famille; son père la suivit le 5 janvier 1518, et sa mère le 10 juin 1526. Baudouin et son épouse fondèrent dans cette église une messe de *requiem* pour la durée d'un siècle, avec distribution de pain aux pauvres.

Gheerot et Jean Goethals, dont nous venons de parler, furent écuyers de l'empereur Charles-Quint; ils firent don à cette église, l'an 1557, d'une cloche du poids de 4772 livres, fondue par G. Duhem : elle fut nommée S^{t}-Eloy, et portait l'inscription du nom des fondateurs. Ils instituèrent aussi dans cette église une messe de *requiem* pour la durée de cinquante ans. Gheerot mourut le 29 juin 1559, et Jean, le 8 octobre de l'année précédente; ils sont enterrés dans le caveau de leur famille (1).

De toutes les nobles familles, que l'on peut compter au nombre des bienfaiteurs de Vosselaere, une seule existe encore aujourd'hui : c'est celle des Goethals. Elle est représentée par le comte Goethals-Pecsteen, le général Goethals, et MM. Adolphe et Félix Goethals. Nous avons pensé qu'il aurait été agréable aux descendants de la plus antique famille des Pays-Bas, d'une famille pouvant invoquer des titres de noblesse, délivrés à de loyaux services, il y a dix siècles, de mettre sous les yeux de nos lecteurs le fac-simile de la table de cuivre ou d'airain, portant l'inscription de l'épitaphe de Baudouin Goethals, de son épouse et de sa fille, dont nous venons de parler; cette table disparut dans la nuit du 4 octo-

(1) Nous ferons observer que, d'après une charte du 29 novembre 1348, émanée des échevins de Nevele, le trisaïeul de Baudouin Goethals, nommé *Liévin Goethals,* qui fut chambellan de Louis de Male et échevin de la ville de Gand en 1348, était possesseur de biens fonds dans la paroisse de Vosselaere.

bre 1575 (V. la gravure, n° 3). Baudouin était fils de Henri et de dame Catherine van Lembeke; il était chevalier et docteur en droit civil et canon. Il remplit plusieurs charges importantes auprès de ses souverains, il fut maître des requêtes ordinaires de l'empereur Maximilien et de son fils, Philippe le Bel, roi de Castille (1).

En 1606, Amand Goethals fit renouveler les armes de sa famille, qui étaient peintes sur les vitraux voisins de l'autel de la Vierge, et qui avaient été brisés par les iconoclastes; il prit le même soin pour les inscriptions, qui étaient gravées sur deux plaques de métal, placées aux deux côtés de ces vitraux (2).

L'église de Vosselaere fut privée de cloches depuis 1575 jusqu'en 1612, année où celle qu'on y voit aujourd'hui, fut coulée par Jean Van den Ghein.

(1) Ce Baudouin Goethals se trouve inscrit au livre de la chambre de rhétorique, nommée *Maria ter eeren,* à Gand, en qualité de membre, en 1484.

(2) On lisait du côté droit :

« Ter eeren Gods en ter ghedinckenesse van Joncheer Bauduyn Goethals en Joncv. Maria van Raveschoot, syne gheselnede, heeft Jonchr Amand Goethals, fs Mher Judoci, dit ghelas ghegheven omme tande te vervanghen dat in den nacht van den 4 october 1575 by de Beeldtstormers, toen sy in deze kereke van Vosselare alles hebben gherooft, gheschonden ende ghebrocken, ende oock by de selve es verbryselt geworden, en de 2 latoene tafelen welcke ter zyden dese veinster waren hanghende, ende waer op de vlaemsche inscriptien in ghotische letteren ghegraveert waren, insghelicx by dezelve heretycken wierden gherooft. — 1606. »

Au côté gauche :

« In zynen grafkelder ter rechter zyde van den hooghen aultaer of ten Evangelie cant, syn begraven, Jonchr Bauduyn Goethals, fs Mher Heindriex, requestmeestr ordins van den keyzer Maximiliaen, schep. der stede van Ghendt, enz., enz., grooten weldoender deser kercken; Joncve Maria van Raveschoot, syne gheselnede; Jonchn Gheerot en Jan Goethals, huerlieder beede zoonen, schildenapn van keyzer Carel den V, ende Joncve Maria Goethals, huerlieder dochter, alle welcke binnen de sesthiende eeuwe, in den selven grafkelder syn begraven. En wiens zielen Godt gheve de eeuwighe ruste. — B. V. D. Z. »

goethals
mayhu
de keysere
v d putte
v d' kerchove
de vrient
v ravelschot
mote
wielant
blomme
dumont
hier light begraue
Goethals
in als goet

Charlotte de Zoete, dame de Haultain, Laval, etc., épouse de Mess^re^ Antoine de Grenet, seigneur de Werp, etc., etc., fonda un anniversaire perpétuel dans l'église de Vosselaere, avec distribution de pain aux pauvres qui y assisteraient; elle grèva de ce chef ses biens, nommés *'t Groot Goet en 't Kleyn Goet ter Meersch*, situés dans cette commune : cela eut lieu le 17 septembre 1615.

Jacques Goethals, abbé de Tronchiennes, fit don à cette église, en 1630, d'un magnifique tabernacle, qui portait ses armes, avec la devise si connue : *In als goet.* Le notaire Schillewaert, de Gand, dût prendre, par ses ordres, copie sur parchemin des vitraux portant ses armes, et des inscriptions qui y étaient annexées, et dont nous venons de parler; une copie en fut déposée aux archives de Vosselaere, et une autre réunie aux papiers de famille, par ordre de l'abbé Jacques. En 1714, le 1^er^ octobre, la même opération fut faite par le notaire Servranex, de même qu'en 1724 par le notaire Van Risseghem.

Norbert Van den Kerchove, prélat de la même abbaye, lui fit don d'un ciboire en vermeil, en 1663. Trois ans plus tard, on dût renouveler la grande porte d'entrée, qui existe encore de nos jours : on y voit cloué plusieurs fers à cheval, en mémoire probablement de la guérison de chevaux, qui aura été obtenue par l'heureuse intercession de S^t^-Eloy. En 1673, l'état de l'église exigea des réparations considérables; les toits, les plombs, les vitraux et la charpente de la tour étaient en délabrement : les frais dépassèrent les ressources. Ces dépenses inévitables lui pesèrent d'autant plus lourdement, que dans ces malheureux temps de guerre, personne ne voulait prendre à bail les terres, les prés ou les dîmes de l'église; l'année précédente, elle n'avait perçu une obole de ses revenus, et l'année 74 n'offrait pas une perspective plus favorable. La fabrique se vit donc contrainte d'intenter un procès à Jean Van Oost, qui avait épousé la veuve du

receveur de ses biens, qui, par reliquat de compte, était débiteur d'une somme de vingt et une livres de gros : c'était sa seule ressource pour faire face à des dépenses extraordinaires.

On lit dans un des comptes de l'église, qu'une prairie nommée *Snibbers-meersch* ou *Snibbels-meersch,* était affectée à une redevance annuelle de trente-trois bottes de paille, qui devaient servir à joncher le pavé de l'église le jour de Noël (1).

Dans le courant de l'année 1687, on adjoignit au chœur deux parties latérales « *laterales chori erecti sunt,* » du consentement de l'abbé de Tronchiennes, Augustin Mackoen, et du baron de Nevele, Messire Jean-François Dellafaille, seigneur d'Huysse, qui, conjointement avec le curé, Liévin Van der Meeren, en posèrent la première pierre. Cet agrandissement dût se faire aux frais de l'église, qui se trouva ainsi obérée de dettes. L'évêque de Gand, Albert de Hornes, y consacra l'autel de S^{t}-Eloy, dans le courant de la même année (2). Quoique cette église eut peine à faire face à ses obligations, le curé, J. De Smedt, trouva encore le moyen, en 1698, de faire faire un ostensoir en cuivre doré, entouré de rayons d'argent. Dans le courant du XVII^{e} siècle, les archives ne font aucune mention du renouvellement des orgues, qui avaient été brisées dans la nuit fatale du 4 octobre 1575.

(1) Cette redevance fut rédimée, dans le XVII^{e} siècle, pour la somme de *trois escalins et deux gros* (19 sols), et fut encore payée par le propriétaire de cette prairie, en 1839.

(2) La confrérie de S^{t}-Eloy, instituée, comme nous venons de le voir, dès avant le XIII^{e} siècle, était encore très-nombreuse, il y a peu d'années ; elle célébrait une neuvaine annuellement, qui commençait le jour de l'exaltation de S^{t}-Eloy. A cette occasion, les habitants de Vosselaere et des villages limitrophes se rendaient devant l'église avec leurs chevaux, pour qu'ils y fussent bénis par les reliques de ce saint. Mais peu d'années se passant, sans qu'on eut à y regretter des malheurs, l'évêque de Gand, Mgr. de Broglie, jugea bon de la supprimer en 1811.

Pendant les années 1700, 1701, 1702, 1703, 1705, 1707, 1711, 1718, 1724, 1729, 1736, 1739, 1742 et 1746, on dût encore réparer les toits, les fenêtres, la tour, la charpente de la cloche et le pavé. Toutes ces dépenses, et surtout celles créées pour l'agrandissement du chœur, ses revenus presque réduits à rien par suite de la guerre, mirent cette église dans un tel état de gêne et de pénurie, qu'elle se trouva dans l'impossibilité de payer les intérêts de deux rentes, qui étaient à sa charge; plusieurs années étant échues, en 1713, on la menaça de saisie immobilière. Dans cette occurrence, et pour éviter de grands frais, l'abbé de Floreffe, vicaire-général de l'ordre des Prémontrés, en Flandre, autorisa l'abbé de Tronchiennes à se porter caution, et à grever les biens de son abbaye pour une somme de quatre cents livres de gros de change, afin de venir en aide à cette église; ce que cet abbé exécuta, et l'argent fut fourni par dame Marguerite Van Imselroy, à un interêt de quatre pour cent.

Cet emprunt mit quelqu'ordre dans ses finances, et lui permit, en 1724, de faire l'acquisition d'un tableau; mais on ne mentionne pas à quel maître il était dû. Ce fut peut-être celui du maître-autel, qui, depuis peu d'années, a été démonté, à cause des nombreuses déchirures dont il était couvert. Le tableau qui s'y voit maintenant, représente le patron de l'église, S^{t}-Eloy, tableau que l'on attribue communément au pinceau de Crayer. On ne rencontre aucune trace dans les archives de l'acquisition du tableau de Hugo Van der Goes, qui fut si déplorablement détruit lors de nos dissensions religieuses.

En 1763, on remplaça le pavé de l'église, qui n'était que de simples carreaux rouges, par des dalles de Tournay, qui ne coûtèrent, avec le placement, que la somme de quarante-sept livres de change. On construisit une tribune, un baptistère, et on fit faire une Sainte-Table, en 1765.

L'église n'était point voûtée et ne fut plafonnée que l'année 1769 : car à cette époque, les comptes font mention des améliorations qui y furent exécutées, parmi lesquelles on cite le crépissage des plafonds. En 1778, on chargea le nommé Pierre Liebert de faire des confessionnaux et une partie de la boiserie du chœur, qu'on acheva l'année suivante; on y plaça alors des pupitres et une nouvelle Sainte-Table. Déjà même depuis plusieurs années, les moyens de l'église lui avaient permis de renouveler les vases sacrés.

Pendant la terreur, Vosselaere donna asile à deux prêtres français; ils reçurent l'hospitalité au château de Meere, et ils exercèrent leur ministère dans l'église de cette commune. L'un, le révérend Alexandre Thierry, avait été vicaire à Mont-Javoult, département de l'Oise, et l'autre, le révérend J. Delabre, avait desservi la cure de Wailly, département du Pas-de-Calais. Vers cette époque, le curé de Vosselaere sauva les ornements de son église et les archives, chez plusieurs de ses amis à Gand. Pour se soustraire aux poursuites arbitraires du gouvernement français, ce curé, le sieur J.-F. De Laval, dût prendre un travestissement, et sous le costume de laboureur, travailler dans les champs et bêcher la terre. Les paroissiens parvinrent à soustraire à la rapacité des agents français la cloche de leur église, qu'ils cachèrent derrière le grand-autel.

Le 29 messidor de l'an IV de la république, par décret de l'administration centrale du département de l'Escaut, le curé fut contraint de donner aux agents de la commune les registres de l'état civil, que le président du canton de Nevele (Galens) arrêta au 30 thermidor an IV (17 août 1796) et qu'il remit à l'agent de la commune, certain Jean De Pestel, que l'on dût bientôt destituer de ses fonctions, à cause des bévues qu'il commettait dans les actes.

L'église de Vosselaere eut beaucoup à souffrir de l'état d'abandon dans lequel elle se trouva pendant plusieurs an-

nées : ce ne fut qu'après le concordat de 1801, qu'elle parvint à se relever, grâce aux dons qu'elle obtint de personnes charitables. En 1828, on recrépit les murs des nefs et on boucha les fenêtres, qui avaient donné le jour à la nef principale avant l'exhaussement des bas-côtés, et on garnit de verre les fenêtres du chœur, pour y placer le maître-autel. Dans le courant de l'année 1833, en renouvellant le pavement du maître-autel et du chœur, on découvrit le caveau de la famille Goethals, dont l'existence était inconnue aux paroissiens.

M. le comte Goethals-Pecsteen fit restaurer, en 1837, l'épitaphe de ses ancêtres, Gheerot et Jean Goethals, ainsi que la pierre tumulaire qui couvrait leur caveau. Ce monument, couronné d'un fronton, sur lequel on lit une inscription latine, fut adossé au mur latéral, du côté de l'Evangile. Sur le cimetière, on contruisit par ses ordres, un portique communiquant avec ce caveau, qui lui fut concédé, pour lui et sa descendance, par la fabrique de cette église, et en rémunération, il lui fit don de deux ampoules, et d'un bassin en argent.

Voilà les notions que nous avons recueillies sur une des églises les plus anciennes de nos contrées : elle a conservé des traces de l'architecture du XI^e^ siècle, d'un siècle, qui vit surgir tout-à-coup les éléments d'une ère nouvelle pour les arts. Quand à l'expiration du X^e^ siècle, le découragement, dans lequel l'attente de la fin du monde avait jeté tous les esprits, vint enfin à se dissiper, il est probable que le seigneur de Meere, avec le concours des autres puissantes familles, qui résidaient à Vosselaere, aura jeté les fondements de cette église et de sa tour, pour témoigner au Tout-Puissant et à S^t^-Eloy, sa reconnaissance de ce qu'une prophétie, qui avait été répandue par le monde entier, ne s'était point réalisée.

A. L. Van Hoorebeke.

Tombeaux

DE

L'ABBAYE DE SAINT-BAVON, A GAND.

La commission chargée de la conservation des anciens monuments de la ville de Gand a fait enlever, il y a environ trois mois, le pavé en mosaïque de la crypte de S^te^-Marie, dans l'ancienne abbaye de S^t^-Bavon, afin de le placer dans la chapelle de S^t^-Machaire, et le soustraire ainsi à une ruine totale.

Après l'enlèvement de la mosaïque, la commission fit entreprendre quelques fouilles dans la crypte : les premières recherches furent infructueuses; on pensa même les abandonner, quand un jour l'ouvrier occupé à niveler le terrain, creusant la terre pour y enfouir quelques décombres, déterra un squelette à la profondeur de quatre pieds; il se trouvait en face de la porte d'entrée, à gauche. Aucun débris de bois, de brique ou de pierre ne pût faire supposer qu'il eût été placé dans un cercueil. La position de ce squelette n'était pas normale, c'est-à-dire, que, loin d'être étendu en ligne droite, il était replié sur lui-même, soit par suite d'efforts faits pour se défendre, soit par suite de violentes commotions nerveuses; la tête était appuyée sur l'épaule gauche, et la bouche ouverte et contractée. Au côté droit du squelette, on trouva un peigne en corne, à deux rangs

de dents, de forme oblongue et découpé sur les extrémités (1). Le milieu de ce peigne est recouvert d'une bande de la même matière, et orné d'un guillochis assez bien travaillé. Près de la jambe droite, ainsi que près du bras droit, était un anneau, attaché à deux chaînons fortement oxidés. Ces débris ont-ils servi, comme on le prétend, à descendre le cercueil dans la fosse? Nous ne pouvons le croire, car tous deux étaient placés du même côté. Et quoique le bras et la jambe ne se trouvassent plus pris dans les anneaux (qui, au reste, peuvent s'en être séparés lors de la dislocation des articulations), la position dans laquelle on les découvrit, nous fait supposer que le cadavre, lorsqu'on l'enterra, était enchaîné (2). Un morceau de corne de cerf, encore bien conservé, était placé sur la partie antérieure de l'abdomen : il semble avoir été scié d'un bois de cerf, les coups de dents de la scie sont encore visibles.

Après cette découverte, on s'empressa de faire continuer les fouilles; bientôt l'on arriva sur les traces d'un second squelette, déposé également à nu dans la terre; il se trouvait à la droite de l'entrée de la crypte, et à la même profondeur. Ce squelette paraissait porter des traces de violence; car la tête, séparée du corps, était placée entre les jambes.

Des sépultures plus importantes ne tardèrent pas à être découvertes. On déterra successivement douze tombeaux, maçonnés en briques, enduits d'un mortier encore en bon état et d'une couleur rougeâtre, mais détérioré depuis par le rude hiver que nous éprouvons, et qui nous a empêché d'examiner le genre de maçonnerie employé à leur construction. Un seul de ces tombeaux est déformé par vé-

(1) On a aussi trouvé un peigne dans un cercueil du cimetière de Civaux, près Poitiers.

(2) La décomposition de ces ossements est bien moins avancée que celle des squelettes qui ont été découverts depuis.

tusté ou par suite de travaux qui ont été exécutés dans la crypte.

La forme de ces cercueils, assez semblable à celle d'une momie, conserve le contour du corps, la place de la tête et des épaules; ils sont plus étroits aux pieds qu'à la tête. Ils ont en longueur $1^m,88$ à $2^m,05$, et $0^m,51$ en largeur; leur profondeur varie de 25 à 32 centimètres, les bords en sont larges de $0^m,15$. Ils étaient placés à environ 30 centimètres sous la mosaïque, sans symétrie ou ordre quelconque. Quelques-uns ont conservé les traces d'une rainure, qui a servi à recevoir un couvercle, dont on n'a point trouvé de débris. Chaque cercueil était couvert d'une couche de terre grasse, ou de cette substance terreuse plus ou moins alcaline et à moitié cuite, qui sert de lit aux fours à briques. Le fond n'est point dallé, mais crépi : on y a ménagé une croix en creux; un petit trou (1) est pratiqué à l'intersection des branches, probablement pour faire écouler les matières visqueuses, qui se détachent du cadavre en décomposition. Chaque tombeau contenait un squelette, dont les os, remarquables par leur grande dimension, étaient dans un état très-avancé de dégradation. On n'y a trouvé aucune inscription, aucune indication, qui puisse faire soupçonner à quels personnages ces tombeaux ont appartenu. Leur position est partout la même : la tête à l'occident et les pieds vers l'orient.

La forme de ces cercueils ne peut nous guider pour en fixer l'ancienneté; car il est prouvé que les cercueils enfouis sous terre ou non apparents ont eu la même forme depuis le VI^e^ jusqu'au XVII^e^ siècle : c'étaient des coffres de pierre, de tuf, des espèces d'auges, moins larges aux pieds qu'à la

(1) Circonstance qu'on a remarquée dans d'autres cercueils trouvés en France.

tête, du même genre enfin que ceux de S^{t}-Bavon. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, il était défendu d'inhumer à l'intérieur des églises; dans la suite, on permit d'y ensevelir les évêques, les abbés et autres personnages, qui s'en étaient rendus dignes par leurs vertus et leur piété. Ce privilége s'étendit aux rois et aux empereurs. Enfin, le pape Nicolas I (élu en 858) ouvrit les églises aux corps de tous les fidèles en général. Cependant on n'accordait les honneurs d'un monument apparent qu'aux hommes éminents par leurs dignités ou leurs vertus; les autres étaient enterrés sous le pavement (1).

On aura remarqué comme nous, que plusieurs de ces tombeaux sont placés sous les fondations de colonnes cylindriques; celles-ci supportaient encore en 1830 d'immenses ogives romanes, qui avaient été bâties évidemment à une époque de transition; et, en effet, les chroniques de S^{t}-Bavon constatent que la crypte de S^{te}-Marie, existante depuis les premiers siècles de la fondation de l'abbaye, mais dévastée et ruinée à reprises différentes par les invasions des peuples du Nord, fut restaurée et consacrée de nouveau, en l'an 1148, par Anselme, évêque de Tournai. Plusieurs des cercueils découverts jusqu'à présent, doivent donc remonter à une époque antérieure à cette année.

Les chroniques de S^{t}-Bavon, surtout celle de Jean de Thielrode, font mention du lieu de sépulture de plusieurs prélats de cette abbaye. S^{t}-Florbert, premier abbé de S^{t}-Bavon, y fut enterré en 642, devant le maître-autel dédié à S^{t}-Pierre, et consacré par S^{t}-Amand. Cet autel se trouvait-il dans la crypte de S^{te}-Marie, qui serait ainsi la première église consacrée par cet apôtre dans nos contrées

(1) Pour des détails ultérieurs, voyez De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, t. VI.

vers 630? Cela nous paraît probable, mais pas certain. D'autres sépultures y sont désignées d'une manière si vague, qu'il est impossible de préciser l'église où elles ont eu lieu, telles que « in anteriori choro versus conventum, » sans indication d'église; ou bien « ante basilicam S. Benedicti, suprà gradus basilicæ S. Benedicti, » et enfin, « supra presbiterium, ante altare S. Stephani, » sans aucune autre désignation. Nous n'aurons donc pas à nous en occuper; mais les mêmes chroniques indiquent le lieu de sépulture de plusieurs autres abbés d'une manière très-positive. Thielrode fait remarquer pourquoi il ne fait pas toujours connaître où les abbés ont été enterrés : « Non fit officium pro eo (Rumoldo) (1) et ignoramus sepulturam, sicuti est de aliquibus abbatibus prescriptis et subsequentibus, quia credimus quod sit causa de aliquibus propter destructionem monasterii vel propter nova edificia vel quia dimisi a regimine abbatiæ. »

Nous ferons observer que, vers le milieu du IX^e^ siècle, l'abbaye fut saccagée de fond en comble par les Normands; déjà en 846, l'abbé Heinkeric dut emporter à S^t^-Omer les reliques de S^t^-Bavon, de peur qu'elles ne fussent enlevées par ces peuples barbares. Les moines s'expatrièrent vers cette époque; le plus grand nombre se retira à Laon et à Nesle-la-Reporte (2). Cette dispersion dura jusque vers 937, alors que S^t^-Gérard les réunit de nouveau dans leur monastère, qu'il restaura. Plusieurs abbés, élus durant cet exil, moururent sur la terre étrangère, et furent enterrés soit à Nesle-la-Reporte, soit à Laon.

Voici maintenant le nom des abbés et des personnages de distinction qui furent inhumés dans la crypte de S^te^-Marie;

(1) Il fut déposé en l'an 1038.
(2) Département de Seine et Marne.

ce relevé est extrait de la chronique de Jean de Thielrode (1) et des annales de S^{t}-Bavon (2) :

1. Egilfride, mort en 762.
2. Eynkeric, mort en 822.

   Enseveli devant l'autel de S^{t}-André.

3. Columbanus, abbé irlandais, mort en 959, lors d'une visite qu'il fit à l'abbaye de S^{t}-Bavon.

   « Sepultus in crypta sub arcu lapideo ante altare B. Andreæ, parum remotius. »

4. S. Machaire, mort en 1014.

   « Sepultus in crypta S. Mariæ, quem locum ipse vivus signavit baculo se velle ibidem sepeliri ante altare S. Pauli (3). »

5. Herembold, mort en 1017.

   « Sepultus ante altare S. Andreæ in eminenti tombâ. » Cet honneur particulier lui fut conféré en récompense des priviléges qu'il obtint pour son monastère, et pour les grands travaux qu'il y fit exécuter.

6. Uulfric, mort en 1131.

   « Sepultus sub lapide proximo Everdei. »

7. Everdé, élu en 1131; se démit de sa dignité en 1151.

   « Sepultus in criptâ juxta Uulfricum ex parte gastriæ, obiit 4 ydus martis. » De Thielrode n'indique pas l'année de sa mort.

8. Betto, mort en 1177.

   « Sepultus in cripta ante altare S. Mariæ; obiit tertio nonas novembris. »

9. Willelm, mort en 1189 (4).

   « Sepultus in crypta S. Mariæ juxta Uulfricum; obiit 18 kal. decembris. »

10. Heinric, mort en 1224.

    « Sepultus ante altare S. Andreæ. »

(1) Page 19 et suiv.
(2) Chroniques de Flandre, tom. I, p. 439 et suiv.
(3) Voyez J. de Thielrode, p. 38.
(4) Ibid., p. 133.

Depuis cette époque, les chroniques de S^{t}-Bavon ne mentionnent plus d'abbés qui aient été inhumés dans cette crypte.

Le corps de S^{t}-Machaire fut levé de terre en l'an 1067 (1), et en 1171, les cendres de l'abbé Herembold furent aussi déplacées. De manière que le nom de dix des douze personnages qui ont été ensevelis dans cette crypte, nous sont connus. Six furent enterrés devant l'autel de S^{t}-André, à savoir : Enkeric, Columbanus, Uulfric, Willelm, Everdé et Heinric.

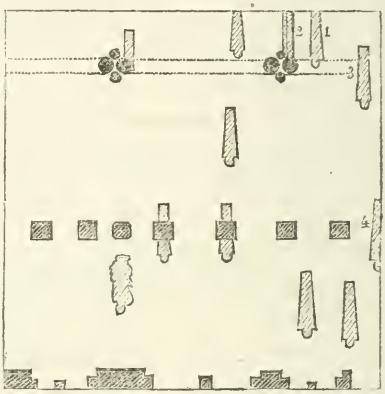

La désignation assez précise de la chronique de Thielrode, et l'état actuel des lieux que nous avons figuré ci-contre, pourront nous mettre à même de désigner avec vraisemblance où l'autel de S^{t}-André se trouvait. Et, en effet, on remarquera à droite du dessin six tombeaux : trois au fond, un appuyé à la paroi droite et deux à l'entrée. Ce nombre et la disposition des tombeaux, qui se rapportent au texte de la chronique, doivent nous faire croire que là se trouvait l'autel de S^{t}-André. Cette supposition acquiert de la probabilité, quand on fait attention aux termes employés par le chroniqueur, en désignant la sépulture des abbés Uulfric, Everdé et Willelm, qui avaient été enterrés l'un à côté de l'autre. Everdé fut placé à côté d'Uulfric, « ex parte Gastriæ, » du côté de l'hospice ou bâtiment réservé aux étrangers, et Willelm aussi à côté d'Uulfric. Or, cet hospice

(1) Voyez J. de Thielrode, p. 38.

ne pouvait se trouver à la droite d'Ulfric, puisque de ce côté s'élevait l'église abbatiale, démolie en 1539; Ulfric (au n° 1) avait donc Everdé à sa gauche, au n° 2, et Willelm à sa droite, au n° 3. Columbanus, ce noble étranger, enseveli, comme le rapporte la chronique, « ante altare S. Andreæ, parùm remotius, » un peu plus loin devant l'autel de S^t^-André, aura été placé au n° 4. L'état des ossements de ce dernier, dont l'anéantissement est presque complet, vient à l'appui de cette explication : ce tombeau remonterait donc à l'année 959. Les deux autres cercueils auront appartenu à Enkeric et à Heinric. Si ce rapprochement du texte de la Chronique de S^t^-Bavon avec la disposition des tombeaux, ne nous a pas fait saisir la réalité, du moins l'explication qu'elle nous a fournie, et partant la désignation des abbés qui peuvent avoir été inhumés de ce côté de la crypte, nous semble assez probable.

Les autres cercueils auront contenu les abbés que nous avons désignés, soit Egilfrid, mort en 762 (qui pourrait être celui à-peu-près démoli), soit Betto, mort en 1177, ou même Herembold et S^t^-Machaire, dont les ossements ont été enlevés de leur sépulture primitive.

Nous venons de voir, par les textes latins, que plusieurs des abbés avaient été ensevelis sous une pierre tumulaire, *sub lapide;* des rainures se voient encore dans quelques-uns de ces cercueils, cependant aucune trace quelconque de couvercle ne s'est rencontrée, même tous les cercueils sont remplis de terre. Et si, d'après les usages admis, les prélats étaient ensevelis dans le costume de leur dignité, ce n'était point pour les mettre en contact avec la terre, contre laquelle on a donc dû les prémunir. Ces tombeaux n'ayant été mis en contact avec l'air que depuis un petit nombre d'années, on ne peut pas supposer qu'il y ait été entraîné par les eaux pluviales, assez de terre pour pouvoir les combler; supposition qui d'ailleurs n'est pas admissible, puis-

qu'il a fallu remplir ces tombeaux, à défaut de couvercle, pour donner assiette au pavement. Il faut croire que ces tombeaux auront été défoncés après 1224, date de la mort de l'abbé Heinric, peut-être afin d'y placer la mosaïque qui vient d'être enlevée, et que les pierres tumulaires auront été ôtées pour recevoir une autre destination : fait au reste, qui pourra se vérifier par le résultat des fouilles subséquentes. Cette mesure, pratiquée dans bien d'autres églises, fut nécessitée par les enterrements trop multipliés. Voici ce que Théodulphe, évêque d'Orléans, de 788 à 821, prescrit dans l'un de ses Capitulaires : « Corpora vero quæ antiquitus in ecclesiâ sepulta sunt ne quaquam projiciantur, sed tumuli qui apparent profundius in terram mitantur et *pavimento de super facto,* nullo tumulorum fastigio apparente, ecclesiæ reverentia conservatur. »

Ces fouilles devant être continuées aux premiers jours de beau temps, nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant des nouvelles découvertes.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Wallonades, *par l'auteur d'*Alfred Nicolas. — Liége, F. Oudart, 1845; in-8°, pp. 156.

Tout le monde, en Belgique, connaît, si pas pour l'avoir lu, au moins de nom, le voyage si spirituel, si plein d'*humour*, d'*Alfred Nicolas*. Cette excellente satyre, où la verve caustique de l'auteur rachetait les expressions trop crues, les choses trop triviales, vient d'être suivie d'un opuscule non moins piquant, intitulé : *Wallonades*. Analyser ce livre est la chose la plus difficile du monde, car chaque phrase traite, pour ainsi dire, d'un sujet différent. C'est une promenade à travers champs, une sorte de *steaple chasse* littéraire, qui fournit au malicieux écrivain l'occasion de rire, à cœur joie, du béotisme d'une foule d'individus qui passent pour des gens fort graves, de se moquer des ridicules en vogue, et de rompre en visière, avec un charmant *laisser-aller*, aux célébrités équivoques du jour. Sous le masque du railleur, Alfred Nicolas cache cependant un fond de bonhomie tout-à-fait aimable, un respect véritable pour tout ce qui est réellement beau et grand, et un esprit de nationalité qui pourrait en remontrer à bien des Belges, pour qui le nom de *patrie* est encore toujours un mot vide de sens. Des anecdotes délicieuses sur les réputations littéraires et artistiques du jour; des bons mots pleins de sel; des idées humanitaires, qu'aucun philantrope n'oserait répudier, d'excellentes critiques à propos de certains hommes, des éloges distribués avec une sage impartialité à certains autres, tel est le fond de cette singulière brochure.

Alfred Nicolas est d'abord Belge, puis Wallon; à ce titre, il aime passionnément son pays de Liége, dont il décrit les merveilles

avec un enthousiasme convaincu, qui vous saisit à chaque page. Mais cette qualité, il faut bien le dire, le rend quelquefois injuste. Ainsi, dans l'apostrophe qu'il adresse à M. Willems, il attaque résolument la lange flamande, s'en moque impitoyablement, et ne consent à regarder la renaissance de la littérature flamande que comme une *amusette*, qu'il faut abandonner aux antiquaires, aux philologues et aux autres chercheurs de vieilleries historiques. Pour un homme qui a si profondément ancré au cœur le sentiment de la nationalité et de l'indépendance de la Belgique, nous comprenons difficilement qu'il traite d'une manière aussi cavalière la langue des Flamands, cet élément si puissant de notre avenir national. M. Alfred Nicolas voit là la séparation de la Belgique en deux camps, la scission de nos provinces en deux langues ennemies. C'est une erreur fâcheuse, que nous pardonnons difficilement à un écrivain qui témoigne à chaque instant dans ce livre d'excellentes intentions et d'un patriotisme bien entendu. La culture de l'idiome flamand sera toujours une barrière élevée contre les empiétements de nos voisins du midi; et à ce titre, on ne saurait trop l'encourager. Nous aurions bien des choses à dire à ce sujet; mais l'auteur lui-même a traité la question trop en plaisantant, pour que nous entrions dans des développements sérieux.

Les XVII paragraphes ou chapitres, comme on le voudra, qui précèdent les *Wallonades* proprement dites, renferment donc, comme nous l'avons énoncé, la matière de plusieurs volumes, si on voulait la délayer. On croirait que l'auteur y a pris pour devise le fameux mot de Jacotot : *Tout est dans tout*, et qu'il ait averti le lecteur qu'*il parlerait de tout et de beaucoup d'autres choses.*

La 1re *Wallonade* est une promenade en vers d'*Embour à Montmery;* la seconde est intitulée : *Montfort.* Une versification facile, une originalité rare par les poètes qui courent, des détails charmants, caractérisent ces deux pièces. C'est un description topographique de deux des plus pittoresques cantons du pays de Liége; les légendes, les détails historiques s'y mêlent à chaque instant au récit, et lui donnent une allure réellement attachante. Des notes explicatives terminent la brochure; et, hâtons-nous de le reconnaître, on n'y heurte ni le froid pédantisme d'un savant, ni la prolixité ennuyeuse, dont les faiseurs de descriptions sont rarement avares. — C'est encore le même entrain, la même verve qui

pétille dans les premières pages des *Wallonades*. M. Alfred Nicolas promet une suite à cet opuscule; nous souhaitons qu'il ne retarde pas trop longtemps la publication.

J. D. S. G.

Uber die Belgen des Julius Cæsar, *ein geographisch kritischer Versuch begleitet von einigen anderen dahin einschlagenden Untersuchungen, namentlich über die Caracaten, die Grundung des Erzstiftes Mainz, und die Akademie Karels des Grossen, nebst einer Charte von Gallia Belgica von K. Chr. Von Leutsch.* — Giessen, Bieker, 1844; pp. VIII et 136 in-8°.

Nous ne connaissons encore cet ouvrage singulier, que par le compte-rendu qu'en a fait la *Literarische Zeitung* de Berlin; mais à en juger par cette récension, dont nous allons traduire un extrait, son auteur a dignement marché sur les traces des Schrieckius, des Goropius Becanus, des Lambiez et des De Grave.

« Si l'auteur de cet écrit, dit le critique de la *Literarische Zeitung*, ne s'était pas nommé et ne s'était fait connaître par là comme celui d'une dissertation, remarquable sous plus d'un rapport, sur le margrave Geron, on serait facilement induit à regarder son travail comme une pure mystification, et comme telle, il ne méritait pas qu'on y fît grande attention. Mais comme il a pris la chose au grand sérieux, en ce qu'il manifeste l'intention de faire servir cette publication de préliminaire et d'introduction à un grand ouvrage sur l'histoire primitive de la Germanie, le *récenseur* se croit obligé de protester de toutes ses forces contre les principes qui y sont émis sur l'histoire ancienne de l'Allemagne.

» A la lecture de ce livre, on se croit transporté dans un nouveau monde, et c'est là, en effet, le véritable but de l'auteur, qui réprouve et renie impitoyablement les fondements et les sources sur lesquels les historiens se sont appuyés jusqu'ici; car ce ne sont pas seulement des hypothèses historiques que l'on a à débrouiller dans son ouvrage, et que l'on pardonne encore parfois lorsqu'elles peuvent conduire à éclaircir quelque point contesté, mais les rêve-

ries les plus fabuleuses et les plus grotesques que l'on rencontre à chaque page, et qui sont énoncées avec une naïveté vraiment étonnante, comme des vérités incontestables. — D'après notre auteur, les prêtres de la forêt sacrée des Semnions, dans la Germanie orientale, exerçaient la souveraineté sur tous les peuples de l'Allemagne, et, comme les Suèves et les Ingevons qui, suivant lui, constituaient les deux divisions principales de la Germanie, étaient en guerre perpétuelle les uns contre les autres, l'habilité politique de ces prêtres Semnions se bornait uniquement à envoyer tour à tour en Belgique une peuplade suève et une peuplade ingevone, afin qu'elles s'y exterminassent mutuellement. En outre, il existait un pacte secret entre César, comme grand pontife romain, et ces mêmes prêtres, en vertu duquel ces derniers abandonnèrent au conquérant la souveraineté des Gaules, à condition qu'il rétablirait la prépondérance des Suèves sur les Ingevons, qui voulaient secouer le joug sacerdotal. C'est à cette trame politique que César aurait été redevable de ses victoires et de ses conquêtes en Belgique, et d'avoir opéré une réforme religieuse chez les peuples germains de cette contrée, tant pour effectuer un schisme religieux avec la mère-patrie, que pour saper peu à peu toute la puissance sacerdotale en Allemagne, et y étendre également sa domination. Dans ce but, on introduisit de nombreux changements dans la délimitation du territoire de chaque peuplade belge; et même lorsqu'on le jugea opportun, on alla jusqu'à changer leurs noms. L'interprétation étymologique des noms de ces peuples de la Belgique joue un grand rôle dans la dissertation de l'auteur; tous ces noms s'y trouvent dérivés de ceux des divinités de la mythologie grecque, romaine et germanique, confondue pêle-mêle; les peuples solaires y sont opposés aux peuples lunaires, et la manie d'interpréter les faits historiques, au moyen des étymologies, y est poussée si loin, que le lecteur doit finir nécessairement par se perdre dans ce dédale inextricable. »

L'ingénieux M^r^ Von Leutsch continue à déraisonner de la même façon sur l'histoire ancienne des évêchés de Mayence et de Worms, et sur l'Académie de Charlemagne, qu'il accuse d'avoir falsifié, non-seulement les *Commentaires de César,* mais toute la littérature classique en général. C'est pour ce motif qu'il n'a daigné consulter ni citer aucune de ces sources corrompues, préférant de s'en rap-

porter à ses propres lumières et à sa profonde sagacité, pour nous faire connaître d'une manière si neuve et si claire l'histoire primitive de l'Allemagne et de la Belgique. La carte placée à la fin de ce livre, qui tiendra incontestablement une place distinguée dans l'*Histoire de la littérature ridicule*, n'est pas moins extravagante et moins inintelligible que le texte même, bien que notre auteur ait eu la modestie d'assurer que c'est là la seule carte exacte de la Gaule-Belgique qui ait paru jusqu'à ce jour. L'exécution lithographique de cette carte précieuse est, d'après la *Literarische Zeitung*, à l'unisson de la logique et du style de notre savant d'Outre-Rhin.

A. S.

Essai sur la neutralité de la Belgique, *considérée principalement sous le point de vue du droit public, par M^r* Arendt, *professeur à l'Université de Louvain*. Bruxelles, C. Muquardt, 1845; in-8°, pp. IV, 212 et CXXXVIII.

On sait que l'indépendance nationale de la Belgique, définitivement reconnue en 1839, ne l'a été qu'à la condition de former à l'avenir *un état perpétuellement* neutre. Bien peu de personnes savent chez nous ce que signifie cette expression. La plupart ne la comprennent point, ou la considèrent comme renfermant pour le pays une idée d'abaissement et d'humiliation; d'autres, arrivant tout-à-coup à l'application d'un état de choses qu'ils n'ont pas examiné, croient que la neutralité c'est une paix éternelle, et qui ne saurait être interrompue pour la Belgique par quelque événement que ce soit; puis partant de là, voudraient que le gouvernement supprimât toute force militaire, comme onéreuse pour un pays qui n'a pas besoin d'une armée.

M. Arendt, l'un des professeurs les plus distingués de l'université de Louvain, a senti qu'un livre sur cette matière, si importante et si nouvelle pour nous, serait accueilli avec faveur. Il ne s'est point trompé, et nous pensons que tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre nationalité, liront avec avidité l'*Essai* qu'il vient de publier, et dont nous allons, en substance, offrir le contenu à nos lecteurs.

L'auteur jette d'abord un coup-d'œil rapide sur les différentes positions politiques, que nous ont successivement faites les différents traités des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Après ces préliminaires indispensables pour l'intelligence du sujet, il aborde la question de la *neutralité* de la Belgique, telle qu'elle fut proposée, en janvier 1831, à la conférence de Londres, et discutée entre les plénipotentiaires qui y étaient réunis. — Il l'apprécie surtout au point de vue du droit public, et du caractère particulier qui lui est assigné dans la balance politique de l'Europe. — Il traite ensuite des points d'analogie qui existent entre la neutralité de la Belgique, et celle qui existait en Suisse, dans quelques provinces sardes et dans la ville libre de Cracovie. A cette occasion, il cite plusieurs circonstances historiques, d'où découlerait qu'au XVIII^e^ siècle, les Pays-Bas auraient quelquefois joui également du bénéfice de la neutralité. Il conclut cependant que notre système de neutralité, tel qu'il fut admis en 1839, est sans antécédents dans l'histoire. — Hâtons-nous de le dire, tous ces raisonnements sont déduits avec clarté, développés d'une manière large et précise, appuyés de citations scientifiques d'un autorité reconnue. Car il invoque en témoignage les traités les plus importants et les auteurs modernes, dont le nom a le plus de poids en matière de droit public : Vattel, De Martens, Kluber, Wheaton, Heffter, etc.

M^r^ Arendt passe de là à l'examen des circonstances qui ont engagé les puissances à consentir à l'indépendance de la Belgique, et comment elles lui ont fait cette position de *neutralité perpétuelle,* position qui, sous le rapport des intérêts matériels, du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, est, selon l'auteur, des plus favorables à notre pays. Bien des objections, on le pense déjà, furent soulevées contre ce système politique, et la possibilité de le maintenir intact, inviolable, respecté. Pour les combattre, M^r^ Arendt a des raisons et des preuves parfaitement logiques. Il examine les opinions de la presse périodique, émises à ce sujet, et montre combien elles sont contraires à la vraie doctrine du droit public. Il termine le 1^er^ livre de l'*Essai,* en établissant que la *Neutralité,* pour être viable, doit être appuyée d'une armée bien organisée, complète et qui réponde aux besoins du territoire belge; il prouve combien on tomberait dans l'erreur, si l'on s'imaginait que la *Neutralité* existe par cela seul qu'elle a été proclamée sur le papier.

Il commence le 2e livre par l'exposition des différentes espèces de neutralité, connues en droit public, et après avoir examiné celle que les puissances ont établie pour la Belgique, il prouve que cette dernière est tout-à-fait *nouvelle*. Les droits qu'elle accorde aux Belges, et les obligations qu'elle leur impose, sont ensuite l'objet d'un examen approfondi, où les questions les plus délicates sont touchées. Il en parle d'abord sous le rapport du territoire : en cas de guerre, le gouvernement de l'état neutre peut veiller au moyen de la force armée, à ce que les troupes des parties belligérantes ne mettent point le pied, pour quelque motif que ce soit, sur le sol du pays. Il doit s'opposer à tout passage de soldats, de trains d'artillerie, à l'établissement de magasins de guerre. Le prêt d'argent est regardé par l'auteur comme constituant une violation de ce système politique; il refuse aussi aux belligérants l'entrée de ports et l'accès des côtes maritimes. Il entre ensuite dans quelques développements au sujet des limites que le droit des gens a coutume d'assigner au territoire maritime de chaque nation.

Dans le troisième livre, l'auteur s'occupe des obligations auxquelles la *Neutralité* soumet la personne même des habitants du pays; ainsi, il ne leur est point permis de former des corps de troupes, d'armer en course, de prendre du service dans l'armée de la partie belligérante. La neutralité applicable aux navires marchands, et la question de l'*embargo* sont ensuite examinées d'après les saines doctrines de la science. On prouve qu'en cas de guerre, les belligérants ont le droit de restreindre la liberté de commerce du neutre, en tant toutefois qu'elle menace les avantages assurés à ces derniers par la neutralité. L'histoire de la politique internationale des deux derniers siècles fournit ici à Mr Arendt des preuves suffisantes pour confirmer son système. — Il traite enfin de la contrebande de guerre, et de la question de savoir si l'équipage d'un navire marchand neutre, stationnant dans un des ports des parties belligérantes, doit être également considéré comme territoire de la neutralité; il se prononce pour l'affirmative dans la plupart des cas.

On le conçoit d'avance, dans ce chapitre de l'exposé des droits et des devoirs du pays neutre, l'auteur a plutôt développé son sujet, au point de vue de la doctrine à adopter en cette matière, qu'au point de vue de l'application dont il est susceptible en Bel-

gique; car notre marine est insignifiante, et les différents cas allégués par Mr Arendt, ne sont guère à prévoir. — Quant au *droit de visite,* il croit pouvoir l'admettre de la part des belligérants pour tout navire neutre qui fréquenterait leur territoire maritime. La divergeance d'opinions des écrivains spéciaux en cette matière prouve cependant qu'il n'y a point ici de jurisprudence, de doctrine définitivement sanctionnée.

Pour toutes ces questions, qui peuvent décider dans un avenir éloigné de la nationalité et de l'indépendance de la Belgique, notre position de *neutralité perpétuelle* n'offre aucun antécédent à consulter. Mr Arendt voudrait donc que la législature s'occupât sans délai de fixer sur des bases certaines et définitives les droits et obligations individuelles qui nous incombent du chef de notre neutralité. On pourrait les déterminer surtout, en faisant des traités de commerce et de navigation pour tout ce qui concerne l'exercice du droit d'*embargo,* de blocus, de visite, de contrebande de guerre et de pavillons.

Cet *Essai,* si remarquable sous le rapport des vues et des idées qui y sont développées, est suivi d'un appendice sous le nom de : *Traités et Réglements de neutralité.* Ces pièces servent à confirmer les opinions émises dans le livre, et peuvent être considérées comme un recueil des principaux documents à consulter par la législature belge, lorsqu'il s'agira de traiter l'une ou l'autre question découlant du principe de neutralité.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient notre avenir national suffisamment garanti par la seule proclamation de notre *Neutralité.* Nous doutons fort que dans une conflagration générale de l'Europe, ce système nous sauve d'un partage, ou tout au moins de la nécessité de prendre parti pour l'un ou l'autre de nos voisins, entraîné dans une guerre éventuelle. — Nous reconnaissons cependant qu'en temps de paix, cette *Neutralité* inspire de la confiance, et permette quelquefois de développer les grands intérêts matériels du pays. Quant au livre de Mr Arendt, nous le considérons comme un manuel complet des doctrines qui doivent être admises en droit public pour les pays *neutres;* à ce titre, il mérite d'attirer toute l'attention des hommes de science, et notre gouvernement lui-même pourrait y puiser d'excellentes idées, dont l'application serait particulièrement désirable pour la Belgique.

J. D. S. G.

Histoire des Belges a la fin du dix-huitième siècle, *avec une introduction contenant la partie diplomatique de cette histoire pendant les règnes de Charles VI et de Marie-Thérèse, par* Ad. Borgnet, *professeur à l'Université de Liége, etc.* Bruxelles, A. Van Dale, 1844; 2 vol. in-8°, de 316 et 430 pages.

Dans cet important ouvrage, M. Borgnet a entrepris de décrire tous les événements dont la Belgique fut le théâtre, pendant l'époque remarquable qui s'écoula de 1785 à 1795. Malgré l'innombrable quantité de matériaux, tant imprimés que manuscrits, qui existent sur la révolution belge de 1789, il nous manquait encore une histoire complète et raisonnée de cet épisode si intéressant de nos annales, qui fut en quelque sorte le prélude de la révolution de 1830. M. Borgnet, qui s'était déjà fait connaître avantageusement par ses *Lettres sur la révolution brabançonne,* a, suivant nous, comblé cette lacune d'une manière on ne peut plus satisfaisante. L'auteur a eu le courage de compulser non-seulement les milliers de brochures et de pamphlets publiés pendant les années 1787 à 1790, mais même la plupart des documents manuscrits que renferment nos dépôts publics, notamment la Bibliothèque de Bourgogne et les Archives générales du royaume, et c'est à l'aide de tous ces renseignements, où l'esprit de parti et les passions n'ont que trop souvent couvert la vérité d'un voile difficile à déchirer, qu'après plusieurs années de travail et de pénibles recherches, il est parvenu à mettre au jour une œuvre remarquable, tant sous le rapport de la forme et du style, que par l'exactitude et la juste appréciation des faits.

Mais si les écrivains belges ne nous avaient donné jusqu'ici que des récits incomplets ou superficiels sur le drame politique de 1787, nous étions encore bien plus pauvres en renseignements sous ce rapport sur l'époque non moins intéressante de notre histoire, qui s'écoula depuis la restauration du pouvoir autrichien jusqu'à la réunion de la Belgique à la France en 1795. C'est que ce sujet offrait peut-être plus de difficultés encore que le premier; car, si les écrivains qui ont tenté d'écrire l'histoire de la révolution de 1787, ont pu être arrêtés dans ce projet par le dédale

presqu'inextricable de matériaux informes et indigestes qu'ils avaient à débrouiller, ici c'est probablement la rareté même de documents qui nous avait privés jusqu'à ce jour d'une narration fidèle et circonstanciée des grands événements qui se passèrent dans notre patrie entre les années 1791 et 1795. Quoiqu'il en soit, M. Borgnet a abordé et accompli cette tâche ardue avec autant de bonheur et de talent que la première.

En somme, l'ouvrage de cet auteur, que tout Belge intéressé à connaître l'histoire de son pays lira avec un vif plaisir, n'est pas seulement une des productions littéraires et scientifiques les plus éminentes qui aient paru depuis longtemps en Belgique, mais en même temps une œuvre vraiment patriotique; et sous ce dernier rapport, il est de nature à rendre un immense service à la nationalité belge. Après avoir fait une peinture si fidèle et si éloquente des misères et des infortunes, dont la Belgique fut accablée sous le despotisme brutal et sauvage de la Convention, M. Borgnet nous tracera plus tard le tableau des spoliations et des proscriptions sans nombre exécutées par ordre de cet infâme et ignoble Directoire, qui, après avoir tari toutes les sources de la prospérité publique, et réduit à la dernière misère nos belles contrées, auparavant si florissantes, faisait incarcérer, déporter et exterminer par milliers nos malheureux compatriotes, lorsqu'ils osaient protester par des actes ou de simples paroles contre un gouvernement aussi inepte que barbare. Car, comme notre historien le déclare dans sa préface, l'*Histoire des Belges à la fin du XVIII*e *siècle* n'est que le fragment d'une histoire de la Belgique pendant le XVIIIe siècle entier. Ce livre, que nous attendons avec une vive impatience, sera indubitablement un beau fleuron ajouté à la couronne de la littérature belge, littérature aussi riche que celle d'aucun peuple de l'Europe (proportion gardée de la population), quoiqu'en disent certains ignares et frivoles feuilletonistes des bords de la Seine.

A. S.

Bulletin bibliographique.

HISTOIRE.

Histoire de la lutte entre les patriciens et les plébéiens à Rome, depuis l'abolition de la royauté jusqu'à la nomination du premier consul plébéien; ouvrage posthume d'Arthur Hennebert, publié par J. E. G. Roulez. Gand, Annoot, 1845; in-8°, p. VIII et 200.

[Une mort prématurée ayant enlevé à ses études cet élève si distingué, si laborieux de l'université de Gand, M. Roulez s'est chargé de la publication de ce mémoire.]

Histoire de Bruxelles, par Alexandre Henne et Alphonse Wauters; ouvrage couronné par la Commission royale d'histoire. Brux., Périchon, 1845; in-8°, t. III.

[MM. Henne et Wauters viennent de faire distribuer aux souscripteurs les dernières livraisons de l'*Histoire de Bruxelles;* elles contiennent la fin de l'ouvrage, la liste biographique des Bruxellois célèbres, et les tables alphabétiques et analytiques ; on y a joint quatre plans de la capitale : 1° Bruxelles au XI^e^ siècle; 2° au XV^e^ siècle ; 3° au XVIII^e^ siècle, et 4°, Bruxelles d'aujourd'hui. Ainsi se complète une des plus importantes et des plus belles publications historiques qui aient paru chez nous depuis longtemps. Bruxelles a enfin une histoire digne de son importance politique. MM. Henne et Wauters ont bien mérité de leur ville natale. Puissent maintenant les magistrats de la capitale récompenser dignement ces deux jeunes et laborieux savants.]

Lettre à la Commission royale d'histoire sur les documents concernant l'histoire de la Belgique, qui existent dans les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial, par M. Gachard. Bruxelles, 1844; in-8°.

Notice chronologique et analytique sur les épidémies et les épizooties qui ont régné en Hainaut, à diverses époques, de 1006 à 1832, par Aug. Lacroix. Bruxelles, Wouters et C^e^, 1844; in-8°, p. 38.

La croix de Verviers à propos du tonlieu de Liége, par Henaux. Liége, 1844; in-8°.

Itinéraire du Luxembourg, ou voyage historique et pittoresque dans le Grand-Duché, par le chevalier l'Évêque de la Basse-Moûturie. Luxembourg, V. Hoffman, 1844; 1 vol. in-8° (*Prospectus*).

Légendes et faits historiques de la province d'Anvers, par J. Collin de Plancy. — La collection formera 9 volumes in-12, d'environ 350 pages chacun; 1 volume pour chaque province.

La barbarie franke et la civilisation romaine; études historiques, par P. A. F. Gérard. Brux., Aug. Decq, 1845 (1844). In-18 de 281 p.

Le Maroc, ou mœurs, coutumes, religion, gouvernement, commerce, politique, etc., de cet empire, par le sieur Pidon de Saint-Olan, ambassadeur de France à la cour de Muley Ismaël, empereur du Maroc, ouvrage enrichi d'une introduction, de notes, de considérations historiques, etc., et publié par le Dr Ch. Van Swygenhoven. Bruxelles, Van Roy, 1844; in-18.

LITTÉRATURE.

Wallonades, par l'auteur d'Alfred Nicolas. Liége, Oudart, 1845; in-8°, 156 pag.

Sidronio Hosschio, carmen epinicium, auctore N. Cornelissen. Gandavi, 1844; in-8°.

Le Sequin du Juif; aventures d'un Belge en Algérie; par J. Poplimont; 2e édition. Gand, Verhulst, 1844; 2 vol. in-8° de 170 p.

Fables et autres poésies, par P. Bergeron. Namur, Hambursin, 1844; in-8° de 400 p.

Vlaemschen Pantheon, ten gebruyke der kollegiën en scholen; gewyde geschiedenis, door J. Bôn. Brussel, by den schryver, 1844; in-8° de 96 pages.

Vlaemsche Volks-almanak voor het jaer onzes Heeren J. C. 1845; eerste jaergang. Gent, Snoeck-Ducaju; in-18, p. 304.

[Sous ce titre modeste, Mr C. H. Van Boekel, qui s'est déjà fait connaître par une traduction en flamand du *Faux-Baudouin*, de M. J. de Saint-Genois, a non-seulement réuni l'ensemble bien coordonné de ce qui constitue un bon *Almanach*, mais il y a inséré la chronique sommaire de tout ce qui s'est passé dans le monde depuis novembre 1843

jusqu'à septembre 1844. Il se propose de publier ainsi une serie d'*Almanachs,* à bon marché, où le peuple pourra trouver en quelques pages à s'instruire de l'histoire contemporaine. Des morceaux de poésie, des légendes et des anecdotes bien choisies, terminent ce volume, où nous voyons avec plaisir l'auteur ne s'écarter jamais du respect qu'on doit à la morale et à la religion. Voilà comment il faut travailler quand on veut faire quelque chose en littérature pour le peuple.]

Nederduitsch letterkundig Jaerboekje voor 1845; 12e jaer. Gent, Michiels; in-18.

[Ce recueil tout littéraire renferme des pièces en vers ou en prose de MM. Blieck, Blommaert, Bonequillon, Ceulemans, Cantinne, Dantzenberg, Degerickx, De Saint-Genois, De Vos, Ecrevisse, Hermans, Ledeganck, Nolet, Peeters, Renier, Rens, Ronse, Van Beers, Van Duyse. Van Kerckoven, Van Hoogeveen, Van Mighem, Van Ryswyck, Willems, Wolf, et de Mesdames Courtmans, M. d'Huygelaer et Van Ackere.]

Mélodies poétiques, par Hippolite De Becker. Enghien, Spinet, 1844; in-18 de 158 pages.

Sour Me-r'a, ou le Joueur converti; traduction de Léon de Modène, suivi de mélanges de littérature hébraïque, par E. Carmoly. Brux., 1845 (1844); in-18.

L'Astrologue liégeois; almanach pour l'année 1845, par Mathieu Laensbergh. Liége et Brux., J. Jouvenel et Ce; in-18.

La nouvelle Gaudriole belge, française et marolienne; recueil de chansonnettes comiques. Brux., Josse Sacré, 1844; in-8°.

Politieke refereinen, door Th. Van Ryswyck. Brussel, Van Dale, 1844; een boekdeel in-8°.

L'Anti-Hugo, par L. V. Raoul. Brux., Kiessling et Ce, 1844; 1 gr. vol. in-8°.

Le château d'Héverlé, par Eugène Gens. Brux., Ch. Hen, 1844; in-18.

Chant patriotique, en commémoration du 14e anniversaire de l'indépendance nationale, dédié aux deux Sociétés d'harmonie, de Bruxelles et de Gand, en reconnaissance de leur réunion solennelle et de l'amitié fraternelle qui règne parmi ces zélés enfants d'Euterpe. 23 septembre 1844, à 3 heures de l'après-midi. Bruxelles, J. A. Lelong, 1844; in-8°.

De fabels van Lafontaine, in vlaemsche verzen overgebragt door den heer Ad. Hoofs, professor by het aertsbisschoppelyk seminarie te Neêr-Waver. Antwerpen, J. E. Buschmann.

Graef Hugo van Craenhove, gevolgd van de geschiedenis van Abulfaragus, door H. Conscience. Antwerpen, Buschmann.

De slag van Nieupoort, door Van Hoogeveen-Sterck. Antwerpen, Van Dieren en C^e^, 1845.

D'Hulster's lettervruchten, in het licht gegeven door den heer P. Van Duyse. Gent, Annoot-Braeckman; 1 deel gr. in-8°.

Tuiltjes voor godvreezenden, door Mevr. Courtmans.

Arnold van Schoorisse, episode uit den opstand der Gentenaers (1302-1385), door Joseph Ronsse. Audenarde, Gommar De Vos; 4 deelen.

Précis de l'histoire des chambres de rhétorique et des sociétés dramatiques belges, par T. L. H. Popeliers. Brux., Wauters et C^e^, 1844; in-12 de 100 pages.

BIOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE.

Album biographique des Belges célèbres; 4^e^ série. Bruxelles, A. Chabannes, éditeur; 1844.

Notice sur Pierre Coudenberg, pharmacien à Anvers au XVI^e^ siècle, par C. Broeckx. Anvers, 1845; in-8°, 16 pag.

Eloge de Michel Boudewyns, docteur en médecine, par Broeckx. Anvers, 1845; 30 pag.

Notice sur la vie et les travaux de Jean Campensis et d'André Gennep, par M^r^ F. Nève. Louvain, 1845; in-18.

Notice sur M^tre^ Mathieu Laensbergh, par Ferd. Henaux. Liége, 1844; in-8°.

Etat de la bibliothèque particulière de Sa Majesté Louise, reine des Belges, le 1^er^ juin 1843; par Sig. Scheler, Bibliothécaire. Brux., 1843; in-18 de 212 pages. 1055 numéros.

Catalogue des accroissements de la Bibliothèque royale en livres imprimés, en cartes, estampes et en manuscrits. Brux., Muquardt, 1843-1844; 1^re^, 2^e^, 3^e^, 4^e^ et 5^e^ parties; 5 cahiers in-8°.

[Ces catalogues comprennent les acquisitions faites depuis la création de cette bibliothèque jusqu'à la fin de l'année 1843.]

Catalogue de livres anciens et modernes de la librairie scientifique et littéraire de A. Van Dale. Brux., 1844; 1^er^, 2^e^ et 3^e^ catalogues de 1844 (6^e^, 7^e^ et 8^e^ de la collection).

BEAUX-ARTS.

Histoire de la peinture flamande et hollandaise, par Alfred Michiels; 1er volume, livraisons 7 et 8. Bruxelles, A. Van Dale, 1844; in-8°.

Histoire de la vie de St-Rombaut, avec planches gravées. Brux., Van Dale; in-folio.

Vues des monuments de la Belgique; recueil complet de dessins, etc., dessinés par J. B. De Noter, accompagnés d'un texte explicatif. Livr. 1 à 5.

Vues de Namur; recueil de dessins lithographiés, par Degobert, à Bruxelles. Livr. 12 à 16.

Novum Organum; recueil de messes, proses, hymnes, antiennes, etc. (chant grégorien), pour toutes les solennités de l'Église, publié par J. Henry; livr. 5 et 6. Brux., Tircher, 1844; in-8°.

Méthode raisonnée de chant grégorien, avec exemples en notation gothique et en notation moderne, à l'usage des ecclésiastiques, des séminaires, des institutions religieuses, etc., par le même. Brux., Tircher, 1844; in-8°.

Les vraies principes du chant grégorien, par N. A. Janssen, prêtre, professeur de chant dans les deux sections du séminaire archiépiscopal de Malines. Malines, P. J. Hanicq. *Prospectus.*

[Paraîtra aussi en flamand.]

PHILOLOGIE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE.

La comédie des Nuées, d'Aristophane, par Ch. A. Beving. Bruxelles, Aug. Decq, 1844; in-8°, 82 pag.

Introduction à l'histoire générale des littératures orientales, par Mr F. Neve. Louvain, 1844; in-8°.

ASCÉTIQUE.

Le grand cathéchisme de Malines, illustré d'après Rubens, Van Dyck, etc.; livr. 1 à 27. Bruxelles, A. Jamar, éditeur; in-8°.

NUMISMATIQUE.

Histoire numismatique de la révolution belge, ou description raisonnée des médailles, des jetons et des monnaies qui ont été

frappées depuis le commencement de cette révolution jusqu'à ce jour, par M. Guioth, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Hasselt, P. F. Milis, 1844; in-4°, 1re et 2e livr.

AGRICULTURE, STATISTIQUE, COMMERCE.

Mémoires sur les marées et sur le moyen de diminuer les inondations de l'Escaut, de la Lys et de la Durme, par Wolters, ingénieur en chef; avec carte. Bruxelles, Devroye, 1844; in-8°, 100 p.

[Travail plein de vues neuves, et où l'auteur propose d'excellentes améliorations à porter à la navigation de ces trois rivières.]

Essai sur le défrichement des terres incultes de la Belgique, par J.-B. Bivort. Brux., Deprez-Parent, 1844; in-8° de 82 pages.

[L'auteur résume d'abord les différents systèmes proposés sur cette question par les autorités provinciales, et par quelques économistes et agronomes belges, tels que MM. Ducpétiaux, Constant, Desaive, Wodon, Stephens, Ledocte et autres. Il examine ensuite successivement, et discute tous ces systèmes, en indiquant les moyens qui lui paraissent les plus propres à assurer le défrichement et la mise en valeur de nos terres incultes.]

Note sur le défrichement de la Campine par l'armée, par Mr E. Eenens, major au 1er régiment d'artillerie. Bruxelles, 1844; in-8°.

Rapport de la députation permanente du conseil provincial à M. le ministre de l'intérieur sur le défrichement des bruyères et terres vagues dans la province de Luxembourg. Arlon, P. A. Bruck, 1844; in-4° de 316 p.

Statistique de la Belgique. Population. Mouvement de l'état civil pendant l'année 1843. Bruxelles, Van Dooren, juillet 1844; in-folio de IX et 256 p.

[Publication du ministre de l'intérieur.]

De la mortalité à Bruxelles, comparée à celle des autres grandes villes. Mémoire adressé à l'administration communale et au conseil central de salubrité de Bruxelles, par Ed. Ducpétiaux. Brux., Société encyclogr., 1844; in-4°.

Bulletin de la commission centrale de statistique. Brux., Hayez, 1844; in-4°, 1re partie du tome II.

Essai sur la statistique générale de la Belgique, composé sur des

documents publics et particuliers, par X. Heuschling. Bruxelles, Ph. Van der Maelen, 1844; in-8°, p. 116.

Tableau général du commerce avec les pays étrangers pendant l'année 1843, publié par le ministre des finances. Brux., Hayez, octobre 1844; in-folio de 598 p.

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Annales des Universités de Belgique. Année 1843; 2e année. Bruxelles, 1844; un vol. gr. in-8°.

[Publication du ministère de l'intérieur.]

Discussion sur la loi de l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835, et de la loi sur le jury d'examen du 8 avril 1844; précédée d'un aperçu historique sur l'organisation universitaire en Belgique. Bruxelles, 1844; 1 vol. in-8°.

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1845, 9e année. Louvain, Van Linthout; in-18, pp. CXXIX et 252.

[Cet intéressant Annuaire renferme d'abord tout ce qui concerne la chronologie et le calendrier proprement dit. Suivent les renseignements ordinaires qui regardent l'Université. Enfin, sous forme d'appendice, le volume est terminé par des documents relatifs à l'ancienne Université.]

LINGUISTIQUE.

Poésies et patois du pays de Liége, précédées d'une dissertation sur ce patois, et suivies d'un glossaire, par Ch. Simonon. Liége, F. Oudart, 1845; in-8°, 183 pages.

La langue flamande, son passé et son avenir. Projet d'une orthographe commune aux peuples des Pays-Bas et de la Basse-Allemagne; avec une carte des divers territoires où l'on parle le *Nederduitsch,* par Hubert Van den Hoven. Bruxelles, Mucquardt, 1844; in-8°.

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES, QUI INTÉRESSENT LA BELGIQUE.

Ste-Truyen, von L. Schubar. Berlin, Heymann, 1844; 2 vol. in-12.

[Roman historique, dont la scène se passe en Belgique, sous Marguerite de Parme et le cardinal de Granvelle.]

Capt. W. Siborne, History of the war in France and Belgium

in 1815; containing minute details of the battle of Quatre-Bras, Ligny, Wavre and Waterloo; 2d edit. Lond., 1844; 2 vol. in-8° de 1026 pages, avec portraits et cartes.

Rathgeber, beredeneerde geschiedenis der nederlandsche schilder, houtsny en graveerkunst. Amsterdam, Bruger, 1844; in-8°, 1e deel.

Ueber verfassung und geschichte der stadte in Belgien seit dem anfang des 17 jahrhunderts bis zur einverleibung des landes in die franzœsische republik, vonW. A. Arendt (Historisches taschenbuch herausgegeb. von Fried. Von Raumer, neue folge 6ter jahrgang. Leipzig, Brockhaus, 1845; p. 493-630).

[La seconde partie de ce travail traitera de l'état et de l'organisation actuels des villes de la Belgique, d'après des documents authentiques et inédits.]

Deutschland, kœnigreich der Niederlœnde, kœnigreich Belgien, enz., nach Ad. Stieler's entwurf zum reisegebrauch eingerichtet, enz. Gotha, J. Perthes, 1844.

J. Van de Capelle, Belangrijke stukken voor geschied- en oudheidkunde, zijnde bijlagen en aanteekeningen betrekkelijk het beleg en de verdediging van Haarlem, in 1572-73. Schoonhoven, J. E. Van Nooten; in-8°.

La France du temps des croisades, mœurs, usages, coutumes, histoire civile et politique de la France à cette époque, par le vicomte de Vaublanc.

[Le travail de M. De Vaublanc commence en 1095, vers la fin du règne de Philippe I, au début de la première croisade prêchée par Urbain II, et commandee par Godefroid de Bouillon; il s'arrête en 1270, à la mort de St-Louis, dénouement de la dernière expédition des Francs en Orient.]

Disputatio de causis regni Francorum a Merovingis ad Carlingos translati scripsit J. G. Loebell. Bonnæ, 1844; in-4°.

Éloge de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut. Lille, Van Ackere; in-8°.

[Ouvrage couronné par l'association lilloise.]

Alex. Hermand, Histoire monétaire de la province d'Artois et des seigneuries qui en dépendaient, Béthune, Fauquembergues, Boulogne, St-Pol et Calais. St-Omer, 1844; in-8°, 35 1/2 feuilles et 9 planches.

Taillandier, Notice sur un tableau attribué à Jean Van Eyck, dit *Jean de Bruges,* qui se voit dans la principale salle de la cour royale de Paris, accompagnée de la grande chambre du parlement. Paris, in-8°; 2 1/2 feuilles et 1 gravure.

K. Chr. Fr. Von Leutsch, über die Belgen des Julius Cæsar, ein geographisch kritischer versuch. Giessen, J. Bieker, 1844; in-8°.

Reinhart Fuchs, aus dem mittelniederlandischen zum Erstenmal in das Hochdeutsche übersetzt und mit Anmerkungen verschen von Dr. Aug. Fr. Herrm. Geydler. Breslau, G. P. Aderholz; in-8°.

Correspondance de l'empereur Charles-Quint, d'après les manuscrits des Archives royales et de la Bibliothèque de Bourgogne, par le docteur Charles Lanz. Leipzig, 1844; in-8°, tom. I^er^.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

La Langue flamande dans le Nord de la France. — On n'apprenda pas sans curiosité que la langue flamande a encore assez d'importance dans deux départements français pour avoir été jugée digne de recherches historiques et statistiques. Voici ce que dit à ce sujet l'*Écho de la Frontière :*

« La Commission historique du département du Nord s'est occupée d'un grand travail sur la délimitation des langues française et flamande dans le Nord et le Pas-de-Calais; cette enquête linguistique, faite avec le secours de l'administration et dirigée de la manière la plus scrupuleuse par M. Victor Derode, homme de lettres à Lille, a fait l'objet d'un rapport des plus intéressants. On a dressé une carte topographique, sur laquelle on a teinté d'une façon particulière les communes où l'on parle français, celles où l'on parle flamand, et celles où l'on se sert indistinctement des deux idiomes. En jetant les yeux sur cette carte, on acquiert à l'instant la conviction que la langue flamande tend, par une marche assez rapide, à se retirer devant la langue française. Celle-ci presse de toutes parts son adversaire, et outre l'attaque qu'elle lui fait à l'extérieur, elle s'infiltre dans le pays flamand par une trouée qui suit à peu près la grande route de Valenciennes et Lille à Dunkerque. Dans cette dernière ville elle-même, le flamand dominait il y a 50 ans; aujourd'hui c'est le français. Le français gagne aussi le long des côtes. La marche progressive du français est prouvée par les noms tudesques des villages terminés en *kerque* et en *ghem*, où la langue nationale est dominante aujourd'hui. Tous les noms de communes du Bas-Boulonnais avec cette dernière terminaison, parlent français de temps immémorial : il y a donc lieu de penser que le mouvement envahissant du langage est très-ancien. La Lys sé-

parait autrefois le domaine des deux langues, comme le prouvent certains proverbes locaux ; aujourd'hui le français a également franchi cette ligne; il s'avance vers Hazebrouck et Bailleul, d'où il aura dans peu de temps chassé entièrement le flamand. Quelques villages isolés, tels que Haut-Pont, faubourg de St-Omer, Pré-à-Vin, près Merville, parlent flamând, quoiqu'entourés de communes françaises; de même que Houthem, près d'Ypres, Sonnebeke, etc., parlent français, bien qu'enclavés dans des cantons flamingants; ces exemples sont des exceptions, dues à des émigrations et à des transports d'hommes ou de troupes que l'histoire peut expliquer. Il est bon de remarquer d'ailleurs que *Haut-Pont* et *Pré-à-Vin* sont des noms français, comme tous ceux qui les entourent, de même que *Houthem* et *Sonnebeke* sont des noms flamands, comme ceux des cantons qui les enferment. Des circonstances particulières ont donc dû entraver ici la marche générale du progrès du français. »

Projet d'érection d'un Musée, a Gand. — La direction de l'Académie royale de dessin, sculpture et architecture de notre ville, a adressé, le 28 novembre dernier, la lettre suivante au conseil communal de la ville de Gand :

Messieurs, La direction de l'Académie a depuis longtemps attiré l'attention de l'administration communale sur la nécessité de former un Musée de tableaux modernes; les motifs qui l'avaient guidée alors, se font plus vivement sentir de jour en jour.

Toutes les villes de la Belgique font des efforts pour former des Musées de tableaux; nous ne citerons pas Anvers, Liége, Namur ou Tournay, mais une ville de troisième rang, Courtray, qui s'évertue pour suivre ce noble exemple. Déjà elle est en possession d'un bon nombre de tableaux; non-seulement les artistes belges y ont fourni leur contingent, mais l'on y remarque plusieurs productions de l'École française. Que ne serait-on donc en droit d'attendre de la ville de Gand, qui consacre ses trésors à ennoblir son sol par des monuments dont elle peut être fière à juste titre! Son importance est trop majeure pour qu'un local, portant le nom de Musée, puisse donner satisfaction à sa noble ambition et à la haute position sociale, où les institutions libérales et scientifiques qu'elle a créées dans son sein, l'ont élevée, et qui présentent un contraste si choquant avec le Musée existant, que tout le monde le remarque, et qui ne donne que trop de prise à la critique.

Il est vrai qu'à la révolution française, on forma le noyau d'un Musée des tableaux provenant des anciens établissements cléricaux de la ville, et que les commissaires du gouvernement français ne jugeaient pas dignes d'orner les Musées de France : ces tableaux n'offraient, et l'on peut s'en convaincre, aucun intérêt artistique. Depuis lors, le Musée resta à-peu-près stationnaire; on laissa malheureusement échapper un long période de temps, qui eut été favorable pour former, avec de légers sacrifices, une collection précieuse de bons tableaux anciens, et qui, aujourd'hui, offrirait un immense avantage aux études.

Il y a peu d'années, quelques tableaux furent achetés. Depuis, la ville donna des commandes à des artistes; mais elles ne s'exécutent pas; il est vrai de dire toutefois que ces retards ne peuvent être imputés qu'aux artistes. Néanmoins les années s'écoulent, sans obtenir de résultats; et les élèves, pour mettre à profit leur bien le plus précieux, ne pouvant trouver chez eux les éléments d'instruction qu'ils seraient en droit d'attendre de leur ville natale, doivent épuiser leur peu de moyens pour les chercher ailleurs.

Nous devons le dire, Messieurs, un Musée pour une Académie a la même importance qu'une bibliothèque ou des collections pour une université; un Musée, c'est le complément nécessaire de l'Académie; sans lui, toutes les sommes fournies à l'instruction primaire, sont dépensées sans résultats; les premiers rudiments de l'art sont donnés avec luxe aux élèves; mais, au moment où ceux qui sentent naître en eux une vocation plus particulière pour la carrière des arts et alors qu'ils ont acquis quelques connaissances, leur noble élan est subitement arrêté, faute de moyens de pouvoir continuer leurs études.

La nécessité de la création d'un Musée est d'autant plus impérieusement exigée dans cette ville, où le petit nombre de cabinets de tableaux qui y existent encore, est impitoyablement fermé aux artistes.

Non qu'il faudrait réunir un grand nombre de tableaux; peu suffiraient pour atteindre le but que l'on se propose, mais un choix rigoureux devrait présider à ces acquisitions. La sévérité et la correction du dessin, l'élévation du style de la composition, l'impression des sentiments, la beauté et la perfection du coloris, seraient des qualités qu'on devrait exiger pour les tableaux à

acquérir. Nous le savons, ces hautes qualités se rencontrent rarement dans un tableau; mais, par une heureuse exception, peut-être unique, notre exposition triennale a offert aux regards avides du public une production qui réunissait au plus haut degré toutes ces perfections. C'est le tableau représentant *la Fille d'Hérodias en possession de la tête de S^t^-Jean-Baptiste,* par M^r^ Paul Delaroche.

Cet admirable tableau a été justement apprécié par tous les vrais connaisseurs : la foule, toujours guidée par son instinct, par le goût qui est inné chez elle pour le vrai beau, lui a constamment rendu l'hommage de son admiration. Tous les artistes de France le regardent comme le chef-d'œuvre de ce maître. Cette toile pourrait former le premier jalon et, à coup sûr, l'un des plus précieux joyaux du Musée qu'il serait éminemment utile pour la ville de Gand de former. Ce serait un modèle de perfectibilité à offrir aux élèves de notre Académie, modèle qui ne pourrait les égarer sous aucun rapport.

Ces motifs nous ont engagés à vous proposer, Messieurs, l'acquisition de ce tableau, dont le prix s'élève à la somme de 15,900 à 16,000 francs, payable comme suit :

5,000 francs comptant;
5,000 » dans le terme de 18 mois; } à 4 % d'intérêt. Ensemble, fr. 15,900.
5,000 » » 3 ans; }

ou bien :

5,000 francs comptant;
5,000 » dans le terme de 18 mois; } sans aucun intérêt.
6,000 » » 3 ans; } Fr. 16,000.

Dans l'intime persuasion, Messieurs, que vous apprécierez l'importance des raisons qui nous ont guidées dans notre demande, nous avons la confiance de croire que vous n'hésiterez pas à doter la ville de Gand d'un chef-d'œuvre qui peut avoir une influence immense sur l'avenir de notre Académie.

La direction de l'Académie royale de dessin, sculpture et architecture de Gand,

Pour le Président,
N. D'Huyvetter.

Par ordonnance,
Le Greffier, Van Braeckel.

L'église de Saint-Nicolas a Gand. — On trouve dans un journal de cette ville l'article suivant : « Parmi les nombreux édifices qui » attirent en notre ville l'attention du voyageur, l'on compte l'église » de S^t^-Nicolas, respectable par son antiquité, digne de remarque » par les objets d'art qu'elle renferme, et dont la façade élégante et » sévère fait l'ornement d'une de nos places publiques. Nous avons » appris avec peine l'état de dégradation où se trouve ce vieux » monument, qui a subi l'effort des siècles, mais dont la masse » imposante pourrait encore braver plus d'une année, si on appor- » tait quelque soin à la conserver, mais le temps presse; déjà la » balustrade svelte et légère qui surmontait le grand portail, a dû » être sacrifiée à la sûreté publique; avant peu, peut-être, d'autres » démolitions deviendraient nécessaires : nous engageons la régence » à prêter une attention sérieuse à la conservation de cette église, » riche de souvenirs; et qui disparaîtrait en un jour d'insouciance, » car il en est des monuments comme des institutions : ce qu'un siècle » a créé, se mine sourdement et se détruit parfois en une heure. »

Nous joignons notre voix à celle de l'auteur de cet article, pour engager notre régence à fixer sérieusement son attention sur les faits y signalés; l'église de S^t^-Nicolas est en effet un de nos monuments les plus remarquables, tant sous le rapport de l'art que sous celui de sa haute antiquité. C'est peut-être le plus ancien temple de Gand; il fut en partie dévoré par les flammes, lors du grand incendie de 1120; vers la fin du XIV^e^ siècle, il possédait deux cloches, l'une nommée *Glorieuse,* l'autre *Marie;* trois hommes qui faisaient sonner l'une de ces cloches en 1381, furent frappés par la foudre. En 1406, Jean Thierry de Steenhoukefelde reconstruisit une partie de la tour; en 1408, une partie d'une des tourelles fut détruite par un incendie; en 1429, une partie considérable de cette église fut renouvelée, par Liévin Boonen et Jean Coelins. Dans la même église a été fondée la confrérie des Arts et de Rhétorique, dite de la *Fontaine,* dont les échevins décrétèrent le réglement, par acte du 9 décembre 1448; en 1582, les Calvinistes dévastèrent ce temple, et le 9 janvier 1624, il fut frappé de la foudre. Depuis cette époque, il resta dans un état de délabrement impardonnable; ce ne fut que par décret du 28 mars 1664, qu'on autorisa la levée d'un vingtième pour faire face aux réparations nécessaires.

Reconstruction du Beffroi. — Il paraît que le plan de reconstruction du Beffroi, que la régence vient d'adopter, a été dressé par M. l'architecte Roelandt, d'après le plan primitif de 1183, conservé aux archives de la ville. Voici quelques renseignements puisés à une source respectable sur les projets de reconstruction : A la hauteur de la grosse cloche, la tour sera flanquée de quatre tourelles; le *campanille* aura le même nombre de tourelles; une flèche élégante, de près de 50 pieds plus haute que l'ancienne, surmontée du dragon richement doré, couronnera l'édifice; au-dessus du couronnement de la tour, proprement dite, c'est-à-dire, immédiatement au-dessous de chacun des quatre côtés du cadran, seront placées quatre statues; enfin, les quatre angles de la tour seront ornés de lions dorés.

Monument Van Artevelde. — D'après des renseignements exacts, il paraît que décidément le buste sera adossé au Beffroi, ce vieux représentant de nos franchises et de nos droits; le monument sera construit en pierres bleues; le buste colossal s'élèvera sur un stylobate d'architecture gothique, en harmonie avec le style général de la tour; il consistera dans un couronnement, terminé par une tourelle. On montera au pied du stylobate par trois degrés; au-dessous seront construits deux conduits d'eau; un grillage en fer, aussi dans le style du monument, entourera les degrés. La porte en fer disparaîtra; les deux fenêtres recevront une forme régulière et normale. Enfin, l'ensemble atteindra la proportion colossale, digne du buste, de 35 à 38 pieds.

Inventaires des Chartes des comtes de Flandre et de celles de la ville de Gand. — La deuxième partie de l'Inventaire des chartes des comtes de Flandre, autrefois déposées au château de Rupelmonde, a été publiée récemment; elle contient l'analyse des pièces jusqu'en l'année 1328. La troisième et dernière partie, qui ira jusqu'à 1399, paraîtra dans le cours de l'été. D'un autre côté, nous apprenons que l'inventaire analytique des chartes déposées aux archives de la ville de Gand, ne tardera pas à être mis sous presse; plus de *deux mille pièces* sont déjà analysées. Cette intéressante publication, que les amis des études historiques attendent avec la plus vive impatience, contiendra, outre l'analyse des

chartes appartenant au dépôt municipal, celle des actes offrant un intérêt historique, conservés par suite de la transcription qui en a été faite dans nos cartulaires et dans la collection connue sous le nom *des quarante-sept registres.*

Manuscrits historiques récemment acquis par les archives de la ville de Gand. — Les Archives de la ville de Gand viennent de faire l'acquisition de deux registres de haute importance pour les études historiques; l'un est intitulé : *Register der handelingen van het Magistraet van Gent en den bisschop der zelfde stad,* 1565-1570; l'autre contient les *Lettres missives du duc de Parme et de Pierre-Ernest, comte de Mansfelt, au magistrat de la ville de Gand,* suivies de *Lettres relatives au mariage d'Albert et d'Isabelle et remontrances du clergé à ce sujet, de* 1588-1598.

Statistique étymologique des noms des communes de la Flandre. — Nous apprenons que notre commission de statistique s'occupe actuellement d'une statistique étymologique des noms des villes et communes de la province. Ce remarquable travail, confié à l'érudition de M. Willems, est attendu avec la plus vive impatience; on assure que cet estimable savant a déjà consulté plus de trois mille chartes et diplômes.

Vente a Paris de la collection d'Estampes, Dessins anciens, etc., de M. Delbecq, de Gand. — La collection d'estampes et de dessins anciens de feu M. Delbecq, de notre ville, a été livrée aux enchères publiques à Paris, le 16 février dernier; M. Duchesne aîné, conservateur du cabinet des estampes de la Bibliothèque du roi, a rendu un compte très-favorable de cette collection, dans son *Voyage d'un iconophile,* publié à Paris, en 1834. D'après le catalogue qu'en a publié l'*Alliance des Arts,* qui était chargée de la direction de cette vente, nous voyons que cette collection contenait, outre les œuvres des maîtres les plus rares, comme le Maître de 1466, Israël Van Meycken, le maître au Caducée, Mantégna, Robetta, Marc-Antoine et son école, plus de trente pièces inconnues à Bartsch, à Brulliot et à tous les iconographes. L'Ecole flamande, qui forme la dernière partie du catalogue, sera vendue au commencement du mois d'avril.

Publication d'anciennes Chansons flamandes. — M. Willems annonce la publication prochaine de ses anciennes Chansons flamandes, fruit de vingt années de recherches; plusieurs datent du temps de Henri III de Brabant, de Jean I, dit *le Victorieux*, et de Jean III; d'autres de Philippe-le-Bon et de Marguerite d'Autriche. Les anciennes chansons, qui dépeignent si bien les mœurs de l'époque qui les a vu naître, ont vivement intéressé les philologues de tous les pays : la France, l'Italie, l'Espagne, etc., en possèdent des recueils curieux; la Belgique n'aura bientôt plus rien à envier, sous ce rapport, aux nations étrangères.

Publication d'un recueil d'Épitaphes, etc., des Églises, Couvents, etc., de la ville de Gand. — MM. Huyttens et Van Hoorebeke, de notre ville, se proposent de publier un ouvrage qui ne peut manquer d'être favorablement accueilli. Sous le titre de : *Recueil des Épitaphes, tant anciennes que modernes, des églises, couvents, monastères, cloîtres ou hôpitaux de la ville de Gand*, ils feront pour toutes les églises, etc., de Gand, ce que le chanoine Hellin a fait spécialement pour la cathédrale de S^{t}-Bavon. Aujourd'hui que nous voyons disparaître un à un les pavés de nos monuments religieux, qui sont autant de tableaux généalogiques des familles gantoises, les généalogistes recoureront avec fruit au curieux travail dont MM. Huyttens et Van Hoorebeke sont à la veille de nous doter.

Buste de M^{r} L. d'Hulster et publication de ses Œuvres. — Il vient de paraître un grand volume à l'imprimerie de M. Annoot-Braeckman, en cette ville, dans lequel M. Van Duyse a réuni les productions littéraires, tant en prose qu'en vers, de son ancien collègue M. d'Hulster; nous apprenons d'un autre côté que le jeune statuaire M. François De Bosschere, élève de M. Félix De Vigne, travaille au buste de cet estimable poète flamand. Ces deux travaux seront un juste hommage rendu à la mémoire de ce littérateur distingué, dont le talent, le caractère honorable et les lumières ont été justement appréciés par ses nombreux élèves et amis.

Tableau de Van Oost, découvert a Roulers. — On vient de retrouver dans l'église de Roulers, un beau tableau daté de 1661 et signé J. Woost, qui y était caché depuis 35 ans derrière une

autre toile, qu'on a dû descendre récemment, à l'occasion des réparations faites au maître-autel. Il représente une Sainte-Famille, d'une exécution remarquable; ce qui le distingue le plus, ce sont un coloris frais et animé, une carnation irréprochable, et un faire qui dénote l'œuvre d'un bon maître. M. Horrie, peintre et directeur de l'Académie de Roulers, ainsi que M. le comte De Thiennes de Rumbeke, n'hésitèrent point à attribuer cette magnifique toile au pinceau de Van Oost, lorsque la découverte du nom de cet artiste, illisible d'abord à cause de l'état déplorable dans lequel le tableau se trouvait, a pleinement confirmé l'opinion de ces deux habiles connaisseurs.

Statuaire. — L'église de S^{t}-Jacques à Anvers est enrichie d'une nouvelle statue de M. De Cuyper. C'est un S^{t}-Philippe, dans l'attitude de la prédication. Le saint est debout, la main droite élévée, et le bras gauche supporte les textes sacrés; la pose est pleine de naturel et de majesté : la tête est d'un grand caractère, et elle est réellement animée de la parole de Dieu; la main droite est d'une pureté admirable de dessin et d'exécution; les draperies sont sagement jetées, et leur ampleur contribue à l'effet majestueux de l'ensemble. Enfin, cette figure est empreinte de cette beauté noble, qui parle à la fois au cœur et à l'imagination. C'est pour nous un plaisir de rendre justice à un artiste qui travaille à élever son talent, et illustre sa patrie.

Restauration de la cathédrale d'Anvers. — Le conseil communal d'Anvers s'est occupé de la demande d'un subside pour la restauration de la cathédrale de cette ville. D'après les devis dressés par M. l'architecte Duriet, la somme totale nécessaire aux immenses travaux de réparation qu'exige un des plus beaux monuments du pays, ne s'éléverait pas à moins de *un million quatre-vingt-douze mille francs!*

Mort de M^{r} L. Serrure, architecte et professeur a Anvers. — M^{r} L. Serrure, architecte et professeur à l'Académie royale d'Anvers, est mort en cette ville le 18 février dernier, à l'âge de 45 ans, à la suite d'une longue maladie. M^{r} L. Serrure était un homme habile dans son art et un excellent professeur; il s'est fait avantageusement connaître par la publication d'un bon travail sur la tour de la belle cathédrale de sa ville natale.

Découverte a Malines d'une gravure de 1418. — Notre dernière livraison de 1844 était déjà sous presse, quand nous avons appris la nouvelle de la découverte d'une gravure, de cinq années plus ancienne que la première avec date connue. On sait que le S^t^-Christophe, avec le millésime de 1423, dont la Bibliothèque du roi à Paris, et lord Spencer à Londres, possèdent chacun un exemplaire, a été regardé jusqu'à ce jour comme le plus ancien monument iconographique connu. Un heureux hasard est venu reculer cette date de cinq années. Il y a quelque temps, on allait brûler à Malines un vieux coffre, dont on avait extrait des archives moisies; dans l'intérieur du couvercle était collée une estampe à peine visible. Par bonheur, il se trouvait là un curieux, qui en détacha les fragments, les réunit ensuite avec adresse et y découvrit bientôt la date de 1418. Inutile de dire que M. le baron de Reiffenberg s'est empressé d'en faire l'acquisition pour la Bibliothèque royale, à Bruxelles. Nous apprenons qu'il en paraîtra bientôt un *fac-similé*.

La tour de Saint-Germain a Tirlemont. — A l'occasion des réparations à faire à la tour de S^t^-Germain à Tirlemont, nous lisons dans un journal de cette ville, que ce monument offre le plus grand intérêt pour l'étude de l'histoire de l'architecture religieuse de notre pays. — D'après l'opinion de plusieurs écrivains, la construction de cette tour, bâtie dans le style roman, remonterait au X^e^ siècle. Nous formons des vœux, pour que dans les reconstructions on imite autant que possible le style primitif de l'édifice, et que de grossiers anachronismes ne viennent pas déparer ce vénérable monument.

Antiquités découvertes a Tongres. — En reconstruisant la maison de M. Vroonen à Tongres, on a découvert plusieurs restes d'antiquités romaines, entr'autres quelques objets artistement exécutés en *terra sigillata;* mais ce qui doit surtout fixer l'attention des archéologues, c'est une pierre tumulaire, qui recouvrait un tombeau, sur laquelle on trouve l'inscription suivante : *Dis manibus* || NEPOS. SILVINI. FIL*ius* || SIBI. ET. VELMADAE. || CANCVSSONIS. FIL*iae* || VXORI. OBITAE. *Vivus Fecit.*

Découverte d'Antiquités aux environs d'Ypres. — On écrit d'Ypres : « Une découverte qui n'est pas sans importance, sous le rapport de la numismatique, vient d'avoir lieu dans nos environs; il y a quelques jours, des campagnards ont déterré une urne antique, contenant des monnaies à l'effigie d'Antonin le Pieux. Il est à regretter que faute de précautions et peut-être de discernement, le vase n'ait pas été conservé intact. »

Antiquités découvertes a Mons. — En creusant les fondements d'une cave dans une maison de la Grande-Triperie à Mons, on a découvert des fragments d'urnes cinéraires d'une grande antiquité, et plusieurs creusets de différentes dimensions, appartenant aussi à une époque très-reculée. Une partie de ces objets se trouvait dans des cryptes artistement construites, l'autre partie dans des souterrains profonds.

Découverte d'Antiquités dans le Luxembourg. — On écrit à l'*Echo du Luxembourg* : « Le sieur Passau, de Recogne, près de Bastogne, et un autre habitant du même endroit, étant occupés à creuser un fossé dans les environs du vaste étang de Fazone, y ont rencontré à 3 pieds au-dessous du niveau du sol, un pot de terre cuite rouge, dont l'ouverture était couverte d'une peau de chamois et d'une pierre, qui contenait 342 médailles ou monnaies en argent, très-minces et de la grandeur d'un centime au plus, presque toutes frappées à la même époque, et portant les mêmes empreintes. Sur l'avers se trouvent ces mots : Ludovicus I † †. Sur le revers : Totus (?) civis. Dans un cartouche oblong dentelé, se trouvent des crochets, et au milieu un mât de vaisseau, surmonté d'un drapeau flottant. Quatre de ces médailles seulement ont été vendues à M. Hamer, docteur en médecine à Bastogne, pour dix francs. Trois autres ont été envoyées récemment à M. d'Hoffschmidt, vice-président de la chambre des représentants, pour connaître leur valeur et leur rareté. »

Serviette damassée a Valenciennes. — L'*Écho de la Frontière,* qui se publie à Valenciennes, annonce que M. Meurice, père, de cette ville, possède une serviette damassée portant la date de 1636, représentant, au fond, la ville de Valenciennes assiégée, et, sur le devant don Juan d'Autriche, à cheval, couronné par la Victoire et la Renommée, foulant au pied un ennemi vaincu.

Nous ferons remarquer que le *Messager des Sciences historiques* a publié, en 1833, une notice et la gravure de ce remarquable tissu, d'après celui qui se trouve dans le cabinet de feu M. Goethals-Vercruysse, de Courtrai, de laquelle il résulte, qu'il a été exécuté au frais du magistrat, par Jean Quartier, d'après le dessin de Pierre Van Moerkerke, peintre courtraisien.

Vente de tableaux de l'École flamande a Londres.— A la vente de la collection de tableaux de M. Peurice à Londres, plusieurs morceaux de peintres flamands ont été exposés. Voici les prix auxquels ils ont été vendus :

Des fleurs, par Van Os, fl. 2,280; *des fruits,* par le même, fl. 2,040; *une Chasse au faucon*, de Wouwermans, fl. 7,440; *le Jour après la Noce,* par Teniers, fl. 6,120; *Pair ou impair,* du même, fl. 10,200; l'*Intérieur d'une maison,* par Ostade, fl. 15,840; *le Jugement de Pâris,* par Rubens, fl. 48,000.

On avait exposé en tout 17 tableaux, qui tous ont été enlevés en moins d'une heure de temps, et qui ont rapporté la somme considérable de fl. 151,980.

Mission de M. Gachard en Espagne. — M. Gachard, archiviste-général du Royaume, chargé d'une mission particulière du gouvernement en Espagne, revenu depuis peu de Simancas en Belgique, a fait, dans ce vaste dépôt des papiers d'État de la monarchie espagnole, une riche et abondante moisson. Selon ce qu'on apprend, il s'est particulièrement attaché à l'époque des troubles de Flandre au XVI^e^ siècle; il a parcouru et extrait toute la correspondance secrète de Philippe II avec le cardinal de Granvelle, Marguerite de Parme, le duc d'Albe, D. Louis de Requesens, grand-commandeur de Castille, D. Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, ainsi que beaucoup d'autres documents relatifs à cette célèbre période de l'histoire des Pays-Bas. Il paraît qu'il emporte aussi des pièces très-curieuses sur le séjour de Charles-Quint au monastère de Yuste, sur l'arrestation et la mort de D. Carlos, sur la mission diplomatique dont Rubens fut chargé en Angleterre, et enfin sur les anciennes assemblées nationales de la Belgique.

Les papiers concernant D. Carlos font partie de ce qu'on appelle dans les Archives d'Espagne *Los reservados :* il ne peut en être donné communication par les archivistes, qu'en vertu d'une auto-

risation spéciale de la reine : cette autorisation, M. Gachard l'a obtenue.

M. Gachard aura des révélations historiques à faire sur D. Juan d'Autriche. On ignorait jusqu'ici, que ce prince dût un jour faire une descente en Angleterre pour rendre ce pays à la catholicité, et que n'y pouvant parvenir, il était entré en pourparlers de mariage avec la protestante Elisabeth, fille de Henri VIII. En attendant, M. Gachard se propose de publier un recueil historique, qui contiendra le résultat de ses recherches en Espagne. Ce recueil se composera d'environ mille pièces originales et de deux mille extraits ou analyses.

Quant aux commentaires sur les événements les plus importants du règne de Charles-Quint, que d'après Brantôme, Valère-André et autres, ce monarque aurait redigés lui-même à l'exemple de César, M. Gachard, malgré des recherches minutieuses tant dans la Bibliothèque nationale, que dans celles de l'Escurial et de l'Académie d'histoire, n'est pas parvenu à les retrouver.

Album national. — Mr Ch. Hen, éditeur, à Bruxelles, et lui-même écrivain élégant, a puissamment contribué par ses publications illustrées à populariser l'histoire de la Belgique. On lui doit déjà l'*Histoire de la Belgique de Théod. Juste,* les *Belges illustres,* la *Belgique monumentale.* Il vient de faire paraître les premières livraisons des *Splendeurs de l'art en Belgique.* Non content de mettre au jour ces beaux ouvrages, pour lesquels il n'épargne aucun frais de gravure, Mr Hen a eu l'heureuse idée d'éditer, sous le titre d'*Album national,* un recueil périodique également illustré, et spécialement consacré aux choses artistiques et littéraires qui concernent la Belgique, et qui ont surtout le mérite de l'actualité. — C'est à la fois un peu du *Magasin pittoresque* et de l'*Illustration* de Paris, et un peu du *Penny-magasine* de Londres. Disposé comme il l'est, ce recueil ne peut manquer d'obtenir un succès d'autant plus grand que la modicité du prix d'abonnement (11 fr. par an) le met à la portée de toutes les fortunes. Les quatre livraisons qui ont paru jusqu'à ce jour, accusent un choix judicieux dans les matières; voilà au moins une revue qui peut pénétrer sans danger dans toutes les familles; c'est un mérite qui est généralement beaucoup plus rare qu'on ne le pense, dans ce genre de publications.

L'Abeille numismatique. — Sous ce titre, M. le libraire Van Dale, à Bruxelles, annonce la publication prochaine d'un recueil, dans lequel seront réunis : 1° Les articles de numismatique, *écrits en français,* qui ont paru, depuis quelques années, dans des mémoires, recueils ou journaux, non spécialement consacrés à cette science; 2° la traduction française des principaux articles de numismatique insérés, aussi depuis quelques années, dans les revues allemandes, anglaises et italiennes. L'*Abeille* paraîtra par volumes in-8° de 500 pages environ, avec planches, au prix de 12 francs le volume, en souscrivant pour quatre volumes au moins. Le premier volume paraîtra en 1845.

Budget des Sciences et Arts pour 1845. — La somme allouée cette année au budget de l'intérieur, pour les sciences et arts, s'élève à fr. 311,500. Voici comment cette somme est repartie: Exposition de Bruxelles, 20,000 fr.; Conservatoire de la même ville, 6000 fr.; Musée royal des armures, 2000 fr.; monument de la place des Martyrs, 8000 fr.; encouragements aux sciences, lettres, etc., 55,000 fr.; observatoire, 45,000 fr.; objets d'art pour le palais de la chambre des représentants, 55,000 fr. Sur cette dernière allocation, on a déjà commandé les portraits de LL. MM. le roi et la reine, les statues de Charles V, de Pépin de Herstal, de Baudouin de Constantinople et de Philippe le Bon; deux tableaux, l'un, représentant l'Institution de l'ordre de la Toison d'or, et l'autre, celle du grand Conseil de Malines.

Publications historiques de l'Institut de France. — Nous croyons faire chose agréable à nos lecteurs, en leur communiquant quelques extraits du rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres de France, relatifs à l'état des publications historiques faites par ce corps savant, qui presque toutes intéressent aussi la Belgique :

Le tome I^er^ des *Historiens occidentaux des Croisades* est terminé; la révision de la carte et de l'index géographique est la seule cause qui retarde la publication de ce volume.

L'impression des *Historiens grecs des Croisades* n'est pas encore fort avancée, mais elle est commencée.

Les *Historiens orientaux des Croisades* sont restés au même point où ils étaient dans le dernier rapport.

Ceux des membres qui sont chargés de continuer l'important travail de la *Collection des historiens des Gaules et de la France*, s'y adonnent avec persévérance; le tiers de la copie du vingt-et-unième volume est déjà préparé pour l'impression.

La commission de l'*Histoire littéraire de la France* tient toujours très-exactement ses longues et laborieuses séances, pour préparer les matériaux de son vingt-et-unième volume.

Le tome V de la *Table chronologique des documents imprimés relatifs à l'histoire de France* est presque terminé. Le manuscrit du tome VI de cette ouvrage est achevé.

L'impression du tome II des *Diplomata et Chartæ*, etc., est aussi presque entièrement terminée, et M. Pardessus n'est plus occupé que de la rédaction des *Indices*.

Des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, il y a vingt-quatre feuilles tirées, six bonnes à tirer, huit en épreuves et deux en composition.

De la *Table chronologique de la collection entière des ordonnances des rois de France*, il y a cent quarante-deux feuilles tirées, et huit sont en épreuves.

Concours de la Société royale des Sciences, de l'Agriculture, etc., de Lille. — La Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, met au concours, pour l'année 1846, les deux questions suivantes, pour chacune desquelles elle décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. :

1° Quel était l'état des arts du dessin dans la partie de la France qui forme aujourd'hui le département du Nord, et principalement dans la Flandre française, depuis le milieu du treizième siècle jusqu'à la seconde moitié du dix-septième?

2° Faire l'histoire scientifique et littéraire de la contrée qui forme aujourd'hui le département du Nord.

Adresser les mémoires à Mr V. Derode, secrétaire-général de la société, avant le 1er juillet 1846.

Concours de la Société des Sciences du Hainaut. — La Société des Sciences, des Arts et de Lettres du Hainaut, a couronné dans sa séance du 6 février dernier, un mémoire sur la question suivante, mise au concours de cette année : « *Quel était le pouvoir marital, sous les chartes et coutumes du Hainaut?* »

La société a décidé à l'unanimité qu'une médaille d'or serait remise à M. Vincent Wery, auteur de ce mémoire. M. Wery est avocat au barreau de Mons.

Concours de l'Académie de Bruxelles. — Dans sa séance solennelle du 15 décembre dernier, l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, a décerné les prix aux vainqueurs du concours de 1844. Dans la section d'histoire, M. le chevalier Félix Van den Braden de Reeth, de Malines, a obtenu la médaille d'or, pour son mémoire en réponse à la question :

La famille des Berthout a joué, dans nos annales, un rôle important. On demande quels ont été l'origine de cette maison, les progrès de sa puissance et l'influence qu'elle a exercée sur les affaires du pays.

Concours du Congrès scientifique de Liége. — Le Congrès scientifique de Liége de 1836, ayant arrêté que la somme de 1000 fr. dont il pouvait disposer, serait destinée à fonder un prix pour un travail sur les institutions liégeoises, les délégués de cette assemblée se sont concertés avec l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; qui a consenti à régler le programme et à intervenir comme juge du concours. En conséquence, elle ajoute sa médaille d'or à cette somme, et propose la question suivante :

Retracer l'histoire de la constitution de l'ancien pays de Liége; indiquer ses origines, ses transformations successives, en y ajoutant un aperçu rapide des causes et des événements qui l'ont modifiée d'âge en âge, et en montrant, au moyen d'une comparaison sommaire, quel était le degré de liberté politique où étaient arrivés quelques autres pays à l'époque où la cité de Liége jetait les bases principales de sa constitution.

Ce résumé historique, rédigé selon l'ordre des temps, devra être suivi d'une exposé général de la constitution liégeoise, qui sera présentée dans son ensemble, telle qu'elle se trouvait définitivement organisée dans les derniers temps, en passant en revue, en autant de chapitres distincts, les institutions politiques, administratives, judiciaires, etc.

Les membres du Congrès recevront chacun un exemplaire du mémoire couronné. L'auteur en recevra cent exemplaires.

Les réponses devront être envoyées franches de port, au secrétaire perpétuel, avant le 1er janvier 1847.

Les auteurs ne mettront pas leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise, qu'ils répèteront dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires seront remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété, sauf aux intéressés à en faire tirer des copies à leurs frais, s'ils le trouvent convenable, en s'adressant à cet effet au secrétaire perpétuel.

Concours de la Société des Beaux-Arts de Gand. — La Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand met au concours pour 1845 :

1° *Un poème en langue flamande sur Jacques Van Artevelde, d'au moins* 300 *vers.*

2° *Un discours historique sur le même Jacques Van Artevelde,* en français ou en flamand.

Le prix pour le poème, ainsi que pour le discours couronné, sera une médaille de la valeur de 200 francs.

La production couronnée restera la propriété de la société, qui l'insérera dans ses *Annales.*

Si aucune des pièces n'est jugée digne d'être couronnée, le jury statuera sur l'encouragement que mérite celle qu'il aura distinguée.

Chaque concurrent joindra à son œuvre une devise, qu'il répètera sur un billet cacheté, contenant son nom et son adresse.

Celui qui se sera fait connaître d'une autre manière quelconque, ou qui enverra son œuvre après le terme prescrit par l'article suivant, sera exclu du concours.

L'envoi des pièces destinées au concours, devra être fait avant le 15 mai 1845, au secrétaire de la société, franc de port.

Lettres

ADRESSÉES

PAR MAXIMILIEN I, ARCHIDUC D'AUTRICHE, DEPUIS EMPEREUR,

A l'Abbé de S^t^-Pierre, à Gand,

ET A QUELQUES AUTRES PERSONNAGES.

1477-1487.

Rien n'est plus propre à faire connaître la vie intime d'un homme célèbre que sa correspondance. Ses projets, ses désirs, les tendances de son esprit, ses espérances et ses craintes s'y trahissent à chaque instant, quelle que soit d'ailleurs la retenue qu'il se soit efforcé de mettre dans ses lettres. Si celles-ci sont adressées à un ami, à un frère, à un fils, elles acquièrent une bien plus grande importance encore; car dans l'intimité, on a l'habitude de déposer le masque, de jouer cartes sur table, d'exprimer sa pensée toute entière. On ne saurait trouver un exemple plus frappant de la vérité de cette assertion, que dans la *Correspondance de l'empereur Maximilien I et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas* (de 1507 à 1519).

Quoi de plus attachant que ce livre, qui dévoile la politique secrète, les bizarres desseins, les singulières idées de ce prince, si remarquable sous tant de rapports! Dans les notices dont M. Le Glay a accompagné cette importante

publication (1), ce savant éditeur a parfaitement fait ressortir tout ce que ces relations épistolaires offrent d'intérêt pour l'histoire du commencement du XVI^e^ siècle.

Ce que nous venons de dire, peut également s'appliquer aux *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau,* publiées par les soins de M. Groen Van Prinsterer (2). Aucune histoire de Guillaume le Taciturne ne nous offre autant de particularités, autant de renseignements curieux, sur la marche des affaires politiques pendant la révolution des Pays-Bas du XVI^e^ siècle. Grâce à cette volumineuse correspondance, la sévère figure du fondateur de la république des Provinces-Unies nous apparaît dans tout son jour, et l'on peut suivre pas à pas les grands desseins, les gigantesques et ambitieuses pensées de ce profond potitique.

La correspondance de Charles-Quint, que M. le docteur Lanz (3) vient de mettre en lumière, est encore un monument historique du même genre, à côté duquel les détails intimes, fournis sur cet empereur par Leti, Robertson, Ulloa et autres, sont bien pâles, bien insignifiants.

M. le baron de Reiffenberg n'a pas rendu un moindre service aux études historiques, en nous donnant la *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II* (4).

Lors de mon séjour à Vienne, j'eus occasion de compulser la fameuse collection des Fugger, et je dois avouer que pour l'histoire générale de l'Europe pendant la seconde moitié du XVI^e^ siècle, c'est la source la plus précieuse que l'on puisse trouver.

(1) Paris, Renouard, 1839 ; 2 vol. in-8°.

(2) Leide, Luchtmans, 1839 ; 7 vol. in-8°.

(3) *Correspondanz des Kaisers Karl V aus dem königl. Archif und des Biblioth. de Bourgogne.* 1513-1532. Leipzig, 1844; in-8°.

(4) Bruxelles, 1842 ; in-8°.

On sait que la puissante maison de banque des *Fugger*, à Augsbourg, entretenait dans toute l'Europe une active correspondance avec ses associés et co-intéressés. C'est cette correspondance qui se conserve à la Bibliothèque impériale, sous le nom de *Collectio Fuggeriana* ou *Fuggerische Relationen;* elle se compose de 28 volumes in-folio, et embrasse les années 1568 à 1604. On y trouve sur les événements de cette époque les renseignements les plus secrets, les plus minutieux.

Plusieurs fois déjà, le *Messager des Sciences historiques* a publié des lettres inédites de personnages célèbres, qui se rapportent à notre histoire. Dans le volume 1829-1830, p. 249 et suiv., M. Voisin a fait paraître quelques lettres du Taciturne; M. Willems en a donné de Marguerite de Parmes, dans le volume de 1836, p. 349 et 431. En 1843, nous-même nous avons inséré dans le *Messager des Sciences* (1) quelques lettres du comte d'Egmont. Nous espérons que nos lecteurs n'accueilleront pas avec moins de faveur les lettres de Maximilien, que nous nous proposons de publier aujourd'hui; elles complèteront en quelque sorte les détails que nous avons sur ce prince, et auront d'autant plus d'intérêt qu'elles embrassent une toute autre époque que celle de la *Correspondance* publiée par M. Le Glay. En effet, nos lettres sont toutes, sauf quatre, datées de 1477 à 1482, c'est-à-dire, lorsque Maximilien n'était encore qu'archiduc d'Autriche. Elles peignent donc le prince au début de sa carrière politique, et, quoique la plupart de ces lettres aient toute la raideur officielle d'une dépêche, on y voit percer certains traits de caractère, qui s'accusèrent complètement dans la suite.

Lorsque nous étions encore archiviste de la Flandre orientale, il nous arriva un jour de trouver parmi une masse

(1) Pag. 175 et suiv.

de sales papiers, une farde portant le titre de *Rebut*. Curieux d'examiner ces pièces, auxquelles on avait cru devoir donner spécialement cette étiquette peu attrayante, nous l'ouvrîmes, et fûmes recompensés de notre curiosité, en y rencontrant parmi une foule d'autres documents historiques importants, les lettres que nous publions aujourd'hui. A l'époque du transport des archives des couvents supprimés à la Préfecture de l'Escaut, en 1795, il paraît que, pour tromper la cupidité des agents français, chargés de fouiller dans nos dépôts publics, et de les dépouiller de ce qu'ils renfermaient de plus important, le zélé conservateur de toutes ces archives prit la précaution de placer le mot *Rebut* sur beaucoup de paquets qui renfermaient les documents les plus remarquables. C'est grâce à ce stratagême que le dépôt de la Flandre orientale a conservé bien des pièces de prix, et entre autres celles qui font l'objet de cette publication. Ces lettres sont au nombre de trente-sept. Comme tout le monde n'est pas familiarisé avec le vieux français, la langue flamande et le latin, nous avons cru convenable de placer en tête de chaque pièce une analyse succincte et substantielle de ce qu'elle renferme. Nous avons imité en cela la marche suivie par M. Le Glay pour la *Correspondance*. Nous nous sommes abstenu de grossir cette publication de notes historiques sur les personnages et les événements dont il y est question. Ce travail nous eût forcé d'échanger notre modeste rôle d'éditeur contre celui d'historiens de la période qu'embrassent ces lettres, et, nous le répétons, notre but en mettant ces documents en lumière, n'est que de fournir de nouveaux matériaux à ceux qui voudraient écrire la vie de l'empereur Maximilien.

Jules de Saint-Genois.

N° 1. *Maximilien à l'Abbé de S^t^-Pierre* (1), *à Gand, au seigneur de Vere, comte de Bouchan et de Grandpré.*

Il mande qu'il a donné des instructions pour eux à Jean Beyer, maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, lequel leur en fera part. — (*Original*).

(Mons, 12 mai 1477).

Maximilian, duc d'Austrice, de Bourgogne, de Brabant, etc. Reverend pere en Dieu, tres chiers et bien amez, nous avons oy bien et au long, ce que nous a dit notre amé et féal chevalier, conseillier et chambellan messire Jehan Beyer, maistre d'ostel de notre tres chiere et tres améé campaigne la Duchesse, de vostre part, touchant vostre besoigne et ce que par vous a esté fait par dela depuis votre partement de devers nous, dont avons esté et sommes bien contens. Sur quoy lui avons declairé nostre intencion, ainsi que par lui serez plus amplement adverti lequel pour ceste cause, renvoyons par devers vous, Reverend pere en Dieu, tres chiers et bien amez, notre S^t^ soit garde de vous. Escript en notre ville de Mons en Haynnau, le xij^e^ jour de May l'an lxxviij. — Maxi. — Plus bas : N. Corteville.

Suscription : A reverend pere en Dieu, nos amez et féaulx, l'abbé de Saint Pierre lez nostre ville de Gand, le conte de Bouchan et de Grantpré, s^r^ de la Vere, nostre, lieutenant-général de Hollande, Zeelande et Frize, messire Guillaume Moroltingher, docteur, et Pierre Lanchals, commis sur le fait de nos demaines et finances, et à chacun d'eulx.

N° 2. *Maximilien à l'Abbé de S^t^-Pierre, à Gand.*

Il lui recommande Vincent De Vy, chapelain de l'évêque de Metz, qui lui a rendu de grands services, et le prie de le pourvoir du premier bénéfice vacant. — Il l'assure d'avance de sa reconnaissance. — (*Original*).

(Bruges, 31 octobre 1477).

Maximilien, duc d'Auteriche, de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Lucembourg et de Gheldres, conte de

(1) Cet abbé se nommait Philippe Courault ; il mourut en 1490 (Sanderus, *Gandav. rerum*, éd. 1627, p. 323).

Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynaut, de Hollande, de Zeelande, de Namur, de Zuytphen. Reverend pere en Dieu, tres cher et bien amé, pour consideration des bons et aggréables services que nostre bien amé sire, Vincent De Vy, prebstre chapellain domestique de reverend pere en Dieu, nostre tres cher et tres amé cousin, l'evesque de Metz, nous a precedemment faits soubs nostre dit cousin en plusieurs façons et manières, fait journellement et esperons que faire nous doye de bien en mieux, nous avons la personne dudit sire Vincent en bonne et singuliere recommandacion. Et pour ce que tant pour ces causes que pour audit plusieurs à ce nous mouvans, nous desirons ledit, Sire Vincent estre pourveu d'aucuns benefices en noz pays et seigneuries, afin mesmement que doresnavent il se puist mieux et plus honnestement entretenir en nostre service, et que avez en vostre collation plusieurs benefices d'aucuns desquels le pouvez pourveoir; nous escripvons presentement par devers vous, et vous prions et requerons le plus affectueusement que plus povons que en faveur de nous a ceste nostre premiere requeste vous veuillez pourveoir icelui sire Vincent du premier benefice, soit prebende, cuer, chapelle ou autre qui cy apres escherra vacant à vostre dite collation et disposition. En le preferant à ce avant tous autres, quels qu'ils soient. Et en ce faisant, nous ferez plaisir tres aggréable, lequel nous ne mettrons pas en obly, mais le recognoistrons envers vous quant d'aucune chose nous requerrez. Et afin que congnoissons l'affection que avez à nous et obtemperiez à nos requestes, vous requerons que sur ce que dit est incontinent nous escrivez et signifiez vostre vouloir et intencion. Reverend pere en Dieu, tres cher et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bruges, le dernier jour d'octobre, l'an lxxvij. — Maxi. — Plus bas : De Gondebault.

Suscription : A reverend pere en Dieu, nostre amé et féal conseiller l'abbé de Saint-Pierre-lez-Gand.

N° 3. *Maximilien au Prieur de l'abbaye de S^t^-Pierre, à Gand.*

Il le prie de donner, en considération de la rigueur de la saison, une prison moins dure à Antoine de Poitiers, qu'il avait fait mettre en *chartre privée* pour certain délit. — (*Original*).

(Bruxelles, 1 janvier 1477 (1478).

De par le duc d'Ostrice, de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Lucembourg et de Gheldres, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynaut, de Hollande, de Zeelande, de Namur et de Zutphen.

Religieuse personne, tres chier et bien amé, nous sommes advertiz que au moien de certain delict, commis et perpetré par frère Anthoine de Poitiers, religieulx profes du monasètre de Saint Pierre lez nostre ville de Gand, il a esté mis en chartre, où il est encores detenu en grant pouvrete et misère, et pour ce, religieuse personne, tres chier et bien amé, que le temps present est dure à cause de la saison d'iver, et que ledit frère Anthoine pouroit cheoir en quelque inconvenient à cause des froidures qu'il sueffre journelement, et que aucuns ses prochains parens et amis nous ont remonstré son cas, nous suplians de le vous recommander, meismement de vous requerre, affin de le mectre en lieu plus honneste et convenable pour lui. Nous escripvons presentement par devers vous; et vous prions et requerrons tres acertes que en faveur et pour contemplacion des parens dudit frère Anthoine, et à ceste nostre requeste vous veuilliez eslargir icelui frère Anthoine de ladite dure prison où il est detenu, ou du moins le mectre en aultre lieu plus convenable et aisie pour lui que faire se poura jusques à la venue de reverend pere en Dieu, nostre amé et féal conseillier, vostre abbé et prelat et le sien. Et en ce faisant vous nous ferez plaisir, religieuse personne, tres chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en notre ville de Bruxelles, le premier jour de janvier a° lxxvij. — Maxi. — Plus bas : N. Corteville.

Suscription : A religieuse personne, nostre tres chier et bien amé, le prieur de l'abbaye et monastère de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 4. *Maximilien à l'Abbé de S^t^-Pierre, à Gand.*

Il lui mande son projet de tenir un chapitre des chevaliers de la Toison d'Or, le 2 mai prochain. A cet effet, il le prie de se rendre à Bruges, pour assister, en grande tenue abbatiale, à la messe solennelle qui sera célébrée à cette occasion. — (*Original*).

(Gand, 22 avril 1478).

Maximilian, duc d'Austriche, de Bourgoingne, de Brabant, de Lymbourg, de Luxembourg et de Gheldres, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynnau, de Hollande, de Zeelande, de Namur et de Zutphen. Reverend père en Dieu tres chier et bien amé, nous avons deliberé et conclut, avec noz tres chiers amez les chevaliers freres de l'ordre de la Thoison d'or, de relever et emprendre prouchainement ledit ordre pour en estre le chief et souverain, ou lieu de feu, de noble memoire le duc Charles, darrenier duc de Bourgogne et de Brabant, nostre beau-pere et predecesseur trespassé, que Dieu absoille, et puis au second jour du mois de may prouchain venant, et ès jours en suivans tenir et faire la solemnité et la feste et convencion generale dudit ordre avec lesdits frères chevaliers d'icellui, pour ce lors appelez et mandez venir en nostre ville de Bruges et d'illec aussi faire lors dire et celebrer en l'eglise, solemnellement et devotement, le divin service accoustumé, et qu'il appartient selon les status et ordonnances dudit ordre, lequel divin service desirons estre accompaingné, honoré et decoré de vostre personne et d'autres notables prelas d'eglise de noz pays de pardeça, voisins audit lieu. Ce que vous escrivons, reverend pere en Dieu tres chier et bien amé, et vous prions et requerons affectueusement et bien acertes, que, toutes excusacions cessans, vueillez venir et estre en personne devers nous en nostre dite ville de Bruges, le premier jour dudit prochain mois de may, tout furny et pourveu de chappe, mitre, baston pastoral et d'autres ornemens d'eglise honnestes qui vous competent à cause de vostre prelature, et dont avec accoustumé user ès solemnitez du divin service, pour l'après disner dudit jour venir aux vespres et le lendemain matin à la messe solemnelles de ladite feste, et ès autres jours ensuivans avec lesdits autres prelas que parcillement y mandons, pour assister audit divin service, et l'accompaingner et decorer comme il appartient pour la

reverence de Dieu et à nostre contemplacion et requeste, et vous nous y ferez singulier plaisir, sy ny vueillez faillir, ou de ce nous escondire comment quil soit, reverend pere en Dieu, tres chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Gand le xxij^e^ jour du mois d'avril, l'an lxxviij. — Maxi. — Pus bas : Steenberch.

Suscription : A reverend pere en Dieu, nostre amé et féal conseiller l'abbé du monastère de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 5. *Maximilien au même, à Guillaume Moroltinger et à Pierre Lanchals.*

Il mande qu'il leur envoie des lettres closes, destinées à être communiquées aux députés de Hollande, Zélande et Frise, qui doivent prochainement se réunir à La Haye. Il y exprime le désir à ceux-ci que Jacques Bossaert, conseiller de feu Charles le Téméraire, Jean Wandele et Jean Lodye, secrétaires de Maximilien, soient conservés dans leurs fonctions, quoiqu'ils soient étrangers aux trois pays ci-dessus. — Il les charge de présenter ces lettres aux députés susmentionnés, et d'appuyer sa proposition de tout leur pouvoir, en faisant valoir que ceux du Hainaut ne se sont jamais opposés à accorder les droits d'indigénat à ceux qui avaient longtemps occupé des emplois publics dans le pays. — (*Original*) (1).

(Bruges, 1 mai 1478).

Maximiliaen ende Marie, hertogen van Oisteryc, van Bourgoengnen, van Brabant, van Limborch, van Lutsemborch ende van Gelre, graven van Vlaenderen, van Artois, van Bourgognen, van Henegouwe, van Hollant, van Zeelant, van Namen ende van Zuytphen. Eerwaerdige vader in Gode, lieve ende wel geminde, wy zeynden u mit desen tegenwoordigen brieve, zekere andere onse beslotene brieven, die wy scriven aen die van den ridderscippen ende gedeputeerden van onse goede stede, onsen landen van Hollant, Zeelant ende Vrieslant, daer mede wy begeren dat onse lieve ende getruwe meestere, Jacob Bossaert, wylen raed van

(1) Voir sur les assemblées des États-généraux de cette époque : Gachard, *Lettre à MM. les Questeurs de la Chambre des Représentants*, Bruxelles, 1841, in-8°.

wyleneer onsen zeere lieven heere ende schoenvader, zaliger gedachten, Jan Wandele ende Jan Lodyc, onse secretarisen in onse voorseide landen, officien hebben ende bedienen mogen, gelyc u breeder blycken zal mogen by die copie van onse voirseide brieven, inhoudende mede geloeve up u luyden, dit wy u hier inne besloten zeynden ende want eerwaerdige vader in Gode, lieve ende wel geminde, wy dese zaeke zeere ter herte hebben, begerende dat die volcomen voirtganck hebbe, soe scryven wy oec tegenwoerdelic aen u, begerende ende versouckende ende niet min ontbiedende ende bevelende met rechter ernste dat ghy onse voirseyde beslotene brieven presenteert ter naester dachvaert, die men in onse stede van der Hage houden zal, ende die zelve gepresenteert wesende, begeert ende versouct van onsen wegen an die voirzeide van den ridderscippen ende gedeputeerde van onse goede steden, dat zy onse voirseide tegenwoordige bede ende begeerte consenteren ende admitteren willen, zonder des in eeniger maniere te willen weygeren, gemerct dat se zo redelic is dat mense na rechte ende redene in geenrewys schuldich en is te weygeren hunluyden voort daerup doende van onsen wegen alle die onderwysen die uluyden dyncken zal toter materie dienende ende zonderlynge onder andere hoe dat die van onsen lande van Henegouwe, die van eenre natuyre zyn als zy, admetteren ende toelaten dat alle de gene die in den voerseiden lande lange jaren gewoont hebben ende gehilict (1) gegoet ende hoire wyven ende kinderen aldaer geboren ende van vrienden ende magen zyn, diensten ende officien hebben ende bedienen mogen gelyc ende in alre maniere als die gene doen die in den zelven lande geboren zyn, ende te dien eynde dat zy ymmer geen redene en hebben ons onse voirseyde tegenwoordige redelicke bede ende begeerte te wygeren, zoe geloeft hunluyden oec van onsen wegen te doen, hebben onse brieven van non prejudicie, zulke als zy begeren zullen willen, ghelyc wy hun oec scryven, ons voert overscryvende die andwoorde die zy u hier up geven zullen om ons daer na te mogben rechten. Eerwaerdige vader in Gode, lieve ende wel geminde, onse heere God zy met u. Gescreven in onse stede van Brugge, den eersten dach van mey, anno lxxviij. — Maxi.

(1) Pour *gehuwelykt:* mariés.

Suscription : Aen den eerwaerdigen vader in Gode onse lieve ende getruwe raeden, den Abt van Sinte Pieters te Gend, heere Willem Moroltinger, doctoer, ende Pieter Lanchals, gecommitteert upt feyt van onse demeynen en financien.

N° 6. *Maximilien au même, au seigneur de Vere, comte de Bouchan, à Guillaume Moroltinger, Jean Beyer et Pierre Lanchals.*

Il les charge de conclure un arrangement avec les *expulsés* de Gouda, Schoonhoven, Dordrecht et autres villes, conformément à ce qui a été décidé à son départ de Hollande. — Si la chose est impossible, ils devront les assigner devant le conseil de Maximilien, pour leur faire obtenir justice. — (*Original*).

(Mons, le 12 mai 1478).

Maximilian, duc d'Austrice, de Bourgogne, de Brabant, etc. Reverend pere en Dieu, tres chers et bien amez, en ensuivant ce que a nostre partement de nostre pays de Hollande avoit este conseen et avisé touchant le fait des expulsez de nos villes de Goude, Scoenhove, Dordrecht et autres, nous vous ordonnons et commandons expressement, que par tous les milleurs moiens et manières que saurez aviser, vous appoinctez amiablement lesdits parties de leur consentement, ou se non, leur donnez et assignez jour certain et competent par devant les gens de nostre conseil pour les oyr d'une part et d'autre, pour au surplus leur faire et administrer raison et justice. Et en ce ne faictes faulte, car tel est nostre plaisir, reverend pere en Dieu, tres chers et bien amez nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Mons en Haynau, le 12e jour de May l'an lxxviij. — Maxi. — Plus bas : N. Corteville.

Suscription : A reverend pere en Dieu, noz amez et feaulx l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand, le conte de Bouchan et de Grantpré, nostre lieutenant general de Hollande, Zeelande et Frize; messire Guillaume Moroltinger, docteur; messire Jehan Beyer, maistre d'ostel de nostre tres chiere et tres amée compaigne, la Duchesse, et Pierre Lanchals, commis au fait de noz demainne et finances, et à chacun d'eulx.

N° 7. *Maximilien à l'abbé de S^t^-Pierre, au seigneur de Vere, à Guillaume Moroltinger, Jean Beyer et Pierre Lanchals.*

Il leur mande que, pour triompher entièrement de ses ennemis auxquels il fait la guerre en ce moment, il ne lui manque que de l'argent, tant pour entretenir l'armée que pour payer le solde des hommes d'armes, et subvenir aux besoins de l'artillerie. — Il leur écrit donc aux fins de recourir de nouveau à des emprunts, à la vente des revenus, etc. — Il les prie de lui expédier le plus tôt possible de l'argent de la Hollande, de la Zélande et provinces voisines, afin qu'il ne soit pas obligé de renoncer à une victoire certaine. — Il serait important d'emprunter aux Hollandais une somme de 80,000 écus, ou plus pour un espace de 5 années. — Il espère qu'il en obtiendra une partie par anticipation. — (*Original*).

(Mons, 20 mai 1479).

Reverende in Christo pater carissime, ac fidelis consanguinee et carissimi dilectissimique consiliarii nostri : ablate sunt nobis littere v. in Agacomitis (1), superiore quatriduo confecte, que quid in rep. fidei v. a nobis commissarum executione confeceritis certitudinem et exacte v. diligencie simul testimonium pre se ferebant validissimum. Verum cum ad eam necessitatem redacti sumus ut belli odio, huic bello quo non tam libenter quam necessario pro nostri status, subditorum patriarumque nostrarum tutamime accingimur, nos exponere coacti fuerimus, quo hostem nostrum, superis faventibus, a nostrornm agrorum limine strenue valideque propulsemus arceamusque, in qua re nihil aliud preter peccuniam nobis deest, sine qua nec excercitum pascere, militibus stipendia solvere, artillerie sumptibus ceterisque, que ad tantam belli mollem (*sic*) necessaria sunt, sufficere valemus. Eam ob rem vobis scribendum duximus quo et mutuorum viis (si qua adhuc apud vos mutuorum spes est) redditnum venditionibus, officiorum oneracionibus ac denique precarie pratica ac solicitationem omnem exactissimam dilligentissimamque adhibeatis operam, quo ex Hollandia, Zellandia illisque adjacentibus provinciis peccunie nobis evestigio properèque transmittentur, ne earum deffectu tam pul-

(1) La Haye.

chram tamque obstentatam nobis victoriam atque ditionum nostrarum ab hoste nostro liberationem deserere cogamur, quod non minus durum quam acerbum perpetuis temporibus nobis futurum esset. Est igitur opere precium consultissimis prudentissimisque mediis a vobis octuaginta milium aut majoris summe, si potest, pro quinque annis seu quanto longiùs fieri poterit, ab Hollandinis practicanda precaria, qua concessa, concedetur autem, ut speramus, de eius anticipatione aut super ea mutuis non minus prudenter quam diligenter a vobis curandum est, idemque de mutuis opidorum de Harlem et Alkemar quorum vestris in litteris meministis, a vobis faciendum censemus, et eorum omniumque his in negociis comperietis certitudinem nobis scribere occius. Cetera que ad vestrarum litterarum responsionem spectabant, ex carissimo consilliario ac hospicii nostri magistro, Johanne Bayer, uberùm intelligere potuistis. Ex Moncium, die vicesima mensis Maij, anno lxxviij. — Maxi. — Plus bas : N. Corteville.

Suscription : Reverendo in Christo patri, abbati sancti Petri prope opidum nostrum Gandense, fidelibus dilectisque nostri domino de Veris, consanguineo nostro, domino Wilhelmo Moroltinger, utriusque juris doctori, domino Johanni Beyer, militi, necnon Petro Lanchals, commissario super factum financiarum nostrarum, consiliariis nostris carissimis.

Essai historique et statistique

SUR

LES JOURNAUX BELGES [1].

JOURNAUX DES PROVINCES DE LIMBOURG ET DE LIÉGE.

PROVINCE DE LIMBOURG (2).

§ 1er. *Hasselt.*

1° Petites Affiches *de la province de Limbourg.* — In-4°; éditeur, Billen. Se publiait en 1834.

2° Courrier du Démer. — Hebdomadaire. A paru du 19 décembre 1833 au 10 octobre 1834.

3° Nouvelliste de Hasselt. — Hebdomadaire, puis bis-hebdomaire et ensuite 3 fois par semaine. A paru du 12 octobre 1833 au 15 mai 1836. Cette feuille a aussi porté le titre de *Nouvelliste du Limbourg.*

(1) Cet article fait suite aux notes déjà publiées par l'auteur sur ce sujet, dans le volume du *Messager des Sciences historiques*, an. 1844, p. 134, 213, 365 et 507, et qui contiennent l'historique des journaux du Brabant. (*Note de la Réd.*)

(2) On trouvera, à la fin de notre *Essai*, un chapitre supplémentaire consacré aux journaux des localités du Limbourg et du Luxembourg qui, par suite du traité de paix du 19 avril 1839, ont cessé de faire partie de la Belgique.

*4° Journal du Limbourg belge. — In-folio, 3 fois par semaine; impr. de P. F. Milis. Ce journal, dont les premiers numéros portaient le titre de *Journal du Limbourg,* se publie depuis le 19 août 1840.

§ 2. *Tongres.*

1° Vedette du Limbourg. — In-folio, 3 fois par semaine; impr. de E. Allognier. Ce journal, qui a paru en 1839 et 1840, fut fondé dans le but de faire opposition à l'acceptation des 24 articles et au morcellement du territoire. Lorsque cette feuille cessa de paraître, les abonnés reçurent, pendant quelque temps, une édition de l'*Espoir* (publié à Liége), à laquelle on donnait le titre de *Vedette du Limbourg.*

*2° Limburgsch nieuws Aenkondigingsblad. — In-4°. Créé le 16 mars 1844.

§ 3. *S^t^-Trond.*

1° Le Postillon *extraordinaire de tous les Pays-Bas et autres.* — In-4° de 4 pages; bis-hebdomadaire. Editeur, De la Haye; vignette (grav. sur bois) représentant un postillon à cheval. Un exemplaire à la bibliothèque royale. — Cet intéressant journal, imprimé à S^t^-Trond, « à l'imprimerie patriotique (1), » a paru du 20 janvier 1790 au 15 février 1792, époque où le gouvernement interdit sa circulation dans les Pays-Bas autrichiens. Il subit une interruption depuis le 2 mai 1790 jusqu'au 18 février 1791. Le *Postillon extraor-*

(1 « Le sort de S^t^-Trond, disait l'*Ami des Belges* (28 mai 1790), ne doit pas être indifférent à la juste reconnaissance des Belges; cette ville fut l'asile des proscrits; c'est là que s'imprimèrent toutes les pièces propres à préparer et à consolider la révolution. Des hommes qui se sont exposés à tout le ressentiment Autrichien, méritent toute compassion des Brabançons. » Un fait digne de remarque, c'est que pendant les troubles du XVI^e^ siècle, S^t^-Trond avait déjà été le lieu de réunion des *Confédérés,* réunis contre le duc d'Albe.

dinaire publiait chaque semaine, sous le titre de : *Censeur impartial,* un supplément contenant une bibliographie critique des pamphlets qui paraissaient en si grande abondance à cette époque. La collection de ce *Postillon* se compose de 30 nos, et celle du *Censeur* de 15. — Le 19 février 1791, il reparait sous le titre de : *Postillon Exropéen,* publiant chaque fois un supplément de 2 pages, il cessa le 15 février 1792, pour se réunir au *Journal Européen;* nous ne connaissons pas le sort de cette dernière feuille : elle était de format in-8° (chaque numéro de 16 pages); elle doit avoir commencé en 1791. Le prospectus du *Postillon extraordinaire de tous les Pays-Bas et autres* s'exprime ainsi :

« Quand la horde infernale est enfin rentrée pour jamais dans les ténèbres, et que très-vainement elle chercherait de rouvrir ces profonds cachots arrosés des larmes des malheureux qu'elle se faisait un cruel plaisir d'immoler; et maintenant que toutes les routes sont aplanies par cette liberté si nécessaire aux progrès de l'esprit et de la raison, et à la félicité des peuples, pourrions-nous donc craindre pour notre *Postillon,* un sort pareil à celui de son prédécesseur (*), qui a si pitoyablement péri au milieu de la plus brillante course, et dont le désastre a vivement excité les justes regrets de tous les amis du bon sens et de la vérité. Non, les feux de la philosophie brillent d'un éclat trop pur; dégagée des liens du préjugé, de ces fantômes cruels qui ont tyrannisé si longtemps le genre humain, et porté le ravage et la dévastation dans son sein, l'Europe court vers sa félicité; et c'est en ce moment que chacun doit à l'envi y concourir, et travailler avec ardeur à ce sublime ouvrage de sa regénération. En conséquence, notre *Postillon,* jaloux de prouver son zèle, et connaissant toute l'importance du devoir et de l'engagement qu'il va contracter, aura un très-grand soin de ne donner que le frein convenable à son coursier, et bien différent de ces coursiers extrêmement lents, de ces jour-

(*) « M***, auteur du *Postillon de Versailles,* fut traduit, en 1783, à la Bastille, où il a péri de la manière que chacun l'a appris lors de la destruction de cet infernal temple du despotisme. »

naux et mercures, dont les auteurs prennent leurs chimères pour des réalités, leurs rêves pour des résultats de la politique la plus profonde, et qui repaissent ainsi le public de leurs visions. Il mettra en usage des ressources extraordinaires et inconnues, pour pénétrer jusqu'au fond des cabinets politiques, pour en percer les voiles les plus mystérieux, et enfin, pour se trouver au réveil des différents souverains et de leurs agents. Il volera donc et rapportera, d'un pays à l'autre, avec fidélité et célérité, toutes les mesures prises à la cour, celles des représentants des diverses nations; il mettra à découvert le jeu des machines et secrets ressorts, qui produisent les grands mouvements.

» La censure sur les pamphlets, nouveautés et autres ouvrages, sera marquée au coin de la plus exacte vérité et d'une précision, qui mettront le public à même de ne pas se dégoûter de lire tout ce qu'on lui offre sur les matières du temps.

» L'impartialité et le travail de ce *Censeur*, réunis aux efforts de notre *Postillon*, deviennent donc même nécessaires aux personnes qui suivent, par les journaux, la marche des affaires et des révolutions; ainsi qu'aux historiens qui saisissent avec avidité toutes sortes de matériaux pour en faire leurs annales, et qui font ensuite passer à la postérité des faits chimériques et des actes supposés. Nous nous flattons par cette entreprise rendre un service très-essentiel, non-seulement au siècle présent, mais encore aux siècles futurs. »

Le *Postillon Européen* (n° 1, 19 février 1791) contient l'avis suivant, expliquant la cause de l'interruption de ce journal :

« Ce même *Postillon* avait, l'an passé, dirigé son coursier principalement vers les contrées belgiques; mais fidèle à l'engagement qu'il avait contracté de dire constamment la vérité, n'ayant voulu se charger que des dépêches tendantes à déchirer le voile qui couvrait les yeux des Belges; à briser leurs fers honteux, et à reconcilier avec le plus juste et le meilleur des rois ce peuple séduit et égaré par des êtres aussi abjects que turbulens et ambitieux; enfin, pour avoir refusé de vendre ses services à la horde infernale, l'*ex-souverain-congrès*, il s'est vu persécuté, proscrit et même emprisonné. — Cependant, après l'orage on voit venir le beau temps :

déjà un nouveau jour pur et serein luit sur ces belles contrées belgiques; le règne de l'imposture y est expiré, et l'on n'y craint plus la tyrannie et les pouvoirs sanguinaires de ces milliers de *petits souverains;* car un seul y domine glorieusement, et c'est Léopold; ainsi notre *Postillon,* jaloux de témoigner son amour, son respect et sa reconnaissance pour ce grand roi, qui, non content d'avoir délivré la Belgique et tous ses fidèles sujets de l'esclavage, leur promet encore une félicité durable. Et pour répondre tout à la fois aux désirs des bons citoyens qui ont daigné réclamer la continuation de ses services, notre dit *Postillon* va recommencer ses courses, principalement vers ces contrées belgiques, où il ne négligera rien pour coopérer à la félicité publique, en portant avec zèle les vœux de la nation au pied du trône, et en rapportant avec empressement, dans le sanctuaire de la patrie, les bontés et les généreuses dispositions de S. M. »

Nous avons dit que le *Postillon Européen* cessa de paraître le 15 février 1792, pour se fondre dans le *Journal Européen.* On trouve dans cette dernière feuille (18 février 1792, n° 36, tom. 2), l'avis suivant sur la réunion de ces deux journaux :

« Les personnes abonnées au *Postillon Européen,* recevront désormais à la place de cette feuille, qui n'a plus lieu, le *Journal Européen,* qui paraît le mercredi et le samedi. Les propriétaires du *Postillon* se flattent que leurs souscripteurs leur sauront gré de leur faciliter par cet arrangement l'acquisition d'un journal dont le succès est décidé, et qui acquiert tous les jours un nouvel intérêt par les soins des rédacteurs et par les circonstances actuelles. Le rédacteur-propriétaire du *Journal Européen,* à qui des occupations incompatibles avec la rédaction d'une feuille publique ne permettent pas de suivre ce genre de travail, en a remis la direction à deux personnes dont les talents connus dans la république des lettres et les efforts réunis ne pourront que coopérer à l'amélioration de ce journal. »

Il a paru (à Bruxelles?), au commencement de l'année 1792, deux ou trois brochures, chacune de 8 pages, sous le titre de : *Tableau de la dilapidation des deniers royaux et pu-*

blics par les ex-souverains brabançons, ou extrait du registre des États du Brabant, des années 1789 *et* 1790, *publié pour l'instruction de la nation belgique et de la postérité.* Le *Postillon Européen* (n° 94, 11 janvier 1792) et le *Journal Européen* (p. 87 et n° 36, 18 février même année) ont reproduit ces brochures; on y montre de quelle manière les États-belgiques-unis employèrent les fonds mis à leur disposition. Le total de ces tableaux s'élève à fl. 11,942,002-2-6. Les journalistes Linguet, Feller et Brosius figurent aussi dans ces listes; voici ce qu'on y lit :

« Ordonnance de paiement à M. Linguet, pour la souscription de douze cents exemplaires de son journal, à deux louis . . . . . Fl. 31,350 00 00

» Idem à M. l'abbé Feller, pour la souscription de douze cents exemplaires de son journal, à raison d'un louis 15,675 00 00

» Idem à M. Brosius, pour la souscription de cent exemplaires de son journal, à raison d'un louis. . 1,306-13-04

» On voit que Linguet, Feller et Brosius, ces écrivains dont le *désintéressement* et la *religion* guidaient la plume, étaient souverainement favorisés en Brabant. Ce *trio* fameux ne manquera pas sans doute de réclamer contre cette médisance. On sait comme ces trois écrivains stipendiés défendirent la cause du congrès : Linguet, dans ses *Annales politiques,* Feller, dans le *Journal historique et littéraire,* de Luxembourg, et Brosius, dans sa feuille sottement intitulée : *Journal philosophique et chrétien,* comme s'il y avait des journaux *payens.* Il est bon qu'on sache aussi que H. J. Brosius avait dédié à *Leurs hautes et souveraines Puissances les États-Unis des Pays-Bas catholiques* son journal, dont le règne s'est éteint avec celui des protecteurs. »

*2° De Haspegouwer. — Feuille hebdomadaire, créée le 4 janvier 1845.

PROVINCE DE LIÉGE.

§ 1er. *Liége.*

1° Élite des nouvelles. — In-4°, chaque n° de 4 pages. Cette feuille est la première, à notre connaissance, qui ait paru dans le pays de Liége. Nous n'en avons vu qu'un numéro (aux archives du royaume), portant la date du 20 avril 1749.

Quelques années plus tard, en 1756, Pierre Rousseau fonda à Liége le *Journal encyclopédique;* un mandement du prince-évêque, du 27 août 1759, en interdit la publication dans tout le pays de Liége; l'éditeur alla s'établir dans la ville de Bouillon, où son journal continua à paraître jusqu'en 1793. Nous nous réservons donc d'en parler plus amplement lorsque nous serons arrivé au chapitre de la province de Luxembourg.

*2° Gazette de Liége et Journal de Liége. — In-4°, puis petit in-folio et ensuite grand in-folio; éditeur, J.-F. Desoer. Le journal publié par M. Desoer, existait dès l'année 1759; il a paru sous le titre de *Gazette de Liége* jusqu'en 1810. En 1811 il prit le titre de *Journal du département de l'Ourte,* et en 1814 celui de *Journal de la province de Liége.* Depuis 1831 il est intitulé Journal de Liége *et de la province.* Au commencement de ce siècle, M. Luc Lignac (1), médecin et littérateur, contribuait à la rédaction de cette Les rédacteurs actuels sont MM. Muller et Frère. M. l'avocat Fallise rédigeait autrefois les articles théâtres : aujourd'hui c'est l'avocat Delbouille qui est chargé de cette tâche.

(1) Ayeul de Mr H. Lignac, ancien éditeur de *Mathieu Laensberg* et du *Politique,* et aujourd'hui directeur de la régie des chemins de fer de l'état. Mr H. Lignac a eu l'obligeance de nous communiquer des renseignements curieux sur plusieurs de nos journaux.

3° Journal en vers et en prose. — Dans sa *Biographie liégeoise* (II, 491), M. De Bec de Lièvre cite ce journal comme ayant été publié à Liége, en 1783 et 1784, par Jean-Nicolas-Marcelin Guérineau, chevalier de St-Péravi, poète, né en France. Ce chevalier vint se fixer à Liége, en 1778, et y mourut en 1789. St-Péravi était connu, en France, par de jolies pièces de vers, telles que l'*Epitre sur la consomption,* les *Stances sur une infidélité*, l'*Idylle de Philène et Laure,* la *Romance de Lucrèce,* etc. De plus, il est auteur d'un roman satirique assez ingénieux : *Le Chinois à Memphis,* d'un traité sur la culture des fleurs, et de nombreux ouvrages sur l'économie politique. M. le baron de Stassart lui a consacré un article dans la *Biographie universelle* des frères Michaud.

4° Journal historique et politique *des principaux événements du temps présent, ou Esprit des gazettes et journaux politiques de toute l'Europe.* — Rédacteur, Brosius. A paru de 1785 (?) à 1788. Une ordonnance impériale, du 26 janvier de cette dernière année, en interdit la publication. Cette ordonnance, insérée dans ce journal, année 1788, n° 7, p. 345, fut annullée par édit du congrès, en date du 29 mars 1790.

5° Le Nouvelliste impartial. — Impr. de J. J. Tutot. Hebdomadaire; chaque numéro de 48 pages petit in-8°. A commencé en janvier 1789. Les numéros d'un trimestre forment un volume, avec titre; le premier volume comprend les n°s 1 à 13, et le second, les n°s 14 à 26. Nous n'avons vu que le second (avril-juin 1789), le seul que possède la bibliothèque royale; il provient de la librairie de MM. Polain.

Le directeur des postes à Luxembourg (D'Olimart) ayant signalé au gouvernement l'existence de cette feuille, et demandé des instructions à son égard, on lui répond, par dépêche du 2 juillet 1789, qu'on a permis à l'imprimeur

Tutot, à Liége, de faire circuler dans les Pays-Bas le *Nouvelliste impartial,* à condition qu'il en remette chaque cahier, avant l'impression, à la censure du chargé d'affaires de l'empereur à la cour de Liége, alors M. Bastin. D'Olimart (10 décembre 1789) transmet au gouvernement un n° contenant, aux pages 449 et 474, « des calomnies atroces, » qui, à son avis, méritent la suppression de ce journal (1).

Ce journal contient peu de détails concernant la Belgique; mais il en renferme beaucoup sur les événements qui se passaient alors dans les autres pays, et particulièrement en France. Le plan de cette publication paraît avoir été imité du *Journal encyclopédique,* publié à Bouillon. Les exemplaires du *Nouvelliste impartial,* du *Journal patriotique,* de la *Feuille* et de la *Gazette nationale liégeoise* sont aujourd'hui fort rares.

6° Journal patriotique, *pour servir à l'histoire de la révolution arrivée à Liége, le* 18 *août* 1789, *où sont consignés tous les événemens qui y sont relatifs; les opérations et recès des états et des régences municipales du pays, ainsi que des observations et mémoires sur les vices de l'administration, sur les moyens de réforme, et, en général, sur tout ce qui concerne la constitution des Liégéois; par une société de citoyens.* — Impr. de J.-J. Tutot. Le *Journal patriotique,* auquel travaillèrent MM. Henkart, Reynier, Fabry, Bassenge et Lebrun, a paru du 18 août 1789 au 20 mars 1790. La collection forme trois volumes in-8° : le premier se compose de 11 n°s et de 168 pages; le deuxième, de 20 n°s et de 320 pages, et le troisième, de 12 n°s et de 396 pages. La bibliothèque royale en possède un exemplaire complet. — L'avant-dernier numéro (n° 11, 13 mars 1790) contient l'avis suivant :

(1) Archives de l'État, conseil privé, carton n° 1580.

« Les citoyens rédacteurs du *Journal patriotique,* avaient consacré avec empressement leurs soins et leur travail à la composition de cette feuille; mais leur fortune ne leur permet pas de supporter plus longtemps la perte que jusqu'à présent ils ont essuyée; en conséquence, ils annoncent à MM. les souscripteurs que le n° 12, qui paraîtra samedi prochain, et qui complétera les 26 feuilles du 1er volume de 1790, sera le dernier n° qu'ils publieront; cependant, par l'arrangement que proposent MM. les propriétaires et rédacteurs du *Journal général de l'Europe,* l'histoire de notre révolution ne demeurera pas incomplète pour ceux de nos souscripteurs qui préfèrent d'en avoir la continuation à retirer au bureau l'excédant de leur abonnement. Tel est cet arrangement :

» Nos souscripteurs recevront, jusqu'au 1er juillet, une feuille par semaine, rédigée par les auteurs du *Journal général de l'Europe,* et dirigée de manière qu'elle fera suite au *Journal patriotique.*

» Ceux de nos souscripteurs qui ne seront point abonnés au *Journal général de l'Europe,* pourront se procurer ce journal jusqu'à cette époque du 1er juillet, au prix modique de trois livres. A ce terme, on prendra avec les souscripteurs des arrangements, plus favorables au public qu'à l'intérêt des propriétaires du *Journal général de l'Europe.*

» On croira aisément à ce désintéressement de leur part, lorsqu'on saura qu'ils ont destiné pour une offrande à la patrie le produit des trois mois d'abonnement, que nous devrions leur remettre pour continuer nos engagements envers nos souscripteurs, pour six mois, qui accepteront cet arrangement; nous ne dirons rien de ce trait de patriotisme; nous craindrions de l'affaiblir en cherchant à le faire valoir.

» Nous ne chercherons pas non plus à montrer l'avantage que trouveront nos souscripteurs dans la continuation que proposent MM. les propriétaires du *Journal général de l'Europe;* les talents de son rédacteur, M. Lebrun, sont depuis longtemps connus et appréciés. »

Comme le *Journal général de l'Europe* cessa de paraître dans notre pays en 1790, nous croyons que la continuation du *Journal patriotique* aura cessé en même temps; ce qui

nous confirme dans cette opinion, c'est que nous n'avons vu que le premier numéro (portant l'indication : 2e année, tom. II) de la feuille faisant suite au journal entrepris par Bassenge et consorts; il est intitulé : *Journal patriotique, pour servir à l'histoire de la révolution de Liége;* in-8° de 16 pages.

M. Schayes, à Bruxelles, possède dans sa précieuse bibliothèque un assez grand nombre de brochures relatives à la révolution française; elle sont reliées en six volumes, et l'un de ces volumes contient les pièces suivantes, qui complètent, en quelque sorte, le *Journal patriotique*. Elles ont été toutes imprimées à Paris, par les soins des principaux partisans de la révolution liégeoise, alors réfugiés dans cette ville; nous ignorons si ce sont là toutes les pièces que ces MM. firent paraître à Paris touchant la révolution de leur patrie :

1° Discours prononcé à la barre de l'assemblée nationale, le 27 juillet 1792 (4e de la liberté), à la séance du matin, par une députation du comité-général-révolutionnaire des Belges et Liégeois-unis. In-8° de 10 p.

2° Les révolutionnaires de Franchimont (pays de l'évêché de Liége), à la société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré (7 novembre 1792). De l'imprimerie du Cercle social, rue du Théâtre-Français, n° 4; in-8° de 7 p.

3° Français républicains ! In-8° de 16 p. De l'impr. de la Cour des miracles, rue Neuve de l'Égalité (février 1793).

4° Égalité, liberté, unité, indivisibilité de la république, fraternité ou la mort. Extrait des procès-verbaux qui constatent la réunion des patriotes réfugiés des ci-devant pays de Liége, Franchimont, Stavelot et Logne, en assemblée générale populaire au ci-devant palais Cardinal, local qui leur a été assigné par la commune de Paris. Assemblée générale des Liégeois réfugiés à Paris, au ci-devant palais Cardinal. Séance du 11 juillet 1793, 2e de la république fran-

çaise, à onze heures du matin. — De l'impr. de la société typographique, rue et collége des Cholets. In-8° de 16 p.

5° Adresse à la convention nationale, présentée par l'assemblée générale populaire, en masse, des citoyens réfugiés des ci-devant pays de Liége, de Franchimont, de Stavelot et Logne, le 6 août 1793. In-8° de 11 p.

6° Extrait des délibérations de l'assemblée générale populaire des réfugiés Liégeois, Franchimontois, etc., séante au ci-devant palais Cardinal, vieille rue du Temple, à Paris. Séance du quintidi 5 ventôse an II (23 février 1794). — De l'impr. de Glisau et Pierret, rue du Murier Saint-Victor, n° 8. In-8° de 8 p.

Nous citerons également la brochure suivante, quoiqu'elle ne soit pas des réfugiés liégeois :

Pétition des administrations et réfugiés du département de Jemmapes à la convention nationale (octobre 1794). A Paris, de l'imp. de Limbourg, rue des Filles-Thomas, n° 88. In-8° de 4 p.

7° Feuille nationale liégeoise. — Ce petit journal, qui ne porte aucune indication du nom de l'imprimeur ni du rédacteur, a paru depuis le 19 août jusque vers la fin du mois de novembre 1789. Il se publiait tous les jours, par numéros de 8 ou quelquefois 4 pages du format in-12. La collection se compose de 2 volumes : le premier comprend 61 n°s ou 402 p., et le second, 30 n°s ou 240 p. La bibliothèque royale en possède un exemplaire complet, acheté à M. Polain en avril 1839; cette gazette est excessivement rare.

8° Journal philosophique et chrétien; *par H. J. Brosius. Dédié à leurs hautes et souveraines Puissances, les États-belgiques-unis.* — Impr. de J. J. Tutot; hebdomadaire, chaque numéro d'environ 40 pages in-8°. La collection se compose de 52 numéros, formant 4 volumes; la bibliothèque royale (fonds Van Hulthem) en possède un exemplaire.

Le jeune abbé Brosius, élève et collaborateur de Feller, était non-seulement le rédacteur, mais encore (suivant M. Van Hulthem) l'imprimeur de ce journal, lequel a paru de janvier à décembre 1790. Il renferme une foule de pièces curieuses sur la révolution brabançonne; il est écrit en faveur des états et des ecclésiastiques; on y trouve notamment l'analyse d'un grand nombre de publications du temps, qui consistaient principalement en pamphlets.

Dans sa dédicace à *Leurs Hautes et souveraines Puissances les États-belgiques-unis,* Brosius s'exprime ainsi :

« Proscrit et opprimé (1) par le même pouvoir arbitraire, qui a frappé les coups les plus violens sur votre conseil, sur votre clergé, vos évêques, vos universités, sur vous-mêmes, Messeigneurs, et sur toute la nation, je me trouve aujourd'hui aussi honoré par l'accueil que vous me faites, que je l'avais été, aux yeux des hommes sensés et orthodoxes, par la proscription qui vient à cesser avec le despotisme d'où elle était émanée. »

9° L'Ami des Hommes, *journal historique, politique et littéraire; par M. De Beaunoir, membre de la société des amis de la constitution monarchique.* — In-8°; bis-hebdomadaire, n^os^ de 16 pages. A paru du 16 avril à la fin de juillet 1791 (n^os^ 1 à 29, 308 pages); c'est ainsi, du moins, qu'est composé l'exemplaire (réputé complet) que nous avons vu dans la librairie de M. Van Dale, à Bruxelles (2). Il était assez difficile de savoir où il avait été imprimé; mais une lettre de Beaunoir, que l'on trouvera plus loin, apprend que c'est à Liége qu'il fut publié. Le libraire Latour était chargé de la vente et de recevoir la correspondance adressée à Beaunoir, concernant la rédaction du journal. Dans son pros-

(1) Une ordonnance impériale du 26 janvier 1788, avait interdit, dit-il, sous les peines, les plus sévères, son journal publié alors sous le titre de *Journal historique et politique,* et que nous avons cité plus haut.

(2) Voir le 1^er^ catalogue de 1844, p. 13.

pectus, l'auteur annonçait l'apparition de sa feuille sous le titre de *Vengeur;* mais il ne se décida à lui donner ce titre qu'aux trois derniers numéros (27, 28 et 29); ceux-ci sont intitulés : *Le Vengeur et l'Ami des hommes.* Ce journal est écrit en faveur des principes monarchiques; on y remarque des articles (fabriqués sans doute par Beaunoir) d'un *Quaker,* nommé John Wilh, et d'un *Solitaire des Ardennes,* contenant quelques détails sur la révolution liégeoise.

« Beaunoir avait pour nom véritable Al. J. B. Robineau; il naquit à Paris, et se crut obligé, à la suite d'une spéculation malheureuse (circonstance qu'il nous apprend lui-même dans une lettre à Lebrun), de changer le nom que lui avait donné son père, en celui de Beaunoir, qui en est l'anagramme. Il vint en Belgique à la fin de 1789, se fit Vonckiste, Van der Nootiste, royaliste, et trahit tous les partis pour *refaire sa fortune.* En 1791, il publia plusieurs libelles remplis de calomnies et d'obscénités. Les deux principaux sont le drame de *Van der Noot,* et le roman, intitulé : *Les Masques arrachés;* le premier parut sous le nom de *Von Schön-swartz* (de Beaunoir), et le second sous celui de *Jacques Lesueur, espion honoraire de la ville de Paris, et ci-devant employé du ministère de France, en qualité de clairvoyant dans les Pays-Bas autrichiens.* Dans *les Masques arrachés,* Robineau se donne aussi les noms de baron de Bamberg. » Les lignes qui précèdent sont extraites de l'excellent ouvrage que M. Ad. Borgnet a publié récemment sur la révolution brabançonne (*Histoire des Belges à la fin du dix-huitième siècle,* t. I, p. 278); on y trouve également reproduite la note que Vonck, dans ses *Naerdere onzeydige aenmerkingen* (p. 141), a consacrée à Robineau, et dans laquelle ce vertueux démocrate fait connaître le rôle d'espionnage que joua alors ce méprisable écrivain. Il paraît que M. Borgnet ne connaissait pas le journal que Beaunoir a publié sous le titre de l'*Ami des hommes;* cela nous fait

penser que ce recueil doit être assez rare. Nous allons en donner quelques extraits qui feront encore mieux connaître l'auteur.

N° 20 (mai 1791) :

« J'étois à Bruxelles dans le moment où mon n° 19 fut imprimé. J'avois chargé un ami de présider à sa rédaction. Il y a inséré un article que je me hâte de désavouer; c'est celui qui regarde M. Linguet, dont je respecte les talents, et auquel j'ai des obligations personnelles et bien essentielles, puisque c'est lui qui m'a sauvé, au mois de mai de l'année 1790, de la fureur de Van der Noot et de ses dignes satellites, qui avoient l'ordre de m'arrêter et de me livrer au peuple, sous le prétexte de me conduire en prison, parce que j'avois osé jetter la première pierre à ce fameux démagogue. Un de mes amis m'enleva au milieu de la nuit, et M. Linguet me prêta cinquante écus, qui me servirent à me réfugier en Hollande, où j'écrivis le drame de Van der Noot. »

Le 15 juin 1791, par une pluie battante, les gouverneurs-généraux firent leur rentrée à Bruxelles. Beaunoir (n° 24) rapporte le couplet suivant, qui fut jeté pendant le spectacle auquel assistaient Leurs Altesses Royales. C'est une épigramme contre les doyens des métiers de Bruxelles :

« Lorsque nos princes ce matin,
A nos vœux se rendirent,
Tête nue, une torche en main,
Les doyens les suivirent :
S'il survint un orage affreux
Au milieu de la fête,
C'est que le ciel à ces plats gueux
Voulut laver la tête.

» Ce couplet fit beaucoup rire : on crut y reconnaître la touche aussi gaie qu'originale de M. le chevalier de Meude-Monpas, qui, dans ce moment, est à Bruxelles, où il est généralement accueilli et fêté. »

Sur les observations de John Wilh, le *Quaker,* qui lui reproche de s'occuper peu des nouvelles politiques et des affaires de Liége, Beaunoir (n° 29) lui répond ainsi :

« .... Quand j'ai voulu parler des affaires de Liége, quand j'ai même proposé d'augmenter, à cet effet, mon journal d'un n° par semaine, à condition qu'on m'accorderait le titre de *Citoyen de Liége,* on m'a annoncé qu'il existait un privilége de la *Gazette de Liége,* qui était affermé à un libraire de la ville, qui, sur la foi de ce privilége, avoit établi des presses dispendieuses, avoit contracté des engagements vis-à-vis des rédacteurs de la gazette : on m'a observé qu'il n'étoit pas juste de favoriser une feuille étrangère au détriment d'une gazette nationale, et que, si le gouvernement avoit des lumières et des renseignements à donner à un écrivain, il les devoit tous de préférence à son privilégié.

» Ces raisons m'ont paru très-justes; mais comme je suis tenace dans mes projets et encore plus mauvais calculateur, j'ai fait la proposition de dédommager et le libraire et les rédacteurs, et le privilégié, en me chargeant d'écrire gratuitement la *Gazette de Liége,* pour le plaisir de l'écrire : ma proposition n'a pas été plus acceptée que la première. Le privilégié m'a fait assurer qu'il étoit content de son libraire, que son libraire étoit satisfait de ses rédacteurs, que les rédacteurs l'étoient du public, et que le public paroissoit l'être de la *Gazette de Liége.*

» Tu vois, John, qu'il n'y a pas de ma faute, si je ne te parle des affaires de Liége, et si tu veux en être instruit, souscris chez M. Lemarié, libraire, sous la tour, pour la *Gazette de Liége,* qui paroit trois fois par semaine. »

Beaunoir nous apprend ensuite qu'il avait alors 45 ans, qu'il fut jusqu'en 1788, et pendant 20 ans, l'un des sous-gardes de la bibliothèque du roi, à Paris.

« Désirant, dit-il, m'élancer plus avant dans la carrière dramatique, où je ne m'étois montré que masqué, je demandai et j'obtins ma retraite de la bibliothèque du roi, avec les titres honoraires et mes appointements en pension, que M. Le Noir, alors bibliothécaire du roi, eut la bonté de me faire rembourser sur les fonds mêmes de la bibliothèque, outre une gratification de cent louis, que le roi m'accorda sur le trésor royal, dont je conserve le *bon.*

» Je me livrai tout entier à mon goût pour la littérature dramatique; et quelques succès légers, comme tu dis, frère John, m'en promettoient bientôt de plus marqués, lorsque je me laissai séduire par l'espoir d'une fortune brillante.

» Un médecin (1) de *Monsieur,* frère du roi, était propriétaire du privilége des spectacles de Bordeaux; mais son état qu'il exerçoit à Paris, ne lui permettant pas de donner tous ses soins à une entreprise qui en demandoit de continuels, elle le ruinoit. Je me crus en état de relever cette immense machine; je traitai avec lui, et au mois d'avril 1788, je lui achetai son privilége 800 mille livres. »

Independamment de cette somme, Beaunoir dit que, pour « obtenir l'agrément du privilége d'un maréchal de France, gouverneur de la province, et qui pis est, l'agrément d'un baron, ministre d'état, » il dût encore payer 600 mille livres. Il raconte ensuite les obstacles suscités par le comte de Fumel, qui ne voulait pas se dessaisir de la direction de ce théâtre, comment ses associés firent faillite et lui aussi.

« .... Il ne me restoit, dit-il, qu'un parti à prendre, c'étoit de m'expatrier, c'étoit de venir sur une terre libre écrire mon mémoire, et demander justice de mes associés infidèles, du maréchal et des deux ministres concussionnaires et spoliateurs; de réclamer enfin mes quatre-vingt-neuf mille livres, fruits amers d'une année de peines et d'horreur.

» Ce fut le parti que je pris. Je quittai Bordeaux avec quatorze louis dans ma poche, y laissant ma chaise de poste, faute d'avoir de quoi payer les chevaux; en passant à Nantes, trois spadassins apostés m'y assassinèrent, et je fus obligé, pour continuer ma route, d'y vendre la dernière pièce de mon argenterie que j'avois apportée de Paris à Bordeaux. En traversant Paris, je fus forcé d'y donner ma bibliothèque pour un morceau de pain; enfin, je me rendis à Bruxelles, où je trouvai sûreté et asile. »

Au mois de février 1791, Beaunoir était à Neuwied, petite ville sur les bords du Rhin; ce fut en cette ville qu'il trouva son *Dieu tutélaire,* comme il l'appelle, qui l'engagea à prendre la plume, « pour venger l'autel et le trône. » Ce Dieu tutélaire assura son sort et le mit, dit-il, au-dessus du besoin. C'est alors qu'il vint à Liége publier l'*Ami des hommes.*

(1) Le baron de Breteuil.

Il paraît hors de doute que Beaunoir est l'auteur des *Masques arrachés;* afin de donner le change à l'opinion, voici cependant ce qu'il dit dans le n° 29 de son journal :

« Comme l'auteur inconnu d'un ouvrage scandaleux, intitulé : *Les Masques arrachés,* ouvrage qu'on se plait à m'attribuer pour me rendre odieux à Bruxelles, s'est permis de dire publiquement, après l'avoir écrit dans son ouvrage, que j'avois écrit mon drame pour de l'argent, tu me permettras, toi, John, qui es franc et qui te dis mon ami, de profiter de la réponse publique que je te fais, pour lui donner un démenti formel, en consignant ici la lettre que je lui écrivis le 11 février dernier, et que je fis insérer dans plusieurs papiers publics. »

Suit cette lettre, dans laquelle Beaunoir fait semblant de confirmer ou de rectifier certains faits qui le concernent, et qui sont relatés dans cet ouvrage, tom. II, p. 140 de la seconde édition.

Deux ans et demi plus tard, on retrouve Beaunoir à Bruxelles, sollicitant un octroi pour la publication du *Journal de Bruxelles,* dont il avait été le principal rédacteur pendant les quatre premiers mois de l'année 1790. Quoiqu'ayant plus de rapport à la feuille de De Boubers qu'à l'*Ami des hommes,* la lettre suivante qu'il écrivit au ministre plénipotentiaire de l'empereur (le comte de Metternich), le 26 novembre 1793, est trop curieuse pour ne pas la donner ici :

« L'arme la plus terrible employée par les philosophes anarchistes qui couvrent la France d'un torrent de sang, est la plume : c'est avec la plume qu'ils ont renversé l'autel et le trône; c'est avec la plume qu'ils ont fait d'une nation, naguère célèbre pour son urbanité et son amour pour ses souverains, une meute de tigres et de régicides. Leurs journaux et leurs théâtres leur ont servi de tribunes pour appeler les peuples aux crimes, et les préconiser.

» Il est tems de les battre avec leurs propres armes; il est tems d'éclairer les hommes sur leurs vrais intérêts et de les ramener au bonheur, en les rappelant à la religion, à l'ordre et à leurs devoirs.

» J'avais déjà tenté cette tâche ingrate et pénible en écrivant à

Liége le journal du *Vengeur,* et j'ose croire que je n'ai pas été au-dessous de mon entreprise.

» Le désir d'être plus près de Votre Excellence, et de lui consacrer particulièrement mes talents, m'a amené à Bruxelles, que mon attachement marqué pour la cause de S. M. l'empereur m'avoit forcé de quitter en 1790.

» Votre Excellence connait les efforts continuels, que j'ai fait pour lui prouver mon zèle et mon dévouement, et ses bienfaits m'ont étéune preuve de son contentement, de son estime et de sa confiance.

» La manière dont le *Journal de Bruxelles* était rédigé jusqu'à ce jour, a forcé Son Altesse royale à un acte de sévérité, en le retirant des faibles mains qui le rédigeaient.

» Mais Votre Excellence sait que ce journal est le seul vraiment national, que le supprimer entièrement serait éteindre un des flambeaux qui peuvent éclairer les Belges; que si sa lueur était faible et vacillante, elle peut dans de nouvelles mains rendre une lumière plus pure et plus vive.

» Mes principes, mon inviolable attachement à la cause des rois en général et à celle de l'auguste maison d'Autriche en particulier, sont connus de Votre Excellence, qui souvent a donné des éloges à la fermeté de ma plume.

» J'ose donc la supplier, avec confiance, de vouloir bien me faire accorder par S. A. R. l'octroi du *Journal de Bruxelles,* avec la permission, sous les censures ordinaires, de le faire imprimer et distribuer exclusivement dans tous les états de S. M. l'empereur, par tel imprimeur qu'il me plaira choisir (1). »

10° Gazette nationale liégeoise. — L'existence de cette gazette nous est révélée par M. Ad. Borgnet, qui en a donné plusieurs extraits dans le second volume de son *Histoire des Belges;* il résulte des citations qu'il en fait, qu'elle paraissait en décembre 1792, en 1793, 1794 (?) et en janvier 1795; à cette dernière époque, elle portait le titre de *Gazette nationale de Liége.* Nous doutons si cette gazette n'est pas la

(1) Archives de l'État, conseil privé, carton A, 15.

suite de la *Feuille nationale liégeoise,* dont nous avons parlé au n° 8. — M. Desoer, à Liége, possède un exemplaire de la *Gazette nationale liégeoise,* le seul que connaisse M. Borgnet.

L'auteur que nous venons de nommer, cite également une brochure que publia, en 1794, M. Hyacinthe Fabry, sous le titre de : *Réponse aux différentes observations publiées dans la* Gazette révolutionnaire de Liége. Nous ignorons ce que c'est que cette gazette mentionnée dans l'intitulé de cette brochure.

11° Le Troubadour liégeois. — In-8° de 4 ou 8 pages; quotidien. Ce journal, ainsi que son rédacteur, ont eu une existence singulièrement agitée; le rédacteur était Henri-Joseph Delloye, frère d'un industriel distingué (métallurgiste), qui a été maire de Huy. Henri Delloye, drôle de corps et assez mauvais sujet, avait beaucoup voyagé : il habita, entre autres, les villes de Bordeaux, Nantes et Rheims; il paraît que c'est dans cette dernière ville (où il subit un emprisonnement, probablement pour ses opinions politiques) qu'il commença, le 15 germinal an III (4 avril 1795), la publication de son fameux journal. Grâce à l'obligeance de M. le baron de Stassart, qui a eu la bonté de mettre à notre disposition son exemplaire, il nous sera permis d'entrer dans quelques détails sur les transformations et les vicissitudes de cette bizarre feuille.

Le journal de Henri Delloye, publié sous différents titres, a paru du 15 germinal an III au 8 frimaire an VII (4 avril 1795 au 28 novembre 1798), c'est-à-dire pendant trois ans et deux mois. L'exemplaire de M. de Stassart, quoique peut-être le plus complet qui existe aujourd'hui, ne comprend qu'un peu plus de deux années : il commence par le n° 212 (15 vendémiaire an V), époque où il portait le titre de : *Troubadour liégeois, ci-devant Feuille Rhémoise.*

Nous ignorons l'époque exacte à laquelle Delloye vint établir son journal à Liége; toujours est-il qu'en octobre 1796

il s'imprimait chez la citoyenne Bollen, rue sur Meuse, n° 384; Delloye demeurait alors rue Neuvice, n° 980. Le *Troubadour* porta successivement les épigraphes suivantes, qui témoignent de l'esprit jovial et original du rédacteur : *Véracité, jovialité; véridicité, risibilité; vérité, gaieté; sincérité, hilarité; impartialité, joyeuseté; fêauté, originalité; fidélité, civilité; fermeté, félicité; stabilité, célébrité; nouveauté* et *diversité*. — Dans les premiers numéros du mois d'octobre 1796, l'éditeur annonce qu'il désirerait trouver des colporteurs, « qui crieroient son journal tous les soirs, à l'instar de Paris. » Outre son nom placé au titre, Delloye signait encore chaque numéro au bas de la dernière page.

En 1797, il s'engage une polémique entre Delloye, Léonard Libert et Lambert Bassenge. Ce dernier se plaignit ensuite des « calomnies atroces, » écrites contre lui et insérées dans le n° 93; Delloye fut cité à comparaître, le 16 germinal an V, devant le juge de paix (Jacques-Joseph Chokier). Après des explications données devant ce magistrat, en présence de Bassenge, Delloye fut acquitté, à la condition d'insérer le jugement dans sa feuille. Le mois suivant, le 6 floréal, un jugement du tribunal civil du département de l'Ourte condamna Delloye, pour article calomnieux inséré dans le n° 89 contre Philippe Behr, de Givet : 1° A retracter les calomnies dans trois n°s subséquents; 2° à 900 livres au profit des incendiés, à verser dans la caisse au bureau de bienfaisance; 3° à 300 affiches du jugement et aux dépens.

A dater du 19 juin 1799, Delloye publia, pendant quelque temps, une feuille supplémentaire de 2 pages, sous le titre de : *Feuille liégeoise, supplément au Troubadour,* etc. « Ce bulletin, dit le rédacteur, paroît tous les jours vers midi, pour le dessert des abonnés au *Troubadour,* prix gratis, sauf les porteurs; et prix deux aidans pour les non-abonnés. » — Le 1er prairial an VII (20 mai 1798), sa feuille prend le titre de : *Huron.* 6 numéros; « de l'imprimerie

aux ex-Mineurs. » — Le 1er messidor, le titre est ainsi modifié : *Journal de Liége ou l'Eburon, précis de tous les journaux français et étrangers;* il contenue ainsi jusqu'au 20 du même mois. Il publie alors un numéro intitulé : *Henri Delloye à ses abonnés, passés, présents et futurs,* concernant la prohibition de son *Eburon.* — A dater du 21 messidor, il paraît huit numéros sous le titre de la *Vérité à Liége;* « de l'imprimerie de la liberté de la 4e presse de Delloye, n° 932, sur le Grand Marché. » — Du 1er thermidor au 14 fructidor, son journal se publie sous le titre de : *Le Liégeois français, gazette encyclopédique de tous les soirs.* « De l'imprimerie de la liberté de la presse de Delloye. » — Le 15 fructidor, il paraît un numéro intitulé : *Gilles le Niais, ou l'Esprit des timbrés,* etc. Le lendemain reparaît le *Liégeois français.* — Du 20 au 29 fructidor paraît l'*Après-dinée liégeoise, précis,* etc. 11 numéros. Le dernier contient :

« Les abonnements pour fructidor et autres mois en *or, al* et *ose* étant remplis, ma presse libre se démonte et disparaît, — considérant et entendu que de fausses ou absurdes et irrépublicaines dénonciations pourroient bien avoir été faire leur petit tour ou leur grand tour à Paris, par et pour certains faiseurs (très-dignes assurément de cesser d'être des dénonciateurs). A vendre trois presses scellées, mais non confisquées. Je vends tout mon avoir, pour avoir une imprimerie libre et vierge. C'est le cas de me donner un petit coup d'épaule, pour avoir un journal tout battant neuf à la nouvelle année. De moulin à vent, je vais devenir moulin à eau; je me recommande pour un peu d'eau au moulin. »

Ce numéro annonce également, pour paraître à dater du 1er vendémiaire, le *Liégeois de l'an 7, nouvelles de tous les soirs;* nous ne l'avons pas vu.

Le 1er jour complémentaire an VI (17 septembre 1798) commence la *Feuille liégeoise du soir, par tous les journalistes de l'Europe et Henri Delloye.* 5 numéros; le premier contient :

« Malgré les trois arrêtés du Directoire exécutif, qui prohibèrent

mon *Troubadour liégeois,* mes *Soirées liégeoises* et mon *Eburon;* malgré trois scellés ruineux, malgré une infinité d'entraves ministérielles et administratives, j'ai persévéré à recueillir et répandre l'opinion publique, pour servir mon pays natal.... »

Dans le 4e n° (4e jour complémentaire an VI), il dit :

« Je reprendrai pour l'an VII, et je tâcherai de conserver mon titre de *Troubadour républicain,* sous lequel je publiais ma *Feuille Rhémoise,* commencé en germinal an III. Ce *Troubadour* là ne fut jamais prohibé; et pourtant faisoit-il guerre ouverte à l'anarchie et à la royauté. Il développait hardiment les principes du vrai républicanisme, qui toute ma vie m'ont fait braver les oppressions et les préjugés.... »

Il parut ensuite, jusqu'au mois de brumaire an VII, 33 nos sous le titre de : *Troubadour républicain.* Le premier n° contient ce qui suit :

« Je vous souhaite une sainte et heureuse année, accompagnée de plusieurs autres, lecteurs bénévoles; c'est ma cinquième de journaliste. Mon premier prospectus à Rheims, rédigé dans les prisons du terrorisme, commençait ainsi : La liberté dont jouissait Aristophane, de dire toutes vérités aux républicains grecs, en les faisant rire, est certainement un droit imprescriptible de l'homme comique chez les républicains français.... »

Le 9 brumaire, il paraît, sous le titre de : *Pétition de Delloye au Directoire,* un numéro, dans lequel le rédacteur proteste contre les interdictions portées et renouvelées contre sa feuille. — Du 11 au 14 brumaire, quatre numéros paraissent sous le titre de : *Journal général de l'Europe.* — Du 15 au 21 du même mois, sept numéros sous celui de : *Estaminet de Liége* (1er, 2e, 3e, etc., *Estaminet....*). « De l'imprimerie de Delloye, à l'Écurie, en Souverain-Pont. » — Du 22 au 26 brumaire : *Estafette de l'Ourte et précis des journaux de l'Europe;* « de la 6e imprimerie de Delloye. » — Après l'*Estafette* reparaît *La Vérité à Liége,* nos 9 à 12, « de la 7e imprimerie de Delloye. » — Le 1er frimaire reparaît également le *Liégeois français, gazette,* etc. — Le 7

du même mois, Delloye la remplace par : *Veillée d'Ourte et Meuse,* dont il n'a paru que 2 numéros. Cette publication cesse enfin avec la 2e *Veillée,* portant la date du 8 frimaire an VII.

En voyant la liste suivante des arrêtés d'interdiction portés contre la feuille de Delloye, on est étonné de sa persistance et des moyens employés par l'éditeur pour éluder les défenses qui lui furent faites :

20 Fructidor an V, décret contre le *Troubadour Liégeois;*
5 Germinal an VI, décret contre les *Soirées Liégeoises;*
14 Messidor, décret contre l'*Eburon;*
8 Fructidor, décret contre le *Troubadour Républicain;*
28 Vendémiaire an VII, décret contre le même.

Ce dernier décret porte :

« Considérant que le journal connu sous le titre de : *Troubadour Républicain,* est le continuateur de différentes feuilles prohibées, sous différens titres, qu'il propage des maximes dangereuses, sème la discorde parmi les citoyens, et tend à avilir les institutions républicaines. »

Au mois de frimaire an VII, le Directoire exécutif défendit de nouveau la publication du journal de Delloye; son arrêté est ainsi conçu :

« Le Directoire exécutif,

» Considérant que la feuille rédigée par le citoyen Henri Delloye, imprimée à Liége sous les différens titres de : *Pétition,* de *Journal général de l'Europe* et de *Premier Estaminet de Liége,* est la même que celle déjà prohibée, savoir, le 20 fructidor an V sous le nom de *Troubadour Liégeois,* le 5 germinal an VI sous le nom de *Soirées Liégeoises,* le 14 messidor suivant sous celui de l'*Eburon* et le 28 vendémiaire dernier sous le titre de *Troubadour Républicain;*

» Considérant que ce moyen dérisoire de se soustraire aux arrêtés du gouvernement, annonce de la part du propriétaire de cette feuille les intentions de résister aux autorités conservatrices de l'ordre et des lois;

» Considérant que cette feuille, sous les différens titres ci dessus désignés, continue, ainsi qu'elle le faisait sous ceux déjà prohibés, à semer le trouble et la défiance, à avilir les autorités républicaines, et à égarer le peuple sur les devoirs de ses magistrats et l'exercice légal de leurs attributions. »

Le 9 du même mois, l'administration du département de l'Ourte confirma le décret du Directoire par un arrêté portant ce qui suit :

« Considérant que le titre des *Veillées d'Ourte et Meuse,* sous lequel la feuille de Henri Delloye paraît depuis deux jours, n'est qu'un moyen d'éluder la surveillance et les mesures de sûreté que les lois en vigueur attribuent au gouvernement sur les feuilles publiques; — la feuille périodique, imprimée à Liége et rédigée par Henri Delloye sous le titre des *Veillées d'Ourte et Meuse,* est prohibée; les scellés seront apposés sur les presses servant à l'imprimer. »

On voit que Delloye ne cessa qu'après avoir été poussé à bout, et avoir usé de tous les moyens.

Pendant l'intervalle compris entre l'an VII et l'an XIII, nous ne trouvons plus mention de Henri Delloye comme journaliste; mais une ordonnance du préfet de l'Ourte, du mois de germinal de cette dernière année, nous apprend que ce persévérant publiciste n'était pas mort; en effet, cette ordonnance interdit la feuille qu'il rédigeait alors sous le titre de : *Le Trouvère.* Malgré cette défense, Delloye continua encore, pendant quelque temps, à faire paraître ce journal, et d'en annoncer la vente chez des marchands de nouveautés à Bruxelles et autres villes. En conséquence, le préfet de la Dyle (5 floréal an XIII) donna des ordres, pour que l'impression et la circulation de cette feuille n'aît pas lieu dans son département, et pour que le sieur Delloye soit arrêté, s'il paraissait à Bruxelles. Nous croyons que dès-lors Delloye renonça à la carrière de journaliste; il est mort cinq années plus tard, en 1810.

12° Courrier du département de l'Ourte. — Rédacteur, Lambert Bassenge. Se publiait en 1795-1797.

13° La Tribune publique du département de l'Ourte. — Ce journal, « rédigé par une société de patriotes de 1789, » paraissait en l'an V (1797). M. le comte de Bec de Lièvre (*Biographie liégeoise,* tom. II, p. 598) croit qu'il n'en a paru que 18 numéros, formant 312 pages. MM. Brixhe, Dethier et Lyon étaient les rédacteurs. Henri Delloye la désignait, dans sa feuille, sous le titre de : *Tribune décadaire de l'Ourte.*

14° Gazette de Liége. — Editeur, J. A. Latour. Petit in-folio, quotidien. Créée en 1810? sous le titre qui précède. De 1811 à 1813 elle se publie sous le titre de : *Feuille d'annonces du département de l'Ourte* (format in-4°), et traite exclusivement des annonces, conformément au décret du 3 août 1810. En 1814 elle reprit le titre et le format qu'elle avait en 1810, ainsi que son droit de publier des nouvelles politiques. Le 1er septembre 1824, cette feuille se fondit dans le *Mathieu Laensberg,* qui ajouta à son titre celui de *Gazette de Liége.*

Dans un numéro de l'année 1818 fut publié l'article suivant, relatif à un projet de loi sur la chasse :

« Ne serait-il pas convenable de proposer à l'Académie d'accorder un prix à l'auteur du meilleur mémoire sur la question de savoir si, d'après les coutumes du XIe siècle, le droit de tirer et de permettre de tirer les taupes dans ses champs ou dans ses jardins n'appartenait pas à la catégorie des droits régaliens. En cas de réponse affirmative, ne serait-il pas convenable de créer la charge de grand-taupier du royaume, et, par analogie, ne devrait-on pas la conférer au plus grand de nos éteignoirs.

X, *abonné.*

» Le rejet de la loi répond à notre abonné; au reste, voici un extrait de l'almanach des frères Van Clef, pour le royaume de la Hollande : A l'époque de 1808, il y avait 114 officiers de chasse, savoir : 50 barons, 4 comtes, 10 chevaliers et 50 messieurs sans

titre; total, 114. — Le royaume actuel est plus grand de trois cinquièmes; suivant les proportions, il eut fallu 285 officiers de chasse, savoir : 125 barons, 10 comtes, 25 chevaliers et 125 messieurs; total, 285. »

Les autorités réprimandèrent l'éditeur, en disant :

« Qu'il était permis aux journaux de discuter sur le mérite ou les vices d'une loi proposée aux représentants de la nation; mais qu'il était tout-à-fait répréhensible de chercher, par de mauvaises plaisanteries, à jeter du ridicule sur le gouvernement. »

15° Courrier de la Meuse. — In-folio, quotidien. Editeur-propriétaire, Dieudonné Stas; rédacteur principal, Kersten, et ensuite l'abbé Louis. Cette feuille, créée en juillet 1820, a cessé de paraître sous ce titre à la fin de l'année 1840, époque où elle fut remplacée par le *Journal de Bruxelles*, publié dans la capitale.

16° L'Abréviateur. — Dans une lettre du 17 septembre 1822, publiée le lendemain dans le *Journal de Liége*, Mr D. B. (Dubousquel), parle de l'*Abréviateur* en ces termes :

« ..... S'il est juste de répondre de ses œuvres, et même jusqu'à un certain point de celles des autres, lorsqu'on les employe comme matériaux, par la même raison je me crois fondé à répudier désormais toute responsabilité, relativement à la feuille quotidienne, intitulée l'*Abréviateur*, qui s'imprime chez Madame veuve Duvivier, attendu que depuis le 14 du courant je suis devenu complètement étranger à la rédaction de la dite feuille. »

17° Mathieu Laensberg. — Petit in-folio, quotidien. Ce journal fut fondé, au mois d'avril 1824, par MM. J. Lebeau, Paul Devaux, Charles et Firmin Rogier, Félix Van Hulst et H. Lignac; ce dernier en fut l'éditeur jusqu'en 1837 et le principal rédacteur à partir de 1830. En 1829, il prit le titre de *Politique*. Outre les rédacteurs-fondateurs que nous venons de nommer, MM. J. F. C. Materne, Aug. Visschers,

J. B. Kaufman, Th. Weustenraad et le professeur Godet ont pris, mais plus tard, une assez grande part à la rédaction de cette feuille, laquelle a exercé une grande influence sur les destinées du gouvernement des Pays-Bas. Le *Politique* cessa de paraître à la fin de mars 1841.

18° Courrier universel, *journal politique, littéraire et commercial.* — Petit in-folio, quotidien. Editeur et imprimeur, M. De Sartorius. Créé au commencement de l'année 1829, dans le but de défendre les actes du gouvernement des Pays-Bas. Les rédacteurs et collaborateurs principaux étaient MM. J. B. Teste, père (1) et fils; Ernest Münch (2) et Pocholle. Le sieur Levenbach, israélite, y était aussi attaché en qualité de gérant. Nonobstant le subside de 12,000 francs que le gouvernement accorda à l'éditeur, celui-ci, en faisant faillite, fit mourir le journal peu de temps avant la révolution.

19° L'Industrie. — In-folio, quotidien. Editeur, J. F. Lafontaine; impr. de P. J. Collardin. Ce journal, de la couleur du *Lynx* et du *Messager de Gand*, a paru du 1er janvier 1831 jusqu'au 31 décembre 1841, époque où il se réunit au *Lynx;* ce dernier l'a suivi de près dans la tombe. Les rédacteurs étaient MM. Renard-Collardin, Ophoven, avocat; Ramoux, père, et Teste, fils.

20° L'Echo. — Ce journal orangiste a paru pendant quelques semaines après la révolution; l'éditeur, M. Lambermont, rue au Potay, a été pillé.

(1) Le même qui a été ministre des travaux publics en France, pendant ces derniers temps, et qui est aujourd'hui pair de France et président à la cour de cassation, à Paris.

(2) M. Münch était professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Liége; en 1829 il fut nommé bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque royale de La Haye, et en 1832, bibliothécaire du roi de Wurtemberg; il est mort en 1842.

21° Le Citoyen. — Impr. de Redouté. Cette feuille a paru du 4 au 18 mars 1831 (1).

22° Le Rappel. — In-folio, quotidien; éditeur, l'abbé Moens. A paru du 13 décembre 1833 au 2 juillet 1834. L'éditeur fut, en 1833, traduit devant le tribunal, pour avoir fait paraître ce journal sans indication du nom et du domicile de son imprimeur, conditions exigées par l'article 14 du décret du 20 juillet 1831.

23° L'Espoir, *journal de la province de Liége*. — In-f°, 6 fois par semaine; éditeur, M. R. Beaufays, puis M. Hennebert, et ensuite M. Félix Bayet. M. Adolphe Bayet, avocat, en était le principal rédacteur; les articles de théâtres étaient rédigés par l'avocat Perrin. Ce journal a paru depuis le 1er décembre 1835 jusqu'au 31 mars 1841, époque où il fut remplacé par la *Tribune*.

24° Grandes Affiches. — Feuille hebdomadaire et éphémère, qui a paru en 1836, à dater du 24 novembre.

*25° La Tribune, *journal de la province de Liége*. — Grand in-folio, quotidien. Ce journal, qui paraît depuis le 1er avril 1841, est le produit de la fusion du *Politique* et

(1) Les archives du ministère des finances, relatives aux journaux soumis au timbre, contiennent un tableau dans lequel on trouve les indications suivantes de quelques feuilles éphémères qui ont paru à Liége, après la révolution :

Journal dit	*la Révolution.*	Du 19 octobre au 8 novembre 1830.
—	*de la Fouge.*	Du 4 au 29 novembre 1830.
—	*Willems.*	Du 17 au 18 décembre 1830.
—	*Grégoire.*	Du 1er janvier au 15 avril 1831.
—	*Jeune homme.*	Du 3 janvier au 12 mars 1831.
—	*Redouté* (c'est probablement le *Citoyen,* cité plus haut).	
—	*De Bast.*	Du 26 au 27 mars 1831.
—	*Nicolay.*	Du 21 mars au 29 octobre 1832.

On n'a pu nous dire quels titres portaient ces journaux.

de l'*Espoir*. Pendant quelque temps, l'éditeur a donné à ses abonnés tous les samedis, et gratuitement, une feuille séparée de 8 ou 16 pages in-8°, et portant le titre de : *Tablettes de la Tribune*. Depuis le 1er août 1841, une édition de cette feuille paraît sous le titre de : *Gazette du Limbourg*, pour les abonnés de cette province.

*26° Gazette de Liége, *feuille politique, commerciale et littéraire*. — In-folio, quotidien; éditeur, J. Demarteau. Cette feuille fut créée le 3 avril 1840, pour remplacer, à Liége, le *Courrier de la Meuse*, et pour servir d'organe à l'opinion catholique. Les exemplaires envoyés aux abonnés du Limbourg portent le titre de : *Courrier du Limbourg*.

27° Le Gratis, *gazette d'annonces*. — In-folio, hebdomadaire; propriétaire, Max. Ghilain. Cette feuille a commencé le 3 mai 1841; elle était distribuée gratuitement aux notaires, avoués, aux hôtels, cafés, estaminets et maisons de bains.

28° Courrier des Campagnes, *journal des instituteurs et des pères de familles de la province de Liége*. — In-folio, hebdomadaire. Imprimerie de Max. Ghilain; rédacteur, J. F. X. Wurth. Ce journal a paru du 25 mars 1842 au 3 juin 1844; il était presqu'exclusivement consacré à l'enseignement, et paraît avoir été, dans le principe, imprimé à Visé.

*29° L'Indicateur Liégeois, *feuille d'annonces*. — D'abord petit in-4° (nos de 8 pages) et ensuite in-folio de 4 pages. 2 fois par semaine; impr. de J. Ledoux. Cette feuille, qui se publie depuis l'année 1843, se distribue gratis aux notaires, avoués et aux établissements publics. Elle s'occupe également de politique.

30° Le Notger. — In-4°, hebdomadaire. Feuille éphémère, qui a paru du 15 novembre au 24 décembre 1843.

31° L'Impartial. — Grand in-folio; 2 fois par semaine et ensuite quotidien. Editeur, E. Leduc; impr. d'Aug. De Noel-Houbaer. Collaborateur principal, M. De Damry. Cette feuille a paru du 1er janvier au 3 juin 1844.

32° L'Abeille. — Hebdomadaire; a paru du 3 juillet au 31 décembre 1844.

*33° La Voix du peuple. *Revue politique, historique et littéraire.* — In-8°. Ce recueil se publie, chez Collardin, depuis le mois de novembre 1844.

*34° Le Correspondant *politique, commercial, industriel et littéraire.* — Hebdomadaire. Bureau : Passage Lemonnier, 43. Créé en avril 1845. Le *Correspondant* est d'une nuance catholique et parait avoir été créé pour s'opposer au recueil libéral, intitulé : *La Voix du peuple.*

§ 2. *Herve.*

Journal général de l'Europe. *Politique, commerce, agriculture.* — In-8°; 3 fois par semaine, chaque n° composé d'une feuille. La collection forme environ 40 volumes. Un exemplaire des années 1788 à 1790 à la Bibliothèque royale (fonds Van Hulthem) et aux archives du royaume (1). Ce recueil est généralement connu sous le nom de *Journal de Herve,* parce que les années 1788 à 1790 ont été imprimées dans cette ville. Les années 1785 à 1787 et 1791-1792 ont été publiées à Paris. Ce journal contient beaucoup de renseignements sur les révolutions brabançonne, liégeoise et française. Il était rédigé avec beaucoup de talent et dans les principes d'une sage liberté, par

(1) L'exemplaire des archives comprend de 1785 au 31 juillet 1792, et parait à peu près complet.

M. Lebrun (1), qui, après la journée du 10 août 1792, devint ministre des affaires étrangères, par l'influence des Girondins, et fut guillotiné en 1794; on l'appelait *Lebrun-Tondu*. Dans l'avertissement inséré au 1er volume de l'année 1788, Lebrun s'exprime ainsi :

« Nos malheurs sont trop connus, pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler ici les tristes détails. Ah! qu'ils soyent à jamais effacés de notre mémoire ces momens d'amertume et de chagrin; sacrifions nos ressentimens personnels; oublions les calomnies, les libelles, les trames secrettes qui nous ont perdus, pour ne plus nous souvenir que des bienfaits du sage et puissant monarque, dont la main protectrice nous a soutenus, de l'équité du Tribunal Souverain qui s'est désisté de sa première rigueur, et des bontés de nos lecteurs, de cet empressement si flatteur avec lequel ils ont paru s'intéresser au sort de cet ouvrage.

» Le *Journal général de l'Europe* reparoit donc actuellement sur la même forme à-peu-près que ci-devant (2), c'est-à-dire, qu'il sera composé de trois numéros par semaine, chacun d'une feuille grand in-octavo d'impression... On s'y occupera dans le plus grand détail de tous les objets relatifs à la politique, de manière que la collection formera une histoire du tems présent raisonnée, complette et, à ce qu'on espère, aussi intéressante qu'utile. Nous ajouterons à chaque numéro un supplément de quatre pages, sous le titre d'*Annonces, avis et articles divers* (3), et c'est dans ce supplément que nous renverrons toutes les nouvelles que leur arrivée trop récente, leur moindre dégré de certitude, le manque de détails suffisans n'auront point permis de classer dans le corps de l'ouvrage... »

Cette feuille eut une grande vogue en 1790; mais n'était pas aimée des Vandernootistes ni des Statistes, qu'elle ne

(1) Lebrun cessa de le rédiger au 1er avril 1792; il le fut depuis lors par un Liégeois, nommé J. J. Smits, demeurant rue du Marais, n° 2, fauhourg St-Germain.

(2) Allusion au journal que Lebrun avait publié à Paris sous le même titre, à dater de l'année 1785.

(3) Ces suppléments ont paru sous le titre de : *Annonces, articles et avis divers. Nouvelles politiques.*

flattait guère; aussi, pendant la domination de ceux-ci, eut-elle à souffrir plusieurs proscriptions. Déjà en 1787, le 4 juin, le Conseil souverain de Brabant, en interdisant la circulation du journal dans la province, porta un arrêt de prise de corps contre le rédacteur. Le 27 du même mois, le conseil souverain du Hainaut imita celui du Brabant, en défendant la circulation de cette feuille dans le pays (1). Dans l'entrevue que les députés des provinces belgiques eurent avec le prince de Kaunitz, à Vienne, au mois d'août de cette année, il fut parlé de cette affaire; le ministre Kaunitz dit aux députés :

« Que le conseil de Brabant ne pouvait justifier sur le décret » de prise de corps porté contre le rédacteur de cette feuille, pour » n'avoir pas improuvé, disait-il, les dispositions nouvelles de Sa » Majesté; à quoi on a répondu que le périodiste (le journaliste) » avait décrié les Etats (de Brabant), particulièrement les nobles et » les ecclésiastiques, surtout dans une de ses feuilles, où il les » traita de la manière la plus indigne... Sur quoi le prince dit que » ce décret fut toujours porté mal à propos, puisque tous les jours » on vit alors éclore vingt feuilles où l'Empereur étoit indignement » déchiré (2). »

En février 1788, le gouvernement se plaignit de ce que ce journal eut mal rapporté les événements de Bruxelles du 22 janvier, et d'avoir publié d'autres articles offensant le pouvoir. On chargea le conseiller fiscal de Brabant d'écrire au rédacteur, pour le prier d'être plus circonspect à l'avenir, et d'insérer dans un prochain numéro un article correctif de celui signalé, — sous peine d'interdiction.

(1) C'est le n° 308, du 30 mars 1787, qui paraît avoir provoqué ces mesures. Les décrets cités sont insérés dans le *Recueil des Représentations*, etc., III, p. 172, et VI, p. 39. Ce journal avait déjà été proscrit à Liége, quelque temps auparavant.

(2) Relation et protocole du voyage des députés des états de la province de Flandre, à Vienne, devers S. M. l'empereur et roi, par commission du 25 juillet 1787. Cette relation est insérée dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1843.

« On ne peut, contient un rapport au conseil privé, qu'être étonné de la tournure de ces deux articles de la feuille de Herve, rédigés par un écrivain, sur lequel on aurait cru avoir lieu de compter, après la protection dont il a été honoré par S. M. l'empereur contre l'injuste et téméraire proscription exercée envers lui et sa famille, par le conseil de Brabant (1). »

Quelque temps après, on invite Lebrun à ne plus faire des sorties contre le régime des douanes, et à n'exprimer aucune réflexion sur la guerre contre les Turcs. Une autre fois on se plaint d'un article relatif au différend élevé à l'occasion du choix des trois bourgmestres du ban de Herve. Dans un rapport au conseil privé, en date du 13 décembre 1788, le baron de Feltz s'exprime ainsi :

« Le rédacteur du journal de Herve est en possession d'insérer d'insolents articles dans sa feuille. Il a été souvent admonesté, jamais puni, et ce département ne peut que se croire dispensé de revenir à la charge pour le faire châtier; d'autant plus que cette feuille n'est point soumise à la censure. Il sera donc répondu que

(1) Archives de l'Etat, conseil privé, cartons nos 1578-1580.

Ce rapport conclut à ce que l'on prie l'expéditeur des gazettes, la veuve Hergnies, à envoyer, à dater du 1er janvier 1788, à l'adresse du directeur de la commission ecclésiastique chargée des affaires des études et de la censure (alors le conseiller d'état Leclerc), un exemplaire des feuilles suivantes :

Gazette des Pays-Bas;
— *d'Anvers;*
Feuille de Louvain;
Journal de Herve;
Esprit des Gazettes;
Courrier de l'Escaut;
Journal de Linguet;
Gazette de Leyde;
— *de Harlem;*
— *de Cologne,*
— *de France;*
— *ecclésiastique de France;*
Journal littéraire de Goettingue;
Courrier du Bas-Rhin et de l'Europe.

l'on ne croit pas pouvoir donner aucune suite à son observation (1). »

La circulation dans le Brabant du journal de Lebrun fut encore une fois interdite par décret du congrès, en date du 29 mars 1790. Le 20 du mois suivant, le conseil souverain du Hainaut porta également un arrêt de proscription contre ce journal :

« Comme tendant, par des raisonnemens captieux et une manière insidieuse de narrer les faits, à exciter et fomenter dans les Etats-belgiques-unis, l'esprit de parti, la division, le mépris de l'autorité et l'insubordination, et à provoquer à ce moyen l'anarchie : défend et interdit toute introduction, impression, débit ou communication quelconque de main à autre, dans ce pays et comté de Hainaut, des dites feuilles... »

Ces mesures furent provoquées par certains articles insérés dans les numéros 43, 44 et 45.

Dans le n° 15 (mai 1790) de son *Journal philosophique et chrétien,* Brosius disait que, trois fois par semaine, la feuille de Lebrun faisait circuler dans une grande partie de l'Europe « le poison d'une licence raffinée et de la plus séduisante impiété. » Il publie, dans le même numéro, une lettre de l'abbé Duvivier, secrétaire de l'archevêque de Malines, adressée aux rédacteurs de la feuille de Herve. Dans cette lettre, Duvivier informe l'éditeur que, n'ayant pas tenu les engagements de son prospectus, et son journal étant devenu « un répertoire d'impostures, de calomnies, de sarcasmes, en un mot, un vrai libelle diffamatoire, » Son Eminence se croit obligée de renoncer à son abonnement.

§ 3. *Tignée.*

Le Furet *politique et littéraire.* — Petit in-8°, n^{os} de 4 pages; hebdomadaire. A commencé en juillet 1787; l'exemplaire que nous avons vu chez M. le libraire A. Van

(1) Archives de l'Etat, conseil privé.

Dale (1), se compose de juillet à décembre 1787, 36 numéros, et de janvier au 19 mars 1788, 23 numéros; — rien n'indique qu'il soit complet. Les sept premiers numéros de ce rarissime recueil portent le titre de : *Journal de ce qui s'est passé à Liége et à Spa, depuis le... jusqu'au...* On lit l'annonce suivante dans un numéro :

« Les lettres ou paquets que l'on voudra faire parvenir aux propriétaires du *Furet*, etc., devront être adressés, franc de port, poste restante *aux Battices*. » On souscrit à la poste impériale des Battices. »

On s'aperçoit, en lisant cet avis, que l'on évitait de faire connaître le lieu d'impression du *Furet;* aussi, c'est par hasard que nous sommes parvenus à le découvrir. En compulsant aux archives du royaume les actes du conseil privé relatifs à la censure des journaux, nous avons trouvé qu'il s'imprimait à Tignée, terre franche de l'empire germanique, ressortissant à la cour de Wetzlar. Le village de Tignée est situé à 2 1/2 lieues de Liége, et fait aujourd'hui partie du canton de Fléron.

Le 22 mars 1788, l'avocat Dewez, à Herve, « implore la protection du gouvernement contre la licence du rédacteur de cette feuille, qui se permet de noircir sa réputation au sujet de la conduite qu'il a tenue en qualité de commissaire dans une cause criminelle, dans laquelle se trouvait impliqué le prêtre Curnel, vicaire de Julémont, décrété de prise de corps. » On lui répond qu'il peut s'adresser en justice réglée, le gouvernement ne pouvant intervenir dans cette affaire (2). — Les articles de fonds de ce journal sont rédigés dans un style vraiment barbare.

§ 4. *Verviers.*

*1° Journal de Verviers. — Petit in-folio, quotidien. Ce journal, qui se publie encore, a été fondé, en 1818, par

(1) Depuis lors cet exemplaire a été acheté pour la Bibliothèque royale.
(2) Archives de l'Etat, conseil privé.

M. Charles Perin, de Paris, qui l'a édité jusqu'en 1826. Ses successeurs, MM. Beaufays et Eugène Coumont, en ont toujours conservé le titre principal. Ce dernier fut décoré de la croix de fer, pour avoir été, dit un rapport officiel (1), le « principal moteur du départ des volontaires Verviétois pour Liége, en 1830. » Ce document ajoute que le *Journal de Verviers* contribua beaucoup, à cette époque, à développer l'esprit national. — Au commencement de 1830, des poursuites criminelles avaient été commencées par le parquet de Liége contre ce journal, à raison de ses tendances politiques : un substitut du procureur du roi et un juge d'instruction se rendirent sur les lieux, pour procéder à une enquête; la révolution la fit cesser.

Parmi les principaux rédacteurs de cette feuille avant 1830, nous citerons MM. Foccroulle, avocat (mort à Verviers, en 1829); J. F. Lardinois, Lejeune et F. Mullendorf. En 1832, le directeur-gérant était M. C. G. Nautet; aujourd'hui c'est M. Louis Coumont. — Publié dans une ville célèbre par ses manufactures, ce journal s'applique principalement à la défense du commerce et de l'industrie.

2° Le Spectateur européen, *journal philosophique, politique, littéraire et commercial.* — In-folio, quotidien. Impr de L. Depouille; éditeur principal et rédacteur en chef, L. S... Destourets (Le Sueur Destourets). A paru du 15 septembre 1823 au 7 février 1824 (2). — Le 3 octobre 1829, ce journal reparut à Bruxelles, sous le titre de l'*Ermite des Pays-Bas, journal philosophique, politique et littéraire.*

*3° Nouvelliste de Verviers. — Petit in-folio, quotidien; éditeur, L. J. Franck. Cette feuille se publie depuis le 1er avril 1835.

(1) Arrêté royal du 2 avril 1835, qui décerne la croix de fer à 1031 citoyens.

(2) Nous devons à M. Massau, bibliophile de Verviers, la connaissance de cette feuille, ainsi que plusieurs indications précises sur les autres journaux de Verviers.

4° Journal des Travailleurs. — In-folio, hebdomadaire; impr. d'Eug. Coumont; rédacteur principal, M. Legrand. A paru du 2 juillet au 31 décembre 1837. L'abonnement n'était que de cinquante centimes par mois.

5° L'Avis, *journal des affiches de l'arrondissement de Verviers.* — In-folio, hebdomadaire; impr. de T. Angenot. A paru du 19 août au 31 décembre 1838, époque où il fut remplacé par le *Franchimontois.*

6° Le Franchimontois. — In-folio, hebdomadaire (1) et ensuite quotidien. A paru du 1er janvier 1839 au 26 novembre 1842. Il fut remplacé par le suivant :

*7° L'Industriel de Verviers, *journal industriel, politique, commercial et littéraire.* — In-folio, quotidien; imp. de G. Nautet. Se publie depuis le 27 novembre 1842.

§ 5. *Huy.*

Le Voleur huitois. — Ce journal, rédigé par M. l'avocat Fallise, actuellement secrétaire de la ville de Liége, a paru pendant cinq ou six mois, en 1830. Le premier numéro porte la date du 1er avril de cette année.

Outre cette feuille, on nous a dit qu'il a été publié en cette ville, en 1831 ou 1832, un journal politique et Saint-Simonien, rédigé par M. Nion.

§ 6. *Spa.*

Listes des étrangers qui ont visité Spa. — In-8°. Cette feuille, qui ne paraît que pendant la saison des eaux, se publie depuis le commencement de ce siècle. Ces listes contiennent, non-seulement les noms des étrangers arrivés à Spa, mais encore les annonces des fêtes et redoutes qui ont lieu dans ce charmant séjour; des avis relatifs au commerce, etc. M. ***, à Spa, en possède une collection complète, la seule que l'on connaisse.

A. Warzée.

(1) Pendant le premier semestre de 1839.

De la Peinture historique

EN BELGIQUE.

Les recherches d'un grand nombre de savants ont éclairci nos annales au moyen des documents conservés dans nos archives et dans nos bibliothèques, il n'est donc plus permis d'ignorer les titres de gloire de nos ancêtres; aussi nous semble-t-il nécessaire d'examiner ce que la peinture historique a fait de son côté pour nous en léguer les immortels souvenirs; car les grands hommes ne vivent pas seulement dans les livres, mais encore dans les monuments, les statues et les tableaux, qui servent à transmettre leur renommée aux races futures.

Depuis que la Belgique s'est élevée au rang de nation, et que son indépendance, qu'elle a conquise et proclamée, a été reconnue par l'Europe entière, il nous est permis de jeter un regard sur les siècles passés, et de montrer que, nous aussi, nous avons des phases brillantes, des époques remarquables, et que, mieux que beaucoup d'autres, nous pouvons trouver chez nous de quoi nourrir notre génie et exercer notre talent. Accueillons avec reconnaissance l'hommage que l'étranger rend à nos célébrités, quand il les éternise par des œuvres artistiques ou scientifiques; mais ne lui permettons pas d'usurper des gloires qui sont les nôtres. Tous les jours on nous cite nos plus grands héros, nos meil-

leurs chroniqueurs, nos peintres les plus distingués comme n'appartenant point à notre sol; prouvons, en leur consacrant des monuments, que Godefroid de Bouillon, Rubens et une infinité d'autres, dont plusieurs états se disputent le berceau, sont et resteront toujours Belges. Rompons la glace de notre indifférence. Sachons revendiquer nos titres, et désarmons la critique, dont les jugements trop bien fondés nous accusent de négliger nos annales.

Mais, nous dira-t-on, n'avez-vous pas Gallait, De Keyser et Wappers? Sans doute, ces artistes ont reproduit quelques faits historiques avec un talent remarquable, et ont acquis des droits à notre reconnaissance; toutefois, ce que nous avons fait depuis 1830, est bien peu de chose en comparaison de ce qui reste encore à faire.

Au moment où nous revirions de bord vers les études historiques, « chacun s'est mis à fouiller dans le passé, pour en exhumer quelque sujet dramatique, propre à entrer dans un tableau; on a cru avoir fait un chevalier, parce qu'on avait affublé un corps mal dessiné d'une cotte de mailles; un château gothique, parce qu'on avait aiguisé quelques grêles tourelles dans un ciel bleu-de-prusse; un destrier féodal, parce qu'on avait jeté sur un animal qui pouvait être tout, excepté un cheval, un caparaçon écussonné (1). » Ce n'est pas là ce que nous désirons. Nous voulons des œuvres telles qu'aucune notion de l'histoire ne vienne les démentir, et qui soient des reproductions vivantes du siècle qu'elles peignent; en un mot, des œuvres dignes de passer à la postérité. L'occasion nous paraît ici propice, pour récapituler quelques tableaux historiques dûs au pinceau de nos artistes vivants. — Au premier rang figurent :

L'Abdication de Charles-Quint, — la Prise d'Antioche, par Louis Gallait;

(1) *Messager des Sciences historiques de Belgique,* Gand, 1841, p. 389.

Les Batailles de Courtrai, de Woeringen et de Nieuport, par N. De Keyser;

Une scène de la Révolution de 1830, — *le Dévouement du bourgmestre de Leyde, en* 1574, par G. Wappers;

La Belgique couronnant ses enfants, par De Caisne;

Le Compromis des Nobles, par De Biefve;

Godefroid de Bouillon au saint Sépulcre, par Van Brée;

Le Rétablissement de la Toison d'or à Bruges, par A. Roberti;

Marie de Bourgogne implorant la grâce de ses ministres, — Pierre l'Hermite à la vue de Jérusalem, par C. Wauters;

Mort des comtes d'Egmont et de Hornes, par De Fiennes;

La Chûte de Marie de Bourgogne à la chasse, par Mathieu.

Après ces grandes toiles, il en est beaucoup d'autres, parmi lesquelles plusieurs, bien que traitées sur une moindre échelle, ont un mérite aussi distingué :

Les archiducs Albert et Isabelle assistant à une leçon de Juste-Lipse, par J. Van Eycken;

Le Dévouement des magistrats et des citoyens d'Anvers, en 1576, — *Courage des femmes de Tournay, lors du siége de cette ville par le duc de Parme,* par F. De Braekeleer;

Les derniers moments de Marie de Bourgogne, par J. Storms;

Mort de Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, à la bataille d'Austruweel, près d'Anvers, en 1567, par P. Kremer;

Massacre des magistrats de Louvain, en 1378, — *Prêche de Gueux interrompue par des soldats espagnols près d'Anvers; — Massacre d'Anvers par les Espagnols, en* 1576, par H. Leys;

Marie de Bourgogne demandant aux magistrats de Gand la grâce d'Hugonet et d'Imbercourt, — le Bourgmestre de Bruges visitant Memling à l'hôpital, — Philippe Van Artevelde communiquant aux Gantois les conditions humiliantes proposées par Louis de Male, par F. De Vigne;

Bataille de Béverholt, en 1382, — *Bataille d'Heyligerlé contre Adolphe de Nassau, en* 1568, par Jos. Jacobs;

Le comte Louis de Crécy à Courtrai en butte aux menaces d'une populace effrénée, qui massacre sa suite, par E. Slingeneyer;

Les derniers moments du comte d'Egmont, par M. Van Roy;

Dernière entrevue de Guillaume Ier et du comte d'Egmont à Willebroeck, par J. Louis Van Hemelryck;

Dévastation et pillage de l'église d'Eynhoven, en 1542, — *Départ des Gueux d'Anvers, le* 4 *avril* 1585, *pour faire sauter le pont qu'Alexandre Farnèse avait fait construire sur l'Escaut*, par J. Ruyten;

Bataille de Ransbeek, par Ange François;

Edouard III, après la bataille de Crécy, en 1346, *trouve parmi les morts le cadavre de Jean de Luxembourg, roi de Bohême*, par Buchmann;

Everard T'Serclaes mourant, par Th. Schaepkens;

Pépin le Bref terrassant un lion, par Vervat;

Philippe le Hardi, au moment de mourir, recommande son fils, Jean Sans Peur, à ses officiers; — Charles-Quint créé chevalier de la Toison d'or à son baptême, par Tilmont;

Gui de Dampierre et sa famille dans les prisons du Louvre, par J. Van de Velde, etc.

Pour rendre hommage à la pensée des auteurs dans le choix de leur sujet, nous ajouterons à cette liste *la Bataille de Prêle*, par E. Gisler, et *le Départ pour Bruges des* 5000 *Gantois commandés par Ph. Van Artevelde*, par P. Van Hanselaere.

Voila le résumé très-incomplet de ce que nous avons fait. Mais après avoir donné le nombre de ces tableaux, qui, au premier aspect, paraît considérable, disons quelques mots sur ce qui reste à exploiter; et le champ est fertile. Longtemps encore, il y aura à cueillir pour tous. Et lorsqu'on aura épuisé l'histoire de cette longue suite de siècles, espérons que d'autres faits non moins importants, non moins glorieux, viendront fournir aux peintres futurs de nouveaux sujets propres à illustrer leur pinceau.

On sera peut-être étonné de ne pas voir figurer parmi les noms que nous avons cités plus haut, d'autres illustrations non moins distinguées. Si MM. Navez, Wiertz et Van Ysendyck sont d'excellents peintres d'histoire sainte, nous sommes convaincu qu'ils pourraient cultiver avec le plus brillant succès l'histoire nationale. Que ces artistes ne croient pas que leur génie doive se borner à reproduire des scènes, où il y a peut-être plus de difficultés à vaincre, plus de talent à déployer : non, la patrie a droit au pinceau de ses enfants, comme à la lyre des poètes; l'un et l'autre doivent honorer son nom et célébrer ses triomphes.

On a pu remarquer que l'époque la plus exploitée jusqu'ici, est celle de nos luttes avec l'Espagne : l'administration des Artevelde a également offert plus d'un épisode digne de figurer sur la toile. C'est, comme nous l'avons dit, en comparant la partie achevée de l'œuvre, avec ce qui est encore à l'état de matériaux, que l'on peut se convaincre que notre histoire est riche, « et qu'elle contient une suite inépuisable de faits pathétiques, nobles et glorieux, d'événements qui ont tout l'eclat de l'antiquité, et sont dignes d'être transmis aux races futures (1). » L'on nous a représenté Jean I^er^, vainqueur à Woeringen : ne

(1) *Messager des Sciences historiques de Belgique,* Gand, 1833, p. 171.

pourrait-on pas le montrer combattant pour la victoire? Nous avons vu les derniers moments des comtes d'Egmont et de Hornes; sont-ils plus sublimes lorsqu'ils portent leur tête sur l'échafaud, que lorsqu'ils répandent leur sang à S^t^-Quentin et à Gravelines? Et T'Serclaes, entrant la nuit à la tête de ses compagnons dans Bruxelles, est-il moins digne de reconnaissance que rapporté mourant sur la place, victime de la vengeance du sire de Gaesbeek? Peintres, n'allez pas, comme l'ont fait plusieurs, chercher dans les fastes de nos voisins ce que vous pouvez trouver dans les nôtres. Les règnes de Richilde, de Robert le Frison, de Charles le Danois, de Baudouin IX, et de ses filles Jeanne et Marguerite; ceux de Jean I^er^, de Gui de Dampierre, de Louis de Male, de Wenceslas de Luxembourg et des ducs de Bourgogne, n'offrent-ils pas des sujets assez abondants? Quelle histoire est plus intéressante que celle de nos révolutions communales? Breydel, Artevelde, Henri de Dinant, Mathieu Bloc, Pierre Coutrel et tant d'autres, n'ont-ils point de titres suffisants pour mériter notre attention? La guerre de la Vache, la conjuration des Ronds, les incessantes querelles des Awans et des Waroux, les révoltes des villes de Flandre et le sac de Liége, ne présentent-ils pas assez d'épisodes? L'époque de la domination espagnole n'est ni moins belle, ni moins féconde en événements. La bataille de Pavie, où un roi de France, vaincu et prisonnier, remet son épée à un sire de Lannoi; le siége d'Anvers, par Alexandre Farnèse; celui d'Ostende par les Archiducs, sont pour vous, artistes belges, autant de sujets d'étude et de méditation. Et si, après le XVII^e^ siècle, l'histoire de notre pays n'offre plus de scènes aussi imposantes, la vie privée de nos peintres et de nos savants pourra fournir encore plus d'un belle inspiration.

Nous sentons que l'on va nous opposer ici la grande et éternelle objection : pour traiter l'histoire nationale, il faut

des recherches, et l'artiste n'a pas le temps de s'y livrer. Mais croit-on que pour l'histoire sainte et l'histoire ancienne, il ne faille pas lire et rechercher? Croit-on avoir bien fait, parce qu'on a représenté des sujets tels que tant d'autres les ont figurés? Et le costume des Juifs n'a-t-il donc subi aucun changement depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ? Le Romain d'Actium était-il le même que le vainqueur d'Albe et de Veïes? Le défenseur des Thermopyles ne différait-il pas du conquérant de Troyes? Détrompez-vous; lisez et approfondissez l'histoire, et vous vous convaincrez du contraire.

Ce qu'un écrivain (1) disait en 1833, nous devons encore le dire en 1845 : « Beaucoup de jeunes gens, dit-il, en entrant dans la carrière si difficile de la peinture, n'y apportent que peu de connaissances réelles; leur éducation est à peine ébauchée, souvent même ils sont dénués des moindres notions sur l'histoire grecque et romaine, et la plupart du temps, l'histoire du moyen-âge leur est inconnue. Persuadés que, pour devenir peintres, il leur suffit de colorier, ils négligent des études sérieuses, et demeurent éternellement dans un même cercle de composition, qui ne leur demande aucun effort de génie. » La justesse de cette remarque trouve sa confirmation dans l'absence de toute noble pensée et de toute science, que l'on observe dans la plupart des dessins du concours annuel de composition. Il serait aisé de remplir cette lacune. Nous avons dans nos Académies de dessin des cours spéciaux d'anatomie, de perspective, de construction et de mécanique industrielle : que n'y ajoute-t-on un cours d'*Histoire* (2) *et d'An-*

(1) M. Van Lokeren, *Messager des Sciences historiques*, 1833, p. 170.

(2) Une semblable chaire a été établie à l'Académie d'Anvers, il y a quelques années. M. Wolffers, dans sa *Revue belge des Beaux-Arts*, p. 33, a également démontré la nécessité d'introduire cette institution dans toutes les classes de dessin. Et si nous sommes bien informé, M. Becker a été chargé de donner des leçons d'histoire à l'Académie de Louvain.

tiquités. C'est là que l'artiste puiserait le goût de l'étude, et qu'il formerait son jugement.

Que l'on ne se méprenne pas toutefois sur la pensée que nous venons d'exprimer. En voulant établir dans nos Académies des chaires d'histoire, nous ne prétendons pas insinuer de nommer pour les remplir, des professeurs qui y raconteraient simplement des faits puisés dans des auteurs souvent erronés. Nous voudrions que ces leçons fussent données par des hommes qui ont fait une étude particulière de l'histoire de l'art et des antiquités. Ce cours devrait être divisé en plusieurs parties; la première serait l'histoire de l'art lui-même. L'élève acquérerait quelques connaissances sur la manière de peindre des anciens, sur les mosaïques, les peintures à fresque, etc. Il apprendrait ensuite les procédés dont on se servait au moyen-âge pour les verrières et les miniatures des manuscrits; enfin, par quelles phases successives la peinture a passé, depuis la découverte d'Hubert Van Eyck, jusqu'à nos grandes célébrités artistiques, Rubens, Van Dyck, Champagne, etc. Le sculpteur y verrait comment son art, porté à son degré le plus éminent sous les règnes d'Auguste et des premiers empereurs romains, déclina sensiblement, jusqu'à ce que de nouveau, grâce au talent de Michel-Ange, de Canova et de Puget, il devint encore digne de notre admiration; une courte nomenclature des chefs-d'œuvre dûs au ciseau des artistes belges, compléterait cette partie de l'art. On y ferait aussi l'histoire de l'architecture : la naissance des ordres, les diverses formes des temples, des bains, des places publiques, des théâtres de Rome ancienne et de la Grèce antique; l'origine des basiliques chrétiennes et leur disposition; on passerait de là au style roman, au style ogival, à la renaissance; enfin, à l'architecture gréco-romaine d'aujourd'hui. On indiquerait rapidement les vestiges des monuments de ces divers styles que nous possédons encore; les débris de temples payens,

nos cryptes, nos églises, nos beffrois, nos halles et nos hôtels de ville, qui font l'objet de l'orgueil national. Le reste du cours d'histoire comprendrait quelques notions brèves, mais précises, de l'histoire des peuples anciens; on passerait de là à l'étude approfondie de nos propres annales.

La deuxième partie embrasserait les antiquités, c'est-à-dire, l'explication des coutumes, mœurs et usages des Israélites; l'histoire du costume belge et de ses diverses parties constitutives, depuis la conquête de César jusqu'au siècle dernier. Il serait utile d'y joindre l'explication des symboles et des attributs de la Fable.

Ces cours, nous objectera-t-on, sont de nouvelles difficultés qui viennent hérisser la carrière de l'artiste; mais, qu'on se rappelle que le labeur a de tout temps été l'apanage du génie, et que ce n'est qu'à ces conditions que le jeune homme peut espérer de voir un jour ses efforts couronnés de succès. D'ailleurs, nous ne demandons pas qu'ils se donnent en une seule année; non, l'artiste pour lequel ils seraient ouverts, ne pourrait en si peu de temps en profiter. Aussi ne devient-il pas peintre avant d'avoir été élève. Il faut qu'il dessine, qu'il copie les grands maîtres; il ne doit pas dédaigner les modernes : Gallait, De Keyser, Wappers, De Caisne, Navez, De Biefve, Van Eycken et tant d'autres, n'offrent-ils pas plusieurs parties dignes d'être consciencieusement étudiées?

L'idée de ce cours d'histoire et d'antiquités nous amène naturellement à parler de la vocation de l'artiste, et de son éducation, qu'il soit appelé à devenir peintre ou statuaire. Il faut avoir vécu dans une Académie, y vivre même encore, pour en connaître et en apprécier l'esprit. Interrogez sur leur vocation les sept à huit cents élèves qui fréquentent les classes à Bruxelles, et la moitié d'entre eux répondront : *Je suis ou je vais devenir artiste*. Chez les uns, cette

idée se révèle de bonne heure; chez d'autres, au contraire, ce n'est qu'après quelques années d'étude qu'ils abandonnent une carrière industrielle ou mécanique, pour prendre le pinceau, et devenir des Rubens en exspectative. Dans ce nombre prodigieux de peintres ou de sculpteurs futurs, il en est sans doute qui le deviendront et qui feront un jour la gloire de notre pays; mais combien d'autres s'illusionnent, et croient avoir un talent d'imitation ou d'invention, parce que l'amour-propre les trompe.

Le jeune homme, après avoir suivi une partie des cours, commence à peindre. Une autre difficulté se présente ici. Beaucoup d'entre eux ne possèdent pas les moyens pour entrer chez un maître, et sont forcés d'aller copier dans nos musées, sans conseil et sans guide. Quand verrons-nous le jour où s'ouvrira cette classe de peinture, dont on nous leurre depuis sept ans (1)? Que l'on sacrifie enfin l'intérêt de quelques particuliers à l'intérêt public, à l'intérêt de la plupart de nos jeunes gens; et puissions-nous voir s'ouvrir bientôt, comme à Anvers, un cours public de peinture, où des maîtres sans préjugés indiqueraient aux jeunes intelligences la route à suivre et les écarts à éviter.

Un dernier vice que l'on observe encore, et qui fera apprécier davantage la nécessité d'ériger dans le sein des Académies de pareilles chaires, est le manque de sujets dont se plaignent les peintres. Ce sont sans cesse les mêmes reproductions : une Sainte Famille, l'Éducation de la Vierge, le Christ au jardin des Olives et d'autres scènes de la Passion, etc. Sans doute ces sujets sont beaux, admirables; sans doute, vous pouvez essayer votre jeune talent à les tracer; mais quel génie ne faut-il pas pour substituer les créations aux réminiscences. Or, si vous voulez faire du neuf, tour-

(1) Discours de M. le secrétaire Alvin. Depuis la rédaction de ce morceau, M. Alex. Henne a remplacé M. Alvin, démissionnaire.

nez vos regards vers des idées originales; vous qui êtes peintres d'*histoire sacrée,* lisez, étudiez l'histoire des premiers siècles du christianisme, et de son introduction dans la Belgique; là vous trouverez suffisamment de quoi féconder votre génie, là vous rencontrerez des scènes qui font un appel à votre talent pour passer à l'immortalité. Pour ceux qui se lancent dans la *peinture historique,* nous l'avons déjà dit, et nous le répétons encore, l'histoire est là, riche et glorieuse, prête à ouvrir le grand livre de nos annales à l'artiste qui se sentira assez de courage et d'ardeur pour oser en retracer une page. Ce sont Ambiorix, Charlemagne, Godefroid de Bouillon, le Téméraire, Charles-Quint, qui s'avancent et se pressent dans la lice; ce sont eux et leur siècle tout entier : à qui donner la palme parmi ces noms illustres? Artistes belges, votre pinceau en décidera. Oui, c'est au foyer ardent du patriotisme qu'il vous faut réchauffer votre génie; c'est en retraçant les actions de nos pères que vous devez les rappeler à notre souvenir. Que l'étranger lise dans les productions de votre talent, l'histoire de notre pays; que cette histoire soit écrite dans nos temples, sur nos places publiques et dans nos musées, afin que nous l'ayions sans cesse devant les yeux, et que, selon l'expression d'un grand écrivain, la gloire de nos ancêtres soit notre guide et notre flambeau (1).

Alex. Pinchart,
Élève de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

Janvier, 1845.

(1) *Gloria majorum posteris lumen est.* Sallust., *Catilin.*

Archives des Eglises paroissiales.

QUELQUES MOTS SUR LEUR NATURE, LEUR IMPORTANCE ET L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ DE VEILLER A LEUR CONSERVATION ET A LEUR CLASSEMENT.

De même que les chapitres collégiaux, les monastères et autres établissements religieux, placés sous le régime d'une administration quelconque, les églises paroissiales ont essentiellement eu des archives et en ont encore. C'est là une de ces règles qui n'admettent point d'exception. Aucune église paroissiale n'est totalement dépourvue d'archives; il n'en est aucune qui ne possède quelques titres, chartes, actes, contrats, bulles, brefs, rôles, registres et autres documents, lesquels en constituent ordinairement les principales parties. Mais s'il est vrai de dire que l'existence de ces archives forme entre les églises paroissiales un point de ressemblance, il est juste aussi de reconnaître que sous ce rapport, elles offrent entre elles de notables différences. Telle église, qui est une église-mère ou matrice, aura dans ses archives de plus anciens documents et en plus grand nombre que telle autre, qui en a été distraite ou séparée pendant les quatre derniers siècles; telle église, selon qu'elle a eu à souffrir des injures du temps, d'événements fortuits et désastreux, ou de la main rapace et destructive des hommes, est parvenue à conserver ses archives intactes ou complètes, tandis que telle autre les aura partiellement

perdues, tant par l'incurie, l'inertie ou l'indifférence de ses marguilliers, que par les vicissitudes des siècles.

A diverses époques, et principalement dans les XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les archives de nos églises paroissiales furent soumises à des classifications plus ou moins régulières; des inventaires en ont été dressés, quelquefois par un des marguilliers, ou par le receveur-administrateur des biens de l'église, mais plus communément par un protonotaire, ou tout au moins par un notaire apostolique. Mais comme cette besogne se faisait presqu'uniquement dans des vues d'intérêt, et dans le but d'assurer à l'église la conservation de ses biens, les documents purement historiques ont été la plupart du temps ou négligés ou relegués dans la catégorie des *papiers inutiles*. Il est aussi à observer qu'à chaque recollement d'archives, l'on était dans l'usage de supprimer toutes les pièces de procédures, et les quittances ayant trente années de date. Il s'ensuit qu'il n'existe dans les archives de nos églises paroissiales que bien peu de *fardes processives* et de quittances du XVII^e^ siècle, et qu'il est rare d'y trouver des récipissés, ou des avertissements, répliques, dupliques et tripliques, voire même des sentences du XVI^e^ siècle, à l'exception cependant, pour ce qui concerne ces derniers documents, des arrêts et décisions émanées de l'official du diocèse, et de ceux du conseil de Flandre ou d'autres cours de justice, ayant trait à la possession des biens-fonds des églises, ou aux droits et prérogatives de leurs pasteurs et marguilliers; on en peut rencontrer dans plusieurs églises, qui ont été rendus dans les XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Avant l'avènement de la maison de Bourgogne à la souveraineté du comté de Flandre, c'est-à-dire, avant la fin du XIV^e^ siècle, et même, quant à la plus grande partie de nos églises paroissiales, jusqu'à la fin du siècle suivant, et pour quelques-unes jusque vers le milieu du XVI^e^ siècle,

les fabriques des églises étaient divisées en trois membres bien distincts, et dont chacun avait sa propre administration, et conséquemment ses comptes et ses archives. Ces membres étaient : 1° L'Église, 2° la Quotidienne et 3° la Table du Saint-Esprit.

L'église se trouvait placée sous le gouvernement des marguilliers ou *margliseurs* (comme nous l'avons trouvé écrit dans un décret d'Albert et d'Isabelle), ordinairement au nombre de quatre, et du curé. Cette administration entendait les comptes du receveur des biens de l'église, et connaissait de tout ce qui concernait les possessions immobilières de l'église, ses revenus, ses ornements, les grosses et menues réparations, les droits honorifiques, les sépultures, et le produit des quêtes et aumônes faites pour l'église.

La *Quotidienne* se composait du curé, de ses vicaires, des chapelains et autres prêtres, des clercs ou sacristains, des baillis, chantres, musiciens, choraux et serviteurs, employés et officiers de l'église, y compris le bédeau, les sonneurs de cloches et le fossoyeur. Ce personnel était sous la tutelle et sous la surveillance du curé, qui, assisté de deux ou trois *Maîtres de la Quotidienne* (*Quotidiaene meesters*), pris, autant que faire se pouvait, parmi les prêtres attachés au service de l'église, se chargait de procéder à l'audition des comptes du receveur de la même *Quotidienne.* Tout ce qui regardait le revenu et le casuel du curé et de ses vicaires et chapelains, le salaire des officiers de l'église et la distribution des services, était du ressort et de la compétence de la *Quotidienne,* ainsi que la célébration des offices, les processions, les expositions d'images et de reliques, les admissions et destitutions des officiers, et les diverses chapellenies et confréries qui s'y trouvaient érigées.

A la *Table du Saint-Esprit* ou *des Pauvres* appartenaient les biens-fonds, rentes et dotations qui avaient été affectés au soulagement de l'indigence, et dans beaucoup de pa-

roisses rurales les fondations d'hospices et hôpitaux. Ces *Tables* étaient régies par deux ou trois notables paroissiens, prenant le titre de *Maîtres du Saint-Esprit* (*Helighen Gheest-meesters*), et chargés, sous la surveillance immédiate du curé, de la distribution des secours, soit au portail de l'église aux participants de la *Table,* soit à domicile, soit dans les établissements destinés aux nécessiteux, et aussi dans les cas assez communs où la *Table* n'avait pas de receveur particulier, de l'administration de ses biens et de la gestion de ses revenus ou recettes et de ses dépenses. Ces *Maîtres du Saint-Esprit,* qu'on commence dès le XVII^e^ siècle à nommer *Maîtres de la Table* ou *Maîtres des Pauvres* (*Dischmeesters of Arm-meesters*), se renouvelaient annuellement selon leur nombre par moitié ou par tiers.

Les documents, parchemins et papiers, déposés dans les archives des églises paroissiales, consistent ordinairement dans les pièces dont nous allons donner une nomenclature succincte :

1° Inventaires et extraits d'inventaires, des titres, contrats, documents et papiers de la fabrique de l'église, ou d'un de ses membres, c'est-à-dire, de l'*Église,* de la *Quotidienne,* ou de la *Table du Saint-Esprit* ou *des Pauvres.* Ces inventaires sont tous rédigés en flamand et écrits sur papier.

2° Registres des biens-fonds et rentes de la fabrique de l'église ou d'un de ses membres. Ces registres, tenus en flamand, sont la plupart de format in-folio; ceux qui sont antérieurs au milieu du XV^e^ siècle, ont les feuillets en parchemin ou vélin; les autres les ont en papier.

3° Comptes ordinaires de la fabrique de l'église ou de l'un de ses membres. Ces comptes sont rendus en flamand, sur de longs rôles de parchemin, au XIV^e^ siècle; dans le siècle suivant, de papier. Quant aux églises des villes et des grandes paroisses rurales, dès le milieu du XV^e^ siècle, et

quant aux autres églises, depuis le commencement du XVI^e^ siècle, sur des cahiers de papier in-folio, que quelques fabriques ont plus tard fait relier, en réunissant les comptes de vingt, trente et plus d'années.

4 Comptes particuliers ou extraordinaires de différentes natures, tels que ceux des chapelles annexées à l'église, ou se trouvant sous sa dépendance; ceux des hospices ou hôpitaux de la *Table du Saint-Esprit;* ceux tenus 1° lors de la réédification totale ou partielle des églises détruites, ou dans le cas de grosses restaurations aux églises et aux presbytères; 2° lors de la fonte ou refonte des cloches; 3° à l'occasion de quelques jubilés, octaves ou neuvaines; les comptes des confréries; les comptes du produit de certaines quêtes, offrandes et aumônes, et de leur emploi; les comptes du produit des legs faits en faveur de l'église ou d'un de ses membres, et de leur emploi; ceux des dîmes affectées au traitement des curés et vicaires, et de celles appartenant aux églises, etc.

5° Quittances, la plupart en liasses, écrites en flamand, un assez bon nombre en français et quelques-unes en espagnol et en allemand. Presque toutes sont sur papier.

6° Titres et actes divers, tels que contrats d'achat et de vente de biens-fonds et de rentes; constitutions de rentes; accensement de biens-fonds; cessions, rétrocessions et transports de biens-fonds et de rentes; amortisations de rentes, saisies d'hyhothèques, donations entre vifs, testaments, legs pieux, fondations de messes, services funèbres, obits, anniversaires avec ou sans distribution de pains aux pauvres, saluts, sermons et autres offices; achats de sépultures ou de tribunes (*zittenen*) dans les églises. — La plupart de ces actes sont rédigés en flamand; quelques-uns le sont en latin, en français, en espagnol, et, dans des cas bien rares, en allemand; jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, ils sont écrits sur vélin; ceux des deux derniers siècles le sont sur papier.

7° Titres et actes concernant les droits et charges des

églises et de leurs desservants, tels que dispositions du patronage des églises et des dîmes; immunités, érections et agrandissement de paroisses, et institution de leurs succursales ou annexes. — Ces pièces sont le plus souvent rédigées en latin, et bien des églises n'en conservent que des copies.

8° Titres et actes relatifs aux funérailles et services des funérailles, tels qu'ordonnances et réglements de la fabrique de l'église ou de l'ordinaire; dispositions touchant la sonnerie des cloches; concordats et rédemptions des funérailles, rédemptions des cloches, et mesures prises pour les inhumations en temps de peste.

9° Décisions de l'official et d'autres jurisdictions ecclésiastiques.

10° Arrêts et sentences des juges séculiers.

11° Pièces de procédures ecclésiastiques, civiles et criminelles.

12° Registres des secrets de la fabrique de l'église. Ces registres, tenus seulement dans quelques églises, et principalement dans celles qui possédaient de grands biens, contiennent la transcription de tous actes et titres, regardant leurs droits, prérogatives et priviléges, et des actes de donation, fondation, etc., faites en faveur de la fabrique ou d'un de ses membres.

13° Nécrologes ou obituaires, trouvés dans quelques églises, et contenant l'indication du décès des bienfaiteurs de l'église, et de ceux qui y ont fondé leur anniversaire.

14° Registres de sépultures; bien peu d'églises en conservent; ils contiennent les épitaphes des paroissiens et autres, inhumés dans l'église.

15° Bulles et brefs des souverains pontifes, constatant l'identité des reliques, permettant l'érection ou le rétablissement de confréries ou *confraternités,* confirmant l'érection de chapelenies, ou accordant des indulgences à l'église

ou aux confréries qui y sont établies. Il est presque inutile de faire observer que toutes ces pièces sont rédigées en latin et écrites sur vélin ou parchemin.

16° Bulles, brefs et autres actes de l'ordinaire ou des évêques, relatifs aux objets mentionnés au numéro précédent.

17° Mandements, instructions pastorales, extraits des visites épiscopales, et autres actes et documents, émanant de l'évêque diocésain, dont la plupart sont imprimés.

18° Registres des résolutions des conseils de fabriques, ainsi que des maîtres de la *Table des Pauvres,* tenus en flamand.

19° Mémoires ou notices des églises et de leurs pasteurs.

20° Terriers, et autres registres et papiers relatifs aux dîmes.

21° Correspondance, ou lettres adressées aux curés, aux marguilliers et maîtres de la *Table des Pauvres.*

22° Dispenses de mariage.

23° Registres baptismaux, matrimoniaux et obituaires, depuis 1796. Ces registres sont tenus en latin.

24° Papiers divers, sous lesquels il faut comprendre des états de biens, des actes de naissance, de mariage et de décès; des lettres d'ordinations de prêtrise et de nomination aux cures, vice-cures et chapellenies; des reliefs et récipissés de dénombrement de fiefs, et beaucoup d'autres documents de diverse nature, provenant parfois des legs et successions, dévolus à la fabrique de l'église ou à l'un de ses membres.

Il nous paraît inutile d'entrer dans de détails ultérieurs, pour établir et prouver l'importance de la plupart des documents susmentionnnés : elle nous paraît suffisamment démontrée par l'exposé que nous en avons fait. Cette importance a été sentie et appréciée par le gouvernement impérial, et les articles 50 et 54 du décret du 30 décem-

bre 1809 font foi de sa sollicitude pour la conservation des archives des fabriques d'église. Elle n'a pas non plus échappé à la perspicacité des évêques de Belgique, qui, dans leur zèle pour tout ce qui peut contribuer à régulariser les administrations paroissiales, ont prescrit diverses mesures concernant l'exécution des différentes dispositions du décret impérial précité, tels que la tenue des registres des titres, des recettes et dépenses, et des résolutions des fabriques, et la conservation des archives. Et en particulier, monseigneur l'évêque de Gand a recommandé ces objets à la sollicitude de messieurs les curés et marguilliers, en leur adressant successivement plusieurs instructions, et entre autres, en octobre 1841, une *Instruction spéciale* sur les registres et archives des fabriques d'église.

Nonobstant tant de recommandations de la part de l'ordinaire, il est bien peu de conseils de fabriques qui aient rempli les obligations que leur imposent les lois et réglements, tant touchant le classement que pour la conservation des archives, qui gisent parfois dans des lieux malpropres et humides, exposées à la putréfaction ou à servir de pature aux rats. Il est cependant à espérer que, pénétrés de l'importance du dépôt qui leur estconfié, ils s'empresseront de suivre le bel exemple que viennent de leur donner MM. le curé et marguilliers de l'église de S^{t}-Martin d'Ackerghem, à Gand, qui ont tout récemment fait classer et inventorier les archives de cette ancienne paroisse, et ont assuré par une bonne reliure la conservation de ses principaux documents.

Sous le rapport historique, les archives de nos églises paroissiales offrent à l'investigation des archéologues et des paléographes des dépôts d'autant plus précieux que, généralement parlant, l'accès en a été interdit aux historiens et écrivains des derniers siècles, et que la plupart des documents qu'ils contiennent sont ou inédits, ou totalement

inconnus. On y peut surtout recueillir de curieuses et intéressantes données sur les anciennes localités ressortissantes aux paroisses, et des détails non moins curieux, non moins intéressants sur d'anciennes coutumes et usages dont il ne reste plus de traces, et qui ne sont consignés dans aucune chronique, histoire, traité ou dissertation.

Il serait à désirer que le classement des archives de nos églises paroissales pût se faire d'une manière uniforme, régulière et tout-à-fait rationnelle; et qu'après l'achèvement de ce grand ouvrage, nos évêques voulussent bien ordonner la publication des *Inventaires des archives de toutes les églises paroissiales de leur diocèse,* dans lesquels on pourrait insérer le texte de quelques-uns des documents les plus précieux, et une analyse raisonnée des autres. C'est ce que nous osons ici recommander à leur sollicitude, sûr qu'ils sauront bien peser dans leur haute sagesse les motifs qui pourraient leur faire prendre ce projet en considération.

Th. Schellinck.

Gand, 10 avril 1845.

ENCORE QUELQUES MOTS

SUR LE

Liber Floridus Lamberti Canonici [1].

M. Tideman, d'Utrecht, a bien voulu appeler notre attention sur trois manuscrits du *Liber floridus,* dont deux à la Bibliothèque de La Haye et un à celle de Leyde, que nous ne connaissions point lorsque nous avons publié notre notice de l'exemplaire de ce manuscrit qui appartient à la Bibliothèque de Gand. Lui-même a inséré dans le receuil des travaux de la Société historique, connue sous le nom de *Vereeniging ter bevordering der oude nederlandsche Letterkunde,* année 1844, 2e partie, pag. 88, un passage inédit de cette compilation, qui ne se trouve que dans les manuscrits de La Haye. Nous ignorions également que MM. J. Zacher et Bethmann s'étaient aussi occupés de ce curieux recueil encyclopédique dans le *Serapéum,* années 1842 et 1844 (2). Dans la première de ces notices (3), M. Zacher donne quelques détails sur les exemplaires de La Haye et de Leyde; l'analyse de cette compilation qui suit, est faite d'après ces manuscrits. Sauf quelques chapitres et sujets, dont l'ordre

(1) Voir notre notice détaillée de ce manuscrit dans le *Messager des Sciences historiques,* 1844, p. 475-506.

(2) Leipzig, Weigel, in-8°, publié par le Dr R. Nauman.

(3) *Serapéum,* nos 10 et 17, 1842, p. 145-154 et 162-172.

a été interverti, nous n'avons pas remarqué de très-notables différences entre notre manuscrit et ceux examinés par Mr Zacher. C'est toujours le même manque de méthode, les mêmes erreurs, la même confusion. Nous ferons cependant observer que parmi ces manuscrits, l'un contient plus de matières que l'autre. Tout cela est parfaitement indiqué dans le travail de M. Zacher.

Il résulte de l'autre notice, publiée par M. le docteur Bethmann (1), que l'exemplaire de la Bibliothèque de Gand, lequel provient de l'ancienne abbaye de St-Bavon, est l'original, le texte primitif du *Liber floridus*. Ce savant pense qu'il fut apporté de St-Omer dans ce monastère, par Simon, abbé de St-Bertin, qui vint à Gand en 1136, après que le pape l'eût dépouillé de sa dignité abbatiale.

C'est notre exemplaire que M. Bethmann analyse; il ne paraît pas avoir connu notre travail, qui, il est vrai, n'a été publié dans le *Messager* qu'au mois de décembre dernier.

« Cet ouvrage, dit-il en parlant du *Liber floridus* (2), est une compilation d'Isidore, de Beda, de Freculfus (3), Hegesippus, Martianus-Capella, Hieronymus, Joseph, des Pères de l'Église, sans aucun plan arrêté. »

Nous ferons remarquer que M. Bethmann n'a pas suivi pas à pas les différents chapitres du manuscrit de Gand; il n'a donné ni indication des numéros des traités, ni pagination, ce qui rend très-difficile la comparaison des divers MSS. d'après cette analyse.

Outre notre exemplaire, M. Bethmann (4) donne encore la description des sept autres copies connues de ce manuscrit :

1° *Wolfenbüttel gudian,* I, *memb. fol. max. sæc.* XIII. Il commence par le prologue de *Lambert,* et finit aux *Gesta*

(1) *Serapéum,* 1845, p. 59-64 et 79-80.
(2) Ibid., p. 60.
(3) Que nous avons erronément nommé *Frelulfus*.
(4) Ibid., p. 64 et 79-80.

Romanorum pontificum, sous Hormisdas ; il paraît incomplet; l'ordre suivi par Lambert est interverti; plusieurs sujets y sont omis. Au chapitre *Genealogia comitum Flandriæ* (1), on en a joint un autre : *III comitatus et urbes et abbatiæ Flandriæ. — Sanctorum reliquiæ in comitatibus Flandriæ. — Nomina comitum Flandriæ* (jusqu'à Charles le Bon). — *Flandriæ fluviola.*

2° Premier exemplaire de La Haye, n° 759, *memb. fol.*, bien écrit; à la fin on lit : *Hic liber inceptus in Insulis et completus in opido Ninivensi Cameracensis diocesis pro nobili viro de Goux et de Wedergrette* (Wedergrate), *milite consiliario et cambellano illustrissimi principis, domini Philippi Burgundiæ ducis, comitis Flandrie a. D.* 1460. — C'est une copie très-mauvaise du MS. de Wolfenbüttel.

3° Deuxième exemplaire de La Haye, n° 759[a] *chart. fol.*; c'est une traduction en français du MS. précédent; elle fut faite : *Dedens la ville d'Enghien pour le noble homme et tres redouttes prinche, Monseigneur Philippe de Cleves, seigneur de Ravestain, en lan de Notre Seigneur* 1512.

4° Paris suppl. lat. 10 bis *memb. fol. max. sæc.* XIII.— C'est encore la compilation de Lambert, mais entièrement modifiée; plusieurs sujets nouveaux, d'une composition postérieure à 1120, terminent le volume.

5° Leyde ; Voss *Latini,* n° 31, *memb. fol. sæc.* XIV. — Il appartenait à Alexandre Petau. L'ordre des matières y a été également interverti d'une manière arbitraire, et on a joint à la compilation de Lambert huit sujets écrits par une autre main.

6° Douai, n° 740 (nous l'avons cité dans notre notice).

7° Paris suppl. lat. 107, de l'an 1429.

(1) Probablement le même désigné dans notre notice sous le N° 118, fol. 104-105 du MS. de Gand.

M. le baron de Reiffenberg, qui a bien voulu dire un mot de notre notice dans le *Bulletin du Bibliophile belge,* II, 79, cite plusieurs traités du *Liber floridus* qui ont été imités ou reproduits ailleurs.

N'oublions pas de dire que le savant éditeur des *Monumenta Germaniæ historica,* M. Pertz, parle longuement de cette encyclopédie dans le bulletin qu'il consacre aux travaux historiques dont il a la direction, et qui a pour titre: *Archiv für aeltere deutsche Geschichtsforschung,* t. VI, p. 5, et t. VII, p. 531-546.

On trouvera citées dans Fabricius, *Bibliotheca mediæ latinitatis,* la plupart des auteurs dont le *Liber floridus* contient des extraits.

J. D. S. G.

De la richesse artistique et scientifique

DE

LA VILLE DE GAND,

A PROPOS D'UNE EXPOSITION.

Il est extrêmement curieux d'observer comment on s'ingénie de nos jours à venir au secours du pauvre : à voir les efforts qui tendent vers ce but, on est tenté de croire que la charité publique s'épuise avec le pays. Le vulgaire, qui se mêle toujours de tout, ne craint pas de dire, dans son langage profane, qu'il n'est point d'industrie où la concurrence soit aussi rude que dans celle de gagner de l'argent au profit des indigents. Il va même jusqu'à prétendre que toutes les manières de pratiquer la première des vertus chrétiennes sont usées. Mais il se trompe : la charité est trop ingénieuse, elle aime trop la civilisation pour rester stationnaire, et lorsqu'on la croit épuisée, elle est encore capable de prendre des formes qui éclipsent tout ce qui s'est vu précédemment. Nous en avons un exemple frappant sous nos yeux. Excitée par les rigueurs de l'hiver passé, elle a converti pour quelque temps le grandiose vestibule du palais de l'Université de Gand en un musée de tableaux anciens, de toutes sortes d'objets d'art, d'antiquité et de curiosité, que chacun peut aller admirer moyennant une lé-

gère rétribution. Ce n'est pas tout : quelque considérables que soient les richesses que l'on étale à la fois, on se plaît à les augmenter et à les remplacer par d'autres richesses propres à soutenir la curiosité publique, et toutes les sociétés de musique de la ville, les harmonies militaires à la tête, s'entendent pour donner des concerts, soit simultanément, soit séparément, dans le salon d'exposition même.

Certes, c'est là une manière d'exercer la charité qui sera rarement imitée, et qui, à coup sûr, ne sera point surpassée; car peu de villes disposent d'autant de ressources que Gand, la ville flamande par excellence. L'amour de la cité, le culte des arts et des sciences, l'esprit d'association et de charité rayonnent glorieusement dans la patrie des Van Artevelde et de Charles-Quint. Avec sa vigoureuse organisation communale, ses institutions libérales, ses habitants francs et passionnés pour l'indépendance, son commerce et son industrie, Gand semble encore la ville qui brava tant de fois le despotisme et le malheur. Avec son beffroi, son hôtel-de-ville, ses antiquités, ses collections, ses monuments et son université, elle est comme une cité des temps passés, conservée dans sa couleur locale, comme un vaste musée pour les artistes et les savants. A Gand, disent les étrangers, tout respire les arts et la liberté : c'est une nouvelle Athènes.

Bien des Gantois ignorent et la réputation dont ils jouissent à l'étranger et les richesses que renferme leur ville, parce que tout s'y fait *à la flamande,* naturellement et sans ostentation. Il est d'ailleurs notoire que les biens dont disposent aisément les hommes, ne sont point ceux qui les attirent le plus ou qu'ils apprécient le mieux, et l'on peut si bien contracter l'habitude de voir une chose qu'à la fin on n'y fait plus d'attention.

Si fier qu'il en soit, le Gantois affiche rarement les qualités de son berceau : ennemi de la gloriole, il préfère justifier par les faits cette parodie du vieil adage des Sévilliens,

que les nombreux étrangers qui le visitent ne cessent de lui appliquer : « Qui n'a pas vu Gand, n'a pas vu la Belgique. » En effet, après avoir énuméré ses magnifiques monuments, ses nombreuses institutions, jetez un coup-d'œil dans ses églises : à S^t^-Bavon vous verrez l'or entassé sur le marbre, les statues sur les tableaux, au milieu desquels resplendissent majestueusement la célèbre composition de l'*Agneau,* par les frères Van Eyck; la Réception de S^t^-Amand, dans l'abbaye de S^t^-Bavon, par Rubens; le mausolée en marbre d'Antoine Triest, par Jérôme Duquesnoy; celui d'Antoine Van der Noot, par P. Verschaffelt; la Chaire de vérité, par Laurent Delvaux. Dans le beau temple de S^t^-Michel, vous trouverez des chefs-d'œuvre de notre ancienne école à côté de ceux de notre école moderne; l'art a encore orné S^t^-Nicolas, S^t^-Jacques, S^t^-Pierre, S^t^-Sauveur, etc., jusque dans leurs moindres recoins. Il n'est pas même les hospices et les hôpitaux qui ne possèdent quelque trésor artistique que, chez d'autres peuples, on réserve aux palais. A Gand, ainsi que dans la plupart des autres villes flamandes, les grands maîtres de l'art, les Rubens, les Van Dyck, les Teniers, sont populaires comme les bons et les mauvais écrivains à Paris, comme les Goëthe et les Schiller en Allemagne; le peuple y raconte leur gloire, comme le gondolier de Venise chante la poésie d'Arioste et du Tasse.

Dans les familles aisées, cette passion de l'art est jointe à celle de la science. Gand ne compte pas moins aujourd'hui de 50 cabinets de tableaux, 14 de gravures et de dessins, 24 d'antiquités, de raretés et de verres peints; 29 de médailles et de monnaies, 11 d'histoire naturelle, 7 de physique, 12 de manuscrits et d'autographes, et 66 bibliothèques particulières importantes, qui peuvent contenir ensemble environ 400,000 volumes; collections formées avec persévérance et un rare esprit de conservation, les unes à grands frais, les autres à force de temps, de patience et de recher-

ches, soit par de riches amateurs, soit par de simples bourgeois. — Quelques-uns de ces cabinets sont de véritables musées nationaux en miniature, parmi lesquels celui de M. Benoni Verhelst peut être cité en première ligne. Nous ne craignons pas de dire que l'on trouverait peu de collections particulières à mettre en parallèle avec les siennes, tant sous le rapport de la variété et du choix des objets, que sous celui de la rareté : une simple énumération le prouverait, n'en déplaise au propriétaire lui-même, qui ne paraît point en avoir une si haute opinion. L'espace qui nous est imposé, ne nous permet que d'indiquer sa précieuse collection d'antiquités étrusques, grecques et romaines, ses rarissimes médailles, ses grès d'il y a deux ou trois siècles, et ses mille objets ayant spécialement rapport à l'histoire de l'art en Belgique. Sa chambre garnie, du XV^e^ siècle, est un modèle de goût; nulle part on ne trouvera de plus beaux vitraux peints, ni de plus magnifiques boiseries : les *menuisiers* qui firent ses armoires et ses bois de lit, seraient classés aujourd'hui parmi nos plus habiles sculpteurs. Dans sa galerie de tableaux anciens, on rencontre tout l'art mystique de Jean De Maubeuge, les compositions grâcieuses de Memmeling et de Luc de Leyde, les productions autrement graves et religieuses des frères Van Eyck et de leur école. Son cabinet de zoologie et de minéralogie est incontestablement un des plus complets du pays : du premier abord, on n'hésite point à le placer au-dessus de nos collections publiques.

Il serait extrêmement à désirer que M. Verhelst décrivît lui-même ses collections. Avec ses connaissances spéciales et son expérience, il rendrait des services aux amis des sciences et des arts. Ce serait une grande tâche, nous le savons; mais sa bibliothèque, si riche et si choisie, lui en faciliterait encore les moyens, et si nous savions que le titre de savant pût l'aiguillonner, nous lui dirions que ses écrits le lui donneraient infailliblement.

Le *Messager des Sciences* a déjà eu plus d'une fois l'occasion de parler du beau cabinet de M. D'Huyvetter, et nous pourrions nous dispenser d'y revenir, si cela n'était pas une source intarissable. Outre les collections de plus de trois cents cruches et amphores des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, d'environ quatre cents verres, parmi lesquels s'en trouvent beaucoup de vénitiens, de tableaux et de dessins anciens et modernes, et d'une centaine de plats de Palissy, toutes rangées avec goût dans diverses places décorées dans le style ogival et éclairées par des vitraux peints, on y trouve un magnifique *Scribanium,* dont les tiroirs sont remplis d'objets aussi précieux que rares; un lustre sculpté en bois de tilleul, à la fin du XVII^e^ siècle, par un artiste gantois, dont le nom mériterait de passer à la postérité (1); de beaux émaux, et une collection de souliers très-utile aux peintres d'histoire. Mais ce qui surpasse tout cela, ce qui doit être compté parmi les belles choses que l'art a enfantées, c'est un petit Calvaire découpé en bois et attribué à Albert Durer. On se formerait difficilement une idée de la finesse d'exécution de ce chef-d'œuvre presque microscopique; par exemple, le diable qui emporte l'âme du mauvais larron n'est pas plus grand qu'une mouche, et, grâce au microscope, nous avons pu nous convaincre qu'il ne lui manque pas la centième partie d'ongle. D'après cela, on est presque tenté de chercher les pores de la peau. Il est fâcheux que la partie inférieure de ce Calvaire ne soit pas de la même main que le reste. — On peut mesurer la réputation dont jouit le cabinet de M. D'Huyvetter, en feuilletant son album des visiteurs : les signatures de plusieurs souverains et de grands personnages de tous les coins du monde disent assez combien il est célèbre.

(1) Jusqu'à présent nous ne connaissons pas le nom de cet artiste : il travailla longtemps dans la maison d'un riche concitoyen qui le protégeait, et fit encore un autre lustre dans le genre de celui de M. D'Huyvetter, mais d'une plus grande dimension; il est passé à l'étranger.

Dans la même rue où demeure M. D'Huyvetter, se trouvent plusieurs autres collections, parmi lesquelles celles de Mme la vicomtesse de Vaernewyck d'Angest (1), du comte de Thiennes de Rumbeke et du chevalier De Coninck de Merckem tiennent le premier rang; et si vous tenez à les visiter, il ne faut pas vous arrêter devant un grand nom ou à l'aspect d'une demeure seigneuriale : vous serez accueilli chez la plupart des amateurs gantois avec cette obligeance que vous aurez rencontré particulièrement chez MM. Verhelst et D'Huyvetter; car presque tous comprennent qu'un trésor enfoui est un trésor inutile, et qu'un cabinet de curiosités dont on interdit l'entrée à tout le monde, ressemble à des piles d'or que l'on n'ose mettre en circulation de crainte d'en altérer le métal.

M. le chevalier De Coninck est un de ceux qui comprennent le mieux cette vérité et qui se montrent dignes de posséder une immense fortune, ne fût-ce qu'à raison de la généreuse protection qu'il accorde aux Beaux-Arts. Elle est vraiment royale sa galerie, où l'on compte les chefs-d'œuvre d'Ommeganck, d'Eugène Verboeckhoven, de De Keyser, de Gallait, de Noël, de Maes-Canini, de Geirnaert, de Schotel, de Brondgeest, de Schelfhout, de Koekkoek, de Nuyen, de Kobell, de H. Scheffer, du Poitevin, de Léopold Robert, de Bellangé, de Claudius Jacquand, etc., etc. La lithographie a reproduit une partie de ces productions de l'art moderne, dont quelques-unes jouissent d'une réputation européenne, entre autres le plus grand et le plus beau paysage avec moutons qu'Ommeganck ait peint; le Retour du marché, de Verboekhoven, qui en est le pendant; l'Entrée des Polonais en France, de Bellangé; le Gâteau du roi, de Noël; la Dispense du carême, de Claudius Jacquand, etc.

(1) Voyez la notice de M. le baron de Saint-Genois sur cette collection, *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique*, 1837.

Ajoutons-y un album des dessins des premiers maîtres de l'art, et la collection originale et complète des aquarelles que M. Madou a publiées sous le titre de : *Physionomie de la société en Europe,* et nous aurons à-peu-près donné la mesure de la munificence et du goût de M. De Coninck. Vient ensuite une collection de tableaux anciens, où figurent les plus admirables productions du maître de Raphaël, de Gonzalus, d'Adrien Van Utrecht, de Fr. Porbus, d'Adrien Brouwer, etc. Tout, dans cet hôtel princier, sent la main de l'artiste; en 1764, Heylbrouck entoura le grand escalier d'une légion de figures de grandeur naturelle, aussi remarquable par le style de la composition que par la fraîcheur du coloris; et de leur côté, la sculpture et la gravure n'ont pas moins contribué à l'embellissement des salons. Nous avons admiré particulièrement une argenterie de famille, sur laquelle sont gravés, avec la date de 1599, les principaux passages de l'Écriture, et la Mort, foulant à ses pieds les attributs des grandeurs humaines, sculpture en ivoire d'une seule pièce, qui sont d'une beauté et d'une délicatesse d'exécution inconcevables. — Une magnifique bibliothèque, ayant spécialement trait aux arts, semble le *nec plus ultrà* de tant de richesses.

Pour trouver le contraste de ce qui précède, il faut tâcher de pénétrer dans le sanctuaire artistique de M. Van Saceghem. Sa galerie de tableaux de l'art mystique est une des plus admirables qui existent, et si elle n'est pas connue comme elle le mérite, c'est que l'accès n'en est pas toujours des plus faciles.

M. Minard, architecte et amateur, s'est bâti une maison avec l'intention formelle d'en faire un palais du temps de Marie de Bourgogne et de Charles-Quint, et quoiqu'elle soit encore loin d'être achevée, on pourrait déjà douter s'il en existait alors qui fût formée avec autant de goût et de recherche. L'intérieur de cette récente construction est du

style ogival fleuri, — improprement dit *gothique*, — et toutes les fenêtres, depuis le grenier jusqu'à la cave, sont garnies de vitraux peints, d'autant plus curieux et intéressants, qu'ils sont habilement placés selon la nature du sujet qu'ils représentent, soit qu'ils appartiennent à l'histoire profane ou sacrée, soit au genre ou au paysage, et qu'ils contiennent l'histoire même de la peinture sur verre. Lorsque les diverses salles de ce palais bourgeois sont éclairées par les rayons du soleil, elles offrent un aspect magique, et l'illusion est d'autant plus complète, que l'on n'aperçoit que des décorations et des meubles analogues à l'architecture.

Une riche porte-cochère conduit dans une jolie rotonde, par où l'on monte, en passant devant les statues en pierres des principaux personnages historiques de la Flandre, au premier étage, qui est exclusivement occupé par des collections de livres, de monnaies anciennes, de cruches du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, de plats de Palissy, de verres vénitiens, de porcelaines et d'armures. Ce qui attire surtout l'attention, c'est un salon où se trouve exposé, sur les plus belles *étagères* que les temps nous aient laissées, et sous un plafond formé de dix-sept panneaux, sur lesquelles sont représentées les armes des XVII provinces qui constituaient anciennement les Pays-Bas, un magnifique ramas de poteries, de verres et de vases de mille formes différentes et dans un état de conservation difficile à concevoir : si l'on trouvait quelque chose à redire à cela, ce serait que jamais nos ancêtres ne montèrent leur ménage avec autant de luxe. — Toutes les autres parties sont occupées par des tableaux anciens et modernes. Ainsi, toute cette précieuse maison est consacrée à l'art et aux souvenirs glorieux de la patrie : elle fait le plus grand honneur au talent et aux intentions de celui qui l'a fondée. On ne regrette qu'une seule chose en sortant de chez M. Minard, c'est que la régence de la

ville de Gand n'ait pas consenti à ce qu'il se construisît une façade dans le style ogival et d'un aspect monumental comme l'intérieur de la maison : elle lui a fait maçonner, comme au bâtisseur le plus ordinaire, un de ces plats carreaux percés de trous rectangles, dont la stérile répétition forme des deux côtés de nos *rues neuves* des damiers plus ou moins longs, et qui réduisent l'art de l'architecture à la portée de tout le monde.

Heureusement il n'est point d'autorité qui puisse se mêler de la formation des collections, et les Gantois ont largement profité de la liberté pleine et entière qui leur est laissée, sous ce rapport, pour les varier. Chez M. Versturme-Roegiers, entre autres, on ne trouvera pas, à proprement parler, une collection, mais un magasin, un arsenal, mis à la disposition du public artistique. L'histoire que l'on ferait de ce que renferme une armoire de M. Versturme, serait bien autrement prodigieuse que les contes que nous débitent les romanciers de Paris à propos de « ce qu'il y a dans une bouteille d'encre. » C'est une vraie mine de manuscrits, *illustrés* avec une magnificence qui, elle seule, est capable de faire détester cordialement les illustrations modernes; de ciselures en ivoire et en argent, d'une étonnante délicatesse; d'objets d'art, de science et de curiosité, dont la nomenclature formerait un gros volume in-folio. Puis, suivez un instant M. Versturme, vous vous trouverez bientôt au milieu d'une masse effrayante d'armes de tous les pays et de toutes les époques; et, le croira-t-on? votre respectable guide, vieillard plus que septuagénaire, est d'une gaieté assez spirituelle pour vous faire examiner avec le plus grand plaisir ces intruments que les hommes ont inventés pour s'entre-détruire. Tantôt, il vous montre une arme, un fusil, un canon, un accoutrement des plus curieux ou des plus drôles; tantôt il vous conte comment il alla, au péril de ses jours, chercher sur le champ du bataille de Waterloo ces

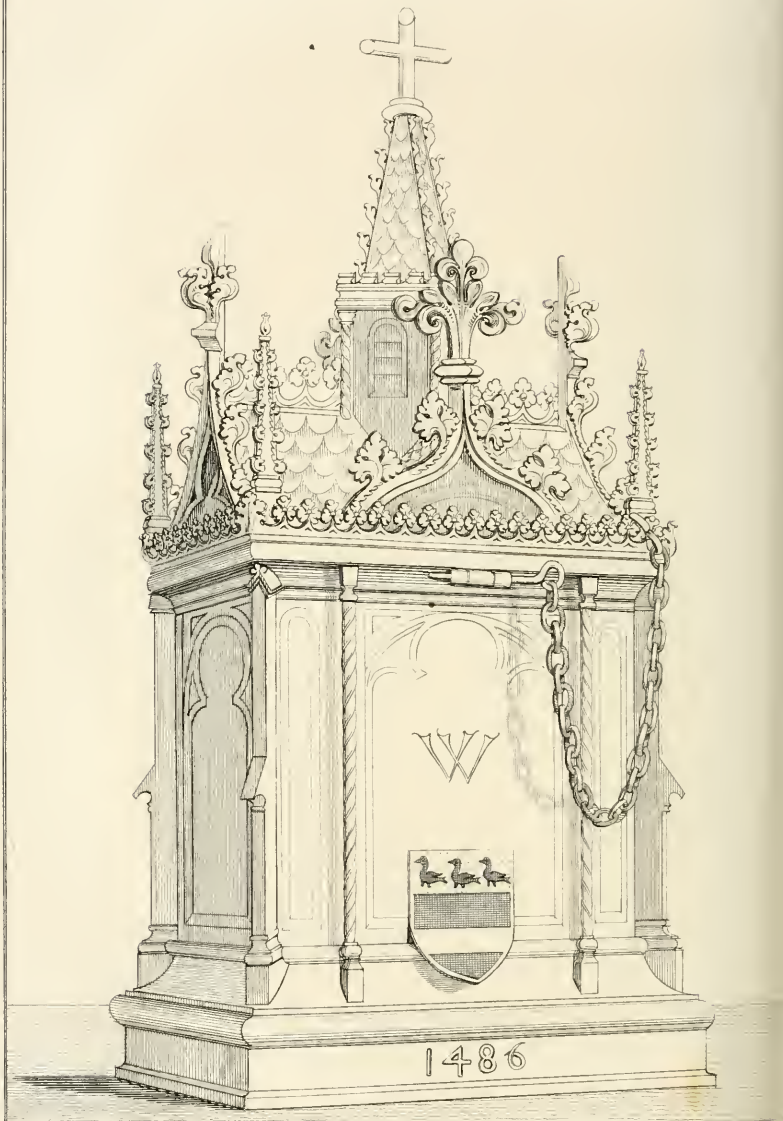

BOÎTE AUX S^TES HUILES.

ÉPREUVE DE CORNEILLE BONTE, MAÎTRE ORFÈVRE DE GAND

Ch. Hoffbauer Sc.

cuirasses que voilà; plus loin encore, il vous fait manier la flamberge du fameux Pontécoulant, de 1830, délaissée par son propriétaire pour quelques bouteilles de vin dans un lieu qui, pour avoir été hanté par un de nos Brutus, ne doit point devenir historique. Bref, vous quitterez M. Versturme aussi satisfait que les artistes gantois, qui, pourtant, ne lui ont pas peu d'obligations.

Voulez-vous *voir* maintenant l'histoire de la ville de Gand? allez chez M. l'architecte Goetghebuer; il la possède en plans, en gravures, en dessins, en médailles, en monnaies et en livres, qui l'envisagent de toutes les faces.

M. Ferdinand Speelman s'est formé un pendant de ce cabinet. Il ne se pique pas de posséder *beaucoup;* mais il peut se vanter de connaître à fond ce qu'il possède, et de l'avoir arrangé et ordonné d'une manière exemplaire. Chez lui, en un clin d'œil, on peut parcourir l'histoire monétaire de nos provinces, et spécialement celle de la Flandre. Il a aussi la collection la plus complète des méreaux de nos anciennes institutions communales et religieuses.

L'ordre et le choix distinguent également le cabinet de ciselures, de gravures et de médailles de Mr Ch. Onghena, notre excellent graveur. Là, dans deux places de dix pieds carrés, se trouve réuni un véritable trésor d'artiste. M. Onghena a bien voulu lui-même en donner échantillon, en gravant pour notre article sa *Boîte aux saintes huiles,* provenant de l'abbaye de Baudeloo, de Gand, objet aussi intéressant sous le rapport de l'histoire que sous celui de l'art. Cette boîte fut faite à Gand en 1486, comme l'indiquent les chiffres qui s'y trouvent gravés, et fut marquée en la même année à la chambre des Orfèvres, dont la marque était alors un 𝔟; elle fut confectionnée par un nommé Corneille De Bonte, lorsqu'il fut nommé *juré* de la *Chambre*

de la garantie, en flamand, *den Eed der Neering* (1). Natif de Breda, il s'était établi à Gand en 1470, et avait été reçu maître orfèvre en 1472. Jusqu'à l'époque où il fut nommé juré, il avait eu pour marque une espèce d'hermine , en flamand *hont;* depuis lors il marqua ses ouvrages de la lettre , initiale de son prénom, dans laquelle il mit une hermine, espèce de monogramme de son nom *Bonte*. Il fut consécutivement nommé huit fois doyen des orfèvres : en 1487, 88, 93, 94, 95, 96, 99 et en 1500. — Les armes qui se trouvent sur la boîte, indiquent le nom de la personne qui la fit exécuter, et qui appartenait à la famille de Wyemeersch; elles figurent comme quartier sur une lame tumulaire portant l'épitaphe d'un seigneur nommé François Van Wyckhuus, qui se trouve derrière la petite porte de gauche à S^t^-Bavon, et qui, soit dit en passant, pour être placé d'une manière presque imperceptible, n'en est pas moins un ouvrage de gravure d'un grand mérite.

Nous devons nous borner à ces quelques échantillons de la richesse artistique et archéologique de la ville de Gand : une revue complète de cette matière, quelque superficielle, quelque fugitive qu'elle pût être, nous ferait sortir des bornes d'une notice. Nous ne pouvons, d'un autre côté, nous dispenser d'ajouter un mot sur nos bibliothèques, qui ne le cèdent nullement en importance aux collections précédentes. Un seul fait peut le prouver : c'est que l'on compte dans ces bibliothèques vingt-et-un exemplaires du magnifique ouvrage, intitulé : *Description de l'Egypte,* qui a coûté 3,600 fr. Ces collections sont d'autant plus remarquables

(1) On sait que pour être reçu, ou appelé à des grades, dans la plupart de nos anciennes corporations, il fallait faire ses *pièces d'épreuves:* passer son examen, dirait-on aujourd'hui. — Les magnifiques boiseries de M. Verhelst, dont nous avons parlé tout à l'heure, ont, sans doute, la même origine.

qu'étant presque toutes spéciales, elles présentent de grandes ressources aux investigations de l'homme studieux.

La bibliothèque des Jésuites, à la ci-devant abbaye d'Oost-Eecloo, compte 25,000 volumes sur presque toutes les branches des connaissances humaines; celle du séminaire épiscopal, près de S^t^-Bavon, en compte environ 8,000, ayant principalement trait à la théologie. Dans cette catégorie entre encore la bibliothèque de l'établissement des Sourdes-Muettes : elle contient environ 7,000 volumes, parmi lesquels une nombreuse collection d'ouvrages sur l'instruction des sourds-muets, des aveugles, etc.

La bibliothèque de M. Borluut de Nortdonck est la plus nombreuse de la ville, pour les plus beaux ouvrages de luxe et à planches qui se publient dans toute l'Europe. M. Borluut, ainsi que M. Brisart, possède aussi de fort beaux manuscrits sur vélin, avec miniatures, des ouvrages rares imprimés sur vélin, et des exemplaires uniques, ainsi que de magnifiques collections de gravures.

M. Léopold Van Alstein, savant Orientaliste, a une bibliothèque unique en son genre en Belgique, et fort peu connue, même à Gand. Il compte dans sa collection environ 150 manuscrits, presque tous inédits, en langues persanne, arabe, turque, arménienne, chinoise, mantchoux, etc., et 16,000 volumes imprimés, dont 4 à 5,000 appartiennent aux mêmes langues orientales (1).

M^r^ François Vergauwen possède, outre des manuscrits du plus grand intérêt, parmi lesquels il en est trois du IX^e^ siècle, la série la plus riche et la plus complète d'incunables des Pays-Bas, qu'aucun bibliophile belge ait encore formée.

(1) Aug. Voisin, *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques en Belgique.* Gand, Annoot-Braeckman, 1840; in-8°, avec figures. Tiré à 150 exemplaires.

Mr Ch. Pieters a fait de l'éclectisme dans la formation de sa bibliothèque : sans s'attacher à une spécialité, il a recueilli, avec un choix intelligent et sévère, des Elzeviers, des raretés bibliographiques ou des impressions remarquables de plusieurs pays, au nombre d'environ un millier.

La collection de M. Brisart ne compte également qu'un millier de volumes imprimés et manuscrits; mais parmi les imprimés, il n'y a pas un seul article qui ne soit, pour ainsi dire, unique, soit comme impression sur peau de vélin, soit par la beauté et le choix du papier, soit par les gravures dont ils sont ornés (1).

M. le professeur Serrure, dont la bibliothèque est composée d'environ 5,000 volumes, possède une des collections les plus nombreuses du pays pour l'histoire littéraire, généalogique et numismatique des Pays-Bas. Deux fois plus nombreuse, la collection de M. Willems est spécialement consacrée, dans un but utile, aux études littéraires et historiques, dans leurs rapports avec les Pays-Bas. Celle de M. Philippe Blommaert est encore dans le même genre. Les collections d'ouvrages en flamand de ces trois derniers amateurs sont presque uniques dans le pays.

Ajoutons encore les bibliothèques de MM. Aug. Van Lokeren, D'Huyvetter, Ch. Onghena et Ch. De Bremmaecker (2) pour les beaux-arts; celle de M. le professeur Van Coetsem, la plus complète que l'on connaisse en Belgique pour la medecine; de M. le chanoine J. J. De Smet, pour la théo-

(1) Voyez la description du riche cabinet de M. Brisart dans le *Voyage d'un Iconophile,* par Duchesne aîné. Paris, Heideloff et Campé, 1834; in-8°.

(2) Dans une ville, ainsi pleine de bibliothèques et de cabinets, il n'est pas rare d'en voir disperser après la mort de ceux qui les ont formés. Dernièrement, Gand a fait des pertes irréparables par la vente et la dispersion des célèbres galeries de M. Schamp et de M. le comte d'Hane de Steenhuyse; aujourd'hui on annonce également la vente des collections de M. De Bremmaecker.

logie et l'histoire des Pays-Bas; de M. Papejans de Morchove, pour la botanique et la chimie, et les 20,000 volumes de M. Minne, sur toutes les branches des connaissances humaines. — Il en est beaucoup d'autres encore dignes d'estime et d'attention; mais nous devons les passer sous silence.

On conçoit qu'avec de pareils éléments l'on est parvenu à organiser la plus curieuse et la plus magnifique exposition, qui se soit encore vue. Le dragon du beffroi, — cette girouette-monstre, mise en non-activité de service pour avoir usé son pivot, — y préside, comme depuis bientôt cinq siècles il préside à toutes les destinées de la cité, avec une majesté et une constance dignes d'admiration. Son attitude est d'autant plus formidable qu'il est entouré d'objets, dont les uns, — deux *trophées* d'anciens glaives de justice, — inspirent de l'horreur, et dont les autres, — des étendards et des emblèmes de nos anciennes corporations, — rappellent un temps où la Flandre était le plus beau et le plus puissant comté du monde. Une poignée de trois quarts de pied de long et enveloppée de cuir, une lame longue de trois pieds sur deux pouces de large, et portant toutes les marques d'un rude service, voilà l'instrument homicide que le couteau de la guillotine a remplacé. Comme de juste, la verge de justice, qui les a tant de fois commandés, se trouve au milieu de ces glaives : c'est une horrible queue de billard, qui a fait rouler bien des têtes. Deux crucifix, de la dernière simplicité, sur lesquels, pendant le XVI^e^ et le XVIII^e^ siècle, le magistrat de Gand prêtait serment, et les étalons des mesures, en usage en cette ville vers 1281 (1), complètent ce singulier assemblage.

Beaucoup d'objets provenant des anciennes corporations, appartiennent déjà à la ville; mais il s'en trouve encore une masse d'autres entre les mains des particuliers. Il nous

(0) Voyez le chevalier Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand.*

semble que la régence de Gand devrait tâcher de les réunir, ainsi que tout ce qui a trait à l'histoire de la commune, dans une salle de l'hôtel-de-ville, qui serait accessible à tout le monde. Ce serait une succursale des archives, un musée communal, qu'il serait très-convenable de former lors de la translation de la cour d'assises au nouveau Palais de justice.

La plupart des objets qui nous restent de ces institutions, que la révolution française, au lieu de les détruire, aurait dû simplement réformer, témoignent à la fois de leur magnificence et de la considération dont elles jouissaient. L'ancien collier en argent de la corporation des Orfèvres de Gand, appartenant actuellement à une des plus notables familles de cette ville, de Kerchove d'Ousselgem, dont jadis un membre fut chef-homme (*hoofdman*) de cette corporation, est une des pièces les plus remarquables du salon. Il est composé de seize chaînons ou bas-reliefs, de quatre centimètres de large et de haut, représentant ingénieusement les diverses manipulations que subissent l'or et l'argent, depuis leur extraction des mines jusque dans l'atelier de l'orfèvre et dans le commerce. Au bas se trouve suspendu un médaillon, où S^t^-Eloi, patron des orfèvres, est assis dans une niche, tenant un marteau de la main droite et une masse d'argent de la gauche. Il est du style ogival du XV^e^ siècle, et, comme le reste du collier, d'un travail difficile et magnifique. Tous les chaînons ne paraissent pourtant ni de la même époque ni de la même composition. — Les coupes en vermeil, du style de la Renaissance, exposées par M. le comte de Lichtervelde et par la confrérie de S^t^-George, sont également de superbes pièces. Cette confrérie obtint la sienne des archiducs Albert et Isabelle, qui, assurément, ne purent donner de meilleures preuves de la considération qu'ils avaient pour nos assemblées populaires, qu'en les fréquentant eux-mêmes. Nous pouvons assigner une source analogue à la coupe de M. le comte de Lichtervelde.

— Ce vaisseau de ligne, si soigneusement construit, si minutieusement monté et gréé, fut donné par l'impératrice Marie-Thérèse à la corporation des Francs-Bateliers de Gand : il appartient actuellement aux collections de l'Université, et peut être considéré comme un modèle de cette espèce de vaisseaux, au XVIII^e^ siècle.

La bibliothèque de l'Université de Gand a exhibé ses joyaux bibliographiques; les archives de la province ont suivi son exemple, et quelles que soient les richesses fournies par ces dépôts publics, peu s'en faut qu'elles ne soient éclipsées par les bibliothèques particulières; MM. Willems, Fr. Vergauwen, J. B. D'Hane, le comte de Thiennes, De Potter-Soenens, le baron de Saint-Genois, Versturme-Roegiers, Verhelst, etc., sont capables de faire mourir d'envie un bibliomane tant soit peu faible; les plus indifférents mêmes dévorent des yeux ces MS. des VIII^e^, IX^e^, X^e^, XI^e^, XII^e^, XIII^e^, XIV^e^, XV et XVI^e^ siècles, chefs-d'œuvre de calligraphie ou de curiosité; ces miniatures, chefs-d'œuvre d'art ou de bizarrerie; ces impresssions, les premières qui aient été faites, et enfin ces autographes des rois et des personnages les plus célèbres.

M. Benoni Verhelst a exposé la plus curieuse collection d'antiquités étrusques, grecques et romaines, et de grès du XVI^e^ siècle; M. Buens, des objets uniques en porcelaine; M. Bodaert, tout un ménage d'argenterie et de poterie échappé à la destruction depuis près de trois siècles, et MM. le comte de Thiennes, Vervier, H. Lammens et Lippens, des vases et autres objets en marbre et en porcelaine d'une richesse éblouissante. M. Versturme-Roegiers a pu choisir dans son arsenal une collection, qui, en quelques minutes, fait connaître les armes en usage avant et après l'invention de la poudre. MM. le comte Goethals-Pecksteen et Hip. Lammens nous ont fait voir encore des pannoplies, des armures chevaleresques, à pied et à cheval et au grand

complet. Et telle est la variété des collections gantoises, que M. Bousse a fourni à l'exposition vingt-deux cadres antiques, en ébène et écaille, renfermant une masse énorme de boutons anciens et modernes, en mosaïques, en perles fines, en or, en argent, garnis de miniatures ou autres ornements qui, vus à la loupe, deviennent d'admirables tableaux. Ici, ce sont des sujets de fantaisie, pleins de grâce; là les événements historiques les plus graves, les hauts faits des Grecs et des Romains, représentés dans un cercle de la grandeur d'une pièce de cinq centimes. Après cela, que l'on vienne nous parler de merveilles!

Hâtons-nous d'aborder les peintres et les sculpteurs. D'abord, nous croyons que, après ce que nous venons de dire sur la richesse artistique de la ville de Gand, il serait parfaitement superflu de dire qu'il y a des Rubens, des Van Dyck, des Teniers, des Van Oostade, des Memmeling, des Van Eyck, des Duquesnoy, etc., etc. Nous n'ignorons pas l'innocente satisfaction que l'on se donne aujourd'hui de se dire ou de se croire, à tort et à travers, en possession de quelque œuvre de ce genre; mais ce n'est point ici le cas d'en parler, parce que d'abord il y a de fort bons grands maîtres, et en second lieu, on concevrait facilement que, quand même ceux-ci laisseraient à désirer, nous ne voudrions pas risquer de nous faire passer pour des mal-appris en disant une vérité inutile. Est-il d'ailleurs toujours nécessaire qu'un ouvrage soit flanqué du nom d'une de nos premières gloires artistiques, pour qu'il puisse être admirable? Regardez seulement le paysage avec figures par Huysmans, de Malines, de la collection de M. Vervier; le paysage par Moucheron, de celle de M. le chevalier De Coninck; le Crucifiement par Sébastien Franck, de celle de M. Verlinde-Muller; le tableau d'histoire par Gaspard De Crayer, de celle de M. Cauwer-Ronsse; le Feu et l'Eau par Breughel-de-Velours, de celle de M. le comte d'Hane de Steenhuyse,

et tant d'autres auxquels la classification ordinaire n'assigne qu'un troisième ou même un quatrième rang, et vous répondrez bientôt négativement. Il est bien d'autres astres que le soleil, qui brillent dans le firmament, et il en est dans l'empire des arts comme dans nos états constitutionnels : personne n'y règne ou n'y gouverne absolument, et sous le nom du roi figure souvent honorablement celui d'un ministre ou d'un sujet plus obscur.

Parmi les œuvres de sculpture, nous rencontrons les noms des Duquesnoy, de Van der Meulen, de Van Poucke, de Canova, de Chaudet, etc. Un superbe cadre sculpté en bois par Van der Meulen, et appartenant à M^r^ Fr. De Rudder, est une œuvre, dit le catalogue, qui surpasse tout ce que l'on peut imaginer pour la finesse et l'exécution; et c'est de la plus exacte vérité. M. De Rudder est assez heureux pour posséder beaucoup de ces chefs-d'œuvre-là. Les bas-reliefs en ivoire et en albâtre, ainsi qu'une magnifique corne d'un comte de Flandre, des collections de M. le chevalier De Coninck, doivent être comptés parmi ce qu'il y a de plus beau à l'exposition. On y compte aussi jusqu'à huit crucifix en ivoire, et tous sont attribués aux Duquesnoy, quel que soit leur mérite, ou quelle que soit la différence qui les distingue entre eux. — Pour le coup, nous croyons qu'il n'y a guère que ceux qui aient jeté leur langue aux chiens, qui ne disent pas un mot là-dessus. Et convenons d'abord qu'il n'y a eu que trois sculpteurs du nom de Duquesnoy : *Jérôme* Duquesnoy, artiste médiocre, mais père et premier maître de *François,* le plus grand sculpteur que la Belgique ait nourri, et de *Jérôme,* qui fit le mausolée de l'évêque Triest à la cathédrale de Gand, et qui fut brûlé vif dans la même ville, le 24 octobre 1654 (1). Puis, prenons le Christ de M. le général De Kerchove et celui de M. Louis

(1) Pour crime de pédérastie, assure-*t*-on.

d'Hane de Steenhuyse comme les deux meilleurs, comme les deux *types* d'un même sujet traité d'une manière essentiellement différente. Le premier est mort, et comme tel, — avec l'expression d'un homme résigné, — il se laisse pendre de tout son poids; toutes les parties du corps, toutes les proportions anatomiques sont très-tendues, délicatement senties, rigoureusement exactes, quoiqu'un peu efflanquées; c'est, en somme, une œuvre qui, dans ses détails et dans son exécution, trahit la main du maître, et si le catalogue nous avait assuré qu'elle est de *Jérôme* Duquesnoy, frère de François, nous l'eussions cru sur parole. — Le Christ de M. Louis d'Hane de Steenhuyse est représenté au moment le plus sublime de la passion du Seigneur, à l'agonie; les bras très-ouverts, et presque en croix, il se roidit sur l'ignominieuse potence des Juifs, plutôt qu'il ne s'y laisse pendre; il est robuste et tant soit peu replet, c'est-à-dire, qu'il est exactement le contraire du précédent, même dans ses défauts. Mais quant à l'entente générale du sujet, il est d'une incontestable supérioité. Cette pose de la tête, cette divine et douloureuse expression sont bien celles de l'Homme-Dieu mourant dans les tortures pour la rédemption du genre humain; et en les regardant attentivement, on croit entendre ces paroles qui apprennent aux hommes à prier même pour leurs bourreaux : *Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font!*

Que ce Christ est de *François* Duquesnoy, il n'y a pas moyen d'en douter; car, outre ses éminentes qualités, il a sa *généalogie*. Sculpté en 1625 (comme le prouve l'inscription tracée sur le bandeau), il fut acheté de ce célèbre sculpteur lui-même par messire Julien de la Villette et sa femme, dame Catherine de la Sessoy. Il fut transmis dans cette famille de génération en génération, et parvint dans celle du comte d'Hane-Steenhuyse et de Leeuwerghem par l'alliance que contracta, en 1747, messire Pierre-Emma-

nuël, comte d'Ilane et de Leeuwerghem, avec demoiselle Colette-Thérèse de la Villette, dame de Vormizeele.

Tout mérite d'être connu ou rappelé lorsqu'il s'agit d'un nom comme celui de François Duquesnoy, appelé par les Italiens *Francisco Fiamingo,* et par les Français *François-le-Flamand.* La Belgique possède peu d'ouvrages de ce grand artiste; elle n'en a point qui puissent témoigner de la beauté de son génie. Né à Bruxelles vers 1594, il partit pour l'Italie à l'âge de 22 ans, et n'en revint point. Il profita de quelques occasions pour faire passer dans sa patrie de petites pièces, soit en bois, soit en ivoire. L'ouvrage le plus important qu'il y envoyât, était un Cupidon en marbre blanc, qui taillait un arc avec un couteau. Les magistrats d'Amsterdam l'achetèrent six mille florins, et en firent présent à la princesse d'Orange. Mais ces productions, — pas plus que celles qu'il nous laissa avant son départ pour l'Italie, — ne font point connaître le sculpteur, qui modela les ornements et les groupes d'enfants qui entourent les colonnes du maître-autel de la basilique de S^t^-Pierre à Rome, et qui n'ont point été égalés, et la statue colossale de S^t^-André, dans la même église, qui de toutes celles qui décorent l'ancienne maîtresse du monde, est encore une des plus belles: elle paraît un chef-d'œuvre au milieu des chefs-d'œuvre qui l'entourent. — Il n'y a guère que Michel-Ange que l'on puisse mettre en parallèle avec notre François Duquesnoy, mort à la fleur de l'âge, à Livourne, tué par la basse envie et par de haineuses coteries.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre davantage sur une exposition dont presque chaque objet mérite d'être décrit. Peut-être faudrait-il encore exprimer sa reconnaissance envers ceux qui ont fait cette magnifique œuvre de charité; mais que dire à M. le comte de Thiennes de Rumbeke, qui l'a conçue et y a donné l'élan? aux familles D'Ilane de Steenhuyse, de Vaernewyck d'Angest, Van Pot-

telsberghe, de Kerchove, de Lichtervelde, Kervyn, Van den Hecke, de Papeleu de Poelvoorde; à MM. Benoni Verhelst, Edmond Verhaeghe, le chevalier De Coninck de Merckem, Maertens-Pelckmans, Jules Van Loo, Vervier, De Busscher, le baron de Saint-Genois, De Potter-Soenens, Hip. Lammens, etc., etc., qui y ont si généreusement contribué? aux sociétés de musique, qui y ont donné tant d'attrait? Être utile et agréable au public, répandre la civilisation parmi le peuple, en lui montrant ce qui est beau, ce qui est le plus digne de l'homme et de son admiration; en un mot, mettre en pratique toutes les ressources que présententent les arts pour secourir finalement l'indigence, ne sont-ce pas là des actions qui portent avec elles et leur éloge et leur récompense?

L. Van de Walle.

Mai 1845.

Tombeaux

DE

L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-BAVON, A GAND (1).

DERNIÈRES FOUILLES.

On a donné suite aux fouilles pratiquées dans les ruines de l'abbaye de S^t^-Bavon, à la partie latérale de la crypte. Cette partie, à en juger par la disposition architecturale en général, ne semble point avoir été liée à l'ordonnance primitive de l'édifice; ce n'en fut tout au plus qu'une dépendance. Avant les fouilles (2), elle était plus élevée que le restant de la crypte, dont elle était séparée par un massif de maçonnerie, qui semble avoir servi de point d'appui à la naissance d'une voûte bâtie dans les temps modernes. La première levée de terre mit à découvert un pavé en carreaux rouges, et à environ 25 centimètres plus bas dans le sol, la pioche vint donner sur des carreaux vernissés, verts et jaunes, disposés en losange et variés par des rangées longitudinales, représentant des lis, des cerfs et d'autres dessins. Ce pavé enlevé (3), on arriva à de nouveaux tombeaux, qu'on déterra successivement jusqu'au nombre de neuf : ils étaient orientés comme les premiers, et leur forme était la même. Tous les couvercles en avaient disparu, et ils étaient remplis de terre jusqu'au bord. Ce ne fut qu'en présence de tous les membres de la Commission chargée de la conserva-

(1) Voyez plus haut p. 148-156.
(2) En 1830 le pavé était de niveau partout.
(3) Il a été placé dans la chapelle de S^t^-Machaire.

tion des anciens monuments que ces tombeaux furent fouillés, et l'on y mit toutes les précautions possibles. Chacun put se convaincre que ces tombeaux avaient déjà été visités; tous contenaient un squelette, dans un état de décomposition fort avancée, mais aucun autre objet quelconque, pas même le plus petit débris.

La dimension de deux de ces tombeaux nous a semblé plus qu'ordinaire : celui qui était appuyé au massif en maçonnerie, avait 2 mètres entr'œuvre, et le premier des deux qui se trouvaient sous le mur à gauche, présentait aux épaules un diamètre de 65 centimètres.

Les mêmes matériaux ont servi à leur construction : ils sont formés d'une matière composée de chaux et de brique pilée; cependant nous avons remarqué que les parois de deux de ces tombeaux sont maçonnées en moellon. Ils sont tous placés au même niveau, sauf deux, qui sont plus bas. L'un d'ailleurs présente une différence dans sa configuration : les épaules ne sont point marquées dans le contour au niveau de terre; mais dans le fond du tombeau, on remarque deux petits mamelons pour donner appui à la tête. Au pied du mur à droite, il y a le tombeau d'un adolescent : la dimension et la conformation des os ne peuvent laisser de doute à cet égard. On sait que les monastères admettaient des jeunes gens; celui-ci dut appartenir à une famille distinguée, puisqu'on lui accorda le privilége d'une inhumation dont on ne favorisait que les personnages éminents : rien n'est venu nous révéler à qui ces dépouilles peuvent avoir appartenu.

Dans le tombeau enfoui en partie sous le mur en face, on trouva quelques os incinérés, à côté d'autres dans un état ordinaire. Partout le terrain était jonché de débris d'ossements humains, mêlés à des restes de dents de pachydermes. N'oublions pas de dire que plusieurs de ces tombeaux ont conservé les rainures très-distinctes des couvercles qui ont servi à les fermer : ces rainures, formées de mortier, font voir qu'ils étaient carrés.

Deux tombeaux, placés, sur la moitié de leur longueur, sous le mur à gauche, sont donc antérieurs à la construction de ce dernier. Une *partie* de ce mur, dont les assises sont placées en feuilles de fougères, fut construite avant le XI^e^ siècle; l'autre partie est plus moderne et peut dater du XII^e^ siècle : quelques-uns de ces tombeaux peuvent donc remonter à une époque qui précède même les invasions de ces peuples du Nord, qui forcèrent l'abbé et ses moines de se réfugier, au milieu du IX^e^ siècle, à Nesle-la-Reporte et à Laon.

La situation de ces tombeaux nous donne peut-être l'idée de la forme première de l'église ou de la crypte antérieure à celle consacrée en 1148, et qui remplaça probablement l'église bâtie par S^t^-Amand : d'après cette situation, dis-je, l'église primitive devait s'étendre davantage vers l'est, sur le même alignement extérieur de la crypte actuelle, et présenter un parallélogramme parfait. Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons plus douter qu'un bâtiment ne s'étendît de ce côté.

Les fouilles ont été continuées dans différents endroits du cloître, mais infructueusement : quelques fragments de poterie romaine y ont seuls été déterrés. J'avais toujours pensé que les dalles, qui servaient de base aux contreforts des cloîtres bâtis par l'abbé Marcatel, avaient servi de pierres tumulaires. Plusieurs furent donc détachées du massif de la maçonnerie : l'une d'elles portait, en effet, un ciboire incrusté en marbre blanc, signe certain qu'elle avait appartenu à un membre du clergé. Une autre conservait les traces de la fin d'une inscription, en lettres du XIII^e^ siècle : *Requiescat in pace. Amen,* sans autre indication. Fragment assez bizarre, qui semblait contenir une injonction symbolique de laisser reposer en paix les cendres des abbés qui avaient si puissamment contribué à civiliser nos contrées, et qui avaient enfoui avec eux dans le secret de la tombe, leur nom et les titres qui pouvaient leur donner droit à la reconnaissance de la postérité.

A.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Uitkomsten *van een onderzoek omtrent de* Elseviers, *meer bepaaldelijk met opzigt tot derzelver Genealogie. Eene noodige voorarbeid tot de geschiedenis der Elsevierscbe Drukpers; door* Jhr W. J. C. Rammelman-Elsevier, 1e *Lt van het* 3de *regiment Infanterie. Utrecht, N. Van der Monde,* 1845 (*niet in den handel*). In-8° de 54 pages de texte, plus 40 pages de documents à l'appui.

Les recherches que cet opuscule résume, sont dues aux actives et intelligentes investigations d'un descendant en ligne directe de la famille des Elsevier, et, bien que plus spécialement dirigées dans un but généalogique, elles n'en jettent pas moins une vive et nouvelle lumière sur leur histoire bibliograghique : elles rectifient plusieurs erreurs que généralement on partage sur leur compte, depuis la notice du savant professeur M. Adry, considérée jusqu'ici comme ce qu'il y a de mieux sur ces célèbres imprimeurs; et les pièces justificatives qui accompagnent la brochure de M. Rammelman-Elsevier, ne laissent aucun doute sur l'exactitude et l'authenticité de ses récentes découvertes.

Il est aujourd'hui bien prouvé que la famille des Elsevier est belge et originaire de Louvain; quant à la possession ancienne des armoiries qu'on lui attribue, et à ses alliances avec plusieurs familles nobles de ce pays, cela n'est pas si certain. *Louis Elsevier I*er, venant de Louvain, et ayant embrassé de bonne heure la réforme religieuse, s'établit à Leyde, en 1580, comme relieur et comme libraire; il y mourut en 1617, remplissant les modestes fonctions d'appariteur de l'Université, qu'il avait d'abord cumulées avec son commerce. Sur ses six fils, cinq suivirent la profession de leur père. Il est probable que, dès 1595, lorsqu'il adopta la

devise *Concordia res parvæ crescunt,* il les avait déjà successivement associés à ses affaires, et que, d'abord avec lui et ensuite sous son nom quand il se retira, ils étendirent considérablement leurs relations. *Matthieu,* l'aîné des fils et également appariteur de l'Université, demeura constamment à Leyde, de même que *Bonaventure,* son plus jeune frère (qui jusqu'à présent avait été considéré comme son fils). *Gilles,* fils puîné, fut bientôt détaché à La Haye, quand une librairie succursale y fut établie *op de Zaal;* mais il quitta cette ville après la mort de sa première femme, vers 1601, et *Louis II,* troisième fils, qui lui succéda dès cette même année, y demeura fort longtemps, et peut-être même jusqu'à sa mort, en 1620. Plus tard, *Jacob,* fils de Matthieu, y succéda à *Louis II,* et c'est le dernier Elsevier qui ait géré cette succursale, restée néanmoins dans la famille jusqu'en 1681. Dans l'intervalle, *Joost,* quatrième fils, avait été établi comme libraire à Utrecht depuis 1603, et *Isaac,* fils de Matthieu, comme imprimeur, en 1616, à Leyde même, imprimant avec la devise *Non solus* et, dans le principe, uniquement pour la communauté : mais cette communauté, dont *Gilles* et *Arnoud* (cinquième fils, et qui fut peintre) s'étaient retirés, sans doute avant ou à la mort de leur père, en 1617, continua de se dissoudre par la mort de *Joost,* avant 1619, et par celle de *Louis II,* vers 1620. Quelque temps après, en 1622, *Matthieu* se retira à son tour, et céda son fonds à son fils aîné, *Abraham;* celui-ci ne tarda pas à s'associer avec son oncle *Bonaventure,* qui déjà avait été l'associé de son père; et ces deux, après avoir acquis l'imprimerie d'*Isaac,* en 1626, absorbèrent toutes les relations commerciales de leurs parents, et furent véritablement *les deux grands Elsevier,* à qui toute la famille doit son illustration. Cependant, la renommée de *Bonaventure* et *Abraham* eut été surpassée sans doute par *Jean* et *Daniël,* leurs fils, si ces fils étaient restés unis; mais après le départ de *Daniël* pour Amsterdam, en 1655, *Jean* a trop peu vécu, et n'a peut-être pas eu les reins assez forts pour pouvoir réaliser pour l'officine Elsevirienne de Leyde tout ce qu'il projettait, et l'on peut dire qu'à sa mort, en 1661, ce célèbre établissement (que sa veuve et puis son fils *Abraham II* ont toutefois exploité jusqu'en 1712) a réellement perdu toute son importance; tandis que *Daniël,* en allant s'associer à son double parent (par son père et par sa femme), *Louis III* (qui

était fils de *Joost* et non pas de l'imprimeur *Isaac*, comme on l'a cru jusqu'ici) a donné à l'imprimerie Elsevirienne d'Amsterdam un éclat qu'elle n'avait pas encore eu, et que, parmi des circonstances et des événements des plus déplorables, elle a plus ou moins conservé jusqu'à sa mort, en 1680, et même jusqu'à la vente définitive de son fonds, en 1681.

Il ne faut plus qu'ajouter à ces noms celui de *Pierre Elsevier*, petit-fils de *Joost* et neveu de *Louis III*, qui imprima à Utrecht, de 1669 à 1662, pour avoir le résumé à-peu-près complet de l'histoire de l'imprimerie des Elsevier, telle que les nouvelles recherches de M. Rammelman l'établissent, et telle aussi qu'elle résulte du *Sylloges Epistolarum a viris illustribus* de P. Burmann, ouvrage que M. le professeur Adry a mainte fois cité, mais où il a dû forcer le sens de plusieurs passages, sans doute à cause des communications que lui avait faites Mr Jean Jacob Elsevier, communications dont les pièces que vient de produire le noble parent de ce dernier, attestent aujourd'hui le peu d'exactitude.

Ch. P.

Notions élémentaires *des Sciences naturelles et physiques, applicables aux usages de la vie, par* Charles Morren, *professeur ordinaire de la faculté des Sciences de l'Université de Liége.* — Bruxelles, Deprez-Parent, 1843, 1844 et 1845.

M. Morren est sans contredit l'un des savants belges dont la réputation est la plus étendue et la mieux établie. Quoique jeune encore, il compte déjà au nombre des vétérans de la science. Doué d'une activité infatigable, il a su, au milieu des préoccupations d'un siècle positif, entretenir ce *feu sacré* qui embrâse encore quelques intelligences d'élite. Mais aussi, chez l'honorable professeur de Liége la science est si bien comprise dans son ensemble et dans ses moindres détails; les principes en sont exposés avec tant de clarté; les difficultés en sont dissimulées sous une forme si

littéraire et si piquante, qu'il serait impossible de trouver un esprit mieux fait pour la *vulgarisation* des lois et des mystères qui président à la conservation de cette nature, devant les merveilles et les bienfaits de laquelle l'homme n'est que trop insensible, trop ingrat.

Il n'entre pas dans notre plan de passer en revue les travaux nombreux que M. Morren a publiés, soit comme professeur, soit comme membre de l'Académie, soit comme collaborateur aux recueils scientifiques du pays ou de l'étranger, travaux qui ont été d'ailleurs justement appréciés. Qu'il nous soit permis de descendre un instant des hauteurs de la science spéculative, pour appeler l'attention des pères de famille, des directeurs d'établissements d'instruction sur les petits manuels de science usuelle que le zélé professeur fait paraître en ce moment.

On sait que l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire prescrit un cours comprenant les premiers éléments de la physique, de la chimie, de la minéralogie, de la botanique et de la zoologie, à l'usage des écoles primaires de Belgique. La publication de traités élémentaires, clairs et substantiels, où les progrès actuels de la science fussent exposés sans confusion et sans aridité, de traités enfin dans le genre de ceux que l'Allemagne et l'Angleterre possèdent déjà, était donc un service réel à rendre à l'instruction en Belgique, où, il faut bien l'avouer, les sciences naturelles n'excitent pas en général, même dans les bonnes familles, assez de curiosité ni d'intérêt. Ce service, M. le professeur de Liége est en train de le rendre à son pays. Déjà trois parties distinctes et séparées de ce travail utile ont paru : la première concerne les notions élémentaires de la *minéralogie;* la seconde, celles de la *botanique;* la troisième, celles de la *zoologie*. Les deux dernières parties doivent paraître au premier jour.

Chacun de ces manuels est divisé en leçons, où sont exposés les principes de chaque science, ses classifications, etc.; à la fin de chaque leçon se trouve un *questionnaire,* ou résumé de la leçon présenté sous forme de demandes, auxquelles l'élève a à répondre. Dans le but de nationaliser l'enseignement, l'auteur cite des exemples choisis dans notre pays, et rappelle les découvertes et les noms des Belges illustres. Des tableaux synoptiques et des tables de matières viennent faciliter les recherches ou les consultations.

Pour une plus prompte et plus complète intelligence de la nature, l'auteur conseille, du reste, de tâcher de confronter les données de la science avec les objets mêmes qu'elle explique ou qu'elle analyse : des petites collections d'histoire naturelle élémentaire se formeraient facilement par le zèle de pères de famille ou de chefs d'institution instruits et dévoués.

Les traités publiés par M. Morren, devant être mis entre les mains de l'enfance et de la jeunesse, il convenait qu'ils offrissent toutes les garanties désirables au point de vue religieux et moral. Leur approbation par l'autorité ecclésiastique et leur adoption dans beaucoup d'institutions qui relèvent d'elle, sont deux circonstances qui prouvent assez combien le savant professeur a compris que, pour des livres d'éducation surtout, une prudente réserve est à la fois une condition d'utilité et de succès.

Ce n'est pas à dire cependant que ces notions élémentaires ne doivent offrir de charme et d'intérêt que pour le premier âge; nous sommes convaincus que, dans la plupart des familles, dont les membres ont déjà achevé leur éducation, on trouvera dans ces manuels de quoi compléter celle-ci par des études trop négligées, et qui sont toujours un délassement honorable alors même qu'elles ne constitueraient pas quelquefois une rigoureuse nécessité.

P.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Classement des Archives de Saint-Bavon. — Les *lettrés* du pays n'apprendront pas, sans éprouver quelque satisfaction, que le chapitre de la cathédrale de Saint-Bavon, voulant donner l'impulsion au clergé séculier du diocèse de Gand, a, de commun accord avec la fabrique de cette église, résolu de faire classer et inventorier ses archives, où le nombre le dispute à l'importance. Ce travail, du plus haut intérêt pour la science, vient d'être confié au zèle de l'auteur de l'aperçu des archives des églises paroissiales, inséré dans ce cahier. Déjà M. Schellinck a mis la main à l'œuvre : il s'occupe en ce moment du classement de ces archives et en ébauche un inventaire analytique et raisonné, qui sera rédigé sur une vaste échelle, avec notes interprétatives et explicatives. Nous avons trop foi dans le bon esprit de MM. les chanoines de Saint-Bavon, pour douter de la prochaine impression d'un ouvrage qui est destiné à étendre la sphère de nos connaissances en fait de diplomatique, et auquel les savants de l'étranger, comme ceux du pays, feront, faut-il croire, le meilleur accueil. D'ailleurs, la publication de l'*Inventaire analytique et raisonné des chartes des archives de Saint-Bavon,* ne pourra manquer de jeter un nouveau jour sur plusieurs parties de notre histoire ecclésiastique.

Les archives de la cathédrale de Gand, et conséquemment les chartes qui en font partie, se divisent en trois catégories, savoir : 1° celles de l'ancienne et autrefois si célèbre abbaye de Saint-Bavon, bâtie vers le milieu du VIII^e^ siècle, par Saint-Amand, évêque de Tongres, au confluent de la Lys et de l'Escaut, là où languissent aujourd'hui les modernes ruines de la citadelle construite en 1540, et qui, dans l'opinion de Charles-Quint, devait servir de mors et de bride aux tumultueux Gantois; 2° celles de

l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean à Gand, dont la consécration date de 941, et qui n'est autre que la cathédrale actuelle; enfin 3° celles du chapitre successivement collégial et cathédrale de Saint-Bavon, érigé en 1536.

Chacune de ces catégories contient des documents infiniment précieux. Mais c'est la première qui possède le plus grand nombre d'anciennes chartes, dont la plupart ont leurs sceaux dans le plus bel état de conservation. On y compte, en effet, deux pièces du IX^e^ siècle (une charte de l'empereur Louis-le-Débonnaire et une du roi de France, Charles-le-Chauve); six du X^e^ siècle (deux du roi de France Lothaire et quatre de l'empereur Otton II); cinq du XI^e^ siècle (une charte de l'empereur Henri II, une de l'empereur Henri III, une copie contemporaine de la fameuse lettre de l'abbé Othelbold à la comtesse de Flandre Otgive, un acte de transaction entre l'abbé de Saint-Bavon et l'avoué de son monastère et une charte de l'évêque de Noyon et Tournai, Radbod II); près de soixante-quinze du XII^e^, et plus de cent cinquante du XIII^e^ siècles. L'ancienne paroisse de Saint-Jean paraît ne devoir fournir qu'une douzaine de chartes appartenant au XIII^e^ siècle; mais on y voit, en revanche, plus de cent cinquante chartes du XIV^e^ et au-delà de deux cents du XV^e^ siècle, la plupart en flamand, et dont quelques-unes renferment de curieux détails, soit sur la topographie de la ville de Gand et des villages de ses environs, soit sur nos anciennes familles patriciennes. En somme, il n'est aucune de ses chartes qui ne mérite les honneurs de l'analyse, et plus d'une pourrait, sous le double rapport de la calligraphie et de l'orthographe, offrir de curieux *fac-simile*. S.

L'ORIGINE DU LUNDI PERDU. — Le nom de *Lundi perdu* (*Verloren, verzworen of verkoren Maendag*) est donné en Belgique au lundi après l'Épiphanie. Il y a longtemps qu'il est adopté, et nous voyons une chronique écrite dans la première moitié du XVI^e^ siècle, s'en servir pour désigner le jour de la naissance de Marguerite d'Autriche (*Chronique de Rouge-Cloître,* manuscrite. — HENNE et WALTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles,* t. II, p. 650). D'où vient cette qualification? Kilian (cité par COREMANS, *Année de l'histoire belgique*), a supposé que jadis les magistrats des villes étaient élus ce jour, qui était par conséquent perdu

pour les occupations ordinaires. Je ne sais jusqu'à quel point son hypothèse peut être admise, mais elle paraît s'approcher beaucoup de la vérité. Dans la Coutume d'Anvers, on lit que le lundi après le jour des Rois, on lisait à la Halle aux Draps de cette ville, avant midi, le livre de la *gilde*. Une proclamation faite le samedi précédent, à la bretèque, en présence des magistrats communaux et des chefs-doyens de la *gilde*, prévenait les habitants de cette lecture. (*Des maendachs nae de dry Coninghen dagh, is men alle jaer ghewoonelijck 't Guldeboek op de Laken-halle te lesen voor de gene diet begheert, ende is men des saterdaechs daer te vooren met den heeren ter Puyen af, ter presentien van de guldekens openbaerlijck condighende een yegelijck, dat soo wie 't Guldeboeck begheert te hooren lesen, come op de Laken-halle en maendaghe alsdan naestcomende voor de noene.* — Coutumes d'Anvers, titre V, § 14). On conçoit qu'avant l'invention de l'imprimerie, il y avait là pour les artisans une garantie précieuse. Ils pouvaient de cette manière contrôler les actes de leurs chefs. Aussi est-il probable que dans le principe, tous abandonnaient leurs ateliers et se portaient à la halle; l'après-midi étant très-court au mois de janvier, on ne se remettait à l'ouvrage que le lendemain. Le choix du jour fixé pour la lecture du livre de la *gilde*, prouve, à lui seul, combien cet usage est ancien. C'était ordinairement dans la semaine après le treizième jour (on appelait ainsi le jour de l'Épiphanie, treizième jour après Noël), que se tenait dans les comtés et les seigneuries, un des grands plaids ou plaids généraux, où tous les habitants de la juridiction étaient astreints à se trouver, et dont l'abolition, dans les villes, fut une des suites de l'institution des communes.

A. W.....s.

Ordre de Léopold conféré a Mr H. Conscience. — L'auteur du *Wonderjaer*, du *Leeuw van Vlaenderen*, de *Siska van Roosemael*, de *Hoe eene Moeder lyden kan*, de *Hoe men Schilder wordt*, Mr Henri Conscience, vient d'être décoré de l'ordre de S. M. Léopold. « Voulant, dit l'arrêté royal du 1er juin, donner une marque » publique de notre satisfaction au sieur Conscience (Henri), dont » plusieurs ouvrages viennent d'être traduits en allemand, et » témoigner en même temps de nos sympathies pour la littérature » flamande, nous avons arrêté, etc. » Les motifs si explicites de

cet arrêté, sont remarquables sous deux rapports. D'abord, ils montrent que S. M. le roi porte un vif intérêt aux progrès de la littérature flamande, et qu'il n'a attendu, pour en donner des preuves, que l'apparition d'un homme de lettres, dont le génie national et vraiment flamand fut digne d'être récompensé par un témoignage public et officiel. Personne plus que Mr *Henri Conscience* ne pouvait prétendre à une distinction aussi flatteuse.

En second lieu, nous y voyons récompenser le *littérateur*, proprement dit. Ce n'est que la seconde fois depuis 15 ans, pensons-nous, qu'une pareille distinction est accordée à un homme de lettres pour ses mérites *littéraires*. Mr Ch. Marcellis a précédé Mr H. Conscience. Certes, plus d'un savant de renom, plus d'un bon écrivain belge a déjà obtenu la croix de la bienveillance royale; mais on motivait ordinairement cette faveur sur des services qui n'avaient rien de commun avec des travaux purement littéraires, de sorte que la décoration n'allait ordinairement ni à l'adresse du poète ni à celle du prosateur, mais elle était accordée au fonctionnaire intelligent, à l'homme probe, zélé, laborieux, qui avait attiré sur lui l'attention du gouvernement, *quoique littérateur*. Voici donc la littérature qui a obtenu possession d'état en haut lieu, qui est officiellement reconnue, qui, comme telle, reçoit aussi sa part des récompenses nationales. Rien ne saurait être plus encourageant pour l'avenir de la littérature en Belgique.

J. D. S. G.

Chaire de l'église de Ste-Walburge a Bruges. — La belle chaire de Ste-Walburge, à Bruges, va être prochainement replacée dans son ancien état. Ce travail remarquable de Quelyn a été démonté à l'époque de la révolution française, et soigneusement caché, afin de le sauver de la hache des Vandales républicains. L'église de Ste-Walburge est l'ancienne église des RR. PP. Jésuites. Lorsque l'édifice fut rendu au culte, la chaire a été rajustée dans l'église, mais par des mains peu habiles. Une restauration des dégâts qu'avait souffert ce chef-d'œuvre, était hautement réclamée au nom des beaux-arts; cette restauration se fait sous la direction de M. Buyck, architecte de la province, par M. Van Westerveldt, et pour les détails de menuiserie, par M. Wallaert, ébéniste du roi. Ces deux artistes mettent la dernière main à l'ouvrage.

Bustes de Montanus et de Van Poucke a Dixmude. — La ville de Dixmude, après avoir placé à son hôtel-de-ville les portraits de deux de ses célébrités, le médecin Montanus (Van den Bergh) et le sculpteur Van Poucke, a résolu de populariser encore davantage leur renommée; à cet effet, la régence de Dixmude a commandé à notre sculpteur De Vigne les bustes de ces deux hommes célèbres, pour être placés dans le nouveau jardin public que la ville tient de la munificence de M. Bortier.

Tombeau du peintre Jordaens a Putte. — On apprend que le gouverneur du Brabant septentrional vient de décider la prompte restauration du tombeau du fameux peintre anversois, Jordaens, qui, on le sait, se trouve à Putte dans l'état de dégradation le plus déplorable; déjà les travaux sont adjugés et même à la veille d'être commencés.

Statue de Froissart. — M. Jaquet, sculpteur à Bruxelles, vient d'être chargé par le gouvernement de l'exécution de la statue du fameux chroniqueur Froissart; cette statue, de treize pieds d'élévation, sera coulée en fer; elle est destinée à orner une des places publiques de Chimay.

Le même artiste s'occupe activement de l'exécution de huit autres statues, qui seront placées dans les niches de la maison-de-ville de Bruxelles.

Statue de Rembrandt a Amsterdam. — L'hommage tardif que la ville d'Amsterdam a l'intention de rendre à Rembrandt, n'est plus à l'état de projet; les principaux artistes de la Hollande et de l'étranger, ont envoyé à La Haye, des compositions importantes, qui se vendront dans un Musée spécial, au profit de l'érection d'un monument au grand peintre.

Restauration de la tour de l'hôtel-de-ville a Bruxelles. — La restauration de la tour de l'hôtel-de-ville de Bruxelles a coûté 127,000 francs depuis 1840, époque à laquelle on l'a commencée. La partie réparée comprend une surface de 450 mètres. Il faudra encore au moins 350,000 francs et dix années pour achever cette belle entreprise. Avant de mettre la main à l'œuvre, on pensait qu'une somme totale de 250,000 francs suffirait; mais depuis, il a été reconnu que l'état de la construction était intérieurement plus

fâcheux que ne devait le faire croire une inspection extérieure, et que la prétendue restauration, effectuée en mastic artificiel avant 1830, avait causé de graves dommages.

Les travaux ont lieu sous la surveillance de la commission royale des monuments; on se conforme rigoureusement à ce qui existait; la seule innovation consiste dans l'établissement d'un système d'ancrage qui, sans nuire à l'aspect de la tour, contribue à la consolidation, et dans les mesures minutieuses prises pour empêcher à l'avenir l'infiltration des eaux dans la maçonnerie.

Une restauration exécutée avec soin, coûte énormément, il est vrai; mais c'est là une dépense qui fait honneur au pays et à la capitale. Si, comme tout le faire espérer, les travaux continuent de la même façon, cette magnifique flèche sera aussi belle et aussi solide d'ici à quelques années, qu'au jour où sa construction a été terminée.

Restauration de l'église de S^te^-Gudule a Bruxelles et de l'hôtel-de-ville a Audenarde. — Par arrêtés royaux, de nouveaux subsides de 40,000 francs et de 6,000 francs sont alloués aux villes de Bruxelles et Audenarde, pour les aider à continuer les restaurations de l'église de S^te^-Gudule et de l'hôtel-de-ville.

Tombeau de S^t^-Hubert dans l'église de S^t^-Hubert. — Le roi ayant chargé le sculpteur Geefs de préparer un projet de monument à placer dans l'intérieur de la basilique de S^t^-Hubert (Luxembourg), vient d'adopter celui qui représente le tombeau de ce saint.

Le tombeau consiste en un rectangle qui occupera à-peu-près toute la largeur de la chapelle, et autour duquel on pourra circuler. Tout le travail sera fait dans le style gothique le plus pur, et s'harmonisera ainsi parfaitement avec l'architecture de l'église; à la partie aigue de chaque angle seront placées, dans des niches, quatre statues de grandeur moyenne. Le dessus du tombeau est couronné par la statue, de grandeur naturelle, de S^t^-Hubert, couchée, revêtue des ornements pontificaux, et ayant à ses côtés les autres insignes de sa dignité.

L'ensemble du tombeau de S^t^-Hubert, qui aura trois mètres d'élévation, sera fait de marbre blanc de Carrare, avec mélange de pierre de France, pour les parties où cette matière ne peut porter préjudice à la beauté et à l'importance du travail. Chaque

angle du monument est surmonté d'un clocheton, élevant sa flèche légère et dentelée vers la voûte de l'église.

M. Geefs a déjà fait une partie des bas-reliefs; il espère pouvoir, dans un an, monter le tombeau, et il compte avoir tout terminé dans deux ans; l'habile statuaire s'entendra avec M. Mathieu, directeur de l'Académie de peinture de Louvain, qui a été chargé par la députation permanente du Luxembourg d'exécuter un tableau pour l'église de S^t^-Hubert, pour qu'il soit fait de manière à pouvoir être placé en regard du nouveau monument dans la chapelle, qu'on appellera à l'avenir : *La Chapelle du tombeau de S^t^-Hubert.*

Découverte d'un tableau de Rubens. — Ces jours derniers, on a découvert à Montreuil, un tableau de Rubens, représentant la *Naissance de Jésus-Christ;* on dit qu'on est redevable de cette découverte à un voyageur anglais.

Hôpital des Belges a Rome. — Notre gouvernement, à la sollicitation des Belges qui résident à Rome, a rétabli l'hôpital national, que les Belges possédaient en cette ville depuis des siècles. La fondation de cet hôpital remonte à l'époque la plus reculée du moyen-âge, et les écrivains contemporains rapportent que Robert de Flandre, se rendant à la Terre Sainte, en 1094, le restaura complètement et lui fit une riche dotation. Par suite d'une mauvaise administration, l'établissement avait dépéri à la longue, et pendant l'occupation du territoire de l'église par les Français, les fonds qui servaient à l'entretenir, disparurent complètement. Mais, tout récemment, les sommes qui n'étaient point perdues par la prescription, ont été recouvrées; de nouvelles offrandes ont été faites, et l'hôpital belge s'est relevé de ses ruines. L'ancien hôpital n'était ouvert qu'aux Flamands et aux Wallons; le nouveau accueillera tous les Belges indistinctement.

Vente des Collections délaissées par M. De Bremmacker. — On annonce pour le 7 juillet prochain, la vente publique de la première partie des collections artistique et littéraire, délaissées par M. De Bremmacker; elle se compose des médailles et des monnaies. Nous apprenons de notre côté que le catalogue des livres est déjà sous presse, et que la vente ne tardera pas à être annon-

cée; celle des gravures et estampes suivra peu de temps après. On dit que cette dernière collection se distingue autant par la rareté et la beauté des épreuves, que par le grand nombre de pièces dont elle se compose. La bibliothèque contient aussi un grand nombre d'ouvrages remarquables, principalement pour ce qui concerne les Beaux-Arts, et quelques raretés bibliographiques de premier ordre; il suffit du reste de dire que toutes ces collections proviennent en grande partie de Mr Ch. Van Hulthem, dont M. De Bremmacker, on le sait, a été le légataire universel.

Vente de tableaux de l'Ecole flamande a Rome. — Voici les prix d'adjudication de quelques tableaux de l'Ecole flamande, qui faisaient partie de la célèbre galerie du cardinal Fesch, à Rome, dont la vente a produit au-delà de 2,400,000 francs : Un très-grand paysage d'Hobbema s'est vendu 44,520 fr., au marquis de Hertfort; deux portraits de Rembrandt, 24,792 fr., à deux Anglais; un Retour de chasse de Wouwermans, 68,727 fr., à M. Kolb, consul de Wurtemberg; un paysage de Berchem, 8100 fr., à M. Harrington; un portrait de Rembrandt, 15,030 fr., à M. Artaria; une marine de Backhuysen, 21,500 fr., au même; une Madelaine de Van Dyck, 17,050 fr., à M. Georges; un paysage d'Isaac Ostade, 32,550 fr., au même; un tout petit Metzu, 69,250 fr., à M. de Hertfort.

Concours de la Société de Littérature et des Beaux-Arts de Gand. — Douze pièces ont été envoyées à cette société pour le concours qu'elle a ouvert sur *Jacques Van Artevelde,* année 1845; savoir : 7 poèmes en langue flamande, 3 discours en français et 1 discours en flamand. Deux jurys distincts ont été chargés de se prononcer sur le mérite de ces différentes productions.

Concours littéraire ouvert par la Société des Beaux-Arts a Anvers. — On sait que la Société pour l'encouragement des Beaux-Arts a ouvert un concours littéraire pour 1845; nous annonçons avec plaisir que l'appel fait par cette société aux littérateurs indigènes, a été entendu; déjà elle a reçu 6 morceaux pour le concours de composition musicale (Cantate à grand orchestre, sur les paroles de la pièce de Lefranc de Pompignan, intitulé : *La Nativité du Seigneur*); 8 poèmes flamands (*Charles le Téméraire,*

méditant sur le passé et l'avenir); 2 morceaux en prose flamande (*Apologie d'Otto Venius, précédée d'un aperçu historique de la peinture et de la littérature au XV^e^ siècle*); 10 poèmes français (*le Maître des pauvres*), et 4 morceaux en prose française (*le Génie des Belges dans la culture des arts et des sciences*. La fête littéraire qui aura lieu au mois d'août, lors de la distribution des médailles à décerner, promet d'être très-brillante.

Concours de l'Académie de Bruxelles. — Dans ses séances des 7 et 8 mai derniers, l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles a proclamé le résultat du concours de 1845.

L'Académie avait proposé sept questions dans la classe des lettres. L'examen des mémoires reçus en réponse à quatre de ces questions, a présenté les résultats suivants :

En réponse à la question : *Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués, qui ont publié des traités sur l'ancien droit belgique; mais qui sont, pour la plupart, peu connus ou négligés. Ces traités, précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, contiennent encore des notions intéressantes sur notre ancien droit politique; et sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveront des documents utiles à l'histoire nationale.*

« L'Académie demande qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique? »

L'Académie n'a reçu qu'un seul mémoire, et, après avoir entendu ses commissaires, MM. Grandgagnage, Steur et le baron de Gerlache, elle a décerné une médaille d'or à l'auteur, H. Jacques Britz, chef de bureau au ministère de la justice, docteur en droit, en philosophie et lettres.

Deux mémoires ont été reçus en réponse à la question : *Faire un exposé raisonné des systèmes qui ont été proposés pour l'éducation intellectuelle et morale des sourds-muets; établir un parallèle entre les principales institutions ouvertes à ces infortunés dans les différents pays, en exposant les divers objets de l'enseignement, les moyens d'instruction employés, le degré d'extension donné à l'application de ces moyens dans chaque institution,*

et, enfin déterminer, d'après un examen comparé de ces moyens d'enseignement, ceux auxquels on doit accorder la préférence.

Conformément aux conclusions de ses commissaires, MM. le baron de Stassart, Verhulst et Sauveur, rapporteur, l'Académie a décerné sa médaille d'or à l'un des deux mémoires présentés au concours, M. l'abbé Carton, directeur de l'institut des sourds-muets à Bruges.

Par son arrêté du 7 juin 1843, le roi, sur la proposition de M. Nothomb, ministre de l'intérieur, avait bien voulu ajouter une somme de 600 francs au prix de l'Académie, pour le meilleur mémoire en réponse à la question précédente.

Un prix extraordinaire de 3000 francs avait été accordé par le gouvernement pour le meilleur ouvrage en réponse à la question : *L'époque d'Albert et Isabelle est remarquable dans l'histoire de la Belgique. Pour la première fois, le pays, ramené à l'unité, eut une administration nationale. Pendant cette période, il produisit une foule d'hommes distingués, et exerça au dehors une puisante influence. L'Académie demande une histoire du règne de ces princes. Ce travail devrait s'étendre jusqu'à la mort d'Isabelle.*

L'Académie n'a reçu qu'une seule réponse à cette question; elle porte la devise : *Belgæ quorum virtus maxima.*

Après avoir entendu ses commissaires, MM. le chanoine de Ram, le baron de Gerlache et Gachard, rapporteur, l'Académie a jugé qu'il n'y avait pas lieu à décerner le prix proposé par le gouvernement.

L'Académie propose pour le concours de 1846 les questions suivantes pour la classe des lettres :

1° *Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avènement de Marie-Thérèse? Quels étaient les matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait, et quels professeurs s'y distinguèrent le plus aux différentes époques?*

2° *Faire l'histoire de l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avènement de Charles-Quint, en temps de guerre comme en temps de paix.*

L'Académie désire que le mémoire soit précédé, par forme d'introduction, d'un exposé succinct de l'état militaire en Belgique dans les temps antérieurs, jusqu'à la maison de Bourgogne.

3° *Les ducs et comtes qui ont régné dans l'ancienne Belgique, quelques évêques, des seigneurs et des corporations religieuses ont battu monnaie, tantôt au nom de leurs suzerains et au leur, tantôt en leur propre nom seulement. — On demande vers quelle époque ils ont commencé, dans chaque localité, à battre des monnaies, tant en or qu'en argent, et comment ils sont parvenus à exercer ce droit?*

4° *Quelles ont été, jusqu'à l'avènement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre?*

5° *Il existe un grand nombre de documents écrits dans les dialectes de l'Allemagne et appartenant aux VII^e^, VIII, IX, X^e^ et XI^e^ siècles; ils sont indiqués dans la préface de l'*Altochdeutscher Sprachschatz *de Graff; mais on ne connaît guère d'écrits rédigés dans la langue teutonique usitée en Belgique antérieurement au XII^e^ siècle. — On demande :* 1° *Quelle est la cause de cette absence de manuscrits belgico-germaniques?* 2° *Quelle a été la langue écrite des Belges-Germains avant le XII^e^ siècle?* 3° *Peut-on admettre que les* Niederdeutsche Psalmen aus der Karolinger-Zeit, *publiés par Von der Hagen, le* Heliand, *récemment mis au jour par Schmeller, et quelques autres ouvrages appartiennent à la langue écrite dont on faisait usage en Belgique?*

6° *On demande de rechercher d'une manière approfondie l'origine et la destination des édifices appelés* Basiliques *dans l'antiquité grecque et romaine, et de faire voir comment la basilique païenne a été transformée en église chrétienne.*

7° *Faire l'histoire de l'impôt en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion française.*

L'Académie désire, qu'en répondant à cette question, on détermine les différentes espèces d'impôts; qui les frappait, et quel était le mode de leur perception.

8° *Assigner les causes des émigrations allemandes au XIX^e^ siècle, et rechercher l'influence exercée par ces émigrations sur les mœurs et la condition des habitants de l'Allemagne centrale.*

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, français ou flamand, et seront adressés, franc de port, avant le 1^er^ février 1846, à *M. Quetelet,* secrétaire perpétuel.

L'Académie propose, dès à présent, pour le concours de 1847, les questions suivantes :

1° *Comment, avant le règne de Charles-Quint, le pouvoir judiciaire a-t-il été exercé en Belgique? Quels étaient l'organisation des différents tribunaux, les degrés de juridiction, les lois ou la jurisprudence, d'après lesquelles ils prononçaient?*

2° *Quels sont les services que les Belges ont rendus à la géographie, comme voyageurs ou navigateurs, et comme savants?*

Prix extraordinaire de 3000 francs, accordé par le gouvernement.

L'époque d'Albert et Isabelle est remarquable dans l'histoire de la Belgique. Pour la première fois, le pays, ramené à l'unité, eut une administration nationale. Pendant cette période, il produisit une foule d'hommes distingués, et exerça au dehors une puissante influence.

L'Académie demande une *Histoire du règne de ces princes :* ce travail devra s'étendre jusqu'à la mort d'Isabelle. Ce n'est pas un simple mémoire qu'elle attend, mais un livre qui unisse au mérite du fond celui de la forme, et dans lequel le sujet soit traité sous les différents rapports de la politique intérieure et extérieure, de l'administration, du commerce, de l'état social, de la culture des sciences, des lettres et des arts. Pour la complète intelligence des faits, l'ouvrage devra présenter, comme introduction, le tableau de la situation de nos provinces à l'avènement des archiducs.

Le travail des concurrents devra être remis avant le 1er février 1847. L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages qu'ils citeront.

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. On n'admettra que des planches manuscrites. Ceux qui se feront connaître, de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires seront remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents, que dès que ses mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans les archives, comme étant devenus sa propriété, sauf aux intéressés à en faire tirer des copies à leurs frais, s'ils le trouvent convenable, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

L'Hôtel-de-ville de Hal.

Les villes des provinces wallonnes, à quelques brillantes exceptions près, n'ont jamais eu la même importance que celles de la partie septentrionale du pays. Aussi n'y rencontre-t-on pas de constructions comparables aux palais splendides, consacrés par les bourgeoisies de la Flandre et du Brabant aux réunions de leurs chefs, ou à la vente des productions de leur industrie. Dans le Hainaut et le pays de Liége, presque toutes les maisons communales des principales localités datent de l'époque de la renaissance des arts; ne devons-nous pas regretter les édifices dont elles occupent l'emplacement, peut-être aussi ceux-ci nous fourniraient-ils moins d'enseignements sur l'histoire artistique dans le pays?

L'hôtel-de-ville de Hal est, en son genre, un des meilleurs morceaux d'architecture que nous ait laissés le XVII^e^ siècle. Le style adopté pour sa construction, est sobre d'ornements, et cependant on ne peut dire que cette qualité y est portée à l'excès. L'architecte a essayé d'imprimer à son œuvre un caractère grave et monumental, pour le mettre en harmonie avec sa destination. Il a réussi à lui donner du mouvement, tout en employant la ligne droite qu'il a fait plier, pour l'effet perspectif, par la saillie de l'avant-corps. Il ne s'est pas servi des enroulements, des vases, des flammes et des autres détails de la même nature, dont ses contemporains ont fait un si coupable abus.

Le monument dont nous parlons ici, occupe la face orientale de la place, en regard de la magnifique église gothique, qui fait l'ornement et la richesse de Hal. Il a la forme d'un carré long; il est adossé à la Senne, dont une large cour le sépare, et limité, à gauche par une ruelle appelée *'t Fondel,* à droite par la rue des Arbalétriers. La façade principale consiste en un rez-de-chaussée et deux étages; elle est partagée en son milieu par un beffroi en avant-corps. Celui-ci forme, dans sa partie inférieure, un porche ouvert, présentant, vers la place, trois arcades cintrées, que supportent des piliers; ces piliers sont appuyés sur le perron, qui simule le soubassement de l'avant-corps. Là se trouve l'entrée principale du bâtiment; là était jadis la bretèque, où on lisait au peuple les édits du souverain et les ordonnances de l'autorité communale.

Les étages de l'avant-corps sont éclairés de trois côtés par des fenêtres quadrangulaires, et divisées par un meneau en pierre et croisé. Sur les côtés de l'unique fenêtre du premier étage, donnant vers la place, sont posées dans des niches deux statues en pierre, représentant la Justice et la Vérité. Elles sont du meilleur sculpteur qu'ait produit la Belgique, de François Duquesnoy, dit le *Flamand.* Ces productions d'un talent dont le pays est fier, à juste titre, méritent d'autant plus l'attention qu'elles datent de la jeunesse de l'artiste, et qu'elles sont du petit nombre de ses œuvres que possède sa patrie, presque toute sa vie s'étant écoulée à Rome.

Au-dessus de l'avant-corps, sur lequel on lit la date de 1616, époque de la construction de l'édifice, est un toit à quatre pans; de son milieu s'élève une tour carrée, à un seul étage; chacune de ses faces est éclairée par une fenêtre, du même genre que celles dont nous avons parlé, mais plus petite. Elle est couronnée par un campanile, dont la sépare un toit élevé, profilant en talon. Ce campa-

nile renferme la cloche de retraite, souvenir de l'ancienne cloche banale, qui annonçait l'émeute, l'incendie, les exécutions et les cérémonies publiques; trois rangées d'ouvertures horizontales pratiquées à la base de cette partie du beffroi, indiquent que telle a toujours été sa destination.

La façade elle-même n'a rien de remarquable. Le rez-de-chaussée est percé de fenêtres de hauteur et de largeur variables et de plusieurs portes; l'une de celles-ci, à gauche, sur laquelle on lit le mot *Stadswaeg,* sert d'entrée au poids public. Les deux étages offrent chacun huit fenêtres. Toute la façade est partagée horizontalement par des cordons en pierre, et décorée par des ancres fleurdelisées, comme on en trouve dans presque toutes les constructions de cette époque. La corniche est soutenue par des modillons en cimaise, terminés par des gouttes. A la naissance du toit s'élèvent huit fenêtres surmontées de frontons triangulaires, à chambranles étagés par des demi-postes verticaux; la surface derrière ces fenêtres est parsemée de lucarnes, placées sur trois rangs. Les parties latérales du bâtiment sont nues; elles se terminent par un pignon, dont les côtés sont surmontés de pinacles de la Renaissance. La façade postérieure est également partagée en son milieu par une tour carrée, formant aussi avant-corps; mais celle-ci, qui sert uniquement de cage d'escalier, n'offre pas la moindre ornementation.

Le premier étage de l'hôtel-de-ville est occupé par les bureaux de l'administration et l'école communale; on y voit un Jugement de Salomon, qui paraît être une copie de Rubens. Le second étage est transformé en grenier, à l'exception d'un cabinet, compris dans l'avant-corps. Ici se trouvent les anciennes archives, auxquelles on nous a donné accès avec beaucoup de complaisance. J'y ai vainement cherché quelques détails sur la construction de l'édifice; seulement j'y ai trouvé que sur le même emplacement

s'élevait l'ancienne maison communale, détruite par un violent incendie en 1594.

L'existence politique de la commune de Hal ne présente pas de mouvements tumultueux pareils à ceux qui ont agité la plupart de nos villes. Il est probable qu'elle se développa sans secousses violentes. Domaine du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, Hal devait être soumise, comme l'étaient en général les possessions des communautés religieuses, à un régime administratif assez supportable. Plus tard, elle acquit quelque importance, grâce aux miracles attribués à la statue de la Vierge, que Mathilde de Brabant, comtesse de Hollande, donna à son église paroissiale (1). En outre, les comtes de Hainaut se plurent à la doter de priviléges, et l'un d'eux, Guillaume IV, y institua plusieurs foires. D'ailleurs, pendant le moyen-âge, elle n'eut presque jamais à souffrir des ravages de la guerre. La communauté d'origine des maisons souveraines de Louvain et de Mons, les liait d'une amitié constante, qu'entretint longtemps la conformité de leurs intérêts. Un instant rompue lors des longues luttes de Baudouin le Courageux et du duc Henri Ier, luttes qui se terminèrent par un traité signé près de Hal (2), l'ancienne alliance des Brabançons et des Hennuyers se renoua bientôt; elle se maintint, sauf quelques orages passagers, jusqu'à la réunion des deux peuples, lors du mariage

(1) On place d'ordinaire en 1267 les commencements du culte de la statue miraculeuse de Hal; cette date est celle de la mort de la comtesse Mathilde. Déjà, en 1263, Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, abbesse séculière de Ste-Waudru, Guillaume, prévôt, Ermine, doyenne du même chapitre, et Léon, châtelain de Bruxelles, avaient donné à la commune de Hal, « en considération du culte de la Vierge, » 180 bonniers de bois, à la seule condition de payer aux donateurs un modique cens, 18 deniers par an.

(2) *Actum Dominicæ Incarnationis anno MCXCIV, mense Augusto, decimo tertio Kalendas septembris, inter Lembeke et Hal.* (M. le baron de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, tom. I, p. 319).

du duc Jean IV et de Jacqueline de Bavière. C'est pendant la paix profonde dont elle jouit au XIV^e^ siècle et dans les deux premiers tiers du XV^e^, que Hal vit bâtir son église paroissiale, où se rendent chaque année des milliers de pélerins (1).

Dans la suite, sa prospérité, toujours croissante, eut deux grandes crises à traverser; deux fois, la bravoure de ses habitants la sauva d'une ruine complète. Nous ne possédons

(1) La description de cette église se trouve dans le *Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique,* par M. Schayes, p. 102. L'extrait suivant d'un diplôme donné par l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, lors de sa consécration, en 1409, et accordant des indulgences à ceux qui la visiteraient, nous a semblé assez curieux : *Petrus, miseratione divinâ, Cameracensis episcopus.... Cum ecclesiam parochialem de Hal, in honore Beati Martini confessoris nuper dedicatam, in quâ quidem notabilis capella in honore gloriosissimæ Virginis Mariæ fuerit instructa, ad quam perplures causæ devotionis accesserunt, ita quod antiqua ecclesia et omnia altaria ejusdem sint demolita et de novo fundata, et in alium modum constructa, quam quidem ecclesiam nos Petrus, episcopus Cameracensis prædictus in honore beatissimæ Virginis Mariæ, beati Martini et beatarum Catharinæ et Gertrudis Virginum, dedicavimus, in crastino beati Mathiæ apostoli, etc.* On peut juger de l'importance qu'avait autrefois l'église de Hal, par son clergé. Une liste des bénéfices que la piété des fidèles y avait fondés, dressée en 1645, élève leur nombre à 29, savoir : La chapellenie de S^t^-Martin, *dont lon ne cognoit ny biens ny possesseurs;* la chapellenie de Notre-Dame, de la première fondation; le Cantuaire de Notre-Dame, dit de Traisignies; la chapelle de S^te^-Anne, de la première fondation; la chapelle de S^te^-Anne, de la seconde fondation; les chapelles de S^t^-Nicolas et de S^t^-Jean-Baptiste: la chapellenie de S^te^-Barbe; le Cantuaire de la chapelle de S^t^-Jean-Baptiste, dite de Noël; la chapellenie de S^te^-Catherine; la chapelle de S^te^-Catherine *extra-muros;* la chapellenie de la S^te^-Trinité; les chapelles du S^t^-Esprit, de S^t^-Jean Évangéliste, de S^te^-Marie-Madelaine, de S^t^-Antoine, de S^te^-Croix, de S^t^-Sébastien, de S^t^-Eloi; les Cantuaires de Madame Scribani, du duc d'Aerschot, de Notre-Dame, dit de Boussu, de Franckart, de M. Kinschot; la chapelle de S^t^-Josse, à Breethout; le Cantuaire fondé par le greffier Cordunier et sa femme; la chapellenie du château de Vlieringhe (*cappellania de Vlieringhe in castro*); les Cantuaires fondés à l'autel de la S^te^-Trinité et à l'autel S^t^-Georges.

aucun détail sur le siége qu'elle soutint pendant les guerres de religion du XVI^e^ siècle (1); mais les attaques que dirigea contre elle Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, ont été racontées en détail par un contemporain; le récit qu'il en a laissé, forme un des épisodes les plus curieux des guerres civiles qui ensanglantèrent notre pays sous le règne de Maximilien d'Autriche.

Le territoire de Hal, dépendance du Hainaut, s'avançait dans le Brabant, qui l'entourait de trois côtés. Il s'ensuivait naturellement qu'à chaque rupture entre les deux pays, le premier soin des Brabançons était d'attaquer ou de bloquer cette ville. Ils l'occupèrent quelquefois sans rencontrer de résistance. C'est ce qui eut lieu, par exemple, en 1434, lorsque le Hainaut reconnut pour souverain le duc de Clarence, que Jacqueline de Bavière, infidèle à Jean IV, venait de prendre pour époux. Le seigneur d'Enghien seul résista à l'entrainement général, et Hal, bon gré mal gré, dut adopter la même politique, séparée comme elle était du restant du comté, par les domaines de ce puissant baron (2). Après la mort de Charles le Téméraire, elle aussi eut sa révolution communale, révolution sur laquelle l'histoire ne dit qu'un mot. Plus tard, comme tout le Hainaut, elle montra un attachement inébranlable à Maximilien. Philippe de Clèves, qui prit, en 1488, le commandement des Flamands et des Brabançons soulevés contre ce prince, ne pouvait négliger une position aussi importante; il dirigea contre elle en personne deux expéditions malheureuses.

Pour attacher à leur cause quelques-uns de leurs concitoyens qui avaient embrassé le parti contraire, les Bruxel-

(1) La date de ce siége est marquée sur la caisse grillée renfermant les boulets que recueillit, dit-on, la Vierge elle-même. On y lit ces mots: 9 *en* 10 *julet* 1580. (Voyez *Histoire de la ville de Bruxelles,* par MM. Henne et Wauters, tom. I, p. 533.)

(2) *Histoire de la ville de Bruxelles,* l. c., p. 225.

lois, dans les premiers mois de l'année 1489, rouvrirent leur ville à tous ceux qui en avaient été bannis pour cause politique. Parmi les amnistiés, plusieurs avaient adopté Hal pour leur résidence habituelle. Gagnés par les instances de leurs amis et de leurs parents, ils donnèrent des renseignements sur la force de la garnison de cette ville; ils indiquèrent comme l'endroit le plus propre pour tenter l'assaut, la partie du mur comprise entre le château et la porte conduisant à Bruxelles, ajoutant que, près de cet endroit, il y avait une tour, sur laquelle on pouvait au besoin placer un signal. Ils retournèrent ensuite à Hal, afin de préparer la réussite de l'entreprise; mais avertis par un Bruxellois, fait prisonnier dans une rencontre, les magistrats de Hal les firent saisir; jetés en prison, et livrés à la torture, ils ne voulurent cependant rien avouer. La garnison ne se composant que d'une centaine d'hommes, Adrien Mainbon vint aussitôt la renforcer avec 20 cavaliers. Sur ces entrefaites, Philippe de Clèves, le lieutenant-amman, Hugues de Heetvelde, les seigneurs de S^{t}-Bernard et de Montfaucon quittaient Bruxelles dans la soirée du 9 mai; ils conduisaient avec eux une armée composée de cinq à six mille hommes, et bien fournie de chariots, de vivres, d'artillerie, d'échelles, de ponts et de claies. Le lendemain, de grand matin, ils parurent devant Hal; mais ils n'aperçurent pas les signaux sur lesquels ils comptaient. L'attaque n'en commença pas moins, et un bras de la Senne, qui, vers l'est, fournit à la ville un premier moyen de défense, fut franchi sans obstacle. On passa le second fossé au moyen d'échelles, et on escalada le mur, mais les habitants étaient sur leurs gardes; assaillis à coups de maillets de plomb et de hallebardes, les premiers assaillants furent repoussés; ceux qui les suivaient, accablés de coups de flèches et de viretons, perdirent aussi du monde. Tous furent bientôt découragés par la vigoureuse résistance qui leur était opposée, et à laquelle ils ne s'attendaient pas;

comptant d'ailleurs sur l'aide qu'ils devaient recevoir de l'intérieur, ils n'avaient amené avec eux que ce qu'il fallait pour un coup de main. Ils brûlèrent leurs morts, enlevèrent les blessés et levèrent le siége, abandonnant sur le lieu du combat 2 étendards, 40 à 50 arbalètes, 15 échelles, et 50 à 60 piques. Ils se vengèrent de leurs pertes en livrant les faubourgs de Hal aux flammes.

Environ deux mois plus tard, Philippe de Clèves réunit à Bruxelles un corps de troupes plus considérable, et fort d'environ 10,000 hommes, parmi lesquels il y avait des Brabançons, des Flamands, des Liégeois, des Français et des Ecossais; il avait pour lieutenants plusieurs capitaines expérimentés, tels que sire Robert de la Marck, frère du Sanglier des Ardennes, et possesseur, par droit héréditaire, de la châtellenie de Bruxelles et du château de Bouchout. Hal était de nouveau le but de ses efforts. Dans cette ville commandaient alors Philippe de Belleforière, lieutenant de Robert de Mélun, le bailli Sidracq de Lannoy, et plusieurs autres braves gentilshommes; averti des dessins des ennemis, le prince de Chimai leur envoya une troupe commandée par le prévôt de Mons, le bâtard de Wavrin et le bâtard de Donstiennes. En approchant de Hal, les coureurs de Philippe de Clèves surprirent une centaine de soldats que Belleforière avait chargés de couper du bois dans la forêt voisine, afin d'améliorer les fortifications; tous furent pris, ce qui réduisit la garnison à 70 hommes. L'attaque commença le lundi 20 juin, à 11 heures du soir; pendant onze heures, la ville fut battue par une vigoureuse canonnade, qui lança sur elle 470 pierres ou boulets, rasa presque en entier la porte de Nivelles, et fit une brèche, par laquelle trois chariots auraient pu passer de front. Le danger qui les menaçait doubla l'ardeur des habitants; tous se confessèrent : les vieillards, les enfants et les infirmes eurent ordre de se retirer dans l'église; les femmes et les prêtres furent

chargés d'éteindre l'incendie là où il se déclarerait; on confia aux jeunes filles le soin de préparer de l'eau bouillante, des cendres, de la chaux et d'autres matières semblables; parmi les Halloises, il en fut une qui fit merveille; elle s'appelait Griete ou Marguerite, et on a eu soin de rappeler qu'elle était « très-belle et de louable renommée. » Un simulacre d'assaut fut aisément repoussé; il en fut de même de la véritable attaque, qui, dit-on, ne coûta aux assiégés que deux hommes. Elle dura jusqu'au soir. Neuf à dix maisons furent brûlées par des fusées grégeoises. Pendant la nuit qui suivit, on répara le mur endommagé.

Des nouvelles alarmantes ne tardèrent pas à abattre le zèle qu'avaient d'abord montré les troupes de Philippe de Clèves; un second assaut leur aurait probablement donné la victoire; elles n'osèrent tenter une nouvelle lutte. Le duc de Saxe était alors à Malines, où, disait-on, il se formait une armée; mais son éloignement des autres généraux du roi, le rendait peu à craindre. Quant au prince de Chimai, cantonné à Enghien avec un corps nombreux de *picquenaires* et d'archers, il ne pouvait combattre avant d'avoir été rejoint par le seigneur de Chièvres, qui lui amenait du renfort. De Chimai avertit les défenseurs de Hal des obstacles qui s'opposaient à ce qu'il vint les secourir, et il leur conseilla de faire de bruyantes démonstrations, pour jeter le trouble dans l'armée de Ravestein. Sa lettre leur fut remise par un jeune homme d'Ath, nommé Cousin; il se jeta dans la Senne, et parvint à Hal en nageant entre deux eaux. Aussitôt les cloches, les tambours et trompettes se font entendre toutes à la fois; à leur son, auquel se mêlent les cris de *Vive Bourgogne!* répondent les cloches des villages du pays d'Enghien, mises en branle au même instant. Dans ce moment, Robert Lanthier, auquel Maximilien de Hornes avait confié son château de Gaesbeek, vient se joindre aux défenseurs de la ville avec 30 arquebusiers et arbalétriers.

Les assiégeants firent tous les préparatifs d'un assaut; mais leur découragement fut au comble lorsqu'ils entendirent une vigie de l'intérieur annoncer l'arrivée du duc de Saxe à la tête de 10,000 hommes. Ils renoncèrent à continuer la partie. Le vendredi 24, l'armée se sépara; les Flamands, aux cris de vite! vite! (*gawe! gawe!*) reprirent la route de Gand, non sans avoir été ranger en bataille devant Enghien leurs bataillons, accompagnés de cinq pièces d'artillerie et des 800 chevaux du capitaine Gratien de Guerres. Le même jour, les Brabançons se retirèrent, et allèrent loger à l'abbaye de Forêt. Parmi leurs dépouilles, on compta des pavillons, des tentes, 15 à 16 échelles doubles et trois étendards, que les vainqueurs placèrent devant la statue de la Vierge.

Telle fut l'issue du second siége de Hal, d'après lequel on ne doit pas juger trop sévèrement ceux qui l'entreprirent. A cette époque, les moyens d'attaque des places n'étaient plus en rapport avec les moyens de défense, et une tentative aussi chanceuse que la prise d'une ville bien fortifiée et courageusement défendue, était difficile à mener à bonne fin avec les éléments dont se composaient les armées.

Il ne subsiste plus que de faibles débris des murs qui ont soutenu les assauts que leur livra Philippe de Clèves. Les troupes de Louis XIV en ont fait sauter une partie en 1677; le temps en a détruit le reste, sauf ce qui se trouve vers l'ouest, près de l'endroit où était la porte de Bruxelles, et où le sol s'élève rapidement. Les portes de la ville ont disparu, et ses fossés ont été convertis en prés et en jardins.

Alphonse Wauters.

Essai historique et statistique

SUR

LES JOURNAUX BELGES (1).

JOURNAUX DES PROVINCES DE LUXEMBOURG, NAMUR ET HAINAUT.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (2).

§ 1er. *Arlon.*

1° Gazette *de la province de Luxembourg.* — Petit in-fol.; bis-hebdomadaire. Impr. de P. A. Bruck. Cette feuille fut créée au mois d'août 1832 et ne parut pas longtemps.

2° Journal d'Arlon *et de la province de Luxembourg.* — Petit in-folio; bis-hebdomadaire. Editeur, C. A. Bourgeois, et ensuite P. A. Bruck. A paru du 18 août 1832 au 31 décembre 1837.

*3° L'Echo du Luxembourg. — In-4°; bis-hebdomadaire; imp. de J. Laurent. Se publie depuis le 1er décembre 1836.

4° La Commère Virtonnaise. — Petit in-folio. Il n'en a paru qu'un seul numéro, portant la date du 20 août 1843.

5° La Sentinelle Luxembourgeoise. — Petit in-folio; a paru du 16 octobre 1843 au 15 août 1844. Elle se publiait

(1) V. 1844 (p. 134, 213, 365 et 507), et 1845 (p. 206).
(2) V. la note 2, au bas de la page 206.

deux fois par mois, mais paraissait tous les huit jours pour un certain nombre d'abonnés.

§ 2. *Neufchâteau.*

*Le Courrier des Ardennes. — In-4°; bis-hebdomadaire; impr. de L. Ghion. Créé le 15 décembre 1841; le 24 janvier 1843, cette feuille prend le titre de l'*Observateur des Ardennes*.

§ 3. *Bouillon.*

1° Journal Encyclopédique. — Ce fut au commencement de l'année 1756 que Pierre Rousseau, natif de Toulouse, créa à Liége le journal dont le titre précède, sous les auspices du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière, à qui il était dédié. A la tête de ses premiers collaborateurs, on voit le célèbre abbé Prévost, Prévost de la Caussade, Morand, Méhégan (1) et autres savants.

« L'espérance d'un succès, dit M. Ozeray (*Hist. de Bouillon*, p. 246), fondée sur la liberté de la presse, n'avait pas été deçue. Mais un article sur l'immortalité de l'âme, rédigé de manière à ébranler ce fondement de la morale publique, suscita à son auteur des tracasseries qui le forcèrent à quitter Liége et à se réfugier à Bruxelles. »

Voici comment Rousseau et ses collègues racontent les faits qui se rattachent à la création et à la suppression de ce journal à Liége :

« L'établissement du *Journal Encyclopédique* à Liége est dû, dit la *Réponse des auteurs* (2), au concours de plusieurs circonstan-

(1) Le chevalier Guill.-Alex. Méhégan, ancien professeur de littérature française, naquit à La Salle (diocèse d'Alais), en 1721; il fut enfermé à la Bastille pour les opinions manifestées dans son ouvrage intitulé : *De l'origine des Guèbres, ou la religion naturelle mise en action.* 1751; in-12. Il mourut à Paris en 1766.

(2) *Réponse des auteurs du Journal Encyclopédique à la lettre de MM. les docteurs en théologie de l'université de Louvain contre ce journal.* Liége, 1759; in-4° de 32 pages.

ces qui paraissoient favorables à ce projet. Cette ville tient de sa position l'avantage d'être comme un centre, d'où l'on peut aisément faire circuler un ouvrage dans toute l'Europe. M. Rousseau, qui est à la tête du journal, s'étoit déterminé sur cette idée à préférer le séjour de Liége à celui de Manheim, malgré les avantages que sembloient lui promettre dans cette ville, les bontés dont l'honoroit, et dont l'honore encore aujourd'hui l'Electeur palatin. Ce prince, qui est ami des arts et des sciences, lui en donna une preuve bien signalée, en le recommandant de son propre mouvement au feu comte d'Horion, grand-maître et premier ministre du cardinal de Bavière, prince et évêque de Liége (1). Le comte d'Horion, en obtenant du prince le privilége pour le *Journal Encyclopédique*, voulut illustrer cette ville, qui n'étoit alors connue dans la république des lettres que par son *Almanach*. Tout étoit bien concerté de la part de M. Rousseau; mais une chose qui lui échappa, fut de n'avoir pas assez réfléchi sur le danger qu'il y avoit à introduire un journal philosophique dans une ville qui n'étoit rien moins que philosophe. La suite ne lui a fait que trop voir combien il y avoit de réalité dans ce péril.

» Le journal n'avait point encore paru, que quelques Liégeois en firent la critique; ils croyoient apparemment qu'il étoit impossible de transplanter les sciences et les arts dans leur ville. Cependant, les succès du journal leur en imposèrent; sa réputation, qui croissoit tous les jours, persuada à quelques ecclésiastiques, qu'il y auroit pour eux de la gloire à en être les censeurs. Mais ceux qui aspiroient à cette gloire, n'avoient pour eux qu'une ombre de théologie, une philosophie tout aussi vaine, et une parfaite ignorance de ce qui concerne la littérature. Le comte d'Horion, qui connoissoit la nullité de leur prétendu savoir, leur refusa le dangereux honneur d'être les juges d'un journal qu'ils n'étoient pas capables d'entendre; il se réserva de nous avertir, s'il s'y glissoit quelque chose qui méritât d'être repris. Ce ministre, né avec un tact fin et délicat, joignoit à beaucoup de jugement un esprit très-éclairé...

» Deux années s'écoulèrent sans qu'on pensât à nous inquiéter.

(1) Le comte d'Horion, qui était aussi grand-prévôt de S^t^-Lambert, mourut le 24 mai 1759.

Malheureusement pour nous, on vint à attaquer le Dictionnaire encyclopédique. Nous avions loué cet ouvrage, et nous en avions emprunté le nom. Pouvions-nous n'être pas coupables aux yeux de ceux qui jugeoient de nous sur le mal qu'on disoit de l'Encyclopédie? Dans l'impuissance où ils étoient de nous vaincre par leurs raisons, ils se bornèrent à inspirer contre nous à Liége la même horreur, qu'on tâchoit d'inspirer à Paris contre les Encyclopédistes. Ainsi, notre journal paya pour le *Dictionnaire Encyclopédique*. Cette haine, dont on remplissoit les esprits contre nous, n'étoit qu'un essai des forces qu'on devoit bientôt après employer pour nous perdre. On se hazarda à faire un mémoire qui eût anéanti le journal, si des injures pouvoient jamais être des raisons. Nous connoissons le curé qui jugea à propos, pour le bien de la religion, de se déshonorer par une pièce aussi misérable. Elle fut envoyée directement au prince, qui la renvoya sur le champ au comte d'Horion, pour l'examiner. Ce ministre ne vit dans ce mémoire que l'ouvrage de la haine et de l'ignorance. Messieurs les curés ne dûrent pas être contens du compliment qu'il leur adressa; il leur fit entendre en termes clairs et expressifs, qu'ils ne devoient s'en prendre qu'à eux-mêmes du scandale que leur donnoit un journal, où partout ailleurs on trouvoit de quoi s'édifier; qu'il leur conseilloit, pour ne point exposer leur foi, de ne le lire jamais; qu'il contenoit une nourriture trop forte pour des gens qui, comme eux, ne s'étoient nourris que des vaines subtilités de l'école.

» Nos ennemis comprirent qu'ils ne gagneroient rien avec le comte d'Horion. L'espèce de mépris dont il les avoit couverts, ne fit que les irriter davantage. Ils enveloppèrent dans les ténèbres leurs complots pernicieux. Au lieu de nous attaquer par des écrits solides et raisonnés, ils mirent en usage mille petites iniquités, qui sont la ressource des petites âmes. Ils réussirent, par exemple, à faire publier dans la *Gazette Ecclésiastique* un article contre notre journal : nous méprisâmes ce trait, parti de trop bas pour pouvoir nous atteindre. Ils supposèrent une lettre de Rome, afin de faire insérer dans la *Gazette d'Utrecht* que notre journal avoit été mis à l'*index;* ce qui a été depuis démenti hautement dans la même gazette.

» Las enfin de la mauvaise réussite de tant de projets, ils étoient

résolus à attendre du tems ce qu'ils n'avoient pu exécuter, lorsqu'un chanoine de S^t^-Pierre, nommé Ransonnet, leur représenta qu'ils ne devoient désespérer encore de rien, puisqu'il leur restoit l'Université de Louvain; qu'il ne s'agissoit que de gagner quelques docteurs, et de surprendre leur suffrage; que les meilleurs raisons ne tiendroient jamais contre l'autorité de leurs noms. Cette réflexion frappa les esprits, et il fut décidé qu'on tenteroit cette voye. A Dieu ne plaise que nous voulions imprimer ici sur le synode de Liége une flétrissure; nous respectons l'autorité légitime dans l'abus même qu'en font quelquefois les passions des hommes; mais pardonnera-t-on à Monsieur J***, ainsi qu'au comte de G***, tréfoncier, nos juges et nos parties, d'avoir compromis, par un zèle inconsidéré, le nom de ce synode? Convenoit-il de faire intervenir un nom aussi respectable, pour extorquer des signatures qui en imposassent au prince? Le synode, au nom duquel on demanda ces signatures, fit impression sur l'esprit des docteurs de Louvain. Ces messieurs, qui sont occupés de soins plus importans que de la lecture de notre journal, ne présumèrent pas que la haine eut dicté la lettre, à laquelle on souhaitoit qu'ils apposassent leurs noms; ils firent donc tout ce qu'on voulut.

»Nos persécuteurs, forts de l'autorité de la sacrée faculté de Louvain, s'adressèrent de nouveau au prince, pour demander la suppression du journal. L'absence du prince, qui fait depuis près de cinq ans sa résidence dans la Bavière, nous otoit les moyens d'être instruits de tout ce qui se passoit; on machinoit dans les ténèbres notre perte. Le confesseur du prince fut chargé de répondre au synode de la part de Son Altesse Eminent., qu'elle ne croyoit point devoir supprimer le privilége d'un ouvrage aussi *utile* qu'*agréable,* et que ce qu'elle pouvoit accorder aux instances de son synode, c'est qu'on nommeroit un censeur pour notre journal. Cette réponse ne remplissoit point les vues qu'on avoit d'anéantir le journal. M. J*** intéressa dans cette affaire le Nonce de Cologne; il lui fit entendre que Louvain avoit déjà prononcé : que la foi étoit dans un danger imminent, et qu'elle réclamoit son secours. Ce prélat, de qui on avoit surpris la religion, écrivit en conséquence au prince. Son Altesse Eminentissime, fatiguée d'avoir lutté si longtems contre nos ennemis, nous abandonna malgré elle, à la merci de leur fureur, ne s'imaginant certainement

pas qu'elle iroit aussi loin; au contraire, ce prince présumoit que les choses s'accomoderoient, ce que nous pourrions justifier s'il en étoit besoin. Mais au lieu de supprimer simplement le journal, nos ennemis crurent ne pouvoir trop flétrir un ouvrage qui faisoit depuis longtems l'objet de leur haine et de leur envie. Comme nous avions des amis puissans qui auroient mis un frein à leur fureur, ils saisirent le moment où ils étoient bien assurés de dominer dans le synode : ils dressèrent la proscription du journal dans les termes les plus odieux : en vain, on leur représenta qu'ils se deshonoroient par un procédé où tout était marqué au coin de la passion et de l'atrocité; ils menacèrent de faire passer pour des impies tous ceux qui n'épouseroient pas leur haine, qu'ils avoient l'adresse de travestir en zèle pour la religion. Ce faux zèle triompha des meilleurs intentions.

» Le scandale, disoient-ils, avoit été public; il falloit donc que la révocation du privilège le fut aussi. Pour cet effet, on fit publier au son de trompe que le journal étoit un livre horrible; rien n'égala en ce moment leur rage.... De quelles injustices cette première injustice n'a-t-elle pas été suivie! Ils nous ont persécuté à Liége, ils continuent à nous persécuter dans le lieu de notre retraite, et même dans les lieux où nous ne sommes pas. Nous sommes instruits de bonne part que le chanoine Ransonnet, dont nous avons déjà eu occasion de parler, a été député à Paris pour solliciter la Sorbonne contre nous. Cet honnête ecclésiastique est une espèce de Janséniste, qui affecte de montrer beaucoup de zèle contre les impies, et même contre ceux qui ne le sont pas, pour laver apparemment cette tâche aux yeux de ses concitoyens. A force de déclamer contre nous, il est parvenu à se faire un parti. Mais ce qui est le comble de l'humiliation pour ceux qu'il a séduits, c'est qu'ils l'ayent été par un homme qui n'est rien moins que séduisant. Que n'avons nous ici les deux lettres qu'il a écrites, il y a environ trois mois, au gazettier de Cologne, pour l'engager à mettre dans ses nouvelles publiques la lettre qui paroit aujourd'hui sous le nom de messieurs les docteurs de Louvain. C'est bien le plus parfait galimathias qu'on ait jamais lu....

» Enfin, le 24 may de cette année, une mort prompte nous enleva notre protecteur (le comte d'Horion); et dès ce moment même, nous nous trouvâmes à la merci de nos ennemis; notre

sort fut dans leurs mains; mais comme par notre travail et notre conduite nous nous flattions d'avoir dissipé leurs fureurs, et que d'ailleurs nous n'avions rien à nous reprocher, nous ne pensâmes point à faire la moindre démarche pour assurer notre état; cependant, rien n'étoit plus aisé, si nous avions pu prévoir jusqu'où pouvoit aller leur haine. Le prince, qui protégeoit et même estimoit notre travail et notre personne, nous auroit certainement mis à l'abri de leurs fureurs. S. S. E. ne s'attendoit pas que les choses iroient si loin; nous en avons la preuve. Quoiqu'il en soit, tirons le rideau sur toutes ces horreurs. Cette tempête nous a jettés dans le port, bénissons en la Providence. »

Voici le mandement, en date du 27 août 1759, qui prononça l'interdiction, dans le pays de Liége, du *Journal Encyclopédique*. Cette ordonnance fut publiée au Perron, « au son de trompette et mise en garde de loi le 6 septembre suivant, et puis dans toutes les villes et les églises du pays, d'une manière solennelle » :

« Jean-Théodore, par la grâce de Dieu, duc des deux Bavières, cardinal, évêque et prince de Liége, de Freysing et de Ratisbonne, duc du Haut-Palatinat et de Bouillon, comte palatin du Rhin, prince du Saint-Empire romain, landgrave de Leuchtenberg, marquis de Franchimont, comte de Looz et de Horne, baron de Herstal, etc., etc.

» A tous ceux qui ces présentes verront ou ouiront, salut en Dieu permanable. Comme rien ne nous est plus à cœur que de conserver dans les diocèses, qu'il a plû à la divine Providence de confier à nos soins, l'intégrité des mœurs et la pureté de la religion, et que nous n'avons permis au nommé Rousseau l'impression d'un ouvrage périodique, sous le titre de : *Journal Encyclopédique,* que dans la persuasion, qu'il ne contiendrait rien qui ne fut conforme à ces deux points essentiels, et qu'on y observerait scrupuleusement toutes les formalités prescrites, tant par les conciles, que par les constitutions apostoliques, les règlemens de nos prédecesseurs, et notamment par notre ordonnance du 7 février 1749, qui sera sous-insérée. Mais comme nous sommes informés par notre conseil ecclésiastique du contraire, de manière à n'en pouvoir douter, et que ce journal est un livre très-dange-

reux, qu'il adopte les principes les plus absurdes, tendans à renverser l'Église et l'État, et à porter la corruption la plus infâme dans les mœurs, et dans lequel on voit que les incrédules modernes sont les héros du journaliste; que ses écrits ne sont qu'un tissu de leurs sentimens, et que les auteurs qui les combattent, ne sont auprès de lui que des imbéciles et des ignorans. A CES CAUSES et autres à ce nous mouvantes, nous avons jugé de supprimer ledit *Journal Encyclopédique*, et de révoquer la permission donnée audit Rousseau de l'imprimer, comme nous le supprimons et révoquons par les présentes : et pour arrêter le progrès de cet ouvrage, qui, bien loin d'être utile à nos ouailles, comme nous l'espérions, ne peut leur être que très-pernicieux, nous défendons à tous et un chacun, de distribuer, lire et retenir ledit *Journal Encyclopédique*. Ordonnons en outre à tous curés et autres, ayant charge d'âmes, et à tous prédicateurs, tant de notre cité que des villes et plat-pays de Liége, de publier notre présent mandement et notre dite ordonnance du 7 février 1749, le premier dimanche après qu'il sera venu à notre connoissance, au peuple assemblé pour l'office divin; comme pareillement tous officiers et ministres de justice seront tenus de les publier incontinent ou faire publier, tant de vive voix que par affiches ès lieux accoutumés; demeurant néanmoins, quant au reste, en leur force et vigueur tous les mandemens antérieurs de nos prédécesseurs, qui concernent les imprimeurs et libraires. Finalement, commandons bien sérieusement à tous nos susdits officiers et ministres de justice de tenir la main à l'exacte observance d'iceux mandemens et ordonnances, et de procéder irremissiblement contre les contreventeurs en toute rigueur, sans port ou dissimulation, sous les peines y portées, et signamment par ceux et celles de S. A. S. E. Ernest et Ferdinand de notre auguste maison. Donné à Ismaring, le 27 août 1759.

» JEAN THÉODORE.

BREIDBACH *r*t.

G. OSTERWALD. (1). »

(1) Cette pièce et les suivantes sont extraites d'un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, portant le n° 17686, et le titre de : *Mémoires historiques sur la suppression du Journal Encyclopédique, faite à Liége en 1759, avec un recueil des pièces relatives à*

Le 29 septembre 1759, le Chef-président du Conseil privé adressa la lettre suivante aux docteurs de l'université de Louvain :

« Messieurs,

» Les auteurs du *Journal Encyclopédique,* qui sont actuellement ici (1), aiant fait imprimer à Liége une réponse à la censure de ce journal, qui a paru sous votre nom, ils ont souhaité vous la communiquer, et de vous donner en même tems, Messieurs, une preuve de leur déférence et de leur respect par la lettre ci-jointe qu'ils vous adressent. S. E. le ministre plénipotentiaire de S. M. a désiré que je vous l'envoiasse, aussi bien que l'apologie des journalistes. Je ne doute pas que si S. A. R. leur accorde la permission de continuer leur journal dans ce pays, ils ne se mettent désormais à l'abri de toute critique, par la circonspection avec laquelle ils se proposent de diriger et de conduire leur travail.

» J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Neny. »

La faculté de théologie de Louvain (5 octobre 1759), fit, à cette lettre, la réponse suivante :

« Monseigneur,

» Nous avons reçu avec un très-profond respect celle qu'il a plû à Votre Seigneurie illustrissime de nous écrire le 29 septembre dernier, ensemble une lettre que les auteurs du *Journal Encyclopédique* nous adressent avec leur apologie, le tout suivant les intentions de Son Excellence le ministre plénipotentiaire de S. M.

» En suite de quoi nous avons l'honneur de dire que la lettre publiée sous le nom des docteurs en théologie, contre le *Journal*

ladite suppression. Ce manuscrit a été acheté par Mr Ch. Van Hulthem, à la vente de la bibliothèque du chanoine Gasparoli, qui eut lieu à Anvers, le 3 septembre 1823. — On rapporte aussi dans ce manuscrit, que le *Préliminaire*, inséré en tête de la *Réponse des auteurs du Journal Encyclopédique,* fut brûlé publiquement à Liége, le 3 décembre, par les mains du bourreau, en exécution d'une sentence portée par le magistrat de cette ville.

(1) Bruxelles.

Encyclopédique, est véritablement l'ouvrage de ces docteurs particuliers, tant de la stricte faculté, qu'autres, qui ont donné leur avis sur ce journal, à la réquisition de MM. les curés de la ville de Liége, et qu'elle n'est d'aucune façon l'ouvrage d'un théologien liégeois, pour lequel on aurait surpris leurs signatures, comme les journalistes voudraient bien le faire accroire. Ces docteurs, qui se déclarent auteurs de la lettre, sont en état de bien défendre leur ouvrage contre la *Réponse* y faite, que Votre Seigneurie illustrissime a daigné nous envoyer. Cette réfutation pourra en même tems servir de réponse à la lettre particulière du sieur Rousseau, ne jugeans pas convenir d'entrer en commerce de lettres avec ces messieurs : et considérans le passé, et en particulier le mandement de Sa Serénissime Eminence l'evêque et prince de Liége, nouvellement publié et que nous joignons ici, nous estimons que l'établissement de semblable société, dans ce pays, serait d'une très-dangéreuse conséquence pour la réligion et le repos public.

»Tels sont nos sentimens, Monseigneur, que nous prenons la liberté de déclarer sincèrement, pour satisfaire à notre devoir le plus essentiel de veiller à la conservation de la pureté de la foi et des mœurs dans ces provinces; étans sans réserve avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Seigneurie illustrissime,

Les très-humbles et très-obéissans serviteurs,

Les Doyen et Docteurs regens de la faculté de théologie à Louvain,

M. Van Overbeke, s. f. et Bedellus. »

Le Gouverneur-général termina la correspondance relative à cette affaire, par la missive suivante, adressée à la faculté de théologie de Louvain :

« Charles-Alexandre, etc.,

»Chers et biens amés. Comme il importe de prévenir que les discussions, qu'a fait naître le *Journal Encyclopédique* de Liége, ne deviennent trop bruyantes, c'est notre intention qu'il ne soit plus rien publié ni pour ni contre cet ouvrage, qu'après que sur un mûr examen nous en aurons accordé la permission par écrit : à

quoi vous aurez à vous conformer. A tant chers et biens amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. — De Bruxelles, le 8 octobre 1759.

Charles de Lorraine.

Ne : v^t. *Par ordre de S. A. R.*

De Reul. »

Pour compléter l'histoire de cette polémique, nous rapporterons ici l'opinion de l'auteur des *Mémoires*, manuscrit que nous avons précédemment cité :

« Cette affaire, devenue très-délicate par plusieurs circonstances et par les suites qui en sont résultées, mérite particulièrement l'attention des personnes qui prennent quelque part à la gloire de l'université de Louvain. Car, c'est le jugement des docteurs en théologie de cette célèbre école, qui a servi de base à la condamnation du journal : c'est ce même jugement que les journalistes ont attaqué par une Réponse publique : et la postérité sera peut-être étonnée un jour de voir cette Réponse restée sans réplique de la part des docteurs.

» Ceux qui ne sont pas instruits de tout ce qui s'est passé en la poursuite de cette affaire, pourroient se laisser séduire par des déclamations semblables et injurieuses aux docteurs de Louvain et à la bonté de la cause qu'ils ont défendue. Raison pour laquelle on a jugé nécessaire d'en tracer ici une courte histoire et de former un petit recueil des pièces y relatives, par lesquelles on verra clairement que les docteurs étoient très-bien en état de prouver que le journal méritoit la flétrissure qu'il venoit d'essuyer, et que S. M. l'impératrice-reine a rendu un service important à la religion, en ne voulant pas souffrir dans ses états l'établissement d'un ouvrage pareil, qui pouvoit infecter ses sujets des opinions les plus dangereuses.

» Les traits trop libres tant sur la religion que sur les mœurs, dont cet ouvrage était rempli, excitèrent bientôt les murmures du clergé et surtout des curés de la dite ville, et, comme il conste par la préface même, que les journalistes ont mise à la tête de leur Réponse, ce livre souffrit des contradictions presque aussitôt qu'il vit le jour.

» Cependant les Encyclopédistes forts de la protection de M. le comte d'Horion, grand-prévôt de S^t-Lambert et ministre du prince,

firent face à leurs adversaires, et ils vinrent à bout d'éluder les poursuites que l'on faisoit de tems en tems à leur charge.

» Les curés, voians que tous leurs efforts étoient inutiles et que l'effronterie de ces auteurs s'en alloit toujours en croissant, prirent le parti de s'adresser aux docteurs en théologie de l'université de Louvain, au mois d'avril 1759, étant persuadés que leur jugement donneroit beaucoup de poids aux instances qu'ils se proposoient de renouveller auprès du prince, qui pour lors faisoit sa résidence en Bavière.

» Ils communiquèrent ce dessein à quelques uns de ces messieurs, et le docteur Wellens aiant examiné l'ouvrage, entreprit de dresser une lettre en forme d'avis, dans laquelle, en réduisant à quelques points les principaux chefs d'accusation, on devoit montrer succinctement l'esprit du journal et le péril qu'il y avoit de protéger un livre pareil.

» Cette lettre fut signée par neuf docteurs (1) et envoyée aux curés de Liége le 28 mai de la même année 1759, qui en témoignèrent leur reconnaissance par une lettre de remercîment, sousignée par le président du clergé et par un chanoine de chaque collégiale de la ville.

(1) Voici leurs noms et leurs qualités :

J. J. Guyaux, docteur-régent de la faculté de théologie, professeur impérial et royal de l'Écriture Sainte dans l'université de Louvain;

H. Van Gameren, S. T. Docteur regens electus episcopus Antverpiensis;

L. J. Lelivelt, docteur-régent de la faculté de théologie, professeur royal de théologie;

F. J. Maugis Aug., docteur régent de la faculté de théologie et professeur.

L. Lenglé, docteur et professeur ordinaire en théologie;

P. J. B. De Beauvais-Raseau, docteur régent de la faculté de théologie, professeur ordinaire en théologie;

P. J. De Bisschop, docteur en théologie et professeur royal de Catéchisme;

J. T. Wellens, docteur professeur ordinaire en théologie;

C. F. Terswaeck, docteur en théologie et professeur de morale chrétienne.

La lettre des docteurs de Louvain fut imprimée et distribuée à Liége, le 12 août 1759.

» Le synode de Liége, muni de cette autorité, sollicita vivement auprès du prince la suppression du journal, qui venoit de perdre tout récemment un de ses grands protecteurs, en la personne du comte d'Horion, décédé le 24 mai. »

« Si on en excepte une petite bande d'Encyclopédistes et quelques beaux esprits de caffé, l'on peut assurer, continue l'auteur des *Mémoires,* que tout le monde loua le zèle des docteurs, et que la lettre fut reçue du public avec un applaudissement universel. Avant la fin du même mois, on en voioit déjà deux impressions différentes de Louvain, et pendant le cours du mois de septembre, elle fut réimprimée deux fois à Paris. Les *Mémoires* de Trévoux et l'*Année littéraire* en parlèrent avec éloge peu de tems après, et l'on pourroit produire plusieurs lettres particulières, qui témoignent que tout ce qui avoit de la religion à Paris en fut extrêmement satisfait.

» .... Finalement, vers les fêtes de Noël (1759), il arriva une lettre de S. M. l'imperatrice-reine, par laquelle elle défendit aux journalistes d'écrire et de débiter leurs ouvrages dans ses états. Il a été impossible de joindre ici cette lettre, parce qu'on n'en a jamais pu voir ni original ni copie : mais les suites en montrèrent assez le contenu; car quelques semaines après, Rousseau partit de Bruxelles pour transporter le bureau du journal en la petite ville de Bouillon. »

Pierre Rousseau demeura pendant quelques mois à Bruxelles, sous la protection du prince Charles de Lorraine; c'est dans cette ville qu'il publia sa *Réponse* et que furent imprimés les trois derniers cahiers de 1759 de son journal. L'impératrice Marie-Thérèse ayant refusé que cette publication s'imprimât dans ses états, l'éditeur obtint, le 1^er^ février 1760, la permission de se fixer à Bouillon et d'y établir ses presses (1).

(1) L'établissement, à Bouillon, du *Journal Encyclopédique* provoqua la création, en cette ville, d'autres journaux et la publication d'un grand nombre de livres; l'imprimerie fut donc, pendant un certain temps, la principale branche d'industrie de Bouillon, qui, aujourd'hui, ne possède pas une seule presse. — Nous citerons ici, d'après Quérard,

« Son privilége devait durer trente ans. Sous des magistrats éclairés, la circonspection de sa part devint, pour son journal, le premier titre d'une existence assurée. Jean-Louis Castilhon, compatriote de M. Rousseau, demeurant à Bouillon, contribua alors pendant quelques années à ses succès comme principal rédacteur. Les hommes de lettres les plus connus qui y concoururent, avec et après lui, sont : Jean Castilhon, son frère, Bret, Chamfort, Duruflé, Charpentier, Robinet, Naigeon l'aîné, Naigeon le jeune (1), Formey, ministre de l'église réformée de Berlin, et M. Grunwald, médecin allemand. Ce dernier habitait Bouillon depuis 1761, et mourut dans sa retraite de Bellevaux, le 16 octobre 1826, à l'âge de 91 ans. »

« Ce journal compta beaucoup de souscripteurs en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne et dans l'Europe entière. » M. Ozeray nous apprend la protection spéciale accordée, à Bouillon, pour favoriser la correspondance de ce journal et de la librairie en général :

« Elle fut telle, dit-il, qu'au bureau de la grande poste à Paris, la correspondance pour Bouillon était envoyée sous un cachet et un contre-seing particuliers ; même faveur à Francfort pour la correspondance de l'Allemagne entière qui y aboutit. Ainsi les journaux purent se transporter par toute l'Europe avec une extrême facilité.

» M. Rousseau avait eu l'idée de consacrer d'autres journaux à tout ce qui ne se trouvait point dans ce dépôt de l'étude et des progrès de l'esprit humain. En 1761, le même M. Grunwald (2),

la brochure que l'abbé Garriques de Froment publia, en 1760, sous le titre de : *Eloge historique du Journal Encyclopédique et de P. Rousseau, son imprimeur.* Paris, rue de la Hachette, au Perroquet ; in-8° de IV et 103 pages.

(1) Barbier et Ozeray disent que ce M. Naigeon passait la plus grande partie de l'année à Bouillon, et qu'il y avait copié tous les ouvrages *philosophiques* du baron d'Holbach, entre autres le *Système de la Nature,* pour les envoyer à un imprimeur, Marc-Michel Rey, à Amsterdam.

(2) M. Ozeray, savant historien, demeurant à Bouillon, a publié, sur M. Grunwald, une notice qui se trouve insérée dans l'Annuaire nécrologique de M. Mahul, année 1827.

fort de la connaissance de plusieurs langues étrangères, s'engage à travailler, comme principal rédacteur, à la *Gazette salutaire*. Elle est destinée à faire connaître, par des extraits, les meilleurs livres allemands, anglais, français, sur la médecine, la chirurgie, la matière médicale, à signaler les découvertes et progrès de la science. Il supporte presque seul le poids de cette grande entreprise, accueillie pendant trente ans, et cède aussi, en 1793, aux agitations politiques. Elle a existé du mois de décembre 1761 au 9 novembre 1793. »

M. Rousseau, mort en 1785, laissa à M. Weissenbruch, son beau-frère, l'établissement qu'il avait créé, et connu sous le nom de société typographique de Bouillon : « On comptait, dit M. Ozeray, à l'époque de la splendeur de l'imprimerie de Bouillon, seize presses, dont quatre pour le service des journaux, huit pour celui de la Société typographique et quatre autres appartenant à des particuliers (1). »

La collection du *Journal Encyclopédique* se compose de 288 volumes : on la trouve rarement complète. M. Weissenbruch en a un exemplaire.

2° Gazette des Gazettes, *ou Journal politique*. — In-8°. « Un homme recommandable par une diction aisée et le talent de l'analyse (2), » Jacques Reneaume de Latache, ancien capitaine d'infanterie, né à Laon (Aisne), en 1725 (3), fit la réputation de cette gazette, qu'il rédigea pendant vingt-sept ans. Elle a paru de 1764 à 1793, et eut un grand nombre de souscripteurs. En 1768 son titre fut renversé (*Journal politique ou Gazette des Gazettes*), et au lieu d'un numéro par mois il en parut deux, chacun d'environ 70 pages. Au mois d'avril 1792, le gouvernement interdit la circulation de cette gazette dans les Pays-Bas Autrichiens, à cause d'un article contre la maison d'Autriche, inséré dans le n° 13, du 25 avril.

(1) M. Ozeray, *Hist. de Bouillon*, p. 246.
(2) Idem.
(3) Il mourut en 1796.

PROVINCE DE NAMUR.

§ 1er. *Namur.*

1° Le Courrier de Sambre et Meuse. — Se publiait en 1797.

2° Mémorial administratif et Journal d'Annonces. — In-8°, hebdomadaire; impr. de Dieudonné Gérard. A paru depuis 1809 jusqu'à la fin d'août 1829. A partir de 1812, il porte le titre de *Feuille d'Affiches, Annonces et Avis divers;* pendant quelques mois de l'année 1828, elle parut sous le format in-4°, et reprit, la même année, son ancien format. Cette feuille contient un grand nombre d'actes officiels de l'administration de la province de Namur.

3° L'Observateur *de la province de Namur.* — Le *National,* numéro du 7 novembre 1829, en annonçant que l'*Observateur* venait de cesser sa publication, ajoute la note suivante :

« Moins avancé que M. De la Pallisse, ce journal n'était guère en vie même avant sa mort. »

4° Le Namurois. — In-4°, quotidien. Créé le 1er septembre 1829. A ce journal fut réunie (1829) la *Feuille d'Affices et d'Annonces* citée plus haut.

5° Courrier de la Sambre, *Journal des provinces de Namur et de Luxembourg.* — 6 fois par semaine; a paru de 1829 au 10 janvier 1833. M. Lesire-Misson, fondateur-éditeur de ce journal, fut décrété d'arrestation par le gouvernement hollandais. M. Brabant, bourgmestre de Namur, M. De Stassart et le capitaine J. Mejan étaient collaborateurs de cette feuille. M. Le Normand en était éditeur en septembre 1820.

6° La Balance. — N'a paru que trois ou quatre fois, du 3 au 18 février 1831.

7° Courrier de la Sambre. — In-folio, quotidien. Imp. de Misson, et ensuite de Louvet. Ce journal n'est pas le même que le numéro 5, quoiqu'il porte à-peu-près le même titre : celui-ci a été créé le 1er janvier 1832, et paraissait encore, à notre connaissance, à la fin de juin de la même année.

*8° L'Eclaireur. — In-folio, quotidien, imp. de J. Misson. Ce journal, qui a eu longtemps pour principal rédacteur Mr Ad. Barthels, se publie depuis le 21 avril 1832. C'est une des feuilles les plus prononcées de l'opposition.

9° Journal de Namur. — In-folio; imp. de Douxfils. Ce journal quotidien a paru du 24 septembre 1833 au 30 septembre 1834. Une collection du 24 septembre au 15 décembre 1833 chez M. Van der Maelen.

10° La Revue. — Hebdomadaire. A paru du 13 avril au 6 juillet 1834.

11° L'Encluse, *journal politique, littéraire et industriel.* — In-folio, quotidien. Editeur et impr., D. Gérard. Ce journal a paru du 23 décembre 1838 au 1er avril 1839. C'était un organe libéral.

*12° L'Ami de l'Ordre, *Journal politique, commercial et littéraire.* — In-folio, quotidien, impr. de F.-J. Douxfils. Cette feuille, organe de l'opinion catholique, se publie depuis le 6 août 1839.

12° L'Ami du peuple et des lois. — 3 fois par semaine. A paru pendant le quatrième trimestre de l'année 1840.

*14° L'Emulateur, *Journal de la province de Namur.*— In-folio, bis-hebdomadaire. Rédacteur, Hambursin, avocat. Ce journal, imprimé à Jambe lez-Namur, fut créé le 2 octobre 1842. Lors de son apparition, il offrait de don-

ner aux abonnés, dans le courant de chaque année, 25 à 30 lithographies, représentant des sites, points de vue, portraits, etc., et, en outre, au moins 50 romances nouvelles.

*15. Le Feuilleton belge, *journal du lundi*. — Petit in-folio, hebdomadaire. Imp. de F. J. Douxfils; directeur, Victor Petitjean. Paraît depuis le 14 août 1843. Ce journal est servi aux abonnés de l'*Ami de l'Ordre*, à titre de supplément, moyennant 5 francs en sus du prix de l'abonnement. C'est une feuille moitié sérieuse, moitié satirique. Le premier numéro annonce que :

« Journal conservateur, le *Feuilleton belge* s'efforcera de marcher, quoique par d'autres moyens, au même but que les grands journaux de la nationalité politique et religieuse. »

§ 2. *Dinant.*

1° Le Radoteur dinantais. — In-4°, deux fois par semaine; imp. de Rosolani. A paru depuis la fin de 1825 jusqu'en 183.. C'était une petite feuille satirique, s'occupant de polémique locale.

*2° Feuille d'Affiches *et d'Annonces de Dinant*. — Cette feuille, créée vers l'année 1826, se publie encore; elle ne paraît pas à des époques fixes, mais tous les huit ou quinze jours, suivant l'abondance des matières.

3° L'Abeille. — A paru en 1838.

*4° L'Echo. — Cette feuille d'annonces, créée le 22 janvier 1844, paraît une fois par semaine.

§ 3. *Marienbourg.*

Le Courrier de Marienbourg, *ou Journal des frontières du département des Ardennes*. — In-8°, février 1792 (cité par M. Deschiens).

§ 4. *Philippeville.*

Journal d'Annonces. — Petit in-folio, hebdomadaire. Créé le 19 juin 1844, et mort aussitôt que né.

Nous mentionnerons ici que, dans les derniers jours de l'année 1842, on annonça la publication prochaine, dans la petite ville de Fosses, d'une feuille d'annonces qui aurait paru sous le titre de : *Le Chapitre, journal de Fosses.* Nous ignorons si elle a réellement paru.

PROVINCE DE HAINAUT (1).

§ 1^er^. *Mons.*

1° Feuille décadaire *du département de Jemmapes, dirigée par la Société Philomatique de Mons.* — In-8°. Impr. de H. J. Hoyois; ans VIII et IX.

« Ce journal, dit feu M^r^ Ch. Delecourt (2), est le premier qui ait été publié dans le département après l'invasion française. Le premier numéro porte la date du 4 messidor an VIII (24 juin 1800); il a cessé de paraître le 4 germinal an IX; la collection se compose de 28 numéros de trois quarts de feuille, et d'une série de pagination particulière

(1) Nous ne connaissons aucun journal du Hainaut, et de Mons en particulier, antérieur à l'an VIII de la république. Quoique M. Delecourt, dans la notice qu'il a consacrée aux journaux administratifs de cette province, ne fasse mention d'aucune feuille plus ancienne que la *Feuille décadaire,* nous sommes porté à croire qu'une ville comme Mons, ancienne capitale du comté de Hainaut, n'a pas été sans avoir eu une gazette quelconque avant cette époque.

(2) *Introduction à l'histoire administrative du Hainaut, depuis la première invasion française* (7 *novembre* 1792); *suivie des pièces justificatives et d'une notice bibliographique.* Mons, Leroux, 1839; in-8°. — Ouvrage tiré à 200 exemplaires.

à chacun. Le rédacteur en chef était M. Robert, professeur de belles-lettres à l'école centrale, et ses principaux collaborateurs : MM. Delmotte, bibliothécaire; Thomeret, Malghem et Flescher, professeurs de cette école. La *Feuille décadaire* publiait, outre les nouvelles politiques et les annonces du département, quelques-uns des actes de la préfecture et de la municipalité; mais elle n'avait aucun caractère officiel, et ne donnait que les titres d'un grand nombre d'arrêtés. »

2° Feuille *de Mons et du département de Jemmapes.* — Impr., A. J. Lelong, Monjot et H. J. Hoyois. In-8°, deux numéros de une à deux feuilles d'impression par semaine.

M. Delecourt parle de cette feuille en ces termes : « Ce journal, dont le premier numéro parut le 11 avril 1806, avait pour rédacteurs le père Lambiez et son neveu, Mr P. J. Dumortier. Il publia, mais sans caractère officiel, les actes administratifs du département.

» La destinée de cette feuille a été singulièrement orageuse. Publiée d'abord chez M. Lelong, à partir du 11 avril 1806, et sous le titre de : *Feuille de Mons et du département de Jemmapes,* elle changea bientôt d'imprimeur, et parut chez M. Monjot à dater du n° du.... A cette occasion, elle modifia son titre, et prit celui de : *Feuille du département de Jemmapes.* Lorsque M. Monjot fit paraître le *Mémorial du département,* le père Lambiez retourna chez M. Lelong, où il continua la publication de son journal comme précédemment; le 1er n° du *Mémorial* ayant paru le 24 juillet 1807, le P. Lambiez, en publiant, le 28 du même mois, le n° 135 de la *Feuille du département,* l'accompagna d'une circulaire à ses abonnés, pour leur apprendre ces changements, et, à dater du n° 138 (1er août 1807), il changea les jours de sa publication, afin qu'ils ne coïncidassent pas avec ceux du *Mémorial;* il parut donc les mercredi et samedi, au lieu des mardi et vendredi. Vers la fin

de 1810, M. Lelong ayant entrepris la publication de la *Feuille d'Annonces de la ville de Mons*, le père Lambiez fut encore obligé de changer d'imprimeur; il s'adressa à Mr H. J. Hoyois, qui imprima son journal à dater du nº 553, 1er janvier 1811, jusqu'au nº 629, 27 juin de la même année, époque à laquelle il fut supprimé par un arrêté du préfet, ainsi conçu :

« Le préfet du département de Jemmapes, vu le décret impérial » du 3 août 1810; vu la décision de M. le conseiller d'état, direc- » teur général de l'imprimerie et de la librairie, en date du 13 du » présent mois;

» Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

» 1º Le journal politique, intitulé : *Feuille du département de* » *Jemmapes,* est suprimé; il cessera de paraître à dater du 1er du » mois de juillet prochain.

» 2º Le présent arrêté sera notifié au sieur Hoyois, imprimeur » dudit journal, et sera publié par le *Mémorial.*

» Fait à Mons, en l'hôtel de la préfecture, le 18 mars 1811. »

« Il est à regretter, ajoute M. Delecourt, que cet arrêté n'indique aucun motif de cette mesure sévère, qui n'était nullement justifiée par la couleur politique du journal. On voit que nous étions loin de jouir, à cette époque, de la liberté de la presse.

» La collection spéciale de la *Feuille du Département* comprend donc, en une seule série, 629 numéros, le 1er daté du 11 avril 1806, le dernier du 27 juin 1811; les séries de pagination s'étendaient d'abord à tout un trimestre; mais elles furent ensuite restreintes à chaque numéro.

» Le père Lambiez a inséré dans ce journal une partie de son *Histoire monumentaire du nord des Gaules;* on y trouve même des fragments destinés à former le second volume de cet ouvrage, qui est resté inédit. Il a paru deux tables alphabétiques : l'une comprend les nos 1 à 185; l'autre, les nos 186 à 300, de 4 pages d'impression chacune. Elles sont fort rares, ainsi que la collection du journal lui-même. »

3° Mémorial *du département de Jemmapes.* — 1807-1811, in-8°; 2 numéros et ensuite trois numéros d'une demi-feuille d'impression par semaine. Imp. de Monjot.

Journal *du département de Jemmapes.* — 1811-1815; in-8°, deux et trois numéros par semaine. Imp. de Monjot.

Journal *de la province de Hainaut.* — 1815-1830; in-8°, deux et trois numéros par semaine. Imp. de Monjot.

*Moniteur du Hainaut, *journal administratif, politique et d'annonces.* — 1831-1845; in-8° et in-4°, deux numéros d'une demi-feuille d'impression par semaine.

Ce journal, qui a pris successivement les titres ci-dessus transcrits, a été fondé, le 24 juillet 1807, par le secrétaire-général de la préfecture, et a paru sans interruption depuis lors jusqu'a ce jour. M. Delecourt donne, dans son ouvrage cité plus haut, le texte du prospectus, publié vers la fin du mois de juin. Nous laissons encore parler ce bibliophile dans la description et l'historique qu'il fait de cette feuille : « Toute la collection, dit-il, se divise en trois parties, distinguées par des séries différentes de numéros d'ordre, et qui correspondent au régime français, à la réunion à la Hollande et à la révolution de 1830. La première série, commençant avec la publication du journal, le 24 juillet 1807, et finissant le 28 janvier 1814, se compose de 708 numéros; la seconde, commençant le 22 avril 1814, et finissant le 31 décembre 1830, comprend 1882 numéros; la troisième, qui commence le 1er janvier 1831, se continue encore aujourd'hui, et comprenait, au 31 décembre 1838, 834 numéros. Chaque numéro a une pagination séparée, et presque toujours une demi-feuille ou 8 pages d'impression.

» En 1811, la *Feuille du Département,* rédigée par le père Lambiez, ayant été supprimée par le préfet, le *Mémo-*

rial du Département parut, à dater du n° 416 (16 juillet 1811), trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi, et prit, à dater du n° 489 (13 janvier 1812), le titre de : *Journal du département de Jemmapes*. Mais, à compter de cette dernière époque (13 janvier 1812), il ne parut plus que deux fois par semaine, comme avant la suppression de la *Feuille du Département*.

» Lors de l'invasion des alliés, le 5 février 1814, la publication du journal fut interdite pendant trois mois. Il reparut ensuite, le 22 avril (1), en ouvrant une série de numéros d'ordre; le titre fut provisoirement conservé; mais, après la constitution du royaume des Pays-Bas, et à dater du n° 163 (10 octobre 1815), il prit celui de *Journal de la province de Hainaut*, et fut continué de la même manière jusqu'à la fin de 1830, sauf que, depuis le 3 janvier 1822 (n° 814), jusqu'au 2 juillet 1824 (n° 1204), il parut encore momentanément trois fois par semaine.

» Le *Journal de la Province* était alors rédigé par le greffier des Etats, qui en resta chargé jusqu'à la fin de l'année 1830, bien que, depuis le mois de septembre, il eut cessé ses fonctions. A dater de cette époque, les employés supérieurs de l'administration provinciale prirent eux-mêmes la rédaction du journal, auquel ils donnèrent le titre de : *Moniteur du Hainaut, journal administratif, politique et d'annonces*. Ils adressèrent à ce sujet, le 30 décembre 1830, une circulaire aux administrations locales; en voici un extrait :

« Le *Journal de la Province* ayant cessé d'être officiel à partir » du 26 novembre dernier, vous avez dû remarquer qu'il ne con- » tient plus les actes de l'Administration, qui se trouvent impri- » més depuis lors dans le *Bulletin administratif;* mais comme » l'envoi de ce *Bulletin* ne peut être fait à des époques fixes, et

(1) Un arrêté royal en date du 27 octobre 1814, autorisa M. Lebrun à continuer la publication de cette feuille.

» qu'il doit vous importer d'avoir un moyen de connaître ces actes » d'une manière particulière et périodiquement; les chefs de divi- » sion du gouvernement ont l'honneur de vous prévenir qu'ils feront » paraître deux fois par semaine, à dater du 1er janvier prochain, » un journal intitulé : *Moniteur du Hainaut, journal, etc.* »

» Le premier numéro, qui ouvrit la troisième série, parut le 4 janvier 1831; depuis le 8 septembre 1837 (n° 698), le format in-4° a été substitué à celui in-8° (1).

» Il n'a jamais été publié de table de ce journal, quoique, par sa circulaire insérée au n° 598, du 19 janvier 1813 (p. 8), le préfet ait annoncé, qu'à l'avenir il serait rédigé des tables annuelles. »

4° Feuille d'Annonces *de la ville de Mons, chef-lieu du département de Jemmapes.* — 1811-1814, in-8°; deux et ensuite trois nos d'une demi-feuille par semaine. Imprimeur-éditeur, Lelong.

Journal *de la ville de Mons.* — 1814, in-8°; 2 nos par semaine. Lelong.

*Feuille d'Annonces *de la ville de Mons, capitale de la province de Hainaut.* — 1815-1844, in-8°; 2 et 3 nos par semaine. Lelong.

« Ce journal, spécialement destiné à la publication des annonces de la province, parut pour la première fois le 1er janvier 1811. Jusqu'au 1er février 1814, il donna deux numéros d'une demi-feuille d'impression par semaine, les

(1) Mr H. Lebrun a continué la publication du *Journal de la Province* chez Mr H.-J. Hoyois depuis le 4 janvier jusqu'au 20 juin 1831; à cette époque, ce journal se réunit à l'*Observateur du Hainaut,* qui se publiait chez M. Hoyois-Derely, et qui prit, par suite de cette fusion, le titre de l'*Observateur,* journal de la province de Hainaut. Ce journal publiait encore les actes de l'administration, mais il avait cessé d'être officiel. (Voir le n° 1883, du 4 juin 1831, du *Journal de la Province,* et la circulaire adressée le même jour par M. Lebrun à ses abonnés).

mardi et samedi. La série des numéros a été continuée sans interruption pendant ces trois années, et s'est terminée au n° 233.

» A l'époque de l'invasion des alliés, ce journal devint l'organe semi-officiel des chefs de l'armée d'invasion, en ce sens qu'il fut soumis à leur censure. A cette occasion, il changea de titre, prit celui de *Journal de la ville de Mons,* et ouvrit une nouvelle série de numéros, dont le premier parut le vendredi 11 février 1814. Le n° 2, portant la date du 15 février, publia une lettre du général prussien De Borstell au maire de Mons, ainsi conçue :

« Monsieur le Maire,

» Les Hautes-Puissances alliées, aimant que les nouvelles qui » se répandent dans le public par la voix des journaux, soient » véridiques, et qu'il ne soit jamais trompé par des annonces » mensongères, je vous préviens, qu'en autorisant la veuve Lelong » à continuer la gazette qui s'imprime chez elle, je lui ai enjoint » par cette raison de soumettre à ma censure tous les articles » politiques qu'elle désirerait y insérer.

» Je vous invite, monsieur le maire, de faire passer copie de » ma lettre à la veuve Lelong.

» A mon quartier-général à Mons, le 13 février 1814.

De Borstell,
Lieutenant-général. »

« Après le départ des alliés, et à dater du n° 122 (15 novembre 1814), le journal reprit son ancien titre de *Feuille d'Annonces de la ville de Mons, chef-lieu du département de Jemmapes,* titre qu'il modifia, lors de la constitution du royaume des Pays-Bas, en celui de : *Feuille d'Annonces de la ville de Mons, capitale de la province de Hainaut.* Le premier numéro portant ce titre, est le n° 262, du samedi 7 octobre 1815. Depuis cette époque, le journal a continué à paraître sous ce dernier titre, et avec la même série de numéros. A la fin de l'année 1838, il était arrivé au n° 3897. Chaque numéro a une série de pagination séparée. Aucune

table n'a été publiée; cette publication n'aurait à la vérité aucun intérêt, car, à l'exception des numéros des premiers mois de 1814, ce journal ne renferme que des annonces ou des extraits des autres journaux (1). »

4° Mercure surveillant. — In-folio, quotidien; imp. de H.-J. Hoyois; éditeur, S. Levenbach. Ce journal, fusion du *Surveillant*, imprimé à Bruxelles, et du *Mercure*, qui se publiait à Liége, fut, sous le nom de *Mercure-Surveillant*, successivement imprimé dans ces deux villes. En 1820, la publication de cette feuille fut transférée à Mons, où elle a continué à paraître jusqu'en 1825, époque à laquelle elle fut remplacée par le *Dragon*.

6° Le Dragon. — In-4° (les 24 premiers n°s), et ensuite in-folio; 2 et puis 3 fois par semaine; impr. de H. J. Hoyois. Bureau chez M. Réné, rue d'Enghien, n° 39. A paru depuis le 9 juillet 1825 jusqu'à la fin de décembre 1826. M. Chalon en possède un exemplaire à-peu-près complet. Plusieurs numéros ont des suppléments d'une demi-feuille. — Extrait du Prospectus :

« A une époque où les événemens et les découvertes se succèdent sans interruption, où les peuples mieux pénétrés de leurs droits, de leurs intérêts et par suite de leurs devoirs, sentent le besoin d'acquérir de nouvelles lumières, il est essentiel de multiplier les moyens capables de remplir cet objet important, de mettre à la portée de chaque individu, d'exposer, pour ainsi dire, sous ses yeux, à peu de frais et sans effort, et les faits qui se passent à distance, et les documens disséminés dans de nombreux volumes et les nouvelles connaissances que chaque jour enfante. La liberté de la presse, la rapidité des communications, la paix dont jouissent la plupart des états et qui fait en quelque sorte une seule famille du monde entier, toutes ces facilités, disons-nous, permettent plus que jamais de parvenir à ce noble but. Pour les

(1) Delecourt, *Introduction, etc.*, p. 154.

savans il existe une foule d'ouvrages qui le remplissent, mais les savans sont des exceptions : c'est pour la masse qu'il faut travailler. Un des meilleurs moyens d'arriver à lui rendre cet éminent service est sans contredit la voie des journaux. Il serait curieux de rechercher quels avantages ont procurés à l'espèce humaine ces feuilles qui lui représentent jour par jour la situation générale du globe. Ce qu'on peut avancer de vrai à cet égard, c'est que le nombre des journaux est en raison directe du degré de civilisation, de félicité et de patriotisme de chaque nation. Il n'en existe pas en Turquie (1); la France voit de temps à autre disparaître quelqu'un des siens; la Belgique en possède déjà un grand nombre et en produit tous les jours de nouveaux; l'Angleterre en renferme une multitude, et les Etats-Unis, créés d'hier, en comptent près de six cents!

» On sent bien que tous ces journaux ne sont pas également utiles; néanmoins il existe entre eux une sorte de filiation, et depuis la simple feuille d'Annonces, d'une petite ville, jusqu'à la *Revue Encyclopédique*, tous concourent à un but commun, même sans qu'ils s'en doutent.

» Ce que l'on doit entretenir avec soin parmi nous, c'est l'esprit public, c'est l'attachement à nos institutions, c'est la connaissance de la liberté de conscience et d'opinion qui nous est donnée, c'est la juste appréciation des avantages qui nous sont dévolus comparativement à nos voisins, et nous osons le dire, cette comparaison est en notre faveur. Voilà surtout la tâche que doivent remplir les journaux de notre pays : telle sera du moins la nôtre. Placés en regard de la France et en quelque sorte aux avant-postes, nous repousserons de toutes nos forces les attaques qu'elle voudra diriger contre nos institutions et l'heureuse tolérance dont nous jouissons.

» Afin de répondre à cette intention, nous avons adopté pour titre de notre journal *Le Dragon*, que nous représentons dans la vignette défendant le jardin des Hespérides, faisant ainsi allusion

(1) Indépendamment du *Moniteur Ottoman*, il paraît maintenant à Constantinople, depuis 1832, une gazette officielle en langue turque, portant le titre de *Takaimi-Weekaii*, c'est-à-dire, Tableau des événements.

au monstre qu'une ancienne tradition a rendu célèbre parmi les habitans de la ville de Mons, et à l'Oranger, emblême de la maison régnante dans le royaume des Pays-Bas. »

Quoique ne négligeant pas les nouvelles politiques, le *Dragon* s'occupait de littérature, des arts et du commerce; les articles indiqués ci-après, présentent encore aujourd'hui de l'intérêt :

1re année, n° 4. Ce numéro contient, sous le titre *Commerce,* le commencement d'un grand nombre d'articles publiés dans les feuilles suivantes sous cette rubrique.

N° 33. Notice sur les travaux littéraires de M. le baron de Reiffenberg.

N° 35 et 57. Notice biographique sur Roland Lassus.

N° 76. Histoire de la lithographie.

N° 84. Sur l'ouvrage intitulé : *Collection de vues prises dans l'ancienne enceinte et dans les environs de la ville de Mons, dessinées et lithographiées par G. L'Heureux.* Nous ne savons si cet ouvrage a été terminé; mais la 1re livraison contient : l'église de Ciply, la porte du Rivage, la porte du Parc et le moulin Saint-Pierre à Hyon.

N° 122. La procession de Mons. Notice curieuse, dans laquelle on décrit la procession telle qu'elle avait lieu au *bon temps* des chanoinesses de Ste-Waudru.

2e année, n° 1. Les feux de Saint-Jean. Notice historique.

N° 57. Sur l'ouvrage intitulé : *Le petit tableau de la ville de Mons, capitale du Hainaut autrichien; des mœurs et caractères de ses habitants. Suivi de la fondation de ses maisons religieuses.* Mons, 1784; 1 vol. in-18.

Les rédacteurs du *Dragon* étaient MM. le docteur François, l'avocat Joly et Henri Delmotte; celui-ci cessa d'y coopérer le 25 décembre 1825.

7° L'Echo du Hainaut. — Cette feuille a succédé au *Dragon;* le 1er numéro contient l'annonce du décès et l'épitaphe de celui-ci.

8° Courrier du Hainaut. — Ce journal est cité comme ayant paru en 1828.

9° L'Indicateur hebdomadaire de Mons. — A été annoncé pour paraître à dater du 25 mars 1829.

10° L'Observateur du Hainaut. — Petit in-folio; 2 fois et ensuite 3 fois par semaine; impr. de Hoyois-Derely. Rédacteurs : MM. Delecourt, frères, Emile De Puydt et Delmotte. A paru du 1er juillet 1829 au 11 août 1835.

11° Le Nervien. — 3 fois par semaine. A paru en 1831, à dater du 1er janvier. Cette feuille est citée dans l'intéressant catalogue de la bibliothèque de feu Ch. Delecourt, ainsi que dans les tableaux statistiques des journaux du ministère des finances.

12° L'Eclaireur, *journal politique*. — 3 fois par semaine. A paru du 22 janvier 1831 au 22 avril 1832. Ce journal, fondé par une société de négociants et exploitants de houille, était écrit dans le but de provoquer la réunion de la Belgique à la France.

13° La Revue, *journal de la province*. — Bis-hebdomadaire. A paru du 11 août 1835 au 27 décembre 1836, en remplacement de l'*Observateur*. Rédacteurs : MM. Destombes, Fontaine-Spitaels et Legrand-Gossart.

14° L'Industriel du Hainaut. — Petit in-folio; 3 fois par semaine. Editeur, Leroux. Rédacteurs, MM. Nicolas Descamps et Legrand-Gossart. A paru pendant quinze mois, du 1er septembre 1835 au 27 décembre 1836. M. Ph. Van der Maelen en possède un exemplaire des cinq derniers mois.

15° Annales du Hainaut. — Petit in-folio; hebdomad.; impr. de Em. Hoyois. Rédacteur principal, M. Raingo. A paru du 4 mars 1838 au 13 janvier 1840.

16° L'Eveil, *journal du Hainaut.* — Petit in-folio; 3 fois par semaine; impr. de Piérart. Créé le 27 décembre 1836, il cesse le 9 mars 1838, pour être remplacé par le *Modérateur.*

*17° Le Modérateur, *journal du Hainaut.* — Mêmes format, mode de publication et imprimeur que le précédent, auquel il a succédé le 10 mars 1838. Rédacteur principal, M. Adolphe Mathieu.

*18° Gazette de Mons. — In-folio; 3 fois par semaine au commencement, aujourd'hui quotidien; impr. de Masquilier et Lamir. Directeur-gérant, Louis-François Mourcaux. Cette feuille, créée le 15 août 1839, a eu pour rédacteur, M. Michel Brialmont, mort à Mons en 1842, et ensuite le sieur Genêts; en juillet 1843, ce dernier a été remplacé par M. Gressin-Dumoulin. La propriété de la *Gazette de Mons*, qui appartenait à la Société de Commerce, de Bruxelles, doit avoir été mise en vente au mois d'août 1844.

19° La Chronique, *feuille d'annonces.* — Hebdomadaire. Mentionnée dans les tableaux du département de finances, de 1841.

§ 2. *Tournai.*

1° Feuille de Tournai, *Annonces et avis divers.* — Editeur, Varlé, et ensuite Renard-Dosson. 2 et ensuite 3 numéros in-8° (d'environ 12 pages) par semaine. Cette feuille se publie depuis l'année 1804. Un décret du 14 décembre 1810 et un arrêté royal du 13 décembre 1814 en autorisèrent la publication.

2° La Pénélope. — Nous avons trouvé dans le *Journal de la Belgique*, année 1828, mention d'une feuille de Tournay ainsi intitulée.

3° Courrier de l'Escaut. — In-folio, 3 fois par semaine; imp. de J. A. Blanquart. Ce journal, qui se publie depuis le 17 octobre 1829, avait pour rédacteurs ou collaborateurs, à cette époque, MM. J. B. Bouquelle, docteur en médecine; Olivier Cherquefosse, avocat, et Doignon.

4° Journal *de l'arrondissement de Tournai.* — Petit in-folio, à 2 colonnes; 3 fois par semaine; imprim. et éditeur, J. Vilain. Créé le 1er juillet 1836.

5° L'Echo Tournaisien, *journal de l'arrondissement de Tournai.* — Petit in-folio, 3 fois par semaine. Impr. de Massart et Janssens. Ce journal remplace le précédent depuis le 1er juillet 1839.

6° Le Correspondant. — 3 fois par semaine. Créé le 30 mars 1841. N'a paru que trois ou quatre fois, l'éditeur ayant quitté Tournai.

*7° Le Libéral de Tournai. — Petit in-folio, 3 fois par semaine. Ce journal, créé le 26 mars 1843, est rédigé par un Français.

8° Feuille d'Annonces *de la ville de Tournai.* — Grand in-folio, hebdom.; a paru du 23 mars 1843 au 1er avril 1844.

§ 3. *Charleroi.*

*1° Mémorial de la Sambre. — In-folio, 2 fois par semaine; imprim. d'Alph. De Ghistelle. Directeur-gérant, E. Wauquier. Cette feuille se publie depuis l'année 1835.

2° Journal de Charleroi. — Grand in-folio, 3 fois par semaine; impr. d'Alph. De Ghistelle. M. Delescluse, rédacteur-gérant. Créé le 1er juillet 1838.

3° L'Industrie, *journal des arrondissements de Charleroi, de Thuin et de Philippeville.* — In-folio, 3 fois par

semaine; C.-J. Dugauquier, directeur-gérant; imprim. de J.-J. Lambillon, à Châtelet. A paru du 1er juillet 1843 au 1er avril 1844.

*4° L'Echo de Sambre et Meuse. — In-folio, 3 fois par semaine; imp. de E. Hambursin. Créé le 1er janvier 1845.

§ 4. *Gosselies.*

*Le Postillon. — Petit in-folio, hebdomadaire; impr. de la veuve Lebrun, rue St-Roch. Editeur, Edouard Lebrun. Créé le 1er septembre 1844.

§ 5. *Binche.*

Echo de Binche. — Cette feuille a paru, 3 fois par semaine, du mois d'août 1830 au mois de juillet 1831. Ce journal, cité dans les tableaux statistiques du ministère des finances, ne figure pas dans le célèbre catalogue de la bibliothèque du comte de Fortsas, rédigé par M. René Ch...

§ 6. *Ath.*

*1° L'Echo de la Dendre, *feuille d'annonces de la ville et de l'arrondissement d'Ath.* — In-folio, hebdomadaire; impr.-éditeur, Ed. Themon-Dessy. Se publie depuis le mois de mai 1842.

*2° Gazette d'Ath. *Politique, littérature, commerce, annonces et avis divers.* — In-folio, hebdomadaire; imp. de Noyon-Delmee. Paraît depuis 1842. — Nous nous rappelons volontiers le séjour de deux mois que nous fîmes dans la gentille petite ville d'Ath, en 1837; on ne pensait guère encore alors à y publier des gazettes; c'est à peine si l'on pouvait se procurer quelques journaux étrangers. Aujourd'hui Ath a aussi ses deux partis; l'*Echo* représente l'opinion dite libérale, et la *Gazette* l'opinion dite catholique.

§ 7. *Soignies.*

* L'Annonce, *journal du district de Soignies.* — Petit in-folio, hebdomadaire; impr.-éditeur, la veuve Dulait. Cette feuille, qui se publie depuis le 3 juillet 1842, s'occupe aussi de politique.

§ 8. *Enghien.*

Journal d'Enghien. — Suivant la statistique du ministère des finances, cette feuille hebdomadaire a paru en 1841, à dater du 25 mai.

§ 9. *S^t^-Ghislain.*

L'Echo du Borinage. — Feuille hebdomadaire, qui a paru du 12 novembre 1844 au 5 janvier 1845.

§ 10. *Pâturages.*

Revue du Borinage. — Hebdomadaire; a paru du 24 novembre 1844 au 31 mars 1845.

A. Warzée.

RELATION D'UN VOYAGEUR CHRÉTIEN

SUR LA

Ville de Fez et ses Écoles,

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVI^e^ SIÈCLE.

Parmi les contrées musulmanes dont l'histoire et la géographie sont l'objet d'actives recherches depuis cinquante années, il n'en est peut-être aucune qui offre à l'observateur un plus grand intérêt d'actualité que le nord de l'Afrique, pays occupé dès le VIII^e^ siècle par les conquérants arabes, et gouverné pendant tout le moyen-âge par des dynasties qui, bien que rivales en puissance, ont toutes été les protectrices naturelles de l'Islamisme. Si l'Egypte nous est aujourd'hui mieux connue, il nous reste un champ immense à explorer depuis les Oasis qui l'avoisinent, jusqu'à l'Océan atlantique; au-delà des déserts, comme sur les côtes de la Méditerranée, s'offrent à nous les débris d'une civilisation qui a dominé jadis avec éclat dans une des provinces les plus florissantes de l'empire romain. Aussi l'histoire des pays récemment ouverts à l'influence européenne que la France y représente aujourd'hui, ne peut manquer d'exciter puissamment l'attention de tous ceux qui se livrent à l'étude des monuments anciens et modernes de l'Orient; cette histoire, qui de jour en jour est éclaircie davantage, viendra en aide au triomphe paisible et lent, mais d'autant plus

complet de nos idées de sociabilité, sur la puissance inerte de la barbarie.

Fez a été depuis l'époque des invasions musulmanes un des principaux siéges de la civilisation africaine; si cette ville a été maintes fois visitée et décrite par les voyageurs et par les géographes arabes, elle a également occupé une grande place dans les récits des voyageurs chrétiens, dont les plus anciens l'ont encore connue dans son état de splendeur et de prospérité. La relation dont les extraits vont suivre, est au nombre des plus curieuses parmi ces dernières, puisqu'elle nous montre Fez encore florissante au commencement du XVI^e^ siècle, avant que les guerres intérieures des états de l'Afrique occidentale aient amené la décadence dont elle a été longtemps frappée; on sait qu'aujourd'hui, sans être encore la capitale d'un royaume indépendant, elle est restée une des trois résidences impériales dans les états de Maroc (1), et que dans ces derniers temps, elle a été le foyer d'une résistance fanatique aux armes françaises. La description qu'on va lire, est due à l'un des hommes les plus entreprenants, que l'amour de la science emporta loin de son pays au milieu des luttes si vives de l'époque, *Nicolas* Cleynarts, de Diest, en Brabant (2); elle est tirée du recueil de ses lettres latines, qui nous instruisent des circonstances et du but de ses voyages, et qui contiennent surtout des précieux détails sur son séjour en Afrique (3). Les bulletins de notre compatriote peuvent encore

(1) Voir les témoignages des derniers voyageurs, Caillié et Hemso de Gräberg.

(2) N. Cleynarts, nommé aussi Clénard (*Clenardus*), naquit en 1495 à Diest, étudia et enseigna à l'Université de Louvain jusqu'en 1532, et, après avoir passé environ neuf ans en Espagne, mourut à Grenade en 1542, au retour d'un voyage à Fez.

(3) La meilleure édition de ses lettres est celle d'Anvers, publiée en 1566 par Ch. Plantin (*Epistolarum libri duo*), in-12.

être lus avec plaisir, même après ceux des dernières campagnes entreprises contre Abd-el-Kader.

Pour bien juger de l'intérêt particulier que présente la relation de Cleynarts, il ne sera pas inutile de retracer dans une courte esquisse quelles furent les destinées de Fez jusqu'au siècle où il la visita, et cela en empruntant aux auteurs arabes la plupart des renseignements historiques.

La ville de Fez, située dans une des contrées septentrionales de l'Afrique, appartenant à l'ancienne Mauritanie, ne fut fondée qu'après l'établissement de l'Islamisme, comme nous l'apprend expressément Aboulféda, dans la partie de sa *Géographie* consacrée aux pays du Maghreb (1). Nous devons au même écrivain l'étymologie traditionnelle du nom de Fez ou Fès, qui aurait été ainsi appelée parce qu'on trouva une hache ou cognée, *faasoun,* dans les fossés creuses pour ses fondements (2). Deux siècles après, Fez était déjà devenue une des villes les plus importantes du nord de l'Afrique; sa situation prospère frappait déjà le fameux géographe Ibn Haucal, qui la visita dans le cours du X^e^ siècle, et qui nous dit que « Fez surpasse toutes les villes du pays » d'El-Habat par l'abondance de ses fruits, denrées et vivres, » par la variété des boissons qu'on y apprête, par la quan- » tité des marchandises et autres commodités qu'on y trouve, » et par les revenus considérables qu'elle fournit au souve- » rain (3). » Au XIII^e^ siècle, le géographe Aboulféda, con-

(1) Texte arabe, publié par MM. Reinaud et De Slane, p. 133; Paris, 1840. — Il faut reporter la fondation de Fez aux premières années du IX^e^ siècle, qui répondent au règne de Mouley Edris, fils d'Edris, souche de la dynastie africaine des Edrisites.

(2) Texte arabe, ibid. — D'accord avec cette étymologie du mot, d'où la racine Fa'asa, *frapper de la hache,* a été dérivée, il faudrait écrire Fa'as pour le nom de la ville, et en effet, les Turcs qui écrivent ainsi, prononcent *Fèez.*

(3) *Description de l'Afrique,* traduite par M. le baron de Slane, §§ XLIX et CXVII, dans le *Journal Asiatique* (3^e^ série), t. XIII (1842), p. 194 et p. 236-37.

sacrant à Fez une de ces notices étendues qui donnent à son livre une si grande valeur aux yeux de la science la plus rigoureuse, n'oublie pas de dire que « le peuple de » Fez est en possession de toutes les aisances de la vie (1). » Quoique l'historien En-Noveiri n'ait fait mention de Fez qu'en passant dans son tableau des révolutions politiques qui ont agité les royaumes africains (2), nous avons des témoignages de la grandeur de Fez pendant le XIV^e^ siècle dans les relations d'Ibn Batouta, qui jouirent d'une grande autorité chez les Arabes : ce voyageur, originaire de Tanger, eut occasion de visiter à plusieurs reprises la ville de Fez, qu'il nous dépeint comme la capitale d'un empire puissant (3). Vers la fin du XV^e^ siècle, les populations musulmanes, expulsées de l'Espagne peu après la prise de Grenade par Ferdinand et Isabelle, refluèrent dans les états de Fez et de Maroc, qui acquirent alors une nouvelle importance, et tandis que Tunis et Alger servaient déjà de refuge aux corsaires qui désolaient les côtes de la Méditeranée, ces deux états de l'Afrique occidentale devenaient les boulevards de l'Islamisme, en donnant asile aux Maures qui voulaient échapper aux tentatives de conversion, dirigées avec persévérance sous le ministère du cardinal Ximénès. Telle était la situation du royaume de Fez quand Cleynarts en visita la capitale, environ cinquante ans après la destruction de l'empire de Grenade; c'était une des puissances

(1) *Géographie.* Texte arabe, ibid.

(2) *Histoire de la province d'Afrique et du Maghrib,* traduite par M. De Slane, dans le *Journal Asiatique,* t. XI et XII (1841).

(3) Fez était gouvernée l'an 754 de l'Hégire, époque du retour d'Ibn Batouta, par Abou Inan, prince éclairé, qui ordonna de mettre en ordre les documents recueillis par le voyageur. — Voir la note du D^r^ Lee, p. 230-31, dans la traduction d'un abrégé de l'ouvrage authentique (*Travels of Ibn Batuta,* London, 1829), et la notice dont M. De Slane a fait précéder la *Description du Soudan,* traduite dans le *Journal Asiatique,* 4^e^ série, t. I, 1843.

musulmanes qui pouvaient offrir la plus sérieuse résistance au prosélytisme de l'Espagne catholique, non-seulement par ses forces militaires, mais encore par l'influence de ses écoles, devenues célèbres dans tous les pays occupés par les Maures; la ville qui était l'ornement de ce royaume, méritait encore d'être appelée la *Cour de Ponent,* comme une des merveilles de l'Occident.

Cleynarts, qui voulait approfondir l'arabe et rassembler des livres écrits en cette langue, afin de combattre de vive voix aussi bien que par la plume les grossières erreurs et les pratiques absurdes de la religion de Mohammed, quitta Grenade pour voir de ses propres yeux la vie des Maures d'Afrique et pour s'instruire, en conversant librement avec eux de leurs croyances, de leurs opinions et de leurs usages; il dut prendre pour prétexte l'étude de la langue, afin de ne point laisser deviner ses véritables intentions; cependant il courut à Fez les plus grands dangers, et il aurait même un jour été exposé à perdre la vie, sans la révélation qu'un esclave fidèle lui fit d'un complot ourdi contre lui par des docteurs musulmans (1). Parmi les lettres que Cleynarts adressa à ses amis pendant son séjour en Afrique, il en est deux surtout qui renferment une description assez étendue de Fez et de ses écoles, et qui fournissent des données vraiment curieuses sur l'enseignement et la culture des lettres chez les Maures. Elles confirment ce que d'autres sources nous ont appris sur la topographie de la ville et sur les divers éléments de sa population (2). Elles nous donnent

(1) Parti de Gibraltar au mois d'avril 1540, Cleynarts débarqua à la ville portugaise de Ceuta (le nom latin *Septa* est d'accord avec l'orthographe arabe *Sebtah* ou *Sobtah*), et fit route par Teutouân vers la ville de Fez, dans laquelle il entra le 4 mai de la même année; après y avoir demeuré environ quinze mois, il revint à Grenade au mois d'août de l'an 1541.

(2) En traduisant la narration de Cleynarts qui concerne Fez, nous essaierons de la compléter ou de l'éclaircir par les faits remarquables que nous avons pu recueillir dans quelques écrivains orientaux.

une juste idée de la rare sagacité avec laquelle Cleynarts avait rapidement acquis la connaissance de la littérature arabe, et des vues nouvelles qu'il devait à sa propre expérience sur l'étude simple et pratique des langues mortes et vivantes.

La première de ces lettres écrites à Fez même par Cleynarts, est datée du 9 avril 1541, environ une année après son arrivée; elle est adressée à J. Latomus (Masson), professeur de théologie à Louvain, et son ancien maître, à qui il avait fait part d'une foule de ses plans de propagande religieuse pour la conversion des Musulmans (1). Après avoir insisté sur la nécessité de combattre les sectateurs de Mohammed par des armes égales, c'est-à-dire, par une controverse soutenue en langue arabe, Cleynarts raconte les circonstances de son entrée dans la ville de Fez, avant de la décrire (2) :

« Quand je fus arrivé à Fez dans de telles intentions (elle est située à une distance de quarante lieues du détroit d'Hercule) (3), il se répandit aussitôt dans la ville entière le bruit qu'il y est venu un certain *Casis* (4) (c'est le nom que les Musulmans donnent aux hommes lettrés d'entre nous, comme nous donnons aux leurs celui d'*Alfakihs*), désireux d'apprendre la langue arabe, et qu'il occupe un rang parmi les chrétiens : on disait qu'il était dangereux de m'instruire, de peur que je n'excitasse quelque trouble dans

(1) *Epist. ad* 1566, lib. 1, p. 42-54. *D. Jacobo Latomo præceptori suo.*

(2) *Epist.* ib., p. 44 et suiv.

(3) Aboulféda place Fez à dix journées de Ceuta, et il observe ailleurs que Fez, située en plein milieu du Maghreb occidental, est à une égale distance des principales villes de ce pays, Maroc, Sebta, Sidjilmèse et Tlemçen (texte arabe, p. 123).

(4) « Quemdam Casis. » — Ce mot arabe Casis, qui, de même que *Cass*, signifie un *ancien*, un *prêtre* d'entre les chrétiens, est analogue au mot syriaque *Kaschischo*, qui désigne un prêtre et même un évêque.

le peuple. En effet, mon ancien maître (1), en débitant des mensonges spécieux à ma louange, m'avait diffamé au point que le Roi, averti de mon arrivé peu de temps auparavant, dût m'envoyer des lettres de sûreté pour que j'entrasse à Fez sans péril. Dès la première entrevue, le Roi fut extrêmement surpris de ce que je balbutiais assez bien en arabe; car je cherchais à me faire entendre comme je pouvais (2). Les habitants de Fez, quoique plusieurs soient gens instruits, font usage d'un idiôme vulgaire, qui diffère autant du langage des livres que la langue usuelle des Grecs diffère du langage de Démosthène (3). Comme on voit en Espagne plusieurs professeurs qui comprennent Barthole et Baldus, enseigner cependant en espagnol, de même à Fez, l'usage d'un discours poli est borné aux écoles; c'est surtout en enseignant que l'on recherche l'élégance de la parole.....

» Fez (*Fesa*) est divisée en deux parties. La ville ancienne est grande et populeuse : on dit qu'elle renferme environ quatre cents mosquées et autant de bains; car les Mahométans font de fréquentes ablutions, et ils ne peuvent accomplir sans lustration les prières des différentes heures de la journée..... Il y a à Fez un très-grand nombre de mou-

(1) C'était un Maure instruit, esclave à Almeria, qui, appelé à Grenade par le gouverneur Mendosa, avait exercé à la conversation arabe Cleynarts, qui n'avait eu jusque là d'autre maître que quelques livres.

(2) Cleynarts nous dit ailleurs (*Epist.*, p. 41), qu'il a salué le roi en arabe, et engagé avec lui une assez longue conversation. Déjà, sur la route de Fez, on l'avait pris pour un orateur arabe; on lui avait amené un jeune homme lettré, qui avait étudié cinq années à Fez : Cleynarts eut le plaisir de le réfuter et de l'embarrasser sur la grammaire.

(3) En usant ailleurs encore d'une comparaison semblable (*Epist.*, p. 221), Cleynarts semblerait avoir exagéré la différence véritable, qui pouvait séparer l'arabe littéral de l'arabe vulgaire dès cette époque; toutefois le dialecte de Barbarie a pu dès lors s'éloigner sensiblement des autres dialectes de la langue parlée, et il devait offrir de notables dissemblances à un étranger qui avait puisé dans les livres sa connaissance de la langue savante.

liris (1), dans lesquels les esclaves chrétiens mènent une vie fort malheureuse, éprouvant en réalité ce que veut dire le mot : *Mettre un esclave dans le pétrin* (Davum dedi in pistrinum). La ville nouvelle est éloignée de l'ancienne environ d'une demi-lieue; c'est là qu'est la résidence royale, et dans le voisinage se trouve le quartier des Juifs (*Judæa*), entouré de murailles particulières et payant tribut d'après le bon plaisir du Roi; il renferme, je pense, huit ou neuf synagogues; car quatre mille Juifs y habitent, et plusieurs d'entre eux possèdent un savoir remarquable (2)..... Nulle part, la loi du Coran n'est en vigueur (*sic fervet Alcoranus*), comme elle est à Fez. A Tunis, on a vu fleurir en même temps toutes les autres sciences; mais à Fez, à part la grammaire, on se livre exclusivement à l'étude du Coran et des docteurs scholastiques. J'entends par scholastiques les auteurs qui traitent des cérémonies, de la purification, de la prière, du mariage et des autres actes de la vie des Musulmans : quiconque est versé dans toutes ces choses est appelé *Al-fakih* (*Alfakius*) (3), σοφὸς en grec, si ce n'est que le mot arabe est appliqué seulement à la science qui comprend ces diverses cérémonies. Il est très-peu d'hommes

(1) On comptait environ six cents moulins mus à l'intérieur de la ville par les eaux de la rivière qui y pénètre (*Aboulfëda*, ibid). — Ibn Haucal avait déjà signalé le même fait (Trad. citée. § CXVII).

(2) Les Juifs ont formé partout leur littérature à l'imitation de celle des Arabes, au milieu desquels ils vivaient; on sait quel nombre de savants a paru parmi les Juifs d'Espagne mêlés au mouvement intellectuel des Maures pendant le moyen-âge : de même, grâce au contact des Arabes, les Juifs de Fez ont compté parmi eux plusieurs docteurs et rabbins illustres, depuis R. Juda Chayug, qui réforma la théorie de la langue hébraïque au commencement du XI^e^ siècle, et mérita le nom de *Premier des Grammairiens,* jusqu'à Salomon Ben Melech, qui vécut dans la première moitié du XVI^e^ siècle, et qui avait déjà composé en 1523 (avant le voyage de Cleynarts) son célèbre commentaire sur toute l'Écriture sainte, appelé *Miclal yopi.*

(3) Le mot *Fakih,* savant, désigne surtout le jurisconsulte musulman, instruit dans les choses divines, théologien autant que légiste.

qui cherchent à embrasser à la fois la dialectique, la rhétorique et les autres branches d'étude. Voici l'usage qui règne chez eux :

» Dès leurs premières années, ils apprennent le Coran à la lettre, et ils prétendent s'inculquer dans la mémoire un livre qu'ils ne comprennent pas. Toutefois, il n'en circule aucun exemplaire dans les écoles; mais le maître donne de mémoire une tâche à ses écoliers en l'écrivant sur un tableau de bois. L'enfant travaille à la graver dans son esprit, et le lendemain, on lui propose par écrit un autre morceau jusqu'à ce que, dans l'espace d'une ou de deux années, il ait appris le Coran tout entier. On trouve un bien plus grand nombre de personnes qui retiennent ainsi le contenu du Coran que de celles qui possèdent dans leur maison le texte lui-même; il est donc très-difficile, grâce à cette transmission orale, que des altérations se glissent dans la forme du livre. Après le Coran, les écoliers apprennent également à la lettre un petit traité, qui est intitulé : *Risâleh,* et dans lequel sont expliquées les cérémonies de la nation (1). On ne leur expose rien sans qu'ils ne puissent le comprendre à l'aide du langage vulgaire, qui diffère considérablement de la langue des livres, mais qui, d'un autre côté, doit leur servir beaucoup pour l'intelligence de la plupart des mots. Ensuite, on passe à la grammaire. L'auteur qui est en vogue chez eux, c'est Ibn Melic, qui a renfermé en une *chiliade* de vers, c'est-à-dire en mille distiques, la grammaire tout entière (2). Les écoliers doivent, avec le secours des tableaux,

(1) Par ce mot de *ressâleh* ou *rissâleh,* au pluriel *rissaïl,* les Arabes ont entendu une courte dissertation, un traité qui n'est pas arrivé à la grosseur d'un volume: le même titre a été appliqué à des ouvrages de sujets fort variés (Voir la *Bibliothèque orientale* de D'Herbelot. s. v.).

(2) C'est la quintessence de la grammaire arabe, intitulée *Alfiyya,* et composée par Djémal-eddin-Mohammed, dit *Ebn-Malek:* ouvrage concis et obscur, qui n'avait pas trouvé d'interprète et d'éditeur en Europe

confier à la mémoire ces milliers de vers si obscurs et si difficiles; ils viennent chaque jour auprès du maître s'acquitter de leur tâche, se contentant de relire chez eux les gloses. On ne se sert non plus, à cet effet, d'aucun volume dans les écoles; ils consacrent à l'étude de cette grammaire environ deux ans, et même quelques-uns y emploient quatre années. La plupart des exemples, cités par les grammairiens, sont empruntés au Coran, et déjà sous ce rapport ils recueillent les fruits d'une mémoire exercée de bonne heure; ils font aussi de fréquentes citations des poètes, qui abondent chez les Arabes; mais fort souvent l'élève ne comprend pas ces phrases poétiques beaucoup mieux que le Thomiste, qui après Alexandre et Pierre d'Espagne s'est mis à lire les scholastiques, ne comprend les vers d'Ennius. Aussi, maintes fois je me moque de quelques-uns de mes visiteurs qui, quoique fameux grammairiens, ne sauraient cependant comprendre un vers tel que celui-ci :

Arma virumque cano, Trojæ qui primus ab oris.

» Ces gens cherchent seulement à quel propos le vers est cité dans les gloses grammaticales; ainsi, remarqueraient-ils, dans les mots *ab oris, ab* est la préposition suivie du cas ablatif. Mais quoi? leur dis-je, n'êtes-vous pas Arabes de naissance? Ils me répondent que les amateurs de la bonne littérature ne font pas autrement. Ils ne savent donc que ce qu'est un scholastique arabe, et non un docteur latin bien armé..... On rencontre peu d'hommes qui parlent

avant S. De Sacy (Paris, 1833 ; in-8°). L'usage de ce livre, ainsi que de la *Djaroumia* (Cleynarts, *Epistol.*, p. 238-39) dans les écoles arabes, prouve par quels détours et quelles subtilités on y conduisait les jeunes élèves à la connaissance systématique de la grammaire. L'étude des polygraphes arabes vient confirmer sur ce point les remarques de notre voyageur; les biographies des hommes illustres de l'Islamisme par Ibn Khallikhan nous représentent les savants du Maghreb adonnés à l'étude littérale du Coran et à la culture exclusive de la science grammaticale.

correctement et purement; s'ils ont étudié le Coran, ce livre composé dans un style de la plus haute élégance, ils se contentent de l'apprendre par cœur, et encore le font-ils dans un but religieux plutôt que dans le désir de le bien comprendre. Du reste, ils connaissent les dogmes de leur religion d'après d'autres traités, à peu près comme le Thomiste qui connaît les *Ethiques* sans avoir jamais lu Aristote lui-même; et en somme, tout le monde n'est-il pas d'accord sur ce point que la connaissance des choses vaut mieux que celle des mots? Il y a chez les Arabes, comme je l'ai dit, une quantité innombrable de poètes, mais ils sont lus par peu de personnes (1). Quand ils font usage de mots qui ne se rencontrent pas dans les écrivains savants, ils passent aussitôt pour appartenir à un autre âge; car nous traitons volontiers de vieilles et surannées les choses que nous ne comprenons pas. Il y a ici un personnage du premier rang qui a vécu naguère en Egypte, où il a acquis la connaissance de la rhétorique et des belles-lettres; mais il est peu considéré à ce titre, précisément parce qu'il a goûté ces élégantes frivolités..... Les écoles sont placées dans les mosquées, où ne peut entrer ni Juif ni Chrétien (2). Il n'y a point à Fez de boutiques de libraire, malgré le grand nombre de ceux qui cultivent les lettres; au reste, le vendredi de chaque semaine, quand la prière est terminée, une vente de livres a lieu dans le haut du temple (*ad summum templum*); là se réunissent ceux qui veulent acheter ou, pour mieux

(1) Tel fut le sort des plus célèbres poètes, quand la science eut étouffé chez les peuples parlant arabe le sentiment de l'art et de la poésie, quand la grammaire eut seule quelque prix à leurs yeux. Les vers savants et difficiles des Motenabbi et des Aboulolah, qui avaient exigé de longs commentaires dès le temps de leurs auteurs, ne firent plus qu'offrir une matière aux études et aux recherches grammaticales.

(2) C'était là qu'étaient situés les plus fameux colléges, où l'on transmettait la connaissance de l'arabe le plus pur, et où l'on formait ceux qui voulaient étudier le Coran et prendre le titre de *Thalibs*.

dire, veulent vendre. Ce sont des manuscrits fort anciens, mais peu nombreux, qui y sont exposés, parce que depuis deux cents ans l'industrie des copistes a beaucoup dégénéré, et que les habitants de Fez sont tombés dans l'oisiveté. C'est une marchandise toujours chère, enlevée aussitôt par tout le monde à grand prix (1). S'il existe quelque auteur d'une certaine étendue, vous ne le trouveriez pas à acheter, si ce n'est par fragments : pendant toute votre vie peut-être vous n'acquéreriez ni Zamakschari (*Zemachserum*) (2) ni quelque autre commentateur du Coran; mais vous apercevriez sur le lieu du marché tantôt la tête, tantôt la moitié d'une jambe, tantôt les mains mutilées de quelque auteur; vous seriez forcé d'acheter plusieurs fois le même morceau, si vous désireriez réunir le tout, et cela à peine après bien des années. Les presses ne sont point ici connues. Il est permis aux chrétiens et aux Juifs d'entrer dans le local de la vente, mais à cette condition de courir le danger d'être accablés de pierres, tant est forte la jalousie religieuse sous l'empire de laquelle les sectateurs de Mohammed refusent leurs livres aux *infidèles* (3)..... »

Dans la seconde lettre, écrite vers la même époque (12 avril

(1) Les bibliothèques de Fez devaient être dès lors très-considérables, en raison de l'importance bien connue qu'attachaient aux livres les Maures d'Afrique et d'Espagne. Ce qui en reste aujourd'hui, fournira des trésors aux savants européens qui en seront les premiers explorateurs : Fez sera une des stations du célèbre arabisant, Mac Guckin de Slane, qui vient de quitter Paris (mars 1845), pour visiter d'abord les bibliothèques de Constantinople, de Damas et du Caire.

(2) Zamakschari, l'un des plus célèbres et des plus judicieux interprètes du Coran : ce sera rendre un service signalé à tous ceux qui cultivent les littératures musulmanes que de publier son commentaire, plus instructif que celui de Beïdhawi au point de vue historique et dogmatique.

(3) Citant alors son propre exemple, Cleynarts nous apprend que, malgré ses démarches, il n'a pu rassembler beaucoup de livres, et qu'il a été plus tard dépouillé de ceux qu'il avait déjà recueillis.

1541), et adressée à Arnold Streyter, abbé de Tongerloo (1), Cleynarts répète en partie les détails déjà insérés dans sa première description de Fez, mais en y ajoutant quelques faits nouveaux, qui méritent d'être rapportés ici :

« Fez, dit-il, renferme deux villes (2) : la ville ancienne est populeuse jusqu'à contenir 50,000 familles, et elle s'étend sur une longueur d'une demi-lieue environ (3); vers le centre du terrain qu'elle occupe, Fez se prolonge en formant une ville nouvelle qui est située au dehors, et qui est aussi entourée de ses murailles (4). C'est là que vivent le Roi et quelques grands, ainsi qu'une population suffisante pour constituer une ville. A côté de cette seconde enceinte est situé le quartier des Juifs (*Judœa*), entouré d'un mur particulier, et c'est là qu'on trouve environ quatre mille Juifs. J'habite parmi eux, parce que je n'oserais entretenir des domestiques dans la ville ancienne ou dans la ville nouvelle (5). Quoique les Juifs ne haïssent pas moins les chré-

(1) *Epistol.*, lib. I, p. 60-67.

(2) « Fesa bipartita est. » *Epist.*, p. 65. — Aboulféda se sert d'une expression analogue : « Fez consiste en deux villes; » il ajoute « qu'elles sont séparées par un fleuve (un des affluents de la Séboub), qu'elles ont une grande quantité de fontaines, d'où l'eau se répand dans les places, les maisons et les bains, comme on ne le voit nulle part ailleurs dans l'Orient et dans l'Occident. » Ibn Haucal (ouvr. cité) rapporte, « qu'en été on lâche les eaux de la rivière dans les bazars, afin d'en nettoyer le sol et d'y répandre la fraîcheur. » — Le partage fort ancien de Fez en deux villes nous est encore attesté par les géographes arabes Edrisi et Bakoui, dit aussi *Jakouti* (V. *Edrisii Africa*, ed. Hartmann, ed. 1796, p. 171). Abou Obéid, extrait par Casiri (*Bibl. Hisp. Arab.*, p. 3), décrit avec précision les deux parties de la ville, dont l'une, située au nord, était nommée *Andalos* (c. d. espagnole), et l'autre, au sud, avait le surnom de *Karoubin*.

(3) C'était dans cette partie de la ville qu'était la citadelle placée à l'endroit le plus élevé, et traversée par la rivière (Aboulféda).

(4) Les deux villes avaient ensemble treize portes (Aboulféda).

(5) Quoiqu'Aboulféda ne donne pas expressément aux deux parties de Fez les noms d'ancienne et de nouvelle, cette distinction semble fort

tiens que les Mahométans, ils sont toutefois assez réservés et contenus, parce qu'ils payent ici un terrible tribut, et cela tous les mois, au point que je suis souvent porté à les plaindre. Autant le Roi a besoin d'argent, autant doivent-ils en payer : aussi, accablés par l'infortune et la misère, ils sont devenus très-ingénieux dans les moyens de rassembler ce qu'ils doivent au Souverain; ni Chrétiens ni Maures ne peuvent rien contre leurs ruses judaïques, que je leur pardonne facilement; comment, en effet, ces malheureux fourniraient-ils des tributs énormes s'ils ne volaient de toutes leurs forces? Ils aiment mieux le faire que mourir en prison..... J'aurais pu vivre dans la vieille ville parmi les nôtres, c'est-à-dire, parmi les marchands chrétiens qui y occupent un vaste bâtiment, appelé vulgairement *Douane* (Duana); mais, comme prêtre, je ne puis entrer dans les carrefours avec la même sécurité que les autres qui sont marchands; j'ai été plus d'une fois abreuvé d'outrages quand j'ai voulu pénétrer dans la vieille ville (1), bien que je fusse accompagné d'un des gardes du Roi, payé pour me défendre contre toute injure..... Que les habitants de Fez sont heureux! Dans une si grande ville, aucun avocat, aucun procureur. Les *Alfakihs* siégent dans les temples, et on trouve toujours chez lui le juge, appelé *Alcadi*. S'il s'élève quelque procès, ce qui arrive surtout au sujet des mariages, les deux parties ont recours à quelque juriste (*Fakih*) ou bien au

ancienne, et elle est établie par plusieurs auteurs; d'après Ibn Haucal (§ CXVII), « chaque partie de Fez était gouvernée par deux émirs différents, et les habitants de l'une étaient constamment en guerre avec ceux de l'autre; des combats et des massacres continuels en étaient le résultat. » L'ancienne ville était appelé *Fez bélé* et la nouvelle *Fez djédideh*, outre les dénominations citées plus haut.

(1) La ville ancienne avait été bâtie par le fondateur même de Fez, Moley Edris, qui y fut toujours honoré comme un saint de l'Islamisme pour avoir converti à sa religion un grand nombre de Juifs; ni Chrétiens ni Juifs n'osaient passer par la rue où étaient les palais de ses descendants.

juge lui-même : en un instant la controverse est terminée. Aussi, vénérable maître, si vous voulez punir des avocats d'avoir mal défendu vos dîmes, envoyez-les à Fez; ils mourront de faim, faute de procès. Le docteur Zomer lui-même serait ici en danger, connût-il en entier l'*Avicenna* des Arabes, tant les hommes ont horreur des médecins ou, si vous voulez, des *Sanicides* (Sanicidis), comme on les appelle en Portugal. J'ai appris un adage que n'a certes pas connu Erasme, le fameux auteur d'*Adages* : « Les Chrétiens se ruinent en procès, les Juifs en festins, et les Maures en fêtes » de nôces; » pour que vous sachiez en quoi consiste, sous ce rapport, la superstition des Musulmans, chaque homme peut chez eux avoir à la fois quatre épouses, et en outre, autant d'esclaves, épouses de second rang, qu'il est libre d'acheter et d'entretenir; les femmes légitimes sont renvoyées à volonté, et le divorce a lieu sans la moindre faute, pourvu que le mari paie à la femme qu'il renvoie, une certaine dot fixée dès le principe. Quand les chefs de famille ont usé librement de leurs esclaves, ils peuvent aussi les revendre, à moins qu'ils n'en aient eu des enfants. C'est en raison de l'instabilité des mariages qu'il s'élève de fréquentes querelles chez les Musulmans; mais un procès est déjà éteint avant d'être entamé en forme. Il y a à Fez beaucoup de mosquées, environ trois cent soixante (1), et aussi un grand nombre de bains : cette race d'hommes se baigne fréquemment, et elle fait un tel usage d'eau dans ses ablutions réitérées, que c'en serait assez pour préserver les pays du Nord des erreurs de Mohammed, quoique ce genre de pratiques n'y ait pas, du reste, empêché leur propagation. Les *Alphakihs* n'affectent aucun faste, quoiqu'ils soient ri-

(1) Quoique d'autres auteurs portent à un plus haut chiffre le nombre des mosquées (quelques-uns jusqu'à sept cents), on peut croire avec Aboulféda que Fez n'avait que trois mosquées principales, dans lesquelles on faisait les prières publiques de la *Khouthbah* (Ibid., p. 133).

ches, et ils ne voient aucun mal à traverser les rues sans une suite de serviteurs; ils font en cela comme nos maîtres de Paris, sortant le bréviaire dans la manche et la boue sur les souliers. — Des guerres ont lieu dans ces contrées comme chez les chrétiens. Sériphe, roi de Maroc, menace de près les états de Fez (1). Un nouvel ennemi vient de se déclarer : c'est le prince qui a obtenu en mariage la sœur de ce roi. Un troisième ennemi est toujours dangereux aux deux parties; eh bien! nous avons cette année affaire aux sauterelles qui dévorent partout les moissons; on a vu le ciel entièrement couvert et obscurci par des légions de ces insectes. Les paysans se vengent comme ils peuvent; ils apportent au marché des sacs pleins de sauterelles : c'est un genre d'ennemis qu'on a ici la coutume de manger impitoyablement!..... »

F. Nève,
Prof. à l'Univ. de Louvain.

(1) C'était le moment où les *Chérifs*, usurpateurs du trône de Maroc (depuis 1519), étendaient partout leur puissance par les armes; ils résistèrent, à plusieurs reprises, aux attaques du roi de Fez, et l'un d'eux, Mahamed, parvint à détrôner celui-ci en 1548. La domination des *Chérifs* fut dès lors assurée dans tout le Maghreb.

Lettres

ADRESSÉES

PAR MAXIMILIEN I, ARCHIDUC D'AUTRICHE, DEPUIS EMPEREUR,

A l'Abbé de St-Pierre, à Gand,

ET A QUELQUES AUTRES PERSONNAGES.

(Suite. — V. page 193).

N° 8. *Maximilien au seigneur de Vere, à l'abbé de Saint-Pierre, à Guillaume Moroltinger et à Pierre Lanchals.*

Il leur mande que le roi d'Angleterre lui a envoyé Jean Cok pour lui faire des plaintes au sujet des déprédations exercées par les pirates hollandais sur des sujets anglais. — Comme il est important d'empêcher que les Anglais se joignent aux Français, il vient d'écrire à son conseil de Hollande, pour qu'il soit promptement fait droit aux réclamations ci-dessus. (*Original*).

(Mons, 26 mai 1478).

Dux Austrie, Burgundie, Brabantie, comes Flandrie: Ar. Hollandie, etc. (sic).

Carissime et fidelis consanguinee et reverende in Christo pater, fideles consiliarii nostri; venit ad nos nuper egregius doctor, magister Joannes Cok, serenissimi regis Anglie, consanguinei nostri carissimi consiliarius et orator, et inter cetera que nomine predicti serenissimi regis nobis exposuit, id erat: quod Hollandini qui per mare vagantur: naves anglicas depredari non cessant, immo malis prioribus non contenti, piraticam novam priore longe deteriorem exercent, nec ulla per consilium nostrum ibi existens pro-

visio facta dinoscitur super restitutione damnificatis f(acienda), quin immò ultra damna suscepta pecunias etiam que Hollandinorum prede superfuerunt, consumere in litium prosecucione coguntur quibus ex rebus serenissimum regem Anglie totumque regnum hujusmodi depredationes ita egro animo ferre nunciavit ut diucius ferocem populum, quin ad bellum contra nos exeat, continere non possit. Nostis enim vos omnes quantum rebus nostris expediat : Anglicos parcium nostrarum efficere et nullam eis occasionem Gallis hostibus nostris adherendi prestari. Si enim Gallis vires Anglice jungerentur, nobis et patriis nostris non parva incomoda provenirent. Qua ex re scripsimus consilio nostro in Hollandia existenti, ut celerem omnem Anglicis quam possunt expedicionem efficiant et tempora hodierna considerent. Mandamus etiam vobis expresse, ut dictis Anglicis, pro recuperacione rerum suarum laborantibus, auxilium omne prestetis ac celerem illis expedicionem fieri mandetis compescatisque hujusmodi piratas, qui non alia de causa quam ut *iniquos* (1) inimicos nobis acquirant, per mare vagari videntur. Et Deus omnipotens vos conservet incolumes. Ex oppido nostro Montium in Hanonia, die xxvj maij mccccIxxviij.— Maxi. — Plus bas : *Valee.*

Suscription : Carissimo et fideli consanguineo Domino de Veris, in Christo patri, abbati sancti Petri juxta Gandavum, et fidelibus consiliariis nostris, Gulielmo Moroltinger, doctori, et Petro Lanchals, in Hollandia existentibus.

N° 9. *Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre.*

Il engage l'abbé de Saint-Pierre à ne point manquer d'assister à l'assemblée des États-généraux, qui se tiendra à Bruxelles le 30 sept. 1478. (*Original*).

(Bruxelles, 26 septembre 1478).

Maximilien, duc d'Autriche, de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gheldres, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynnau, de Hollande, de Namur et de Zuyt-

(1) Ce mot est effacé.

phen. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé. Pour ce que nous avons escript et mandé aux villes de noz pays et seignouries, qu'ilz envoyent leurs depputez en ceste nostre ville au darnier jour de ce mois, pour avec ceulx des estats de nosdits pays, nous faire response sur les choses que leur avons escript par nos dites lettres et que desirons que soyez à la dite journée. Nous escripvons par devers vous et vous requerons bien acertes, et néantmoins mandons que venez en ceste nostre dite ville audit jour, et pendant ce temps vous vueilliez employer en noz affaires, ainsi que en vous avons la fiance, sans y faire faulte. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bruxelles, le xxvj^e^ jour de septembre anno lxxviij. — Maxi. — Plus bas : De Gondebault.

Suscription : A révérend Père en Dieu, nostre amé et féal conseiller l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 10. *Maximilien à l'abbé de St-Pierre, à Robert Cottreel, chevalier, Geryt Van Assendelf, Jacques Ruysch, Corneille De Jonghe et Charles Soillot.*

Il leur exprime sa satisfaction pour la manière sage et prudente dont ils ont agi dans le sanglant démêlé qui a eu lieu à La Haye, entre les gens du seigneur de Vere et ceux de Liévin Van Gats. — Il les engage à continuer l'enquête qui a été ouverte sur l'origine de ce combat et de lui donner connaissance de tous les details de l'affaire, vu qu'il est d'intention d'envoyer une commission en Hollande pour la juger. — Quant à l'assemblée des États-généraux, comme elle est remise au 17 décembre, il les prie d'entrer en communication, dans l'intervalle, avec ceux qui pourraient lui être utiles en cette occasion. — Au reste, il se rendra bientôt à Bois-le-Duc et de là en Hollande, si ses affaires le permettent. — (*Original*).

(Bruxelles, 12 décembre 1478).

Maximiliaen, hertoghe van Oosterycke, van Bourgoengnen, van Brabant, van Limburch, van Lucemburch ende van Ghelre, grave van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoengnen, van Henegauwe, van Hollant, van Zeelant, van Namen ende van Zuytphen. Eer-

weerdighe vader in Gode, lieve ende wel gheminde, wy hebben ontfaen uwe lettren ghescreven in den Haghe, de derden dach van deser maent, by den welken ghy ons beteyckent wel int langhe tghevechtelic gheschiet in den Haghe voorseit, up sinte Andries avont lestleden, tusschen zomighe van den dienaren van onsen lieven ende ghetrauwen neve den heere van der Verre ende hueren helperen ende medestanderen aen d'een zyde, ende Lievin van Gats ende anderen zynen hulperen ende medestanderen an d'andere, ter cause van welcken vechtelicke, de clocke gheslaghen heeft gheweest ende groote vergaderinghe van volcke an beyden zyden ghemaect worde, daer of dat ghescepen was meer quaets ende inconveniens tachtervolghen, boven de doode ende gequetste int voorseyde vechtelic; ende om daer inne te voirsien, ghy hebt een heerlicke vrede gheleyt tusschen den voornoemden partien, den tyt van zes weken lang, ende ghedaen doen de verboden begrepen in uwe voorseide lettren, ende omme de waerheit te weten wanof tvoorseyde vechtelic spruytende es, hebbet beghonnen te doene zekere informacien. Waer up, eerweerdighe vader in Gode, lieve ende wel gheminde, omme de saeke gheroert in uwe voorseyde lettren ende ooc omme de dootslaghen die alreede gheschiet zyn in dit vechtelic, wy zyn zeere t'onvreden van dien, ende ter ander zyde wy zyn zeere wel te vreden van den nersticheden ende dilligencien, die ghy ghedaen hebt, alsoe wel in de vrede die ghy hebt doen nemen by ele van den partien, als van den verboden die ghy hebt ghedaen doen, omme meerder quaet ende inconvenient te belettene, dat by der vergaderinghe ghescepen was te gheschiene, ende omme noch bet daer inne te voirsiene ende te remedieren, doet ter executie legghen de penien begrepen in de verboden ende publicacien, die ghy van onsent weghen hebt ghedaen doen, jeghens de overtreders, sonder eenighe dissimulacie oft faveur, ten hende dattet anderen exemple zy, ende ooc continueert neerstelic te doene de informacien by hulieden beghonnen in dit stuck ende by alle weghen ende middelen doet nersticheit de waerheit te vernemen ende te weten van den voorseyden vechtelicke, wanof dat gheresen es, te wat meeninghe ende in wat manieren, ende by wiens bevele de voorseyde clocke gheslaghen heeft gheweest, ende de voorseyde informacien zendt ons over, omme die by ons ghesien, te doen procederen ter correctie ende

pugnicie van den ghonen, ende also wy bevinden zullen daer toe behoerende, u adverterende dat wy corts ordineren ende zenden zullen eenighe van den onsen, dien wy commissie ende macht gheven zullen in dese saeken te voorsiene tot onser comst in Holland, ende aengaende de dachvaert van den staten, die verleyt es tot up ten xvij^{sten} dach van deser maent, overmits dat de ghone diere gheweest hebben gheen last en hadden dan te hooren ende te rapporterene, etc. Wy zyn wel te vreden van tghene dat ghy daer inne ghedaen hebt, maer ten hende dat wy ten voorseyde daghe moghen vercrighen vruchtbare andwoorde, communikert hanghende desen tyt, particulierlic van deser materie, metten ghonen dient hulieden oorboirlic duncken sal, ende u daer inne quyt ende voucht (*voegt*) by alle den besten middelen die ghy zult weten te vinden, ende averteert ons met alre nerstieheit van tguene dat ghy ghedaen zult hebben ter voorseyde dachvaert, wy disposeren ons corts te zyne tsHertoghenbossche ende van daer in ons land van Holland, indient onse lasten ende affairen verdraghen moghen. Eerweerdighe vader in Gode, lieve ende wel gheminde, God zy met u. Ghescreven in onse stede van Brussel, den xij^{en} dach van decembre anno lxxviij. — Maxi. — Plus bas : N. De Beere.

Suscription : Eerweerdighen vader in Gode, onse lieve ende ghetrauwe den abt van sinte Pieters neffens Ghend, Mer Robert Cottreel riddere, Geryt van Assendelf, meesters Jacob Ruysch, Cornelis De Jonghe, alle onse raeden, ende meester Charles Soillot, onsen secretaris, ende an elcken van hemlieden.

N° 11. *Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre.*

Il le prie de se rendre sans aucun délai auprès de lui à Bruges. (*Original*).

(Bruges, 25 avril 1479).

Maximilian, duc d'Ostrice, de Bourgogne, de Brabant, etc. — Révérend Père en Dieu, très chier et bien amé, pour certaines causes et considéracions à ce movans, et dont désirons parler et faire parler à vous, nous vous ordonnons, mandons et commandons bien expressément et acertes que, cestes veues, vous incontinant

et sans délay et toutes autres choses postposées et arrièremises, venez par devers nous en ceste nostre ville de Bruges, et en ce ne faictes faulte, comment qu'il soit, car tel est notre plaisir. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre dite ville de Bruges, le xxv^e^ jour d'avril l'an lxxix. — Maxi. — Plus bas : N. Corteville.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseiller l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 12. *Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre, etc.*

Il mande à l'abbé de Saint-Pierre et aux autres collecteurs des deniers accordés par les députés du clergé du pays de Flandre, qu'il a reçu des lettres du prince d'Orange, datées de Bâle; que ce dernier lui écrit qu'il a forcé à la retraite les ennemis de l'archiduc, réunis à Luxeuil, au nombre de 9000, prêts à envahir le duché de Luxembourg, et que tout promet un bon succès. — A ces fins, il les engage à tenir à sa disposition, pour être remis au prince d'Orange, le restant des deniers accordés par les députés pour l'*aide* et *secours* de Bourgogne, montant à 8000 écus; car, à défaut de ce subside, les gens d'armes du prince pourraient l'abandonner, sous prétexte de ne pas être payés. — (*Original*).

(Saint-Omer, 11 juillet 1479).

Maximilian, duc d'Austrice, de Bourgogne, de Brabant, de Lembourg, de Lucembourg et de Gheldres, contes de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynnau, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zuytphen. Révérends pères en Dieu, très chiers et bien amez, nous avons présentement eu nouvelles de nostre cousin le prince d'Oranges, comment il est arrivé par-delà à Samiete, et depuis son arrivée a fait telle diligence que à la date de ses lettres qu'il nous a escriptes il avoit fait lamors (?) de ses gens d'armes, conclu et délibéré de partir dedens trois ou quatre jours de Basle où il estoit, en intencion de combatre les ennemis quelque part qu'il les trouveroit et plus tost avec sa compaignie qu'il conduit, morir en la place que partir à déshonneur, laquelle chose venue à la congnoissance desdits ennemis, ilz se sont joings ensemble et ceulx d'entre eulx qui en nombre de ix^m^ ou environ estoient à

Luxeul pour entrer en nostre duchie de Lucembourg, se sont retirez devers les autres qui estoient demourez en nostre conté de Bourgogne pour actendre comme fait à présupposer la compaignie de nostre dit cousin le prince, ce que vous signiffions et vous requcions et néantmoins mandous bien expressément et acertes que la reste de vostre porcion des deniers accordez pour l'aide et secours de Bourgogne, montant à la somme de huit mil escus, vous ferez prest en telle manière que sans quelconque délay ou difficulté, elle puist estre délivrée à nostre dit cousin le prince, si tost que aurons nouvelles de lui et qu'il nous en rescripra, affin que par deffault de paiement les gens qu'il a assemblez ne le habandonnent et que selon qu'il exploitera qui sera en prospérité comme espérons en Dieu, il puist continuer sans interruption, vous povez congnoistre à présent quel effect et utilité vous est l'armée mise suz, par nostre dit cousin le prince, lequel au moien de ce a diverti et divertit les ennemis de descendre en noz pays de Lucembourg et de Brabant et expose son corps et tous ses biens comme vertueux entre tous autres pour la salvacion de vous et de tous autres noz subgetz. Si vucilliez faire tel acquit et devoir que la dite somme de viii^{m} escus soit preste, pour icelle estre levée et recue quant requiz en serez, sans delay ou difficulté, sur autant que nous désirez obéyr et vostre propre bien et salut. Révérends pères en Dieu, très chiers et bien amez, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Saint-Omer, le xj^{e} jour de juillet l'an lxxix. — Maxi. — Plus bas : N. De Beere.

Suscription : A révérend père en Dieu, noz très chiers et bien amez l'abbé de Saint-Pierre lez Gand et les autres collecteurs des deniers accordez par ceulx du clergie de nostre pays de Flandres.

N° 15. *Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre.*

Il le prie de se rendre sans délai auprès de lui à Bruges, où lui-même ne pourra séjourner très longtemps. — (*Original*).

(Bruges, 2 septembre 1479).

Maximilian, duc d'Ostrice, de Bourgoingne, etc. Révérend père

en Dieu, très chier et bien amé, pour aucunes matières qui grandement nous touchent et dont désirons parler et faire parler à vous, nous vous requerons et néantmoins ordonnons, mandons et commandons expressément que, cestes veues, incontinant et sans délay et toutes autres choses postposées et arrièremises, vous venez par devers nous en ceste nostre ville de Bruges, où ne pouons gaires séjourner, et en ce ne faictes faulte comment qu'il soit, car tel est nostre plaisir. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bruges, le second jour de septembre, anno lxxix. — Maxi. — Plus bas : N. Corteville.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseiller l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 14. *Maximilien au même.*

Il lui mande qu'antérieurement déjà il l'a invité, lui et les autres commissaires envoyés à l'assemblée du Clergé de Flandre, à venir lui faire rapport de ce qui a été besogné dans cette réunion. Comme il ne s'est pas rendu à cette invitation, il le prie de nouveau de satisfaire sans délai à son desir, pour lui faire connaître le résultat de l'assemblée en question. — (*Original*).

(Bois-le-Duc, 7 mai 1480).

Maximilian, duc d'Austriche, de Bourgoingne, de Brabant, de Lembourg, de Lucembourg et de Gheldres, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zuytphen. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, combien que puis nagaires nous ayons escript et signiffié que vous et les autres commis qui de par nous ont esté à l'assamblée du clergie de nostre pais de Flandres, vous disposiez de briefment venir devers nous pour nous faire rapport de ce qui y a esté fait et besoingnié, néantmoins il n'a pas ainsi esté fait; et pour ce, révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nous escripvons présentement par devers vous, afin que vous et lesdits autres commis venez par deça devers nous, le plustost et diligemment que bonnement faire pourrez, pour nous faire raport dudit besoingnié,

et en ce ne vueillez faire faulte, comment qu'il soit. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bois-le-Duc, le vii^e^ jour de may l'an iiij^xx^. — Maxi. — Plus bas : Batault.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre de Gand.

N° 15. *Maximilien et Marie au même.*

Ils le chargent de présenter de leur part aux bourgmestre et échevins de la ville de Gand certaines lettres de créance, sur le contenu desquelles il aura à pressentir leurs intentions. — Ils le prient de leur communiquer, aussitôt que possible, la réponse qu'il aura obtenue. — (*Original*).

(La Haye, 10 mai 1480).

Maximilian et Marie, duc et duchesse d'Austriche, de Bourgoingne, etc. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nous escripvons présentement aux bourgmaistres et eschevins de nostre ville de Gand certaines nos lettres de créance sur vous, lesquelles lettres nous vous envoyons avec cestes, afin que icelles vous présentez ausdits bourgmaistres et eschevins et que pour vostre dicte créance leur exposez de par nous le contenu en certaines instructions que à ceste fin semblablement vous envoyons, si vous y vueillez diligemment acquicter, et sur tout assentir leur vouloir et intencion, et après nous en advertir le plus brief que faire pourrez, et vous nous ferez plaisir bien aggréable, ce scet le saint Esperit qui, révérend père en Dieu, très chier et bien amé, vous ait en sa benoite garde. Escript en nostre hostel à La Haye, en Hollande, le x^e^ jour de mai l'an iiij^xx^. — Maxi. — Plus bas : Batault.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre de Gand.

N° 16. *Maximilien au même.*

Il le charge de présenter de sa part aux députés des trois membres de Flandre, assemblés à Gand, certaines lettres de créance dont il aura à leur développer le contenu, d'après les instructions qu'il a reçues antérieurement, sauf l'article qui concerne le prisonnier (?) et qui regarde ceux de Gand. — Il le prie de lui donner connaissance des résultats de ses conférences. — (*Original*).

(La Haye, 18 mai 1480).

Maximilian, duc d'Ostrice, de Bourgoingne, de Brabant, de Lembourg, de Lucembourg et de Gelres, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, Hollande, Zeellande, Namur et de Zuytphen. Révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier, nous vous envoyons avec cestes noz lettres de credence sur vous adressans aux députez des trois membres de nostre pais de Flandres, estans présentement assemblez en nostre ville de Gand, et voulons et vous mandons que nosdits lettres vous leur présentez et, pour vostre crédence, leur exposez le contenu de certaines noz instructions que nagaires vous avons envoiées, faisans mencion d'aucunes choses que vous avons chargie de dire à ceulx de Gand particulièrement, sauf et réserve l'article touchant le prisonnier qui touche iceulx de Gand, tant seulement et au surplus vous acquitez, en leur faisant les remonstrances y contenues, comme en avons en vous parfaicte confidence, en nous advertissant diligenment des termes que par eulx seront tenuz, ensemble de tout ce que besoingnerez en ceste présent. Révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre hostel à La Haye, le xviij^e de may, anno iiij^xx. — Maxi. — Plus bas : Numan.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 17. *Maximilien au cardinal-évêque de Tournai, à l'abbé de Saint-Pierre, à Thomas Malet, à Pierre Lanchals, à Martin Lem et à Guillaume Morel, ses conseillers.*

Il leur envoie par son secrétaire, J. De Gondebault, certaines instructions, en conformité desquelles ils auront à se conduire auprès des députés des trois membres de Flandre, et particulièrement auprès de ceux de la ville de Gand, pour obtenir de ces derniers la continuation du payement de la solde de 250 archers anglais, qu'ils lui ont accordée jusqu'à ce jour pour les besoins de la guerre. — Il les prie de lui communiquer le résultat de leurs conférences. — (*Original*).

(Namur, 21 août 1480).

Très révérend père en Dieu, très chier et espécial ami, révérend père en Dieu, et très chiers et bien amez, nous vous tenons assez recors que ceulx des membres de nostre païs et conté de Flandres, nous accordèrent nagaires en général le paiement de deux cens lances pour ung mois, et ceulx de nostre ville de Gand, oultre leur porcion desdiz deux cens lances, nous accordèrent à part, pour semblable temps le paiement de deux cens cincquante archiers angloiz, et pour ce que sans la continuacion dudit paiement ne povons bonnement parachever ce que est bien nécessaire, et à quoy sommes très affectez pour le bien de nous et de noz païs et subgetz, nous avons présentement fait despechier certaines noz autres lettres closes adressans aux deppntez des trois membres de nostre dit païs de Flandres en généracl, et autres lettres en particulier à ceulx de nostre dite ville de Gand, contenant crédence sur vous, et pour l'exposicion de ladite crédence avons fait faire certaines instructions que vous envoyons par nostre amé et féal secrétaire, maistre Jacques De Gondebault, porteur de cestes, auquel avons chargié vous dire aucune chose. Si vous prions, très révérend père en Dieu, et mandons à vous autres que en ce que ledit maistre Jacques vous dira ceste foiz de par nous, vous adjoustez pleine foy et crédence, et que en la matière contenue esdiz instructions, vous tous ensemble ou ceulx de vous ou plus grant nombre que mieulx vaquer et entendre y pourront, vous employez en généracl envers lesdiz membres et en particulier envers lesdiz

de nostre ville de Gand, à la fin d'icelles instructions, par tous les meilleurs moïens que possible vous seront, et comme en vous en avons bien la confidence, et de la response et effect de vostre besoingnié d'un costé et d'autre en ceste partie, nous advertissiez diligamment, sans y faire faulte. Très révérend père en Dieu, très chier et espécial ami, révérend père en Dieu, et très chiers et bien amez, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Namur, le xxj[e] jour d'aoust anno iiij[xx]. — Maxi.

Suscription : A très révérend père en Dieu, nostre très chier et espécial ami, le cardinal-évesque de Tournay, à révérend père en Dieu, noz amez et féaulx conseilliers, l'abbé de Saint-Pierre de Gand; messire Thomas Malet, chevalier, seigneur de Brelettes; Pierre Lanchals, nostre maistre d'ostel; Martin Lem et Guillaume Morel, et à chacun d'eulx.

N° 18. *Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre.*

Il lui exprime son mécontentement de ce qu'il ne s'est point rendu, selon ses instructions, auprès des membres du pays de Flandre, qui doivent s'assembler à Ypres le 3 octobre prochain, pour leur exposer certaines choses qu'auront à traiter avec eux, ses trois députés : le cardinal-évêque de Tournai, Paul de Baenst, président de Flandre, et Jean de Dadizele, bailli de Gand. — Comme cette négligence peut lui être très-nuisible, Maximilien lui ordonne de nouveau expressément de partir sans délai pour Ypres, et de remplacer le cardinal-évêque ou les autres qui ne s'y trouveraient pas. — Il le prie de lui mander le résultat de leurs conférences. — (*Original*).

(Luxembourg, 2 octobre 1480).

Maximilian, duc d'Ostrice, de Bourgoingne, de Brabant, etc. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nous sommes avertiz que combien que puis nagaires ayons escript et ordonné par noz lectres d'aler et vous transporter en nostre ville d'Yppre par devers les membres de nostre pays et conté de Flandres, qui se y doivent trouver demain, tiers jours du présent mois, pour leur dire, remonstrer et exposer de nostre part les choses pour lesquelles envoyons devers eulx le cardinal-évesque de Tournay,

vous, messire Paule de Baenst, nostre président de Flandres, et messire Jehan seigneur de Dadizelle, nostre hault bailli de Gand, toutesvoyes quelque charge ou commission que vous ayons baillée, vous ne faictes aucun semblant de la mectre à exécucion, dont nous donnons grans mervueilles, actendu le grant dommaige que par vostre faulte et négligence en ceste partie et des autres dessus nommez, nous peut avenir, pourquoy et que sommes certains que nous y pourrez beaucoup servir, nous escripvons de rechief devers vous et vous requérons, et néantmoins mandons et commandons expressément, que sur tant que nous désirez complaire, vous alez et vous transportez en nostredite ville d'Yppre, devers lesdits députez, pour y faire faire que avons ordonné et chargié; et ou cas que ledit cardinal feust deffaillant, de soy y trouver, nostre plaisir est que vous mesme, accompaignié des autres dessusnommez ou seul et sans les actendre, y alez et besoingnez avec lesdits des membres sur la matière dont avez charge, ainsi que savez que la grande et urgente nécessité le requiert, et comme en vous avons nostre confidence, nous signifiant le plus brief que pourrez de ce que par vous y sera faict, car tel est nostre plaisir. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde vous. Escript en nostre chastel de Lucembourg, le second jour d'octobre l'an iiij^{xx}. — Maxi. — Plus bas : N. Corteville.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 19. *Maximilien au même.*

Il le prie de se rendre sans délai auprès de lui à Bruges, pour y entendre le lendemain les choses qu'il a à lui communiquer. — (*Original*).

(Bruges, 14 décembre 1480).

Maximiliaen, hertoghe van Oosterijck, van Bourgoengnen, van Brabant, van Limbourg, van Lucembourg ende van Ghelre, grave van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoengnen, van Henegauwen, van Holland, van Zelland, van Namen ende van Zuytphen. Eerwerdighe vader in Gode, om zacken grotelic nopende de welvaert

van ons ende van onsen lande van Vlaenderen, wy ontbieden u ende bevelen zeere expresselic, dat ghy in desen daghe eerstcommende ten lancsten, zyt in personne by ons in onse stede van Brugghe, om tsanderdaechs te hoorene tghuent dat wy u zulle doen zegghen ende vertooghen, ende van desen ne zyt in gheenen ghebrecken hoe dat zy. Eerweerdighe vader in Gode, onse heere God zy met u. Gescreven in onse stede van Brugghe, den xiiij[en] dach van decembre anno lxxx. — Maxi. — Plus bas : N. De Beere.

Suscription : Eerweerdeghen vadere in Gode, den abt van sinte Pieters.

N° 20. *Maximilien au même.*

Comme il a fait connaître aux députés réunis dans les deux dernières assemblées tenues à Bruges, dont ledit abbé faisait partie, que tout annonçait la reprise de la guerre plutôt que la conclusion de la paix, il en appelle à l'expérience de ce prélat pour lui prouver combien il est nécessaire que lui et ses collégues lui accordent les secours nécessaires pour faire face aux événements. Attendu que la chose presse, il le prie de se rendre à Gand le 24 janvier, pour prendre une résolution définitive en cette affaire. — (*Original*).

(Bruges, 16 janvier 1480 (1481).

Maximiliaen, hertoghe van Oosterycke, van Bourgoengnen, van Brabant, van Limburg, van Lucembourg ende van Ghelre, grave van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoengnen, van Henegauwe, van Hollant, van Zeelant, van Namen ende van Zuytphen. Eerweerdighe vader in Gode, lieve ende wel gheminde, also wy in de twee laetste dachvaerden, ghehouden in dese onse stede van Brugghe, hebben doen vertooghen u ende den anderen die gheweest hebben ten selven dachvaerden, de baerblyckende apparancie, die meer es ter oorloghe dan tot paeyse, de dangieren ende inconvenienten van der welker ne behoeren u niet onbekent te zyne, maer voor ooghen, by der experiencie die ghy daer of ghesien muecht hebben van eenighe landen uwe ghebueren, ende omme te versiene ter welvaert ende versekertheit van u ende andere onse ondersaten, hebben u versocht daer up ansien thebbene,

ende consenteren hulpe, bystand ende assistencie, omme daer jeghens te resisteren, twelke tot nu toe ghediffereert gheweest heeft, ende overmits dat dese saeke haeste begheert, wy ontbieden u ende bevelen dat alle excusacien achter ghestelt, ghy comt ende zyt in uwen persone binnen onser stede van Ghend, den xxiiij^en^ dach van deser jeghenwoordigher maend, omme eyndelicke resolucie te stellene in tguene des wy an u begheert hebben, ten hende dat wy versekert moghen zyn van uwer meynninghe ende intencie, sonder van desen in ghebreke te wesen, hoe dat zy. Eerweerdighe vader in Gode, lieve en wel gheminde, God zy met u. Ghescreven in onse stede van Brugghe, den xvj^sten^ dach van lauwe, anno lxxxj. — Maxi. — Plus bas : N. De Beere.

Suscription : Eerweerdighen vader in Gode, onsen lieve ende ghetrauwen raed, den abd van Sinte Pieters nevens onser stede van Ghend.

N° 21. *Maximilien au même.*

Il lui exprime son mécontentement de ce que, malgré ses ordres, les membres du clergé des diocèses de Cambrai, Tournai, Téronane et Utrecht ne se soient pas rendus auprès de lui, comme il le désirait, pour lui faire connaître leur résolution au sujet des subsides qui leur étaient demandés, dans le but de subvenir aux besoins pressants des affaires. — Il a d'autant plus lieu de se plaindre, que dans cette réunion il a expressément fait déclarer par son chancelier et d'autres députés, qu'il n'avait aucune intention de porter atteinte aux priviléges du clergé. — Comme la défense du pays de Flandre exige une prompte résolution, une prochaine réunion aura lieu à Audenarde le 25 mars, où auront à comparoir tous les députés du clergé de Flandre, de manière à ce qu'il puisse obtenir leur réponse le 1^er^ avril suivant. — (*Original*).

(Gand, 12 mars 1480 (1481).

Maximilian, duc d'Austriche, de Bourgoingne, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Gheldres, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynnau, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zuytphen. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, combien que desjà par deux fois ayons escript et fait

savoir à vous et autres du clergie des éveschies de Cambray, Tournay, Thérouenne et Utrecht, venir par devers nous à certains jours passez, pour nous bailler response finale sur la demande de par nous faite ausdits du clergie, d'aucune subvencion pour subvenir à noz affaires et aussi nous en aydier à la seurté, tincion (1) et deffense de nous et de noz pais, seignories et subgez mesmement de nostre pais de Flandres, toutesvoies pour ce que pluseurs desdits du clergié n'y sont venuz ne comparuz, et que les presens se sont excusez sur l'absence des absens, aucune conclusion jusques à ores n'y a esté prinse, en quoy lesdits absens ont demonstré avoir peu de révérence et regard envers nous, dont nous donnons merveilles et n'avons cause d'en estre d'eulx contens, mesmement que tant en nostre présence comme par nostre très chier et féal chevalier et chancelier et autres noz députés, avons fait esdits journées assez déclarer que nostre intencion n'estoit pas de vouloir enfraindre la liberté de l'église, ne préjudicier au previlége dudit clergié, et pour ce que ceste matière nous touche grandement et aussi que la nécessité à ce nous contraint, actendu les grans, pesans et insupportables affaires qui journelement nous surviennent et meismement touchant la deffense de nostre dit pais de Flandres, nous avons ordonné une autre journée estre à ceste fin tenue en nostre ville de Audenarde, au dimenche de *Oculi* prouchain venant, à laquelle entendons et voulons comparoir tous ceulx desdits du clergié de nostre dit pais de Flandres, ce que vous signiffions, révérend père en Dieu, très chier et bien amé, afin que de vostre part vous y soyez en personne, sans y faire faulte comment qu'il soit, afin que à ladite journée l'un ne se puist excuser sur l'autre et que à icelle, sans plus de délay ou retraicte, y soit prinse une bonne conclusion, et que response nous en soit faite au dimenche de *Letare* après en suivant. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Gand, le xij^e^ jour de mars l'an iiij^xx^. — Maxi. — Plus bas : Batault.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseiller l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

(1) Nous dirions aujourd'hui : *manutention.*

N° 22. *Maximilien au même.*

Il le prie de mettre immédiatement à exécution certaine résolution qui a été prise naguère par lui et d'autres prélats de son ordre, en faveur de l'abbé de Vlierbeke, conseiller dudit Maximilien. A cet effet, il l'invite à se rendre auprès de l'évêque de Liége, pour lui exposer la conduite de l'abbé de Vlierbeke et l'engager à laisser ce dernier dans la paisible administration de son église et des biens qui en dépendent. — (*Original*).

(Rotterdam, 9 avril 1480 (1481).

Maximilian, duc d'Ostrice, de Bourgoingne, de Brabant, de Lembourg, de Lucembourg et de Gueldres, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zuytphen. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nous avons esté adverty que autresfois certaine conclusion a esté prinse entre vous et les autres prelaz de vostre ordre, touchant la matière de révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseiller l'abbé de Vlierbeke, laquelle n'a encores esté mise à exécucion, et pour ce que nous avons le fait dudit abbé en bonne et singulière recommandacion, nous escripvons présentement par devers vous et vous requérons bien acertes que en mectant icelle conclusion à exécucion, vous vous vueillez transporter par devers révérend père en Dieu, nostre très chier et très amé cousin l'évesque de Liége, lui remonstrer le fait dudit abbé de Vlierbeke et contendre devers lui par tous bons moyens et moyennant les offres que lui a nagaires faites ledit abbé, à ce qu'il puist estre et demourer paisible de l'administracion de son église et des biens d'icelle, sans plus le souffrir traveillier ne molester, en faisant cesser tous empeschemens, et pour de tant mieulx parvenir à ce que dit est, nous escripvons présentement à nostre dit cousin lectres contenant créden.ce sur vous que vous envoyons avec cestes, en quoy faisant avec que ferez bonne euvre, vous nous ferez chose bien aggréable. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Rotterdam, le ix^e^ jour d'avril l'an iiij^xx^, avant Pasques. — Maxi. — Plus bas : N. De Beere.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier, l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 23. *Maximilien au même.*

Il lui mande que, bien qu'il ait donné depuis longtemps ordre au receveur-général de Flandre, Roland le Fèvre, de *recouvrer* sur lui et sur les autres prélats du clergé de Flandre, les obligations montant à 8000 livr., accordés par ces derniers audit Maximilien, on n'a cependant pas encore pu obtenir les obligations susmentionnées. — Comme il a grand besoin de se procurer des deniers comptants, par forme de prêt auquel ces obligations serviront de garantie, il le prie de faire toutes diligences possibles pour arriver aux fins ci-mentionnées. — (*Original*).

(Arnhem, 13 août 1481).

Maximilien, duc d'Auterice, de Bourgoingne, Brabant, Lembourg, Lucembourg et de Gheldres, contes de Flandres, d'Artois, Burgoingne, Haynnau. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé conseillier, jasoit que japieca eussions ordonné à nostre amé et féal conseillier et receveur général de Flandres, Roland le Fevre, prendre et recouvrer de vous et d'autres prélaz et gens d'église de nostre conté de Flandres, lettres obligatoires de la somme de viij^{m} livres à nous accordez par lesdits gens d'église, a icelle somme paier à termes à venir pour par lesdits obligations recouvrer argent comptant à frait et autrement, toutevoies nous entendons que icellui nostre receveur de Flandres n'a jusques à ores peu recouvrer de vous ne d'autres icelles obligations, quelque devoir qu'il ait sceu faire à ceste fin; et pour ce, révérend père en Dieu, très chier et bien amé conseillier, que avons présentement grant nécessité de recouvrer deniers comptans et que sans avoir lesdits obligations ne le pourrions faire, nous vous requerons bien acertes et néantmoins mandons que incontinent vous bailliez et faictes baillier par les collecteurs ou iceulx qui ont charge de recouvrer lesdits deniers dudit accord, lettres obligatoires à nostre dit receveur de Flandres de paier ladite somme de viij^{m} livres, qui escherront des deniers dudit accord, afin que par le moien desdits obligations nostre dit receveur de Flandres puist trouver les deniers à frait à nostre charge et en faire paiement où jà lui avons ordonné. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé conseillier, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville d'Arnem, le xv^{e} jour d'aoust l'an iiij^{xx} ung. — Maxi. — Plus bas : Numan.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 24. *Maximilien au même.*

Il le prie de conférer à Jean De Hont, prêtre chapelain de son fils le comte de Charolois, lequel jusqu'ici n'a pas encore de bénéfice *en l'estat de l'église*, la chapellenie dont jouit Jean Morraen en l'église de Saint-Jacques, si toutefois ce dernier vient à décéder de la grave maladie dont il est atteint en ce moment. — (*Original*).

(Bruxelles, 28 novembre 1481).

Maximilian, duc d'Austriche, de Bourgoingne, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Ghelres, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynnau, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zuytphen. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, pour la bonne recommandation en laquelle nous avons nostre bien amé serviteur, messire Jehan De Hont, presbytre, chappellain de nostre très chier et très amé filz le conte de Charrolois (1), tant en faveur des vertus et méritez qui sont en lui, comme par considération des bons et continuelz services qu'il fait chacun jour oudit estat de chappellain à icelluy nostre filz, attendu aussi que nostre compaingne vous a requis parcydevant d'avoir pour recommander ledit messire Jehan De Hont, veu qu'il n'a encorres quelque provision de bénéfices en l'estat de l'église; nous vous prions bien affectueusement et acertes que pour honneur de nous et nostre dite compaingne, vous veulliez ledit messire Jehan De Hont donner et conferrer la chappellanie que maistre Jehan Morraen, à présent oppressé de grefve maladie, a en l'église de Saint-Jacques, s'il advient que ledit maistre Jehan Morraen de ceste maladie ou d'autre voit de vie à trespas, en nous advertissant par le porteur de cestes du bon vouloir et affection que aurez envers nous d'accomplir ceste nostre requeste, laquelle nous créons que ne vouldreez escondire, en quoy faisant vous nous ferez plaisir que recongnoistrons de bon cueur par devers vous, quand d'aucune chose nous requerrez que faire puissions pour vous ou vostre église, aydant nostre Seigneur qui, très chier et bien amé, révérend père en Dieu, vous ayt en sa sainte garde. Escript en nostre ville de Brucelles,

(1) Il s'agit de Philippe-le-Beau.

le xxviij[e] jour de novembre l'an iiij[xx] et ung. — Maxi. — Plus bas : N. Barradot.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseiller l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 25. *Maximilien au même.*

Il le prie de se rendre sans aucune faute, et pour toute la journée, auprès de lui à Anvers, le lundi suivant. — (*Original*).

(La Haye, 20 septembre 1481).

Maximilian, duc d'Ostrice, de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, de Hollande, de Zeellande, etc. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, pour certaines causes et considéracions à ce nous mouvans, nous voulons et vous mandons que incontinent cestes veues, vous venez devers nous en nostre ville d'Anvers et fauctes telle diligence que y soyez lundi prochain par tout le jour, sans y faire faulte. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre hostel à La Haye en Hollande, le xx[e] jour de septembre anno iiij[xx] j. — Maxi. — Plus bas : De Gondebault.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre de Gand.

N° 26. *Maximilien au même.*

Désirant l'entretenir de choses importantes qui concernent sa personne et les affaires publiques, il ordonne expressément à l'abbé de Saint-Pierre de se rendre auprès de lui à Bruges, le 29 du présent mois. — (*Original*).

(Bruxelles, 18 novembre 1481).

Maximilian, duc d'Ostrice, de Bourgoingne, etc. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, pour aucunes matières grande-

ment touchans et concernans le bien de nous, noz pays, seignouries et subgetz, ensaenble la chose publicque d'iceulx et dont désirons communicquier avec vous, nous vous ordonnons, mandons et commandons expressément que soiez et vous trouvez devers nous en nostre ville de Bruges, le pénultime jour de ce présent mois, sans y faire faulte comment que ce soit. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. Escript en nostre ville de Brucelles, le xviij[e] jour de novembre anno iij[xx] et ung. — Maxi. — Plus bas : N. Corteville.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 27. *Maximilien au même.*

Il lui mande qu'il dépêche son maître de requêtes, maître Richard Untenhove, avec des lettres de créance vers les échevins, les deux doyens et les trois membres (1) de la ville de Gand pour les entretenir de certaines affaires qu'il lui communiquera. — Il le prie d'aider ledit R. Untenhove de ses avis et de ses conseils, afin qu'il puisse mener à bonne fin la négociation dont il est chargé. — (*Original*).

(Bruges, 5 mars 1481).

Maximiliaen, hertoghe van Oisteryck, van Bourgoingnen, van Brabant, van Limbourg, van Lucembourg ende van Ghelre, graven van Vlaendren, van Artois, van Bourgoingnen, van Henegauwe, van Hollant, van Zeelant, van Namen ende van Zuytphen. Eerwaerdeghe vader in Gode, lieve ende gheminde, wy zenden teghenwoirdelic onsen lieven ende ghetrauwen raed ende meester van der requesten van onser huus, meester Ryckaert Vutenhove, met lettren van credencien an scepenen van tween bancken, beede de dekens ende de drie leden van onser stede van Ghend, omme hemlieden te zegghene ende vertooghen van onsen weghen eenighe zaken die u de voorseide meester Ryckaert communickieren

(1) C'est-à-dire les tisserands, les autres métiers et la bourgeoisie.

zal, ende willen ende bevelen u zeere eernstelic dat ghy den voirseiden meester Ryckaert in zyn voirseiden last gheeft alle advis, secours, hulpe ende bystandt die noodzakelic wert om tvulcommen van onser begheerte ende meeninghe in de voirseide zake, ende des en zyt in ghenen ghebreke ende wy zullent danckelic hebben. Eerwaerdeghe vader in Gode lieve en gheminde, onse Heere God zy met u. Ghescreven in onse stede van Brugghe, den v^en^ dach van maerte anno lxxxi. — Maxi. — Plus bas : Dovrebeke.

N° 28. *Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre et à messire de Gouy, grand-bailli de Gand.*

Il leur mande qu'il a pris connaissance des rapports que lui ont faits les seigneurs de Gruthuuse et de Volkensteyn sur le résultat de leurs négociations avec les magistrats de Gand, — résultats dont il est fort satisfait. — Ayant entendu qu'une bonne partie desdits magistrats doit se rendre auprès de lui le lendemain à Bruges pour qu'il puisse s'entretenir en personne avec eux, il craint qu'il ne pourra pas les recevoir aussitôt qu'il le désirerait. — Il le prie de leur présenter ses excuses, de les assurer qu'il tâchera de se rendre auprès d'eux le plus tôt qu'il pourra, et, dans l'intervalle, de tâcher de tenir les *choses en bon train*. — (*Original*).

(Bruges, 7 avril 1482).

Maximilian, duc d'Ostrice et de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne. Révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier, et très chier et bien amé, nous avons oy le rapport de noz amez et féaulx chevaliers, conseilliers et chambellans, les seigneurs de la Gruthuuse et de Wolkestayn, de ce que par eulx a esté fait et besongnié avec ceulx de la loy de nostre ville de Gand, dont avons esté et sommes bien contens, et pour ce, révérend père en Dieu et très chier et bien amé, que entendons que le plus grant nombre de ceulx de la loy de nostre dite ville de Gand se doivent trouver demain en ceste ville, avec lesquelz nous désirons parler et communiquer, par quoy ne nous seroit nullement possible de sitost nous trouver illec comme estions en propos de faire, nous vous prions et requerrons que nous veulliez par bonne manière excuser comme bien faire saurez de ce que

n'y povons encores venir ainsi que le désirons, et cependant tenir les choses en bon train et terme actendant nostre dite venue, qui sera le plustost que bonnement nous sera possible, et au surplus saucune chose y survenoit nous diligamment en advertir, sy n'y veullez faire faulte. Révérend père en Dieu et très chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bruges le vij[e] jour d'avril anno iiij [xx] ij en Pasques. — Maxi. — Plus bas : De Commer.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint Pierre-lez-Gand, et à messire Jacques de Gouy, chevalier, aussi nostre conseillier, chambellan et grant bailli de Gand, et à chascun d'eulx.

N° 29. *Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre.*

Comme il a donné charge à Paul De Baenst, président du conseil de Flandre, de lui donner des renseignements sur l'office de greffier de ce conseil, il prie l'abbé de S[t]-Pierre d'ajouter foi à tout ce que lui dira à ce sujet le président susmentionné, et d'agir en conséquence. — (*Original*).

(Bruges, 3 mai 1482).

Maximilian, duc d'Ostrice, de Bourgoingne. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, nous avons baillie charge à nostre amé et féal président de notre chambre de conseil en Flandres, messire Pol De Baenst, vous dire aucunes choses touchant l'estat et office de greffier de nostre dite chambre, sy vous requerons que adjoustez foy et crédence à ce que icelui nostre dit président vous dira de par nous touchant ceste matière, et vous employez en ce dont il vous requerra, ainsi que saurez bien faire et que en vous en avons la parfaite fiance. Révérend père en Dieu très chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bruges, le tiers jour de may anno iiij [xx] ij. — Maxi. — Plus bas : De Gondebault.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier, l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 30. *Maximilien aux membres des États de Flandre.*

Désirant travailler à la conclusion de la paix, selon la prière que lui ont faite à ce sujet les Etats généraux du pays, il leur mande qu'il a résolu de désigner, à cet effet, une ambassade, composée de quelques notables de son conseil et de quelques députés de chaque *province*, pris du clergé, de la noblesse et du *tiers-état*. — Il fait connaître qu'il a choisi à ces fins, pour le comté de Flandre : l'abbé de St-Pierre, l'abbé des Dunes et le prévôt de St-Donat, pour le clergé; — les seigneurs de Gruthuuse, de Rassenghien et Van der Gracht, pour la noblesse; — un échevin de Gand, un échevin de Bruges, un échevin d'Ypres et un échevin du Franc, pour le *tiers-état*. — Il prie les Etats de Flandre de désigner nominalement quatre échevins, de lui donner connaissance de leur choix, et de fournir toutes les instructions nécessaires à ceux qu'ils auront nommés, pour qu'ils puissent se joindre à leurs collégues. — (*Original*).

(Anvers, 27 juin 1482).

By den hertoghe van Oisteryc, Bourgoengnen, Brabant, Lembourg, Lucembourg ende van Gelre, greve van Vlaendren, Artois, Bourgoengnen, Henegouwe, Hollant, Zeelant, Namen ende van Zuytphen.

Lieve ende wel geminde, omme de wille ende begeerte die wy hebben ten payse ende navolgende de bede ons hier up by den gedeputeerden van allen onsen landen gedaen, wy hebben gheraemt up te stellene ende te bereedene eene ambassade omme 't fait van den voirseiden payse, in welke zullen genompt zyn eenigen van de notabelsten ende wysten van onsen raeden, ende oic enige gedeputeerde vuyt elken van onsen lande; ende omme de voirseide zake ten eynde ende effecte te bringene in alzo verre alst angaet dezelve onsen landen, wy hebben genomen vuyt elken van onsen landen zekere personnagen, alzo wel van den geesteliicken state, van den edelen state, als van onser goeden steden, ten eynde dat van den voirseiden personnagen werden gecoren ende genomen een zulke als goeddincken zal, elken van den selven onsen landen, wairof wy u adverteren, lieve ende welgeminde, u beteekenende dat omme onsen lande van Vlaendren, wy genomt hebben : om den geesteliicken staet, eerwaerdegen vader in Gode, onsen lieven ende

getrouwen raiden, die abdt van Sinte Pieters, in onse stede van Ghendt, die abdt van den Duynen ende de proosst van Sint Donaes; omme den edelen staet, die heere van Gruuthuuse, die heere van Rassegem, die heere Van der Gracht; ende omme den staet van den goeden steden een van de scepenen van onser stede van Ghend, een van de Borchmeesters van Brugge, van Ypre ende van den Vryen. Soe versoucken wy an u dat van den voirseiden onsen genomden, indient u goet dunct, ghy nempt ende kiest een vuyt elken state, ende de ghenen die ghy gecoren ende genomen zult hebben, ons adverteert ende oic dezelve by u gecoren, ten eynde dat zy hemlieden bereet houden omme hemlieden te vougene metten anderen die by ons geordineert zullen zyn de voirseide ambassade te doene, alzo wel van onsen raide als van den anderen onsen landen, ende dat ghy hemlieden voirsiet van allen dingen dies nootwesen zal. Lieve ende wel geminde, God zy met u. Gescreven in onse stede van Andwerpen, den xxvij[en] dach van wedemaent anno lxxxij. — Maxi. — Plus bas : Numan.

Suscription : Onsen lieven ende wel geminden, de lieden van den drie Staten van onzen lande van Vlaenderen.

N° 31. *Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre.*

Il mande à l'abbé de S[t]-Pierre qu'il est arrivé à Bruges et qu'il y a obtenu du clergé et des nobles de Flandre la même réponse qu'a Ypres au sujet de son inauguration et de sa réception. — Comme c'est le jeudi suivant que lesdits clergé et nobles doivent faire et recevoir le serment usité dans ces circonstances, il le prie de se rendre à Bruges dès le mercredi, pour assister le lendemain à cette solennité, et fait connaître qu'il a aussi convoqué, à cet effet, dans cette ville les deux autres membres des Etats de Flandre, le tout pour le bien général du pays. — (*Original*).

(Bruges, 1 septembre 1482).

Maximiliaen, herteghe van Oostryck, van Bourgoingnen, van Bralant, van Limbourg, van Lucembourg ende van Ghelre, grave van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoingnen, van Henegauwe, van Hollant, van Zeelant, van Namen ende van Zuitphen. Eer-

werdeghe vader in Gode, lieve ende wel gheminde, wy zyn ghecommen binnen onser stede van Brugghe, daer wy nopende onse recepcie ende ontfanghe, ghelike andworde ghehad hebben als ons ghedaen es gheweest binnen onser stede van Yppre, by den gheestelike lieden ende de edelen van desen onsen lande van Vlaenderen, ende omme dieswille dat in donderdaghe naestcommende in meeninghe zyn te doene ende ooc t' ontfanghene den eed behoorlic in deser zake, wy versoucken u ende niet min bevelen dat ghy in woensdaghe naestcommende zyt by ons, binnen deser onser voorseyde stede van Brugghe, ten welken donderdaghe omme dat onsen ontfanc ghedaen soude worden, ghesaemderhand ter welvaert van onsen voorseyden lande van Vlaenderen, hebben ten versoucke van die van onser voorseyde stede van Brugghe ooc ontboden by ons te zyne d'andere twee leden van Vlaenderen; dus ne wilt in gheenen gebreke zyn. Eerweerdeghe vader in Gode, lieven ende wel gheminde, God zy met u. Ghescreven in onse voorseyde stede van Brugghe, den eersten dach van septembre anno lxxxij. — Maxi. — Plus bas : De Beere.

Suscription : An eerwerdeghen vader in Gode, onsen lieven ende ghetrauwen raet den abt van Sente Pieters neven Ghend.

N° 32. *Maximilien au même.*

Comme l'abbé de St-Pierre a été en défaut d'assister, la veille, à l'assemblée dont il est question dans la lettre précédente, et comme cette assemblée a été prorogée jusqu'au lundi suivant, il le prie de se rendre, sans faute, à Bruges dès le dimanche soir en son hôtel, pour procéder le lendemain à son inauguration avec les autres députés du pays de Flandre. — (*Original*).

(Bruges, 6 septembre 1482).

Maximiliaen, hertoghe van Oistryck, Burgoingnen, Brabant, etc., grave van Vlaenderen, van Artois, etc. Eerwerdighe vader in Gode, lieve ende wel gheminde, al eis't dat wy u by andere onse lettren ghescreven ende ontboden hadden alhier by ons te wezen als ghisteren, om met den prelaten ende edelen van desen lande van Vlaenderen, die wy oic ontboden hadden, te doene

aengaende onsen ontfang als in onse stede van Ypper by den voirseiden prelaten ende edele ghesloten was; nochtans ghy hebt des te doene in ghebreke gheweest, ende want, eerwerdighe vader in Gode, lieve ende wel gheminde, de voirseide dachvaert dienende up ghisteren om zeeker redenen ons purrende verlangt ende gecontinueert es tot in maendaghe naestcommende, ende dat wy uwe teghewordichede ter zelver dachvaert begeeren, soo men wederomme an u ontbieden ende bevelen ernstelic, dat ghy zyt in dese onse stede van Brugghe zondaghe naestcommende 's avons in der herberghe, om 's anderdachs, met den anderen prelaten ende edelen ende leden ons voirseids lands van Vlaenderen, voirt te gane up 't stic van onsen ontfanghe ende huldinghe, alst behoiren sal, ende des en laet niet. Eerwerdighe vader in Gode, lieve ende wel gheminde, ons Heeren zy met u. Ghescreven in onse voirseide stede van Brugghe, den vj^en^ dach van september anno lxxxij. — Maxi. — Plus bas : Numan.

Suscription : Den eerwerdegen vader in Gode, onsen lieven ende ghetrauwen raedt den abt van sinte Pieters neffens onser stede van Ghendt.

N° 33. *Maximilien au même.*

Il ordonne à l'abbé de S^t^-Pierre de se rendre immédiatement, au reçu de la présente, auprès de lui à Alost, de telle façon qu'il s'y puisse trouver le lendemain avant le dîner. — (*Original*).

(Bruxelles, 28 octobre 1482).

Maximilian, duc d'Austerice, de Bourgoingne, de Brabant, etc. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé conseilllier, nous voulons et vous commandons expressement, que incontinent cestes receues, vous vous disposez de venir devers nous en nostre ville d'Alost, et tellement que y soyez en dedans demain le disner, et n'y faites faulte, car tel est nostre plaisir. Révérend père en Dieu, très chier et bien amé conseillier, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bruccelles, le xxviij^e^ jour d'octobre iiij^xx^ ij. — Max. — Plus bas : Numan.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 34. *Maximilien au même.*

Il ordonne à l'abbé de S[t]-Pierre de se rendre immédiatement, au reçu de la présente, auprès de lui. — (*Original*).

(Bruges, juin 1487).

De par le Roy.

Révérend père en Dieu, chier et bien amé, pour certaines causes à ce nous mouvans, nous voulons et vous mandons bien acertes que incontinent cestes veues, toutes excusations cessans et autres choses arrièremises, vous venez devers nous sans y faire faulte, car notre plaisir est tel. Révérend père en Dieu, chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Donné en notre ville de Bruges, le jour de juing iiij [xx] vij et de nostre règne le second. — Maxi. — Plus bas : De Witte.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 35. *Maximilien au même.*

Il mande à l'abbé de S[t]-Pierre qu'il lui envoie ses conseillers, l'abbé de S[t]-Bénigne de Dijon, Georges de Volkensteyn et maître Thibaut Barradot, pour lui communiquer certaines choses. Il le prie d'ajouter foi à tout ce qu'ils lui diront. — (*Original*).

(Anvers, 18 juillet 1487).

De par le Roy.

Révérend père en Dieu, chier et bien amé, nous avons chargié révérend père en Dieu, noz amez et féaulz conseilliers l'abbé de Saint-Benigne de Dijon, George de Volkesteyn et maistre Thibault Barradot, trésorier de noz finances, de vous dire et d'éclairer aucunes choses de par nous, si vous requerons que les vueillez croire ceste foiz, et en ce faire comme en vous en avons la fiance. Donné en nostre ville d'Anvers, le xviij[e] jour de juillet l'an iiij [xx] vij. — Maxi. — Plus bas : De Gondebault.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre lez nostre ville de Gand.

N° 36. *Maximilien au même.*

Il mande à l'abbé de S^t^ Pierre qu'il a appris par Georges de Volkensteyn combien il a travaillé auprès du clergé de Flandre, pour en obtenir les deniers destinés à payer les frais de l'ambassade de Rome. — Le pape ayant désigné ledit abbé pour occuper le siége vacant de Tournai, et celui-ci ne voulant pas l'accepter sans l'autorisation préalable du prince. — Maximilien, à sa prière, déclare l'autoriser à accepter, et ne pas avoir égard à certains rapports défavorables que lui ont faits à son sujet les magistrats et officiers de la ville de Gand, rapports sur lesquels il a prié le président, Josse de Ghistelles, de lui faire connaître la vérité. — (*Original*).

(Bruxelles, 23 septembre 1487).

De par le Roy.

Chier et bien amé, nostre amé et féal conseillier sire George de Wolkenstain nous a remonstré les devoirs par vous faiz au fait de la clergié de Flandres, et du consentement des deniers par nous demandez pour l'expédicion de l'ambassade de Romme, et que certain brief apostolique vous est envoyé, par lequel nostre saint père le pape vous mande emprendre le gouvernement de l'évechie de Tournay, et que sans nostre congié ne vouldriez faire, nous requérant de par vous vostre service vouloir prendre en gré, et sur ledit brief mander nostre bon plaisir, et d'autre part que ne vouldrions tost croire les rappors que se pourroient faire de ceulx de la loy et des officiers de la ville de Gand, mais de la verité préalablement à vous nostre président messire Josse de Ghistelle et autres que sur ce fions nous informer, et sur ce, chier et bien amé, nous escripvons présentement par devers vous, déclarans que vous savons gré de vostre dit bon devoir, et vous tenons pour excuse consentans par ces présentes, que en fait dudit éveschié de Tournay, vous accomplissiez ce que nostre saint père le pape, par ledit brief ou autre, vous a mandé ou mandera, et de ce vous donnons povoir congié et licence par cesdites présentes, et au regart du fait desdits de Gand, ne doubtez que nous baillerons ou adjousterons foy à aucuns rappors que préalablement par vous ou autres, noz féaulx et loyaulx serviteurs dignes de foy, en serons bien informez, adcertenez et advertiz, comme ades avons fait et faire voulons. Donné en nostre ville de Brucelles, le

xxiij^e^ jour de septembre anno lxxxvij. — Maxi. — Plus bas : De Cauwenberghe.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre en nostre ville de Gand.

N° 37. *Maximilien au même.*

L'abbé de S^t^-Bénigne lui ayant fait rapport que les prélats de Flandre ne se sont point rendus à Termonde au jour fixé, mais que quelques-uns y ont envoyé leurs délégués, il a prorogé cette assemblée au lundi suivant, et il espère s'y trouver en personne. — Il charge l'abbé de S^t^-Pierre d'inviter lesdits délégués à se retirer et à prier leurs mandants de se trouver eux-mêmes au jour indiqué à l'assemblée dont s'agit, pour accepter ou refuser les priviléges qu'il leur a accordés naguère, et pour donner leur réponse au sujet de l'*aide* demandée. — Nonobstant, son projet est d'écrire à chaque prélat en particulier ; c'est pourquoi il prie l'abbé de S^t^-Pierre de lui envoyer les noms et *surnoms* de tous les prélats de Flandre, et de se rendre lui-même au jour indiqué à l'assemblée de Termonde. — (*Original*).

(Bruxelles, 10 octobre 1487).

Maximilan, roy des Romains, etc.

Révérend père en Dieu, chier et bien amé, nous avons entendu par le rapport qui fait nous a esté, par révérend père en Dieu, l'abbé de Saint-Beningne, que les prélatz de nostre pays de Flandres ne sont venuz ne comparuz en nostre ville de Tenremonde au jour que leur avons mandé eulx y trouver, mais est vray que aucuns y ont envoyé leurs députez et les autres point, dont ne nous savons assez esmerveillier, pour laquelle cause nous avons remiz ceste journée à lundi prochain, auquel jour nous espérons y estre à l'ayde de Dieu, et pour ce vous ordonnons et commandons que chargez de par nous ausdits députez d'eulx retraire, chascun en sa chascune, et que de par nous ilz dient à leurs maistres qu'ilz se treuvent audit jour pour accepter ou reffuser les previléges et franchises qu'ilz ont nagaires obtenu de nous, et avec ce pour donner responce finale touchant nostre ayde que savez; néant-

moins, nous avons intencion d'escripre ausdits prélatz en particulier, si vous ordonnons que à toutte diligence envoyez par mémoire la manière d'escripre avec les noms et surnoms de tous les prélatz de nostre dit pays de Flandres, et que audit jour vous soyez en nostre dite ville de Tenremonde. Révérend père en Dieu, chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Donné en nostre ville de Brucelles, le x^e^ jour d'octobre anno iiij^xx^ vij. — Maxi. — Plus bas : De Witte.

Suscription : A révérend père en Dieu, nostre amé et féal conseillier l'abbé de Saint-Pierre lez Gand.

ANTIQUITÉS CELTO-GERMANIQUES ET GALLO-ROMAINES,

TROUVÉES SUR

LE TERRITOIRE DE RENAIX ET DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES (1).

(FLANDRE ORIENTALE ET HAINAUT).

Sépultures Gallo-Romaines.

Par une belle journée du printemps de l'année 1839, nous nous étions rendu au *Bois de Saint-Pierre*. La première chose qui nous frappa en l'abordant, fut la disparition d'une partie de ce bois, grande de huit bonniers, à droite et au sud-est du chemin vicinal de *Renaix* à *Escornaix*. Cette portion de bois avait été convertie en une plaine arable, dans le courant de l'hiver qui venait de s'écouler, et déjà des travaux de culture, tels que labours et hersages, y avaient été effectués de manière, qu'on pouvait croire que le sol était prêt à être ensemencé. Dans l'espoir que ce terrain, ainsi fraichement et profondément retourné, aurait pu nous fournir quelque observation utile à nos recherches, nous nous mîmes en devoir de le parcourir dans toute son étendue. A peine nous étions-nous éloigné de 60 mètres du chemin communal, dans une direction perpendiculaire à son axe, que nous nous trouvâmes au milieu d'une grande quantité de fragments de vases, la plupart de très-forte dimension et rappelant une variété infinie de formes. Nous

(1) Voyez *Messager des Sciences*, année 1844, pag. 524, et année 1845, pag. 93.

prîmes une inspection minutieuse du lieu de gisement, et nous consignâmes avec soin les indications que nous offrait la nature des débris. Nous dirigeant ensuite sur le ruisseau la *Steenbeke,* qui bordait au sud-est le nouveau *défriché*, nous pûmes bientôt renouveler nos observations au sujet d'un fait analogue. A une faible distance du ravin qui encaisse la *Steenbeke,* une quantité non moins considérable de débris de poteries couvrait une étendue de terrain de plus de quatre verges. La fabrication des vases, leur dimension, qui nous faisait supposer qu'ils avaient servi à des usages domestiques; la présence, parmi leurs restes, de portions de petites meules et de tuiles à rebords et de faîtières, nous forcèrent à reconnaître, dans l'un et l'autre gisements, l'emplacement de deux habitations gallo-romaines (1).

Tels sont les faits, sans doute importants, qu'une course rapide à travers le nouveau *défriché* nous avait permis de signaler. En songeant aux bons résultats qu'il eut été possible d'obtenir (2), si l'on avait surveillé activement le défrichement de cette partie du *Bois de St-Pierre,* nous eûmes un grand regret de ne pas avoir été informé de l'époque des travaux; et, nous l'avouerons, ce regret fut d'autant plus vif, que nous avions en cela à nous reprocher notre négligence. Nous nous promîmes bien de ne

(1) Certainement qu'une fouille nous apprendrait quelque chose de plus positif: malgré notre bonne intention de la faire exécuter, nous nous en sommes vu empêché jusqu'à ce jour par différentes circonstances. Nous comptons cependant pouvoir y consacrer nos premiers loisirs.

(2) En examinant avec attention un certain nombre de fragments de vases, nous pûmes nous convaincre que la cassure en était récente; ce qui nous portait à conjecturer qu'ils provenaient de vases, encore entiers, que l'ouvrier-défricheur avait détruits. Plusieurs portions d'un même vase, que nous parvînmes à raccorder, ne nous laissèrent plus le moindre doute à cet égard. Des morceaux de tuiles attestaient également les ravages de la pioche. Comme d'habitude, rien ici ne fut épargné.

plus laisser échapper une occasion si favorable à nos investigations. Ce fut à partir de ce jour, que nous prîmes la résolution de suivre avec assiduité tous les travaux qui s'exécuteraient dorénavant au *Bois de Saint-Pierre,* tant pour l'exploitation des parties encore boisées, que pour la mise en culture des *défrichés*. D'un autre côté, nous engageâmes les ouvriers, habituellement employés aux dérodements, à nous adresser indistinctement tout ce qu'ils déterreraient, à nous fournir des renseignements sur les trouvailles dont ils auraient connaissance, leur promettant de tenir compte des communications qu'ils nous feraient d'une manière à entretenir leur zèle.

On a déjà pu apprécier le résultat de ces mesures, lequel dépassa vraiment nos espérances. Mais le succès le plus marquant qui les signala, fut certainement la trouvaille dont nous allons rendre compte, et dont on connait déjà quelques détails (1).

Ainsi, nous étions exactement instruit de tous les travaux qui s'exécutaient au *Bois de St-Pierre*. De temps à autre, lorsque nous le jugions nécessaire, nous y faisions une excursion. Depuis le commencement de novembre 1839, on était en train d'y essoucher une partie de sept bonniers, longeant au nord le *défriché* de la précédente année, et contingue, comme celui-là, au chemin de *Renaix* à *Escornaix*. Le défrichement était partagé par bandes ou lisières, de vingt-cinq verges de longueur, sur deux de largeur : dans chacune de ces bandes travaillait un essoucheur.

Le 13 de novembre, nous visitions les travaux pour la seconde fois. Passant d'un ouvrier à l'autre, nous arrivâmes près du nommé Antoine Besart, du hameau la *Cocambre,* sur le territoire d'*Ellezelles*. Nous jetions un coup d'œil sur les terres qu'il avait remuées, lorsque nous aperçumes, épars

(1) Voir le *Messager des Sciences historiques,* année 1840, pag. 272.

à ses pieds, plusieurs têts de poterie rouge sigillée. Nous lui demandâmes d'où provenaient ces débris? Pour toute réponse, il alla fouiller sous un tas de souches, et nous rapporta une belle petite jatte de cette même terre vernissée (Voir ci-dessous n° 1). Nous montrant ensuite la place où il l'avait déterrée, il nous dit que plusieurs autres vases se trouvaient là réunis, mais que celui que nous tenions était le seul que, par un hasard unique, sa pioche avait ramené dans son entier. Nous recueillîmes les débris dispersés sur le sol; ils appartenaient : à une seconde petite jatte, à un petit vase de cette espèce que les antiquaires appellent coquetiers et salières, et à une petite cruche en terre rouge non vernissée. Voulant nous assurer si d'autres objets encore n'étaient pas enfouis à l'endroit que l'on venait de nous désigner, nous fîmes immédiatement procéder à une fouille. En quelques secondes, nous mîmes à découvert une grande portion d'un vase d'une dimension peu ordinaire, couchée horizontalement, à un pied environ de profondeur. Nous prenions d'abord ce fragment pour une urne, semblable à celles antérieurement déterrées dans un *tumulus,* au sommet du *Muziekberg;* car sa couleur, sa fabrication grossière et sa cuite nous semblaient avoir beaucoup de rapports avec celles de ces urnes : mais en le soulevant, au lieu des autres portions du même vase que nous y supposions juxtaposées, nous aperçumes quatre pierres plates et brutes, d'un grès sablonneux fort tendre, comme on en voit des couches très-étendues, près du hameau *T'en Broecke,* à la lisière du *Bois de St-Pierre.* Ces pierres, placées de champ, formaient une petite loge carrée. Nous nous mîmes aussitôt en devoir d'en ôter la terre qui la comblait, et qui s'y était probablement introduite par l'infiltration des eaux pluviales. Bientôt nous apparut une petite urne en terre noire, d'une conservation parfaite, que nous trouvâmes remplie, moitié de terre, moitié de cendres (ci-dessous n° 2). Elle était posée

sur sa base, au centre de la loge, construite sans doute dans le but de la protéger contre un éboulement. Le fragment de vase que nous avions découvert en premier lieu, et que nous prenions pour une grande urne cinéraire, n'était autre chose que la couverture de la loge (1). Lorsque nous eûmes déblayé celle-ci, et sondé la place qu'elle occupait, nous fîmes fouiller le terrain environnant. A l'est, et joignant presque immédiatement un côté de la loge, gisaient, enveloppées de nombreuses racines, une petite cruche en terre rouge, deux petites jattes de terre sigillée (ci-dessous n° 1), et une assiette de couleur brunâtre. Quelles que fussent nos précautions pour dégager ces vases, nous ne pûmes réussir à les retirer en entier : toutefois, nous remarquâmes que deux d'entre eux, l'assiette et la petite cruche, se trouvaient brisés en place.

Pendant que nous étions occupé à exhumer ces restes de vases, la brune était survenue. Comme il ne nous souriait guères de passer une nuit dans les bois, ou sous le toit enfumé de quelque bûcheron, nous primes sur-le-champ le chemin du logis, remettant au lendemain la continuation de notre œuvre d'exploration.

Le 14 novembre au matin, nous arrivions sur le défrichement en même temps que les dérodeurs. Besart se mit aussitôt en besogne. Nous lui ordonnâmes de poursuivre l'essouchement de sa portion de bois sur toute sa largeur, lui enjoignant cependant de creuser le sol à deux pieds au moins de profondeur. Il avait avancé son travail d'un mètre, à l'est du groupe précédemment découvert, lorsque sa bêche rencontra une petite urne en terre brune, à parois très-

(1) Depuis l'époque de ces fouilles, nous avons vu dans De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, IIe partie, page 274, que l'on trouve quelquefois des urnes cinéraires, recouvertes, et même entièrement entourées de tessons d'amphores. Le fragment qui servait de couverture à la petite loge, provenait certainement d'un vase semblable.

minces. Nous trouvâmes groupés à côté de ce vase : une urne plus grande (n° 3), une petite cruche, une assiette en terre grise, un petit vase à surface raboteuse (n° 4), deux autres petits vases de terre grise (n°s 5 et 6), et une jatte en terre sigillée. Ceux de ces vases qui n'étaient pas brisés, furent plus ou moins endommagés dans la fouille. A peu de distance de ce groupe, environ 1m,50 nord-est, nous en abordâmes un autre, composé: de deux petites urnes en terre grise, d'une tasse ou soucoupe de même couleur, et d'une petite jatte de terre rouge vernissée. Les urnes et la tasse étaient brisées : la jatte fut mutilée.

Nous ne continuerons pas à transcrire ici les détails consignés dans une espèce de procès-verbal, dressé au moment de la découverte; ils nous semblent d'un intérêt trop minime pour leur accorder une place dans cette notice : du reste, ils ne seraient que la répétition de circonstances analogues à celles rapportées dans notre précédent article. Nous avons cru qu'il suffirait de faire ressortir certaines particularités notables, en décrivant les vases et autres objets que nous avons rapportés des fouilles. Résumant donc les travaux d'exploration, nous dirons tout d'abord, qu'ils ont mis au jour *deux cent quatre-vingt-trois* vases funéraires, dont quatre-vingt-douze entiers ou presqu'entiers figurent dans notre collection.

Ces vases ont été retirés de *soixante-quatre* sépultures distinctes. Si à ce nombre, on ajoute trois tombeaux en grosses pierres brutes ferrugineuses (1) qui ne renfermaient que des cendres, on trouvera que *soixante-sept* inhumations ont été faites en ce lieu. Mais évidemment, ce chiffre n'en révèle pas le nombre primitif, plusieurs sépultures ayant dû être anéanties, par les bouleversements qu'a nécessairement subis le sol auquel on les avait confiées.

(1) Grès ferrifère, que l'on trouve abondamment au sommet du *Muziekberg*, dans le voisinage.

Soit hasard, soit calcul, le terrain occupé par ces tombeaux offrait exactement la figure d'un triangle rectangle; et, chose étonnante, l'un des côtés de l'angle droit, celui tourné à l'est, était borné vers le milieu par une énorme pierre ferrugineuse (1), plantée verticalement, et parfaitement alignée avec deux tombeaux, aussi en grosses pierres brutes, qui furent trouvés de part et d'autre dans les angles formés par ce côté. Il est certain qu'au-delà de cette ligne, nous ne rencontrâmes plus le moindre vestige d'une sépulture, sinon à des distances très-éloignées.

Quant à l'espace que le triangle embrassait, il était d'environ dix verges (mesure locale), et se développait transversalement sur trois portions du défrichement, celles que dérodaient Antoine Besart, déjà nommé, Liévin Dubus, dit *Vinie*, du hameau *Berg t'en Houte*, dépendant de la commune d'*Escornaix*, et Charles-Louis Van de Wattyne, de la *Cocambre*. La première de ces parties, où reposait le côté du triangle faisant face au nord, fournit vingt-et-un tombeaux; la seconde trente-sept, et la troisième, qui recevait l'un des angles aigus du triangle, neuf seulement.

La position transversale du triangle sur les bandes du défrichement, et la circonstance qu'il se présentait aux travailleurs par son hypothénuse, furent cause que les fouilles nous occupèrent pendant près de huit jours entiers, car elles ne cessèrent d'être productives que le vendredi 22 novembre. Les essoucheurs, avançant sur une même ligne, n'atteignaient le lieu de dépôt que l'un après l'autre, et de telle façon, que les exhumations ne commençaient sur une portion, que lorsqu'elles étaient sur le point de finir sur

(1) Cette pierre était un des plus forts blocs du terrain qui les fournit : elle avait 1^{m},28 de longueur et 0,86 centimètres de largeur. Elle était enterrée de manière à ce que son sommet venait à fleur du sol. Ce fut en la dégageant, que nous trouvâmes, sous le gazon, la médaille d'Antonin le Pieux dont nous parlerons ci-après.

celle qui la précédait. Ainsi, Besart, qui avait abordé le triangle à son angle aigu occidental, le 13 novembre, l'avait déjà dépassé le 16. Le lundi 18, Dubus fit ses premières découvertes; elles prirent fin le 21. Quant à Van de Wattyne, il ne toucha le terrain des sépultures que le 20, et il termina les fouilles le 22, par la découverte d'un tombeau en grosses pierres ferrugineuses, placé à l'angle aigu méridional du triangle (Voir ci-dessous n° 8).

Parmi les soixante-sept sépultures que nous avons explorées dans ces fouilles, il s'en trouvait, ainsi que nous l'avons déjà signalé plus haut, soixante-quatre formées de vases. Ces sépultures se constituaient de groupes, nous pouvons dire, presque généralement composés : d'un plat, assiette, écuelle ou soucoupe; d'une, de deux, de trois et quelquefois de quatre urnes (1); assez souvent d'une petite cruche en terre blanche, rouge ou jaunâtre, et plus rarement d'un petit vase, appelé par les antiquaires vase à onguent et lacrymatoire. Ici, comme au *Maerkelenhout,* comme sur le *champ de Delépeleire,* les sépultures consistant en un seul ou deux vases étaient rares.

Nous avons exposé, dans notre premier article, comment les vases funéraires se trouvaient groupés dans la terre : on peut y voir que leur disposition n'était pas la même pour chaque tombeau. Nous avons encore à faire remarquer ici, que cinq des groupes étaient recouverts d'une pierre plate, et deux autres entièrement entourés de grosses pierres. Un groupe, comme on l'a vu plus haut, offrait cette circonstance, que l'urne seule était entourée de pierres.

Il est à supposer que les groupes de vases, qu'une pierre plate recouvrait, avaient dû être établis dans un vide; car le sol, sur lequel reposait immédiatement la *pierre-*

(1) Nous désignons ainsi, sans distinction de forme, les vases qui renfermaient des cendres ; mais presque généralement c'étaient ici de petites potiches.

couverture, était beaucoup moins compacte qu'aux alentours, indice qui nous annonçait infailliblement la présence de vases. On se figure aisément que la terre, en s'insinuant à la longue par l'infiltration des eaux pluviales, avait dû finir par combler entièrement ces espèces de loges.

Les trois sépultures en grosses pierres ferrugineuses, qui ne renfermaient que des cendres, rappelaient exactement la structure des loges du *Maerkelenhout* (Voir notre premier article). De même que celles-ci, elles étaient formées de quatre pierres plates, d'un assez fort volume, posées en carré autour d'une cinquième pierre, qui servait de fond. Deux de ces sépultures ne se trouvaient qu'à 1^{m},50 de distance l'une de l'autre.

De ce que ces tombeaux étaient également privés de couverture, nous inférons, qu'après avoir déposé dans la loge les cendres et ossements recueillis sur l'*ustrine,* après la combustion du cadavre, on la comblait de terre, qu'ensuite on recouvrait le tout de gazons. Il est à remarquer, en effet, que toutes les sépultures de cette espèce ne portaient à leur sommet que quelques centimètres de terre. Nous renouvellerons ici l'observation que nous avons déjà faite au sujet de ces tombeaux, savoir : qu'ils appartiennent à des personnes d'une condition infime, c'est-à-dire, trop pauvres, pour que leurs parents ou amis pussent consacrer à leurs cendres une simple urne de terre.

Le terrain qui recélait les sépultures n'annonçait leur présence par aucun signe extérieur; il était inégal, raboteux, défoncé en plusieurs endroits, tel enfin, que peut et doit être le sol d'un bois exploité depuis un grand nombre d'années, et surtout d'un bois dont on vient de déraciner tous les arbres. De là résultait probablement, que certains groupes de vases venaient, en quelque sorte, effleurer le niveau du sol, tandis que d'autres étaient enfoncés à plus de deux pieds sous sa surface. Toutefois, la découverte de

la majeure partie des sépultures nous a permis d'apprécier, que la couche de terre, dont étaient primitivement recouverts les groupes cinéraires, ne dépassait guère 0,30 centimètres en épaisseur.

Toutes les sépultures étaient placées de manière à ne laisser entre elles qu'un intervalle de quelques pieds, *un à deux mètres; quelquefois plus, rarement moins*. Lorsqu'une distance plus qu'ordinaire séparait quelques groupes, nous en trouvions aussitôt la cause dans le déracinement de quelque arbre. En effet, en creusant à la place que cet arbre avait occupé, nous ramenions chaque fois des morceaux de vases, restes de sépultures que les bûcherons avaient détruites. Cet espacement plus ou moins régulier des sépultures nous porte à croire, que quelque signe extérieur devait anciennement indiquer l'emplacement de chacune d'elles; sans cela, eut-il été possible de creuser le sol, pour y établir de nouvelles sépultures, sans se méprendre sur la distance, et sans détruire quelquefois les dépôts funéraires déjà confiés à la terre, ce qui certainement eut été un sacrilége, selon la croyance des anciens. On conviendra avec nous, qu'il serait difficile d'admettre le contraire. Ces signes indicateurs étaient sans doute d'une substance corruptible, dont le temps n'a pas transmis jusqu'à nous les vestiges.

Il nous reste à préciser la position du terrain qu'occupaient les sépultures. Il est à 68 mètres sud-ouest du premier des deux gisements signalés en tête de notre article, et à 80 mètres sud-est du chemin de *Renaix* à *Escornaix*, Entre ce chemin et le lieu de dépôt, on remarque un de ces bassins ou puits circulaires, que nous supposons creusés à main d'homme et dont nous nous entretiendrons un jour. Mais une circonstance notable, et sur laquelle nous croyons devoir appeler l'attention, parce qu'elle ne nous semble pas fortuite, c'est que ce petit cimetière se trouve, à très-peu de chose près, sur la même ligne que celui du *Maerkelen-*

hout et *le champ de Delépeleire,* et à une distance presque égale de chacun de ces deux points, distance que nous évaluons approximativement à 1300 mètres. La ligne qui traverserait les trois cimetières, passerait du sud-est au nord-ouest.

On ne doit pas croire qu'il ne se trouvait de sépultures que dans le lieu consacré dont nous venons de déterminer la position; quelques tombeaux furent rencontrés isolément sur d'autres points du défrichement très-éloignés les uns des autres. Nous parlerons de ces sépultures isolées en temps et lieu, ainsi que de quelques objets d'antiquité, tels que poignards, hâches, tessons d'amphores et d'autres vases, portions de meules, etc., que le défrichement de 1839-40 nous a fait également connaître.

Cependant, il est une particularité remarquable, qui trouve naturellement ici sa place, après tout ce que nous venons de rapporter : nous voulons parler de la découverte de l'*ustrinum* de notre petit cimetière. Vis-à-vis de l'angle rectangle du terrain occupé par les sépultures, à une distance de cinq ou six mètres seulement, dans la direction du nord-est, Antoine Besart et celui qui dérodait à sa gauche, Liévin Van de Wattyne, du hameau *Berg t'en Houte,* rencontrèrent et retournèrent un espace circulaire, entièrement composé d'une couche très-épaisse de charbons et de cendres. Cet endroit nous apparaissait d'abord comme étant une de ces aires, si communes au *Bois de Saint-Pierre,* où l'on avait anciennement préparé du charbon de bois; mais un examen attentif nous y fit apercevoir des portions considérables d'os calcinés, et des morceaux de vases semblables à ceux que nous avions découverts. Une fouille, que nous fîmes immédiatement pratiquer sur tout l'espace circonscrit par les charbons et les cendres, mit au jour une grande quantité de ces mêmes têts de vases et portions d'ossements, plusieurs morceaux de fer entièrement consommés par la

rouille, et quelques pierres ferrugineuses. Ces divers indices, joints au voisinage du cimetière, ne nous permirent pas de douter que le lieu que nous venions d'explorer, ne fut l'*ustrinum* de ce cimetière, c'est-à-dire, la place où l'on brûlait les corps. L'espace qu'elle occupait, pouvait avoir de 15 à 18 mètres de circonférence; il se révélait à la vue par une teinte noirâtre, et par son élévation quelque peu sensible au-dessus du niveau du sol environnant. La tranchée nous a fourni les indications suivantes : sur le fond, une couche de terre rougie ou cuite par l'action du feu; au-dessus, un lit de charbons et de cendres de 0,40 à 0,60 centimètres d'épaisseur. Avant le dérodement ce lit était recouvert de 0,10 à 0,15 centimètres de terre.

Cinq médailles impériales romaines ont été recueillies dans le cours de ces fouilles; quatre gisaient presque à la surface du sol, une seule fut trouvée au fond d'un petit vase, avec des parcelles d'os et des cendres (ci-après n° 8). Toutes sont de grand ou de moyen module, mais le métal en est tellement oxidé par le temps, qu'on ne peut bien déterminer les types et les légendes que des deux seules médailles de grand bronze, dont l'une porte l'effigie de l'empereur Antonin le Pieux, l'autre celle de Faustine Jeune (138 à 175 de J. C.). Trois autres médailles, de moyen bronze, furent encore ramassées sur l'emplacement des sépultures, après les premiers hersages et labours; mais l'action du temps en a également détérioré les types au point de les rendre indéchiffrables.

Nous avons dit plus haut que nous avions rapporté des fouilles quatre-vingt-douze vases, soit environ le tiers du nombre total rencontré au lieu de dépôt : toutefois, on ne doit pas s'imaginer que tous ces vases étaient entiers, un tel résultat, en présence des difficultés qu'offrent les fouilles, en raison des causes de destruction que nous avons fait con-

naître ailleurs, serait inouï (1). Disons-le, si aujourd'hui nous avons la satisfaction d'offrir la forme des vases consacrés aux inhumations, dans ces localités, nous le devons surtout à la pensée que nous avons eue de reconstruire une grande partie de ces vases. On saura donc, que lorsqu'un vase d'une forme nouvelle se présentait à nos recherches, et que nous le trouvions brisé, nous en réunissions avec précaution tous les morceaux, et les déposions soigneusement dans des cornets de papier dont nous étions munis à cette fin; nous n'ignorions pas qu'un travail, patient à la vérité, mais bien simple, nous le rendrait dans un état qui, tout au moins, nous permettrait d'en prendre exactement la figure. Il semblera peut-être à certaines personnes que c'est s'exagérer l'importance de ces restes d'antiquité, que de pousser l'attention jusqu'à les faire renaître de leurs débris; pour nous, nous pensons qu'il faut porter dans les explorations archéologiques une exactitude en quelque sorte microscopique, convaincu que nous sommes, que les plus petites choses peuvent avoir de l'intérêt et amener de sérieux résultats. Dans la matière, dans la forme, dans la dimension, dans l'ornementation d'un vase, dans l'inscription qui s'y trouve, dans certaines marques, il y a souvent une époque, une date, une origine, des notions sur l'art ou le culte, sur les rapports de peuplade

(1) Nous avons cru reconnaître dans ces fouilles de novembre, que la principale cause de destruction des vases funéraires devait être attribuée à l'action des racines des arbres et plantes sur ces vases. Le brisement d'un très-grand nombre avait évidemment été occasionné par elles. Ces racines embrassent les vases, s'insinuent dans leur cavité, pénètrent même leur substance, les serrent et finissent, en se dilatant, par les faire éclater.

Cette action lente et destructive des racines remet en mémoire cette pensée sublime de Juvenal, parlant de la fausse gloire :

> . . . . . saxis cinerum custodibus; *ad quæ*
> *Discutienda valent sterilis mala robora ficûs;*
> Quandòquidem data sunt ipsis quoque fata sepulcris.
>
> Sat. X.

à peuplade, de nation à nation. Veut-on une idée des considérations importantes que fait naître l'étude fidèle des détails, qu'on lise, dans l'opuscule de Mr P. Cuypers, *Berigt omtrent oude grafheuvels* (1), les réflexions suivantes, qui lui ont été suggérées par l'observation attentive (2) de certaines petites figures ou marques, sur un grand nombre de vases qu'il a déterrés, et sur plusieurs urnes qu'il a vues au Musée d'antiquités de Leyden, lesquels provenaient de la Silésie et de différentes localités de la Hollande : « *Moeten wy*, dit-il, *deze teekens beschouwen als merken tot eenen zelfden volksstam behoorende, even als de bepaalde, in de huid ingeprikte versiersels bij de oorspronkelijke inwoners van de binnenlanden van America? Maar van waar dan de overeenkomst van die merken, niettegestaande de urnen, waarop zij voorkomen, op vrij verwijderde plaatsen gevonden werden? Waren het merken, waarmede de potten tot een bepaald doel werden bestemd, of die voor bijzondere personen ten gebruike dienden? Hangen zij zamen met de godsdienstige plegtigheden der Germanen? of hebben zij meer bepaald betrekking op de begrafenisplegtigheden?* » On conviendra avec nous, que des matériaux qui peuvent jeter du jour sur des questions d'un si haut intérêt, ne doivent pas être dédaignés, quelle que soit la forme peu caractérisée sous laquelle ils se présentent.

Ces mêmes marques ou figures, dont M. Cuypers a le premier signalé l'existence, avaient également provoqué

(1) Page 14. Cet opuscule, que nous avons déjà cité, n'est pas dans le commerce. Il sort des presses de Mr Is. An. Nyhoff, à Arnhem, 1843.

(2) M. Cuypers avait déjà une première fois consigné ses remarques, dans une petite notice ayant pour titre : *Germaansche begraafplaats te Baarle-Nassau* (p. 6). Cette notice avait été publiée dans le *Geschiedkundig Mengelwerk over Noord-Braband* du Dr C. R. Herman, IIe partie, p. 346-352. M. Cuypers donne le dessin de quelques-unes des figures qu'il a observées, au n° 39 de la planche III de son *Berigt*.

notre attention durant les fouilles de novembre : depuis, nous les avons retrouvées sur presque tous les vases des découvertes postérieures. M. Cuypers pense qu'elles ont été tracées avec intention, à l'aide de l'ongle, dans la pâte encore molle. C'est, en effet, l'opinion que fait naître au premier abord l'examen de ces figures; car toutes, en général, semblent composées d'empreintes d'ongles groupées en tous sens. Mais, comme ces figures n'offrent pas de forme déterminée, on admet difficilement qu'elles soient le travail de l'homme, ou tout au moins, qu'elles ne soient pas dues au hasard, et on cherche ailleurs ce qui a pu leur donner naissance. Ne serait-il pas possible que la pression des racines sur la surface des vases, ramollie par un long séjour dans la terre, ait pu les produire? Ne pourrait-on pas encore y voir le travail d'insectes ou de vermisseaux d'une même espèce? Il est à remarquer que parmi les vases que nous possédons, se trouvent des plats et des assiettes presque entièrement recouverts de ces figures; nous ajouterons même, que nous les avons observées sur des portions de grands vases qui n'étaient pas des vases funéraires, et de plus, sur des tessons dont les surfaces étaient totalement enlevées ou profondément décomposées, ce qui n'autorise guères de supposer, qu'elles y auraient été tracées au moment de la fabrication des vases auxquels ces tessons avaient appartenu. Du reste, ces figures nous semblent incompatibles avec l'art qui se révèle dans la forme et la confection des poteries. Les potiers qui les fabriquaient auraient, sans aucun doute, pu exprimer une pensée d'une façon moins problématique. Quoiqu'il en soit, nous recommandons à l'observation ces marques qu'offrent les poteries; elle seule pourra nous fixer sur leur véritable valeur. C'est pourquoi nous avons cru devoir reproduire quelques-unes des figures les mieux arrêtées, qui se trouvent sur les vases de notre collection. Voir planche XI, sous le numéro 6.

Passons à la description détaillée des objets que les fouilles nous ont procurés. Ce sont :

1° Une petite écuelle ou jatte en terre rouge vernissée. Elle est de la plus belle conservation; cependant, Antoine Besard, qui l'a déterrée, a, en la nettoyant, entièrement enlevé le nom du potier qui y était estampillé sur le fond. Elle a 0,04 centimètres de hauteur, sur 0,104 millimètres de diamètre à l'ouverture. Au centre du petit creux formé par la périphérie du pied, on remarque une croix, qui y a été gravée au moyen d'une pointe (Voyez à la pl. XII, sous la lettre *a*). Nous donnons le dessin de ce vase à la pl. VIII, fig. 1, quoique sa forme se rattache à celle du vase n° 2 de la pl. I. Ce qui nous a engagé à le reproduire, c'est que les vases de cette espèce, assez communs, présentent tous des différences dans leurs dimensions, et par conséquent, des modifications de forme, et que ces modifications peuvent toutes être rapportées à l'un ou à l'autre des deux spécimens esquissés.

Parmi le grand nombre de vases de cette espèce rencontrés dans les fouilles, nous en avons obtenu cinq autres parfaitement dans leur entier. Ce sont : une petite jatte de 0,047 millimètres de hauteur, sur 0,099 de diamètre à l'ouverture; une autre de 0,051 sur 0,089; une troisième de 0,053 sur 0,112; une quatrième de 0,071 sur 0,145, et une cinquième de 0,078 sur 0,143.

Sur le second de ces vases, le vernis est aussi frais, aussi éclatant, que s'il venait de sortir de la fabrique. Dans le creux du pied se trouve la figure *b* de la pl. XII, tracée avec une pointe. Par une exception assez rare, le fond de ce vase ne porte point la marque du potier. Sur le premier et le cinquième, le vernis a entièrement disparu, et naturellement a disparu avec lui la marque de la fabrique. Mais sur le fond des troisième et quatrième vases, qui sont d'une assez belle conservation, on lit très-distinctement sur l'un l'inscription : SACRILLI, et sur l'autre : MERCM.

Sacrilli est le génitif de *Sacrillus* ou *Sacrillius* (*li* pour *lii*). Ce génitif dépend du mot *manu* ou *officina,* dont les initiales accompagnent très-souvent l'inscription, et conséquemment, il signifie que le vase est de la main, de l'officine ou fabrique de *Sacrillus* ou *Sacrillius*. On a trouvé à Bavay des poteries portant la marque *Sacrilius* (1); il se pourrait que ce potier fût le même que notre *Sacrillus* ou *Sacrillius,* dont les produits fournissaient ces contrées.

Mercm serait-il ici pour *Merci* ou *Mercae m.* (*manu*), et indiquerait-il *de la main de Mercus* ou *Merca?* Les fouilles du Châtelet (entre Saint-Dizier et Joinville (France) ont produit des vases avec le nom de *Merca* (2).

Les jattes ou écuelles de l'espèce qui nous occupe, servaient parfois d'*urnes cinéraires;* c'est ce que nous avons vu par celle décrite au n° 2 de notre 1^er^ article, et ce que nous a prouvé la découverte des deux plus grandes des jattes ci-dessus mentionnées (Voir ci-dessous n° 29).

2° Une belle urne-potiche, de même fabrication que celle du n° 1 de notre second article (pl. III, fig. 1) : elle est haute de 0,094 millimètres, et en donne 0,115 dans son plus fort diamètre. Cette petite urne, comme nous l'avons déjà rapporté, était remplie d'os et de cendres jusqu'à la moitié de sa hauteur. — Indépendamment de ce spécimen, les fouilles nous procurèrent trois autres urnes de la même espèce : toutes trois sont mutilées; cependant, nous croyons que l'une d'elles, à laquelle il manque un bon quart, a été déposée en terre dans le même état où nous l'avons retrouvée, car nos recherches pour ramener la pièce manquante ont été infructueuses. Cette urne, de 0,119 millimètres sur 0,145, constituait à elle seule une sépulture. Doit-on y voir le tombeau d'un défunt pauvre? cela paraît assez probable.

(1) Voir De Bast, *Antiquités,* 2^e^ supplément, p. 54.

(2) Voir les bulletins de ces fouilles, par M. Grignon, 1772 et 1774.

Nous avons remarqué sur toutes les potiches de cette espèce de terre, deux petites fossettes jumelles, se trouvant précisément sous le col, au bord du renflement. Un seul spécimen en est privé : c'est celui du n° 1 de la pl. III, susrappelé. Cette marque avait certainement une désignation, mais nous devons laisser à d'autres le soin de l'expliquer. Elle semble avoir été formée, en imprimant deux fois l'extrémité du doigt dans la pâte du vase, après qu'il était façonné sur le tour; chaque fossette a parfaitement conservé l'empreinte de l'ongle (Voyez pour cette marque le n° 2 de la pl. VIII).

Nous devons rapporter à cette variété de poteries une petite potiche qui en offre tous les caractères, sauf qu'elle est d'un ciment graveleux blanc, tandis que toutes les autres sont, comme on sait, d'un ciment graveleux noir. Elle a 0,108 millimètres de hauteur, sur 0,142 de largeur à son plus fort renflement.

Quoique à parois relativement minces, la poterie que nous décrivons, est du nombre de celles qui ont le mieux résisté à l'action destructive du temps; la cassure en est celluleuse, mais la pâte présente néanmoins une très-grande solidité.

3° Une urne de forme très-gracieuse, en terre grise d'une pâte fine : sa hauteur est de 0,140 millimètres; son diamètre, à son ouverture, de $0^m,93$, à sa plus forte saillie, de $0^m,144$. Sur le fond furent trouvés des cendres et des ossements. De Bast, dans ses *Antiquités,* a représenté un vase peu différent du nôtre, qu'il dit avoir été déterré dans les tourbières de Bredene (Flandre occidentale). Voyez pl. IX, fig. 8, et p. 300. Nous n'avons rencontré qu'un seul spécimen de cette forme; comme il fut entièrement détruit dans la fouille, nous avons dû le rétablir pour en prendre les dimensions et la figure. Nous offrons celle-ci à la pl. VIII, fig. 3.

4° Un très-petit vase, d'une terre blanche très-fine; il est couvert, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, d'un enduit

pourpre. Avant d'y appliquer cette couleur, on avait semé extérieurement, dans la pâte, une infinité de petits grains d'une substance crétacée semblable à celle dont il est fabriqué, ce qui le rend très-rude au toucher. Il a en hauteur 0,075 millimètres, et donne un diamètre de 0^m,059 à l'ouverture, et de 0^m,075 à la saillie (Voir pl. VIII, fig. 4). En le vidant, nous y avons trouvé quelques parcelles d'os calcinés.

Nous avons découvert un autre petit vase, offrant les mêmes caractères de fabrication que celui-ci; mais il était en quelque sorte broyé dans la terre; aussi nous a-t-il été impossible d'en reconnaître la forme. La pâte était rouge et la couverte noire.

M. Janssen pense que les vases de cette espèce, dont il reproduit deux spécimens (*Gedenkteekenen,* pl. III, fig. 10, et pl. XVII, fig. 6), étaient des vases à onguent. Il suppose que la surface en a été rendue raboteuse, pour empêcher qu'ils ne glissassent dans la main, devenue onctueuse par l'emploi du baume. Il rapporte que plusieurs petits vases semblables ont été retirés de sépultures romaines, dans diverses localités des bords du Rhin, comme à Santen, à Mayence, etc. De Bast en a également figuré un spécimen (pl. IX, fig. 10), qui provenait de Bredene.

5° Une belle petite urne-potiche, d'une pâte grise très-serrée. On remarque à sa surface les traces d'une couverte gris-perle, semblable à celle du vase n° 2 de la pl. V (n° 18 du 2e article). Elle a 0,09 centimètres de hauteur, sur 0^m,08 dans son plus fort diamètre. C'est la seule petite potiche de cette forme que les fouilles nous aient donnée; nous la représentons donc sous le n° 5 de la pl. VIII. Les vases affectant cette forme, se trouvent assez fréquemment. De Bast en a figuré plusieurs qui la rappellent.

6° Un très-petit vase, en terre grise d'un grain moins serré que celle du vase précédent; il a 0,075 millimètres

de hauteur, sur 0,058 de diamètre à la saillie qu'offre le ventre. Nous n'y avons pas aperçu la moindre trace de cendres ni d'ossements (Voyez quant à sa forme la pl. VIII, n° 6). Ce petit vase rentre dans la catégorie des vases à onguent. Plusieurs antiquaires appellent aussi ces tres-petits vases *lacrymatoires,* dans la supposition qu'ils servaient à recevoir les larmes des parents et des amis des défunts.

7° Plusieurs très-petites urnes, en terre grise très-fine, de forme globuleuse, semblables sous tous les rapports à celles figurées sous les n^os^ 2, 3, 4 et 5 de la pl. III, que nous avons aussi désignées sous le nom de *potiches* (Voir notre second article, n° 2). Les petits vases de cette espèce étaient ici en très-grande quantité : nous nous croyons peu éloigné de la vérité, en évaluant leur nombre au tiers du nombre total des vases rencontrés dans les sépultures. Nous avons vu des tombeaux, où il s'est trouvé jusqu'à quatre de ces petites potiches, réunies aux vases funéraires qui faisaient l'accompagnement ordinaire de l'urne. On serait assez porté à croire, que le nombre des urnes était proportionné au rang ou à la fortune du défunt, et que les sépultures, où il s'en est trouvé le plus, témoignaient que ceux dont elles consacraient les cendres, avaient appartenu à la classe la plus aisée, ou tenaient une position sociale importante.

Nos petits vases-boules ou *potiches-boules* (1) (qu'on nous passe la denomination) étaient de véritables *cinéraires*. Nous en avons toujours retiré des cendres et des parcelles d'os, et nous pouvons affirmer n'avoir jamais rencontré un seul spé-

(1) Les ouvriers-dérodeurs et les paysans, présents aux fouilles, appelaient ces petites potiches *kanon-ballen*, et plusieurs d'entre eux croyaient que c'étaient effectivement des *boulets de canon*. Mais nous devons dire qu'il leur était défendu de toucher à celles que nous avions exhumées, et que ces vases, enveloppés d'une couche de terre qui empêchait de distinguer le pied et le rebord de l'ouverture, offraient réellement l'apparence de boulets de fer encroûtés de rouille. De cette

cimen qui n'en contint pas. Nous les trouvions très-souvent brisés dans la terre, et s'il arrivait qu'il en fût d'entiers, ils échappaient rarement au fer de la pioche ou de la pelle : il suffisait de les toucher de ces outils, ou de comprimer un peu le terrain, pour les faire éclater. Cela se concevra, si l'on considère que leurs parois ont tout au plus deux millimètres d'épaisseur. Aussi la plupart de ceux que nous possédons sont-ils mutilés. Un d'entre eux offre ceci de curieux, qu'étant coupé sur le côté, il nous montre les ossements qu'il contient, et nous permet ainsi de déterminer la place qu'ils occupaient ordinairement dans l'urne. Nous conservons ce spécimen, tel qu'il a été exhumé, avec terre et racines, et nous avons essayé de le reproduire à la pl. VIII, fig. 7.

Quelques rares échantillons de ces *urnes-boules* n'étaient pas de terre grise, mais d'une pâte brune, approchant de la couleur du chocolat. Nous en avons trois dans notre collection.

Nous rangerons, dans la catégorie d'urnes globuleuses, une belle petite potiche, qui n'en diffère, que parce qu'elle est revêtue d'un enduit noir et que sa pâte est rouge. L'ornementation offre absolument le même aspect, quoique les hachures soient ici remplacées par des rangées horizontales de petites coches, ressemblant à des virgules.

8° Trois petites urnes-potiches, qui se rapprochent beaucoup, pour la forme et les dimensions, de celles que nous venons de décrire. L'absence de toute ornementation et l'épaisseur plus considérable de leurs parois, nous ont seuls

désignation de *kanon-hallen*, est venu le bruit, aujourd'hui très-accrédité dans les hameaux avoisinant le *Bois de Saint-Pierre*, que *nous avons déterré une quantité énorme de boulets de canon*. Naturellement, le campagnard ne se borne pas à rapporter simplement cette circonstance, il l'accompagne de force commentaires. Voilà cependant de la matière à *tradition;* qu'on juge quel en est souvent le point de départ! Et il arrive que là-dessus on argumente à perdre haleine.

engagé à les mentionner séparément. Nous avons trouvé un assez bon nombre de petites urnes de cette fabrication; les échantillons que nous citons sont les seuls sortis presque intacts des fouilles. Parmi celles qui furent brisées dans les travaux, ou qui gisaient brisées dans la terre, il en était deux, renfermant, l'une une médaille de moyen bronze, entièrement décomposée et indéchiffrable, l'autre, la fibule du n° 53 ci-dessous. La première constituait, avec un des vases du n° 31 et une petite cruche de terre jaunâtre, le groupe contenu dans une des loges en pierres brutes; la seconde formait une sépulture avec le petit vase n° 33.

9° Deux urnes-potiches mutilées, en terre grise très-fine. La couverte de l'une est d'un beau gris-perle, celle de l'autre d'un gris plus foncé. On remarque, sur le ventre de cette dernière, une petite croix, profondément creusée au moyen d'un poinçon (Voyez pl. XII, lettre *c*). Toutes deux contenaient des cendres et des parcelles d'ossements; elles ressemblent, pour la forme et les dimensions, à celle dessinée à la pl. I, n° 1.

10° Une urne-potiche en terre grise d'un grain très-dur; aussi est-elle parfaitement conservée. La couverte, d'un gris noirâtre, s'enlève facilement aujourd'hui, en l'humectant du bout du doigt. Il en est de même de beaucoup d'autres enduits qui couvrent les différentes espèces de vases que nous avons déterrées. La poterie rouge sigillée est certainement celle dont le vernis est le plus solide; on pourrait peut-être placer sur la même ligne celui de la poterie noire du n° 23. Les couvertes de ces deux espèces ont le mieux resisté à l'action délétère du temps, tellement qu'aujourd'hui elles offrent encore une forte adhérence.

Notre urne, d'une exécution parfaite, est la plus grande de toutes celles de cette forme qui se soient trouvées au lieu de sépulture; elle a 0,14 centimètres de hauteur, et 0,147 millimètres en diamètre dans son plus fort renfle-

ment (Voyez pour sa forme le n° 1 de la pl. I). Elle contenait des cendres et des fragments d'os calcinés, et était recouverte d'une des jattes en terre grise décrites au n° 26; à côté se trouvaient placées : une assiette de terre brune, une cruche de terre blanche, et une petite urne-boule.

11° Une petite urne-potiche en terre rouge vernissée, dont la conservation laisse peu à désirer. Elle est remarquable par son ornementation, bien que le style en soit peu correct. Une bande horizontale, composée de petites moulures, partage la surface externe du vase en deux parties à peu près égales : la partie supérieure est unie; mais la partie inférieure offre, sous une frise ornée d'un rang d'oves séparés les uns des autres par un cordon pendant et terminé d'un gland, deux gladiateurs combattants, lesquels sont reproduits sur un point du vase diamétralement opposé. Les intervalles qui séparent les deux dessins, sont remplis par des lignes de perles, d'abord verticales, puis obliquant parallèlement avec les côtés d'une pyramide formée de feuilles de lierre imbriquées. Cette pyramide de feuilles alterne avec la scène des gladiateurs. L'un de ces combattants porte un casque, et ses jambes semblent couvertes d'une chaussure; sa main gauche est armée d'une épée, sa droite tient un bouclier : c'est un *secutor* (1). L'autre a la tête nue, mais les jambes également chaussées; il présente, à l'épaule gauche, quelque chose qu'on ne distingue pas bien : il est armé du trident ou lance à trois pointes, qu'on appelait *tridens* ou *fuscina :* c'est le gladiateur *retiarius* (2). On appareillait souvent pour le combat ces deux sortes de

(1) Voir A. Adam, *Antiquités romaines,* tom. II, p. 117, édition de Paris, 1826.

(2) Le même, à la même page. Peut-être l'objet indéterminé qui charge l'épaule du gladiateur, n'est-il autre que le filet, *rète* (d'où vient la désignation de *retiarius*), dont celui-ci se servait pour enlacer son adversaire.

gladiateurs. Les deux combattants ont une ceinture qui leur couvre le bas-ventre et les parties naturelles; sous leurs pieds est un filet de perles; entre la frise et le sommet de leur tête passe un filet cordelé. Trois petites rosaces remplissent la distance qui se trouve entre la tête des deux gladiateurs; toutefois, dans l'un des groupes, une des rosaces est placée derrière la tête du *secutor*. Tel est le système de décoration de ce curieux petit cinéraire, dont nous avons essayé de donner une idée par le dessin n° 8 de la pl. VIII.

Il est assez singulier que ce vase ne porte pas le nom du potier qui l'a fabriqué (1). Ses dimensions donnent 0,087 millimètres en hauteur, et un diamètre de 0m,094 au plus fort de son renflement. Il fut trouvé sur un plat de terre brune, entre deux petites potiches-boules de terre grise, et formait avec ces trois vases un groupe funéraire. Sur le plat, près des trois urnes, gisait une petite figure d'oiseau en terre blanche, dont nous parlerons plus tard.

12° Trois urnes mutilées, exactement semblables, pour la forme, à celle décrite au n° 4 de notre 2e article, et figurée à la pl. III, fig. 7; elles sont, de même que celle-ci, fabriquées d'une terre grise très-fine, et revêtues d'une couverte de couleur bronzée (brun verdâtre). Nos fouilles nous offrirent un assez bon nombre d'urnes de cette espèce; mais nous n'en trouvâmes pas une seule entière. Il faut attribuer la destruction de ces vases à la faible épaisseur de leurs parois, qui sont proportionellement d'une délicatesse extrême, de manière qu'elles ont dû céder à la moindre compression du sol. Quelques rares échantillons avaient, au lieu d'un enduit brun, une belle couverte gris-perle. Ces vases, que nous désignons par le nom d'*urnes,* parce qu'ils renfer-

(1) En parlant la première fois des vases de terre rouge vernissée, nous avons écrit, par inadvertance, que le nom de la fabrique ou de l'ouvrier y était *toujours* estampillé : c'est *communément* ou *presque toujours* que nous voulions dire.

maient toujours des cendres, sont la plus grande des espèces de poteries que nous ayons découvertes dans les sépultures gallo-romaines. Le spécimen de la pl. III surpasse en dimension tous ceux de la trouvaille de novembre : il n'y eut que le vase déterré à côté de lui, qui fût de proportions plus fortes (Voir le n° 4 de notre 2e article).

13° Quelques petites cruches à une anse. Toutes varient plus ou moins de dimension, et partant, de forme; cependant, on pourrait en rapporter la figure à celle esquissée au n° 5 de la pl. V. La plupart sont d'une terre sablonneuse, légère, pour ainsi dire, demi-cuite. Nous en possédons de rouges, de blanches et de jaunâtres; ces dernières sont les moins consistantes. Nous reproduisons dans nos planches les trois spécimens qui s'écartent le plus du dessin de la pl. V. Le n° 5 de la pl. VIII est en terre rouge d'une pâte assez serrée; il a 0,223 millimètres de hauteur, sur 0m,153 dans son plus fort diamètre; c'est la plus grande des petites cruches découvertes, et selon nous, la plus gracieuse de forme. Le n° 10 de la même planche est de terre jaunâtre très-poreuse; il se distingue par sa forme peu correcte. Le n° 11, d'une fine terre blanche, est la plus petite de toutes les cruches que nous ayons trouvées; elle a 0,127 sur 0,102 millimètres.

Ces petites cruches ne contenaient jamais que de la terre tout-à-fait semblable à celle qui les entourait. Nous pensons qu'elles étaient destinées à renfermer du lait, du vin, de l'huile, ou tout autre liquide que l'on offrait aux morts. On a vu ailleurs que nous avions cru reconnaître, au fond de quelques-uns de ces vases, les traces d'une substance colorante qui y aurait été contenue. — Jusqu'à présent, nous n'avons fait la rencontre d'aucune sépulture où il se soit trouvé plus d'une seule petite cruche. — Cette variété de poterie est celle dont l'exhumation présente le plus de difficultés, non seulement parce qu'elle est d'une consistance très-ten-

dre, mais encore parce qu'elle présente une forme plus compliquée. Nous n'avons pas réussi à retirer, parfaitement intact, un seul du nombre assez restreint d'échantillons que nous rencontrâmes conservés en entier.

Nous conservons des restes d'une de ces petites cruches, en terre rouge, mais d'une pâte infiniment plus fine que celle dont elles sont généralement fabriquées : elle fut trouvée dans une des premières sépultures explorées; malheureusement un coup de pioche la mit en une si grande quantité de morceaux, que nous jugeâmes ne pas pouvoir la reconstruire. Elle offrait ceci de particulier, que le ventre, un peu au-dessus du plus fort de son renflement, était muni d'une petite tétine ou biberon, ayant 0,012 millimètres de saillie. Ce biberon, arrondi à son sommet, avait une ouverture si étroite, qu'elle aurait à peine permis l'introduction d'une aiguille à tricoter. — On pense que les petits vases de cette espèce ont servi à l'allaitement des enfants, et qu'ils ont suivi dans le tombeau le jeune nourrisson, à l'usage duquel ils étaient consacrés (1). Le col de notre spécimen était orné de plusieurs filets horizontaux, figurant de petites moulures, qui devaient être d'un assez bon effet.

Nous avons vu à la bibliothèque publique de la ville de Tournay plusieurs petites cruches en terre rouge, ayant, si l'on veut, de l'analogie avec celles que nous venons de faire connaître; mais elles sont toutes à deux anses, et diffèrent essentiellement des nôtres par la conformation du gorgeon. Ces vases proviennent des fouilles de l'aqueduc de la Grande Place de Tournay, opérées en 1821 (2).

(1) Voir De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, IIe partie, page 255.

(2) Voir la Notice de Me B. Renard, architecte de la ville de Tournay, sur les antiquités gauloises et romaines trouvées dans les fouilles de l'aqueduc de la Grande Place de Tournay, en mai et juin 1821.

Ces restes précieux, ces monuments d'un intérêt si direct pour la

14° Trois très-petits vases mutilés, de cette terre brune, à parois épaisses, à cassure celluleuse, que nous avons dit, dans notre précédent article, être d'une consistance si faible. Ils se rattachent, par la forme, aux vases n° 1 de la pl. IV, n° 1 de la pl. V, et à celui décrit ci-dessus au n° 6, et figuré sous le n° 6 de la pl. VIII. Nous donnons encore ici le dessin des deux spécimens qui ont été le moins maltraités. L'un a conservé en hauteur 0,040 millimètres, et

ville de Tournay, pourquoi les a-t-on relégués, entassés pêle-mêle, au fond de ces espèces de cages, où l'œil parvient à peine à en saisir la forme? Pourquoi trouve-t-on confondues avec eux ces quelques grossières et insignifiantes faïences du siècle dernier? Nous devons le déclarer, ce que nous avons vu ne répond nullement au noble vœu émis par M. Renard, en 1823. « Aujourd'hui que l'administration communale, dit-il, obéissant à l'impulsion de son patriotisme, préside à l'exploration des matériaux que nos annales réclament, nous pouvons nous arrêter à l'espérance de voir, chaque jour, s'accroître l'intéressante collection formée dans le local de la bibliothèque de la ville. » Ce qui avait été commencé avec tant de soin, avec un classement si judicieux, comme l'indique la notice, a été, nous ne dirons pas négligé, mais condamné à l'oubli. Il appartient à M. Barthélemy Dumortier, conseiller communal et membre de la chambre des représentants, qui a doté sa ville natale de tant d'utiles institutions, de se créer un titre de plus à sa reconnaissance et à celle du monde savant, en consacrant un petit temple au dépôt et à la conservation de ces curieuses et inappréciables *archives de pierre, de terre cuite et de bronze:* le legs Fauquez lui en offre en ce moment une bien heureuse occasion. Qu'il fasse un appel à ses concitoyens; qu'il leur recommande l'import de tout objet d'antiquité découvert dans la ville, et la collection acquerra, nous en sommes sûr, un rapide accroissement. En effet, il nous est impossible de croire qu'on puisse fouiller le sol de l'antique cité belgo-romaine, sans qu'il n'en résulte la découverte de quelque reste des siècles passés. D'ailleurs, si nous sommes bien informé, depuis les travaux de l'aqueduc, des trouvailles bien importantes ont été faites.

Tournay possède des richesses scientifiques, dont bien peu de villes du même ordre ont le bonheur de jouir. Il lui suffirait de quelque bon vouloir, pour y ajouter, en peu d'années, un Musée d'antiquités nationales, qui n'aurait peut-être pas son rival dans le pays, et où tous ceux qui s'occuperaient d'histoire ou d'art, trouveraient de précieux enseignements.

il a un diamètre, à la plus forte saillie, de 0^{m},061 (Voir pl. VIII, fig. 12); l'autre a encore 0^{m},068 millimètres, sur 0^{m},077 à la saillie; il est orné de lignes horizontales et perpendiculaires (Voir pl. VIII, fig. 13). Les petits vases de cette espèce furent trouvés dans un certain nombre de sépultures; mais il n'y en avait jamais qu'un seul dans chaque groupe. Tous diffèrent plus ou moins de forme; cependant, on peut facilement les rapporter à un type commun. Quoique certains spécimens nous aient offert des parcelles d'os, nous ne pensons pas que ce furent proprement des *cinéraires,* mais bien de ces vases accessoires, dont on accompagnait l'*urne* ou les *urnes,* et qui avaient une destination spéciale. Il est à penser qu'ils doivent être classés dans la catégorie de vases, que l'on nomme *lacrymatoires* et *vases à onguent* ou *à parfums.*

15° Les restes de deux petits vases, en terre brune d'un grain extrêmement fin, et d'une délicatesse d'exécution remarquable. Leurs parois ont à peine un millimètre d'épaisseur; cependant ils sont d'une consistance de pâte qu'on ne leur supposerait certainement pas. Leur couverte est un vernis bistré très-uni, qui dut être autrefois d'un beau brillant. Quant à leur forme, pour autant que nous avons pu en juger par les morceaux qui nous restent, elle devait ressembler à celle du vase ci-dessus décrit au n° 4. Ces deux petits vases reposaient, avec une urne-potiche, sur le fond d'une assiette rouge et jaune (pl. III, fig. 6, et n° 3 du second article; aussi ci-dessous, n° 16), et constituaient ainsi une sépulture. Comme ce groupe ne reposait qu'à une très-faible profondeur sous la surface du sol, nous en trouvâmes tous les vases brisés, et leurs restes, pour ainsi dire, entremêlés, ne nous permirent pas d'établir avec certitude, si les deux spécimens qui nous occupent, contenaient des cendres ou ossements calcinés.

16° Une assiette de couleur rouge et jaune et d'une pâte

noire, exactement semblable à celle de la pl. III, n° 6, mais de proportions plus fortes, ayant 0m,047 de profondeur, sur 0m,228 de diamètre sur le bord. Plusieurs assiettes pareilles furent rencontrées dans les sépultures de novembre; toutefois, c'est avec la plus grande peine que nous sommes parvenu à en obtenir un échantillon, encore n'est-il pas dans son entier. Nous avons déjà dit combien la pâte de ces vases est tendre, et combien ils se rompent facilement. Ces assiettes avaient, dans les groupes, la même destination que les vases ci-dessous n° 19. Quand un de ceux-ci ne se trouvait pas au nombre des vases d'une sépulture, il était presque toujours remplacé par une assiette de l'espèce dont il est question. Nous avons remarqué, à l'égard de ces assiettes, qu'elles gisaient toutes dans les tombeaux contigus du centre du petit cimetière.

17° Deux groupes nous offrirent une assiette ou plat d'une autre espèce, dont nous avons réussi à exhumer presque sauf un échantillon. La pâte en est jaunâtre et d'un grain très-dur. Un enduit rouge-brun, ayant aujourd'hui peu de consistance, le recouvre à la surface supérieure; l'inférieure est d'une teinte jaunâtre. Nous représentons notre spécimen à la pl. VIII, sous le n° 14. Il a 0m,037 de profondeur, sur 0m,194 de diamètre sur le bord.

18° Une autre variété d'assiettes ou petits plats fut trouvée dans un certain nombre de sépultures. Nous en avons déjà dit quelque chose à la note du n° 6 de notre précédent article. Ces assiettes sont en terre grise, de la même pâte que les urnes décrites au n° 12 ci-dessus, et, de même que celles-ci, elles sont revêtues d'une couleur bronzée peu consistante. Ce qui les caractérise, est le travail de leur rebord, qui est couvert, supérieurement, d'un vernis noir très-solide et aujourd'hui encore très-brillant. Le spécimen que nous tenons, et qui est mutilé, a en hauteur 0,05 centimètres, et un diamètre, à l'orifice, y compris la double largeur du re-

bord, de 0,195 millimètres. Le rebord est large de 0,011 millimètres (Voyez, pour sa forme, pl. VIII, fig. 15).

19° Un bon nombre de plats, assiettes, et tasses, de l'espèce que nous avons déjà fait connaître au n° 11 de notre second article. Le plus grand de tous ces vases, un plat d'une belle pâte grise, a 0,053 millimètres de profondeur, sur 0^{m},254 de diamètre à l'ouverture; le plus petit, une petite tasse ou *soucoupe* de la même terre grise, a 0,024 millimètres de hauteur, et un diamètre de 0^{m},135 (Voyez le dessin n° 16 de la pl. VIII, où nous avons essayé de figurer ces deux spécimens, l'un de profil, l'autre vu par dessous). Cette variété de poterie est rarement ornée; la seule décoration que nous y ayons jamais remarquée, et seulement sur un très-petit nombre d'échantillons, est, au pourtour de la petite élévation qui occupe le centre de ces vases, une série de petites coches, de forme sémi-lunaire, enchâssées dans un même sens. — Nous avons examiné avec une nouvelle attention les échantillons et les divers tessons de cette espèce de poterie que nous avons rapportés des fouilles, pour nous assurer, s'il n'y avait aucune possibilité de déchiffrer quelqu'un des noms de potiers qui y sont estampillés : nous n'avons pas obtenu des résultats bien satisfaisants; néanmoins, nous les ferons connaître. Sur un fragment d'une *assiette,* nous avons cru distinguer la marque IVIIV, ou, en la retournant, ΛIIΛI (faut-il lire *Julius* ou *Amai?*), et sur le fond d'une petite *soucoupe,* nous avons vu, mais non trop clairement, la terminaison ...DATVS du nom d'un potier.

Les *plats* et les *assiettes* de l'espèce de poterie dont nous nous occupons, ou les vases qui les remplaçaient, formaient ordinairement la base des groupes funéraires; les autres vases : urnes, cruches, lacrymatoires ou vases à onguent, etc., étaient placés sur eux ou alentour. Quant aux *tasses,* nous les trouvâmes en moins grande quantité, et généralement

elles recouvraient une urne. Ce fut presque toujours sur le plat, ou l'assiette, servant de base à la sépulture, que nous recueillîmes les objets d'ornement, comme fibules, bracelets, anneaux, grains de colliers, etc. Il nous a semblé quelquefois que ces petits objets étaient déposés sous la base ou autour de la base; mais on s'explique fort bien qu'ils aient pu s'en échapper, lorsque le vase qui la constituait étant brisé, nous en dégagions les divers morceaux. Nous avons dit ailleurs que les vases dont s'agit, étaient invariablement ou de terre grise ou de terre brunâtre; cependant, ces fouilles nous ont procuré un spécimen fabriqué d'une terre différente de couleur : c'est une petite *soucoupe* d'un brun très-foncé, ayant à-peu-près la nuance du chocolat; elle est d'une bonne exécution, et la pâte est d'un grain très-fin. Nous l'avons malheureusement brisée dans la fouille. Elle recouvrait une urne de la forme décrite au n° 12 ci-dessus.

Outre les variétés de plats et assiettes que nous venons d'énumérer, il s'en trouvait ici d'une façon encore toute spéciale, à en juger d'après les morceaux retirés d'un trou, où l'on avait déraciné un arbre. Le vase, auquel ces morceaux avaient appartenu, devait affecter la forme figurée par le trait n° 1 de la planche IX, et offrir une grande dimension. Il était d'une pâte grise quelque peu sablonneuse.

20° Une petite urne-potiche de terre blanche, ayant une couverte jaune-rougeâtre nuancée de noir : elle est haute de 0,083 millimètres, et donne pour diamètre au plus fort de son renflement 0,09 centimètres. Elle ressemble beaucoup, pour la forme, à la petite potiche gris-perle figurée à la pl. V, fig. 2. Comme d'ordinaire, cette potiche contenait des cendres et des parcelles d'os calcinés.

21° Une portion assez notable d'un très-petit vase en terre grise, exactement semblable, de forme et de fabrication, à

celui dont nous avons figuré le débris au n° 5 de la pl. I. Les deux fragments que nous tenons, sont les seuls échantillons de cette espèce de poterie recueillis dans nos fouilles; celui-ci n'a, comme le spécimen rapporté du *Maerkelenhout,* que 0,07 centimètres à la base, et il est brisé environ à la même hauteur. Il contenait quelques parcelles d'os. Nous présumons qu'il a été déposé dans la terre tel que nous l'en avons retiré, car nous n'avons pas retrouvé les morceaux manquants à la place qu'ils auraient dû occuper; du reste, la cassure était évidemment ancienne. Ce vase, ou plutôt cette portion de vase, constituait une sépulture avec

22° Un autre petit vase, que le temps a fort dégradé. Celui-ci est aussi de terre grise, mais d'une pâte plus fine, et offre pour ornement quelques moulures ou filets formés au tour : il a en hauteur 0,085 millimètres, et 0^{m},073 dans son plus fort diamètre. Nous en donnons un dessin pl. VIII, fig. 17. Sa forme rappelle exactement celle des vases n^{os} 9 et 10 de la pl. III des *Gedenkteekenen* de M. Janssen, mais plus particulièrement celle du n° 9, comme on peut le voir par la confrontation. M. Janssen donne le nom de *vases à onguent* (*zalfpotjes*) aux spécimens que nous venons de citer. Le nôtre renfermait, ainsi que le vase dont il était accompagné, quelques faibles parcelles d'ossements calcinés. Les deux petits cinéraires décrits ici, formaient un des groupes qu'une pierre plate recouvrait; on peut croire que cette sépulture appartenait à un défunt pauvre.

23° Une écuelle d'une pâte grise ou plutôt blanchâtre, couverte d'un beau vernis noir, couleur d'ébène; unie, sans aucune moulure, elle n'en est pas moins d'une exécution très-remarquable. Selon nous, cette jatte est, avec les petits vases du n° 15, ce que nous avons trouvé de plus parfait en fait d'œuvre de tour. Elle présente d'assez fortes dimensions, ayant en hauteur 0,080 millimètres, et un diamètre à l'ouverture, y compris le rebord, de 0,175 milli-

1
2
5
6
3
4
13
7
8
11
10
18
14
17
15
19
21
12
9
20
16
22

mètres. Les parois sont d'une délicatesse extrême; elles n'excèdent pas deux millimètres en épaisseur (Voyez, pour sa forme, la pl. VIII, fig. 18). Ce vase gisait brisé dans la terre quand nous en avons fait la découverte; nous en avons soigneusement recueilli tous les morceaux, et les avons raccordés. Nous ne rencontrâmes, dans nos fouilles, qu'un second échantillon de cette belle espèce de poterie : il était également brisé, mais divisé en une infinité de petits fragments.

Nous classons ici une écuelle de terre rouge non-vernissée, qui offre absolument la forme de ces vases de couleur noire. La pâte est d'un grain passablement fin et très-dur; elle a 0,083 millimètres de profondeur, sur $0^{m},144$ de diamètre à l'ouverture, y compris le rebord. — Ces écuelles tenaient lieu d'urnes; les trois ici mentionnées, les seules que nous ayons découvertes, contenaient des parcelles d'ossements en assez grande quantité.

24° Une écuelle ou grande jatte de terre grise, d'une nuance noirâtre. La pâte est grossière, peu consistante, à cassure celluleuse; elle offre beaucoup d'analogie avec la poterie brune si souvent citée. La surface intérieure est couverte d'un vernis noir assez brillant, qui se delaie aujourd'hui en l'humectant avec le bout du doigt. Ce vernis n'existe plus sur le fond du vase; c'est comme s'il y avait été usé par un long usage, ou décomposé par le liquide ou la substance avec lequel il se serait trouvé en contact dans la sépulture. Cette écuelle a 0,074 millimètres de hauteur, et un diamètre de 0,192 millimètres à l'ouverture; les parois ont 0,008 millimètres d'épaisseur. Une large bande ou moulure se développe extérieurement sous le bord, qui est replié en dedans (Voyez pl. VIII, fig. 19). Ce vase est, de toutes les variétés de poterie exhumées dans les sépultures gallo-romaines, celle qui nous a semblé la plus grossièrement fabriquée : dans le groupe où il gisait, il tenait lieu du plat ou de l'assiette n° 19, dont on connaît la fonction.

25° Trois bouteilles, à col étroit et allongé. Deux sont de terre grise d'un grain très-fin; la troisième est d'une pâte blanche également très-serrée. L'une des deux premières a 0,175 millimètres de hauteur, sur 0^{m},147 de diamètre à son plus fort renflement; nous la figurons sous le n° 2 de la pl. IX. La seconde, beaucoup plus petite, a 0,115 millimètres de hauteur, sur 0^{m},105 au plus fort de son renflement; nous n'en donnons pas le dessin, parce que sa différence de forme avec la précédente est trop peu marquante. La troisième a 0,172 millimètres de hauteur, sur 0^{m},128 au plus fort diamètre de son ventre; nous la dessinons en regard de la première, dont elle diffère considérablement, comme on peut le voir à la pl. IX, n° 3. Nous tenons encore une quatrième bouteille, de terre jaunâtre, mais le gorgeon en a été enlevé dans la fouille : son diamètre est de 0,136 millimètres. Ces quatre spécimens sont les seuls dont nous ayons fait la rencontre.

Les bouteilles décrites ici, remplaçaient, dans les groupes où nous les recueillîmes, les petites cruches du n° 13, dont elles ne se distinguent, en quelque sorte, que par l'absence de l'anse; elles faisaient, pensons-nous, même office, car nous n'en avons jamais retiré que de la terre, et une infinité de petites racines qui s'y étaient introduites, et qui en tapissaient les parois intérieures comme d'un réseau, tissu, formé, du reste, indistinctement dans tous les vases par la nature.

26° Trois coupes, en terre grise d'un grain très-fin, qui furent anciennement couvertes d'un enduit bronzé assez brillant (Voir n^{os} 12 et 18 ci-haut). Elles présentent, à leur surface externe, un *natté* semblable à celui qui orne quelques potiches boules de l'espèce n° 7, et qui devait être d'un gracieux effet; leur forme est très-élégante, quoique simple. La plus grande a 0,065 millimètres de profondeur, et 0,150 millimètres de diamètre à l'ouverture; elle était posée sur l'orifice de l'urne décrite au n° 10. La plus petite

a 0,048 millimètres de hauteur, sur un diamètre de 0m,104 à l'ouverture (Voyez le dessin de l'une de ces coupes, à la pl. IX, n° 4). Les fouilles ne nous offrirent que cinq vases de cette espèce; deux étaient brisés. M. De Caumont, dans son *Cours d'Antiquités monumentales* (1), a figuré, à la pl. XXIV de l'Atlas, n° 2, une coupe de terre rouge sigillée, qui rappelle, pour ainsi dire, le profil des nôtres.

27° Un très-petit vase de terre grise, d'une pâte semblable à celle des vases précédents. Il est de l'espèce appelée *vases à onguent* et *lacrymatoires;* cependant, nous en avons retiré deux petites parcelles d'ossements. Il a 0,096 millimètres en hauteur, un diamètre, à la base de 0m,023, et au bourrelet qui la surmonte, de 0,061 millimètres (Voyez sa figure pl. VIII, n° 20).

28° Une assiette de terre rouge sigillée, d'une parfaite conservation : elle est haute, y compris le pied, de 0,047 millimètres, et a un diamètre sur le rebord de 0,183 millimètres. Le vernis étant usé sur la petite protubérance du centre, le nom du potier a disparu avec lui. Pour sa forme, voyez la pl. IX, fig. 5. Nous conservons deux autres assiettes semblables : l'une d'elles est de dimensions un peu moindres; sur l'une comme sur l'autre, le vernis est entièrement décomposé. Voyez aussi dans Janssen, *Gedenkteekenen,*

(1) Ce curieux et intéressant ouvrage, qui n'a été écrit qu'après de longues et profondes recherches, renferme les notions les plus multipliées et les plus précises, sur tout ce qui touche aux antiquités de nos contrées. Il devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui font une étude de ces antiquités, de tous ceux qui s'occupent d'histoire ou d'art! Combien ses instructions ne nous ont-elles pas été utiles! avec quel plaisir n'avons-nous pas maintes fois constaté des résultats indiqués. Aussi nous serait-il impossible de produire les matériaux que nous avons assemblés, sans invoquer à tout instant son docte témoignage. Quiconque s'est quelque peu occupé d'explorations archéologiques, reconnaîtra, au premier aperçu de ce livre, qu'il est le fruit d'une savante et consciencieuse expérience.

pl. XII, fig. 10, une assiette de même forme et matière, exhumée dans le champ de Born, près de Kalkar.

29° Une assiette, ou plutôt une soucoupe, de terre sigillée, d'une forme très-gracieuse. Les deux dernières lettres : .....MA (*manu*) de la marque de la fabrique, sont les seules que le temps ait respectées. Partout ailleurs qu'au centre, le vernis est intact et du plus beau brillant; elle a en hauteur 0,036 millimètres, y compris le pied, et un diamètre sur le bord de 0,169 millimètres (Voir pl. IX, fig. 6).

Nous tenons une autre soucoupe tout-à-fait semblable, qui n'a pas conservé la moindre trace du nom du potier. Ces deux vases ont été retirés de deux sépultures distinctes, éloignées l'une de l'autre d'environ 1^{m},50, et construites uniformément de trois vases semblables, savoir : d'une assiette n° 28 ci-dessus, d'une grande jatte n° 1, et d'une des soucoupes dont il est question. La jatte tenait lieu d'urne, contenant seule des parcelles d'ossements et des cendres; elle reposait sur l'assiette, et était recouverte de la soucoupe, de la manière que nous le figurons au trait, à la pl. IX, n° 7 (1).

30° Un petit vase de *terra sigillata,* que nous supposons avoir été une salière. Le vernis en a presque totalement disparu, de manière, au moins, à ne pas laisser de trace du nom de la fabrique. Il est haut de 0,042 millimètres, et présente un diamètre de 0,091 millimètres à l'ouverture (Voyez pl. VIII, fig. 21). Nous n'avons trouvé qu'un seul vase de cette forme. Un vase à-peu-près semblable est rapporté par De Bast, à la pl. VII, fig. 8 de son recueil : il a été déterré à *Picters-capelle* (Flandre occidentale).

(1) Nous avons avancé dans notre premier article, qu'*il n'y avait pas ici une seule sépulture où l'on ne trouvât au moins un seul vase-potiche.* Pour parler plus exactement, nous aurions dû dire *presque pas une seule sépulture.* Comme on a dû le voir, il y avait quelques rares exceptions. Nous les avons soigneusement indiquées.

31° Six petits vases de *terra sigillata,* plus ou moins endommagés par le temps et lors des fouilles qui nous les ont procurés : le plus grand a 0,047 millimètres de hauteur, y compris le pied, sur 0,13 centimètres de diamètre à l'ouverture, avec le rebord; il est mutilé, mais nous avons des raisons de croire qu'il a été déposé dans la terre tel que nous l'en avons retiré. Le plus petit a 0,038 millimètres de hauteur, sur 0^{m},096 de diamètre. Les deux seuls échantillons qui aient conservé leur couverte, ne portent pas le nom de la fabrique. Deux autres échantillons sont ornés sur leur bord d'un courant de feuilles, assez semblables à celles du lierre : l'un d'eux offre, dans le creux du pied, la petite marque *d* de la pl. XII, gravée au moyen d'une pointe. Nous donnons, à la pl. VIII, fig. 22, le dessin de celui de nos spécimens le mieux conservé. Des antiquaires pensent que les petits vases de cette espèce étaient des *coquetiers,* d'autres qu'ils servaient de *salières*. De Caumont représente deux vases parfaitement semblables aux nôtres (*Cours d'Antiquités monumentales,* pl. XXIV, fig. 3 et 4). Nous trouvons, dans le recueil de De Bast, des vases exécutés exactement dans le même style, mais ils sont d'une dimension beaucoup plus forte et sont, à proprement parler, des plats (Voyez pl. VII, fig. 4; pl. XI. fig. 4, et, au supplément, pl. II, fig. 10).

32° Un petit vase de *terra sigillata,* dans le genre de ceux que nous venons de décrire, mais offrant des différences de forme assez notables : il a 0,045 millimètres de hauteur, et 0,12 centimètres de diamètre sur le bord. C'est le seul échantillon de cette conformation que les fouilles nous aient fourni. Le vernis en a presque totalement disparu (Voyez pl. IX, fig. 8).

33° Un très-petit vase de *terra sigillata,* d'une parfaite conservation. Il tient beaucoup de la forme du vase précédent, mais les parois en sont considérablement plus épais-

ses. On n'y trouve pas le nom du potier; il a également en hauteur 0,045 millimètres, et $0^{m},105$ seulement de diamètre à l'ouverture (Voyez pl. IX, fig. 9). C'est aussi le seul spécimen de cette variété de forme que nous ayons rencontré. Il composait une sépulture avec une petite potiche de l'espèce n° 8, qui renfermait une fibule (Voir au n° 52 ci-dessous).

34° Un très-gracieux petit vase de *terre sigillée,* haut de 0,04 centimètres, et ayant à son ouverture un diamètre de 0,091 millimètres. Le temps a fait disparaître la marque de la fabrique, qui se trouvait estampillée au centre de sa surface intérieure. Du reste, il est d'une conservation qui laisse peu à désirer, et la couverte, à l'extérieur, n'a rien perdu de son brillant. C'est le seul échantillon que nous possédions; nous l'avons figuré à la pl. IX, n° 10. On voit le dessin d'un vase exactement semblable, dans le *Recueil d'Antiquités* de C. Verly fils, 7^{me} cahier, fig. 41 (1). Ce vase a été déterré dans le voisinage de *la Bassée,* près de Béthune (département du Nord).

Les vases dont nous venons de faire l'énumération, à partir du n° 30, et les petites écuelles du n° 1, contenaient rarement des parcelles d'os et des cendres. On serait assez tenté de croire qu'ils avaient, ainsi que les petites cruches et les lacrymatoires ou vases à onguent, une destination spéciale dans les sépultures : celle, par exemple, de contenir quelque liquide ou quelque mets offert aux mânes.

Nous avons recueilli tous les vases de terre rouge sigillée dans les sépultures des angles occidental et méridional du cimetière, c'est-à-dire, dans les premières et dernières découvertes; les sépultures du centre n'en produisirent aucun. En revanche, nous y trouvâmes des variétés de poterie dont

(1) *Recueil d'Antiquités trouvées dans le département du Nord.* Lille, Leleux, 1826.

les autres sépultures étaient entièrement dépourvues; telles sont, entr'autres, les coupes de terre grise n° 26, et les assiettes aux deux couleurs, rouge et jaune, n° 16. —

Nous avons detaillé, aussi exactement que nous l'avons pu, les caractères qui distinguent les diverses espèces de poterie, dont l'exploration des sépultures a amené la découverte. Nous avons eu recours au crayon, pour en retracer fidèlement la forme. Lorsque, dans les recueils d'antiquites que nous avons eus à notre portée, il s'est trouvé des vases semblables, ou peu différents des nôtres, nous en avons soigneusement donné l'indication, surtout, quand ces vases provenaient du territoire de l'ancienne Belgique. Ce qui nous a guidé en cela, c'est la pensée que des renseignements de cette nature pouvaient avoir aussi leur côté utile. En effet, ne nous aideront-ils pas à rechercher, au moyen de rapprochements, s'il existait dans notre pays des fabriques ou manufactures de poteries, et à découvrir les localités où elles étaient vraisemblablement établies (1)? L'existence de semblables manufactures une fois reconnue, leurs produits nous donneraient des indications précieuses sur l'état des arts *dans cette partie des Gaules*. S'il résultait, au contraire, d'une observation soutenue, que nos contrées tiraient d'ailleurs les ouvrages figulineux réclamés par l'économie domestique, la conséquence en serait, de nous faire connaitre les provinces et les districts de l'empire romain, avec lesquels les différentes parties du territoire belge étaient plus particulièrement en rapport. Ces notions ne seraient, il est vrai, que d'un intérêt secondaire; mais on peut espérer qu'elles nous ouvriraient la voie vers des découvertes plus importantes. —

(1) La forme, la matière, l'exécution, les marques de fabrique, le mode d'ornementation des vases, les sujets qui y sont représentés, leur fréquence, le style du dessin, sont autant de caractères qui, scrupuleusement observés, confrontés et étudiés, apporteraient ici leur lumière.

Nous continuons la description des objets recueillis, mais d'une autre nature :

35° Une très-petite fiole de verre verdâtre, dont la partie supérieure ou le col a été brisé dans la fouille. Elle ne se recommande nullement par sa forme, qui est on ne peut plus simple; c'est le seul petit vase de cette espèce que nous ayons déterré : voyez pl. IX, fig. 11, où nous l'avons représenté au huitième de la grandeur qu'il pouvait avoir primitivement. Nous avons vu quelques fioles exactement semblables, dans le riche cabinet d'antiquités de Mr B. Verhelst, à Gand, mais nous n'en connaissons pas la provenance. C'est la vue de ces spécimens qui nous a permis de restituer le nôtre dans son entier par le dessin.

Les fioles de cette espèce sont regardées par un grand nombre de savants, de même que les très-petits vases de terre cuite dont il a déjà été maintes fois question, comme de petits *vases lacrymatoires,* c'est-à-dire, destinés à recevoir et à conserver les larmes des parents et des amis des défunts, et qu'on plaçait près des urnes contenant les cendres de ceux-ci. L'usage de ces *vases lacrymatoires,* tant en verre qu'en terre cuite, semble prouvé par les auteurs et par les monuments : les premiers nous parlent de pleureuses à gages, qu'ils appellent *præficæ;* les seconds nous représentent ces pleureuses dans leurs lugubres fonctions salariées, tenant sous leurs yeux de très-petits vases pour y laisser écouler leurs larmes. Cependant, comme nous en avons fait la remarque ailleurs, d'autres savants sont d'avis que ces petits vases n'ont jamais été destinés qu'à contenir des onguents et des parfums; mais il est aisé de concilier ces deux opinions, en admettant, avec certains antiquaires, que ces vases ont pu servir à l'un et à l'autre usage.

36° Trois gros grains de collier, en verre bleu foncé (nuance d'indigo); ils se rattachent, pour la forme, à ceux de terre cuite dessinés à la pl. II, fig. 1, et à la pl. VII, fig. 6 et 7;

toutefois, nous en représentons un, au n° 12 de la pl. IX. L'un de ces grains de verre fut trouvé sur le fond d'une assiette, avec deux grains de terre cuite n° 37 ci-dessous, neuf petits grains ou annelets de verre n° 39, et la bague n° 43. Les deux autres grains gisaient sur un plat de terre brune, en compagnie de deux petits annelets n° 39, aussi de verre bleu-indigo, et d'une paire de belles fibules en bronze, ci-dessous décrites n° 47. Janssen énumère, parmi quelques objets d'antiquité recueillis sur le territoire de Louisendorf, deux grains de verre bleu foncé, entièrement semblables aux nôtres (Voyez ses *Gedenkteekenen,* p. 161, et pl. XV, fig. 8).

37° Six grains de collier, d'une pâte ressemblant à de la porcelaine, ou plutôt à l'émail de ces petites figures, que l'on trouve en très-grand nombre dans les sépultures égyptiennes. Nous en avons déjà rapporté de tout-à-fait conformes, au n° 6 de notre 1er article, et au n° 25 de notre 2e article. Nous renvoyons, pour leur figure, aux dessins n° 1 de la pl. II, et n° 6 et 7 de la pl. VII, toutefois, en faisant remarquer, que ces perles-ci sont d'un volume beaucoup plus fort que celles des trouvailles précédemment décrites.

Nous avons dit tout-à-l'heure comment furent trouvés deux de ces grains de collier, qui sont les deux plus gros. Les quatre autres gisaient, également appariés, dans deux sépultures différentes : l'une de ces deux paires était accompagnée des deux fibules en fer du n° 56; l'autre,

38° D'un grain de collier, en verre verdâtre, semblable à celui de la petite fiole mentionnée plus haut (n° 35). Ce grain, à surface unie, rappelle, par sa forme, le grain de verre bleu dessiné à la pl. VI, n° 6, mais il est d'un volume un peu moindre.

39° Onze très-petits grains de collier, à surface unie, dont trois en verre bleu-indigo, trois en verre blanc mat et opaque, un en verre brun-foncé, deux en verre blanc ver-

dâtre et deux en verre vert. Nous avons dessiné un de ces grains ou annelets de verre, en grandeur naturelle, sous le n° 13 de la pl. IX. On sait déjà de quelle manière tous furent trouvés dans deux sépultures différentes (Voir au n° 36).

40° Deux grains de verre vert, de la nuance de l'émeraude. Ils ont une forme prismatique hexagone; nous en reproduisons un, en grandeur naturelle, au n° 14 de la pl. IX. Ils furent recueillis sur le fond d'une assiette en terre grise, formant la base d'un groupe de vases, en compagnie d'une petite pierre à aiguiser (n° 59), et

41° D'un grain de collier en ambre jaune, que nous figurons en grandeur d'original, à la pl. IX, fig. 15. Ce grain est uni, et ressemble assez à quelques-uns des grains de verre que nous avons dessinés. Il a perdu son poli, et avec lui en partie toute sa transparence; lorsqu'on le frotte vivement sur du drap, il exhale toujours une odeur résineuse fortement prononcée.

On sait que les anciens employaient dans les arts le succin (*succinum*) ou ambre jaune, mais les ouvrages en sont extrêmement rares; les Romains surtout faisaient le plus grand cas de l'ambre.

On pense communément que les perles de verre de couleur, de terre cuite et d'ambre, dont nous venons de faire l'énumération, proviennent de colliers (*torques*); de là leur vient le nom de *grains de colliers,* sous lequel on les désigne ordinairement. Le *collier* était connu de la plupart des peuples anciens; il n'y a pas d'ornement qui ait été d'un usage plus général; aussi est-il souvent bien difficile de déterminer la provenance de ceux que le hasard fait découvrir. On en recueille ordinairement dans toutes les fouilles d'antiquités, et il n'est presque pas d'antiquaire qui n'en ait figuré dans ses ouvrages. Leur forme est très-variée. Montfaucon, Caylus, Grivaud de la Vincelle, et plusieurs

autres archéographes, ont rapporté des grains de colliers semblables aux nôtres, déterrés sur différents points du territoire de la France.

Les Romains, hommes et femmes, faisaient usage de colliers de différentes espèces, mais les Gaulois et les Germains aimaient aussi beaucoup à porter ce genre d'ornement.

41° Un anneau de terre rouge, d'une pâte assez fine, qui nous semble avoir été revêtu d'une couleur grise. Il est d'un assez fort volume, ayant 0,019 millimètres de hauteur, sur 0,037 de diamètre. Malgré ces dimensions, nous penchons à supposer qu'il avait la même destination que les grains de verre, d'ambre et de terre cuite, précédemment décrits. Voir pl. IX, n° 16, où nous l'avons figuré de grandeur naturelle.

42° Un très-petit anneau ou bague de fer, déformé par l'oxidation, comme l'indique le dessin n° 17 de la pl. IX. Il fut trouvé avec les restes d'une fibule en bronze, de l'espèce décrite au n° 48.

43° Un petit anneau, de même métal que le précédent, qui fut brisé dans la fouille. Il porte, au chaton, une pastille de verre vert, offrant une petite figure moulée en creux, dans laquelle nous croyons reconnaître, à son attitude, un guerrier ou combattant. Nous avons essayé de reproduire ce petit chaton, au double de sa grandeur naturelle, sous le n° 18 de la pl. IX (Voyez, pour la découverte de la bague, le n° 36 ci-haut).

44° Encore un anneau de fer, déformé par la rouille. Il fut trouvé avec les restes de deux fibules de bronze, presque totalement décomposées par le temps. La queue de l'une d'elles est demeurée incrustée dans l'oxide qui charge la bague (Voir pl. IX, fig. 19). Cet oxide offre encore cette particularité curieuse, qu'on y remarque l'empreinte de fibres ligneuses, comme si la bague, durant le temps de sa décomposition, se fut trouvée en contact avec du bois. Nous

devons ajouter, que le groupe où fut recueilli ce petit objet d'ornement, nous procura quelques morceaux de clous de l'espèce que nous faisons connaître ci-après au n° 60.

Il y avait déjà plus de quatre mois que nous avions en notre possession l'anneau dont il s'agit, lorsque nous nous avisâmes un jour de fouiller, au moyen d'une pointe, une partie de sa circonférence, où un renflement semblait nous indiquer la place du chaton. Nous n'avions pas pénétré d'un millimètre dans l'oxide, que nous vîmes apparaître un point noir, brillant comme du verre. Nous continuâmes à faire sauter la rouille, et nous mîmes bientôt à nu une petite *intaille* (1), de forme ovale, que nous supposons être un petit onyx de jaspe noir; elle représente *une figure d'homme, vêtu de la toge, assis derrière une couple de bœufs*. Ce groupe, qui n'a que 0,006 sur 0,008 millimètres de proportion, est exécuté avec une justesse de dessin admirable jusque dans les détails que l'œil a de la peine à saisir. Nous avons essayé de le reproduire par le crayon, au triple de la grandeur de l'original, en prenant pour modèle une belle empreinte de cire (Voyez pl. IX, fig. 20).

Des médailles romaines, consulaires et impériales, nous offrent assez fréquemment, à leur revers, un sujet analogue à celui de notre intaille, avec l'inscription : *Duumvir* ou *Quatuorvir coloniae deducendae*, rappelant le souvenir de la fondation d'une ville ou d'une colonie. Mais déduire de cette ressemblance de type, que notre anneau aurait appartenu à un chef de colonie ou commissaire de transplantation, qui y aurait fait graver un symbôle relatif à ses fonctions, serait certainement bien hasardeux : il le serait peut-être tout autant d'y voir l'*anneau sigillaire* (*annulus signatorius*) d'un colon? Le champ des conjectures est vaste et parsemé d'erreurs, qui s'y aventure court le plus grand risque de se tromper.

(1) De l'italien *Intaglio*, pierre gravée en creux.

PL.IX.

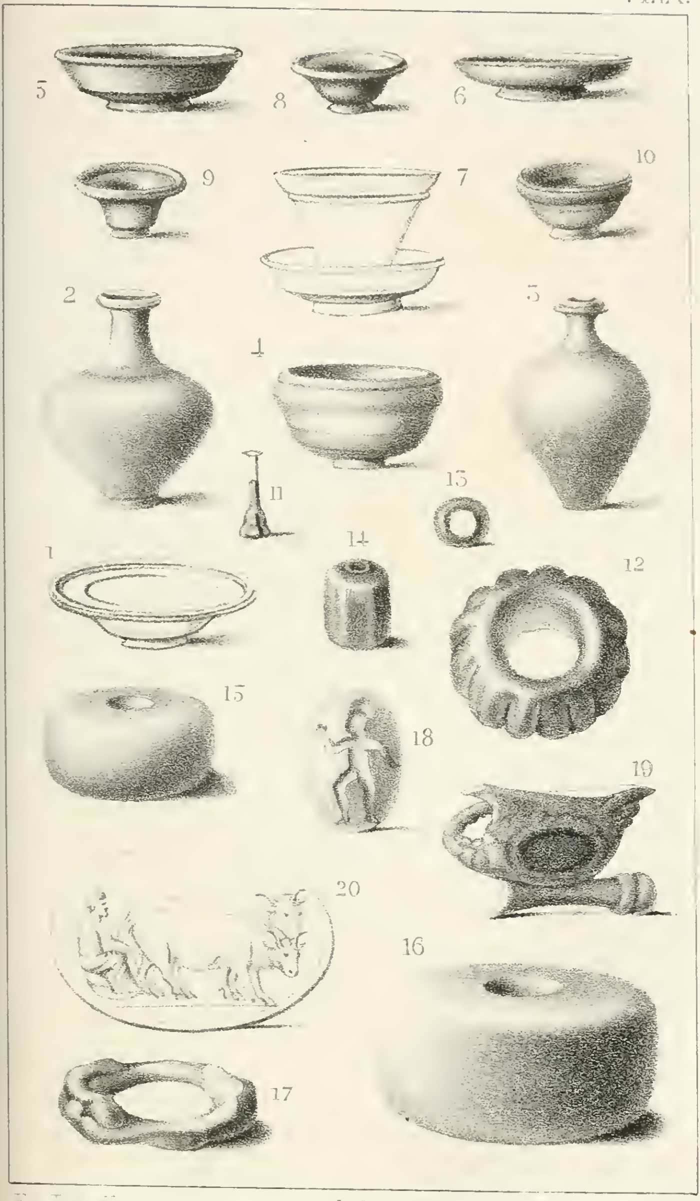

Nous croyons qu'il n'est pas hors de propos d'exposer ici, comment étaient établies dans les pays conquis les *colonies,* et avec quelles cérémonies on procédait à la fondation d'une ville. Peut-être y trouvera-t-on, comme nous, quelques traits ayant rapport au sujet figuré sur notre bague.

Les *colonies* étaient des villes ou territoires que Rome peuplait de citoyens romains. On chargeait des commissaires de ces transplantations (1) D'ordinaire, ils portaient un nom heureux, comme celui de *Salvius, Statorius.* Le peuple réglait le mode de partages des terres, et désignait les particuliers qu'on devait admettre à ces distributions. Les nouveaux habitants se rendaient à leur habitation militairement et les enseignes déployées. Le sillon de la charrue circonscrivait l'enceinte du terrain, et traçait les portions qui devaient appartenir à chaque individu. On les leur distribuait après avoir consulté les augures et offert des sacrifices.

Lorsqu'on bâtissait une ville, le fondateur prenait un habit gabien, avec sa toge retroussée, un des pans passé sous le bras droit et la poitrine, et jeté en arrière sur l'épaule gauche, ce qui la rendait plus courte et plus étroite. Ainsi enveloppé dans sa toge, il accouplait une vache et un taureau à une charrue, dont le soc était de cuivre; il traçait, par un profond sillon, l'enceinte totale de la ville. On sacrifiait ces deux animaux avec d'autres victimes sur les autels des dieux. Tous les colons suivaient et rejetaient dans l'enceinte les mottes de terre qu'avait déplacées le tranchant de la charrue. Lorsqu'on arrivait à un endroit où l'on voulait bâtir une porte, on soulevait la charrue pour interrompre la trace : de là *porta,* porte, à *portando aratrum.* Mais avant de circonscrire l'enceinte, on creusait un trou au

(1) *Per triumviros coloniae deducendae, agroque dividendo.* (Tit. Liv. VIII, 16).

centre de l'emplacement que la nouvelle ville allait occuper, on y jetait quelques grains et un peu de terre apportée de Rome, en signe de fertilité future et d'unité avec la cité-mère. Puis, après avoir comblé le trou avec la terre qui en avait été retirée, on y dressait un autel, sur lequel on allumait un holocauste avec du feu nouveau. Les animaux qu'on accouplait pour tracer l'enceinte, étaient blancs; ils étaient encore un symbôle d'union et de fertilité. La vache était tournée vers la ville et le taureau vers les champs, pour désigner l'occupation des deux sexes, des femmes à la ville, et des hommes a la campagne (1).

On ne connaît pas l'origine des anneaux ou bagues, tellement l'usage en est ancien. Il paraît que les Romains l'empruntèrent des Sabins. Aucun bijou ne fut d'un porter plus général chez ce peuple : on en faisait un si grand abus du temps de Pline, qu'il regardait cette invention comme un très-grand crime.

Les sénateurs et les chevaliers portaient des anneaux d'or, ainsi que les tribuns légionnaires; mais anciennement, dans les premiers temps de la république, on n'en permettait l'usage qu'aux sénateurs et aux chevaliers. Les plébéiens portaient des anneaux d'argent, de cuivre et de fer, à moins qu'ils n'eussent obtenu des anneaux d'or pour prix de leur bravoure à la guerre, ou pour quelque service important rendu à l'état. Sous les empereurs, on accorda plus facilement cette distinction, et souvent pour des motifs frivoles; il paraît même qu'on l'étendit à des affranchis et à leurs femmes. Puis vint l'abus, et toute distinction disparut bientôt. On ne se contenta plus de porter une seule bague à l'avant-dernier doigt de la main gauche (*digitus annularis*), on en porta plusieurs; non-seulement on en mit à tous les doigts,

(1) Voir A. Adam, *Antiquités*, tom. I, p. 115 et 16, et J. Oudaan, *Roomsche Mogentheid*, p. 194 et 195, édit. de Gouda, 1706.

mais à toutes les jointures de chaque doigt. On les orna de pierres précieuses, et on poussa le luxe jusqu'à en avoir de plus légères pour l'été et d'autres plus pesantes pour l'hiver, qu'on nommait *semestres annuli*.

On se servait ordinairement du chaton des bagues pour sceller les lettres et les dépêches; les anneaux qui faisaient ainsi fonction de cachets, s'appelaient *annuli signatorii*. Chacun y faisait graver une figure ou un symbole, qui lui était propre et qui ne servait qu'à lui : c'était le plus souvent le portrait des ancêtres, des amis, de quelque prince ou d'un homme célèbre, l'emblème de quelque événement mémorable, une divinité ou ses attributs. Les bagues nos 43 et 44 rentrent évidemment dans la catégorie des *annuli signatorii*. Il y avait encore des anneaux de noces (*annuli nuptiales, pronubi*), dont le futur faisait don à sa prétendue; cet usage a passé jusqu'à nous, comme bien d'autres.

Ordinairement on détachait les anneaux des doigts des mourants, mais il paraît qu'on les leur remettait avant de placer le corps sur le bûcher.

Les bagues antiques sont d'un travail si varié, d'une composition souvent si riche et de si bon goût, qu'aujourd'hui encore elles servent de modèle aux artistes-joailliers.

Il paraît, qu'avant la domination romaine, l'usage des anneaux était peu répandu chez les Gaulois, et qu'il était entièrement inconnu chez les Germains.

45° Un bracelet en fil de laiton, exactement de même forme et grandeur que ceux décrits aux nos 13 et 15 de notre second article, et dont un spécimen est figuré au n° 3 de la pl. V. Les deux bouts sont ornés de quelques lignes transversales et de petits points. Ce bracelet fut recueilli sur une assiette rouge et jaune, avec la fibule n° 48 ci-dessous, qui était, ainsi que lui, couverte de la plus belle patine. Ces bronzes, d'une conservation peu ordinaire au moment de leur découverte, sont aujourd'hui en partie déformés; l'air

ayant fait gercer la couche d'oxide, et en ayant presque entièrement dépouillé le métal. Nous ne savons à quelle cause particulière attribuer cette dénudation du métal, qui jusqu'ici ne s'est fait remarquer que sur ces deux seuls petits bronzes.

L'usage des bracelets (*armillæ*) a été, ainsi que celui des anneaux, très-multiplié; on en mettait aux bras, en-dessus et en-dessous du coude, aux jambes et même aux cuisses. Ils étaient d'or, d'argent, de cuivre ou de fer, mais le plus ordinairement de cuivre. Quoique les bracelets fussent originairement un ornement des femmes, dans les temps postérieurs, les généraux triomphants en distribuèrent, à titre de récompense et d'encouragement, aux officiers et aux soldats victorieux, qui s'étaient distingués par des traits remarquables de bravoure. Ces bracelets étaient conservés avec grand soin, et on les portait aux spectacles et dans les assemblées publiques.

Les bracelets, de l'espèce de celui que nous venons de décrire, devaient être très-communs dans ces localités, puisque, à l'exception d'une seule paire, nous n'en avons pas jusqu'ici trouvé d'autres; leur forme et leur dimension nous donnent à penser qu'ils étaient de ceux que l'on mettait aux bras, sous le coude, c'est-à-dire, immédiatement sur le poignet. Tous sont ouverts, et ils durent être d'une élasticité qui permettait de les mettre facilement.

Nous avons déjà dit que les Gaulois et les Germains aimaient beaucoup à se parer de colliers : l'usage des bracelets leur était tout aussi familier, à la différence que ceux des Gaulois étaient, chez les personnes riches, d'or ou d'argent, tandis que ceux des Germains étaient d'une matière moins précieuse.

46° Une très-mince petite broche de fer, qui fut trouvée sur le fond d'une assiette de terre brune; le temps en a entièrement décomposé le métal, au point que nous ne

pûmes la dégager sans la briser. En ayant rejoint les morceaux, nous trouvâmes 0,113 millimètres de longueur. Elle est terminée à l'une de ses extrémités par une petite tête globuleuse, autrefois décorée sans doute; à l'extrémité opposée semble avoir été une pointe (Voir pl. X, fig. 1). Nous pensons que ce petit objet est une de ces aiguilles ou épingles de tête, appelées par les Romains *acus crinalis*, qui entraient dans la parure des femmes. Elles s'en servaient pour retrousser leurs cheveux, ou pour les séparer sur le devant de la tête, comme on le voit dans quantité de monuments antiques. Ces aiguilles ou épingles étaient aussi d'un usage très-commun; il y en avait en or, en argent, en bronze, en fer, en ivoire et en os.

47° Une paire de grandes fibules en bronze, d'un travail très-soigné; elles sont émaillées de vert. L'une d'elles a été brisée dans la fouille. Nous reproduisons en grandeur naturelle celle qui a été conservée intacte (Voir pl. X, fig. 2). Ces fibules furent trouvées réunies avec des grains de collier (Voir ci-dessus n° 36).

48° Une fibule en bronze, couverte de la plus brillante patine lors de l'exhumation (Voir ci-dessus au n° 45); nous en donnons le dessin pl. X, fig. 3. Les fibules de cette forme étaient, à ce qu'il paraît, très-communes dans ces localités; nous en avons trouvé des restes dans plusieurs sépultures; Janssen et d'autres archéologues en ont figuré dans leurs ouvrages (Voyez *Gedenkteekenen,* IV, 2, et XVIII, 16). Jusqu'ici nous n'avons jamais rencontré qu'une seule fibule de cette espèce dans une sépulture. Elles sont d'une exécution fort simple, peu ornées, n'offrant que de minces filets pointillés, qui en partagent le dos dans le sens de la longueur.

49° Une fibule de bronze, émaillée d'une pâte de couleur verte. Dans le principe, elle était ornée de neuf très-petites perles de verre de couleur, incrustées dans l'émail, car on

compte distinctement les points où elles étaient fixées (Voyez pl. X, fig. 4, où nous avons dessiné cette fibule en grandeur naturelle). Elle était le seul objet d'ornement trouvé dans une sépulture.

50° Une fibule en bronze, d'une conservation peu ordinaire : elle est d'un beau travail, étant émaillée de vert, de bleu, d'orange et de jaune. Dans le petit losange du centre, formé d'une pâte vitreuse bleue, sont disposés symétriquement neuf très-petits grains de verre blanc mat (Voyez la fig. 5 de la pl. X, qui la représente en grandeur d'original). Cette fibule fut également le seul objet recueilli dans un groupe.

51° Une paire de grandes fibules en bronze, émaillées, sur le dos, de petits carrés alternativement verdâtres et jaunâtres. Ces fibules sont d'un travail soigné; nous représentons la mieux conservée au n° 6 de la pl. X. Elles furent retirées seules d'un groupe.

52° Encore une fibule en bronze, travaillée dans le même style que celle du n° précédent : mais elle n'est pas émaillée, et offre une différence notable sous le rapport de l'ornementation; c'est ce qui nous a décidé à la reproduire (Voyez pl. XI, fig. 1). Cette fibule gisait seule dans un groupe.

53° Une fibule de bronze, trouvée au fond d'une des petites urnes-potiches décrites au n° 8 ci-dessus : elle est bien conservée. Le travail en est fort simple (Voyez pl. X, fig. 7). Janssen dessine une fibule à-peu-près semblable, pl. X, fig. 5, qu'il a rapportée des champs de *Born,* près de *Kalkar*.

54° Une paire de très-jolies petites fibules en bronze, saucées comme les petits bronzes romains émis à certaines époques de l'empire. Elles sont de la plus parfaite conservation, et revêtues d'une belle patine verte (Voyez la fig. 8 de la pl. X). Elles furent trouvées sur le fond d'une assiette de terre grise, laquelle constituait un groupe funéraire avec

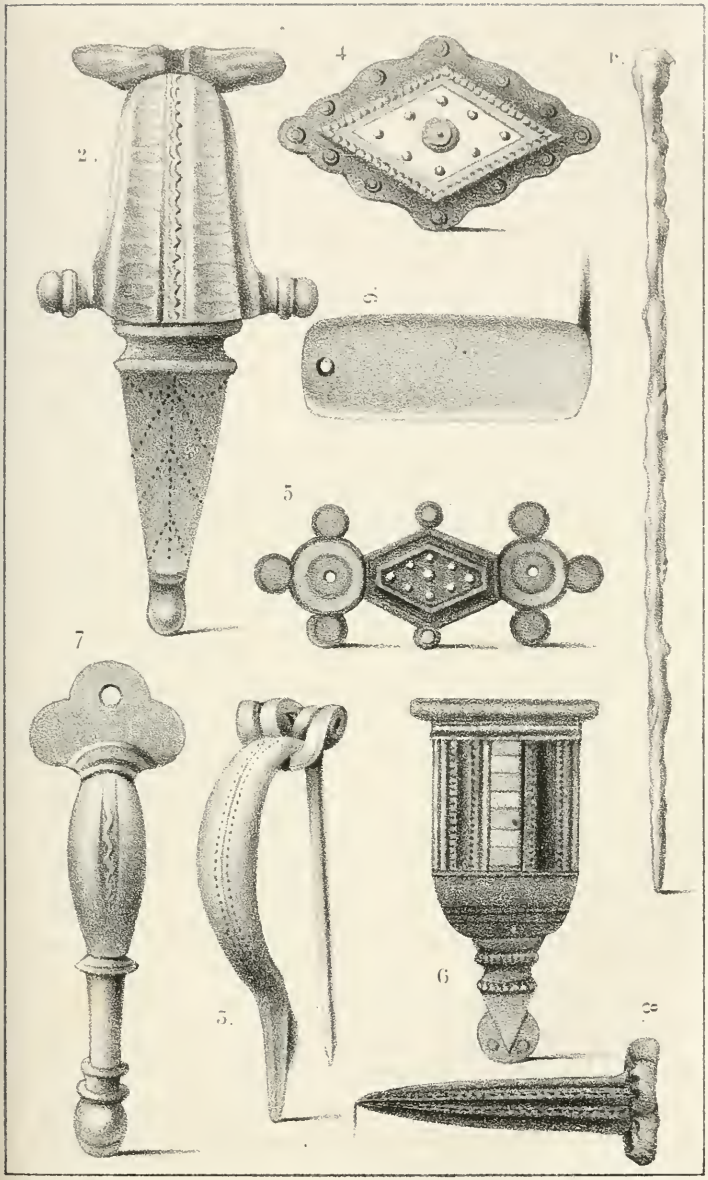
2.
4
1.
3.
5
7
6
8.

le très-petit vase n° 27, une des bouteilles du n° 25 (celle de terre jaunâtre), et une grande urne de l'espèce décrite au n° 12. Les fibules, de la forme simple que nous reproduisons ici, sont, à ce qu'il paraît, assez communes; nous en avons vu la figure dans quelques ouvrages d'antiquité, entre autres, dans la notice de M. Jollois, ingénieur en chef, membre de la Société royale des Antiquaires de France, intitulée : *Notice sur quelques antiquités découvertes lors de l'ouverture du canal de Bourgogne, dans le département de l'Yonne, entre Rougemont et Avrolles* (pl. II, fig. 14 et 15 (1).

55° Une paire de fibules en bronze, ayant beaucoup de rapport, par la forme, avec celles du n° 48 ci-dessus (Voyez pl. XI, fig. 2). Elles étaient parfaitement conservées au moment de leur découverte, mais le nommé Van de Wattyne, tenté par la cupidité, les dépouilla complètement, à l'aide d'un couteau, de la couche d'oxide qui les recouvrait, et ainsi les mutila. Il les croyait d'or, et nous eûmes bien de la peine à lui persuader le contraire. Règle générale : chez le campagnard, tout objet façonné de métal, que la terre lui livre, est d'or ou d'argent; donc il faut le voir reluire, et pour cela, on brise, on mutile. Voilà la cause journalière de destruction d'une foule d'objets précieux pour l'art ou l'histoire. Quant aux objets qui ne sont pas de métal, ils ne provoquent seulement pas son attention. On croirait difficilement ce qu'il nous en a coûté de démarches et de peines, avant de parvenir au résultat dont nous avons à nous féliciter aujourd'hui.

56° Une paire de fibules de fer, d'un travail fort simple; nous dessinons à la pl. XI, fig. 3, celle que l'oxidation a le moins déformée (Voir au n° 37 ci-haut).

(1) Extrait du tome XII des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.*

57° Une paire d'autres fibules en fer, que la rouille a soudées ensemble. Elles sont à-peu-près semblables de forme aux précédentes; c'est pourquoi nous nous abstiendrons d'en donner la figure.

58° Une fibule en fer, plus forte que celles des n°s 56 et 57 ci-devant, et qui devait être d'une forme fort différente, comme il est aisé de le voir par le dessin n° 4 de la pl. XI.

L'analogie nous conduit à supposer que les fibules de fer étaient travaillées avec autant de soin que celles de bronze, c'est-à-dire, ornementées par la gravure et la ciselure. Nos spécimens n'en offrent, il est vrai, plus de traces, la rouille ayant complètement déformé le métal en le décomposant. Mais on sait que les anciens ne négligeaient rien, et qu'ils apportaient beaucoup d'attention dans l'exécution des choses qui servaient aux usages les plus ordinaires de la vie.

Nous avons remarqué que toutes ces fibules en fer sont creuses; nous avons observé la même chose dans tous les petits objets de fer que nous avons déterrés. C'est là un effet de l'oxidation. Ce creux représente d'ordinaire la forme de l'objet : s'il est cylindrique, le vide se présente sous une forme ronde; s'il est quadrangulaire, il se présente sous une forme carrée.

Outre les fibules en fer dont nous venons de faire l'énumération, il en fut rencontré plusieurs autres du même métal dans le cours des fouilles; mais toutes avaient atteint un degré si avancé d'oxidation, que le plus léger attouchement les réduisait en poudre.

Le mot *fibula* (fibule), chez les Romains, s'appliquait à toutes sortes de boucles et d'agrafes : le nombre en était aussi multiplié que l'usage (Voyez notre second article, sous le n° 23). La conformation de toutes celles que nous possédons fait supposer, qu'elles s'attachaient de la même manière que le bijou par nous appelé *broche;* on passait l'aiguille ou épingle, dont ces agrafes sont armées, dans

l'étoffe que l'on voulait attacher, retrousser, rapprocher ou décorer, puis on en fixait l'extrémité dans le petit crochet soudé postérieurement au pied de la fibule. A vrai dire, nos broches ne sont que la reproduction de l'espèce de fibules par nous si souvent dessinée.

Les fibules étaient aussi quelquefois distribuées, comme les bracelets, à titre de récompense aux soldats vainqueurs, par leurs généraux triomphants.

Les Gaulois, ainsi que les Germains, faisaient usage d'agrafes ou fibules, mais ces derniers se servaient indifféremment d'une épine pour attacher leur saie (*sagum*).

Nous répéterons encore ici, au sujet des objets d'ornement ci-dessus détaillés, ce que nous avons dit en terminant la description des poteries, savoir, qu'une longue observation et des rapprochements faits avec conscience, doivent apporter une grande lumière dans mainte question à peine entrevue jusqu'à ce jour (1).

59° Une pierre à aiguiser, de couleur grise et d'un grain extrêmement fin et doux. Elle est percée, à son sommet, d'un très-petit trou, qui servait probablement à la tenir suspendue. Nous avons indiqué sous le n° 40 comment cette petite pierre fut trouvée. Nous la figurons en demi-grandeur à la planche X, n° 9.

Et finalement, 60° Quelques clous et morceaux de clous, en fer, qui furent recueillis parmi les vases de trois sépultures différentes. Tous sont à-peu-près de même dimension.

(1) Si nous sommes bien informé, les identiques de presque tous les objets que nous avons fait connaître jusqu'ici dans nos trois articles, se trouveraient au Musée de Valenciennes. Ils proviennent des fouilles de Bavay et de Famars. Au contraire, la collection de la bibliothèque de Tournay, que nous avons eu occasion de visiter plusieurs fois, et qui, comme on sait, n'est formée que d'objets déterrés dans la ville même, ne nous a rien offert d'absolument semblable à ce que nous possédons. L'utilité de pareils rapprochements se recommande d'elle-même.

Ils ont quatre facettes, dont deux plus minces, une large tête plate, et une pointe applatie, assez semblable au tranchant d'un petit ciseau (Voyez le spécimen le mieux conservé, dessiné en original, sous le n° 5 de la pl. XI). Ces clous sont oxidés au point de ne plus contenir la plus légère portion de métal pur; tous sont creux. Lorsque nous les découvrions, ils se présentaient sous une masse informe; aussi les prenions-nous pour des fibules ou restes de fibules. Ce n'est qu'après les avoir laissé sécher et les avoir nettoyés au moyen d'une brosse, que nous reconnûmes que c'étaient véritablement des clous. Janssen a trouvé, dans un tumulus, à *Moyland,* parmi des morceaux de verre, des clous de même forme que les nôtres (Voir ses *Gedenkteekenen*, p. 148 et pl. XVIII, fig. 3).

De Caumont pense que les clous, que l'on trouve ainsi assez souvent autour des urnes, proviennent de petits coffrets ou boîtes, dans lesquels on renfermait quelquefois ces vases avec les objets dont on les accompagnait (1). Quoi qu'il en soit, il est certain que les clous que nous avons déterrés, portent incrustrés, dans l'oxide dont ils se composent aujourd'hui, des particules de bois plus ou moins considérables, qui sont, s'il est permis de s'exprimer ainsi, *métallifiées*. Il est impossible de se tromper sur l'appréciation de ce fait : les fibres du bois sont on ne peut plus naturelles; seulement, elles ont pris la teinte et la consistance métallique de la rouille.

La dimension des clous et la direction des fibres ligneuses, distinctement opposée sur chaque clou, conduisent à supposer que le bois du coffret, si tant est que coffret il y eut, était d'une épaisseur relativement très-considérable (2). Cette

(1) De Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, IIe partie, p. 256 et 265.

(2) Sur le spécimen que nous figurons, les fibres ligneuses se développent dans un même sens (du côté de la tête du clou), sur une longueur de 0.045 millimètres : elles donnent par conséquent l'épaisseur d'une des planches dans lesquelles le clou fut enchâssé (Voir le dessin n° 5 de la pl. XI).

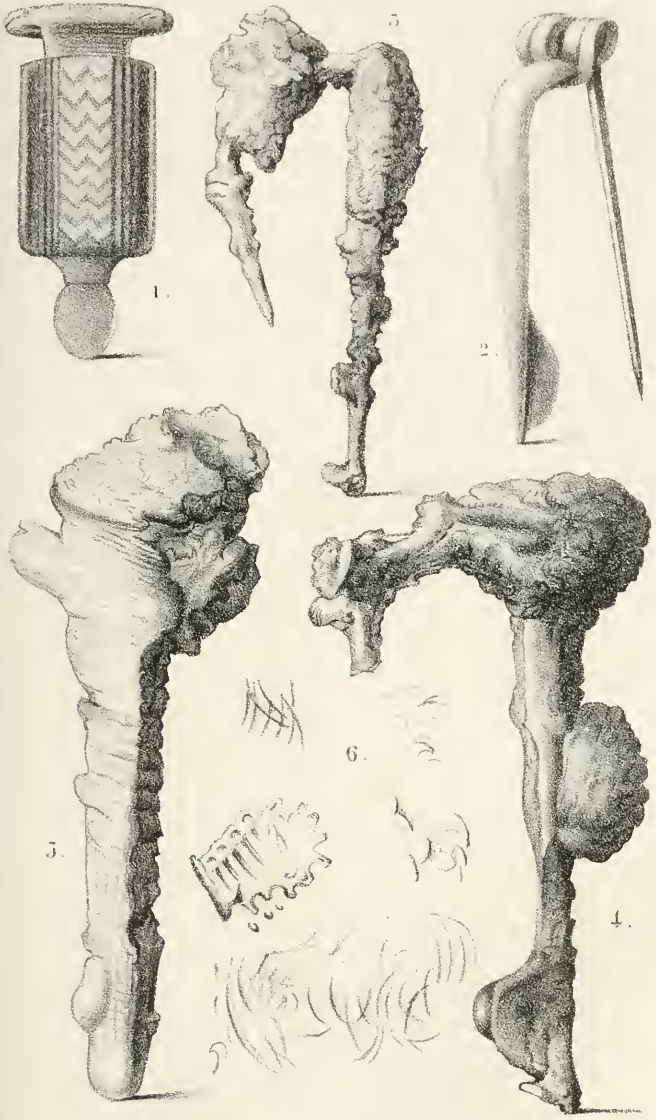
1.
5.
2.
3.
6.
4.

solidité des matériaux ne paraîtra nullement étonnante, si l'on songe que le coffret était uniquement destiné à conserver les objets qui lui étaient confiés.

De Caumont est d'avis, que les petits coffres dont proviennent les clous étaient consacrés à des sépultures de distinction, telles que celles qui offrent des urnes de verre ou de cristal. De notre côté, nous avons observé que les trois tombeaux où nous avons rencontré des clous, étaient de ceux qui réunissaient le plus grand nombre de vases, ce qui vient, en quelque sorte, à l'appui de l'hypothèse du savant archéologue. Cependant, nous devons ajouter, que nous n'avons remarqué rien d'exceptionnel dans la disposition ou l'arrangement des objets qui constituaient ces trois sépultures (1).

L'article dont nous rassemblons en ce moment les matériaux, dispersés dans les notes de notre journal, aura pour objet de faire connaître d'autres localités, où la découverte de plusieurs sépultures réunies, permet de faire croire à l'existence d'autres cimetières gallo-romains.

Renaix, en avril 1845.

Ed. Joly.

(1) De Bast, dans son *Recueil d'Antiquités*, p. 223, cite un tombeau, découvert en 1806, à *Roucourt*, village à une lieue de Douai, qui offrit des clous, des parcelles de bois et une entrée de serrure, provenant, à ce que l'on présume, d'un petit coffre de bois, dans lequel les vases, qui constituaient la sépulture, auraient été déposés en les confiant à la terre. Parmi ces vases, au nombre de dix, étaient *deux urnes de verre blanc.*

Baudouin de Gand,

GRAND-MAITRE DES TEMPLIERS DANS L'OCCIDENT.

Voici une nouvelle illustration de la noble et puissante commune de Gand, de cette vaste et magnifique cité, à laquelle ses lumières, son industrie, son amour des lettres et des arts, et son ardent patriotisme assignent encore de nos jours, comme à l'époque des Artevelde, le premier rang entre toutes les villes de la Belgique. Cette fois, il ne s'agit de rien moins que d'un Gantois, grand-maître du Temple, inconnu à tous les historiens de cet ordre célèbre. Il y a quelques jours, en classant les archives de l'ancienne abbaye de Bonne-Espérance, dans le Hainaut, M. Wouters, archiviste-adjoint du royaume, fonctionnaire aussi modeste que capable, a découvert une charte de l'année 1176, par laquelle Baudouin de Gand, frère du Temple et grand-maître de toutes les maisons de l'ordre, sises en deçà de la mer (*Frater de Templo et magister templalium domorum que cis mare site sunt*), déclare, entre autres, avoir, de l'aveu et avec le consentement de son chapitre général, donné à l'église de Bonne-Espérance le quart de son alleu seigneurial de Ramignies (*quartam partem allodii de Ramelgiis*).

Malgré la multitude de documents que l'on a publiés, depuis un siècle, sur les chevaliers du Temple, l'histoire de ce puissant ordre religieux et militaire est loin d'être suffisamment éclaircie; et pour ne parler que de la Belgique,

rien de plus obscur que ce qui concerne les établissements aussi riches que nombreux, qu'y possédaient les Templiers. A Ypres, on vous montre un édifice de la plus belle architecture ogivale, qui servit jadis de résidence aux Templiers et qui aujourd'hui n'est plus qu'un ignoble magasin; à Bruxelles, la chapelle de la Madelaine est l'unique vestige de l'ancien séjour des chevaliers du Temple. A Louvain, la tradition populaire conserve aussi le souvenir des Templiers; mais la charte que nous avons publiée dans le *Messager* (année 1844), est le seul écrit qui constate leur existence dans cette ville. Bien que ce soient là à-peu-près les seules traces que les Templiers aient laissées de leur passage en Belgique, on aurait droit de s'étonner que, ni les annales de l'ordre, ni nos historiens chroniqueurs, n'aient fait au moins une simple mention d'un personnage aussi important que Baudouin de Gand, si, suivant toute probabilité, ce silence ne devait être attribué à cette circonstance que sa qualité de grand-maître de toutes les commanderies du Temple en deçà de la mer, c'est-à-dire, dans l'Occident, ne fut qu'une dignité éphémère et momentanée. En effet, nous lisons que dans une grande bataille que les Croisés perdirent contre Saladin, soudan d'Egypte, en 1173, Odon de Saint-Amand, grand-maître du Temple, resta prisonnier des Sarrasins, et n'obtint sa liberté que vers l'année 1180, époque où on le voit reparaître sur la scène. Or, comme c'est en 1176 que Baudouin de Gand est qualifié de grand-maître des Templiers dans l'Occident, nous avons tout lieu de croire que ce fut pendant la captivité du grand-maître de l'ordre entier, que cette charge aura été créée, et qu'elle aura été supprimée par suite de son retour (1). Il est aussi

(1) Ce qui semble confirmer cette conjecture, c'est que dans une charte de 1181, Baudouin de Gand n'est plus désigné que comme *magister pontiensis et hainoensis.*

à présumer que le chapitre général des Templiers ne se borna pas à nommer un grand-maître pour l'Occident, et qu'un semblable dignitaire fut élu pour l'Orient. L'absence de documents propres à constater ce fait, ne saurait être alléguée comme preuve du contraire, puisque, sans le hasard qui a fait découvrir notre charte de donation en faveur de l'abbaye de Bonne-Espérance, — pièce qui n'a aucun rapport direct avec l'histoire de l'ordre du Temple, — nous ignorerions encore aujourd'hui l'existence d'un grand-maître de l'Occident.

Nous joignons ici une copie exacte de ce précieux document historique : malheureusement il présente plus d'une lacune, que nous n'avons pu remplir que partiellement. Partout où nous avons pensé ne pouvoir le faire avec certitude, nous avons préféré laisser en blanc les passages de la charte complètement effacés par l'humidité. Les mots que nous avons rétablis sont imprimés en caractères romains.

A. G. B. Schayes.

IN NOMINE SANCTE ET INDIVIDUE TRINITATIS.

Notum sit *omnibus tam futuris quam presentibus, quod dominus Balduinus de Gaudavo, frater de Templo* et *magister templalium domorum que cis mare site sunt, consilio et assensu.... communis capituli sui, dedit ecclesie de Bona Spe ad tertium manipulum.... possidendam quartam partem allodii de Ramelgiis que eis ab heredibus.... data erat, sicuti eam possidebant in campis, in pratis, in silvis, in pascuis et grangiis sui, ea conditione ut dum messe fuerint segetes, fratres de Templo prefixum manipulum ...am suam si eis placuerit, ducent, sive a fratribus de Bona Spe pro tercio manipulo....* ac*cipient. Condictum etiam est inter eos quod fratres de Bona Spe silvam que huic parti....*

annos extirpare et terram ipsam ubi indiguerit, infra sex annos marlare.... Tem*plo terciam partem sumptuum ministrare ac de omnibus novalibus suis tercium* ....ma; *ipsi fratres vero de Bona Spe duos reliquos sibi habebunt. Ut igitur hujus possessionis* pactio *inter utramque domum pace perpetua conservetur, carte presentis est tradita monimento,* ut *inconvulsa permaneat, utriusque partis sigillis cum subsignatis testibus firmata,* S. Philippi *abbatis de Bona Spe*; *S. Petri, prioris; S. Nivardi, supprioris; S. Antonii,* Johannis, *Almanni, Arnulphi, Henrici, Reinaldi, sacerdotum; Bulduini.... diaconorum; Henrici, Egidii, Bartholomei, subdiaconorum; S. prefati Balduini....berti Parvi; S. Gislardi de Ruez; S. domini Everardi de Roavia, S. Bo.... Stephani Sarraceni, Alardi Parvi, Johannis Gualteri, Roberti de Atrebato, ...ria; Ingelberti, fratrum de Templo domini; S. domini Gerardi abbatis de Alna.* Anno *incarnati verbi m° c° lxx° vi° apud Bonam Spem. Et sciendum quod* recipiuntur *octo boneria et fratres de Templo grangiam suam facient si voluerint* in Ramel*giis.*

Au dos se trouve écrit, en écriture du XIII^e^ siècle :

Balduini de Templo, domini de terra seu allodio de Ramelgiis et aliis.... scilicet de pactione inter nos et Templarios.

Et en écriture du temps :

Balduini de Templo, domini de terra de Ramelgiis.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Itinéraire du Luxembourg germanique, *ou Voyage historique et pittoresque dans le Grand-Duché, par le chevalier* De la Basse-Mouterie. Luxembourg, Hoffmann, 1844; in-8°.

A l'exception des *Guides-Richard,* qui ont une réputation européenne d'exactitude topographique, je ne connais rien de plus menteur qu'un guide de voyageur dans un pays, dans une ville remarquable. Rédigés ordinairement sur des données acceptées sans examen, ces sortes d'ouvrages, que l'auteur a l'habitude de composer dans son cabinet, sans jamais même avoir mis le pied dans la contrée décrite, ont tout simplement pour but une spéculation qu'on est sûr de voir réussir, car le commun des *touristes* a besoin de semblables *Vade-mecum,* et ne s'inquiète pas toujours si ceux-ci disent ou non la vérité. Aussi n'est-ce qu'avec une extrême réserve que nous accueillons les assertions émises dans ces publications. Plusieurs fois, en voyage l'expérience nous a mis en garde contre les niaiseries, les erreurs et l'ignorance des faiseurs de *Guides,* et nous nous sommes toujours bien trouvé (à quelques exceptions près), en n'allant pas voir certaines beautés pittoresques, vantées avec excès dans de semblables livres, et en courant au contraire en premier lieu à ce qui avait à peine attiré l'attention de messieurs les écrivains de cet acabit.

Au rebours des *Guides* que nous venons de citer, l'*Itinéraire du Luxembourg* est un livre à la fois vrai, exact et instructif, bien que l'auteur, dans sa verve poétique, ait quelquefois un peu trop pompeusement décrit certaines sites assez insignifiants en réalité, et donné à certaines légendes une couleur qui, tout en les rendant

plus agréables à la lecture, en dénaturait cependant l'idée première.

L'ouvrage est divisé en chapitres, dans lesquels sont décrits par cantons tous les lieux les plus remarquables du Luxembourg. L'auteur se complait à en dépeindre quelques-uns *con amore* et avec un entrain qui donne envie de visiter sans retard cette curieuse contrée. M. De la Basse-Mouterie ne s'est pas borné au pittoresque; il s'est aussi attaché à traiter la partie archéologique du grand-duché, et à rendre ainsi accessibles au vulgaire les notions scientifiques éparpillées dans Wiltheim et Bertholet. Nous l'avouerons cependant avec franchise, nous ne saurions admettre les différentes étymologies historiques, données à certains noms, ni toutes les origines celtiques que M. De la Basse-Mouterie croit retrouver dans les dénominations topographiques de cette province. Nous aimons beaucoup mieux entendre l'auteur vanter la bravoure, la fidélité et le patriotisme des Luxembourgeois; il est là sur un terrain où il ne trouvera point de contradicteurs. — Au reste, l'*Itinéraire* à la main, on peut suivre toutes les différentes phases de l'histoire de ce pays. Luxembourg, Dalheim, Echternach, Remich, Vianden, Mersch et Diekirch ont surtout attiré l'attention de l'auteur; ce qui ne l'a pas empêché de consacrer des pages pleines d'intérêt aux nombreuses curiosités du plat-pays. Les grands hommes du Luxembourg ont aussi une bonne part dans ce livre. En somme, M. De la Basse-Mouterie a écrit un livre à la fois utile et agréable; il y a de la verve dans le style, de l'intérêt dans la narration, de l'exactitude dans les détails; il serait difficile de réunir plus de qualités dans un *Itinéraire*.

O.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Un sauf-conduit du Maréchal de Saxe. — Nous avons rencontré, parmi de vieux papiers, une pièce qui nous a paru assez curieuse et digne d'être reproduite. C'est une sauvegarde imprimée et signée en blanc, du Maréchal de Saxe, en 1748. Cette sauvegarde nous apprend une chose qu'il est bon de remettre sous les yeux de ceux qui voient ou veulent faire voir l'âge d'or dans tout ce qui est antérieur à 1789, c'est que, pour les soldats français de Louis le bien Aimé, pour les braves de Fontenoi, le pillage et le vol était la règle, et qu'il fallait acheter l'exception. La voici textuellement :

Armes de France.

Maurice de Saxe,

Duc de Courlande et de Sémigalie,
Maréchal général des Camps
et Armées du Roi,
Commandant général des Pays-Bas, etc.

Il est expressément défendu, et sous peine de punition, à tous Soldats, Cavaliers, Dragons et tous autres sans exception, de faire aucun tort ni dommages dans . . . . . .

Défendons sur peine de la vie, à tous Soldats et autres, de ne rien toucher ni enlever dans . . . . . .

Que nous avons pris sous la protection du Roi, et notre Sauvegarde particulière. Ordonnons aux Officiers Généraux et autres de faire fournir des Cavaliers, Soldats ou Dragons, sur la réquisition

du porteur de cette Sauve-garde, moyennant la Rétribution qui est d'usage de leur donner, sçavoir : aux Cavaliers et Dragons, trois livres par jour et leur cheval nourri, et quarante sols à chaque Fantassin.

Fait à . . . . . , le . . . . . 1748.

Bon pour un mois. M. de Saxe.

Sel aux armes de Saxe. *Par Monseigneur,* De Bonneville.

Concours et Annales de la Société des Beaux-Arts et de Littérature. — Sur le rapport des membres du jury de poésie, composé de MM. Willems, Ledeganck, Rens, Vervier et Ph. Blommaert, la Société a décerné le prix du poème flamand sur *Jacques Van Artevelde,* à Mr P. Fr. Van Kerckoven, d'Anvers. — Les membres du jury pour le concours en prose, étaient MM. Moke, De Smet, De Saint-Genois, Lenz et De Busscher; ils ont jugé à l'unanimité que le prix serait décerné, en partage, aux auteurs des deux discours, l'un en flamand, l'autre en français, sur *Jacques Van Artevelde,* portant pour devises : *Zoo triompheert de Deugd,* etc., et : *Nescio quà natale solum,* etc. La Société a adopté ces conclusions, et modifiant, à cause du mérite des pièces et de l'importance du sujet, les dispositions de son programme, elle a décidé que deux médailles, chacune de 200 francs, seraient décernées, l'une à Mr Jacques De Winter, candidat en philosophie de l'université de Gand, et l'autre à M. Ecrevisse, juge-de-paix à Eecloo. — Elle a décidé, en outre, que les trois pièces couronnées seraient imprimées dans les prochains numéros de ses *Annales.* — Nous nous faisons un plaisir d'annoncer que le 1er volume de ce recueil vient d'être achevé; il contient plusieurs articles d'histoire et de littérature, dûs à la plume de MM. Vervier, Van Duyse, Breton, E. De Busscher, Wolf et De Saint-Genois; des poésies de Mme Félix De la Motte, Mlle L. Stappaerts, MM. Rens, A. Clesse, Van Duyse, Van Kerckoven, et des discours de MM. Van de Velde et Vervier. Le travail le plus remarquable de ce recueil est, sans contredit, le précis historique de la Société des Beaux-Arts, rédigé avec un soin et une exactitude qui font le plus grand honneur à son auteur, Mr E. De Busscher. Ce précis a surtout pour but de faire

connaître les immenses services que cette Société a rendus aux arts et aux lettres depuis son institution, en 1808. Nous pensons qu'il dissipera bien des préjugés, bien des préventions injustes contre la prétendue apathie de cette compagnie littéraire.

Concours de la société Broedermin en Taelyver. — Le jury de jugement du concours ouvert par la société littéraire *Broedermin en Taelyver,* s'est réuni le 1er mai dernier, sous la présidence de M. Desmaisières, gouverneur de notre province, pour statuer sur les pièces envoyées au concours; voici les titres des pièces soumises au jugement de la commission :

1° *Bertha met den grooten voet*, drame en 3 actes.

2° *Jan de Eerste,* drame en 5 actes.

3° *Philips Van Artevelde, of de Opstand der Gentenaren,* drame en 3 actes.

4° *Maria van Braband,* tragédie en 5 actes.

5° *Joanna Van der Ghenst,* drame en 5 actes.

6° *Margaretha van Braband,* tragédie en 5 actes.

7° *Inhulding van Karel de Stoute,* drame en 5 actes.

8° *Philips Van Artevelde,* drame en 5 actes.

9° *De Dood van Agneessens,* drame en 5 actes.

10° *Het Bedrog,* vaudeville en 2 actes.

11° *Van der Moezel,* vaudeville en 1 acte.

12° *Het Wonderbeeld,* féerie en 3 actes.

13° *M. Finoy en M. Dupin,* vaudeville en 2 actes.

Le premier prix a été décerné à MM. Roelandt et Corn. Verbruggen, de Bruxelles, pour la pièce, intitulée : *Jan de Eerste,* qui a été représentée à Gand, le 1er juillet 1845; M. Teirlinck, de Gand, obtenu le second prix pour son drame de *Joanna Van der Ghenst.*

Par arrêté royal du 19 avril dernier, un subside de 300 fr. a été alloué à la société, pour subvenir en partie aux frais du concours.

A propos d'un tableau de Jean de Bruges. — Nous trouvons dans un journal français la note suivante : « Il y a trois ou quatre jours, un étranger décoré se présenta à l'Hôtel-Dieu de Beaune, et demanda à voir le magnifique tableau de *Jean de Bruges.*

M. Mallat s'empressa de répondre au désir de l'inconnu, et l'accompagna dans la salle où se trouve le tableau en question. L'étranger s'extasia sur la valeur artistique de cette peinture, qui, disait-il, n'a pas son égale parmi les chefs-d'œuvre de Jean de Bruges. On devrait, ajouta-t-il, restaurer ce tableau, et ouvrir une souscription à cet effet; puis, priant M. Mallat de lui donner encre et papier, l'inconnu s'inscrivit pour une somme de 500 fr., et au bas de cette souscription signa : *Duc d'Aremberg.*

Prix de 700 francs décerné par la ville de Bruges. — Un prix de 700 francs sera décerné à l'auteur du meilleur discours en prose ou mémoire sur la vie et les travaux de Simon Stévin.

Une partie du discours ou mémoire devra être spécialement consacrée à une appréciation des travaux de Simon Stévin, de leur portée scientifique, de leur mérite d'initiative, et de l'influence qu'ils ont exercée sur les progrès ultérieurs de la science. Dans cette appréciation, qui suppose une étude sérieuse des œuvres de Simon Stévin, l'auteur ne pourra s'en tenir à des termes vagues ou généraux, ni à la reproduction de ce qui a été écrit par d'autres; il se souviendra toutefois que son travail n'étant pas destiné à une classe spéciale de lecteurs, il est astreint à beaucoup de clarté dans le développement de la partie scientifique de son sujet.

Les discours ou mémoires devront être rédigés en langue française, une société de la ville ayant fait de l'éloge de Simon Stévin, le sujet d'un concours en langue flamande. Ils devront parvenir au secrétariat de l'administration communale de Bruges avant le 1er mai 1846.

Les auteurs ne pourront se faire connaître; leur travail sera accompagné d'une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté, contenant leur nom, prénoms et domicile.

Le travail couronné devient la propriété de la ville, et sera imprimé à ses frais.

Le prix sera publiquement décerné à l'époque de l'inauguration de la statue de Simon Stévin.

Un jury spécial sera chargé de l'examen des pièces envoyées au concours. — Ce jury fera au conseil communal telles propositions qu'il jugera convenable, dans le cas où aucun des mémoires ou discours ne lui paraîtrait mériter le prix de 700 francs.

Inventaires des Archives du royaume. — M. Gachard vient de présenter à M. le ministre de l'intérieur le deuxième volume des inventaires des archives du royaume.

Ce volume comprend : les comptes de l'hôtel du Souverain et des princes de sa famille, au nombre de 259; les comptes de la recette générale des finances, au nombre de 490; les comptes des recettes générales des provinces, au nombre de 1821, parmi lesquels la Flandre en a fourni 559; les comptes particuliers des domaines, au nombre de 16,643, dans lesquels la Flandre est représentée par 4,241; les comptes des domaines jésuitiques, c'est-à-dire, des biens meubles et immeubles qui furent dévolus au fisc par la suppression de la Société de Jésus dans les Pays-Bas, en 1773, au nombre de 434; enfin, les comptes des officiers de la justice, au nombre de 19,203, parmi lesquels la Flandre figure pour 7,372. De sorte que le nombre total des comptes dont ces six séries sont formées, est de 38,900, rangés sous 13,939 numéros.

On sait qu'à la suite de la convention des limites que le gouvernement des Pays-Bas conclut avec la France, en 1769, un grand nombre de comptes, et spécialement ceux qui concernaient la généralité des Pays-Bas, ou des provinces de Flandre et de Hainaut, restèrent au pouvoir de la France. M. Gachard donne, en *appendice*, la liste de ceux de ces comptes qui existent encore aujourd'hui aux archives de Lille, au nombre de 1336.

Il est à remarquer, qu'en général ces séries de comptes remontent jusqu'au XIV^e^ siècle, et sont suivies jusqu'à la fin de la domination autrichienne.

Annales antverpienses de Papebrouck. — On sait quels services *Daniel Papebrouck*, plus connu sous le nom de *Papebrochius*, a rendus à l'histoire et aux antiquités de son pays. Quelques-uns de ses ouvrages n'avaient jamais vu le jour; un des plus importants étaient les *Annales antverpienses*. M^r^ F.-H. Mertens, bibliothécaire d'Anvers, et Ern. Buschmann, professeur d'histoire à l'Académie de cette ville, se proposent de publier dans peu la première partie de cette œuvre posthume, sous le titre de : *Annales antverpienses, ab urbe condità ad annum MDCC, collecti ex ipsius civitatis monumentis publicis privatisque latinæ ac patriæ linguæ usque fere manu exarati, auctore* Daniele Papebrochio, *S. I. ad cod. ms. ex Bibl. Regia quæ vulgo Burgundica vocatur.*

Mission de MM. Mittendorf et Wuttke en Belgique. — M. le docteur Mittendorf a été envoyé à Bruxelles par le gouvernement hanovrien, pour rechercher dans nos archives les documents concernant Eric II, duc de Brunswick. Nous apprenons que M. le docteur Wuttke, de l'université de Leipsig, connu par plusieurs publications remarquables, recherche également dans nos archives les documents qui se rapportent à l'époque de Marie-Thérèse. Il a pris copie des lettres les plus intéressantes d'Albert de Brandenbourg, premier duc de Prusse, et qui font partie de notre grande collection de documents relatifs à la réforme religieuse.

Restauration du Cloître gothique de Nivelles. — Un arrêté royal du 5 juillet 1845 approuve une proposition du conseil communal de Nivelles, tendant à établir, pour l'exercice courant, une cotisation personnelle extraordinaire de 5000 fr., afin de couvrir les frais de restauration du cloître gothique de cette ville.

Poème flamand sur Jacques Van Artevelde. — Nous annonçons avec plaisir que Mr Pr. Van Duyse vient de mettre sous presse chez M. Annoot-Braeckman un poème sur *Jacques Van Artevelde*. Cet ouvrage, composé de plus de deux mille vers, formera un volume in-8° de 100 pages, qui coûtera seulement fr. 1-50.

Louis de Crécy, Jacques Van Artevelde et leur époque (1). — En 1834, M. J.-B. d'Hane, administrateur-inspecteur de l'Université, qui sait faire un noble usage de sa fortune pour l'encouragement des lettres, proposa deux prix pour les meilleures réponses à la question énoncée dans le programme suivant :

Tracer un tableau historique et politique de la Flandre, depuis la mort du comte Robert de Béthune (1322) *jusqu'à celle de Louis de Male* (1384).

(1) Tel est le titre de l'ouvrage si impatiemment attendu que M. Lenz, professeur d'histoire à l'Université de Gand, se propose enfin de publier sur Jacques Van Artevelde. Nous insérons ici en entier le prospectus, qui donnera une idée des recherches auxquelles s'est livré le savant auteur.

« On désire que l'on ne donne pas seulement un exposé raisonné des révolutions et des causes qui les ont fait naître, mais qu'on envisage encore l'état du pays sous le rapport de la législation, de l'administration, des mœurs, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des lettres, des sciences et des arts.

» L'auteur s'attachera surtout à exposer dans leur véritable jour les causes des révolutions qui ont éclaté à cette époque.

» On demande un travail rédigé non seulement d'après les auteurs imprimés, mais surtout d'après les chroniques et chartes inédites. »

La commission nommée pour juger les mémoires envoyés au concours et composée de MM. Warnkœnig, Willems, Voisin et Serrure, n'adjugea qu'un seul des prix proposés, et le travail que nous entreprenons de publier est celui qui fut couronné par le jury (1).

Ce travail comprend trois parties distinctes :

1° Louis de Crécy, Jacques Van Artevelde et leur époque. — (Histoire politique de la Flandre, depuis 1322 jusqu'à 1346).

2° Louis de Male, Philippe Van Artevelde et leur époque. — (Histoire politique de la Flandre, depuis 1346 jusqu'à 1385).

3° La commune de Gand et la Flandre à l'époque des Van Artevelde, ou essai sur la statistique politique et sociale de la ville de Gand au XIV^e^ siècle.

Le recueil de pièces justificatives, composé, lors du concours, de 1300 chartes, pour la plupart inédites, de fragments de chroniques, de plusieurs milliers d'extraits des comptes de Gand, Bruges, Ypres, etc., a été considérablement augmenté par suite des recherches faites depuis 1836, tant dans les dépôts littéraires de Paris que dans les archives des villes voisines de France et d'Allemagne (2).

(1) *Examen critique des historiens de Jacques Van Artevelde,* par feu Aug. Voisin, juge du concours, p. CXVII. — *Messager des Sciences et des Arts,* 1834, p. 118.

(2) J'ose rappeler ici les jugements que portent sur le mémoire et sur les fragments que j'ai publiés, mes amis, M. Voisin, p. CXVI et CXVII des *Historiens de Van Artevelde,* et M. Moke, *Revue nationale,* 4^e^ série, p. 315.

Ces recherches et le désir de visiter les dépôts de la tour de Londres où doivent se trouver les documents les plus curieux concernant l'histoire du compère d'Édouard III, ont retardé la publication de ce mémoire.

Jacques Van Artevelde est, sans contredit, le personnage le plus fameux que nous offre l'histoire des communes flamandes. Presqu'oublié dans sa patrie, il y a un siècle et demi, son nom est répété aujourd'hui par l'Europe entière, et sa ville natale se prépare à inaugurer un monument élevé en son honneur. On serait tenté de croire que les ténèbres qui ont entouré si longtemps cette grande figure sont enfin dissipées. Il n'en est rien pourtant. Il n'y a jusqu'ici que des réquisitoires, des plaidoyers et un exposé de la cause, il n'y a pas encore de jugement définitif, confirmé par la science.

Les uns représentent Van Artevelde comme un homme de basse extraction, brasseur de bière ou de miel, qui, du haut d'un tonneau, harangue la populace, dont il excite, calme ou entraîne les flots, au gré de ses caprices. C'est un tyran qui, pour satisfaire de viles passions : la soif de l'or et la haine contre tout ce qui est noble et distingué, s'entoure de brigands et d'assassins et ne se plait qu'au milieu des pillages et des massacres. Jacques, élevé par la violence et le crime, se maintient par la ruse et la terreur (1).

(1) On n'a qu'à lire Froissart, Oudergherst, la *Chronyke van Vlaenderen* (III vol. in-fol.), Despars, Chateaubriant, etc.. pour se convaincre que nous copions les traits de ce tableau sans en exagérer l'expression. On nous dira, peut-être, que ce sont là des écrivains ennemis de notre pays, et qu'il faut en appeler à des juges impartiaux, amis à la fois de notre ville et de la vérité. Nous en convenons volontiers. Écoutons donc le père de l'histoire de Flandre, le savant Meyer.

A la page 137 et 138, parlant de la destitution des fonctionnaires, il dit : « Mutata omnis politica. Exules, adulteri, homicidæ, fures, loco bonorum ad dignitates provecti sunt, etc. » Suit l'assassinat de Volkard de Rhode, et des cinq magistrats d'Ardembourg, etc.... « Adeo dura erat Arteveldæ tyrannis, etc. Ita pro Comite Arteveldam habuit Flandria rectorem, hoc est *pro domino nobilissimo ignobilem et factiosum civem,* qui mox villas, ædesque eorum qui cum Comite fugerant, igni dedit. »

Je n'ai pas besoin de dire que je rapporte ces faits uniquement pour

Pour les autres, sir Van Artevelde est un personnage de haute lignée, un chevalier, un seigneur féodal, riche et puissant, élevé à la cour de France, instruit par des voyages lointains faits en compagnies de grands princes. S'il s'abaisse parfois jusqu'à serrer la main calleuse d'un artisan, il n'oublie pas qu'il est allié aux plus nobles maisons de Flandre, et reparait grand et fier dans l'assemblée des comtes et des rois.

Concilier ces contradictions, c'est impossible; se ranger, par déférence, sous l'une des deux bannières, passer sous silence ce qui est défavorable à notre héros, c'est oublier que l'historien ne doit sacrifier que sur l'autel de la vérité.

L'auteur de l'esquisse biographique sur Jacques Van Artevelde (M. Moke), après avoir examiné tout ce qui a été publié sur le capitaine de Gand, fait l'aveu suivant :

« A part deux ou trois grandes actions, trop éclatantes pour être dénaturées par l'ignorance des écrivains, tout ce que l'on raconte de lui (J. Van Artevelde) est entaché d'incertitude, ou mélangé de fictions. »

Tout est donc à refaire, et ce n'est qu'en remontant aux sources primitives qu'on peut trouver les moyens de démêler ce qu'il y a de vrai dans le récit des écrivains des temps moins reculés.

Mais cette tâche est difficile. On n'a signalé jusqu'à ce jour, aucune lettre, aucune charte portant la signature ou le sceau de J. Van Artevelde, aucun acte authentique, public ou privé, dans lequel il figurât nominativement, soit comme partie, soit comme témoin. On n'a découvert aucune chronique importante, écrite dans le pays du vivant de notre capitaine.

Comment expliquer ce fait?

Ceux qui ont porté une main homicide sur Van Artevelde, qui ont violé sa tombe, et jeté son cadavre *à estre mangiez des oisiaux*, pouvaient-ils reculer devant les mutilations, interpolations et falsifications des chroniques et des chartriers, pour faire disparaître les titres de sa gloirie? Les registres contenant les ordonnances

donner une idée de la gravité des accusations qui pèsent sur Van Artevelde. Déclarer que ces accusations sont absurdes, ce n'est pas réhabiliter l'accusé. Il faut des preuves plus positives.

des comtes, le livre des brasseurs de Gand (1), la *Genealogia comitum Flandriæ,* etc., en portent les traces. Cependant tout n'est pas détruit; beaucoup de comptes des villes, surtout les brouillons, oubliés probablement dans quelque coin obscur, ont échappé. En rapportant aux renseignements authentiques qu'ils contiennent, les faits qu'on rencontre ailleurs dans les traités, les chroniques, etc., on peut encore retracer d'un manière fidèle la marche des événements et en faire ressortir les principes politiques.

Il y aura sans doute des lacunes considérables dans l'histoire privée de notre grand bourgeois.

Tout ce que l'on sait des quarante premières années de sa vie, est contenu dans une phrase de la chronique publiée par Denis Sauvage, phrase altérée par L'Espinoy, et commentée d'une si singulière manière par quelques historiens.

Les quatre dernières années de son administration pourraient être qualifié de parenthèse vide.

La preuve qu'on allègue pour établir *l'âge, la noblesse, la généalogie* de Jacques Van Artevelde, c'est qu'il fut petit-fils de Sohier de Tronchiennes et époux de *Christine* ou de *Catherine* de Bernaige (2). Mais dans le fait, cette preuve est dénuée de tout fondement, puisque Catherine de Tronchiennes qui fut sa seconde femme, et qui, après sa mort épousa Sohier de Bernaige, est nommée parmi les enfants de ce même Sohier de Tronchiennes, dont on le fait descendre. Ce fait unique, prouvé par six documents authentiques et concordants, ne renverse-t-il pas tout l'édifice généalogique si laborieusement élevé?

La famille de Jacques appartenait depuis longtemps à la *weverie* et lui-même en fut membre. S'il se fit inscrire parmi les brasseurs, ce n'est pas pour les motifs allégués jusqu'ici.

Nous tenterons d'expliquer d'une autre manière, la qualification

(1) On a toujours cité le *Livre des Brasseurs,* pour prouver que Van Artevelde n'appartenait pas à cette corporation. La laeune qui se trouve dans ce livre et qu'on semble ne pas avoir remarquée, prouve plutôt le contraire.

(2) Voyez tous les historiens *favorables* à J. Van Artevelde, qui ont écrit depuis deux siècles.

de *brasseur*, que les historiens les plus considérables donnent au père du Rewart Philippe Van Artevelde (1).

J. Van Artevelde fut-il Rewart de Flandre? Nous avons établi qu'il ne le fut pas pendant les six premiers mois de son administration. Mais dans la suite il occupa (d'abord seul et ensuite avec Gérard Denys), une position plus élevée que les autres capitaines, en être revêtu des fonctions de Rewart (Il reçoit à ce sujet des gratifications extraordinaires, consignées dans les comptes de Gand).

Le fragment que nous avons publié dans les *Nouvelles Archives*, et qui renferme l'histoire de six premiers mois de l'administration de J. Van Artevelde, peut donner une idée de la suite de notre ouvrage.

Nous allons nous occuper un instant de l'*Essai* sur la statistique de Gand, dont nous avons déjà indiqué le titre.

Avant d'entreprendre la reconstruction de l'organisme de l'ancienne commune, j'ai dû faire des recherches longues et fastidieuses, pour en recueillir les débris dispersés, mutilés ou défigurés. Mais ce travail me parut nécessaire à l'intelligence de l'histoire politique elle-même.

Il n'existe sur cette matière aucun traité spécial, et les faits, concernant la statistique, qu'on rencontre dans les livres d'histoire, ne sont pas propres à nous donner une idée juste de l'organisation sociale. Un exemple suffira pour le pouver. « Au temps de Jacques Van Artevelde, nous dit-on, la ville de Gand eut quatre lieues de circonférence et sa population s'élevait à plus de deux cent mille âmes. Parmi les quarante mille hommes qu'elle peut mettre en campagne, se trouvent vingt-sept bannières ou bataillons de rentiers. Plus de mille ouvriers travaillent dans les ateliers de ce brasseur (Jacques Van Artevelde); la fabrication des draps tient en activité vingt mille métiers à tisser (2). »

Les recherches que nous avons faites, nous donnent les résultats suivants :

(1) M. Cornelissen, à qui l'on doit, en grande partie la réhabilitation du capitaine de St-Jean, a prouvé toute l'importance de ces questions. Il dit : « La première erreur, et peut-être la source de toutes les autres, c'est qu'on a dit qu'Artevelde était brasseur. » (Discours, etc. V. Voisin, les *Historiens de Van Artevelde*, p. 1).

(2) Je ne cite pas les chiffres les plus élevés.

« La ville de Gand n'était pas plus étendue, à cette époque, qu'elle ne l'est aujourd'hui; sa population ne dépassait pas quatre-vingt mille âmes; elle armait jusqu'à sept mille hommes; de 1325 à 1337 et de 1348 à 1359, le nombre des métiers à tisser la laine était, terme moyen, de douze à treize cents. »

Il est évident qu'une telle exagération des forces matérielles de la commune diminue la gloire des succès obtenus, augmente la honte des défaites essuyées, et met l'historien dans l'impossibilité d'apprécier, avec équité, les événements politiques.

Nous montrerons encore, par un exemple, que notre essai sur la statistique constitutionnelle et sociale, nous fournit les moyens de redresser une infinité d'erreurs qui se sont glissées dans l'histoire. Nous lisons qu'en 1342, après une révolution violente, accompagnée des excès les plus déplorables, le tribun J. Van Artevelde bouleversa la commune, et donna, au moyen d'une constitution ultra-démocratique, la prépondérance la plus complète aux suppôts des petits métiers. Voici l'analyse de cette constitution qu'on lui attribue.

« Le premier soin de Jacques Van Artevelde est d'imposer à la ville une nouvelle organisation, combinée de manière à donner au peuple la prépondérance la plus complète sur la bourgeoisie.

» Dans ce but, il divise la population en trois classes : bourgeois, artisans et drapiers; et affectant de les rendre égales, il met à la tête de chacune un doyen, qui lui servira de chef dans la paix comme dans la guerre. Le doyen de la bourgeoisie conserve le pas sur les deux autres et a l'honneur de guider les bannières de S^t^-George, de la Flandre et de la ville de Gand. Mais le doyen des artisans dirige les cinquante-deux bannières des métiers, et celui des drapiers commande à vingt-sept corps de tisserands. L'inégalité du pouvoir répond à celle des forces. Sur les treize échevins qui administrent la commune, de même que sur les treize qui rendent la justice, les *poorters* choisissent le premier, le quatrième et le septième : les dix autres sont élus moitié parmi les artisans et moitié parmi les drapiers. Ainsi demeure anéantie l'autorité des grands bourgeois, c'est aux classes populaires qu'appartient toute la puissance, et le doyen des artisans, qui seul est nommé pour deux années consécutives, et qui porte le titre de

souverain doyen, se trouve en réalité le plus grand personnage de la ville (1). »

Si Jacques Van Artevelde avait provoqué une semblable révolution, s'il était l'auteur d'une constitution aussi anarchique, il ne mériterait plus ni le nom d'honnête homme, ni celui de grand politique. Mais heureusement les troubles provoqués par J. Van Steenbeke, *ex-conseiller du comte de Flandre,* n'ont ni la gravité, ni le caractère qu'on leur donne. Nos tableaux statistiques le prouvent à l'évidence.

Quant à la constitution, nous en nions l'existence. Aucune réforme constitutionnelle n'a eu lieu cette année. La corporation des riches bourgeois (*poorters*) n'existait pas à cette époque, elle n'avait donc pas de doyen. Comment ce doyen aurait-il eu le pas sur les autres et le droit de guider la bannière du comte et celle de la ville? Tous les échevins de Gand furent nommés, au XIV^e^ siècle, par huit commissaires, dont quatre sont désignés par le comte, et quatre par les magistrats sortants. Comment le premier, le quatrième et le septième échevin auraient-ils pu être élus par les poorters qui n'étaient pas électeurs? La division de la ville en trois membres et les grands doyens, existent déjà du temps de Robert de Béthune; leur création ne peut donc pas être attribuée à J. Van Artevelde.

Pour donner une idée de l'ouvrage entier, nous transcrirons ci-après quelques extraits de la table des matières :

Introduction.

Limites, étendue et division du pays.

Nombre des états reconnus. — Liste officielle des seigneuries, communes et *terroires* représentés au parlement général de Flandre. — Liste chronologique des principales réunions du parlement (diètes), et indication sommaire des questions qu'on y a traitées (1322-1385).

Idée générale de la commune. Ses droits et ses devoirs. La place qu'elle occupait dans le système féodal. — Les bonnes villes. — Les *smalle-steden,* etc.

La ville de Gand au XIV^e^ siècle. — Étendue et population. — Division de la population, 1° en *poorters* et étrangers.

(1) Esquisse biographique sur Jacques Van Artevelde, *Revue nationale,* 4^e^ série, 4^e^ liv. p. 351.

2° Division territoriale : sections et paroisses, costries, constavlies et *wycs*.

3° Division d'après la condition ou l'état : les trois membres (savoir : les tisserands, les foulons, les petits métiers).

Y avait-il à cette époque, un membre des *poorters* ou des rentiers? (Les *poorters-ridders;* — le doyen *de ceux qui ne sont d'aucun métier,* comptes de Gand, 1326-1327, et charte de 1356 du livre blanc, etc.).

Administration. Énumération des charges et fonctions salariées. — Attributions. — Costumes. — Salaire. — Élections. — Nominations, etc.

Liste des fonctionnaires et employés de Gand de 1322 à 1385. (Rien n'a été négligé pour la rendre aussi complète que possible pour l'époque de l'administration de J. Van Artevelde).

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE criminelle et correctionnelle, civile et industrielle. — Les tribunaux de toute espèce (au nombre de plus de quatre-vingt). — Statistique criminelle (1).

L'ORGANISATION MILITAIRE (2). Le droit de guerre de la commune. Le service militaire obligatoire pour tous les citoyens âgés de 15 à 60 ans. — Les hommes appelés à servir sont désignés annuellement et inscrits aux tableaux des constavlies. — La levée des troupes en cas de guerre. — Contingent ordinaire que devaient fournir les Gantois dans une guerre générale du comté. — La solde comparée au salaire des ouvriers.

Cadres de l'armée; les différents corps : Les chevaliers de Saint-Georges, les chaperons blancs, rouges et noirs. — L'artillerie ou les machines. Armes à feu (3). Uniformes, les étendards, les bannières, les *amers* et *pennons*.

Analyse des principales campagnes et expéditions militaires faites par les Gantois de 1322-1384. Nombre d'hommes mis sous les armes. — Frais de guerre, etc.

(1) Voyez notre *Mémoire sur les* 1400 *meurtres, etc.*

(2) L'esquisse que nous avons publiée, dans les *Nouvelles Archives,* a été faite pour attirer l'attention sur ce sujet important. Voyez *Nouvelles Archives,* publiées par MM. D'Hane, Huet, Lenz et Moke, 1839.

(3) Voyez id. vol. II, notre *Mémoire sur l'invention de la poudre à canon, etc.*

Gardes des portes de la ville. Gué et patrouilles.

Ordonnance ou tactique.

L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

A. Les revenus de la ville : 1° Les rentes héritables. 2° Rentes *affermées*. 3° Amendes judiciaires. — Confiscations.

B. Les impôts ordinaires. Zoengelt ou octroi.

C. Recettes extraordinaires. a) Tailles. *b*) Subsides. c) Emprunts forcés. Emprunts volontaires, etc.

Les dépenses. 1° Rentes annuelles à payer au comte. 2° Traitements et livrées. Gratifications payées aux fonctionnaires et employés de la ville, aux officiers du comte, etc. 3° Cadeaux. 4° Missions politiques et commerciales. — Frais de route, etc. — 5° Travaux publics.

Tableau général et détaillé des recettes et des dépenses de 1314-1385.

Moyenne des recettes et des dépenses de 1322-1385.

Moyenne par période historique, par exemple, du temps de Jacques Van Artevelde.

Les receveurs, leur nomination, leur caution.

Listes des receveurs depuis la mort de Robert de Béthune jusqu'à la mort de Louis de Male.

Tarifs de l'octroi de 1305 à 1335 et de 1335-1349, etc.

La fabrication des monnaies d'or et d'argent, sous le contrôle des trois grandes villes.

Cours variable de l'argent et du change depuis la fin du XIII^e^ siècle jusqu'à 1328.

Valeur de l'argent estimée d'après le prix des céréales et d'après le salaire des ouvriers, etc.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL. La corporation industrielle ou la *neering*. Place qu'elle occupe dans l'organisation communale. Ses droits et ses devoirs.

Les métiers privilégiés et les métiers non privilégiés.

Les trois *Membres*.

I. *Le membre des tisserands* était composé de vingt-sept corporations, sections et métiers.

Le grand doyen, les jurés. — La loi électorale et les mesures prises contre les intrigues. Le serment du doyen. Sa position

vis-à-vis des magistrats de la commune. Les droits et les devoirs de cette charge. Droit de suspendre le travail, etc.

Les francs-maîtres, les francs-compagnons, les apprentis. Rapports légaux qui existaient entre eux. Contrat entre le maître et l'apprenti, temps de l'apprentissage, droits à payer, etc.

Nombre des tisserands occupés au tissage des draps depuis 1326 à 1336 et de 1349 à 1359. Le nombre approximatif pour tout le siècle.

La fabrication des draps : matière première, laines anglaises, prix et frais de transports, droits d'entrée au port, droit d'octroi, droit de balance.

Salaire des maîtres et des varlets chargés des diverses opérations industrielles, etc. Responsabilité des maîtres-ouvriers, contrôle du travail. — Marque de fabrique. — Marque du jury. — Réception des draps à la Halle. — Marque et garantie de la ville, etc. — Défence de tisser des draps dans les environs de Gand, sous Robert de Béthune.

II. *Le membre des foulons* (de volrie). Il était composé de vingt-quatre corporations, sections et métiers. Noms des sections et des métiers.

Le grand doyen et les jurés; leurs élections. Nombre approximatif des foulons exerçant le métier. — Question du salaire. — Cause de la décadence du métier.

III. *Le membre des petits métiers.* Enumération des métiers faisant partie de ce membre (il y en avait plus de quatre-vingt) et des corporations qu'ils constituèrent (au-delà de soixante). — Nombre approximatif des suppôts des petits métiers (1336).

Le grand doyen et son conseil. — Loi électorale concernant le grand doyen. Organisation des métiers. Les doyens, les jurés et les suppôts. Mesures prises pour empêcher les fraudes industrielles et les suites funestes de la concurrence déréglée et du monopole, pour arrêter la trop grande production, etc.

Organisation du commerce.

Commerce intérieur. Le halles. Leur destination. Les maîtres et clercs des halles, considérés comme agents de l'industrie et du commerce. Utilité de ces établissements pour le producteur, pour le consommateur et pour l'état.

Les *foires franches*. Elles mettent l'industrie indigène en présence de l'industrie étrangère.

Les hosteliers, patrons et agents responsables des étrangers qui font le commerce à Gand. — Leur nombre. — Leur caution.

Commerce extérieur. Les hanses. — Les comptoirs sous la direction des agents d'une ou de plusieurs industries. — Nomination des peseurs. — Porte-faix du commerce gantois à l'étranger. Leur serment et leur caution, etc.

L'estaple. — Sociétés d'assurance commerciale. Les lombards.

Diètes tenues par les industriels et commercants. Missions commerciales, etc.

Institutions de bienfaisance et de prévoyance.

1° L'hospice de la commune. 2° Les hospices des paroisses (S^{t}-Esprit). 3° Les maisons de refuges pour les membres de la *weverie* et de la *volrie*. 4° Les caisses de prévoyance, instituées pour soulager les infirmes et les malheureux d'un métier. Taux des contributions et des subventions, etc.

Coutumes et lois concernant l'approvisionnement de la ville. Police des marchés. Pouvoir (arbitraire) des magistrats de fixer le prix des denrées et des boissons, etc. Prix courant des céréales comparé au salaire des ouvriers, etc.

Recueil complet des ordonnances de police rendues pendant l'administration de Jacques Van Artevelde, etc. (1).

(1) *L'Histoire politique : Louis de Crécy et Jacques Van Artevelde*, est divisée en deux parties ; la première comprend la décadence des communes et de la Flandre, 1322-1337; et la seconde, la restauration des communes et du comté de Flandre, opérée par J. Van Artevelde.

L'Essai statistique, base et complément de l'Histoire politique, sera publié à part.

Les deux ouvrages formeront trois volumes in-8°, d'environ 500 pages, format conforme au prospectus, et seront publiés par livraisons de 80 pages, au moins.

Le prix de chaque livraison est fixé à 1 franc.

Quelques exemplaires seront tirés sur beau papier vélin, format Jésus; le prix en est fixé à fr. 1-50.

On souscrit à Gand : chez Annoot-Braeckman, imprimeur-éditeur, Marché aux Grains, 13 ; H. Hoste, libraire, rue aux Marjolaines, et chez les principaux libraires du royaume.

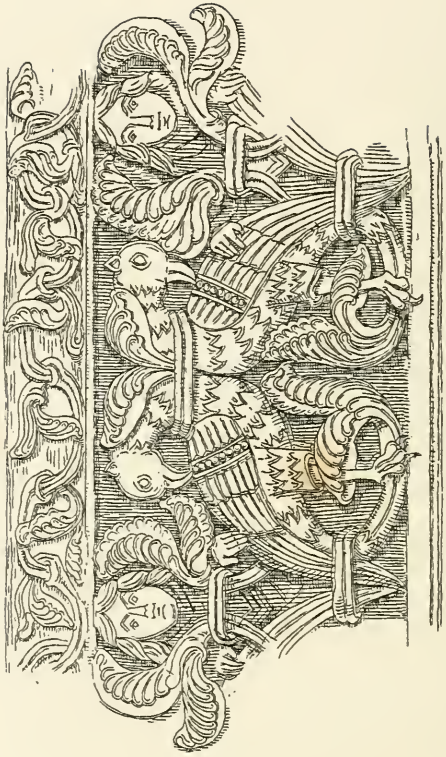

Architecture chrétienne.

CHAPITEAU D'UNE COLONNE EN STYLE ROMAN.

L'étude de l'art au moyen-âge a reçu une grande impulsion en Belgique, et les monuments qui nous restent des différentes époques, sont devenus, en quelque sorte, le domaine de l'archéologue. Les secrets du style ogival sont mis au jour, et les recherches consciencieuses de l'artiste, entreprises sur les beaux restes de cette architecture, en ont fait revivre les principes purs.

Les monuments qui ont précédé l'époque ogivale, ne sont pas moins curieux sous le rapport de l'art, et c'est presqu'à tort que le *gothique* a eu l'honneur d'être étudié avant les styles primitifs et par conséquent plus chrétiens. Les styles latin et roman, l'expression des idées des premiers chrétiens, ont maintenant leur tour d'être signalés au monde artistique et appréciateur des grandes œuvres de ces siècles jadis encore réputés barbares. Un modèle très-riche d'une église de construction romane, est la cathédrale de St-Servais à Maestricht. Nous citerons particulièrement la partie occidentale de cette église, formant un édifice en lui-même, et connue sous le nom de *Chapelle de Charlemagne*. La sévérité des lignes, digne du beau temps de l'architecture classique, y est rehaussée par les belles sculptures si diversifiées des chapiteaux des colonnes. La variété des motifs et la richesse des compositions font l'admiration

de l'artiste et de l'archéologue. Inédites jusqu'à présent, ces belles sculptures ont fourni les sujets les plus intéressants au crayon du dessinateur. Ici des animaux féroces sont domptés par un jeune homme, là des oiseaux symboliques sont entrelacés de rinceaux et de feuillage; des scènes de vendanges, des chasses, succèdent à des représentations de l'Histoire sainte, et donnent par leur ensemble une leçon de morale, ou l'histoire de la religion sous les formes parlantes ou plastiques. La touche de ces formes est correcte et rappelle l'art grec et romain, surtout pour le nu des figures humaines, tandis que l'expression symbolique des compositions est très-ingénieuse.

La planche qui accompagne cet article, représente un de ces chapiteaux, développé en frise. Il décore une des grandes colonnes, à l'entrée de la chapelle. Les sculptures anciennes de cette église, ainsi que celles de Notre-Dame à Maestricht, toutes inédites jusqu'à ce jour, seront reproduites par la gravure et la lithographie, dans un recueil qui réunira les monuments inédits de la Belgique et provinces limitrophes, et particulièrement des villes sur les bords de la Meuse, qui offrent les plus beaux modèles de l'ancienne architecture religieuse (1).

Arnaud Schaepkens.

(1) Voici le titre de l'ouvrage que M. Schaepkens va publier : « *Trésor de l'art ancien en Belgique, ou Monuments de sculpture, ciselure, peinture, émail et mosaïque du moyen-âge, recueillis dans les églises, les musées, bibliothèques et collections particulières de la Belgique et provinces limitrophes*, par Arnaud Schaepkens. »

Discours

PRONONCÉ

A LA SALLE DU TRONE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE GAND,

Le 2 Juillet 1845,

JOUR DE L'INAUGURATION SOLENNELLE DU BUSTE COLOSSAL EN BRONZE DE

JACQUES VAN ARTEVELDE,

*Par M*r N. CORNELISSEN, *membre de l'Académie royale de Bruxelles et de l'Institut royal d'Amsterdam; ancien Secrétaire-inspecteur de l'Université de Gand* (1).

Messieurs,

Cinq siècles se sont écoulés depuis la néfaste époque à laquelle *Jacques Van Artevelde* périt, victime d'une émeute populaire.

Et cependant il était, il n'avait jamais cessé d'être l'ami de sa patrie.

Son génie, sa haute raison, lui avaient fait comprendre ce que l'affranchissement successif des communes devait ajouter de force et de dignité à un nouveau pouvoir qui venait de surgir, appelé au partage de droits qui dorénavant n'appartiendront plus exclusivement au prince.

(1) Il est inexact de dire que ce discours ait été prononcé comme il se trouve ici. Je n'en avais extrait que des fragments épars, et plus ou moins decousus, que quelques journaux ont recueillis et publiés. Le désir d'abréger les différents épisodes de la solennité et ensuite la nécessité où, par la nature même de la circonstance, je me trouvais de me mettre moi-même en scène devant la foule d'auditeurs qui encombraient

Les Flamands aussi commençaient à comprendre, qu'appelés à jouir de ces nouveaux droits, de ces nouvelles franchises et libertés, ils devaient naturellement s'astreindre à les défendre.

Et quel homme les défendit avec plus d'énergie et de persévérance? et quel Flamand, défenseur de nos libertés et de nos droits, sut en même temps élever à un degré plus éminent la prospérité matérielle de nos intérêts industriels et commerciaux?

C'est qu'il connaissait ces intérêts dans toute leur portée; c'est qu'il avait étudié les moyens d'assurer et de consolider les uns, par des institutions appropriées au grand esprit communal, qui dominait vers cette époque; les autres, par des alliances et des relations qu'une sage et judicieuse politique lui conseillait de contracter avec les princes et les nations étrangères.

Investi de la plus haute confiance et de cette dignité populaire, qu'il devait non pas à sa naissance (1), mais à son mérite et à ses services; proclamé *Ruwaert,* en l'absence du prince et en face du titulaire que l'opinion repoussait, il a pendant sept ans gouverné la Flandre, et la Flandre avait été heureuse sous son administration; « jamais la commune, selon la loyale expression de Marc Van » Vaernewyck, n'avait été en si grand honneur et en si grande » considération. »

Et cet homme périt sous l'ignoble fer de quelques assassins obscurs!

ce vaste local, ces motifs et d'autres encore, durent m'engager à en retrancher les passages les plus saillants. Ici sont rétablis dans toute leur intégrité le discours inaugural tel qu'il avait été écrit, et les notes que j'y avais jointes. Ce sont des documents historiques, d'autant plus remarquables qu'ils se rattachent au premier acte public et solennel de réhabilitation que la mémoire du grand *Ruwaert,* honnie et calomniée pendant plusieurs siècles, ait reçu dans sa ville natale par l'organe de ses magistrats, en même temps que cette solennité communale coïncidait avec le cinq centième anniversaire de sa mort.

(1) Je prie dès ce moment même le lecteur de ne pas se préoccuper du nom de *brasseur* et de l'idée qui s'attache si naturellement à la position des individus qui exercent un métier. Les *Artevelde* faisaient partie d'une famille patricienne, alliée, à cette époque, aux premières familles de la Flandre. J'aurai l'occasion de revenir dans une autre note sur cette assertion.

Gardons-nous d'effacer et même d'oblitérer les traditions de l'histoire, lorsqu'inexorable dans le récit d'un forfait, elle s'efforce à faire croire que bientôt le remords, toujours trop tardif, vengea la mémoire d'une illustre victime : croyons donc sans hésiter, qu'une lampe destinée à brûler perpétuellement sur sa tombe, fût allumée en expiation du crime; croyons même, que cette démonstration solennelle de repentir avait précédé l'époque à laquelle, au milieu de cris de joie et de confiance, les Corporations de Gand vinrent mettre aux pieds de *Philippe Van Artevelde*, le haut pouvoir et les dignités, dont elles avaient, dans des jours plus heureux, honoré son père : ces traditions consolantes soulagent l'âme, qu'un forfait avait révoltée, et il doit être permis d'y croire : mais si dans ce que nous ont conservé les annales du moyen-âge, quelques lacunes semblent se présenter, n'oserons-nous pas, après tant de siècles, soulevant, avec une timide réserve toutefois, quelques coins du voile qui couvre ces événements, remuer la poussière des anciens parchemins? Ne leur demanderons-nous pas comment, pourquoi, vers quelle époque, une main impie pût éteindre cette lampe expiatoire? comment, ce qu'il y avait de pieux et de solennel dans cette première expression d'un repentir, s'oblitéra sitôt? comment enfin, une période de plusieurs siècles d'oubli et d'ingratitude, d'outrages et de calomnies, passèrent sur la tombe de *Van Artevelde*, méconnu dans l'Europe entière et même parmi ses concitoyens, qui devaient à ses institutions et à ses services le peu de souvenirs qui leur restaient encore de la gloire éteinte et de l'ancienne puissance de leur métropole?

Que cette longue période d'erreurs et d'ingratitude cesse d'attrister notre mémoire :

Excidat illa dies ævo ! (1)

et arrivons, sans nous arrêter, à une époque plus consolante : à

(1) ..... *nec postera credant*
Sæcula; nos certe taceamus et obruta multa
Nocte tegi nostræ patiamur crimina gentis.
CLAUDIAN. *in Rufin.*

Le chancelier L'Hôpital appliquait ces beaux vers au massacre de la Saint-Barthélémy.

celle où les calomniateurs, à leur tour, traînés sur la sellette, d'accusateurs deviendront accusés; car comme, il y a déjà plus de trente ans, je le proclamais du haut d'une autre tribune, « la Justice, dans les annales historiques, est en quelque sorte semblable à » la vengeance divine, si énergiquement dépeinte dans une strophe » d'Horace : elle arrive lentement et en boîtant, mais elle arrive. » C'est que l'Histoire aussi est vengeresse du mensonge et de la » calomnie ; elle détache du pilori de l'opinion l'homme grand et » vertueux que d'injustes préventions y avaient attaché, et *Jacques* » *Van Artevelde,* se levant une seconde fois, après un intervalle » de cinq siècles, est réconcilié avec la postérité, le patriotisme et » l'honneur.... (1) »

Oui, moi aussi je me suis trouvé, jeune encore, dans les rangs des écrivains qui osèrent s'imposer la tâche d'interroger les anciennes chroniques de leur pays et de demander à leurs auteurs (et à cette occasion, je nomme Froissart), quelles sont les sources auxquelles ils ont puisé les hideux reproches dont ils ont essayé d'entacher le caractère du grand *Ruwaert.*

Mais déjà, il y a trois siècles, d'autres écrivains, dont les noms et les ouvrages font autorité, avaient essayé d'expliquer combien les vues et la politique du capitaine des Gantois étaient sages et nationales; mais, soit que la presse, muselée par les lois arbitraires de l'époque, ne pût pas s'exprimer dans toute sa liberté, soit que l'opinion publique, moins éclairée, ne fût pas mûre encore pour comprendre *Artevelde* et les hommes de sa trempe, qui se sont levés pendant l'âge communal, sa mémoire n'en continua pas moins à être flétrie, et son nom, même encore au commencement de ce siècle, — ici même, comme je viens de le dire, dans sa ville natale (2) et dans nos livres élémentaires d'instruction, — son

(1) Discours prononcé à la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, en 1816-1818 (Voyez les *Annales belgiques,* Gand, t. II, p. 108-114).

(2) Oui, dans sa ville natale, et il est pénible d'avoir à en faire l'aveu. La dernière édition des *Annales de Flandres d'Oudegherst,* parut à Gand en 1789, savamment commentée par un professeur du collége royal, et c'est parmi tous les ouvrages qui ont paru sur l'époque, celui où se trouvent accumulés le plus grand nombre d'outrages à la

grand nom n'était jamais signalé qu'au milieu de quelques termes de mépris et d'opprobre.

Aussi, ce fut à Gand même que j'osai appeler l'opinion égarée (je le croyais, du moins) à un examen plus réfléchi des faits; je me bornai cependant à n'exprimer que des doutes et à prouver combien et pourquoi les accusations qui pesaient sur la mémoire du *Ruwaert* méconnu, me paraissaient faibles et dénuées de vraisemblance; à l'autorité de Froissart j'opposai d'autres autorités; j'essayai même de comparer nos franchises, nos lois communales du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles, avec celles qui étaient mises en vigueur, vers la même époque, dans les républiques italiennes, et je me hasardai à faire comprendre que par suite des relations maritimes et commerciales, les deux peuples, remués par l'esprit communal de l'époque, avaient naturellement dû s'entrecommuniquer leurs projets, leurs progrès et leur succès, et suivre à peu près la même marche pour arriver à un but commun; mes premiers essais obtinrent d'honorables suffrages (1), et dès-lors j'osais ne plus désespérer de soumettre *Artevelde* et sa politique à un nouvel examen; or, dans mes prévisions, je dirais mieux dans ma conviction, tout examen consciencieux devait nécessairement conduire à un premier résultat, le seul que je désirasse : la réhabilitation de sa mémoire.

Vous le comprenez, Messieurs, le but que je me proposais m'était inspiré par une pensée noble et patriotique : c'était une page expiatoire que j'aurais voulu voir ajouter aux Annales des Flandres : en 1812, époque à laquelle, pendant la période impé-

mémoire du *Ruwaert*. L'édition eut un grand débit; pas une voix ne s'éleva, je ne dirai pas, pour la flétrir, mais pour provoquer seulement quelques doutes sur la véracité des assertions, et même encore aujourd'hui, il est passé en usage de dire que c'est là *la bonne édition*, — et elle l'est en effet sous d'autres rapports.

(1) Je conserve, entre autres, une lettre par laquelle M. Raepsaet, qui, sous le gouvernement de Guillaume, était mon confrère à l'Académie de Bruxelles et à l'Institut des Pays-Bas, m'encouragea vivement à continuer ces recherches : mes opinions à cet égard pouvaient dès-lors paraître moins hasardées, puisqu'elles avaient pour garant un de nos écrivains les plus instruits et les plus judicieux, qui les partageait.

riale, mon discours et les notes qui en font partie parurent (1), les recherches de M. Diericx, ancien pensionnaire de la ville, n'avaient pas encore été publiées; on savait seulement que l'ouvrage dont il s'occupait, devait s'étendre sur plusieurs siècles de l'ère communale, et dès-lors, tout naturellement sur les hommes les plus remarquables de l'époque; l'ouvrage ne parut successivement qu'en 1815-1817 et lorsque déjà le roi Guillaume s'était assis sur le nouveau trône des Pays-Bas; mais lorsqu'il parut, je compris avec la plus vive satisfaction que le savant auteur n'avait pas dédaigné de puiser aux mêmes sources que moi; il devait donc, lui aussi, et par des arguments bien mieux déduits que les miens, arriver au même résultat; mais ce résultat, seul but de nos recherches et de nos vœux communs, allait dorénavant recevoir une nouvelle sanction, en s'appuyant sur le nom et sur l'autorité d'un ancien magistrat qui, de notoriété publique, avait consacré une grande partie de sa vie à l'examen laborieux et à la confrontation des vieilles archives de la Flandre, afin d'éclaircir et d'illustrer quelques pages de notre histoire nationale pendant le moyen-âge.

A l'avènement de Guillaume I au trône des Pays-Bas, une nouvelle carrière s'était ouverte à la jeunesse studieuse : c'était celle des études historiques, surtout lorsqu'elles se rapportaient plus spécialement à l'ère communale. Nombre de jeunes écrivains s'y élancèrent; la discussion sur les *Artevelde* devint palpitante de nationalité et d'intérêt; mais, débattue, simplifiée, éclaircie, fut-elle finalement résolue?

(1) Le gouvernement impérial venait d'accorder à la Chambre de Rhétorique de Gand, la faveur de pouvoir ouvrir des concours et décerner des prix dans les deux langues cumulativement, c'est-à-dire *en flamand* aussi bien qu'*en français*, et dans le discours que je fus chargé de faire à cette occasion, la Chambre exprimait sa reconnaissance à l'Empereur; or, ce fut dans le corps même de ce discours, que les notes sur *Jacques Van Artevelde* et sa famille, renvoyées à la fin lors de l'impression, étaient intercalées lorsqu'il fut prononcé, et c'est sous ce point de vue qu'on a cru pouvoir s'autoriser à dire quelquefois, que, le premier, du moins depuis une série immémoriale d'années, j'ai fait retentir, du haut d'une tribune publique, le grand nom du *Ruwaert*, avec le respect que ses éminents services et sa mémoire méritaient.

Oui, elle le fut. Elle le fut du moins, dans le sens qui, comme je vous l'ai dit, Messieurs, était le seul but utile de nos recherches, le seul qui pût amener la justification de la conduite politique du capitaine des Gantois et la réhabilitation de sa mémoire; le seul, en un mot, qui pût tôt ou tard combler ma satisfaction, si je parvenais à l'atteindre, non par mes seuls efforts — qu'aurais-je pu faire, écrivain sans antécédents historiques, sans autorité, sans nom? — mais par le concours d'écrivains, que déjà d'autres travaux, un style élégant et un talent reconnu, avaient rendus populaires, et ce concours ne m'a pas manqué (1).

Sans doute, dans ce nombre d'écrivains auxquels je fais allusion, il devait s'en trouver plus d'un qui, dans le cours de ses recherches, tout en appuyant telle de mes opinions, n'en crût pas moins devoir combattre telle autre; sans doute, plus d'une de ces opinions dût leur paraître téméraire, et fut victorieusement combattue; plus d'une de mes conjectures ou même de mes assertions,

(1) Le buste ne pourra être définitivement placé dans le local qui lui sera préparé (le front du Beffroi), que dans trois ou quatre ans, par suite des grandes réparations, que « ce monument, ce vénérable représentant de nos anciennes libertés, seul debout depuis sept siècles, » est à la veille de recevoir. Si, vers cette époque, je suis encore en vie (et les calculs statistiques de mon ami *Quetelet* ne me laissent guères cet espoir, car à la fin de l'hiver prochain, j'aurai 77 ans), je donnerai la liste des anciens historiens et celle des écrivains de l'époque actuelle, qui se sont occupés à faire des recherches sur *Artevelde* et sur les actes de sa vie politique : mais dès à présent, ma reconnaissance me dicte le devoir de consigner ici le nom de plusieurs écrivains contemporains qui ont consacré leur patriotisme et leur talent à venger la mémoire du grand *Ruwaert;* je les cite dans l'ordre que M. Voisin leur a assigné : MM. le chevalier Diericx, Jules Van Praet, Colin de Plancy, le chanoine J.-J. De Smet, Emile Van Hoorebeke, Hye-Schoutheer, J.-F. Van Hoorebeke, Schellinck, D.-J. Van der Haeghen, et surtout MM. Nothomb, le professeur Lenz, Th. Juste, P. Van Duyse, et avec la plus grande persévérance, feu M. Voisin lui-même, dans son *Guide de Gand* et son *Examen critique des historiens de Van Artevelde;* à ces noms, il faut ajouter ceux de M. le baron de Reiffenberg, de M. Gachard et de M. Maréchal, qui ont chacun publié à Bruxelles la dernière édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne,* dans laquelle se trouve une note très-remarquable de M. le baron de Barante (V. l'*Appendice,* à la fin de ce discours.)

et j'en fais candidement l'aveu, dût ne pas se trouver fondée ni admissible : eh bien ! ils ont mieux fait que moi; ils ont substitué des faits à des conjectures, la vérité à l'erreur, et je les en remercie.

Mais, pardonnez-moi, Messieurs, si, comme malgré moi, m'échappent ici quelques expressions de cette vanité d'enfant, si naturelle à un âge qui, trop souvent, n'indique qu'un retour aux habitudes de l'enfance; oui, permettez-moi de le dire : malgré l'infériorité de mes moyens, j'ai sur les écrivains de ce siècle, deux avantages.

Le premier, et, si c'est un, il est bien faible : c'est que parti avant les autres pour entrer en lice, je devais naturellement et sans effort, atteindre avant eux le terme de la carrière; j'avais montré la route, sans l'avoir frayée; tous s'y élancèrent avec vigueur, et s'y frayèrent de nouveaux sentiers : mais comme tous n'avaient en perspective que le même but, tous finirent par s'y rencontrer (1).

L'autre avantage, c'est que bravant, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, d'un côté les préventions populaires qui régnaient encore contre la mémoire du *brasseur* (2), et d'un autre côté

(1) Je dis *tous;* mais on comprend qu'en parlant des écrivains de l'époque actuelle, je n'ai eu vue de faire allusion qu'à ceux qui, comme je viens d'en nommer quelques-uns, ont dirigé, avec le seul espoir d'éclaircir les actes de la vie poiltique du *Ruwaert,* des recherches sérieuses dans ce sens, ou en d'autres mots, qui se sont demandé si sa mémoire devait continuer à rester attachée à un pilori d'opprobre et de blâme, ou s'il était temps de l'en détacher. Il est facile à comprendre que dans la catégorie qui doit seule nous occuper, je n'ai dû ni voulu ranger les romanciers ni les écrivains dramatiques, lors même que ceux-ci avaient choisi notre *Ruwaert* comme devant être le héros de leur drame : l'histoire a beau leur indiquer la vraie route, ce n'est le plus souvent que par des voies détournées que les romanciers et les dramaturges se proposent de l'atteindre.

(2) « Un vil marchand de bierre.... las de ses orgies démocratiques... » un assassin, qui riait en paix des victimes qu'il avait faites.... un des- » pote populaire livré aux débauches de la liberté.... un lâche, qui vou- » lait retarder sa mort par ses larmes... le cerf pleurant aux veneurs... » Chateaubriand, *OEuvres complètes,* réimprimées à Bruxelles en 1831! — M. Voisin, *Examen critique des historiens de Jacques Van Artevelde,* prouve très-bien, p. CV, que l'éloquente tirade du grand écrivain n'a pu lui avoir été dictée que par la plus insigne mauvaise foi.

la haine que la France ennemie fomentait contre l'Angleterre, ce n'en fut pas moins du haut d'une tribune publique et en présence des magistrats du département de l'Escaut et des généraux qui commandaient les armées de l'Empire, que j'osai proclamer qu'*Arterelde* hostile, dans l'intérêt des Flandres, à la France, et allié d'Edouard III, était un *grand homme*.

Eh! sans doute, Messieurs, longtemps encore la presse pourra vétiller en discutant, si la famille des *Arterelde* était ou n'était pas d'extraction noble; si jeune encore, il occupa un poste à la cour de France; s'il était né brasseur, ou s'il ne l'était devenu que par son mariage; si plutôt, opulent patricien, il ne s'était pas fait immatriculer dans cette corporation, pour mériter par là sa part aux avantages qu'en Flandre, comme dans les gouvernements *synchrones* des républiques d'Italie, les lois ou les priviléges de l'époque communale, assuraient aux corporations bourgeoises (1).

Oui, Messieurs, et peut-être jamais les opinions ne se raccorderont sur plusieurs de ces points; mais qu'importe après tout, puisque tout aussi bien ces mêmes discussions, quoiqu'inachevées, n'en ont pas moins amené un résultat final, solennel, populaire dans notre Belgique, et bientôt européen, universel, — résultat que toutes les opinions, même les plus divergentes sur *Arterelde*, patricien ou brasseur, *Ruwaert* des Flandres ou capitaine des Gantois, s'accorderont à accepter et à proclamer : c'est qu'il fut un de ces hommes de génie qui, par la supériorité de leurs lumières, comprennent la tendance et la marche de leur siècle et les intérêts méconnus de leur pays : c'est que par la justesse de ses vues politiques, la vigueur de son gouvernement et la noblesse de son caractère, il fut, au milieu des Flandres, le grand homme de l'âge communal.

Représentants de cette belle et populeuse cité, que *Jacques*

(1) Telle fut toujours l'opinion que, d'après de graves autorités, je n'ai cessé de soutenir, et voilà aussi pourquoi j'ai désiré que les insignes de cette corporation fissent partie du costume que l'artiste a donné au buste : car il m'a paru très-naturel et très-conséquent que le patricien, par cela même qu'il ambitionnait les faveurs attachées à la position du plébéien, ne devait pas rougir d'appartenir ostensiblement à sa corporation.

Van Artevelde éleva à un degré inouï de dignité et de puissance, — puissance, hélas! qui succomba avec son illustre fils, moins illustre toutefois que son père, dans les plaines d'Oost-Roosebeke, — Conseillers communaux, depuis plusieurs années, il était, nous le savions, dans votre pensée, que la mémoire du *Ruwaert* réclamait une expiation et un monument : mais les siècles, les années, les jours s'étaient écoulés, et voilà que l'année 1844 était encore à la veille d'expirer; encore quelques mois à peine, et le mois de juillet 1845 allait ramener un anniversaire néfaste, et cet anniversaire sera le cinq centième! Ce jour séculaire passera-t-il une cinquième fois inaperçu?

Non; il s'est trouvé un de vos concitoyens, issu, lui aussi, des hommes du peuple, qui a pensé que cet anniversaire solennel devait être rappelé et signalé aux yeux des habitants de cette ville; certain d'obtenir vos suffrages, il vous a priés, par mon organe, d'accepter l'hommage d'un buste colossal en bronze qui rappelât par des intentions toutes patriotiques, sinon les traits du *Ruwaert,* tels qu'ils étaient et qui nous sont inconnus, du moins ce caractère imposant, cette noble fierté, qui devaient naturellement s'exprimer dans le regard de l'homme. que la volonté et la confiance de ses concitoyens venaient d'investir d'un grand pouvoir.

Celui de vos administrés qui vous pria d'agréer cet hommage, me défendit de revéler son nom : c'est le don d'un Anonyme; oui, d'un Anonyme : mais veuillez croire, Messieurs, croyez, vous tous qui m'écoutez, ce donateur porte un nom honorable et honoré parmi les Flamands, qui pendant une longue et laborieuse carrière n'ont cessé d'être utiles à leurs concitoyens et au gouvernement, quand la voix du peuple ou celle du prince les appelait. Oui, Messieurs, c'est un donateur anonyme! Mais vous comprenez combien est vertueuse et belle cette délicatesse de l'homme, qui, tout en s'imposant des sacrifices, dans le seul but de faire une action libérale, éminemment nationale, ne veut pas que ses magistrats ni ses concitoyens le désignent, ni même le devinent, pour lui exprimer leur reconnaissance.

Que cet homme généreux m'ait choisi, moi, de préférence à tout autre, pour être, en cette circonstance, son organe, c'est

qu'il me connaissait. C'est qu'il avait lu mes premiers essais. C'est qu'il avait lui-même successivement encouragé mes recherches historiques.

C'est qu'il appartenait à ceux-là parmi mes anciens amis, qui savaient que la seule œuvre de mes vieux jours, la seule tendance de ma voix et de ma pensée, était la réhabilitation de la mémoire flétrie des deux illustres Flamands, l'un et l'autre si grands : le père, par la puissance de sa parole, la profondeur de ses vues politiques et la sagesse de ses institutions; son fils, Philippe, par la force de son bras, toujours armé pour la défense de nos libertés et de nos franchises, ces précieux droits de l'ère communale.

Il savait donc, cet homme généreux, que me confier une tâche aussi honorable, c'était accorder une récompense bien douce à mes constants efforts, si heureusement secondés par le patriotisme contemporain de notre époque.

C'est en son nom, représentants de la cité, que je vous exprime ses sincères remercîments de ce qu'en acceptant, au milieu des acclamations de vos concitoyens, ce premier hommage, solennellement rendu après un intervalle de cinq siècles, à la mémoire du grand *Ruwaert,* vous avez montré à vos administrés combien vous sympathisiez avec les intentions qui l'avaient inspiré (1).

Et, pour ce qui me regarde personnellement, ma tâche à moi est achevée : un premier monument public consacré à l'expiation d'un forfait historique, fut pendant la moitié de ma vie le rêve d'un homme éveillé; le voilà réalisé : un premier acte de justice est accompli, et c'est à présent votre tâche à vous, Messieurs, qui va commencer; ce sera à vous, Magistrats, à parfaire l'œuvre. La

(1) Ici, dans le discours tel qu'il a été prononcé, se trouvait le passage suivant, que je n'avais pu écrire plutôt, parce que le buste n'était pas achevé :

« Je remercie aussi en son nom (au nom du donateur) les artistes, MM. P. Delvigne et Trossaert-Roelant, d'avoir savamment répondu à sa confiance, si souvent justifiée d'ailleurs par d'autres ouvrages d'un grand mérite : leur œuvre, Messieurs, qui leur donne et garantit de nouveaux titres à la bienveillance communale, doit leur faire espérer qu'à votre voix, et plus d'une fois encore, le marbre et le bronze se ranimeront dans leurs ateliers. »

Commune aime à dévancer de ses vœux le jour plus ou moins prochain, où l'expiation, représentée par un monument et par des inscriptions analogues, nous montrera le grand homme élevé par la reconnaissance sur le pavois, au milieu de cette belle place qui déjà, grâce à votre sollicitude, s'honore de porter son nom.

Oui, la métropole des Flandres aime à prévoir que l'inauguration de ce monument sera digne des sentiments nobles et patriotiques qui l'animent, — digne de vous, Messieurs, qui avez l'honneur de la représenter, — digne de l'homme, le type le plus imposant dont le souvenir nous ait été légué par la période brillante de nos franchises et de nos libertés communales, — dignes en un mot, et ce mot résume tout, de notre *Jacques Van Artevelde.*

N. C.

(Les lecteurs du *Messager des Sciences historiques* nous sauront gré de transcrire ici à la suite du discours de M. Cornelissen, celui par lequel M. Constant de Kerchove, bourgmestre de Gand, lui répondit :

« Messieurs,

» En acceptant aujourd'hui l'hommage du buste de *Jacques Van Artevelde,* qui nous est offert par un de nos concitoyens, et en contractant l'engagement solennel de le placer au pied de notre ancien Beffroi, nous accomplissons un grand acte de justice, qui trouvera sa place dans l'histoire.

» Il y a trente ans à peine, un homme dont l'élévation de caractère égale le talent, entreprit de réhabiliter un des plus illustres enfants de notre patrie, de venger sa mémoire de cinq siècles d'oubli et d'outrages. Ce n'était point une tâche médiocre, Messieurs, que de redresser des erreurs, universellement accréditées, de déraciner des préjugés séculaires, d'évoquer les témoins dis-

persés des temps anciens et de relever sur le piédestal de l'histoire, le grand homme que l'ingratitude, l'envie et la haine étrangère en avaient abattu.

» Cette tâche, M. Cornelissen eut le bonheur de l'accomplir; et, hâtons-nous de le dire, il l'accomplit avec un tel succès, qu'il se trouve à peine aujourd'hui, même parmi les nations étrangères un seul écrivain qui ne rende hommage au célèbre *Ruwaert* de la Flandre. Il ne manquait à cette œuvre de justice qu'une sanction officielle; c'est celle que nous lui donnons en ce moment. Tel est l'objet de cette cérémonie, et non point simplement une vaine représentation, destinée à rehausser l'éclat d'une fête communale.

» En s'associant à l'intention patriotique de celui qui vous a constitué son mandataire, M. Cornelissen, la ville de Gand proclame aujourd'hui avec vous, que *Jacques Van Artevelde* ne fut pas, comme l'histoire nous l'a si longtemps dépeint, un tribun audacieux, poussé par une ambition vulgaire, sorti des rangs du peuple pour l'opprimer et qui, après avoir parcouru une funeste carrière, semée de corruption et de violence, tomba victime de la justice populaire, mais bien au contraire un homme supérieur à son temps, qui porta la puissance de notre cité à un degré inouï, qui reconnut les droits du travail au partage des affaires publiques, qui comprit que la noblesse devrait trouver sa légitimation et sa force dans son union avec le peuple, et qui voulut opposer l'alliance de nos provinces à l'envahissement d'une domination étrangère.

» Sans doute, Messieurs, à un tel homme la patrie doit plus que le monument que nous inaugurons en ce jour. Mais ce n'en est pas moins une belle et patriotique pensée qui a inspiré le donateur, dont nous regrettons de ne pouvoir vouer le nom à la reconnaissance de ses concitoyens, la pensée que le cinq centième anniversaire de la mort de *Jacques Van Artevelde* ne devait pas s'écouler, sans que le crime qui l'a fait périr, reçut une expiation solennelle.

» A Dieu ne plaise, Messieurs, que par l'acceptation de ce don, nous croyions avoir assez fait pour la mémoire d'un grand homme! Déjà l'exemple de générosité qui nous a été donné, et la voix élo-

quente de M. Cornelissen, ont éveillé la reconnaissance publique trop longtemps endormie. Puisse ce noble enthousiasme ne point se refroidir ! Puisse la vue de ce buste nous rappeler incessamment que notre devoir n'est pas accompli tout entier, et provoquer l'érection d'une statue sur une de nos places publiques !

» Alors, Messieurs, mais alors seulement, la ville de Gand aura rempli la tâche qui lui incombe.

» A vous, M. Cornelissen, l'initiative de la réhabilitation morale ! Au généreux donateur qui vous a constitué son mandataire, l'initiative de l'hommage public ! A nous, à la ville de Gand, l'acquit d'une dette nationale !

» Au nom de la ville, je déclare accepter l'hommage du buste en bronze de *Jacques Van Artevelde.* »)

APPENDICE.

La récompense la plus honorable que pût espérer ma longue persevérance dans mes e*zertions* depuis plus de trente ans, ce fut, comme M. Voisin l'a dit, cette note à laquelle je fais allusion, page 485, et dans laquelle l'illustre auteur ne dédaigne pas de me nommer : mais ce que je conserve plus précieusement encore, ce sont les lettres qu'il m'a écrites, et dans une desquelles il convient franchement, « que les *Van Artevelde* n'étaient point, comme » on a cru, de basse origine; — que l'un et l'autre étaient » de grands et habiles hommes... » Ces premières concessions devaient en faire prévoir d'autres, et la note de M. de Barante leur donne une publicité solennelle.

Une autre accession aux plus saillantes des opinions admises dans la Belgique, est celle de M^r *G. P. R. James,*

l'auteur de la vie du *Prince noir* (1), ouvrage dans lequel le *compère* d'Edouard III occupe une place distinguée. Je ne tarderai pas à donner des détails plus étendus sur les opinions divergentes que les anciens auteurs avaient adoptées sur la conduite politique, publique et privée de *Van Artevelde;* dans la note, à laquelle j'ai fait allusion à plusieurs écrivains contemporains, j'ai dû m'arrêter aux *seuls* que M. Voisin avait nommément désignés : mais dans la notice subséquente, j'aurai d'autres devoirs à remplir : ce sera d'indiquer à la reconnaissance publique, les noms et les discours de plusieurs magistrats, dont la parole et l'autorité ont été d'un poids bien plus grave que nos arguments; j'aurai à désigner ces concours qui ne tendaient qu'à rehausser le mérite de notre grand *Ruwaert;* je proclamerai aussi les noms des vainqueurs, et tels concurrents moins heureux n'en auront pas moins une part égale dans l'expression de mes éloges; j'éprouverai surtout une vive satisfaction à faire remarquer par quels heureux efforts la poésie flamande et française a secondé l'élan patriotique de nos magistrats et de nos concitoyens; d'ici là, mon travail ne sera pas complet, et dans ce sens, ma tâche n'est pas achevée.

N. C.

(1) *History of the life of Edward, the Black Prince.* Lond. 1836; 2 vol.

Essai historique et statistique

SUR

LES JOURNAUX BELGES [1].

Journaux des provinces de la Flandre occidentale, Flandre orientale et Anvers, et des parties cédées du Limbourg et du Luxembourg.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

§ 1er. *Bruges.*

1° Nieuwe Tydinghen *uyt verscheyde gewesten.* — Gr. in-4° (de 2 pages, à 2 colonnes, caractères goth.), hebdomadaire. « Te Brugghe, men vindt se te koopen by Nicolaes Breyghel, in de Phlips-Stoc-straete, aen S. Donaes. V. B. D. C. » Nous devons la connaissance de cette gazette à l'obligeance de M. l'abbé C. Carton, directeur de l'Institut des sourds-muets et président de la Société d'Émulation à Bruges, auquel nous réitérons ici nos remerciements. La collection qu'il possède de cette feuille, se compose ainsi qu'il suit :

(1) V. 1844 (p. 134, 213, 365 et 507), et 1845 (p. 206 et 319).

Deux numéros de 1637.
Deux » 1638.
Quatre » 1640.
Un » 1642.
Le 1er semestre de 1643.
L'année 1644.
Quatre numéros de 1645.

Nous ignorons complètement quand cette feuille a commencé et cessé de paraître. En recevant la communication de M. Carton, nous avons d'abord pensé, comme lui, que nous nous étions trompé, en disant dans l'introduction de notre *Essai* que, après la feuille anversoise de Verhoeven, le plus ancien journal belge était celui fondé à Bruxelles, en 1649, sous le titre de : *Courrier véritable*. Mais il paraît qu'avant la feuille établie en 1649, il en a existé une autre à Bruxelles; c'est ce que nous apprend le numéro du *Nieuwe Tydinghen* du 26 juillet 1644 (n° 31), que M. Carton nous a envoyé. On remarque que les nouvelles rapportées dans ce numéro à la page 2, col. 1re, sous la rubrique Bruxelles, sont intitulées : « *De Brusselsche Gazette* van den 24 julii. » Ces termes indiquent, sans aucun doute, que ces nouvelles sont puisées dans une gazette qui paraissait alors (1644) à Bruxelles. La question est de savoir maintenant quand a été créée cette *Brusselsche Gazette,* et si elle est antérieure ou postérieure au *Nieuwe Tydinghen* de Bruges.

2° Vaderlandsch Nieuwsblad. — In-8°. A paru du 21 décembre 1792 au 2 avril 1793. Deschiens (*Bibliographie des Journaux français*) cite ce journal, et dit qu'on y trouve le compte rendu des séances du club des Jacobins de Bruges, etc.

*3° Gazette *van de provincie West-Vlaenderen en der stad Brugge, enz.* — In-folio, 3 fois par semaine; imp. de J.-F. Bogaert. Se publie depuis le 23 juin 1795. Un arrêté

royal du 27 octobre 1814 autorisa l'éditeur à en continuer la publication.

4° Nieuwe Gazette van Brugge. — Editeur, P. Devliger. Autorisé par arrêté royal du 27 octobre 1814. Par jugement de la cour d'assises de Bruges, du 3 octobre 1827, l'éditeur et A. Mosmans, avocat du barreau de Nimègue (demeurant à Velp, près de Grave), furent condamnés : le premier à seize mois, et le second à une année de détention, pour la publication d'un article intitulé : *Anecdote,* inséré dans le numéro du 2 décembre 1826. Ces messieurs, ayant obtenu du roi une forte remise de leur peine, furent mis en liberté le 3 janvier 1828. — Une feuille intitulée : *Brugsche Courant,* est citée comme paraissant en 1828. Nous trouvons aussi mention d'une feuille portant le titre de *Zondagblad,* et d'une autre intitulée : L'*Argus.*

*5° Standaerd van Vlaenderen. — In-folio, 3 fois par semaine; imp. de J.-P. Van Hoorebeke. Se publie depuis le 1er janvier 1815.

6° L'Indicateur *de Bruges et de la province.* — Impr. de L. Tribou; in-folio, 4 fois par semaine. A paru de novembre 1836 au 15 mars 1837; il annonçait, à cette dernière époque, qu'il cessait de paraître sous ce titre, pour reparaître sous celui de l'*Echo des Flandres.* En effet, au mois d'avril 1837, on annonça la publication d'un journal sous le titre d'*Echo de Bruges,* qui aurait été le répertoire de scandales et d'anecdotes privées, surtout à charge des familles anglaises qui habitent le pays; mais le gérant ostensible s'étant retiré, a fait manquer l'entreprise.

*7° Le Nouvelliste des Flandres. — In-folio, quotidien; impr. de J.-P. Van Hoorebeke. Paraît depuis l'année 1837. La première année, cette feuille portait le titre de : *Nouvelliste du Nord.*

*8° Journal de Bruges *et de la province.* — In-folio, quotidien; imp. de C.-P. Popp. Se publie depuis le 4 avril 1837. — Le 17 juin 1837, on distribua à Bruges le prospectus d'un nouveau journal intitulé : *Het Burgerblad;* il ne paraît pas qu'il ait vu le jour.

*9° L'Annonce de Bruges *et de la province.* — Petit in-folio, 3 fois par semaine; éditeur, Alphonse Bogaert. Se publie depuis le 1er septembre 1840. Ce journal intéressant porte, depuis le 15 août 1844, le titre de l'*Impartial de Bruges.*

10° Den Vriend der Landbouw. — A paru du 1er au 8 juin 1841.

11° De Nyverheyd. — In-4°, hebdomadaire. A paru du 1er janvier au 1er juin 1843.

§ 2. *Courtrai* (1).

1° Feuille périodique de Courtrai. — In-4°, bis-hebdomadaire; imp. de R. Gambart. Créée en juin 1807. Un exemplaire, de juin 1807 à juin 1809, dans la collection particulière de M. le libraire Van Dale, à Bruxelles.

2° Gazette van Kortryk. — In-8°, chaque numéro de 8 ou 12 pages, tous les deux jours; imp. de L. Blanchet. Cette

(1) En 1788, le nommé Lefebvre, arpenteur à Rolleghem, châtellenie de Courtrai, sollicita l'autorisation de publier un journal sous le titre de : *Den algemeenen nederlandschen Onderzoeker.* Le conseiller Bonsifet (2 août même année) exposa au Conseil privé, « qu'outre que cette demande est contraire à l'octroi exclusif, dont jouit pour toute la Flandre le gazettier de Gand, qu'il a entendu et dont il joint l'avis, il ne conviendroit point, dans les circonstances actuelles, de permettre l'impression d'un pareil ouvrage, qui ne serviroit qu'à communiquer en langue flamande, au plat-pays, les nouvelles qu'on écarte soigneusement des papiers publics du pays. » En conséquence, la demande du sieur Lefebvre fut rejetée. — (Arch. de l'Etat).

feuille, autorisée par arrêté royal du 30 novembre 1814, a paru depuis le 19 décembre de cette année, jusqu'au 12 juin 1816. Un exemplaire chez M. Van Dale, dans sa collection particulière.

3° Feuille de Courtrai, *annonces judiciaires et légales, et avis divers.* — Petit-in-4°; impr. de Gambart. Un arrêté royal du 13 décembre 1814 autorisa le sieur Gambart de Courval à la publier sous le titre de *Kortryksch Nieuwsblad.*

4° Courrier de la Lys, *gazette de Courtrai.* — Petit in-folio, hebdomadaire; a été successivement imprimé par MM. Blanchet, H. Vrammont et P. J. Tremmery. A paru du 3 janvier 1834 au 5 janvier 1835, n° 33, époque où il fut remplacé par la feuille suivante :

*5° Petites Affiches de Courtrai. — Imp. de Tremmery et ensuite d'Amand Gernay. Cette feuille a succédé (le 23 août 1835) au *Courrier de la Lys,* dont elle a continué la série des numéros. Son format a varié ainsi : Petit in-folio en 1835, — gr. in-folio long et étroit, en 1838, — raccourci et élargi en 1839. Elle était hebdomadaire au commencement; a paru ensuite 2 fois, puis 3 fois par semaine.

6° L'Omnibus. — A paru en 1834, pendant trois ou quatre mois.

*7° La Chronique, *journal d'annonces de Courtrai.* — In-folio, 2 fois et ensuite 3 fois par semaine; imp. de Jaspin. Paraît depuis le mois de juillet 1838. — Dans le principe, l'éditeur de ce journal publiait en même temps une feuille d'annonces flamande.

8° Le Flambeau, *journal du progrès et des intérêts matériels de la ville et de l'arrondissement de Courtrai.* — In-4°, hebdomadaire. Ce journal-pamphlet, rédigé par M. Jaspin aîné, a été créé le 28 janvier 1844; cinq ou six numéros

avaient paru au mois d'avril de cette année, époque où le rédacteur était retenu dans la prison de Lille.

*9° Journal des arts de Courtrai. — Hebdomadaire; créé en février 1845.

§ 3. *Ypres.*

*1° Le Propagateur, *journal d'Ypres.* — In-folio, bis-hebdomadaire. Se publie depuis le 10 août 1816. En 1833, l'éditeur était le sieur Gambart-Mortier; aujourd'hui c'est D. Lambin-Mortier.

2° Le National. — In-4°, bis-hebdomadaire; éditeur, Annoy-Cornelis. Journal satyrique, qui a paru pendant environ un an, du commencement de l'année 1835 jusqu'au 16 mars 1836.

3° Le Gloseur. — Bis-hebdomadaire; a paru du mois de mars au 21 mai 1836.

4° La Publicité. *Affiches, annonces et avis divers.* — In-folio, bis-hebdomadaire; imp. de Lambin-Verwaerde. Rédacteur en chef, Léopold De Wolf. A paru du 1er septembre 1840 au 28 février 1841.

5° L'Ami du Commerce et de la Librairie. — Cette feuille hebdomadaire a paru du 1er mars au 31 décembre 1841.

*6° Le Progrès, *journal d'Ypres et de l'arrondissement.* — In-folio, deux fois par semaine. Rédacteur en chef, Edouard Gilleau. Créé le 1er mai 1841.

7° L'Echo d'Ypres. *Commerce, librairie, affiches, annonces, avis divers, etc.* — Petit in-folio, hebdomadaire. A paru du 1er janvier au 31 décembre 1842.

§ 4. *Ostende* (1).

*1° Feuille *d'annonces commerciales, judiciaires, avis divers, etc., de la ville et du district d'Ostende.* — Petit in-folio, à 2 colonnes; bis-hebdomadaire. Editeur et impr., T. Vermersch. Se publie depuis l'année 1817.

2° Le Pilote. — Quatre fois par semaine; créé au mois de juin 1836; le 15 octobre suivant l'impression de cette feuille fut transférée d'Ostende à Bruges; cette publication cessa au commencement de l'année 1837.

§ 5. *Furnes.*

*1° Advertentieblad der steden Veurne, *Nieupoort, Dixmude en geheel het arrondissement.* — Petit in-folio, hebdomadaire; éditeur, P. Ryckeboer. Se publie depuis l'année 1825. Une collection de quelques années chez M. Van Dale. — Nous trouvons citée, sous le titre de : *Gazette van Veurne,* une feuille hebdomadaire, qui aurait été créée le 12 janvier 1828; nous présumons que c'est la même chose que l'*Advertentieblad.*

*2° Le Furnois. — In-4°, hebdomadaire; créé le 1er janvier 1838.

§ 6. *Thielt.*

*Den Thieltenaer. — Petit in-folio, hebdomadaire. Cette feuille d'annonces se publie depuis le 1er juin 1843.

(1) Le 5 octobre 1780, Samuel Swinton, entrepreneur de la gazette dite le *Courrier de l'Europe* (qui se publiait à Londres, 2 fois par semaine, par nos de 8 pages gr. in-4°), « ayant observé qu'il n'y avait point d'imprimeur à Ostende, » sollicite du gouvernement l'autorisation « d'y établir l'imprimerie qu'il a à Boulogne-sur-mer, où il dépense annuellement, dit-il, plus de deux milles louis, et d'y faire réimprimer ledit *Courrier de l'Europe.* » Le gouvernement rejeta cette proposition. — (Arch. de l'Etat, Conseil privé).

§ 7. *Thourout.*

*Thourouts-Blad. — In-4°, hebdomadaire. Créée le 15 octobre 1843.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

§ 1er. *Gand.*

*1° Gazette van Gend. — In-8°, ensuite in-4° et puis in-folio; hebdomadaire, puis bis-hebdomadaire et enfin (depuis le 19 juin 1831) trois fois par semaine. — La fondation de cette gazette paraît remonter à l'année 1667, si l'on s'en rapporte à la collection conservée à la bibliothèque de l'université de Gand. Nous croyons que la feuille intitulée : *Gentsche Posttydinghen,* que publiait Maximilien Graet (imprimeur de la ville) en 1670 (1), est le premier titre et l'origine de la *Gazette van Gend,* et que le susdit Max. Graet en fut le premier éditeur. Nous sommes d'autant plus porté à adopter cette opinion, que cet imprimeur est le plus ancien gazetier de Gand dont nous ayons trouvé le nom. En outre, il résulte des recherches que nous avons faites dans les archives du Conseil privé (2), que, le 3 mai 1713, Michel et Augustin Graet, probablement ses fils, obtinrent un octroi pour publier « les placarts, les gazettes hebdomadaires ou courantes, les relations de batailles, siéges et conquêtes de villes, traités de paix et d'alliance, manifestes et déclarations de guerre, et autres actes semblables. »

En 1722, François et Dominique Van der Ween, imprimeurs-jurés à Gand, sollicitèrent du gouvernement la faveur

(1) Petit in-4°, publiée avec privilége. M. Jules de Saint-Genois possède un exemplaire du n° 93, portant la date du 13 novembre 1670.

(2) Carton n° 1579, aux Arch. du royaume.

de succéder à l'octroi accordé aux frères Graet pour la publication de la gazette et des placarts; ils exposent dans leur requête que les impétrants « ne peuvent continuer, parce qu'ils sont obérés de dettes, que, de peur d'être appréhendés par corps et emprisonnés, ils ont abandonné leur maison et atelier, à savoir : Michel Graet depuis six ans, et Augustin, son frère, le 28 février 1721, et se sont retirés dans la franchise du couvent de la Bylocke; que leur mobilier a été vendu au marché du Vendredi, et que par suite, l'octroi devrait être annulé. » La demande des frères Van der Ween fut accueillie : deux octrois, en date du 16 janvier 1723, leur accordèrent le privilége de la gazette et des placarts.

Par suite de la mort de Dominique Van der Ween, et en vertu d'un octroi du 14 mai 1749, Michel-Pierre De Goesin obtint « la charge de gazettier de la ville de Gand, à l'exclusion de tous autres dans la province de Flandre. » Quelques années plus tard, De Goesin sollicite du gouvernement que sa veuve puisse lui succéder après sa mort; un rapport du Conseil privé (3 septembre 1760) contient, à l'occasion de cette demande, le passage suivant :

« Les correspondances du suppliant pour former la gazette, consistent dans deux mauvais manuscrits de Paris et de La Haye, et à copier les gazettes d'Amsterdam, de Cologne et de Francfort, lesquelles il translate encore très-mal; cela nonobstant le débit qu'il en a pendant cette guerre, et les advertances nombreuses dont il se fait payer 8 escalins pour la première fois, 4 escalins pour la seconde et 4 pour la troisième, — lui procure un revenu de 5 à 600 livres de gros par an; je crois que pendant la paix ce revenu n'est pas considérable. Je suis bien informé que si l'octroi étoit vacant par la mort du suppliant, S. M. en pourroit profiter une bonne somme : un des meilleurs imprimeurs de cette ville, et homme de capacité et d'étude, m'a déclaré que si l'octroi de la gazette étoit vacant, il en donneroit une finance, au profit de S. M., de 6000 florins pour lui et son fils. Dans ces circonstances

je crois qu'il seroit plus profitable pour S. M. d'attendre la mort du suppliant, qui est comme une poire pourrie (*sic*), et ne vivra peut-être plus un demi an, lorsque sa veuve pourra également concourir avec les autres. »

L'imprimeur de capacité et d'étude dont il est parlé dans ce rapport, était Jean-Thomas Meyer, auquel un octroi, en date du 24 mars 1761, accorda le privilége de la gazette, moyennant une somme de 8000 florins. Quelque temps après, Meyer, alors âgé de 56 ans, d'une santé faible et exerçant l'état d'imprimeur depuis 40 ans, offrait de payer une somme plus forte si on voulait, après sa mort, accorder la survivance de l'octroi à son fils; il offrait également ses services pour faire gratuitement la collecte de la loterie royale, et pour insérer dans la gazette les avis y relatifs : le gouvernement n'agréa aucune de ces deux propositions.

A la mort de Jean-Thomas Meyer, son fils Jean-François sollicita la faveur de succéder à son père. Le Conseil privé, dans son protocole du 15 juin 1771, émit un avis favorable sur cette demande; on lit dans cette pièce :

« Le conseil observe que cette gazette est la meilleure de toutes celles qui s'impriment dans ces provinces, qu'elle est bien écrite et qu'elle a ordinairement les nouvelles les plus authentiques et les plus fraîches, et comme on sait que le suppliant composait depuis plusieurs mois, pendant la maladie de son père, il est prouvé qu'il est en état de la faire bien. »

En conséquence, et par octroi en date du 1^er^ juillet 1771, Jean-François Meyer obtint, pour sa vie, le privilége de la gazette; il ne dut payer qu'une somme de 2000 florins, et fournir gratis 26 exemplaires de la gazette, savoir : 2 à S. A. le ministre plénipotentiaire, 12 au Conseil privé et un même nombre au Conseil des finances.

En 1772, le commissaire du Conseil de Flandre, chargé de la censure de la *Gazette de Gand,* est invité à engager le rédacteur de cette feuille d'être à l'avenir plus circonspect dans les nouvelles qu'il rapporte sur le partage de la Po-

logne, les entreprises que différentes puissances méditent sur l'Italie, etc. Il paraît que le censeur poussa l'ordre si loin, qu'il biffa tout ce qui concernait ces affaires : de là des plaintes de l'éditeur au Conseil privé.

Par acte du 8 mars 1779, le gouvernement déclare, qu'en vertu de l'octroi du 1er juillet 1771, il appartient à l'éditeur de la *Gazette de Gand,* à l'exclusion de tous autres dans la province de Flandre, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou distribuer les *avis, arrivées et départs des navires, advertences et annonces,* et l'on défend à l'éditeur du *Vlaemsche Indicateur,* ainsi qu'à tous autres imprimeurs de la province de Flandre, d'imprimer, vendre ou distribuer pareils avis, etc., soit dans l'*Indicateur* ou par feuilles détachées. — Le 24 novembre 1789, le ministre Trauttmansdorf donne ordre d'empêcher la circulation de la *Gazette van Gend* et d'envoyer, au gouvernement, les paquets expédiés par la poste (1).

Sous le régime français, époque où la presse était baillonnée, M. Meyer cessa pendant quelque temps (de crainte de poursuites) la publication de la *Gazette van Gend,* qui fut reprise par M. Verschueren, auquel a succédé M. Bogaert-De Clercq. L'éditeur actuel est Mr D.-J. Vanderhaeghen, qui a eu l'obligeance de nous communiquer quelques renseignements.

A quelques exceptions près, tous les imprimeurs que nous avons cités ont été les éditeurs responsables de la *Gazette van Gend;* ils rédigeaient, pour ainsi dire, eux-mêmes le

(1) Le 26 avril 1791, un nommé Paul De Montrœuil, se disant auteur, demande de pouvoir rédiger à Gand et de publier un journal; il joint à sa requête le prospectus et le premier numéro. Suivant un rapport du Conseil privé, « l'auteur écrit mal et annonce peu de talent....., son goût paroit porter de préférence à des bouffonneries plates.... » On autorise cependant cette publication, à condition que l'éditeur se conforme aux règlements sur la presse.

(Arch. de l'Etat, — Conseil privé, liasse n° 1009 F.)

journal, et n'avaient pas de rédacteur avoué (1). Le plan de cette gazette a toujours été de donner avec impartialité un bon choix des nouvelles du pays et de l'étranger; ne s'étant jamais imposée l'obligation de discuter des questions de politique, elle ne s'est laissée aller à des réflexions que pour traiter des matières d'un intérêt direct pour la majorité de ses lecteurs. Plus spécialement consacrée aux nouvelles politiques, elle traite cependant à l'occasion les questions de littérature, de beaux-arts et de sciences (2). Cette feuille jouit de la réputation d'être rédigée dans un langage pur et correct (3); la preuve en est que la plupart des journaux flamands de la province lui empruntent non-seulement les articles raisonnés, ils y puisent aussi de préférence les nouvelles traduites d'autres journaux. Nous ajouterons encore que cette feuille se distingue par sa modération, par son esprit de conciliation et par le respect qu'elle a pour ses lecteurs. N'appartenant à aucun parti, elle n'en sert aucun.

La *Gazette van Gend* compte aujourd'hui 177 ans d'existence : elle est donc le Nestor des journaux de la Belgique. La collection qui se trouve dans la bibliothèque de l'Université de Gand est à-peu-près complète.

2° Bulletin *officiel du comité-général établi dans la ville de Gand.* — 1789, in-8°. M. Deschiens en cite quatre numéros; nous en possédons un, daté du 25 novembre 1789 et composé de 16 pages; il contient cet avertissement :

(1) Depuis 1830, MM. Th. Schellinck et J.-A. Speyers en ont rédigé les articles de fonds; ce dernier, professeur à l'Athénée, est décédé le 7 avril 1845.

(2) Les membres de la Société de Littérature flamande y ont fait insérer de nombreux feuilletons historiques et littéraires; les feuilletons publiés en 1836 ont été réunis en un volume in-4° de 94 pages.

(3) Depuis le 1er janvier 1844, la *Gazette* a adopté le nouveau système d'orthographe.

« Toutes les Relations qui ont paru jusqu'aujourd'hui de la prise de Gand par l'*armée patriotique,* quoique vues par le *Comité général* établi en cette ville, étoient pour satisfaire l'impatience du public. Celle-ci est le *Bulletin officiel du Comité général;* il contient le détail des faits passés à Gand, depuis le 13 jusqu'au 17 novembre 1789. Ce bulletin paraîtra dans la suite, et donnera au jour la relation fidelle (*sic*) et circonstanciée des choses qui s'opéreront dans les différentes provinces belgiques, tant dans les armées patriotiques que dans les autres départemens, établis pour la défense de nos foyers et de nos autels. »

Le nommé G.-B.-A. Schellekens, greffier du comité-général des Pays-Bas, signait l'*imprimatur* de cette feuille.

*3° Journal de Gand. — In-folio, quotidien. Créé en l'an VI. Editeurs-imprimeurs, J.-N. Houdin, Th. Van Loock et Bakeljau : le premier l'a édité jusque vers 1830; le second l'a continué depuis lors jusqu'en 1839, et le troisième le publie depuis cette dernière époque. En janvier 1817, le gouvernement dénonça aux tribunaux le rédacteur du *Journal de Gand* (M. Peseux), pour un article prétenduement calomnieux, relatif aux contributions indirectes; le 26 du même mois, on annonçait que le ministère public venait d'interjeter appel du jugement rendu, le 16, en faveur du rédacteur. La *Gazette de Liége* du 22 mai 1821 contenait, sous la rubrique *Gand, 19 mai,* ce qui suit :

« Hier, M. Peseux, depuis nombre d'années rédacteur du *Journal de Gand,* a reçu un mandat de comparution devant M. le juge d'instruction. Après un interrogatoire de trois heures, le mandat de comparution a été converti en un mandat de dépôt, et l'inculpé conduit à la maison centrale de détention. La prévention porte sur les numéros 49, 60, 63, 75, 80, 83, 88, 89, 90, 93 et 106 du *Journal de Gand,* relatifs aux affaires de Naples, comme se trouvant dans les cas prévus par l'arrêté du 20 avril 1815. Il serait impossible de dépeindre l'étonnement et l'affliction des nombreux amis de M. Peseux, qui habite la ville de Gand depuis plus de 12 ans, et est membre de toutes nos sociétés littéraires et scientifiques. »

Le 27 août de la même année, le propriétaire du journal (M. Houdin), accusé de l'insertion de plusieurs articles relatifs aux affaires de Naples, se rendit volontairement à la maison d'arrêt. Le 16 octobre, après plusieurs audiences, un jugement de la cour d'assises de Gand le condamna à 1200 florins et M. Peseux à 600 florins d'amende, et aux frais du procès. Les défenseurs étaient MM. Beyens et Spinnael. En 1827, des poursuites furent encore intentées contre l'éditeur et le rédacteur. En outre, les auteurs de quelques articles, insérés dans ce journal, furent maintes fois poursuivis par les tribunaux, et parfois condamnés.

Le 1er janvier 1831, le journal prit le titre de *Messager de Gand,* sous lequel il paraît encore; les mots *et des Pays-Bas* furent ajoutés à ce dernier titre en 1840. Avant la révolution de 1830, les principaux rédacteurs étaient MM. Froment et Ch. Durand; vers cette époque, le *Journal de Gand* était, avec le *National* de Libry Bagnano et le *Courrier universel,* publié à Liége, un des principaux organes de la presse ministérielle. On sait que, jusque dans ces derniers temps, le *Messager de Gand et des Pays-Bas* est resté fidèle à ses anciens principes, ainsi qu'à la bannière (*Je maintiendrai*) de son protecteur, le roi des Pays-Bas. Depuis la révolution, ce journal a été successivement rédigé par Michel Brialmont et Lebrocquy; aujourd'hui c'est M. Thonet, ancien rédacteur de l'*Impartial;* Liévin Sloedens est rédacteur-adjoint. — Il se trouve à la bibliothèque de l'université de Gand une collection de cette feuille, depuis 1814 jusqu'à ce jour, et à la bibliothèque royale les années 1829 et suivantes.

Un arrêté royal du 27 octobre 1814 autorisa le sieur Houdin à publier ou continuer la publication d'un journal, sous le titre de : *Feuille périodique de Gand;* nous croyons que cette feuille, ainsi désignée, n'était autre chose que le *Journal de Gand.* — Un des numéros de l'*Oracle,* de l'an-

née 1804, fait aussi mention d'une feuille intitulée : *Journal du Commerce,* de Gand. Le catalogue de la bibliothèque de l'université de cette ville (tom. 1^er^, rédigé par Aug. Voisin, et publié en 1839), indique également que l'on y conserve 2 volumes in-folio (15 janvier 1810 au 14 avril 1811) d'un *Journal de commerce, de politique, etc., du département de l'Escaut.* A la page LVI du catalogue que nous venons de citer, le conservateur s'exprime ainsi :

« Depuis un an, nous avons commencé à réunir les collections de tous les journaux quotidiens qui paraissent à Gand, et les propriétaires de la *Gazette van Gend,* du *Constitutionnel des Flandres* et du *Gendsche Mercurius* nous font cadeau d'un exemplaire de leurs feuilles. Plusieurs typographes de Gand adressent aussi un exemplaire de tous les ouvrages qu'ils impriment. »

Il serait à souhaiter que cet exemple fut suivi dans les autres villes du royaume, et surtout dans la capitale.

4° Journal du département de l'Escaut. — In-4°. Rédigé en français et en flamand; paraissait en 1812 et 1813. Le sieur F.-J. Bogaert-De Clercq, ancien propriétaire de la *Gazette van Gend,* en était l'imprimeur. Un exemplaire de l'année 1812 à la bibliothèque de l'université de Gand.

5° Affiches, annonces et avis divers de Gand, *département de l'Escaut.* — In-4°. Cette feuille est mentionnée comme paraissant en 1812 et 1817.

6° Journal Universel. — In-folio, 20 numéros; impr. de J.-N. Houdin. Ce journal fut publié à Gand, pendant le séjour en cette ville du roi Louis XVIII et l'interrègne des Cent-jours (avril-juin 1815). Il était publié sous les auspices des ministres français, qui ont consigné dans cette feuille les actes publics et importants émanés de l'autorité royale. Ce journal, dont le premier numéro seul porte le titre de *Moniteur,* était composé par MM. Lally-Tollendal, de Châteaubriand, de Pradel, de Vaublanc et Bertin l'aîné,

rédacteur principal (1). Madame de Damas a fait la première *relation de Bordeaux;* la seconde est de M. Desize. MM. de Damas, Laborie et Guizot ont fourni plusieurs articles. La *Relation des événemens depuis le* 10 *mars,* n° 1, est de M. de Pradel; M. Lally-Tollendal a rédigé l'*Examen des observations sur la déclaration du congrès de Vienne,* réimprimé en partie à Paris, en mai 1815, in-8°. L'article *Politique et finances,* est de M. de Vaublanc; la lettre *sur l'acte additionnel,* a pour auteur M. Bertin, ainsi que *Toujours des mensonges. Cela s'appelle changer d'avis,* est de M. de Pradel; Ch. Nodier a fourni *Napoléon et ses constitutions.* Le roi Louis XVIII voulut bien envoyer au rédacteur les *Mouchoirs blancs*, anecdote historique (2).

Le *Journal Universel* a été réimprimé, une première fois (par Mme veuve Agasse) comme complément à la collection du *Moniteur Universel,* et une seconde fois, en 1840, « dans l'intention de faire bien apprécier à la France la valeur morale, en politique, qu'on devait accorder à M. Guizot, devenu ministre pour la troisième fois. » La bibliothèque royale (fonds Van Hulthem, n° 21459) possède un exemplaire de l'édition de Gand, et M. Regnaut, de cette ville, a deux numéros corrigés de la main de M. de Châteaubriand (3).

7° Le Nain blanc, *feuille littéraire et politique.* — In-8°; du 1er juin au 15 septembre 1815, 12 livraisons. L'éditeur et rédacteur de cette feuille était J.-B.-M. Robert, ancien

(1) Louis-François Bertin, né à Paris le 15 décembre 1766, et mort en cette ville en 1841, a été (avec son frère Pierre-Louis) le fondateur du *Journal des Débats;* il a été le rédacteur en chef de cette feuille pendant plus de trente ans; l'autorité napoléonienne l'en avait éloigné à plusieurs reprises.

(2) Voir le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes,* par Barbier, n° 13659.

(3) *Messager des Sciences historiques,* 1838, p. 173.

avocat au parlement de Normandie et ensuite à la cour impériale de Paris, qui avait suivi Louis XVIII à Gand. De retour à Paris, il y continua ce journal, d'abord sous le titre de : *Le Nain blanc et Nouvelles de la cour,* journal du soir (in-folio, octobre et novembre 1815, 38 numéros), et ensuite sous celui de : *Fidèle Ami du roi.* « Cet ouvrage, dit M. Quérard (*France littéraire*), dont la sagesse et la modération ne justifiaient pas le titre, détermina, le 30 octobre, l'arrestation de l'auteur et de son fils aîné. » Il publia ensuite (avec les anciens collaborateurs du *Fidèle Ami du Roi*) l'*Ami de la Royauté,* qui a paru du 30 décembre 1818 à septembre 1819, 3 vol. in-8°. « On trouve dans ce dernier journal, dit Deschiens, des révélations importantes sur des tentatives faites, à plusieurs reprises, pour sauver Louis XVI, renverser le Directoire et le gouvernement de Buonaparte. »

8° Journal *politique, administratif, judiciaire, commercial et littéraire de la Flandre orientale et occidentale.* — In-folio, à 2 colonnes, quotidien; éditeur et imprimeur, S.-G. De Busscher. Créé en 1816. Un jugement en date du 31 août 1817 acquitta l'éditeur de l'action qui lui avait été intentée au nom du duc de Wellington, pour la publication d'articles sur les prétendues prévarications du gouverneur de la Martinique. En 1818, M. De Busscher subit une condamnation pour délit de presse. La même année, il céda la propriété de sa feuille à M. Joseph Doussaint, associé avec L.-V.-J. Dubar. Par jugement du 14 janvier 1819, la cour d'appel de Gand condamna Doussaint à quatre ans de prison, 500 florins d'amende et aux frais, et le sieur Dubar à un an de prison (1) et aux frais.

(1) M. Dubar n'a subi qu'un mois de prison, le roi lui ayant fait remise d'une partie de sa peine. Aussitôt sa mise en liberté, il entreprit, avec M. Van Peene, la publication d'un recueil périodique intitulé : *Journal de médecine de la Belgique;* 4e numéro en mai 1819.

9° Le Véridique, *journal politique, littéraire et commercial,* etc. — Petit in-folio, à 2 colonnes, quotidien. Créé le 25 novembre 1818; impr. rue Haute-Porte, n° 37; bureau, rue du Paradis, n° 30. A dater du numéro 8, il prend le titre de : *Le Véridique de Gand, journal,* etc. Il se trouve une collection, depuis le commencement jusqu'au 30 juin 1819, aux archives communales de Bruxelles. — L'éditeur s'exprime ainsi qu'il suit dans son prospectus :

« Amenés par des circonstances particulières dans la ville de Gand, un attrait irrésistible y a d'abord prolongé notre séjour, et le caractère aimable et bienveillant de ses habitants nous y a enfin fixé. Il nous semble que nous sommes né au milieu d'eux, que nos intentions et nos vues sont leurs vues et leurs intentions; nous aimons ce qu'ils aiment, nous souhaitons ce qu'ils désirent.

» C'est parmi eux que nous voulons mettre à profit les jours qui nous restent encore; nous avons une dette de reconnaissance à acquitter, et nous ne fûmes jamais ingrats. Nous voulons dire des vérités utiles, mais avec les égards et les convenances dont on ne s'écarte jamais quand on en a l'heureuse habitude. Nous allons donc faire un journal. Il nous serait difficile de choisir un cadre tout-à-fait neuf; il y a tant de journaux!.... »

10° Courrier de la Flandre. — Petit in-folio, quotidien; impr. de J. Poelman. Il fut créé le 1er octobre 1823, et cessa le 7 décembre 1826, pour prendre, le 14, le titre de: *Catholique des Pays-Bas.*

11° Catholique des Pays-Bas. — In-folio, quotidien; éditeur et imprimeur, J.-B. De Neve. A dater du 14 mai 1830, Mr Edmond Beaucarne (1), déjà éditeur du *Vaderlander,* devint l'éditeur-propriétaire du *Catholique,* en remplacement de M. De Neve qui venait d'être condamné à un emprisonnement pour délit de presse. Ce journal est un de

(1) M. Beaucarne a été, en 1835, décoré de la croix de fer, pour son opposition au gouvernement déchu.

ceux qui, par son opposition et la hardiesse de ses doctrines, a le plus contribué à la révolution de 1830. Il a eu pour rédacteurs : MM. Ad. Barthels (avant et après 1830), le chanoine J.-J. De Smet, Léon Buquet, Coomans aîné et Becq. Le 4 octobre 1830 il prit le titre de : *Journal des Flandres.*

*12° Journal des Flandres. — In-folio, quotidien; imp. de J.-F. Blockeel et ensuite de L. D'Hont. M. De Neve en devint l'éditeur en 1831. Le dernier rédacteur de ce journal, M. E. Van Hoorebeke, a passé à l'*Observateur* en 1844. La bibliothèque royale possède une collection du *Catholique* et du *Journal des Flandres,* depuis fin 1826 jusqu'en 1838; il manque au *Catholique* les 14 premiers numéros. La bibliothèque de l'université de Gand n'a de ces deux journaux que les années 1829 à 1838. — La feuille intitulée : L'*Etoile,* qui a paru pendant un mois, en mai et juin 1839, était une doublure du *Journal des Flandres.*

13° Courrier de Gand, *journal politique et littéraire; annonces et avis divers.* — In-folio, quotidien; impr. de Hipp. Van de Kerckhove. Créé le 1er septembre 1825. Extrait du prospectus :

« L'apparition d'un nouveau journal nous semble justifiée par deux motifs; la marche progressive du gouvernement sur la ligne des idées que le siècle a faites, la situation morale de notre ville, siége d'une université, et dans laquelle les événements publics, la littérature et les arts, dont les journaux sont comme le miroir, doivent avoir un intérêt plus vivant qu'ailleurs. »

A dater du deuxième mois de sa publication, le *Courrier de Gand* prit le titre de l'Impartial, afin de ne pas être confondu avec le *Courrier de la Flandre,* qui paraissait à la même époque. Cette feuille était rédigée par M. Thonet, de Bruges, homme de beaucoup d'esprit, qui a écrit dans la *Sentinelle,* le *Courrier des Pays-Bas,* le *Belge,* etc.; il

publiait tous les samedis, dans ce dernier journal, des articles piquants sous le titre de *Sabbatines*. En parlant du *Messager de Gand,* nous avons dit que M. Thonet était aujourd'hui le rédacteur en chef de ce journal. — L'*Impartial* cessa à la fin de février 1826; une collection des six mois à la bibliothèque de l'université de Gand.

*14° Gendsche Mercurius. — In-folio, 3 fois par semaine; imp. de G. De Busscher. Se publie depuis le 1er février 1826, et conserve l'ancienne orthographe.

*15° Den Vaderlander. — In-folio, à 2 colonnes, 2 fois et ensuite 3 fois par semaine; impr. de Beaucarne. Ce journal patriotique a été fondé par les éditeurs du *Catholique des Pays-Bas,* le 16 octobre 1829. Le *Catholique* du 26 septembre 1829 contenait, au sujet de la création de cette feuille, ce qui suit :

« Le besoin d'éclairer sur leurs devoirs et leurs droits ceux de nos concitoyens auxquels la langue française n'est pas familière, nous a engagés à déférer au vœux d'un grand nombre de personnes qui, s'intéressant au bonheur de la patrie, désiraient vivement la publication d'une feuille flamande. Cette feuille paraîtra, sous le titre de *Vaderlander,* du 1er au 15 octobre prochain, deux fois par semaine. »

Le rédacteur principal, en 1829-1830, était le sieur De Clercq, décoré de la croix de fer. « Ce journal, dit l'arrêté accordant cette décoration, contribua à développer l'esprit national dans les Flandres. » Le *Journal de Gand* affirmait, en novembre 1829, que M. le comte Vilain XIIII avait pris à lui seul cinquante abonnements au *Vaderlander,* et qu'il logeait dans son château M. Barthels, l'un des rédacteurs. Cette feuille conserve l'ancienne orthographe (1), et est très-

(1) Celle de Desroches, épurée, qui ne diffère de la nouvelle orthographe qu'en ce qu'on emploie l'*y* au lieu de l'*i* dans les diphthongues, et qu'on écrit au nominatif *den* au lieu de *de*.

répandue dans la Flandre. La bibliothèque royale en possède un exemplaire.

16° L'Echo des deux Flandres. — Ce journal paraissait vers 1830.

17° Constitutionnel des Flandres. — In-folio, quotidien; rédacteurs, MM. De Beck, Amand Neut et N. Briavoine. Les feuilletons qui ont paru dans les numéros de la première année, sous le titre de : *Chroniques des Rues de Gand,* étaient de M. Colin de Plancy. A paru du 17 septembre 1834 au 14 septembre 1839. Un exemplaire des années 1835-1838 à la bibliothèque de l'université de Gand.

*18° L'Organe des Flandres. — In-folio, quotidien; imp. de Ed. Boutens; rédacteur en chef (en 1839), V. Letellier. Ce journal a succédé au *Constitutionnel,* et se publie depuis le 15 août 1839. M. A. Neut en est aujourd'hui le co-rédacteur-éditeur.

*19° Den Vlaming. — In-folio, 2 fois et ensuite 3 fois par semaine; imp. de la veuve A.-E. Van der Schelden. Ce journal se publie depuis le 1er septembre 1839, et est encore rédigé d'après l'ancienne orthographe.

20° Le Réveil de Gand, *journal des intérêts positifs.* — In-folio, quotidien. Cette feuille de l'opposition, rédigée par Mr P. Lebrocquy, a paru du 21 avril au 2 octobre 1841.

21° Petites Affiches de Gand. — In-folio, à 4 colonnes, bis-hebdomadaire; imp. de Th. Impens. A paru du 16 mai au 1er septembre 1841.

*22° Le Nouvelliste de Gand. — Petit in-folio, 2 fois par semaine. Créé le 23 mai 1841. Sous le titre de *Nieuwsblad,* l'éditeur publie une édition en langue flamande, qui paraît aussi deux fois par semaine.

23° Annoncenblad. — Hebdomadaire. A paru du 15 août au 29 novembre 1842.

24° De Gazette van Vlaenderen. — In-folio, 4 fois par semaine. Créée le 16 septembre 1842. A eu pour rédacteur M. Schellinck.

25° Affiches générales de la ville de Gand. — Hebdomadaire. A paru du 4 février au 2 mai 1844.

*26° Zondagbode. — Feuille hebdomadaire, paraissant depuis le 1er octobre 1844.

§ 2. *Audenarde* (1).

1° Indicateur. — Editeur, Ducaju. Autorisé par arrêté royal du 27 octobre 1814.

*2° Gazette van Audenaerde. — In-folio; imprimerie de Ch. Ronsse. Cette feuille hebdomadaire paraît depuis le 1er avril 1835.

3° Gazette d'Audenarde. — In-folio, 2 fois par semaine. A paru du 1er juin 1842 au 1er octobre 1843.

*4° Annoncenblad. — In-folio, hebdomadaire. Paraît depuis le 1er octobre 1838. On trouve citée, comme ayant paru à Audenarde, une feuille intitulée: *Van Bevernaeyge's-blad.*

(1) En 1784, un nommé Malinet d'Hertereau, à Audenarde, auteur d'un ouvrage intitulé : *La parfaite intelligence du Commerce,* informait le gouvernement de son projet de publier une feuille périodique, ou « Courrier général du commerce, de l'agriculture, de l'économie, de la marine, de la finance, de l'industrie et des arts et métiers en tous genres. » Cet ouvrage, probablement resté à l'état de projet, aurait paru en français, en anglais et en allemand, 2 fois par semaine, par livraisons de 2 feuilles in-8° d'impression.

[Correspondance de la direction générale des postes, 1790-1792, aux Archives de l'État.]

§ 3. *Termonde.*

*1° De Onpartydige. — In-folio, hebdomadaire; impr. de F.-J. Ducaju père. Se publie depuis 1839, et a adopté la nouvelle orthographe flamande.

2° Courrier de la Dendre. — Hebdomadaire. A paru du 1er juillet 1834 au 31 décembre 1837.

*3° Gazette van Dendermonde. — In-folio, hebdomadaire; éditeur, Ducaju, fils. Fondée le 15 août 1842.

§ 4. *Alost.*

*1° Algemeen *nieuws- en aenkondigingsblad van Aelst.* — In-folio, hebdomadaire; imp. de Spitaels-Schuermans. Cette feuille, créée le 3 octobre 1840, prend le 16 octobre 1842 (n° 107) le titre de *Gazette van Aelst.* Le rédacteur est Mr H. De Galan.

*2° Den Aelstenaer. — In-folio, hebdomadaire; impr. de Ducaju-Devylder. Cette feuille a été créée (le 15 décembre 1841) pour faire, dit-on, de l'opposition à la précédente.

§ 5. *Lokeren.*

*Gazette van Lokeren. — Hebdomadaire. Créée le 1er septembre 1844.

§ 6. *Deynze.*

*Berigtingsblad. — Feuille hebdomadaire, créée le 3 novembre 1844.

§ 7. *Renaix.*

*1° L'Echo de Renaix, *feuille d'annonces.* — In-folio, hebdomadaire; rédacteur-éditeur, A.-C. Demalander. Se publie depuis le mois de juillet 1841.

*2° L'Espoir. — Petit in-folio, hebdomadaire; imprimeur-éditeur, Williame. Créé le 25 juillet 1841.

L'*Echo* et l'*Espoir* sont adressés *gratis* aux maisons communales voisines, aux notaires, greffiers, huissiers et agents d'affaires, qui y font insérer des annonces.

§ 8. *Grammont.*

*Gazette van Geeraardsbergen. — Editeur et rédacteur, M. Stocquart, ancien instituteur. Cette feuille hebdomadaire se publie depuis le 15 octobre 1843.

§ 9. *St.-Nicolas.*

*Gazette van 't land van Waes. — In-folio, hebdomadaire, paraissent depuis le 27 mars 1842. M. Landrien en est le rédacteur.

PROVINCE D'ANVERS.

§ 1er. *Anvers.*

1° Nieuwe Tydinghen. — Petit in-8°, nos de 8 pages, avec des dessins. C'est la plus ancienne gazette de la Belgique jusqu'ici connue : sa création remonte à l'année 1605 : dans le numéro du 18 septembre 1620, l'éditeur, Abraham Verhoeven (1), fait connaître que la permission de publier cette feuille lui fut octroyée en 1605, par les archiducs Albert et Isabelle, et renouvelée par les mêmes

(1) Abraham Verhoeven figure en l'année 1579 et en 1605 comme imprimeur-graveur (*printesnydere*) et marchand d'estampes, dans la liste des membres de la confrérie de St-Luc, à Anvers (V. le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. I, p. 290).

princes en 1620 (1). — Nous ne connaissons aucune collection complète de cette feuille : la bibliothèque royale (fonds de la ville de Bruxelles) en possède quelques années (1622-1629), ainsi que Mr Th. De Jonghe (1619-1630); ces deux collections présentent, en outre, des lacunes.

2° Gazette van Antwerpen. — In-4°, ensuite in-folio et puis encore in-4°; bis-hebdomadaire. Cette gazette existait dès l'année 1637. M. l'abbé Carton possède, dit-il, une masse de numéros détachés de cette feuille, des années 1637, 1638 et 1644; elle portait alors le titre de : *Gazette extra-*

(1) Voici la traduction et l'analyse du privilége, tel qu'il se trouve inséré dans le numéro cité du journal de Verhoeven :

« Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, archiducs d'Autriche, princes souverains des Pays-Bas, etc., ont accordé dans l'année 1605, par un privilége spécial, signé J. De Busschere, à l'imprimeur-juré Abraham Verhoeven, demeurant à Anvers, l'autorisation d'imprimer et de graver sur bois ou sur planches de cuivre, et de vendre dans tous les pays soumis à leur obéissance, toutes les nouvelles, victoires, sièges et prises de villes que lesdits princes feraient ou obtiendraient, notamment en Frise ou aux environs du Rhin. Comme pareille autorisation n'était plus nécessaire dans les Pays-Bas, par suite de la trève commune, les mêmes princes accordent de nouveau à Abraham Verhoeven l'autorisation d'imprimer et de vendre une nouvelle, de graver et vendre les relations des victoires, sièges, prises de villes et de châteaux qui se feraient, pour Sa Majesté impériale, en Allemagne, Bohême, Moravie, Autriche, Silésie, Hongrie et autres provinces dans l'empire, par le comte de Bucquoy et Dampier, ou autres, ainsi que toutes les nouvelles venant de la Hollande, du Brabant et des provinces d'Outre-Meuse. Le privilége défend à tous imprimeurs, libraires, merciers et autres de les imprimer ou contrefaire, de quelque manière que ce soit; — les contrevenants seront punis des peines spécifiées dans les lettres d'octroi délivrées le 28 janvier 1620.

» Dans leurs conseils. (*Signé*) A. J. Cools.

» L'autre expédition émanée du conseil privé, le 6 mars 1620.

(*Signé*) De Gottignies. »

[Cette pièce nous a été communiquée par Mr J.-B. Van Beveren, employé à la bibliothèque royale].

ordinaris (1) *posttydinghen*, et était publiée par Guillaume Verdussen. Nous croyons que cette feuille, quoique ainsi intitulée, fait suite à celle de Verhoeven, et qu'elle devint la *Gazette van Antwerpen* (2), titre sous lequel elle a paru jusque dans ces derniers temps; ce dernier point, nous le croyons bien établi, car il est dit dans un rapport du magistrat d'Anvers au Conseil privé de l'année 1736, que, avant l'octroi accordé à Henri Aertsens en 1695, pour la publication de cette gazette, « la famille de Verdussen a joui longtems de ce bénéfice. » L'octroi accordé à Aertsens porte la date du 12 janvier 1695; jusqu'en 1740, ces octrois étaient renouvelés tous les neuf ans; ils le furent ensuite tous les douze ans.

En 1736, l'éditeur Aertsens étant « dangereusement malade et abandonné des médecins, » Jérôme Verwilt, « ci-devant conseiller, et receveur général des domaines et finances de S. M. au quartier d'Anvers, » saisit cette occasion pour solliciter la survivance de l'octroi de la gazette en faveur de son fils, Jean Verwilt, « eu égard à sa nombreuse famille, qu'il ne saurait soutenir depuis qu'il se trouve dépossédé de sa charge. » Le magistrat d'Anvers, consulté par le Conseil privé, fit opposition à cette demande, en disant que le fils de Verwilt n'avait que 15 ans,

(1) En 1644 ce mot est écrit : « Extraordinarisse. » M. Carton possède en outre :

1° Un exemplaire des années 1637 et 1638, plus 3 numéros de 1644 d'un autre journal d'Anvers, intitulé : *Den ordinarissen Postellioen*, imprimé chez Martin Binnaert ;

2° Un numéro (18 juillet 1644, n° 27) d'un journal imprimé chez le même Martin Binnaert, intitulé : *Le Postillon ordinaire*. Nous ne connaissons rien de plus sur ces gazettes.

(2) Nous ne nous rappelons plus dans quel ouvrage on fixe à l'année 1723 l'époque de la création de la *Gazette van Antwerpen* : c'est une erreur ; cette feuille est beaucoup plus ancienne; il est possible qu'il y ait eu alors une modification importante, telle qu'un changement de titre.

qu'il n'était pas imprimeur, et qu'au surplus, les commissions de gazetier avaient toujours été conférées par le Conseil souverain de Brabant. Il paraît que Aertsens ne mourut pas si tôt que le croyait Jérôme Verwilt, car deux ans plus tard, le 25 août 1738, il obtint un nouvel octroi; mais, prévoyant que Aertsens était d'un âge très-avancé, veuf et sans enfant mâle, le gouvernement (30 mai 1740) concéda à Jean-François Van Soest, imprimeur-juré, un octroi de douze années pour la publication de la gazette, à prendre cours « à dater du désistement volontaire ou le décès d'Henry Haertsens. » Le 17 avril 1752, Henri-Jean Van Soest succède à son père, Jean François, alors d'un grand âge. Les 16 mai 1764 et 21 août 1775, nouveaux octrois en faveur du même; par le privilége de 1775, l'éditeur fut, pour la première fois, imposé à payer une somme de 600 florins, et à fournir gratuitement 57 exemplaires de son journal, destinés aux principaux fonctionnaires. Suivant un rapport du Conseil privé, la *Gazette d'Anvers* avait alors un grand débit, et était fort recherchée; ce rapport fixait à 2000 florins par an le gain de l'éditeur; chaque avis inséré dans la gazette était payé un écu ou quatre escalins; l'abonnement était de fl. 2-12-6, et chaque numéro se vendait 2 liards. M. Van den Sanden, secrétaire de l'Académie royale de sculpture et d'architecture, était alors le rédacteur, et avait pour traitement 100 écus ou 300 florins (1). — Le 17 octobre 1785 fut accordé, moyennant le paiement d'une taxe de 1800 florins, un nouvel et dernier octroi en faveur du même Henri-Jean Van Soest.

En 1787, les armateurs de la pêche nationale de Nieuport s'adressèrent au gouvernement, à l'effet d'ordonner,

(1) Archives de l'Etat, — actes du Conseil privé relatifs aux octrois et à la censure des journaux, carton n° 1578.

tant au censeur qu'au rédacteur et imprimeur de la *Gazette d'Anvers,* de continuer d'y insérer les annonces de l'arrivée des bâteaux pêcheurs, avec l'import de la pêche des harengs et des morues. Faisant droit à cette réclamation, on invite le préposé à la censure d'accueillir lesdites annonces. — Le 19 février 1788, une missive est adressée au magistrat d'Anvers (1), exprimant le « mécontentement extrême du gouvernement » au sujet du refus de laisser insérer les avis envoyés au gazettier par ordre de l'administration supérieure, concernant la liberté d'entrer et de sortir dans toutes les villes des Pays-Bas, à l'exception de celle de Luxembourg, après la clôture des portes. On ordonne cette insertion. — Le 19 janvier de la même année, le gazetier se plaint de ce que le censeur de sa feuille l'oblige à y insérer en français les avis qu'il reçoit du gouvernement. On permet à l'éditeur de les insérer en flamand.

A l'éditeur Henri Van Soest succéda, vers l'an 1800, le sieur P.-J. Janssens, qui modifia le titre de cette feuille (*Antwerpsche Gazette*); elle cessa de paraître en 1827.

La bibliothèque de la ville d'Anvers possède une collection assez considérable de cette gazette; elle se compose de : 22 juin 1756 au 28 décembre 1781, avec tables et notes manuscrites du rédacteur, 18 volumes in-4°; 1784 à 1798, 15 vol. in-4°; 1800 à 1803, 3 vol. in-4°; 1804 à 1811, 8 vol. in-folio; 1812 à 1823, 12 vol. in-4°; 1825 à 1827, 3 vol. in-4° (V. le catalogue de cette bibliothèque, publié en 1843, par le conservateur, Mr F.-H. Mertens).

3° Mercure journalier de l'Europe. — Tel est le titre d'une feuille que, dans une requête adressée au gouverne-

(1) La censure de la gazette d'Anvers était exercée par l'un des échevins de cette ville. Il y eut cependant des exceptions, car, en 1755, cette charge était confiée au pléban de la cathédrale, le sieur Van Hey. Peut-être y avait-il deux censeurs ?

ment en 1789, le libraire N. Spanoghe, à Anvers, se disait être l'éditeur. Comme il était mal vu des *patriomanes,* suivant son expression, Spanoghe sollicitait un emploi public. Le gouvernement doit lui avoir accordé l'emploi de collecteur au comptoir au vin dans cette ville. Ce *Mercure journalier,* créé au commencement de 1789, était rédigé en français et en flamand et écrit dans le sens des vues du gouvernement. Dans une requête en date du 2 avril 1791, Spanoghe expose au gouvernement que l'éditeur de la *Gazette van Antwerpen,* « jaloux de ses succès, » fit défendre par le magistrat la publication de son *Mercure,* pour défaut de permission; qu'en outre il a essuyé des persécutions pendant la révolution. Il demande qu'on veuille lui transférer l'octroi accordé au libraire Van Soest, pour la *Gazette van Antwerpen.* Sa demande fut rejetée (1).

4° Ontzeyden Brieven. — Cette feuille hebdomadaire, publiée aussi par le sieur Spanoghe, parut en 1791; 13 ou 14 numéros étaient publiés à la date du 4 mai de cette année; suivent un rapport fait au gouvernement, à cette époque, l'honneur de plusieurs familles avait été attaqué dans cette publication.

5° Annonces *et nouvelles politiques du département des Deux-Nèthes.* — In-4°. Cette feuille paraissait en l'an X; elle est citée dans l'ouvrage de Deschiens. — Un décret du 14 décembre 1810 autorisa la publication d'une feuille d'annonces dans cette ville; peut-être est-ce la même que celle citée ci-dessus.

*6° Journal d'Anvers *et de la province.* — In-4° et ensuite in-folio, quotidien; éditeur, J. Jouan. Cette feuille, qui a aussi porté le titre de : *Journal de la province d'Anvers,* se

(1) Archives de l'Etat, — Conseil privé, liasse n° 1009 F.

publie depuis le 1er janvier 1811 (1). Dans les derniers jours du mois d'avril 1817, l'éditeur de cette feuille fut arrêté par ordre du président de la cour spéciale extraordinaire, comme prévenu d'avoir peint, en termes trop énergiques, les conséquences ruineuses qui seraient résultées du droit de *tol* s'il eut été maintenu. En vertu d'un ordre du 26 janvier 1819, le rédacteur de ce journal, Denié, fut obligé de quitter le royaume. En 1829, Mr C. Peseux (ci-devant rédacteur du *Journal de Gand*) en avait la direction. — Un exemplaire des années 1829-1841 à la bibliothèque d'Anvers.

*7° Revue commerciale, maritime. — In-4°. Cette feuille hebdomadaire se publie depuis le 1er janvier 1814.

*8° Antwerpsch Nieuwsblad. — In-4° et puis in-f°, 3 fois par semaine. Paraît depuis le 31 mai 1814. Un exemplaire des années 1829-1841 à la bibliothèque d'Anvers. — Le rédacteur de ce journal en annonçant, le 16 janvier 1817, qu'il venait d'être condamné à deux mois d'emprisonnement par la cour d'appel de Bruxelles, sur la plainte en calomnie du bailli maritime d'Anvers, fait les questions suivantes :

« D'après ce, doit-on craindre les effets de la liberté illimitée de la presse? — D'après ce, on se demande quel a été le but du législateur en fixant la patente des journalistes à 80 florins, sans variation? Ces journalistes, en payant cette patente, acquièrent-ils seulement le droit de se taire? — N'eut-il pas été avantageux, pour les finances de l'état, d'établir aussi une patente pour avoir aussi le *droit de parler?* »

(1) Un arrêté royal du 30 novembre 1814 autorisa Jean Jonan à publier le *Journal du département des Deux-Nèthes :* c'est probablement le même que celui intitulé : *Journal d'Anvers et de la province.* Cet arrêté autorisa, en outre, la publication à Anvers de deux autres feuilles : la *Gazette de Brabant,* par Enthcaume et Seyens, et une *Feuille d'annonces,* par Poitevin De la Croix. Nous ignorons si elles ont paru.

9° Mercure d'Anvers, *journal de commerce, de politique et de littérature.* — In-folio, quotidien. Un arrêté royal, en date du 7 janvier 1815, autorisa les sieurs Langestraet et Mostier à publier un journal sous le titre de : *Den Merkuer van Antwerpen;* c'est peut-être la même chose que le *Mercure* indiqué plus haut, lequel paraissait, à notre connaissance, en 1816-1824. Un exemplaire depuis le 1er septembre 1817 (n° 241) jusqu'en 1824 chez Mr Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles.

*10° Journal constitutionnel, *commercial et littéraire de la province d'Anvers.* — In-folio, quotidien. Ce journal fut fondé par L. S. B. Thivars, né en France en 1792 (1); il passa ensuite dans les mains d'un jeune homme, appelé Denié. Beaucoup d'articles sur le commerce furent fournis par un négociant d'Anvers, nommé Stappaerts. M. Denié ayant été appelé à Paris, pour figurer dans certain procès de presse où l'empereur de Russie était en jeu, M. De Reiffenberg prit, par complaisance, la direction du journal; c'était à l'époque du congrès d'Aix-la-Chapelle. — En 1820, le rédacteur et l'imprimeur de ce journal subirent une condamnation; l'article incriminé, extrait d'une feuille française intitulée : *Le Censeur,* concernait le gouvernement prussien. — Nous trouvons le nom de ce journal cité entre les années 1816 et 1822.

*11° Postryder. — In-4°, 3 fois par semaine. Se publie depuis le 4 janvier 1819. Un exemplaire des années 1829-1841 à la bibliothèque publique d'Anvers.

*12° Journal du commerce d'Anvers. — In-folio, quotidien; imprimeur-éditeur, E. Delrue. Paraît depuis le 1er jan-

(1) Le sieur Thivars, exilé de la France, avait antérieurement collaboré au *Mercure surveillant* et au *Libéral.*

vier 1822. Une collection des années 1829-1841 à la bibliothèque d'Anvers.

*13° La Revue commerciale. — In-4°, hebdomodaire. Se publie depuis l'année 1822. C'est une revue des prix-courants des courtiers.

*14° Den Antwerpenaer, *nieuws- en aenkondigingsblad.* — In-4°, 3 fois par semaine; éditeur, P. F. Slaets. Créé le 1er octobre 1828. Un exemplaire des années 1829-1841 à la bibliothèque d'Anvers.

15° Le Pilote, *journal politique, commercial et littéraire.* — Petit in-f°, quotidien. Cette feuille a paru en 1829 et en 1830. Un exemplaire de la première année se conserve à la bibliothèque d'Anvers.

16° L'Anversois. — Petit in-folio, à 2 colonnes; bureau, Pont de Meir, 1069. Mr Ch. Delecourt avait une collection de cette feuille, comprenant les années 1830 et 1831 (V. le catalogue de sa bibliothèque).

Epigraphe : *Liberté, union, patrie.*

17° L'Escaut, *journal commercial, industriel, politique et littéraire.* — Petit in-folio, quotidien. Créé le 1er janvier 1831; le *Phare* lui a succédé le 21 novembre de la même année. Un exemplaire à la bibliothèque d'Anvers.

18° Le Phare. — Petit in-folio, 6 fois par semaine; imp. de De Wever, frères. A paru depuis le 21 novembre 1831 jusqu'au commencement de l'année 1837. Une collection à la bibliothèque d'Anvers, comprenant du 3 janvier 1832 au 1er janvier 1837.

*19° Affiches *générales de la ville et de la province d'Anvers.* — In-folio, hebdomadaire; imp. de H. Ratinckx. Paraît depuis le 4 août 1832. — Nous trouvons cité, comme

cessant le 16 janvier 1831, un journal d'annonces de la province d'Anvers.

*20° Le Précurseur, *journal politique, commercial, maritime et littéraire.* — In-f°, quotidien; imp. de De Wever, frères. Paraît depuis le 15 décembre 1835.

21° Le Novateur, *écho des arts.* — Petit in-folio, hebdomadaire. A paru du 2 septembre 1838 au 1er janvier 1839.

22° Le Philotechnique. — Feuille hebdomadaire, qui a paru en 1839, à dater du 2 février.

*23° Affiches générales. — Hebdomadaire. Créée le 1er juillet 1839.

24° Le Contrôleur, *journal politique, commercial et artistique.* — In-folio, hebdomadaire. A paru en 1840, à dater du 31 mai. — Qu'est-ce que le *Contrôleur?* Ce qui suit, extrait du premier numéro, répond à cette question :

« Le *Controleur,* son nom l'indique et le prospectus l'a annoncé, passera en revue les actes du pouvoir, les œuvres des artistes et des littérateurs : tout entrera dans le creuset de l'essayeur, et n'obtiendra l'approbation de celui-ci que lorsqu'il le verra frappé au coin de l'utile, du raisonnable, du bon et du beau.

» Ce journal, éminemment indépendant, est une création du gouvernement. Que le lecteur ne se recrie pas; ces mots n'impliquent pas du tout contradiction. Le gouvernement a créé le *Contrôleur,* de même que la mauvaise foi et la fraude ont créé le contrôle pour l'or et l'argent; de même que les abus de tout genre sont les causes productives des différents remèdes qu'on a employés.

» C'est donc aux abus du pouvoir qu'est due la naissance du *Contrôleur.* A cette cause principale vient s'en joindre une autre, qui n'a pas peu contribué à hâter l'apparition de ce premier numéro : c'est la difficulté, voire l'impossibilité qu'on rencontre, de faire connaître, par la voie des journaux de cette ville, des opinions quelques raisonnables qu'elles soient d'ailleurs, quand elles

sont tant soit peu en opposition avec les actes du pouvoir, quand elles ne font pas un éloge plat et fade des ouvrages littéraires les plus médiocres; en un mot, quand elles découvrent en celui qui les exprime, la moindre lueur d'indépendance et de justice. Il est peu de personnes qui n'aient eu occasion de se convaincre de la vérité de ce que nous avançons.

»Nous n'ignorons pas qu'il y a dans notre cité, tel journal qui, pour se tirer d'une position très-embarrassante, s'est targué d'une franchise qu'il n'a jamais eue, qui va jusqu'à affirmer qu'il se considère comme une tribune publique, où toutes les opinions peuvent venir se débattre. Qu'on fasse l'épreuve de cette prétendue indépendance, et l'on ne tardera pas à se convaincre combien peu on doit s'y fier; on verra que, pourvu qu'on ne parle ni de ceci, ni de cela, ni d'une foule d'autres choses, on a la faculté de faire insérer n'importe quelles opinions; si toutefois l'on obtient le consentement de monsieur le rédacteur en chef, de monsieur l'imprimeur, de monsieur le propriétaire, etc., etc., etc. »

25° L'Hebdomadaire, *journal des intérêts matériels.* — In-folio, imp. de O. Dardenne. Cette feuille (hebdomadaire, comme l'indique son titre) a paru en 1840, à dater du 3 juillet. — La publication d'une autre feuille hebdomadaire, intitulée : *Réformateur commercial,* a été annoncée vers cette époque.

*26° Prix-courant. — In-4°. Feuille hebdomadaire, qui se publie depuis le 1er octobre 1840.

27° Revue commerciale. — In-4°, hebdomadaire. A paru du 1er juillet 1842 au 31 décembre 1843.

28° L'Anversoise. — In-4°, hebdomadaire. A paru du 15 septembre au 31 décembre 1843.

*29° L'Escaut. — Feuille hebdomadaire, créée le 21 septembre 1843.

*30° Provinciael antwerpsch Nieuwsblad. — In-f°; imp. de G. Van Merlen. Créé en 1844?

*31° Het Handelsblad der stad en provincie Antwerpen. — Gr. in-folio, 3 fois par semaine; imp. de J.-P. Van Dieren et Ce. Créée le 4 décembre 1844.

*32° Courrier d'Anvers. — Journal quotidien, créé le 20 juin 1845; les premiers numéros annoncent l'intention de défendre le parti modéré.

§ 2. *Malines* (1).

*1° Wekelyks bericht, *voor de stad en de provincie van Mechelen.* — In-8° (nos de 8 à 16 pages) jusqu'en 1797; in-4° jusqu'en 1827; petit in-folio jusqu'en 1835 et grand in-folio depuis cette dernière époque. — Dans les derniers jours de l'année 1772, l'imprimeur J. F. Van der Elst fit circuler un prospectus annonçant l'apparition prochaine de cette feuille, pour la publication de laquelle il était, disait-il, conseillé par différentes personnes respectables. Le premier numéro parut le 3 janvier 1773. Ce journal compte donc aujourd'hui 72 ans d'existence. Pendant cette période, différentes modifications furent apportées tant à l'intitulé qu'au format. En 1797 on substitua, dans le titre, le mot *kanton* à celui de *provincie,* après que Malines eût cessé d'être une province. Sa publication fut interdite pendant six mois (du 6 novembre 1798 au 5 mai 1799), par ordre de l'administration du département. — Le 15

(1) Nous devons à l'aimable obligeance de Mr Aug. De Bruyne, libraire et bibliophile à Malines, la plupart des renseignements que nous donnons sur les journaux de cette ville. M. De B. possède un exemplaire de ces journaux ; la bibliothèque royale (fonds de la ville de Bruxelles) n'a que les années 1773 à 1778 du *Wekelyks Bericht.* — La belle collection des journaux de Malines, que possédait l'ancien archiviste, feu Mr B. Gyseleer-Thys, est devenue la propriété de son neveu, Mr O. Gyseleer-Thys, ainsi que sa riche bibliothèque.

messidor an VIII, il prit le titre de : *Den Aenkondiger van het kanton van Mechelen;* le 5 vendémiaire an X, il y eût encore un léger changement dans le titre : le mot *arrondissement* fut substitué à *kanton*. A dater du 3 janv. 1808 on l'intitula : *Aenkondigingsblad van de stad Mechelen.* Un décret du 14 décembre 1810, renouvellé le 30 novembre 1814, permit d'en continuer la publication. En 1813 il prit le nom de *Berigten, placaerten en verscheyde aenkondigingen van Mechelen,* et se publia en deux langues; à dater de 1816 il ne se publia plus qu'en flamand, à l'exception de quelques articles. Au mois de novembre 1827 il prit le titre qu'il porte encore aujourd'hui, c'est-à-dire : *Algemeen aenkondigingsblad van Mechelen, Antwerpen, Lier, Turnhout, Brussel en Vilvoorden, etc.*

Ce journal offre beaucoup d'intérêt pour la ville de Malines, particulièrement les premières années de sa publication, alors qu'il avait pour collaborateurs : MM. Jos. Azevedo (le chanoine), Van den Nieuwenhuysen, Verhoeven, Rymenans, De Munck et De Vivario. On y trouve des notices historiques et l'indication des naissances, mariages et décès des habitants de Malines; les ordonnances, placarts, etc., concernant l'administration de cette ville, ainsi que le prix des denrées des marchés, etc. C'est pour ainsi dire la feuille officielle de cette localité. Elle était, sous l'ancien régime, soumise à la censure du conseiller fiscal du grand Conseil de Malines.

Après le décès de J. F. Van der Elst, mort à Bruxelles vers 1780, sa veuve et ensuite son fils continuèrent la publication de cette feuille. Une des filles de ce dernier porta, par mariage, la propriété de ce journal à M. Van Velsen, l'éditeur actuel.

Quoique Van der Elst n'eût pas un privilége exclusif pour sa feuille, le gouvernement refusa à P. J. Hanicq, en 1780, la demande qu'il avait faite d'un octroi de dix ans

pour publier un journal flamand sous le titre de *Gazette van Mechelen.*

2° Courrier de l'Escaut. — In-4°. Ce journal, qui a paru depuis le 16 décembre 1784 jusqu'au 30 mars 1819, fut fondé par P. J. Hanicq, natif de Bruges, qui était venu s'établir à Malines vers 1780. L'éditeur s'associa quatre correspondants littéraires, l'un à La Haye, un à Vienne, un à Paris et le quatrième à Bruxelles; le correspondant de cette dernière ville était H. Fiocardo, rédacteur et co-éditeur de *l'Oracle;* celui de Paris était un homme de lettres du nom de Foullou. Mais le premier et principal rédacteur fut le sieur Baret, de Boulogne-sur-Mer, homme d'un grand mérite et très-instruit, qui dota la ville de Malines d'une école gratuite pour enseigner le français à la jeunesse. M. Baret s'annonce comme Quaker dans les extraits suivants du prospectus et des premiers numéros du *Courrier :*

« L'accueil favorable que le public a daigné faire aux premières feuilles du Quaker véridique, n'a pu que le flatter infiniment. Il sera au comble de ses vœux s'il peut être utile, et ne cessera de s'occuper des moyens de le devenir de plus en plus. Il n'aspire point à se faire un nom, il ne veut qu'entendre dire par hasard et sans être connu : le Quaker de Lille est un homme vrai, l'ami sincère de ses semblables.

» Mes compatriotes ont inondé les environs de Lille; le seul bien que je possédais a été ruiné; je suis trop bon citoyen pour m'en plaindre. Il ne me reste cependant pour tout asyle qu'un petit donjon sur le bord de cette nouvelle mer; c'est là que j'attends que les eaux veuillent me rendre mon terrain.

» Je suis Quaker; la guerre me déplait, non parce que j'en suis une des premières victimes, mais par les maux qu'elle peut causer à mes frères : c'est pour les consoler que je veux occuper mon loisir à les instruire de tout ce qui se passera de plus intéressant sur le globe et en particulier sous mes yeux, sur ce nouveau théâtre qu'on veut ensanglanter. Ceux qui vivent loin de ces hor-

reurs, apprendront peut-être à mépriser de moindres revers, en songeant qu'il existe des hommes plus malheureux (1). »

En avril 1788, on réprimande l'éditeur au sujet de « réflexions très-indécentes sur le peu de foi que l'on doit, selon lui, ajouter aux nouvelles qui arrivent de Vienne. » Le 17 du même mois on donne ordre de le réprimander de nouveau à l'occasion d'un article inséré dans le n° 30, et commençant ainsi : Au milieu du bruit des armes, la paix de l'église s'affermit... — Le journal de Hanicq était publié sans privilége; mais il était, comme le *Wekelyks*, soumis à la censure du conseiller fiscal du grand conseil.

Vers la fin de l'année 1789, le sieur Baret cessa de diriger cette feuille, pour ne pas devoir, probablement, écrire en faveur de la révolution brabançonne. Il se rendit à Paris où il fut nommé plus tard membre du Conseil des anciens. Par suite du départ de Baret, le *Courrier* subit une interruption; le n° du 10 décembre 1789 contient, à ce sujet, l'avis suivant de l'imprimeur :

« Le public, et surtout les abonnés, ont été surpris sans doute de l'interruption qu'a eue cette feuille depuis quelque temps : le départ inattendu du rédacteur en a été l'unique cause. M'étant inutilement adressé à lui par les lettres les plus pressantes pour l'engager à remplir les engagements qu'il avait contractés avec le public, je me trouve obligé, par la part que j'avais dans ces engagements plutôt que dans ses opérations, de suppléer à son défaut,

(1) Dans le n° du 19 janvier 1786, M. Baret annonçait en ces termes la publication d'un nouveau journal sous le titre de l'*Ami du Peuple* :

« De vrais citoyens, désirant encourager l'agriculture et les arts qui importent immédiatement au bonheur du peuple...., viennent de faire répandre un nouveau journal sous le titre d'*Ami du Peuple* : il le sera plus particulièrement du peuple des Pays-Bas autrichiens. Cette société a daigné me choisir pour veiller à l'impression et retoucher un peu son travail, afin que le style en soit uniforme. Ce journal paraîtra régulièrement deux fois par mois. On pourra souscrire, au prix de 15 livres de France, à Bruxelles, chez Horguies, expéditeur des gazettes étrangères, etc. »

en complétant le nombre des numéros convenus pour l'année courante. L'intérêt considérable que j'ai à la continuation de cette gazette par les avances que j'ai faites, ne me détermine point tant à l'exécution de ce projet que le désir de contenter les lecteurs, qui pourront apprécier mon travail, et juger jusqu'à quel point j'imiterai l'*impartialité* du rédacteur. »

Le n° du 28 décembre contient cet autre avis :

« Le *Courrier de l'Escaut,* après avoir été favorablement accueilli du public dès son origine, vit s'éloigner peu à peu l'estime dont il jouissait auprès de ses souscripteurs. Quoique placé au centre des provinces belgiques, c'est-à-dire dans le pays de l'Europe le plus avantageusement situé peut-être pour une correspondance politique, quoiqu'investi par l'imprimeur de tous les secours nécessaires pour donner à un ouvrage périodique le degré de perfection dont il est susceptible, le rédacteur du *Courrier de l'Escaut* n'a point répondu à la confiance qu'il avait inspirée d'abord.

» Nous ne chercherons pas à justifier les reproches que la plupart des abonnés ont pu nous faire, tant sur l'incurie avec laquelle cette feuille était rédigée depuis quelque temps, que sur les principes que le sieur B*** (Baret) y développait périodiquement deux fois la semaine. Nous nous ferons justice à nous-mêmes, en proscrivant dès aujourd'hui le titre de cet ouvrage, titre qu'a justement flétri le mépris public, et qui rappellerait des temps moins heureux à une nation qui vient de recouvrir si glorieusement ses droits et sa liberté.

» Ce titre sera donc, pour le commencement de l'année 1790, remplacé par celui de *Courrier belgique.* C'est celui qui nous a paru le plus convenable, puisque l'ouvrage qui le portera sera désormais consacré au récit des événements qui, en ce moment, attachent les regards de l'Europe entière sur les provinces belgiques.

» Le *Courrier belgique,* qui s'imprimera avec la permission des Etats de la province de Malines, paraîtra, à la nouvelle année, le dimanche et jeudi. On ne changera rien à la forme du *Courrier,* qui aura toujours un supplément qu'on se propose encore d'augmenter, quand l'abondance des matières l'exigera, sans rien ajouter cependant au prix de la souscription. »

Baret fut remplacé par un ex-moine, professeur d'un collége à Alost, qui avait perdu sa place par suite des circonstances du temps. A la rentrée des Autrichiens dans les Pays-Bas, ce moine alla reprendre son emploi au collége, et l'éditeur s'empressa de supprimer, au titre, les mots : *avec permission des États,* etc. Chaque numéro porta dès lors l'indication de Bréda comme lieu d'impression (1), jusqu'au départ définitif des Autrichiens. Avant leur départ, c'est-à-dire le 24 octobre 1793, les autorités autrichiennes donnèrent une dernière admonition à l'éditeur et au censeur (De Vivario), au sujet d'un article inséré dans le n° 107, sous la rubrique Nieuport (2). Le gouvernement républicain n'était pas moins ombrageux, vis-à-vis de la presse, que ne l'était le pouvoir qu'il remplaçait : le 7 juillet 1794 il fait suspendre la publication du *Courrier* et apposer les scellés sur les presses, et cela à cause d'un article contenant ces mots : « le premier *roi* fut un soldat heureux. » Après de nombreuses démarches faites à Paris par l'éditeur, cette interdiction fut levée, et le journal reparut le 27 avril 1795. A la suite de symptômes de mécontentement que le peuple manifestait et de l'insurrection qui éclata, en 1797, dans les environs de Malines, un commissaire fut envoyé en cette ville pour s'informer de l'état des choses; ayant rédigé un article tendant à tranquilliser les esprits sur ces troubles, ce commissaire invita l'imprimeur du *Courrier* à l'insérer dans son journal : c'est ce que celui-ci fit, en donnant à l'article le plus de publicité possible; mais quel ne fut pas l'étonnement de l'éditeur en recevant l'ordre (fin de décembre 1797) de cesser la pu-

(1) Les premières années portent également l'indication de Berg-op-Zoom comme lieu d'impression de cette feuille, mais nous croyons que c'était afin d'éviter la censure : elle était réellement publiée à Malines.

(2) Jusqu'en 1793 le *Courrier* avait paru deux fois par semaine; à dater du 7 mars de cette année il parut 3 fois, mais sans le supplément de 2 pages qui, auparavant, accompagnait chaque numéro.

blication de sa feuille et de se rendre à Bruxelles. M. Vermeiren, beau-frère de M. Hanicq, fit le voyage de Paris et expliqua l'affaire au ministre de la police, qui avoua avoir signé l'ordre de supprimer le journal sans en connaître les motifs; il révoqua, en conséquence, l'interdiction prononcée, et le *Courrier* reparut le 23 mars 1798, mais sous le nom de M. Vermeiren. Pendant la courte administration de celui-ci, le journal prit successivement les titres de : *Courrier des départements réunis* (à dater du 24 septembre 1799), de *Gazette de Malines* (le 24 septembre 1800) et de *Courrier impartial* (21 janvier 1801). A dater du 17 février 1801, il se publie sous le titre de : *Annonces, avis et nouvelles politiques :* dès ce moment, un des ouvriers compositeurs, G. J. Goffin, figure comme en étant l'éditeur, et Hanicq seulement comme imprimeur; le 13 juin suivant, le nom de Hanicq remplaça celui de son homme de paille, et le mot *avis* fut retranché du titre. Le 18 décembre 1809 cette feuille reprit encore le nom de *Gazette de Malines*. Enfin, le décret impérial de 1810, qui ne permettait la publication que d'un seul journal politique par département, fit cesser celui de Hanicq le 3 août 1811.

A l'arrivée des troupes alliées, ce journal ressuscita (7 février 1814), et reprit son ancien nom de *Courrier Belgique,* paraissant 6 fois par semaine; un arrêté du 30 novembre 1814 autorisa M. Hanicq à en continuer la publication. A dater du 2 janvier 1817, il ne parut plus que deux fois par semaine, et le 30 mars 1819, il cessa définitivement, faute d'abonnés. — La bibliothèque royale en possède quelques années : du 16 décembre 1784 au 31 décembre 1787, et du 10 décembre 1789 au 29 décembre 1790.

3° Journal d'Affiches de Malines, *d'Anvers, Turnhout, Lierre et le Brabant.* — Gr. in-folio, bis-hebdomadaire.

Après la mort du *Courrier Belgique,* et pour faire concurrence à l'éditeur de l'*Algemeen Aenkondigingsblad van Mechelen,* avec lequel il avait un différend, M. Hanicq fonda ce nouveau journal d'annonces, dont le premier numéro parut le 30 septembre 1820; il cessa le 29 septembre 1827, par suite de l'arrangement fait avec M. Van Velsen, qui obtint par là le droit exclusif d'insérer dans sa feuille les avis et annonces des notaires, droit que ceux-ci avaient donné par contrat à M. Hanicq.

4° Journal de Malines *et de l'arrondissement.* — Grand in-folio, hebdomadaire. Dans le courant de l'année 1841, M. Armand De Perceval, fils de feu le bourgmestre de Malines, convoqua, par circulaire, une vingtaine de personnes, à l'effet de doter sa ville natale d'un journal politique; environ trois quarts des personnes invitées répondirent à sa convocation; l'assemblée, après avoir décidé la création, et avoir tracé le plan du journal, choisit Mr A. De Perceval pour rédacteur en chef; le journal parut à dater du 23 mai 1841. Au bout de deux ans, Mr D. P. donna sa démission, et fut remplacé (14 mai 1843) par M. De Brouwer-De Hogendorp. Quoique les tendances de cette feuille fussent entièrement pacifiques, les éditeurs eurent de la peine à trouver, à Malines, un imprimeur pour le publier; c'est probablement pour ce motif que les sept premiers numéros furent imprimés à Anvers chez De Wever, frères. Le sieur Hobbrechts-Demunter, à Malines, l'imprima ensuite jusqu'au 27 août 1843, époque à laquelle il cessa de l'imprimer, ne remplissant pas les engagements contractés avec les éditeurs. Les deux derniers numéros, portant les dates des 3 et 10 septembre 1843, furent imprimés à Bruxelles, chez M. Lignier. Indépendamment des contrariétés que lui fit subir son imprimeur, ce journal eut souvent des discussions polémiques avec l'*Algemeen Aenkondigingsblad* de Malines.

§ 3. *Turnhout.*

*1° Algemeen *nieuws- en aenkondigingsblad van de stad en het arrondissement Turnhout.* — Petit in-folio, hebdomadaire; imp. de P.-J. Brepols. Paraît depuis le 5 juillet 1834.

2° L'Abeille de la Campine, *journal politique, industriel et littéraire.* — In-folio, hebdomadaire; imp. de Glénisson et Van Genechten. Ce journal, rédigé en français et en flamand, se publie depuis le 1er décembre 1838; on y a inséré quelques articles intéressants sur l'archéologie de la Campine.

*3° Den Kempenaer. — In-folio, hebdomadaire. Paraît depuis le 7 décembre 1838.

§ 4. *Lierre.*

*Advertentieblad. — In-4°. Feuille hebdomadaire, créée le 14 décembre 1833.

§ 5. *Boom.*

*Feuille d'Annonces. — Hebdomadaire. Créée le 18 décembre 1844.

PARTIES CÉDÉES DU LIMBOURG ET DU LUXEMBOURG.

I. Limbourg.

§ 1er. *Maestricht.*

1° Gazette anglo-française-américaine. — Dans sa *Biographie Liégeoise* (t. II, p. 488), M. le comte de Bec de Lièvre parle de cette gazette et d'une autre feuille en ces termes :

« Le chevalier Delaunay, littérateur, poète, retiré à Liége, rédigeait la *Gazette anglo-française-américaine,* qu'il fonda à Maestricht, ainsi que le *Courrier de la Meuse,* qu'il établit dans la même ville. »

Suivant le même auteur, ce Delaunay est mort en 1788.

2° Journal *du département de la Meuse inférieure.* — In-4°. Nous le trouvons cité comme paraissant déjà en l'an VIII (1799-1800); il se publiait encore en 1828; alors il portait le titre de : *Journal de la province de Limbourg,* qu'il avait pris en 1815.

3° L'Eclaireur politique. — Journal de l'opposition, de 1827 à 1830, fondé et conçu dans le sens de *Mathieu Laensberg* et du *Courrier des Pays-Bas,* de la même époque. Les rédacteurs principaux étaient : M. l'avocat Jaminé, qui fut membre du congrès national, et Mr Th. Weustenraad, aujourd'hui auditeur militaire de la province de Liége; ce dernier a subi, en 1828, un procès et une condamnation à quelques mois de prison, pour délit de presse commis par la voie de ce journal. Au moment de la révolution de 1830, l'*Eclaireur politique* était sous le coup de poursuites nouvelles du même genre, comme tous les journaux belges de l'opposition d'alors. Cette feuille doit avoir cessé en 1830 ou 1831, quand Maestricht a été mis en état de siége.

*4° Journal du Limbourg. — Editeur, Bury-Lefebvre. Paraît depuis 1840. M. Eugène Gens, nommé récemment professeur d'histoire à l'Athénée d'Arlon, a coopéré à la rédaction de cette feuille.

§ 2. *Sittard.*

Recueil des Nouvelles. — Journal semi-hebdomadaire, qui a paru à Sittard en 1820. En 1821, le lieu d'impression fut transféré à Ruremonde (chez Gruyters), où il parut dès

lors sous le titre de : *L'Esprit du tems, ou Annales politiques et littéraires*. Le *Recueil,* ainsi que l'*Esprit,* se faisaient remarquer par leurs articles virulents, dirigés principalement contre quelques gouvernements voisins. Les imprimeur, éditeur et rédacteurs furent plus d'une fois attraits devant les tribunaux pour délits de presse. Sur une plainte de l'ambassadeur prussien, l'éditeur fut condamné à une amende de 500 florins, quoique l'auteur de l'écrit incriminé fut connu. A la fin du second volume (juillet 1821), l'éditeur de *l'Esprit du tems* informe les souscripteurs que le troisième volume sera imprimé à Bruxelles; « l'association de plusieurs littérateurs distingués de cette ville, porte cet avis, où demeuraient déjà nos principaux collaborateurs, une plus grande étendue que recevront nos relations et une communication plus facile avec toutes les parties du royaume, nous ont fait désirer de placer au centre... » Cette suite ne paraît pas avoir eu lieu. Les principaux rédacteurs du *Recueil des nouvelles* étaient : MM. Smitz (percepteur des contributions) et Guillaume-Adam De Felice; ce dernier, natif d'Ottenbourg (en Allemagne), et alors âgé de 18 ans, avait collaboré au *Vrai Libéral* jusqu'au 11 août 1820; son extradition du royaume fut ordonnée par un arrêté royal du 27 décembre 1820 (1). — Nous n'avons encore rencontré aucun numéro de ce journal. M. Massau, à Verviers, l'un des plus érudits bibliophiles de la Belgique, possède un exemplaire de *l'Esprit du tems,* lequel se compose de 2 vol. in-8°.

§ 3. *Venloo.*

On publie dans cette ville une feuille hebdomadaire, sous le titre de : *Wekenbladje.*

(1) Archives communales de Bruxelles; — *Mercure belge,* 15 janvier 1821, t. X, p. 201; — *Gazette de Liége,* 1er septembre 1821.

II. Luxembourg.

§ 1^er^. *Luxembourg.*

1° Journal historique et littéraire. — In-12; un cahier tous les 15 jours, 3 vol. par an. Impr. des « héritiers d'André Chevalier, en son vivant imprimeur de S. M. l'impératrice-reine apost., avec privilége de S. M. Imp. et approbation du commissaire-examinateur. » Ce recueil, rédigé par le jésuite François-Xavier Feller, fait suite à la *Clef du Cabinet des princes de l'Europe, ou Journal historique sur les matières du temps* (1), qui avait commencé en 1704. Le *Journal historique et littéraire* a paru depuis 1774 (le premier volume porte déjà le chiffre *tome XXXIV*) jusqu'au mois de juillet 1794; la collection complète se compose de 71 volumes (2).

Le 5 février 1787, la comission ecclésiastique écrit à M. De Gerden, président du Conseil souverain de Luxembourg, que « le rédacteur du journal de Luxembourg ne cesse de se permettre des remarques indécentes et téméraires sur les dispositions de S. M. et de son gouvernement général en matière ecclésiastique; » elle prie M. De Gerden d'y mettre ordre, en faisant connaître à l'imprimeur que si l'on y trouve encore la moindre chose qui serait contraire aux principes et aux dispositions du gouvernement dans ces matières, son journal serait interdit.

(1) Ce journal, connu sous le nom de *Journal de Verdun*, a paru de juillet 1704 à décembre 1773, et fut rédigé par Ch.-Ph. Jordan, L.-Jos. De la Barre, etc. Luxembourg, Paris et Verdun, 145 vol. petit in-8°. — Supplément de 1697 à 1704, par C. J. (Jordan); Verdun, 1713, 2 vol. — Table générale, de 1697-1756 (par Dreux-Radier); Paris, 1759, 9 vol.

(2) Un exemplaire dans les bibliothèques royale, de la chambre des représentants, de la ville d'Anvers et des archives du royaume; cette dernière bibliothèque ne possède que les années 1780, 1783, 1784, 1787 et 1790 à 1793.

Le 12 du même mois, Feller écrivit ce qui suit au président de la commission ecclésiastique :

« Les lettres que je reçois de Luxembourg m'apprennent qu'on délibère à Bruxelles sur la suppression de mon journal... Je ne réclame en rien contre cette suppression, en tant que l'ouvrage est à moi, mais je demande que l'imprimeur n'ayant aucune part à mon délit, quel qu'il soit, il lui soit permis d'imprimer un ouvrage quelconque (car je garde pour moi le titre que je lui ai donné, et que je veux lui conserver dans l'endroit où je le continuerai), en prenant pour auteur un homme initié à des principes pour lesquels je suis venu trop tôt au monde. »

Le même jour, Feller adressa à M. De Gerden des explications au sujet de l'examen qu'il avait fait des actes du gouvernement. Il termine ainsi :

« Le bon Feller n'avait pourtant pas tort ;
Tout lecteur a droit de vie et de mort,
Sur nos écrits, dès que du portefeuille,
Nous les tirons, tant mieux s'il les accueille....
Quel droit auraient vos muses meurtrières,
Nouveaux Denis, d'envoyer aux carrières
Un Philoxene assez déjà puni
Par l'ennui seul dont l'ouvrage est muni ?
Pensez-vous donc que le cachot corrige
Un jugement que le bon sens dirige ?
Et pour avoir encagé le railleur,
Votre poème en devient-il meilleur (1) ? »

Le président De Gerden fut remplacé, dans la surveillance de ce journal, par M. De Traux, et celui-ci par M. Durieux, tous deux membres du Conseil de Luxembourg. M. De Traux ayant laissé passer des articles ou expressions offensant le pouvoir, Durieux fut invité à exposer en plein conseil les plaintes du gouvernement contre ce conseiller. En novembre 1787, le censeur réprimande l'imprimeur au

(1) *Recueil* des représentations, protestations et réclamations de tous les ordres de citoyens dans les Pays-Bas catholiques, etc. 3e recueil, p. 50.

sujet d'articles contre les édits de l'empereur et l'autorité souveraine. En 1788 Feller transféra à Liége (où il demeurait) l'impression de son journal, dont la publication avait été défendue à Luxembourg par édit du 26 janvier de cette année (1).

Feller naquit à Bruxelles, le 18 août 1735 et est décédé à Ratisbonne le 23 mai 1802. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la politique, la théologie et l'histoire (V. Quérard, *France littéraire,* t. III, p. 87-88). On a publié à Louvain, en 1822-23, un recueil intitulé : *Mélanges de politique, de morale et de littérature, extraits de journaux,* rédigés par l'abbé De Feller; Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1822-1823; 4 vol. in-8°. — Le journal de Feller, quoiqu'il ait eu une grande vogue, n'est pas écrit avec beaucoup d'impartialité; il est cependant intéressant à consulter pour l'histoire de l'époque pendant laquelle il a paru, et surtout pour la révolution brabançonne.

2° Gazette de Luxembourg. — Editeurs, les héritiers Perle. Après la prohibition du *Journal historique et littéraire,* les héritiers Perle furent autorisés, le 29 décembre 1788, « à y faire revivre, sous un autre titre, » la publication de Feller. Ces imprimeurs donnèrent à leur nouveau journal le titre de : *Gazette de Luxembourg.* La publication de cette gazette ayant été pendant quelque temps suspendue, les éditeurs demandèrent, au mois de décembre 1790, la permission d'en continuer l'impression; il ne paraît pas qu'on ait refusé (2).

3° Journal de la ville et du grand-duché de Luxembourg.

(1) Dès lors le titre porte pour suscription : « A Maestricht, chez François Cavelier, imprimeur-libraire, et se trouve à Liége, chez J. F. Bassompierre. »

(2) Archives de l'Etat. — Conseil privé, carton n° 1580.

— Petit in-folio, bis-hebdomadaire; imp. de J. Lamort. Cette feuille existait, à notre connaissance, en 1822, 1828 et 1837; sa création est sans doute postérieure à l'année 1820, car il paraît qu'il ne se publiait, à cette époque, aucun journal à Luxembourg.

4° Feuille d'Annonces du grand-duché de Luxembourg. — Mentionnée dans un arrêté de la députation des Etats de cette province, du 6 avril 1827.

*5° Luxemburger Zeitung. — Rédacteur, Ernest Grégoire. Mentionné dans les journaux de 1845.

*6° Courrier du Grand-duché. — Propriétaire, Norbert Metz. Un jugement du tribunal de Luxembourg, du 14 mars 1845, condamna M. Metz à une amende pécuniaire, pour avoir attaqué le sieur Grégoire dans son journal. A la fin de la même audience, Grégoire fut arrêté par suite de son emportement envers les magistrats.

§ 2. *Diekirch.*

Wochen-Blatt fur bürger und landleute. — Petit in-f°, hebdomadaire. Créé le 25 février 1837. Nous croyons que cette feuille des bourgeois et des campagnards a depuis longtemps cessé de paraître.

Ici se termine mon *Essai* sur l'histoire des journaux belges; qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui ont bien voulu me seconder dans mes recherches; je dois particulièrement de la reconnaissance à M. le baron de Reiffenberg : appréciant les inconvénients que notre profession présente pour la fréquentation des dépôts littéraires, le savant directeur de la Bibliothèque royale à bien voulu me confier les collections de journaux et les ouvrages dont j'avais besoin pour mon travail. André Warzée.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Herinneringen *aen het Feest gevierd te Merckem, den* 20 *Augusty* 1844, *ter eere van den dichter Sidronius Hoschius; door* Pr. Van Duyse. — Gent, Annoot, 1845; 268 pag. in-8°.

A l'époque où la renaissance des lettres avait remis la poésie latine en honneur, il y avait plusieurs Belges qui portaient le sceptre de la pureté et de l'atticisme littéraire : c'étaient *Wallius, Hugo,* célèbre par ses *Pia desideria, L. De Meyer,* dont le poème *de Ira* est devenu classique, et *Sidronius Hoschius.* Ce dernier surtout fut toujours populaire chez nous; il n'y avait point de collége où son ode au Sommeil ne fut connue de tous les élèves. Malgré la réputation dont jouissait ce poète, chantre d'une époque déjà loin de nous, on n'avait rien fait jusqu'ici pour rappeler son nom à la mémoire des contemporains. En 1844, la commune de Merckem, lieu de naissance de S. Hoschius, voulut réparer cet oubli. Secondée par le comte de Meulenare, chef de l'administration provintiale de la Flandre occidentale, elle décida de faire exécuter le buste du poète et de célébrer une grande fête à l'occasion de l'inauguration de ce monument. Cette fête eut lieu avec un apparat extraordinaire le 20 août 1844, en présence des autorités communales et provinciales, d'un grand nombre de littérateurs et d'une foule d'étrangers, accourus de toutes parts pour assister à cette belle solennité, dont M. le chevalier De Coninck de Merckem avait eu majeure partie voulu supporter les frais. Plusieurs productions littéraires en flamand et en latin furent composées à cette occasion. M^r^ Pr. Van Duyse a eu l'excellente

idée de réunir toutes ces pièces dans un volume, sous le titre que nous venons de donner.

Dans une introduction, écrite avec le talent qui distingue ce fécond littérateur, M. Van Duyse jette un coup-d'œil rétrospectif sur l'état de la culture de la littérature latine chez nous, au moyen-âge et pendant la Renaissance, pour arriver enfin à *S. Hoschius,* dont il trace en peu de mots la biographie, apprécie les mérites poétiques et esquisse la portée littéraire. Des notes historiques nombreuses complètent cette intéressante notice.

Les programmes et les autres détails de la fête suivent l'introduction; puis sous le nom de *Gedichten en Redevoeringen,* M. Van Duyse a inséré dans ce volume, les discours et les différentes compositions originales, écrites à l'occasion de la fête; ces pièces sortent de la plume de MM. N. Cornelissen, Fuss, C. Valentyns, Hœufft, Mme Van Aekere, MM. Cracco, Blieck, Ronse, De Couinck de Merckem, Carton, De Simpel et Van Duyse. Viennent ensuite des traductions et des imitations de différentes poésies de Sidronius Hoschius.

Comme rien ne sert plus à faire ressortir les mérites d'un grand poète que les jugements que des gens de lettres estimés ont portés sur son compte, M. Van Duyse a placé à la fin du volume les diverses appréciations qu'ont faites des écrits d'*Hoschius,* Sarbievus, Wallius, L. De Meyer, Commirius, Broukhusius, P. Burmannus, Rapin, Baillet, Paquot, Coupé, Weiss, Peerlcamp, C. Star Numan, De Reiffenberg et Fuss.

M. Mengal, directeur du Conservatoire de Gand, avait composé une cantate pour la fête de Merckem, sur les paroles de M. Van Duyse; elle se trouve également jointe au volume, ainsi que la gravure du buste d'*Hoschius,* dû, comme on le sait, à l habile ciseau de Mr P. De Vigne, de Gand.

Ce que nous venons de dire, on le voit, suffit pour faire voir que tous ceux qui voudront à l'avenir s'occuper du poète de Merckem, devront nécessairement recourir à l'intéressante publication de M. Van Duyse, s'ils veulent compléter leurs renseignements sur la vie et les écrits de *Sidronius Hoschius.*

J. D. S. G.

Reise-Erinnerungen *aus Belgien, von* Loise Von Plœnnies. Berlin, Denecker, 1845; in-8°, VIII et 355 pag.

Madame Louise Von Ploennies, de Darmstadt, a passé l'an dernier plusieurs mois en Belgique et s'est particulièrement occupée d'étudier les progrès qu'a fait la littérature flamande chez nous depuis quelques années.

Auteur de plusieurs ouvrages qui dénotent un sens poétique des plus développés, un amour chaleureux pour tout ce que les arts et la littérature offrent de remarquable, Mme Von Ploennies, au rebours des touristes qui nous viennent de Paris, n'a écrit le livre dont nous venons de donner le titre, qu'après avoir vu de ses propres yeux, entendu de ses propres oreilles. Aussi, disons-le de prime abord, son ouvrage présente-t-il en général des notions justes, des appréciations d'un mérite incontestable, et la littérature flamande ne pouvait avoir un interprète plus véridique, plus dévoué.

Après avoir payé son tribut d'éloge à notre agriculture si avancée, à nos monuments, aux productions de nos artistes anciens et modernes, elle se met à analyser les écrits de nos littérateurs, et, pour appuyer ses conclusions, elle se plait à traduire en allemand des échantillons des meilleures publications récentes en langue flamande. Elle dépeint nos mœurs littéraires, elle esquisse à grands traits ceux qui se sont le plus distingués dans la littérature de Maerlant, de Vondel et de Cats : *Willems, Conscience, Blommaert, Van Ryswyck, De Laet, Van Duyse* et *Ledeganck,* reçoivent les louanges que méritent leurs efforts pour placer les lettres flamandes au niveau de celles des autres pays. Un parfum de poésie et de cette sentimentalité allemande que nos voisins du Rhin savent si bien employer à propos, donne à cet ouvrage tous les attraits d'un roman. Des contes, des légendes, des anecdotes, des remarques pleines de finesse, en font d'autre part un livre qu'on pourra toujours consulter avec fruit pour apprécier à sa juste valeur la nationalité flamande. Si elle tombe quelquefois dans l'erreur ou dans l'exagération au sujet de certaines de nos institutions civiles et religieuses, c'est qu'elle n'a pas été bien renseignée, ou que son esprit enthousiaste l'a entraînée malgré elle hors de cette voie de

modération qu'un étranger, disons-le franchement, n'est pas toujours obligé de suivre.

Les *Reise-Erinnerungen* se terminent par la traduction de vingt-trois pièces de poésies, empruntées à MM. Willems, Van Duyse, Ph. Blommaert, Conscience, Rens, Ledeganck, De Laet, Dautzenberg, Van Ryswyck, Van Kerckoven, Nolet, Boucquillon, Blieck et Mme Van Ackere. — Les pages si pleines de vivacité de ce livre, sont au reste écrites sans prétention, sans affeterie de style. C'est une femme d'esprit qui raconte ce qu'elle a vu, un poète qui peint ce qui l'a frappé, un cœur enthousiaste et chaud, qui s'épanche sans arrière-pensée. Lisez les *Reise-Erinnerungen*, et jugez.

J. D. S. G.

Société littéraire *de l'Université catholique de Louvain. Choix de Mémoires. III.* — Louvain, Fonteyn, 1845; in-8°.

La Société littéraire de l'Université catholique de Louvain compte à peine trois années d'existence, et déjà elle s'est fait connaître au monde savant par trois volumes de *Mémoires*, où il y a d'excellentes notions historiques, des données scientifiques importantes, des principes moraux d'application journalière à puiser.

Le dernier volume qui vient de paraître, se distingue autant par le choix que par la variété des matières. Nous y trouvons d'abord trois rapports de M. *E. Nève*, sur les travaux de la Société pendant les exercices scolaires 1841-1842, 1842-1843 et 1843-1844. Suit la liste des membres de la Société, au nombre de 103, tant *actifs* qu'*assistants* et *honoraires*. Les mémoires ou travaux sont ensuite classés par ordre de matières. Nous les indiquerons ici, pour donner une idée de l'intérêt qu'offre cette publication, que nous voudrions de grand cœur voir imiter dans les deux Universités de l'Etat :

Philosophie : Examen de la théorie philosophique de M. l'abbé Rosmini, sur l'origine des idées, par *F. Labis*.

Histoire du Rationalisme : Coup-d'œil sur l'exégèse rationaliste en Allemagne, par *N. Lafont*.

Histoire des Sciences : Du progrès des mathématiques au XVII^e^ siècle, par *A. Docq*.

Histoire de l'Art : 1° Des tendances nouvelles de l'art en Allemagne, par *E. Nève;* 2° Etudes sur les causes du progrès et de la décadence des Beaux-Arts en Belgique, par *Th. Smekens*.

Littérature ancienne : Des idées d'Hérodote sur la divinité et sur son action dans le monde, par *De Moor*.

Philosophie du droit : De la propriété en général et de la propriété littéraire, par *L. Constant*.

Littérature moderne : Études sur la *Lucrèce* de Ponsard et sur les *Burgraves* de Victor Hugo, suivi de quelques considérations sur le théâtre moderne en France, par *B. Quinet*.

Histoire politique : Du régime de la propriété territoriale, considéré dans ses rapports avec le mouvement politique, par *Arendt*.

Ce recueil est terminé par six morceaux de poésie, dûs à la plume de MM. *B. Quinet, A. Clesse, Mottet* et *L. Wocquier*.

J. D. S. G.

Précis historique *de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, par* Edmond De Busscher. — Gand, 1845; in-8°, pp. III et 212.

Quoique la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand ne soit qu'une institution locale, dont les travaux ne font guère de bruit à l'étranger, on ne saurait nier qu'elle a fait à la ville de Gand un bien dont malheureusement on se dispense trop souvent de lui être reconnaissant. Bien des artistes de mérite dont les productions sont aujourd'hui vantées à bon droit, bien des littérateurs qui ont obtenu quelque retentissement chez nous, lui doivent leurs premiers encouragements. Créée en 1808, alors qu'il semblait impossible de rendre viable le moindre institut belge, au milieu des influences françaises qui nous entouraient, elle a aujourd'hui une existence de trente-sept ans, qui a été consacrée sans interruption au progrès des arts et des lettres, témoins les nom-

breux concours qu'elle a institués presque chaque année, et dont les résultats n'ont pas été sans effet sur la carrière de quelques-uns de nos hommes les plus distingués.

Retracer les différentes phases d'une vie modeste et dévouée au bien public, par une société qui n'avait en vue que la gloire nationale, telle est la tâche que s'est imposée Mr Ed. De Busscher, secrétaire-adjoint de cette compagnie, et nous nous hâtons de le dire, il l'a accomplie avec bonheur. Aucune particularité, aucun hommage reçu, aucun service rendu, rien n'a été omis par l'auteur pour montrer aux gens incrédules, que la Société des Beaux-Arts a toujours rempli dignement sa mission. Écrire l'histoire d'une institution, où les mêmes faits : — l'institution de concours annuels, l'octroi de mentions honorables, de titres honorifiques, la succession des présidents, des secrétaires, etc. — se reproduisent à satiété, était à la fois un labeur ingrat et aride. Mais M. De Busscher a eu le talent de rendre son travail agréable à la lecture, et souvent même assez piquant, en variant la monotonie du récit par des anecdotes, des détails biographiques et des réflexions judicieuses, qui en ont banni toute aridité.

Dans ce *Précis*, on retrouvera surtout bien des choses curieuses sur des tableaux, des compositions musicales, des productions littéraires, qu'on s'est souvent trop hâté d'oublier, et qui cependant méritaient plus d'égards. La vie intellectuelle de Gand, pendant un tiers de siècle, y apparaît tout entière, et ce n'est pas la partie la moins curieuse de l'histoire de cette belle ville, histoire qui n'attend qu'un homme de talent pour être écrite.

L'ouvrage est orné des portraits du sculpteur Calloigne, du graveur De Meulemeester et du compositeur Verheyen; il est terminé par les constitutions organiques de la Société. Ajoutons en terminant, que cette publication, sous le rapport typographique, fait le plus grand honneur aux presses de MM. De Busscher frères.

J. D. S. G.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Audenaerdsche Mengelingen. — Les revues périodiques pleuvent en Belgique, mais bien peu naissent viables. Les unes sont trop futiles, les autres semblent organisées sur un pied trop grand, la plupart n'ont pour but qu'une spéculation, et font fausse route. Le recueil que MM. Louis Van Lerberghe, J. Ronsse et J. Ketele se proposent de publier sous le titre d'*Audenaerdsche Mengelingen*, n'a rien de commun avec les publications du genre que nous venons de signaler. Édité sans fracas, il se bornera à donner tout ce qui concerne l'histoire locale d'Audenarde, et complétera ainsi les notions dont on a tant besoin pour écrire l'histoire des villes du plat-pays. Les deux premières livraisons viennent de paraître. Elles contiennent des pièces très-curieuses, et qui tout en éclairant les annales d'Audenarde, serviront encore de matériaux pour l'histoire de la Belgique en général. Dans les *Mengelingen*, on trouvera des lois, des coutumes, des ordonnances, des sentences criminelles et civiles, des réglements de métiers, des documents relatifs aux beaux-arts, aux hommes célèbres, aux artistes, aux savants, des fragments de chroniques, des correspondances, des épitaphes, des généalogies, des détails sur les entrées des souverains, des listes de magistrats, des dénombrements de fiefs, tout ce qui enfin peut contribuer à jeter du jour sur l'histoire, les institutions; en un mot, sur les hommes et les choses de la ville d'Audenarde.

Épitaphes, Tombes et Blasons de la Hesbaye. — A la page 183 de ce volume, nous annoncions la prochaine publication d'un recueil d'épitaphes de la ville de Gand. Ce projet a été momentanément abandonné; mais il a fourni à un autre jeune savant estimable l'idée d'entreprendre un recueil semblable pour la Hesbaye, cette contrée si curieuse et malheureusement si peu connue de la

Belgique, où cependant il y a ample moisson à faire pour les antiquités et l'histoire nationale. M. le baron L. de Herckenrode, de Saint-Trond, vient de mettre en lumière la première livraison d'un ouvrage, qui a pour titre : *Collection de tombes, épitaphes et blasons, recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye, auxquels on a joint des notes généalogiques sur plusieurs anciennes familles qui ont habité ou qui habitent encore ce pays.* Ce livre aura environ 500 pages in-8° de texte, et sera orné de 250 à 300 gravures de tombes, de blasons, de pierres sépulcrales, qui reproduiront fidèlement les monuments funéraires de ce pays, que Jacques d'Hemricourt a si bien illustré dans son *Miroir de la Hesbaye*. Le spécimen que nous avons reçu, nous promet un ouvrage écrit consciencieusement et sans prétention; il n'en faut pas davantage, aux yeux de gens sérieux, pour faire un bon livre.

Tableaux découverts dans la Bibliothèque de Gand. — Dans le courant du mois d'août 1845, le hasard a fait découvrir dans l'église de l'ancienne abbaye de Baudeloo, qui sert aujourd'hui de bibliothèque publique, seize tableaux de grande dimension, qui occupaient un nombre égal de niches ou fausses fenêtres, pratiquées immédiatement sous le rebord inférieur de la grande nef du milieu. Douze sont peints par Pierre Van Reyschoot, de Gand, d'après les ordres de *Dom Delforterie*, dernier abbé de Baudeloo; ils représentent les 12 apôtres. Comme ils étaient destinés à être placés à une hauteur considérable, l'artiste les a exécutés de grandeur colossale et assez largement, quoique l'œuvre sente un peu le décor. A. Van den Heuvel paraît être l'auteur de la toile où l'on voit le Christ avec la couronne d'épines; peut-être bien est-ce Hondhorst. Le joli tableau qui lui fait face, est traité dans la manière de Van Cleef, maître dont cette *Assomption de la Sainte-Vierge* rappelle les défauts et les qualités. Ces diverses peintures étaient couvertes d'un épais badigeon jaune, dont on suppose qu'on les aura enduites, il y a cinquante ans, pour les soustraire à la rapacité des républicains français. L'Académie de peinture de Gand en a immédiatement ordonné la restauration, et l'on saisira cette occasion pour réparer et nettoyer les six belles grisailles de Van Reyschoot qui sont enchâssées dans les médaillons, dont le fond de la grande salle de la Bibliothèque est orné.

Vitraux peints. — M. Pluys, de Malines, vient d'être chargé de la confection de trois nouveaux vitraux peints pour la chapelle du St-Sang à Bruges. Ces vitraux représentent : le premier, Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal; le second, Charles le Téméraire avec Isabelle de Bourbon; le troisième, Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne.

Cinq tableaux de Van den Berghe, a Bruges. — On lit dans un journal de Bruges : « Un ami éclairé des Beaux-Arts nous invite à faire connaître six tableaux cachés aujourd'hui dans une modeste obscurité, mais qu'il est juste de ranger parmi les chefs-d'œuvre de l'Ecole flamande. Ces tableaux, représentant la Vie de Saint-François d'Assises, ornent le réfectoire du couvent des Capucins. Jamais le pinceau de nos grands maîtres ne trouva d'inspirations plus grâcieuses et plus nobles que lorsqu'il puisait à des sources religieuses. La collection de ces tableaux, auxquels manque malheureusement un septième, est un poème sublime, dont chaque épisode renferme d'admirables beautés. Composition large, hardiesse de dessin, richesse de détails, entente des couleurs, tout annonce l'ouvrage d'un de nos peintres accomplis. Nous n'hésitons pas à attribuer à Van den Berghe cette histoire de Saint-François d'Assises, quoique la tradition du couvent affirme que ces toiles aient été composées par un membre de l'ordre, qui les a d'abord destinées au couvent de Gand, d'où elles ont été transférées plus tard à Bruges. Du reste, nous n'entendons en rien contester les talents qui se sont de temps en temps développés dans la solitude; il est incontestable, par exemple, que le Capucin qui a construit l'horloge du couvent de Bruges, s'est placé par ce seul ouvrage au premier rang des mécaniciens de son époque. Le curieux mécanisme en cuivre de cette horloge est mis en communication, d'un côté, avec la cloche de la tour, et de l'autre, avec des cadrans placés en cinq ou six différents endroits, tant aux étages supérieurs qu'au rez-de-chaussée, indiquant les heures avec une précision invariable. D'autres membres se sont illustrés dans d'autres branches; mais quand bien même il se fut trouvé parmi eux un excellent peintre, le style et la pensée des tableaux du réfectoire décèlent toujours la main de Van den Berghe. »

Publication des documents historiques rapportés d'Espagne par M. Gachard. — Les documents inédits relatifs à l'histoire de la Belgique, rapportés d'Espagne par M. Gachard, vont être immédiatement publiés. Cette importante publication aura huit à dix volumes in-4°; déjà le premier volume est sous presse. L'ouvrage portera ce titre : *Correspondance secrète de Philippe II et de ses ministres, relative aux Pays-Bas, publiée pour la première fois d'après des documents originaux conservés aux archives royales de Simancas, précédée d'une notice historique et descriptive de ce célèbre dépôt, et d'un rapport à M. le ministre de l'intérieur.*

Dictionnaire historique des Peintres. — Mr Ad. Siret vient de publier sous le titre de *Dictionnaire historique de toutes les écoles, depuis l'origine de la peinture jusqu'à nos jours* (1), les 12 premières livraisons d'un ouvrage qui ne peut manquer d'intéresser au plus haut point tous les hommes qui s'occupent des arts en Belgique. Fruit de plusieurs années de recherches, ce travail renfermera en quelques mots la biographie d'un millier de peintres, un aperçu synthétique de leurs principales qualités, la nomenclature de leurs meilleures productions, et des notes ou observations propres à compléter ces biographies. L'ouvrage est disposé en tableaux, et l'auteur y suit l'ordre chronologique pour chaque école individuellement. Comme de juste, il commence par l'École flamande. Ce *Vade-mecum*, pour lequel une méthode nouvelle et qui nous semble fort heureuse, a été suivie, est désormais indispensable à ceux qui veulent avoir une première connaissance des arts de tous les pays. Nous attendons que le livre soit complet, pour juger en connaissance de cause du mérite qui le distingue déjà si avantageusement au début.

Chronique contemporaine et rétrospective (2). — Malgré les travaux remarquables, publiés depuis une dixaine d'années par les littérateurs flamands de notre pays, il est encore bon nombre de nos frères des provinces wallones qui ne croient pas à la renais-

(1) Bruxelles, Wahlen, 1 vol. petit in-folio de 600 pages ; prix, 15 fr.

(2) Deux volumes in-12 oblong par an, chacun de 300 pages, avec 24 gravures. Prix d'abonnement, 6 fr. pour Gand et 7 fr. pour le dehors.

sance des lettres flamandes, et qui considèrent avec un regard de pitié les efforts honorables qu'on tente de tous côtés pour rendre à la langue de la plus grande partie de la Belgique le lustre dont deux siècles d'atonie et de stérilité l'ont momentanément dépouillée. Pour dissiper des préjugés de race, qui ont malheureusement pour résultat d'affecter le principe de notre nationalité de la manière la plus fâcheuse, il manquait jusqu'ici chez nous un organe destiné à montrer que les Flamands ne veulent point faire prédominer leur idiome en Belgique; mais que leur but, en défendant l'intégrité de la langue de leurs pères, c'est de contribuer aussi pour leur part dans les travaux de l'intelligence, sans lesquels la civilisation ne saurait exister. Persuadés qu'en faisant connaître, au moyen d'une langue plus généralement connue, quels sont les mérites qui distinguent la littérature flamande, ils pourraient contribuer à amener les adversaires de cette littérature à des idées plus justes, à des vues plus équitables, quelques hommes graves, inspirés d'un sain esprit de patriotisme, exempt de toutes préventions locales, ont pris la résolution de publier une Revue périodique, ayant surtout pour mission d'intéresser les Wallons au mouvement littéraire qui s'est manifesté dans les provinces flamandes. Sous le nom de *Chronique contemporaine et rétrospective — Littérature belge-française, littérature néerlandaise* (flamande et hollandaise), — ils se proposent surtout de publier des comptes-rendus, des analyses critiques, des traductions des écrits flamands les plus distingués, des aperçus sur les auteurs anciens et modernes; en un mot, la *Chronique* s'est chargée de devenir l'interprète littéraire entre les deux races qui partagent la Belgique. Voici les articles que renfermeront les deux premières livraisons : I. Introduction. — II. Le roman du *Renard,* traduit sur le texte flamand du 12e siècle, publié par M. Willems à la demande du gouvernement, et accompagné d'une préface. — III. Réflexions sur la critique littéraire internationale. — IV. Poésie : Prière pour elle. — V. Invocation (fragment). — VI. Épitaphe d'un Conseiller. — VII. Le Lis mystique, ancienne légende, traduite du flamand de P. F. Van Kerckhoven en regard du texte. — VIII. Agriculture : Examen du système Bikes. — IX. Économie sociale : des divers systèmes d'assurances contre l'incendie, sous le rapport des garanties et de l'économie qu'ils présentent

aux propriétaires. — La troisième livraison commencera par une notice historique et critique sur la vie et les ouvrages du poète hollandais J. Bellamij, et renfermera la traduction des principales productions de cet auteur en regard du texte.

Nous souhaitons à ce recueil périodique tout le succès que méritent des efforts, dont le but est d'assurer l'union et la confraternité entre la population flamande et la population romane de la Belgique.

Actes des états-généraux de la république des Provinces-Unies. — La bibliothèque de la Chambre des représentants vient de s'enrichir d'une collection de documents très-importants : ce sont les actes des États-généraux de la république des Provinces-Unies, depuis 1524 jusqu'en 1793 inclusivement, en 302 volumes in-folio. Cette collection est d'autant plus précieuse, qu'il n'en existe certainement qu'un seul exemplaire dans le pays.

Découverte de médailles gauloises. — Un laboureur du hameau de Rouillon, dépendant de la commune de Flines-lez-Montagne, près de Saint-Amand, travaillant à sa terre, a trouvé successivement, et toujours sur le même point, quatre médailles gauloises en or, portant sur une face l'empreinte assez imparfaite d'un cheval libre, au galop, surmonté d'une roue, et sur l'autre face des dessins informes, que la numismatique n'a pas encore expliqués, sans doute à cause de leur imperfection matérielle.

Découverte d'Antiquités a Bavai. — On vient de découvrir à Bavai plusieurs médailles romaines remarquables, en or et en argent. On cite un médaillon en or, qu'on avait d'abord attribué à Vespasien, mais qui ne peut qu'appartenir à Titus, puisqu'il porte pour légende : T. Caes. div. vesp. f. avg. p. m. tr. p. cos. viii. Il porte au revers une couronne de chêne, dans laquelle on lit l'inscription suivante : *Gens Batavorum omni (?) et fratres romani imperii.* On cite encore un médaillon en argent de Domitia, femme de Domitien, l'an 70 de J. C., portant une femme debout, sacrifiant devant un autel, avec ces mots : *Divi Cæsaris mater;* enfin, une médaille en argent de Domitien, portant au revers : Imp. xiiii. cos. xiiii. cens. p. p. p. Il représente Minerve debout sur une

proue, avec une chouette aux pieds. On a également recueilli en module ordinaire plusieurs médailles de Néron, Caligula, Vespasien, Domitien, Trajan, etc. Enfin, au milieu de ces médailles, on a trouvé une statuette en bronze, représentant Harpocrate sous la figure d'un enfant demi-nu, ailé et portant un carquois. Une écharpe tombe de l'épaule droite, et couvre une partie du ventre. Sa tête est ceinte de lotus. Il dirige l'index vers la bouche; la main gauche est appuyée sur un bâton entouré d'un serpent. A ses pieds on voit deux oiseaux et un lièvre.

Découverte d'anciens Tombeaux a Harlebeke. — On sait que, d'après les assertions de nos plus anciennes chroniques, les forestiers Liederick, son fils Ingelram et son petit-fils Odoacre auraient été inhumés dans l'église de S^t^-Sauveur à Harlebeke. Cependant, des historiens modernes révoquent en doute non-seulement cette opinon des chroniqueurs, mais même l'existence des forestiers. Dans la vue d'éclaircir ce point de notre histoire natale, des recherches furent faites, il y a deux ans, par la Société d'Émulation. Ces savants, encouragés par une tradition qui existe à Harlebeke, et d'après laquelle trois tombeaux remarquables auraient été découverts dans le cimetière de cette ville lors de la démolition de l'ancienne église, en 1769, et guidés par les témoignages et les indications des historiens, ont pratiqué des fouilles, qui malheureusement n'ont pas été couronnées du succès désiré.

Munis de renseignements plus précis, recueillis par M^r^ V. D. K. de la bouche de sa tante, la veuve De Bal, qui elle-même avait vu les tombeaux en 1769, trois amateurs de cette ville se sont livrés à de nouvelles recherches dans la partie du cimetière non explorée par les membres de la Société d'Émulation. Leurs fouilles ont amené, en effet, la découverte de trois tombeaux de la plus haute antiquité, dont un était dans un état de parfaite conservation, et qui sont indubitablement les mêmes qu'on avait visités en 1769. Les quatre faces d'un de ces tombeaux sont recouvertes de peintures : une des figures représente un homme tenant de la main un glaive levé; une autre, un homme s'appuyant sur un glaive engainé; la troisième, un homme et une femme; la dernière enfin, un Christ en croix entre la Vierge et S^t^-Jean. Dans ce même tombeau se trouvaient les débris de trois squelettes, dont les crânes étaient

bien conservés, et posés près de trois anneaux de fer oxidés. Deux fragments de pierre bleue enfouis dans les décombres, ne portant aucune inscription, semblent avoir servi à fermer le tombeau.

Congrès archéologique assemblé a Lille. — Ce congrès a ouvert ses séances le 3 septembre. On y remarquait, comme représentants de la Belgique, le comte Félix de Mérode, le baron de Reiffenberg, M. le chanoine Voisin, M. le premier président de la cour de cassation de Gerlache, M. l'abbé Carton, M. Lemaistre d'Anstaing, M. Dumortier, le baron de Roisin, MM. les professeurs Roulez, Guillery et Kesteloot; M. Schayes n'est arrivé que mercredi, de même que M. Alvin. L'Allemagne avait député M. le baron de Quadt, inspecteur des monuments en Prusse; M. Lassoult, architecte de la ville de Cologne; M. Glogell, architecte de Berlin; M. le comte de Furstenberg, qui vient de dépenser généreusement 500,000 francs pour élever une église dans ses terres, au bord du Rhin. L'Angleterre ne comptait que M. Bromett, président de la Société des Antiquaires de Londres. Parmi les Français on distinguait MM. De Caumont, qui a importé les congrès en France; A. Leglay, que le département du Nord trouve à la tête de tout ce qui est noble, bon et utile; De Contencin, Arthur Dinaux, De Coussemacker, Wibert, Tailliar, Dussevel, Didron, le savant et ingénieux auteur des *Annales archéologiques;* le vicomte d'Héricourt, le comte de Caulincourt, le baron de Hauteloque, si versé dans les antiquites héraldiques; De Godefroy, digne successeur de tant de savants paléographes; Bouthors, De Givenchy, etc., etc. L'assemblée générale a été présidée d'abord par M. le comte de Mérode; la présidence de la section d'histoire a été déférée, pendant son séjour, à M. le baron de Reiffenberg, qui a présenté à l'assemblée ses vues sur l'origine et le développement de l'art de la gravure. M. De Roisin avait lu un morceau très-intéressant sur l'architecture rhénane; M. Wibert communiqua ensuite un long mémoire sur les états d'Artois, M. Levêque sur le Luxembourg; M. Guillery a fait part à l'assemblée de ses idées sur la génération de l'ogive par la cycloïde, et ce système a paru ingénieux à ceux même qui n'en approuvaient par la base. M. le baron de Gerlache a pris place, le mercredi, parmi les membres du bureau de l'assemblée générale; c'est alors que M. Dumortier a exposé ses idées

sur l'église de Notre-Dame de Tournai, sur son origine, les caractères de son architecture, et différents problèmes qui se rattachent à ce sujet. Son discours, débité avec sens et entièrement improvisé, a obtenu des applaudissements des personnes mêmes qui ne partageaient pas ses doctrines scientifiques.

Mercredi soir, la ville de Lille a donné une grande soirée aux membres du congrès, que la ville de Tournai attendait le lendemain à un splendide banquet, après une promenade archéologique, où la cathédrale n'a pas été oubliée, on le pense bien. En visitant ce beau monument, on a parlé du désir témoigné par quelques personnes, de voir disparaître ou du moins de faire déplacer le jubé qui masque l'entrée du chœur. MM. De Quadt, De Reiffenberg, De Caumont, Schayes, Didron, etc., se sont fortement élevés contre ce projet, qu'ils ont traité de barbare. Ce jubé, quoique du style de la renaissance, est, en effet, un morceau capital. — La musique de la garde civique a été au-devant du congrès, qui s'est rendu en masse chez l'évêque. A Notre Dame, les honneurs ont été faits par MM. le chanoine Voisin, Lemaistre d'Anstaing et Dumortier, dont l'activité et le zèle semblaient s'accroitre et se multiplier avec une rapidité prodigieuse.

A une heure, le signal du banquet a été donné par M. le bourgmestre De Hulst. M. De Caumont présidait; il avait à ses côtés le premier magistrat de la ville, puis M. le duc Decazes, M. le général Goblet, ministre des affaires étrangères, et d'autres notabilités. Des toasts ont été portés au roi par M. De Hulst; à M. De Caumont, par M. Dumortier; à la Belgique, par M. De Caumont; à tous les peuples, par M. le baron De Roisin, qui a rencontré de chaudes inspirations, et aux Belges, étrangers à Tournai, qui assistaient à la fête, par M. d'Anstaing. M. De Reiffenberg a récité alors des vers pleins d'âme et de force sur les lois providentielles de l'union des peuples. M. le député Lestiboudois a remercié pour la France, après que M. Didron eut parlé sur la direction à suivre pour la conservation des monuments publics. Le soir, un convoi spécial et gratuit a reconduit le congrès à Lille, d'où il l'avait amené le matin. Le vendredi, quelques-unes des opinions énoncées par M. Dumortier, ont donné lieu à une discussion instructive, dans laquelle le bouillant Tournaisien ne s'est pas laissé battre, quoique obligé de céder sur quelques points. M. d'Anstaing a fait lecture

d'une lumineuse dissertation. Le congrès ne s'est fermé que le 9 septembre. Il aura laissé les résultats les plus satisfaisants.

Etat des Publications historiques de l'Institut de France. — Nous extrayons du rapport semestriel de M. Walckenaer les renseignements suivants sur l'état des publications historiques faites par l'Institut de France :

Le tome 1er des *Historiens occidentaux des Croisades,* divisé en deux parties, est publié. Ce tome est l'ouvrage de M. le comte Beugnot, de M. Le Bas et aussi de M. Langlois, qui a suppléé M. Le Bas durant le voyage de celui-ci en Orient.

M. Hase continue ses *Historiens grecs des Croisades.* De ce recueil, seize feuilles sont tirées, six sont en épreuves, et l'auteur a entre les mains de la copie prête à être livrée à l'impression.

Le travail relatif aux *Historiens orientaux des Croisades,* est depuis longtemps interrompu, faute de copie, et le volume commencé, et même fort avancé, reste au même point où il était parvenu lors des premiers rapports.

L'*Histoire littéraire de la France* est parvenue à la fin du XIIIe siècle. Le tome XXI, dans lequel doivent être examinés les derniers écrivains de ce siècle, est presque entièrement rédigé. La commission attend seulement pour mettre ce volume sous presse, qu'elle ait complété les nombreuses notices sur les opuscules, tels que les vies des saints, les statuts synodaux, les lettres, les petites chroniques, articles collectifs, que les Bénédictins ont ordinairement placés à la fin de chacune des grandes séries de leur histoire littéraire.

Les Académiciens chargés de rédiger le tome XXI des *Historiens des Gaules et de la France*, ont de la copie préparée pour environ trois cents pages.

Du tome XXI et dernier des *Ordonnances des rois de France de la troisième race,* vingt feuilles sont déjà tirées, dix sont en épreuves, une entre les mains des compositeurs; l'imprimerie a de la copie pour six feuilles, et le travail se poursuit avec assez d'activité, pour que l'impression de ce qui reste à livrer, n'éprouve aucune interruption.

La *Table chronologique des Collections entières des ordonnances* marche vers sa fin; quatre-vingt feuilles sont tirées, huit sont en épreuves et huit en composition.

Le tome V des *Tables chronologiques des Chartes* est presque achevé; cent cinquante-six feuilles sont tirées, et cinq sont en épreuves. On a commencé à imprimer le tome VI, et déjà trois feuilles sont composées. Le manuscrit est prêt, mais il attend une dernière révision.

L'impression du deuxième volume des *Diplomata, Chartæ*, etc., peut être considérée comme terminée, puisqu'il y a cent dix-huit feuilles tirées et deux en épreuves; mais il reste encore à livrer les *Indices*, dont on s'occupe, et qui contiendront l'indication de toutes les matières des deux volumes. Ces deux volumes renfermeront la direction des diplômes, chartes et lettres des rois de la première race.

ERREURS ET RECTIFICATIONS.

ANNÉE 1844.

Page 145, ligne 12, *Section Ire*, lisez *Chapitre Ier*.
» 280, » 22, 24 *juin*, lisez 24 *mai*.
» 517, » 6, Me Ed. Fétis n'a pas pris part à la rédaction du *Don Bazile*.
» 518, » 8, *Colonel Brialmont*, lisez *Michel Brialmont*.

ANNÉE 1845.

Page 212, ligne 24, ajoutez le mot *feuille*.
» 225, » 2, lisez *au n° 7*.
» » » 28, au lieu de *deux mois*, lisez *huit mois*.
» 226, » 27, de 1799, lisez 1797.
» 492, » 16, au lieu de *ezertions*, lisez *exertions*.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1845.

Notices et Dissertations.

Pag.

Notice sur Gaspar Heuvick, Jean Snellinck et Simon De Pape, peintres belges, et sur quelques-unes de leurs productions; par Dr D. J. Van der Meersch. 1

Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges, établis à l'étranger, pendant les XVe et XVIe siècles; par P. C. Van der Meersch. — III. Arnoldus de Bruxella, imprimeur à Naples, de 1472-77. 28

Des aides et des subsides, en Belgique; par L. Van de Walle. 57

Notice sur le *Roxburghe Club* et sur ses publications; par Octave Delepierre 80

Antiquités celto-germaniques et gallo-romaines, trouvées sur le territoire de Renaix et dans les communes environnantes; par E. Joly . . . . . 93 et 399

Historique de la commune et de l'église de Vosselaere; par A. L. Van Hoorebeke 113

Tombeaux de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, à Gand. . 148

Dernières fouilles 289

Lettres adressées par Maximilien I, archiduc d'Autriche, depuis empereur, à l'abbé de Saint-Pierre, à Gand, et à quelques autres personnages (1477-1487). Par Jules de Saint-Genois . . . . . 193 et 368

Essai historique et statistique sur les journaux belges; par André Warzée. — Journaux des provinces de Limbourg et de Liége. 206

Journaux des provinces de Luxembourg, Namur et Hainaut. 319

Journaux des provinces de la Flandre occidentale, Flandre

orientale et Anvers, et des parties cédées du Limbourg et du Luxembourg. 494
De la peinture historique en Belgique; par Alex. Pinchart. 244
Archives des églises paroissiales. Quelque mots sur leur nature, leur importance et l'impérieuse nécessité de veiller à leur conservation et à leur classement. Par Th. Schellinck. 255
Encore quelques mots sur le Liber Floridus Lamberti Canonici; par Jules de Saint-Genois. 264
De la richesse artistique et scientifique de la ville de Gand, à propos d'une exposition; par L. Van de Walle . . . 268
L'Hôtel-de-ville de Hal; par Alphonse Wauters. 309
Relation d'un voyageur chrétien sur la ville de Fez et ses écoles, dans la première moitié du XVI^e^ siècle; par F. Nève.. 352
Baudouin de Gand, grand-maître des Templiers dans l'Occident; par A. Schayes 454
Architecture chrétienne. — Chapiteau d'une colonne en style roman. Par Arnaud Schaepkens 477
Discours prononcé à la salle du trône de l'hôtel-de-ville de Gand, le 2 juillet 1845, jour de l'inauguration solennelle du buste colossal en bronze de Jacques Van Artevelde; par M^r^ N. Cornelissen. 479

Analyses critiques.

Wallonades, par l'auteur d'Alfred Nicolas. Par Jules de Saint-Genois. 157
Uber die Belgen die Julius Cæsar, ein geographisch kritischer Versuch, von K. Chr. Von Leutsch. Par A. Schayes . . 159
Essai sur la neutralité de la Belgique, etc., par M^r^ Arendt, professeur à l'Université de Louvain. Par Jules de Saint-Genois 161
Histoire des Belges à la fin du dix-huitième siècle. etc., par Ad. Borgnet, professeur à l'Université de Liége. Par A. Schayes 165
Uitkomsten van een onderzoek omtrent de Elseviers, meer bepaaldelijk met opzigt tot derzelver genealogie, enz.; door Jh^r^ W. J. C. Rammelman-Elsevier. Par Ch. P. . . 292
Notions élémentaires des sciences naturelles et physiques, applicables aux usages de la vie, par Charles Morren. . 294

Itinéraire du Luxembourg germanique, ou Voyage historique et pittoresque dans le Grand-Duché, par le chevalier De la Basse-Mouturie. Par Jules de Saint-Genois. . . . 458
Herinneringen aen het feest gevierd te Merckem, den 20 augusty 1844, ter eere van den dichter Sidronius Hoschius; door Pr. Van Duyse. Par le même. 543
Reise-Erinnerungen aus Belgien, von Loise Von Plonnies . 545
Société Littéraire de l'Université catholique de Louvain. Choix de Mémoires. III. Par le même. 546
Précis historique de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand; par Edmond De Busscher. Par le même. 547

Chronique des Sciences et des Arts.

La langue flamande dans le Nord de la France. 176
Projet d'érection d'un Musée, à Gand 177
L'église de Saint-Nicolas, à Gand. 180
Reconstruction du Beffroi. 181
Monument Van Artevelde. . . . . *Ib.*
Inventaire des chartes des comtes de Flandre et de celles de la ville de Gand. . . . . *Ib.*
Manuscrits historiques récemment acquis par les Archives de la ville de Gand. 182
Statistique étymologique des noms des communes de la Flandre . . . . . *Ib.*
Vente à Paris de la collection d'Estampes, Dessins anciens, de M. Delbecq, de Gand . . . . . *Ib.*
Publication d'anciennes chansons flamandes 183
Publication d'un recueil d'épitaphes, etc., des églises, couvents, etc., de la ville de Gand . . . . . *Ib.*
Buste de Mr L. D'Hulster et publication de ses œuvres . . *Ib.*
Tableau de Van Oost, découvert à Roulers. . . . . *Ib.*
Statuaire. 184
Restauration de la cathédrale d'Anvers. . . . . *Ib.*
Mort de Mr L. Serrure, architecte et professeur à Anvers. . *Ib.*
Découverte à Malines d'une gravure de 1418 185
La tour de Saint-Germain à Tirlemont. . . . . *Ib.*
Antiquités découvertes à Tongres . . . . . *Ib.*
» » aux environs d'Ypres 186

Antiquités découvertes à Mons 185
» » dans le Luxembourg . . . . . *Ib.*
Serviette damassée à Valenciennes . . . . . *Ib.*
Vente de tableaux de l'École flamande à Londres. . . . 187
Mission de M. Gachard en Espagne . . . . . *Ib.*
Album national. 188
L'Abeille Numismatique 189
Budget des Sciences et Arts pour 1845. . . . . *Ib.*
Publications historiques de l'Institut de France . . . . *Ib.*
Concours de la Société royale des Sciences, de l'Agriculture, etc., de Lille. 190
Concours de la Société des Sciences du Hainaut . . . . *Ib.*
» de l'Académie de Bruxelles 191
» de la Société des Beaux-Arts de Liége . . . . *Ib.*
» de la Société des Beaux-Arts de Gand 192
Classement des Archives de Saint-Bavon 297
L'origine du *Lundi perdu*. 298
Ordre de Léopold conféré à Mr H. Conscience. 299
Chaire de l'église de Sainte-Walburge à Bruges 300
Bustes de Montanus et Van Poucke à Dixmude. 301
Tombeau du peintre Jordaens à Putte . . . . . *Ib.*
Statue de Froissart. . . . . *Ib.*
» de Rembrandt à Amsterdam . . . . . *Ib.*
Restauration de la tour de l'hôtel-de-ville à Bruxelles. . . *Ib.*
Vente de tableaux de l'École flamande à Rome. 304
Résultats du concours de la Société de Littérature et des Beaux-Arts de Gand. . . . . *Ib.*
Concours littéraire ouvert par la Société des Beaux-Arts d'Anvers. . . . . *Ib.*
Résultat du concours de l'Académie de Bruxelles. . . . 305
Un sauf-conduit du Maréchal de Saxe 460
Concours et Annales de la Société des Beaux-Arts et de Littérature, à Gand. 461
Concours de la Société *Broedermin en Taelyver*. . . . 462
A propos d'un tableau de Jean de Bruges 463
Prix de 700 francs voté par la ville de Bruges. . . . . *Ib.*
Inventaires des Archives du royaume 464
Annales antverpienses de Papebrouck . . . . . *Ib.*

Mission de MM. Mittendorf et Wuttke en Belgique . . . 465
Restauration du cloître gothique de Nivelles . . . . . *Ib.*
Poème flamand sur Jacques Van Artevelde. . . . . *Ib.*
Louis de Crécy, Jacques Van Artevelde et leur époque (Prospectus) . . . . . *Ib.*
Audenaerdsche Mengelingen. 549
Épitaphes, Tombes et Blasons de la Hesbaye . . . . . *Ib.*
Tableaux découverts dans la Bibliothèque de Gand . . . 550
Vitraux peints. 551
Cinq tableaux de Van den Berghe, à Bruges. . . . . *Ib.*
Publication des documents historiques rapportés d'Espagne, par M. Gachard. 552
Dictionnaire historique des Peintres. . . . . *Ib.*
Chronique contemporaine et rétrospective. . . . . *Ib.*
Actes des États-généraux de la république des Provinces-Unies. 554
Découverte de médailles gauloises . . . . . *Ib.*
» d'Antiquités à Bavai. . . . . *Ib.*
» d'anciens tombeaux à Harlebeke. 555
Congrès archéologique assemblé à Lille. 556
État des publications historiques de l'Institut de France. . 558

GRAVURES.

1. Tableau de Gaspar Heuvick, conservé à l'hôtel-de-ville d'Audenarde 1
2. Antiquités découvertes aux environs de Renaix, pl. III. . 98
3. » » » » pl. IV. . 102
4. » » » » pl. V. . 104
5. » » » » pl. VI. . 106
6. » » » » pl. VII. . 108
7. Château de Meere, en 1547 113
8. Église de Vosselaere. 126
9. Pierre tumulaire de la famille Goethals. 142
10. Boîte aux saintes huiles, de Corneille Bonte 277
11. L'Hôtel-de-ville de Hal 309
12. Antiquités découvertes aux environs de Renaix, pl. VIII. 430
13. » » » » pl. IX . 442
14. » » » » pl. X. . 448
15. » » » » pl. XI . 452
16. Chapiteau d'une colonne en style roman 477

GETTY CENTER LINRARY

3 3125 00676 5552